5.805.A

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE.

1838, 1839 et 1840.

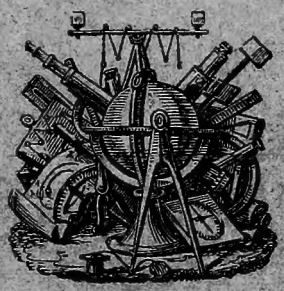

ABBEVILLE,
IMPRIMERIE DE C. PAILLART,
Successeur de A. BOULANGER.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

A M. Rigel,
Chevalier de la légion d'honneur
Membre de l'Institut d'Egypte etc

la Société Royale d'Emulation.

Abbeville, le 15 Mai 1841.

LE PRÉSIDENT :

J. Boucher de Perthes

SOCIÉTÉ ROYALE D'EMULATION D'ABBEVILLE
FONDÉE
LE
NOCTURNE
1797.

Société Royale

D'ÉMULATION.

D.800.R

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE.

1838, 1839 et 1840.

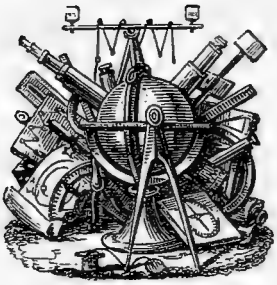

ABBEVILLE,

IMPRIMERIE DE C. PAILLART,

Successeur de A. BOULANGER.

1841 ? May, on letter affixed

BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION.

DE LA MISÈRE.

Discours prononcé par le Président de la Société Royale d'Émulation, dans la séance du 16 *novembre* 1838.

Déterminer où commence et finit la misère, rechercher les causes qui la produisent, par quels signes elle se manifeste, à quelles preuves on la reconnaît, telles sont les questions qui vont nous occuper, questions compliquées, difficiles, d'une grande portée, et dont la solution raisonnée exigerait une vie d'études et une autre de réflexions. C'est donc moins une œuvre qu'un aperçu que nous allons présenter.

Pour nous entendre sur la signification, non du mot, mais du fait, et pouvoir, en montrant le mal, indiquer aussi le remède, nous commencerons par une remarque qui n'est point étrangère au sujet, ou plutôt qui en fait le principe et le fond.

Ce qui produit la misère ce sont les besoins: celui qui n'en aurait pas ne pourrait être pauvre; celui chez

qui ils seraient invariablement satisfaits, ne pourrait l'être davantage: la pauvreté naît donc des besoins d'une part, et de l'autre de la nécessité de les prévenir ou de les contenter.

Mais pourquoi cette nécessité? Pourquoi l'homme est-il sujet à la pauvreté et soumis aux besoins? Le principe qui lui a donné l'existence ne devrait-il pas la lui conserver? Pourquoi, sans ces soucis d'avenir, ne pourrait-il continuer à vivre? Qu'il cesse un instant de songer au lendemain, qu'il oublie d'y pourvoir, qu'un jour seulement il ne le puisse pas, et il est mort. Il semble qu'il y ait en cela imperfection dans sa nature et contradiction dans l'œuvre du créateur. Ou il ne fallait pas laisser de besoins à l'être, ou il fallait, en les lui imposant, lui assurer les moyens d'y suffire. La vie sans la facilité de la conserver n'est qu'un leurre, et la faim qui engendre la misère, la faim qui tue est un mal sans contre-poids, un fléau comme la peste.

Répondons à ceci; voyons si la misère ou la faim dont elle sort n'est pas une des conditions du développement de l'être, et s'il serait utile que chacun trouvât sa nourriture sans la chercher, ou qu'on pût se passer de nourriture.

Dans nos pays d'Europe, personne ne meurt de soif parce que tout le monde peut boire de l'eau et qu'il y en a partout. De même personne ne mourrait de faim si chacun avait sous ses pas une substance propre à la vie, qui fût du goût de tout le monde. Mais cette substance ne se rencontre nulle part. Si l'homme s'abreuve d'un des élémens de la nature morte, il ne peut se nourrir que de la nature animée, c'est-à-dire de ce qui vit ou a vécu. Il est donc dans l'obligation de se le procurer, et pour cela de l'acquérir ou de le faire naître. Il est tenu par conséquent à un travail, à une combinaison, à une peine. Or, ceci est il un bien ou un mal? — C'est un bien, sans contredit. Si les besoins

ne font pas la vie, ce sont eux qui maintiennent son action. Si l'homme n'avait pas de besoins, ou s'ils étaient satisfaits sans fatigue et toujours avec certitude, l'homme n'agirait pas; plongé dans une torpeur continuelle, il ne penserait même point. C'est la nécessité qui éveille la douleur; c'est la douleur qui produit la pensée et la pensée qui amène la volonté. De la volonté naît l'œuvre. L'obligation d'obtenir sa nourriture est ainsi la cause première de l'activité des êtres et le mobile des trois quarts des actes de leur vie.

Mais la faim seule en les éveillant suffirait-elle pour les tenir éveillés? Non; sans le souvenir d'où surgit la prévoyance, aussitôt que le besoin cesserait, l'homme s'assoupirait de nouveau, et comme certains animaux du dernier ordre, il demeurerait pendant des jours et des mois, semblable à une masse insensible, dans un état d'inertie complète. Il faut donc qu'il y ait une cause acerbe qui le force à agir, même lorsqu'il est rassasié, et que, la faim étant calmée, il reste une crainte, qu'il naisse d'autres désirs, enfin qu'une nouvelle douleur s'éveille. C'est ce qui a lieu.

La misère ne consiste pas seulement dans le manque de ce qu'il faut pour vivre, elle est aussi dans l'absence de ce qu'il faut pour être heureux; et comme chacun l'est à sa manière, comme le désir n'a pas plus de bornes que l'imagination, et l'imagination pas plus que l'espace, il est assez difficile de dire où commence et où finit la misère.

Nous ferons observer qu'il ne faut pas toujours la confondre avec la pauvreté; c'est chose sans doute fort ressemblante mais non entièrement identique. La pauvreté est un accident; la misère est une position. On subit la pauvreté, on crée la misère, qui toujours est la suite d'une volonté ou plutôt d'un défaut de volonté et de conduite, comme nous l'expliquerons bientôt.

C'est la pauvreté qui précède la misère. La misère est la pauvreté établie, organisée, reconnue, adoptée. On cache sa pauvreté, on étale sa misère. Le pauvre se relève souvent et devient riche. Celui qui est arrivé à la misère, non-seulement y reste, mais il la communique et l'étend. Voilà pourquoi il y a beaucoup plus de misérables que de pauvres. Ce que je viens de dire de la misère individuelle peut s'appliquer à celle des peuples.

Si nous voulions analyser la misère, nous dirions qu'il y en a autant que de caractères, que de besoins et même que de caprices. Les fantaisies la produisent comme la nécessité, et la misère réelle n'est pas la plus poignante, la plus maligne, la plus difficile à guérir. On est toujours pauvre quand on veut ce qu'on n'a pas; on est toujours misérable quand on ne peut l'avoir. Il est un terme où le besoin s'arrête, mais il n'en est pas pour la fantaisie : rien ne peut en limiter l'avidité ou les écarts. Tel peuple, pour avoir une robe, vend son bouclier et prend sur sa substance la plume de son chapeau.

Les besoins créés peuvent ainsi produire la misère comme les besoins effectifs; ils peuvent rendre aussi pauvre, peut-être plus. La misère est donc l'absence de ce qui est indispensable ou de ce qui tient aux besoins de chacun. Mais la nature et la mesure de ces besoins ou de ces caprices varient selon le lieu, le temps et l'individu. Il en résulte que la misère est relative, et que deux hommes dans une position semblable ne sont pas également misérables, ou même que l'un peut être pauvre et l'autre ne l'être pas.

Nous examinerons ailleurs cette question de la misère comparative; nous tâcherons d'en peser les degrés et d'en faire ressortir les nuances, en distinguant ce qui appartient à la réalité ou à l'imagination, au préjugé ou à la position. Mais si nous considérons ici les besoins

du luxe comme une exception, si nous envisageons la misère d'une manière absolue et où on la voit ordinairement, c'est-à-dire dans les besoins corporels, le vêtement, le logis, le boire, le manger; en la résumant même dans cette dernière nécessité, le pain, puisque, c'est le manque de pain qui chez nous la représente le plus positivement; eh! bien, sans sortir de ce cercle matériel, de cette misère animale, il est jusque dans l'inanition et aussi dans l'abondance ou la réplétion, un aiguillon d'avenir qui fait qu'après avoir mangé aujourd'hui on songe qu'il faut manger demain; qui fait encore qu'on veut manger demain mieux qu'aujourd'hui, et que le but ou la nature du besoin se modifie, change et s'étend à mesure qu'on y pourvoit. Ainsi, dans la faim seule avec sa prévoyance, on peut trouver la source, le développement et les degrés de tous les désirs et de toutes les ambitions.

Et remarquez que la puissance des êtres et leur intelligence peut croître avec la force de leurs besoins, parce que la volonté d'y subvenir est toujours proportionnée à leur énergie. Ainsi avec le courage et la raison ou encore le désir et la persévérance, l'être se mettra à la hauteur, non-seulement de ce qui lui est nécessaire, mais de ce qui lui est agréable.

Sans cette possibilité et ce calcul, l'insouciance étoufferait le caprice comme le besoin. C'est cette absence de désir ou de crainte qui, produisant le manque de prévoyance, fait la misère réelle et crée les pauvres dans tous les pays.

La peur de la misère est ce qui détruit la misère, et cette crainte ne peut venir que des exemples des maux qu'elle engendre ou de leur prescience. Si la misère est un mal, son absence totale, ou la persuasion qu'elle ne peut exister, ou encore l'oubli de cette possibilité en serait un aussi, car il en résulterait une apathie complète et avec elle la destruction de toute prudence, de

tout amour du travail, de tout raisonnement, de tout savoir. Il est donc heureux que les besoins existent et que l'homme soit tenu d'y pourvoir. Il est heureux aussi que ces besoins se renouvellent et que du plus grossier, de la faim, puissent émaner des désirs et des nuances qui diversifient les idées, même les volontés; il est utile enfin qu'à mesure que le nécessaire abonde, le superflu nous tente.

En vain on dira que si la misère est dans les besoins, où il y en aura moins il y aura moins de misère. En d'autres termes : si les besoins amènent la pauvreté, le goût du superflu, ajoutant aux besoins, doit par conséquent accroître la misère. Répondons à ceci.

Le désir du superflu serait un mal sans doute, s'il précédait celui du nécessaire, et si l'on cherchait l'un avant de s'être assuré l'autre. Il y en a des exemples, mais ils sont exceptionnels. Un homme sans vêtement et mourant de froid ne s'occupe point ordinairement de la couleur de l'étoffe qu'on lui présente, de la finesse de la trame et de la beauté des dessins : l'habit le plus chaud et le plus à sa portée est à ses yeux le meilleur; il ne choisit pas, car il songe à ne pas mourir et non à se parer. Mais le contraire arrivât-il, et le goût du superflu engendrât-il la pauvreté, elle ne serait qu'éventuelle, le mal serait pour l'individu, non pour l'ensemble. Je m'explique :

Plus l'homme est brut, moins il a de besoins, parce qu'il n'a que ceux de la nature. Les besoins naturels ne sont point nés de la réflexion, ils viennent seuls, et sont l'effet de notre matière, de nos organes, de notre conformation. La soif du superflu, au contraire, est la suite d'une comparaison, d'un calcul. Selon que les besoins sont plus épurés, plus raffinés, l'homme est certainement plus policé, plus instruit. Il ne faut donc pas détruire le goût du superflu, quoiqu'il puisse augmenter la misère, parce qu'il excite en même temps

l'industrie et détermine l'action et la croissance des facultés intellectuelles.

Le Lazaroni, à Naples, ne désire plus rien quand il a mangé son plat de macaroni et bu un verre d'eau, et cela lui coûte 3 sous. Qu'en arrive-t-il? C'est que les 3 sous obtenus et son repas assuré, son esprit ne s'ingénie pas pour en gagner davantage; il dort jusqu'au lendemain où la faim le réveille, et il se rendort lorsqu'elle est passée; aussi, reste-t-il une brute toute sa vie. Ce Lazaroni est-il pauvre? Non, il a tout ce qu'il souhaite; ses besoins sont calmés, il ne veut plus rien, donc il est riche. Créez-lui un besoin de plus, faites qu'à son plat de macaroni il veuille ajouter une tranche de pastèque: s'il n'a pas un sou pour l'acheter il sera pauvre d'un sou, mais aussi il veillera une heure de plus pour le gagner, et pendant cette heure il avisera au moyen d'y parvenir; eh! bien, il sera déjà un peu moins matériel; en trouvant un besoin, il aura rencontré une pensée.

Qu'il ait ensuite la fantaisie d'avoir des bas: le voici pauvre d'une paire de bas; il s'en était passé jusqu'à ce jour, jamais il n'y avait songé; aujourd'hui, il les a reconnus utiles ou agréables, et cet homme, à qui il ne manquait rien, est alors réellement misérable. Il souffre de sa nudité, il en rougit, il ne peut plus vivre sans bas. Alors, pour en avoir, il en fait, ou il apprend un état qui lui en procure. De fainéant, le voilà devenu travailleur, parce qu'il a eu un désir duquel est sorti un besoin. Or, ce qui, à ses yeux, était du superflu, est devenu du nécessaire; il est de fait plus pauvre ou plus nécessiteux qu'il n'était; mais croyez-vous que ce soit un mal? Non, car il a acquis volonté et intelligence. Il a donc gagné à cette pauvreté, et la société y a gagné avec lui.

Nous voyons par là que le goût du superflu, celui du luxe même, en augmentant les chances de misère,

n'en est pourtant point une cause, parce que le besoin étant éteint, ce goût a éveillé la fantaisie, et que la fantaisie passée, il a laissé l'activité et le calcul.

J'appelle fantaisie, non la bizarrerie et le vice, mais la volonté d'un honnête bien-être, d'un superflu licite, et par cela même utile au développement des facultés physiques et intellectuelles. L'aisance, n'en doutez pas, calme les passions féroces, adoucit les mœurs, et en laissant plus de loisir à la réflexion tend à perfectionner le raisonnement. Elle contribue aussi à la beauté des formes, à la vigueur des organes et à leur conservation.

Mais il ne faut pas confondre l'aisance ou le goût du superflu avec celui de la consommation, avec l'excès. La consommation prodigue et oublieuse qui dévore tout immédiatement sans songer au lendemain, n'est jamais qu'un prélude ou un complément de misère; il importe peu que celui qui, pouvant bien vivre avec une livre de viande et en gaspille trois, reçoive dans sa journée le prix d'une livre ou de trois, puisqu'à la fin du jour il ne lui en restera pas davantage. Il ne l'ignore point; et si le Lazaroni travaille seulement pour ne pas mourir de faim, lui, travaille justement autant qu'il faut pour faire une débauche. Le goût du superflu au contraire peut s'allier à celui de l'ordre; il est rarement égoïste, ou bien il est d'un égoïsme qui croit autrui nécessaire à ses jouissances : c'est ainsi qu'il s'étend sur ceux qui l'entourent et qu'il contribue à leur bien-être.

Il est des peuples qui consomment plus que les autres, soit par l'effet du climat, soit par habitude, préjugé ou jactance. Il en est qui sont plus portés au raffinement, à la friandise, et qui préfèreront la qualité des objets à leur abondance, mais qui aussi dans l'occasion sauront plus aisément s'en priver.

On a remarqué que l'homme du midi, plus délicat dans l'aisance que celui du nord, est en même temps plus sobre, plus modéré sur la quantité : il est nourri

et content avec moins de choses. Il s'en suit que l'homme du midi, avec une fortune égale, est plus riche que l'autre. Il en résulte encore qu'en donnant moins au besoin réel, il peut donner plus au besoin factice. L'homme du midi a aussi, sans que je veuille l'attribuer exclusivement à cette cause, l'imagination plus active; il est plus amateur de jouissances sociales ou intellectuelles; il boit moins et chante davantage; au lieu d'aller au cabaret, il va au spectacle. Il est plus agissant, plus fécond en expédiens; plutôt que l'autre il s'exposera à un danger inutile, mais plutôt aussi il se retirera d'un péril effectif. Faites partir du même point un Russe et un Provençal (1), il est probable que ce dernier sera capitaliste avant l'autre, et pourtant sans que le premier ait dépensé moins que le second; seulement ils auront dépensé autrement, celui-là d'une manière qui l'abrutit, celui-ci d'une manière qui développe son imagination en élargissant le cercle de ses désirs et par conséquent de ses idées. Le Russe ne voudra que beaucoup d'une chose, le Provençal désirera une portion de dix; ces vingt désirs lui donneront vingt pensées, lesquelles, s'il a l'esprit d'ordre, seront moins des sources de misère que des voies de profit.

Nous nous sommes peut-être trop étendu sur cette nécessité des besoins et sur la différence des besoins naturels et des besoins créés, c'est-à-dire de ceux qui tiennent à la matière ou de ceux de l'imagination; mais cette digression était nécessaire pour l'intelligence de ce qui va suivre. Maintenant, sans nous y arrêter davantage, nous toucherons le fond du sujet, en examinant

---

(1) Nous parlons ici de l'homme du peuple, de celui qui touche encore à l'état de nature. Quant aux individus des classes instruites, ils se ressemblent partout. L'éducation modifie les nuances, surtout quand cette éducation est la même.

successivement les causes de la pauvreté ou du moins celles auxquelles nous l'attribuons.

Les mobiles de la misère peuvent varier selon les pays, les gouvernemens, les mœurs, les préjugés, la religion, bref d'après tout ce qui, directement ou indirectement, agit sur la position de chacun.

Dans les états despotiques où une avanie enlève une fortune, où le fils n'est jamais certain d'hériter du père, la misère est plus générale, plus invariable ; là, on ne travaille pas pour s'enrichir, on ne garde plus pour le lendemain parce qu'on n'est pas sûr d'avoir ce lendemain.

Dans les lieux soumis à la corvée où l'habitant peut se voir, à chaque heure, arraché à sa charrue, à sa moisson, pour être jeté à des travaux sans récompense, là où l'impôt n'est point fixe, où le monopole est partout, où tous les gains tombent dans la main du gouvernant, toutes les pertes, tous les fléaux sur le front du gouverné, la misère doit être à son comble; et c'est ce qui arrive. En Égypte, où règnent la plupart de ces abus, la faim tue plus sûrement que le glaive, et la population est décimée par un firman. Il en est ainsi dans presque tous les états soumis aux Turcs. Ce n'est point précisément la religion de Mahomet qui est contraire à l'industrie, mais le caractère actuel des Turcs, de même que la politique de leurs voisins est de les y maintenir. Leur croyance au fatalisme est la ruine de toute amélioration ; avec cette foi torpide et sans avenir intellectuel, on ne prévoit rien, on ne répare pas, on n'échappe à aucune douleur, à aucun danger. Si cet axiome *aide-toi, le ciel t'aidera*, nous fait éviter bien des maux, celui-ci *tout est pour le mieux*, nous jette dans tous les précipices.

Après l'Égypte et les provinces turques, le pays rapproché de nous où il y a le plus de misère avec le plus d'élémens de prospérité, c'est l'Espagne. Là, c'est l'ignorance encore qui en est la cause première; ensuite

la paresse. Malheureusement il est des préventions qui encouragent l'une et l'autre, et qui, en dépit de sa nature, ont inculqué ces deux vices à l'Espagnol. Ami de la science et du mouvement, il était propre à tous les progrès; mais une dévotion grossière, mal définie, mal entendue, plus idolâtre que chrétienne, plus matérielle que divine, une mauvaise application de l'utile préjugé nobiliaire, l'oisiveté mise en honneur par des ordres monastiques non studieux, non travailleurs, non religieux, la richesse des mines acquise et conservée sans labeur, sans spéculation, sans calcul, toutes ces causes, en changeant son caractère, ont chez lui implanté la misère et l'ont si fortement attachée à son sol, que trois ou quatre révolutions n'ont pu encore y faire germer un seul bon grain.

A ces plaies il faut ajouter l'interdiction de diverses professions utiles, le grand nombre de fêtes et de pratiques superflues qui entraînent une perte de temps ruineuse pour l'industrie et la morale. Cependant l'aurore d'un nouveau jour vient de luire. Otez à l'Espagne son fanatisme, ses oisifs privilégiés, le reste de ses colonies; et le travail y fera fuir la pauvreté.

Les mêmes causes qui ont agi sur la Péninsule, ont, quoique moins fortement, influé sur l'Italie. Il y a beaucoup de solliciteurs en Italie, il y en a dans toutes les classes; ils demandent depuis un liard jusqu'à une principauté. Cependant, là moins qu'ailleurs peut-être, on rencontre de pauvreté véritable; l'habitant généralement sobre, vit de peu et s'amuse pour rien. S'il ne travaille pas, c'est qu'il n'a pas besoin de travailler, qu'il supporte mieux les privations que le labeur et que ne rien faire est pour lui de première nécessité.

Avec le *far niente*, il jeûnera sans se plaindre. Mendier en Italie est une position, presque un honneur, et tel mendie par orgueil et par choix; il est gentilhomme, il dérogerait en travaillant. Est-ce là de la

misère? Non, mais cela y conduit et cette imprévoyance jette quelquefois l'Italien dans une situation cruelle. Ordinairement elle dure peu; un accès d'activité, un jour de travail, l'abondance du sol, le prix minime des alimens l'en font sortir. L'Italie forme donc une exception; c'est le pays de l'Europe où il y a le plus de paresseux, et ce n'est pas celui où il y a le plus de pauvres véritables.

L'Angleterre présente le spectacle contraire : c'est là que l'on spécule le mieux et c'est pourtant là aussi qu'il y a le plus de malheureux. C'est que l'Angleterre est divisée en deux camps ennemis : l'un gagne et paie, et de ce nombre je mets les riches ou les propriétaires, car dépenser, c'est travailler; l'autre consomme et tend la main, non peut-être par paresse, mais parce qu'on l'empêche de travailler ou qu'on le nourrit sans rien faire. Il faut donc, par cela même, qu'une bonne moitié des habitans ne travaille pas, que l'autre moitié travaille pour elle et pour eux. Aussi l'Angleterre, pays où l'homme occupé fait le plus et où les machines le secondent le mieux, n'est pas cependant celui où l'ouvrier devient riche, du moins tant qu'il reste Anglais, c'est-à-dire tant qu'il vit à l'anglaise.

Une des raisons du peu d'aisance de la famille de l'ouvrier anglais, malgré la persévérance de son travail, l'adresse et le soin avec lequel il le dirige, c'est qu'il est gros mangeur et plus grand buveur, qu'il consomme beaucoup et deux fois plus que l'artisan français. L'Anglais qui gagne 4 schellings par jour n'est pas plus riche que le Français qui gagne 2 francs.

Nous avons déjà dit un mot de cet abus de la consommation et nous avons ajouté qu'elle faisait la richesse ou la misère, selon l'objet sur lequel elle se portait. Sans revenir sur ceci, nous bornant à citer les faits, nous remarquerons : qu'il en coûte autant pour nourrir un Anglais que deux Italiens et que trois Arabes, le

peuple de la terre qui vit de moins. Le climat certainement n'est pas ici sans influence, et l'Arabe mangerait probablement plus en Angleterre qu'en Arabie; mais pourtant l'habitude et l'opinion entrent pour beaucoup dans leur régime. Un Anglais croit qu'il ne peut se bien porter qu'en mangeant le plus possible, un Arabe qu'en mangeant juste ce qu'il faut pour ne pas mourir d'inanition. L'Anglais se fait une affaire de bien manger, l'Arabe n'y voit que la satisfaction d'un besoin. Il résulte de cette différence d'hygiène ou de volonté que l'Arabe vivra dans l'aisance où l'autre mourra de faim.

On doit sentir cependant que la richesse ou la pauvreté qui résulte de la sobriété ou du défaut opposé, est relative et individuelle. Si l'homme sobre est paresseux, il ne sera pas plus riche que l'homme débauché, si ce dernier travaille en proportion de sa dépense. Pour s'enrichir par la sobriété, il faut y joindre l'activité et l'industrie.

La misère des Irlandais tient à des circonstances qui ont été souvent présentées et que nous ne rappellerons pas ici. Leur caractère, je crois, peut ajouter, autant que la fausse politique des gouvernans, à l'affaissement où ils se trouvent. Ensuite l'éloignement des grands propriétaires qui dépensent ailleurs l'aisance qu'ils tirent du sol et de la sueur des habitans, met ces derniers dans une position peut-être plus fâcheuse que n'était celle du serf ou que n'est encore celle de l'esclave qu'un maître dont il est l'avoir et le revenu a intérêt à nourrir.

La Suisse, je parle ici de celle des voyageurs, présente sinon beaucoup de pauvres et de fainéans, du moins beaucoup de gens qui vivent d'autre chose que d'un travail régulier et qui en vivent mal; mais cela encore n'annonce pas une misère véritable. Si les étrangers n'allaient pas en Suisse, personne n'y serait désœuvré; c'est en détournant les habitans de leurs occupations ordinaires pour être guides, cicérones, serviteurs du

moment; c'est en les empêchant de spéculer sur leurs métiers et de s'y perfectionner, que les touristes leur ont fait perdre l'habitude d'un labeur suivi. Le Suisse n'est d'ailleurs pauvre que chez lui et peut-être ne l'est-il qu'à l'époque où les étrangers y apparaissent. En toute autre saison et en tout autre pays, il est laborieux et il parvient souvent à s'enrichir.

Malgré le gouvernement sans garantie de l'Autriche, il y a là peu de misère; le sol est bon, la coutume patriarcale, la souveraineté sans luxe. Mais ces causes ne suffiraient pas pour amener l'aisance; la principale source de bien-être de l'Allemand, c'est que, travailleur persévérant, il est en même temps prudent, quand il n'est pas ivrogne.

On rencontre peu de pauvres en Hollande; y a-t-il moins de misère réelle qu'en France? Il y en a plus, mais elle n'y paraît pas autant. La France semble faire parade de ses pauvres; ils sont partout sur la voie publique, ils sont dans toutes les foires, dans tous les marchés, sur les pas de tous les passans et ils ne sont que là. Allez où il n'y a ni foire, ni marché, ni voyageur, ni gens qui donnent, il n'y aura plus de pauvres, ou il y en aura beaucoup moins.

Voici un relevé fait en Italie, de la misère européenne. Quoiqu'il ne soit pas entièrement d'accord avec ce que je viens de dire et mes propres calculs, je le rapporterai ici.

Le nombre des pauvres en Europe, selon l'observateur italien, est de 10,897,333, c'est-à-dire un vingtième de la population totale. Il y compte 20 millions d'ouvriers, et sur ces 20 millions, 17 millions d'indigens qu'il distingue ainsi des pauvres.

A Londres, sur 1,359,000 habitans, il y a 105,000 nécessiteux; à Liverpool, sur 90,000, environ 27,000.

En 1812, on trouvait à Vienne, sur une population de 270,000 individus, 37,554 pauvres. En 1822, les

justes et sages mesures de l'administration avaient réduit ce chiffre à 20,500; il est moindre encore aujourd'hui.

A la fin du siècle dernier, il y avait à Copenhague, sur 120,000 habitans, 3,400 indigens; il y en a maintenant trois fois plus.

En 1798, on en comptait à Rome 30,000 sur une population de 147,000 ames. Il en est de même en ce moment, bien que la population soit diminuée.

On évalue à un vingt-cinquième la population indigente de l'Italie.

Venise présente, sur une masse de 100,000 ames, près de 70,000 pauvres, c'est-à-dire les deux tiers.

A Amsterdam, sous le régime français, il y avait, sur 217,000 individus, 80,000 pauvres ou indigens; ce nombre est fort réduit.

A Berlin, sur 188,000 ames, on ne compte que 12,000 nécessiteux.

Dans le canton de Glaris, le quart de la population est dans l'indigence.

Selon un autre calculateur qui n'élève la population de l'Europe qu'à 170 millions, le nombre des pauvres y est de 18 millions; la proportion est en Danemarck de 5 pour 100; en Angleterre, 10 pour 100; en Hollande, 14 pour 100; en France, 5 pour 100; en Russie, 1 pour 100. « On sent, dit le journal où je copie cette note, « combien cela est idéal; en Russie le paysan vit avec » un peu de pain et de légume, en Angleterre il lui » faut de la viande, du thé, du sucre, du rhum. »

Je réponds : ceci ne prouverait rien si le paysan russe qui mange beaucoup, dépense en quantité ce que l'autre paie en qualité; ou si le sucre, le thé, le rhum, ne coûtent pas plus en Angleterre que le pain et les légumes en Russie. Néanmoins l'observation n'en est pas moins juste au fond, et il est évident qu'on ne peut totaliser le nombre des pauvres, non-seulement

en Europe, mais même dans une seule province, car tel l'est un jour qui ne le sera pas le lendemain; tel encore le sera à nos yeux, qui ne l'est pas aux yeux d'un autre ni même aux siens. Donc, sans chercher à discuter ici le plus ou le moins d'exactitude de ces tableaux, ni à séparer les pauvres des indigens, nous ne nous arrêterons qu'à la conséquence qu'on peut en tirer et qui vient à l'appui de ce qui précède : c'est qu'en tout pays la nature du gouvernement influe sur la misère ou la prospérité individuelle, et qu'il est des lois et des régimes sous lesquels le nombre des pauvres doit toujours augmenter. Mais ce sont alors des misères imposées qui proviennent moins de ceux qui en souffrent que de ceux qui en profitent, misères qui, souvent aussi, naissent de la mauvaise application d'une bonne intention, ou plus souvent encore d'un faux système. Si l'ignorance a été partout une source de pauvreté, la fausse science a pu également le devenir.

Les mesures coercitives, quand elles concernent l'industrie et le bien-être, parussent-elles utiles en théorie, ont souvent à l'exécution un effet désastreux, parce qu'elles isolent les intérêts. Chacun se débat pour son compte contre la gêne qu'on lui impose. Dès ce moment, point d'union, pas de travaux d'ensemble; on ne s'associe plus pour défricher, pour planter ou fabriquer. C'est alors que la population oisive et inquiète, en proie au malaise, s'agitant en tous sens, paraît surabondante et qu'elle l'est en effet.

Mais ces calamités collectives qui frappent en masse et rendent toute une nation pauvre et souffrante, de même que celles qui arrivent à la suite d'un grand désastre, de la guerre, de l'invasion, de l'incendie, ces misères accidentelles ou factices, si elles sont les plus terribles, sont aussi les moins durables. On peut les comparer aux maladies aiguës qui, lorsqu'elles ne tuent pas le malade, lui procurent après la convales-

cence, une santé plus robuste. Bientôt gouvernans et gouvernés en apercevant la cause du mal s'entendent pour appliquer le remède; il suffit donc d'un jour de réflexion pour détruire le germe morbide, et la pauvreté disparaît devant la liberté rendue à chacun.

Il n'en est pas ainsi de la misère qui existe dans cette liberté, misère qui tient au caractère d'un peuple ou plus encore à son défaut de caractère, mal qu'on sent, mais qu'on ne définit pas, misère vraiment funeste en ce qu'elle est sans cause apparente et qu'elle existe même où ne règne pas l'arbitraire, où elle n'est pas imposée. Cette misère est la plus maligne, la plus difficile à traiter. Produite par mille incidens, mille vers rongeurs, elle tient à l'individu plutôt qu'au sol; chaque victime, chaque misérable l'est parce qu'il veut l'être, parce qu'il ne sait pas être riche. C'est une maladie de langueur à laquelle nul remède ne semble applicable, et où il n'y a en réalité que des plaies à sonder, que des vices à écarter, que des préjugés à détruire.

Telle est la vraie misère, celle que souvent on ne peut guérir, car un chancre extirpé, il en restera cent autres, et cent autres que personne ne voit, et par conséquent auxquels nul ne croit. Le pauvre sent bien qu'il l'est, mais il attribue son état à toute autre cause qu'à lui-même, et quand on travaille à sa guérison il se refuse au remède. « Le remède à la pauvreté, dit-il, c'est la richesse; donnez-moi de l'or et je ne serai plus pauvre. » En cela il se trompe, car avec de l'or il redeviendra pauvre, s'il continue à faire tout ce qu'il faut pour l'être.

Ce qui éternise la misère, ce qui l'accroît peut-être plus encore que l'ignorance, c'est cette conviction dans laquelle vivent beaucoup de prolétaires, qu'ils sont au monde pour être pauvres et qu'ils resteront pauvres quoi qu'ils fassent, parce que l'on naît misérable comme

l'on naît aveugle, contrefait, sourd et muet, parce que la pauvreté est un état d'être, un mal incurable, et que souffrir, languir, mourir est leur destinée.

En vain ils verront des exemples du contraire; si leur voisin s'enrichit par son travail et son économie, ils ne seront pas convaincus qu'ils auraient pu faire comme lui : c'est un homme heureux, diront-ils, et ils ne le sont pas ; ou il a trouvé un trésor, ou il l'a volé. Ils croiront tout, hors ce qui est ou ce qui doit être, c'est-à-dire que tout homme, quelle que soit sa pauvreté présente, s'il a de la santé, de la persévérance, de la probité, de l'économie, et s'il travaille pendant vingt ans, acquerra immanquablement une aisance quelconque; s'il travaille pendant trente, il aura acquis une fortune. Voilà ce qu'il est essentiel de persuader au peuple; c'est l'espérance et la volonté qu'il faut lui rendre avant tout.

Sans doute les désirs immodérés, l'ambition sans bornes, sont un mal et entraînent à bien des excès; mais l'absence de cette ambition produit peut-être un dommage plus général. C'est surtout parmi les femmes du peuple que cette funeste résignation existe; presque toujours elles arrêteront leur fils ou leur mari voulant sortir de son lit de douleur : « Que vas-tu chercher, lui crieront-elles ; tiens-toi tranquille, restons où nous sommes ? » C'est-à-dire n'ayons ni pain, ni feu, ni vêtement.

Cette absurde croyance, ce funeste préjugé qui paralyse la volonté, n'existe pas uniquement dans les classes infimes; si le pauvre ne veut rien faire contre le mal qui le ronge, et cela, parce qu'il ne le voit pas, le riche, le philosophe même ne veut pas faire davantage, parce qu'il ne croit pas au remède : « C'est la misère des temps, dira-t-il, c'est le résultat indispensable de la société, de l'agglomération des masses; par la raison qu'il y a des riches, il doit y avoir des pauvres; c'est la loi de l'équilibre, c'est celle de la nature, c'est

une nécessité, c'est un effet physique, comme l'ombre à la lumière; il n'y a donc rien à faire, car ce que l'on fera, pourra déplacer le mal, mais non le détruire. »

Tout ceci est erreur. La misère des temps n'est qu'un mot; jamais elle n'est inhérente au sol, et quand elle est causée par un accident, elle cesse avec lui.

Nous venons de le voir : la civilisation ne produit pas la misère, c'est au contraire la misère qui entrave la civilisation; et la misère ne s'étend que parce que la civilisation est arrêtée. S'il y a des riches, ce n'est pas une raison pour qu'il y ait des pauvres, c'est plutôt le contraire, et l'on dirait mieux : il y a des pauvres parce que personne n'est riche et que ceux qui possèdent n'ont absolument que le nécessaire. Ce ne peut donc pas être la loi de la nature, car si elle a fait des êtres, c'est pour qu'ils vivent; et si la misère était imposée aux hommes et même à un seul, ce serait une anomalie, une contradiction avec cette même nature.

C'est une erreur non moins grande de vouloir que les uns soient nés pour être riches et les autres pour être pauvres; le hasard, la naissance ou la conquête a pu distribuer les fortunes, mais c'est l'esprit d'ordre et de réflexion qui les maintient, qui les conserve; et conserver c'est une science, c'est un travail.

Ce qui a pu faire croire que les grandes fortunes amènent les grandes misères, c'est qu'elles les font apercevoir davantage, qu'elles les rendent plus saillantes, plus tranchées par le rapprochement et les contrastes. C'est ainsi qu'une chaumière qui paraît propre et commode au milieu d'un désert, semble une masure hideuse à côté d'un palais. Il en est de même du vêtement, de la nourriture : un individu couvert d'une peau grossière, ne vivant que de racines, couchant sur la terre, paraîtra le plus malheureux des hommes à Londres, à Paris; tandis que dans les forêts du Canada il ne sera que dans la position commune; personne ne le plaindra, parce que tout le monde sera comme lui.

Pour que la grande fortune produisît la grande misère, il faudrait qu'il n'y eût juste qu'une ration pour chaque individu, et que l'un dût mourir de faim quand l'autre aurait deux rations; mais il n'en est pas ainsi : dans l'ordre naturel, il n'y a de portion que celle que chacun se fait, et l'un peut s'en faire dix et mille sans qu'il y en ait une de moins pour les autres, parce que la terre, la mer, l'air, contiennent plus de nourriture, plus de substance et même de jouissance, qu'il n'en faut pour tous leurs habitans.

Notre misère et notre richesse sont en nous. L'abondance naît de l'intelligence et non de la localité. Si une nation est instruite, si elle est calculatrice et économe, si chacun a en soi force et raisonnement, chacun y sera à son aise; avec les défauts contraires, tout le monde y sera pauvre.

L'inégalité des fortunes prouve donc moins l'inégalité des ressources matérielles et collectives que celle de l'esprit et du raisonnement, surtout dans nos états européens; car il est ailleurs de ces positions où la richesse n'est pas plus visible ni même plus possible que la pauvreté; mais ces positions sont hors de la civilisation, ou ce sont des exceptions dans cette civilisation, exceptions qui n'appartiennent qu'aux nations, s'il en existe, où tout est encore indivis, aux nations qui n'ont qu'une bourse, qu'une table commune.

Chez les sauvages il n'y a pas de riches, il n'y a pas de pauvres. Vivant au jour le jour, quand la chasse ne produit pas, quand la pêche n'est pas abondante, si l'un a faim, tous ont faim; et si un membre de la communauté se gorgeait publiquement de viande tandis que les autres tombent d'inanition, il serait à l'instant dévoré lui-même.

C'est par une cause à peu près semblable que la grande misère n'existe pas dans certaines hordes isolées.

En Grèce, par exemple, parmi les montagnards, si

quelqu'un a besoin, il va prendre à son voisin. Si ce voisin veut défendre sa propriété, il s'en suit un combat à mort, et la misère de tous deux cesse, puisque l'un est tué et que l'autre en hérite.

Telle est la loi de la nature selon quelques-uns : le droit de propriété, disent-ils, doit céder devant la nécessité. Doctrine insensée qui ne peut mener qu'à la ruine de tous. Mais en écartant même la violence, en basant le partage ou l'aumône sur l'humanité ou la charité ; ce partage, cet abandon de la propriété est le plus grand obstacle chez le sauvage comme chez l'homme civilisé, à son développement moral, à son amélioration et au bien de tous. Quand un individu compte sur un autre, quand il n'est pas responsable de son propre avenir, quand il ne se croit pas personnellement intéressé à être prévoyant et économe, il ne l'est pas. Il ne le sera pas davantage là où il n'aura pas la certitude de conserver ce qu'il a, car il n'acquerra pas ou ne gardera rien.

La grande opulence n'est une cause de misère que lorsqu'elle absorbe la substance, lorsqu'elle attire à elle la richesse pour l'enfouir, ou bien lorsque par un défaut contraire, elle la prodigue au hasard, et qu'au lieu de payer le travail, elle donne sans condition ou achète ce qui ne devrait pas l'être. En général le contact de l'opulence n'appauvrit le peuple que là où elle le démoralise. Comment l'appauvrirait-elle autrement ? Qu'un homme ait cent mille francs de rentes ou un million, son estomac ne contiendra pas plus qu'un estomac humain; il ne mangera que ce qu'un homme peut manger, il n'usera en habits, en maisons, en voitures, en luxe, que ce qu'un seul use; par conséquent il peut dépenser beaucoup sans consommer personnellement davantage, et ce qu'il ne consomme pas est toujours consommé par les autres.

Le contraire ne peut arriver que s'il arrête la cir-

culation ou le travail, que s'il thésaurise. Mais si c'est possible pour les métaux, cela ne l'est pas pour les denrées; on n'enfouit pas les objets autres que l'or, et si on les dissipe c'est une consommation: là où tombent les miettes, des oiseaux viennent pour les manger. Reste à savoir si les oiseaux qui comptent sur cette ressource, s'en trouvent bien et ne mangeraient pas mieux et plus sûrement ailleurs.

Le voisinage de la grande opulence ne produit donc point la misère par suite de l'opulence même, mais par son mauvais emploi, par la facilité qu'elle donne à vivre sans labeur, par les habitudes immorales et paresseuses qui en résultent; enfin par ce gaspillage dont l'exemple fait perdre, même à ceux qui en profitent, toutes les idées d'ordre et d'économie.

Cela n'arrive pas quand la fortune est en mains dignes, quand elle est jointe à la modération, à l'humanité, à la raison. Un homme riche qui sait faire un bon emploi de ses richesses, n'est de fait que l'intendant de ceux qui ne le sont pas, et s'il dépense comme il le faut, c'est-à-dire s'il ne donne pas pour exempter de l'économie et du travail, mais pour y conduire, pour les faire naître et les maintenir, la misère ne doit pas apparaître où il habite. Si elle y vient, c'est sa faute, c'est qu'il entasse ou qu'il prodigue, c'est qu'il ne sait dépenser ni pour lui ni pour les autres, c'est qu'il abandonne beaucoup à celui-ci, rien à celui-là; c'est qu'il agit sans discernement; c'est qu'il ne laisse pas même les choses suivre leur cours naturel; car s'il était seulement bien pénétré de ce double précepte, axiome de commerce, qu'on ne donne rien pour rien, et aussi qu'il ne faut exiger rien pour rien, s'il ne s'en écartait jamais et qu'il mît à chaque œuvre, à chaque service son prix réel, cela suffirait pour amener une répartition juste de son superflu et pour écarter la misère.

Et ceci, nous l'appuierons du calcul suivant:

Lorsque dans une ville, une province, un lieu quelconque, il existe plus de propriétaires riches que ne le comportent la proportion ordinaire et le nombre des habitans, on peut en conclure qu'il y a réellement abondance et que si l'on faisait le partage égal des fruits, chacun en pourrait vivre. Or, lorsque l'opulent dépense sur les lieux toute son opulence, cette répartition est faite : mais l'on sent qu'elle ne peut l'être bien, qu'autant qu'elle l'est selon ce que chacun vaut. Or, ce que chacun vaut ne peut être, arithmétiquement parlant, que ce que chacun gagne, car prétendre rétribuer chaque individu selon sa capacité réelle est une chimère. Je ne pèse le mérite ou la valeur qu'à l'œuvre. Pour savoir ce que vous êtes, montrez-moi ce que vous savez faire. Vous aurez été apprécié ce que vous valez quand j'aurai payé à son prix ce que vous avez fait. Et pour cela, il faut que vous fassiez ce qui m'est utile et que vous le fassiez bien, car si vous ne le faites pas ou si vous le faites mal, ne vous en prenez qu'à vous si je vais le chercher ailleurs, et si un autre que vous profite de mon superflu.

En principe, partout où l'on peut faire quelque chose et où l'on peut payer ce que l'on fait, si la misère existe, c'est qu'on ne fait pas ce que l'on doit, ou qu'on ne paie pas ce que l'on a fait. Quelqu'un a tort, le consommateur ou l'ouvrier ; peut-être tous les deux, mais certainement l'un ou l'autre, car la misère, je ne puis trop le redire, n'est pas dans le sol, elle est dans les hommes; et si elle résulte d'abord de l'individu, elle dépend ensuite de celui qui est le plus en contact avec lui et par conséquent beaucoup de notre voisin s'il est opulent, et de l'emploi qu'il fait de sa richesse.

Les exemples de ceci sont peu sensibles dans les villes où tout se confond dans la masse; mais qu'un propriétaire riche aille habiter la campagne, l'aisance ou la misère règnera autour de lui selon son carac-

tère. S'il est avare ou inactif, s'il ne dépense et ne récolte rien, c'est comme s'il n'était ni lui ni sa propriété, et nous n'en parlerons pas. Mais admettant qu'il récolte tout ce qu'il peut et qu'il dépense tout ce qu'il a, c'est la manière dont il le récoltera, dont il le dépensera, qui peuplera sa commune de pauvres ou de travailleurs.

Si c'est un prodigue qui sème au hasard, qui donne au paresseux et ne paie pas l'ouvrier ou le paie mal, vous voyez en peu d'années la population partagée en individus de deux classes : les premiers ou les moins nombreux sont ceux qui, profitant du laisser-aller du maître, ont, sous quelques rapports, amélioré leur position. Les seconds ou la grande majorité sont ceux qui, devenus plus pauvres qu'ils n'étaient, sont aussi plus démoralisés. Or, ce sont ceux-là mêmes qui ont reçu le plus. Mais ce qui tombe de la main prodigue s'arrête rarement à la première qui le ramasse: pourquoi? C'est que l'on répand sans prudence ce que l'on a gagné sans peine; c'est qu'après avoir acquis sans fatigue, on croit qu'ainsi l'on acquerra toujours ; c'est que le travail ne paraît plus qu'une duperie, quand il y a moins de profit à travailler qu'à ne rien faire; c'est qu'en ne travaillant pas, on cesse de compter sur soi-même, et dès qu'on n'y compte plus, il ne reste ni prévoyance ni industrie; c'est qu'enfin on a fait comme le maître, qu'on s'est abandonné au caprice et qu'on a donné sans mesure. Ici d'où vient le mal? Est-ce de la grande richesse? Non, c'est de sa mauvaise répartition, c'est de l'usage irréfléchi qu'on en fait; c'est de son emploi désordonné.

Si au contraire, ce capitaliste est un homme d'ordre, si même sans être charitable ni sans songer au bien-être des autres, il tient à améliorer le sien et à s'enrichir encore, si outre le présent, il pense à l'avenir, enfin si en sachant dépenser il sait compter, il obligera bientôt les autres à compter avec lui et par conséquent

avec eux-mêmes. Alors si au lieu de s'entourer de gens incapables ou sans bonne volonté, qui, mangeant sans rien faire, coûteront sans produire, il a soin de n'appeler que les plus laborieux, et qu'il les paie en raison de leur labeur, l'habitant qui bientôt s'en aperçoit et qui sent qu'il n'a nul profit à l'oisiveté ou à la négligence dans l'œuvre, ne sera ni oisif, ni négligent. Peut-être maudira-t-il d'abord la main avare qui ne lui donne pas un sou s'il ne le gagne, mais bientôt il rendra justice à cet homme qui ne lui dénie jamais ce sou quand l'œuvre le vaut, et il reconnaîtra qu'il y a pour lui intérêt et sécurité à faire que cette œuvre le vaille !

L'opulence de ce propriétaire n'est dès lors à charge à personne. Peu importe qu'il soit agriculteur, manufacturier ou simplement consommateur : s'il paie exactement ce qu'il consomme, s'il le paie à sa valeur, s'il ne paie que ce qui doit être payé, s'il ne donne qu'au travail, à la conduite, à la moralité, il n'appauvrira qui que ce soit, quelque riche qu'il devienne lui-même, quelque dépense qu'il fasse. La grande richesse d'un seul peut donc être pour tous une chance de bénéfice, et en même temps une cause de liberté et un exemple de bonne administration. Je ne réprouve donc pas la grande propriété; son plus grave inconvénient est de faire dépendre d'un homme le sort de plusieurs; mais ceci est inhérent à la nature humaine : de la vie du père dépend aussi celle des enfans.

Voyons maintenant la seconde partie de la question :

Nous avons dit que la misère ne venait pas de la pauvreté du sol, et qu'un pays pouvait toujours être riche sous la main de ceux qui l'exploitent. Expliquons ce que nous entendons par pays riche ou pays pauvre.

On a souvent répété que la surabondance de population était une cause de misère, et qu'ainsi il existait des lieux où l'on ne pouvait pas vivre. Si l'on prend la question dans son acception absolue, un pays doit tou-

jours nourrir ceux qui y sont; car si véritablement la substance y manque, ils vont ailleurs ou meurent. On ne peut donc parler que des localités où l'on existe à peu près, c'est-à-dire en vivant mal, en ne mangeant pas à sa faim, en ne buvant pas à sa soif, en n'étant pas couvert selon la saison, en n'ayant enfin ni feu ni logis. Certes, cela se voit tous les jours, et c'est réellement ce que nous entendons par misère et pauvreté. Mais cela vient-il du pays? Si, par accident ou caprice, une masse d'hommes s'agglomère sur un point où la nourriture ne puisse arriver en proportion des besoins de chacun, ou bien où il ne reste plus d'espace pour donner aux bras les mouvemens nécessaires au travail, il est certain que la misère y apparaîtra; mais il y a folie à s'entasser quelque part, à y étouffer, quand il y a place ailleurs. Si la terre ne suffisait plus aux hommes, cet entassement s'expliquerait; mais personne n'ignore qu'il n'est pas un seul état de l'Europe dont le territoire ne puisse nourrir ses habitans, et ceux qui s'en éloignent, sont déterminés moins par le défaut d'espace que par l'inconstance naturelle à l'homme ou par l'espoir de choses nouvelles.

La France a, en superficie, 53,000,000 d'hectares, dont 40,000,000 sont cultivables. Il y en a 22,800,000 de cultivés; le tiers suffirait pour nourrir ses 33,000,000 de régnicoles et le million d'étrangers qui s'y arrêtent annuellement. Ce n'est donc pas le manque de terrain qui y cause la misère, c'est la médiocrité de la culture qui fait que 3 hectares ainsi travaillés rapportent moins qu'un seul qui le serait bien; c'est le mauvais emploi des produits, c'est la consommation par les animaux de ce qui devrait l'être par les hommes; c'est la présence de ceux qui, sans avoir, veulent vivre sans travail. Dans tous ces élémens de misère, l'excès de la population n'entre pour rien, et son entassement sur les mêmes points pour peu de chose. Dans l'état de la société actuelle

en Europe, la disette d'hommes valides est bien plutôt une cause de pauvreté, et l'ignorance ou la paresse plus encore que le défaut de bras.

La stérilité d'une partie des terres n'est pas une raison mieux fondée; il est bien peu de terres stériles pour celui qui a la volonté de les faire produire. Si elles ne produisent pas, le commerce et l'industrie peuvent y suppléer, et, comme l'agriculture, maintenir l'abondance.

La misère des peuples, nous le voyons, tire donc moins sa source des causes physiques que des causes morales; elle vient moins des localités que de la disposition des esprits, des habitudes qui en sont la suite, et surtout du défaut d'intelligence dans le travail. Cela est si vrai, que c'est toujours dans les pays réputés stériles et sans ressources, là où la masse de la population est misérable, que le spéculateur, que l'industriel étranger s'enrichit. Celui-là sait, par expérience, que quand le peuple est pauvre quelque part, c'est que probablement il n'a pas profité des moyens qu'il a d'y être riche. Sur cette seule donnée, il s'y porte; et là, sans concurrent, seul clairvoyant, il a bientôt découvert un trésor; et où tout le monde végétait depuis des siècles, il fait fortune en peu d'années.

Or, il n'aurait pu, dans un délai aussi court, la faire dans un pays riche et fertile, précisément à cause de sa richesse, de sa fertilité, qui, là comme ailleurs, ne surgissent que par l'industrie. Il n'y aurait été qu'industrieux comme un autre, il n'eût pas obtenu du sol plus qu'un autre, puisque chacun en tire tout ce qu'il peut en tirer; il eût donc pu, comme les autres, y vivre dans l'aisance, mais il n'y eût pas amassé de richesses.

Et ceci ne se borne pas à l'agriculture; le commerce et la fabrique offriront les mêmes chances de succès. Partout, quand ces moyens d'aisance ne sont exploités par personne, celui qui les aperçoit le premier en tirera, s'il les emploie bien, de grands bénéfices.

Il est donc peu de contrées, il n'en est pas peut-être, où la pauvreté soit sans remède, où elle ne couvre une mine d'or : il ne s'agit que de la trouver; et la mine d'or c'est le travail, c'est la conduite. Vous, cultivateurs laborieux, vous, négocians, vous, manufacturiers, qui voulez vous enrichir, si vous n'y parvenez pas chez vous, allez chez les populations dites pauvres. Et vous, habitans de ce pays, travaillez comme eux, et probablement vous vous enrichirez avec eux. Là où il y a de la terre, de l'eau et des bras, on doit trouver de la nourriture, un abri et des vêtemens, puis l'abondance, puis le luxe et un palais. Quand on ne les y trouve pas, c'est qu'on ne les cherche pas, c'est qu'on est infirme ou aveugle.

Si partout de la pauvreté peut sortir la richesse, partout aussi, et par la même raison, la richesse peut enfanter la pauvreté ; cela dépend des mains dans lesquelles elle tombe. Tel avec une noix fera pousser un arbre; tel autre possesseur d'une forêt n'en tirera qu'un peu de cendre. Posons un exemple ; individualisons les faits :

Un homme est père de 6 enfans, il possède en bonnes terres la valeur de 6 millions; il en fait 6 lots valant chacun un million : il en donne un à chacun; ces six enfans ont ainsi une aisance égale. Nous supposons qu'ils sont tous bien mariés, tous au même degré d'intelligence; seulement ils ont des goûts et des caractères différens. Eh ! bien, avant dix ans leurs fortunes ne seront plus semblables; avant vingt les uns l'auront doublée, les autres l'auront réduite à moitié; avant trente ans, un au moins sera dans la misère, et un autre aura trois à quatre millions.

Les terres qu'ils ont reçues, si elles n'ont pas changé de mains, auront suivi la même progression croissante ou décroissante; les unes auront triplé de fertilité et de produits, les autres seront devenues stériles. Ce que je dis ici d'une famille on peut l'appliquer à toutes, et aussi

à toutes les nations ; car il en est bien peu qui n'aient elles-mêmes créé leur richesse ou leur misère.

Prenons maintenant un exemple contraire : au lieu de capitalistes, supposons 6 individus qui n'ont rien; faisons-les partir du même point et laissons-les agir sur un terrain où chacun puisse également développer sa volonté et son industrie; après quelques années allez à eux : deux seront encore pauvres, deux dans une situation modeste, deux seront riches. Otez-leur le tout et laissez-les recommencer, les résultats seront probablement les mêmes ; le pauvre restera pauvre, la médiocrité redeviendra la médiocrité, celui qui a fait fortune la fera encore ; car, soyez-en certain, le hasard n'est qu'un mot, il n'y a pas plus de hasard que de stérilité dans la nature.

A l'appui de ceci on peut citer aussi des peuplades transplantées qui sont aujourd'hui riches et puissantes sur un sol réputé aride, et dont les premiers habitans étaient morts de langueur et d'inanition. Soyons-en bien convaincus, la misère c'est l'individu, la richesse c'est lui encore; il n'y a pas de richesse ni de pauvreté de siècle, il n'y a pas de pays pauvre ; si on y est libre on pourra toujours y devenir riche, parce qu'à défaut de terres fertiles les bras restent et avec eux l'industrie et le commerce. Si cela n'était pas, si on n'y pouvait subvenir à ses besoins avec de l'industrie, on n'y resterait pas, càr il n'y a que la paresse qui enchaîne à la famine. C'est donc le caractère d'une nation comme celui d'un homme, c'est donc sa volonté qui fait ou défait son aisance.

On pourra répondre ici que si la misère vient d'une volonté, cette volonté peut être imposée, être celle d'autrui, volonté plus forte que la nôtre, et qui nous lie à un travail dont nous ne pouvons pas vivre, ou qui nous empêche de vivre de celui que nous faisons et du sol où nous sommes. L'observation est juste ; aussi le

vasselage, le privilège, le monopole, les impôts excessifs sont-ils une source de malaise parce qu'ils entravent l'industrie ou la dirigent dans un sens opposé à l'intérêt commun; mais, nous le répétons, la misère qui émane de la tête ou de la mauvaise direction de l'ensemble, celle qui n'a pas une cause inhérente à chacun, est moins dangereuse que la misère qui tient au cœur d'un peuple, que celle qui est la suite de ses préjugés, de ses opinions, de ses habitudes, que celle qui, devenue sa volonté, s'est nationalisée en lui; car pour celle là, il ne s'agit pas de réformer les lois, mais le caractère, mais l'esprit de tous; ce sont des superstitions qu'il faut extirper, des vices qu'il faut guérir. Cette misère est la misère européenne, c'est la nôtre; misère attachée à nos mœurs, presque à nos goûts, misère certainement moins contrainte que volontaire. C'est la misère de la liberté.

Ce n'est pas que je prétende que l'on veuille être pauvre; non, l'insensé même désire son bien-être, et l'habitant du hameau le veut comme celui de la ville. Mais en souhaitant être bien nourri, bien abrité, bien pourvu de tout, en voulant être riche enfin, l'un pas plus que l'autre ne travaille à le devenir. Sût-il même ce qu'il faut faire, il n'a pas le courage de l'entreprendre; nu, souffrant, il ne fait rien pour couvrir sa nudité, pour échapper à sa souffrance. On peut même affirmer qu'il fait tout ce qu'il faut pour s'y maintenir, pour la rendre plus profonde, plus hideuse. Ici, l'homme de la civilisation est au-dessous de celui de la nature; il a moins que lui l'instinct de sa propre conservation et peut-être est-il réellement plus pauvre, plus malheureux.

Il est des individus chez nous, il en est beaucoup, qui atteignent la vieillesse sans avoir mangé une fois à leur faim, ni dormi une nuit d'un sommeil paisible, d'un sommeil libre d'inquiétude. Il en est des milliers qui, nés sous l'influence de ce cauchemar de misère, étreints

par ce spectre famélique, n'ont pas fait dans toute leur vie un mouvement, un geste pour l'écarter. Oui, cet homme inférieur à l'animal qui, du moins, a l'instinct de vivre, cet homme vous le rencontrez à chaque pas : il naît affamé pour rester affamé. Sa paresse, son imprévoyance, l'enchaînent à son vautour ; et, dans son spasme ou dans sa léthargie, il ne sait ni vivre ni mourir.

D'où vient cette apathie? de l'ignorance mère de tout mal, de l'ignorance qui lie les mains, dessèche la tête et rend le cœur stérile, de l'ignorance qui aveugle. Les trois quarts des pauvres ne mangent point, parce qu'ils ne voient pas le pain qui est dans leurs mains ; partout le défaut de savoir est, avant le désordre même, une des causes premières de la misère.

Dans nos villes comme dans nos campagnes, si vous trouvez une famille plus misérable, plus nue, plus affamée que les autres, vous pouvez être assuré que c'est aussi la plus ignorante, celle qui sait le moins vouloir et agir; et le degré de sa pauvreté sera toujours celui de son insouciance à apprendre. Par apprendre, je n'entends pas seulement apprendre à lire, j'entends apprendre à réfléchir, à raisonner, à calculer. Ainsi, quand vous me direz qu'une population est malheureuse, je ne vous demanderai pas si elle est instruite et capable, car je suis certain qu'elle ne l'est pas; et plus son ignorance datera de loin, plus de générations ignorantes auront succédé à des générations ignorantes, plus la pauvreté sera invétérée et plus près de l'état incurable. L'ignorance qui engendre la misère est ainsi entretenue par elle, et d'elle aussi sortent la superstition, le préjugé et la routine, autres sources morbides.

Le fanatisme, fils de l'ignorance et père de la cruauté, a été une des grandes causes de misère; il a dépensé en ruines l'énergie qu'on aurait pu employer à édifier. La superstition ne produit point la paresse, mais elle

crée des occupations sans profits, sans utilité même morale, qui s'écartent autant de la vraie religion que de l'industrie réelle, et qui sont de plus une occasion de dépense et quelquefois de débauche. Sans doute il est bien qu'un jour de la semaine soit consacré à la prière et au repos, c'est un des commandemens de Dieu, et, comme tous les autres, il est fondé sur la justice, la nature et la plus saine logique : le travail est meilleur quand les forces ont été réparées.

Mais ces fêtes qui ne sont ni dans la loi civile ni dans la loi religieuse, ces fêtes politiques sans être morales, ou dévotes sans être pieuses, ces fêtes que l'on célèbre non dans le temple mais au cabaret, sont-elles utiles? Ne sont-elles pas plutôt une cause incessante de pauvreté par les dépenses, par les excès qu'elles occasionnent, et ne contribuent-elles point à faire naître l'ivrognerie, source de crime et de misère? Ici arrêtons-nous un instant.

Après la paresse et l'ignorance, avant peut-être, l'ivrognerie est la cause du malheur de nos villes et de nos campagnes. Il existe chez nous comme partout deux espèces de misères:

1°. La misère effective ou matérielle, produite par la disette des choses indispensables à la vie, la disette du pain, du chauffage, des vêtemens; 2°. la misère qui consiste dans l'absence du superflu. Tel ménage a de la viande, du bois, des habits, qui cependant est pauvre parce qu'il a été accoutumé à autre chose ou qu'il voit journellement en faire usage.

Ce désir d'abondance peut avoir son avantage; il développe nos facultés intellectuelles, et nous conduit à un travail plus suivi, plus raisonné. Mais il est un superflu qui ne peut jamais produire un bon résultat: c'est celui de la boisson. Ce goût poussé à l'excès, cet amour ou cette vanité de vin, d'eau-de-vie, en engloutissant la moitié des ressources de l'ouvrier, est, en

France comme dans toute l'Europe (1), une des causes les plus actives de la pauvreté. L'ignorance et le préjugé n'y sont pas encore étrangers, car l'opinion du bas peuple à qui ce vice d'ivrognerie nuit le plus, bien loin de le flétrir semble l'encourager. C'est une espèce de bon ton parmi les artisans de dépenser beaucoup en spiritueux ; la plupart boivent sans plaisir et seulement pour se conformer à l'usage, pour faire comme les autres, c'est-à-dire pour faire ce qui n'est utile ni à eux ni aux autres. Où est le mérite d'une pareille chose? Cependant il est des provinces où un ivrogne est presque fier de l'être. Le Bas-Breton ne niera jamais son intempérance : oui, je bois bien, dira-t-il, et il le dira avec orgueil. Dans les autres départemens, si le préjugé en faveur de l'ivresse ne va pas jusqu'à en tirer vanité, il n'est pas moins vrai que la plupart des artisans mettent le caprice avant le besoin et se croient plus misérables quand ils n'ont point de tabac et d'eau-de-vie que lorsqu'ils sont sans pain.

Chose étrange, c'est qu'ils deviennent d'autant plus ivrognes qu'ils ont moins de moyens de l'être ; et ce sont toujours ceux qui n'ont rigoureusement que ce qu'il faut pour vivre, qui dépensent le plus pour s'enivrer. Un ouvrier qui gagne trois francs par jour,

---

(1) Voici les quantités et les droits perçus sur les spiritueux en Angleterre, de 1834 à 1835.

Rhum	3,345,177 gallons	1,505,140 liv. st.
Eau-de-vie	1,388,639	1,561,427
Genièvre.	21,632	24,303
Liqueurs, etc.	9,901	9,799
Spiritueux anglais . . .	32,497,806	5,246,874
Total.	37,263,155	8,347,543
	(146,000,000 litr.)	(208,918,825 fr.)

Durant cette même époque, la consommation de la drèche s'est élevée pour les trois royaumes à 32,130,000 boisseaux.

met certainement plus d'argent en boisson que le rentier qui a dix fois le même revenu. Il y a beaucoup de riches qui ne boivent ni vin ni eau-de-vie, tandis qu'il est presqu'impossible de trouver un homme du peuple qui n'en fasse pas usage; et, dans le nombre, il en est plus d'un, qui, s'il n'a pas d'argent, vendra pour alimenter sa passion, ses meubles, ses couvertures, ses habits, ceux de sa femme. Ah! combien de fois cette malheureuse mère dans l'anxiété du désespoir, n'a-t-elle pas attendu pour donner du pain à ses enfans, le retour d'un mari ivrogne, qui, après avoir dépensé au cabaret le prix de sa journée, ne lui rapporte que des injures et des coups; trop heureuse si, dans son délire féroce, il ne fait pas couler son sang!

La boisson appauvrit, non-seulement par ce qu'elle coûte, mais par la perte de temps qu'elle entraîne, par l'engourdissement des bras qu'elle énerve, de l'intelligence qu'elle use; elle obscurcit la raison et abrège la vie. Le meilleur ouvrier cesse de l'être quand il a bu.

En vain l'on a dit que les spiritueux sont nécessaires à l'homme qui travaille, et qu'ils contribuent à entretenir sa force. Non; cette vigueur alcoolique est toujours factice; et si une petite quantité d'eau-de-vie ne fait que peu ou point de mal, il n'est peut-être pas un cas sur dix où elle puisse faire du bien. Qu'un accident amène la destruction de toutes les distilleries et de toutes les matières qui les alimentent, je suis convaincu qu'il n'y aurait pas cent hommes en France qui mourraient de ce changement dans leurs habitudes, tandis que la vie de plusieurs millions s'en trouverait prolongée.

Si l'on nie ce résultat physique, l'amélioration morale qui suivrait cette suppression des distilleries ne peut être mise en doute; car aujourd'hui le nombre des débits de liqueurs pourrait presque servir à établir celui des crimes. Il est tel département où les percep-

tions sur les boissons, tout énormes qu'elles soient, couvrent à peine les frais d'assises. L'eau-de-vie est chez nous la compagne obligée de tous les vices, de toutes les fautes, de tous les forfaits; il n'est pas un voleur, pas un assassin qui ne boive de l'eau-de-vie, soit pour s'encourager au crime, soit pour en perdre le souvenir quand il l'a commis; et partout la consommation des alcools par le peuple, fait la mesure de sa misère et de sa dépravation.

Si cette vérité démontrée jusqu'à l'évidence ne frappe pas l'autorité, si pour elle seule cela n'est pas visible, c'est qu'elle ferme les yeux, ou que sa raison est fascinée par ses préjugés fiscaux. « La consommation des liqueurs enivrantes est un des principaux revenus de l'État; il faut donc qu'on en consomme le plus possible. Les infirmités, les décès sont un inconvénient, les crimes en sont un autre; mais le déficit dans la caisse serait une calamité. » Voilà ce que dit la routine financière. Un jour viendra où la politique, en raisonnant plus humainement, calculera plus juste. Le premier devoir, le premier bénéfice d'un gouvernement est de préserver les gouvernés de tout mal, de tout poison, et surtout de tout crime; il n'est pas plus permis de faire des bourreaux que des victimes. Les effets pernicieux des spiritueux seront, avec le temps, si généralement reconnus, que la loi les prohibera comme l'arsenic, et qu'on n'en pourra plus vendre qu'avec certificat du médecin. Je signale spécialement les alcools parce que les effets en sont beaucoup plus désastreux que ceux des liqueurs simplement fermentées. L'ivresse du vin, du cidre, de la bière, est moins meurtrière; elle ruine moins vite le système nerveux; l'exaltation qu'elle produit n'est ni aussi vive, ni aussi durable; enfin l'abrutissement ou l'anéantissement des facultés morales est moins imminent et les suites moins promptement incurables.

A tous les avantages d'hygiène et de moralité qui résulteraient, pour le peuple, d'une moindre consommation de spiritueux, soit par l'affaiblissement du degré des liqueurs, la difficulté de s'en procurer, la réduction du nombre des débits et des distilleries, soit par des peines judicieusement appliquées à l'intempérance publique, on peut ajouter ce qu'il gagnerait en économie ; car de l'ignorance et de l'ivrognerie surgit encore le défaut d'ordre, autre source de souffrance, de malheur et de pauvreté ; en tout pays, on meurt de faim quand on ne sait pas compter.

Le défaut d'ordre vient de celui de calcul. On ne compte ni avec soi-même ni avec les autres, on dépense avant de gagner, et les ressources d'une semaine se trouvent ainsi épuisées en un jour.

Si vous êtes entrés quelquefois dans la maison du pauvre, avez-vous vu la misère, la grande misère où l'ordre existe?

Ici l'on demandera à quoi on peut reconnaître l'ordre? — On le reconnaît à la propreté, et un simple coup d'œil, un premier pas dans la chaumière vous l'indique. Oui, où la propreté habite, la pauvreté extrême n'est pas, car la misère comme la rouille ne semble avoir de prise que sur ce qui est sale et abandonné. La malpropreté est non-seulement un indice de misère, mais en est une cause. La propreté, soit du logis, soit du corps, devient l'enseigne de la conduite; elle prouve, avec la réflexion, un calcul de tous les instans ; elle démontre l'économie et la prévoyance de l'avenir. D'avenir, il n'en est pas pour celui qui n'a pas d'ordre : jamais il ne peut dire ce qu'il sera, ce qu'il fera demain. Pour lui point d'aisance possible; ne connaissant ni ce qu'il reçoit ni ce qu'il donne, il est continuellement aux expédiens et peut mourir de faim comme le plus misérable.

Le premier effet de l'esprit d'ordre est l'arrangement : son premier bénéfice est le gain du temps. Celui qui

met chaque chose où elle doit être, n'est pas obligé de la chercher où elle n'est pas. Il sait toujours ce qu'il en a fait, il sait aussi ce qu'il en fera. L'arrangement est donc profitable à tous ; il est doux à l'œil et à chaque instant il contribue au bien-être.

De l'arrangement matériel à l'arrangement moral, puis à la prévoyance ou à l'économie de la bourse, il n'y a qu'un pas. Lorsqu'on ne dépense pas inutilement ses meubles et ses habits, on ne jettera au hasard ni son argent ni ses provisions. Donc si ce n'est pas toujours l'ordre qui donne la fortune, ordinairement c'est lui qui la conserve.

Malheureusement cet ordre et cet arrangement sont des vertus rares. Il n'en est pas ainsi des défauts contraires; et si nous étudions dans chaque individu la cause de chaque misère, nous en trouverons bien peu qui ne proviennent de l'insouciance ou d'un vice analogue. Celui-ci n'a pas d'état, ou il le fait mal; celui-là en change continuellement, ou il travaille sans goût, sans attention, sans activité, il s'arrête à tout propos, il se repose avant la fatigue, et fait à peine en deux jours ce qu'un autre ferait en un; il est brouillon, il ne sait pas vendre, il ne sait pas acheter, il gaspille, il ne compte pas, il emprunte sans besoin ; il est joueur, libertin ; bref, si nous approfondissons sa vie, nous trouverons bientôt la plaie et nous acquerrons la preuve que s'il meurt de faim, c'est moins parce qu'il manque du nécessaire que parce qu'il dépense mal ce qu'il a.

Il faut peu d'argent pour assurer la vie d'un homme ; il en faut peu même pour le tenir dispos et robuste, et avec lui sa famille, car il est plus aisé de prévenir la misère que de la guérir.

Afin de démontrer ceci et de faire voir en même temps que sur le gain le plus ordinaire, on peut trouver des économies, suivons un ouvrier dans son ménage.

Il est marié, il a deux enfans, il vit comme tous les

ouvriers bons sujets. Il a les mêmes habitudes, les mêmes préjugés, les mêmes travaux, les mêmes plaisirs.

Sa position financière est aussi celle des journaliers; il gagne par jour le prix qu'ils reçoivent le plus généralement, c'est-à-dire 2 francs; ce qui, déduction faite des cinquante-deux dimanches, fait 626 francs par an. Mais, de ces 626 francs, il faut ôter encore quatre fêtes ordonnées et au moins deux volontaires, reste donc 614 francs par an ou 1 franc 68 centimes par jour.

Peut-être arrêtera-t-on là mon calcul, en disant : il y a erreur; comment voulez-vous que père, mère, enfans vivent, se logent, s'habillent, se chauffent et se divertissent, avec 1 franc 68 centimes par jour, sans anticiper sur l'avenir, et par conséquent sans faire de dettes.

Je n'invente rien, je dis ce qui est; et sur dix familles en Europe, il y en a six qui vivent avec moins. Il est donc prouvé que dans la France, qui n'est pas le pays où la vie coûte le plus cher, un ménage de quatre personnes peut vivre avec cette somme, c'est-à-dire payer son logement, sa nourriture, ses vêtemens, son chauffage et ce que le plus pauvre donne à ses plaisirs, l'eau-de-vie, le tabac et le repas extrà du dimanche. Cet ouvrier vit donc, il ne lui manque rien dans sa sphère et selon ses modestes désirs; mais au bout de l'année il n'a rien. Voyons s'il ne pourrait pas avoir quelque chose.

Nous maintenons le dîner du dimanche : c'est une récréation de famille; mais les deux ou trois petits verres d'eau-de-vie par jour, les trois ou quatre pipes qui les suivent ou les précèdent, ne pourrait-on pas les économiser, ou du moins les réduire à moitié? Admettons que ce tabac lui soit nécessaire, que ce soit une habitude invétérée, qu'il ne puisse enfin obtenir par an sur ses 614 francs, la faible économie de 12 francs : lui serait-il donc impossible de gagner quelque chose en sus de sa journée de 2 francs? Cette journée est de dix heures de travail : en emploie-t-il quatorze à dormir ou à manger?

Non. Il a la soirée disponible, c'est-à-dire environ quatre heures; qu'il en donne une à son repas, une autre à la promenade; deux lui restent. Deux heures par jour, déduction faite des fêtes et des dimanches, font 614 heures par an, ou environ vingt-six journées de vingt-quatre heures. Admettons que ces journées ne lui rapportent qu'un franc : eh bien! à la fin de l'année, il aura devant lui 26 francs qui, placés à la caisse d'épargne, formeront une ressource contre les accidens, préviendront les emprunts et seront pour lui et les siens une source de tranquillité et un gage d'avenir.

A cela on répondra que j'ai compté sur un homme constamment sain et robuste, toujours apte à la fatigue. Sans doute, mais aussi je lui ai donné un passif que n'ont pas tous les ouvriers, une famille, et j'ai supposé que pour se marier, il n'avait rien. Or, si chaque artisan calculait qu'avant son mariage il doit avoir quelque chose et qu'il lui est facile de l'obtenir, puisque sans autre charge que lui-même, il peut, étant garçon, économiser la moitié de son gain et avoir ainsi quelques avances, il éviterait bien des heures de souci et de privations.

On n'a jusqu'ici considéré la femme que comme dépense et consommation. C'est qu'en effet, dans notre état social, elle ne fait point partie des ressources de l'artisan et ne rapporte rien à la communauté. Peut-être y a-t-il des exceptions, mais elles ne font pas règle. Chez la majorité de nos prolétaires, la femme et les enfans étant à la charge du mari, nous avons dû les porter comme frais et avances.

Cette situation des choses, cette inutilité financière des femmes, si générale, si reconnue, est-elle bien logique, est-elle nécessaire ou est-ce un préjugé, et ce préjugé est-il profitable? S'il ne l'est pas, ne contribuons-nous pas, nous autres hommes, à l'enraciner à notre préjudice, en persuadant, à nos filles comme à leurs mères, qu'elles ne peuvent être bonnes à rien, bref, qu'elles ne sont qu'une

partie de l'ameublement et du logis? On dira qu'elles ont à s'occuper du ménage. C'est vrai, c'est leur première obligation; mais ce soin absorbe-t-il tous leurs instans? Les occupe-t-il sans cesse? Quand elles ne travailleraient que deux heures, quand elles ne gagneraient par jour que 25 centimes, soit en tricotant, soit à toute autre industrie, cela ferait au bout de l'année 76 francs 75 centimes, qui aideraient leur mari à vivre et à les faire vivre. Là où les femmes sont laborieuses, les ressources naissent et la disette n'approche point.

Dans les classes où l'on n'attend pas le gain de la journée pour subsister, si la vie de la femme n'est pas une oisiveté complète, cette vie presque toujours est dissipée en futilités ou en soins qui, sans être le désœuvrement, n'ont et ne peuvent avoir aucun résultat sur le bien-être de la famille. Sans doute, si cette femme est mère, si elle a nourri ses enfans, elle s'est acquittée d'un grand devoir; ce devoir n'a qu'un temps; après, viennent d'autres obligations; ces obligations sont-elles remplies?

Cependant il faut ajouter que la frugalité et l'économie de beaucoup d'épouses d'artisans, réparent le mal que cause leur oisiveté : ce qu'elles empêchent de dépenser égale ou dépasse ce qu'elles auraient pu gagner.

Quant à ce qu'elles coûtent personnellement pour leurs besoins ou leurs plaisirs, c'est en général assez modique. Otez le goût de la toilette, toujours très-secondaire lorsque l'abstinence est au foyer, que dépensera la femme de l'ouvrier? Elle mange peu et boit moins encore : sa boisson n'est que de l'eau, ses jouissances sont presque nulles. Si elle est jeune, elle aimera la danse; cela coûte peu et ne dure pas.

A ce tableau de l'économie de la femme du peuple, il est sans doute des ombres : quelques-unes sont ivrognesses, débauchées, prodigues, mais ce n'est pas le grand nombre; et si nous totalisions la dépense de la femme de l'artisan marié, nous verrions qu'elle ne s'élève pas au

quart de celle du mari. Si ce mari, comme on n'en voit que trop, ne rapporte chez lui que la moindre partie de son gain, ce qui reste à la femme pour sa nourriture et celle de ses enfans est souvent si minime, qu'il est presqu'impossible de concevoir comment il peut suffire; pourtant si elle ne partage pas les penchans de l'époux, si elle-même est économe, elle en vivra et fera vivre sa famille; c'est l'ordre aux prises avec l'inconduite : ici la femme est vraiment admirable.

Abandonnée à elle-même, à ses seuls efforts, quoiqu'elle ait en elle moins de ressources que l'homme et moins de moyens de gagner, la femme restera rarement dans un dénuement absolu. Pour que cela arrive, il faut qu'elle soit infirme. Dans une colonie qui ne serait composée que de femmes, il n'y aurait probablement ni pauvres ni mendians.

D'où vient ceci, puisque la balance est contraire aux femmes, partout plus faibles, moins aptes à travailler, ou plus sujettes à des indispositions qui leur en ôtent le moyen? C'est que les femmes ont plus de mesure et d'arrangement que les hommes; qu'elles aiment non-seulement l'ordre sur elles, mais dans tout ce qui les entoure; c'est qu'enfin moins entraînées par les passions ou y cédant moins fréquemment, elles ont plus de prévoyance. Ce dernier point surtout est caractéristique, et l'on a remarqué qu'il n'y a pas de femme vivant isolée, quelque pauvre qu'elle soit, chez qui, à un certain âge, on ne trouve quelque chose en réserve; et cela dans tous les pays du monde.

Les vices qui apportent la misère aux femmes sont ordinairement ceux des hommes; c'est par eux qu'elles deviennent misérables, et cela aussi dans toutes les classes. Une femme dépouillée l'est toujours par son mari ou son amant ou son frère ou ses enfans, souvent même par des étrangers, des inconnus. Si elle se ruine elle-même, c'est à l'imitation des hommes et pour avoir fait comme eux.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet, quoiqu'il puisse donner lieu à de longs développemens; mais de ce qu'on vient de dire, on peut conclure que malgré l'inactivité de la femme en général, et la modicité des sommes qu'elle rapporte à la communauté, la misère chez tous les peuples européens naît moins de ses fautes que des nôtres. C'est donc l'intelligence, la volonté ou le goût de l'économie qu'il faut donner à l'homme, et c'est l'esprit du travail, en lui en facilitant les moyens, qu'on doit inspirer à la femme. *Vouloir* et *prévoir* font partout la paix et l'aisance du ménage.

La misère, toutes les misères à très-peu d'exceptions près, naissent, subsistent et s'acclimatent par suite de cette double cause : absence de vouloir et oubli de calcul. On ne veut rien faire, on ne songe à rien, on vit au jour le jour. Aujourd'hui on est mal, et l'on est plus mal le lendemain ; on s'identifie avec ce malaise, on y demeure et l'on expire sans même avoir économisé son suaire ; et cela parce qu'on le veut ainsi.

L'indigence est donc toujours la suite de l'imprévoyance si elle n'est pas celle de l'inconduite.

A ces causes de pauvreté, il faut en ajouter une qui dépend moins directement du vouloir, bien qu'elle tienne aussi à l'imprévoyance : c'est la différence du prix d'achat, différence toute au préjudice du pauvre qui, partout, paie plus cher que le riche parce qu'il achète par petites portions et dans les magasins de débit où l'on ne vend que de troisième ou de quatrième main. Or, quand un objet a passé dans quatre mains pour arriver au consommateur, ces quatre mains ont fait nécessairement un bénéfice qu'en définitive ce consommateur paie ; il rembourse à tous leurs avances et leurs impôts, et à tous il donne un gain; il le donnerait à dix et à vingt s'il y en avait dix ou vingt; et c'est ainsi qu'à la fin de l'année le pauvre a acheté en détail les objets de sa consommation le double de ce qu'ils coûtent en gros. Ajoutez à ce double déboursé

les erreurs, les fraudes qui toutes sont au détriment du malheureux qui n'a aucun moyen de les reconnaître ou de s'en défendre.

Par quelques avances et quelques économies, il préviendrait un tel dommage et il éviterait en même temps le crédit qu'on lui fait, autre inconvénient, autre source de ruine. Le délai accordé n'est jamais gratuit : le vendeur s'en indemnise au taux des dangers qu'il court ou seulement des inquiétudes qu'il éprouve. Il ne prend pas d'intérêt peut-être, mais il réduit le poids ou ne donne que des rebuts, des articles vieux ou avariés. Si c'est pour la nourriture, cela ne nourrit pas ou nourrit mal ; si c'est pour le vêtement, c'est de la dernière qualité et cela dure peu.

Si le crédit est de pure obligeance, si celui qui le fait n'en tire aucun profit, c'est alors une espèce d'aumône qui apprend à l'ouvrier à la recevoir, puis à la demander ou au moins à compter sur cette ressource, et qui l'empêche ainsi d'être prévoyant, qui peut-être même le porte à devenir le contraire. Quand on doit, on s'inquiète peu de devoir davantage : c'est seulement au jour du paiement qu'on en aperçoit la conséquence. Faire crédit au pauvre n'est donc pas toujours lui rendre service. Lui procurer une avance, n'est même pas, s'il en paie l'intérêt, un bénéfice réel, tandis que c'en est un pour lui et pour vous que de l'accoutumer à compter.

Ajoutons à ces deux causes de cherté une troisième qui n'est pas moins funeste : c'est que les trois quarts de l'impôt tombent sur la vente en détail ou sur la petite consommation, de sorte que celui qui consomme peu parce qu'il a peu, est plus taxé que celui qui a beaucoup ; et qu'ainsi le contribuable paie d'autant plus qu'il est plus pauvre. Si vous en doutez, prenez les tarifs des contributions directes, indirectes, octrois, et de toutes les taxes locales, vous verrez qu'elles sont à peu près unanimement dirigées contre l'obole du pauvre et le denier de la veuve;

le riche échappe à une foule d'impôts, ou s'il les paie il n'en fait que l'avance. Je ne prétends pas que telle a été l'intention du législateur et que tel est le but de la loi; mais tel est le résultat final et infaillible de son application. Ajoutez que l'esprit de fiscalité s'exerce plus facilement et par suite plus activement, à mesure que l'individu est plus faible ou la matière plus taillable.

Revoyez donc votre législation sur ce point; encouragez les détaillans, les petits marchands, les fournisseurs du pauvre; ne les écrasez pas d'entraves et de droits, puisque ces entraves, ces droits tombent tous sur le malheureux.

Jusqu'à ce que ces heureuses réformes aient eu lieu, le pauvre pour échapper à tant de plaies, aux prix de détail, à l'intérêt usuraire du crédit et aussi à l'inconséquence de la loi, peut encore employer le raisonnement et la prévoyance, remède universel, et égaliser ainsi jusqu'à un certain point les charges et les chances de bien-être. Or, puisqu'un ménage, quelque nombreux qu'il soit, est, avec une aisance modérée, plus riche que dix ménages séparés, qui ensemble présenteraient le double de revenu, pourquoi ces dix ménages n'en feraient-ils pas un seul? Pourquoi ne se réuniraient-ils pas pour leurs acquisitions de comestibles? N'est-il aucune fourniture, aucun approvisionnement qui puisse se faire collectivement? Est-il donc si difficile de s'entendre pour économiser, quand on est si vite et si souvent d'accord pour dépenser? Ah! c'est que dans l'économie, il n'est question que de l'existence; dans la dépense il s'agit du plaisir, et partout le plaisir passe avant la vie. Quel parti cependant, ne pourrait-on pas tirer de ces associations de ménages, non-seulement pour l'épargne, mais pour l'harmonie, l'instruction et la paix!

Qu'est-ce, chez nous, qui s'oppose à cette confraternité d'intérêts? Un amour-propre mal entendu, la défiance, l'envie, l'ignorance, l'absence de réflexion: on n'y a jamais songé, cela ne s'est pas fait jusqu'à présent, donc cela ne

peut pas se faire. Et cependant l'évidence est là. Si les soldats ne s'associaient pas pour leurs repas, pourraient-ils vivre avec leur faible paie et leur plus modique ration? Les soldats, dira-t-on, ne le font que parce que la règle et la discipline les y contraignent. Qu'importe; s'ils retirent de cette discipline, de cette règle, un bien-être notable, pourquoi ne seraient-elles pas appliquées aux établissemens publics et même particuliers?

Si les ouvriers étaient nourris dans les manufactures, comme le sont souvent les journaliers chez les maîtres, peut-être seraient-ils moins malheureux, peut-être même le chef de fabrique y trouverait-il bénéfice. Entrés le matin dans les ateliers, les ouvriers n'en pourraient sortir que le soir et le maître se chargerait de les nourrir, ou bien, chaque ouvrier, comme chaque soldat, mettrait une somme, 15 ou 20 centimes, pour la chaudière du jour; en donnant le double ou le triple, sa femme et ses enfans pourraient être appelés à partager le repas; de cet arrangement il lui resterait probablement quelque chose à la fin du mois.

On a avancé que les pays les plus manufacturiers étaient aussi ceux où le peuple semblait le plus pauvre, et à l'appui, on a présenté toutes les villes de fabrique d'Angleterre, de France, de Belgique. A Gand, par exemple, à l'époque même de sa prospérité, sur 34,000 habitans il y avait 17,000 pauvres. Cela vient-il de la fabrique? Non, car si l'ouvrier y gagne autant qu'il gagnerait à aller à la journée, à bêcher la terre ou à travailler chez lui, il n'y a pas de raison pour qu'il soit plus misérable. Et pourtant il l'est; et le motif, je crois, c'est que l'ouvrier des fabriques est en général plus ignorant, moins industrieux, plus dépensier que le journalier. Celui-ci, changeant presque chaque jour de position ou de lieu de travail, de quartier, de maison, étant en contact avec d'autres états, d'autres hommes, a plus d'expérience de la société, et par suite plus d'énergie contre ses chances et

ses douleurs. L'ouvrier des fabriques ne voit que l'atelier où il travaille; il l'a vu dès son enfance, et jusqu'à la mort il n'en verra pas d'autres. Entouré à toute heure d'ouvriers ignorans comme lui, qui comme lui n'ont jamais mesuré que la planche où ils sont et le fil qu'ils tissent, il n'a aucun moyen de comparer, de sentir; et l'eût-il, il n'a pas une heure de solitude ni par conséquent de réflexion, aussi ne réfléchit-il pas et ne donne-t-il rien à l'avenir ni à l'intelligence. L'habitude de faire toujours la même chose et une chose qui n'exige ni pensée ni calcul, ce cercle étroit où son ame est comme étouffée, cet état de machine, d'instrument passif, le réduit bientôt à une complète imbécillité.

Ajoutez que le travail excessif dont on accable les enfans dans quelques fabriques, les abrutit, et, pour leur vie entière, quand il ne les tue pas, les rend débiles de corps et d'esprit. Si l'on traitait les nègres dans nos colonies, ou les forçats dans les bagnes, comme les malheureux enfans sont traités dans les usines, si pendant tout le jour et une partie des nuits, on les attachait à une roue, à une manivelle; si privés de nourriture et de sommeil, ils l'étaient encore de religion et de toute espèce d'éducation et de bons conseils, que ne dirait-on pas des planteurs et des gouvernans? A quels anathèmes ne seraient-ils pas exposés; et combien ne les auraient-ils pas mérités? Eh bien! ce qu'on ne fait ni aux nègres ni aux condamnés, on le fait tous les jours, sous les yeux de tous, dans presque toutes les villes manufacturières de l'Europe! Puis l'on s'étonne que la population des fabriques soit malingre, idiote ou corrompue! On aurait bien plus sujet de s'étonner qu'elle ne le fût pas.

Il est donc certain que l'artisan libre ou travaillant isolément, est en général plus intelligent, moins dépravé et moins pauvre que l'ouvrier de fabrique. Ici encore la différence de moralité et de vouloir, explique

celle de leur aisance. Mais l'infériorité de l'ouvrier de fabrique vient-elle de la fabrique et du travail collectif? Non; cette union des bras devrait bien plutôt amener un résultat utile et faire pencher la balance de l'aisance en faveur de ces derniers; s'il n'en est pas ainsi, c'est que le bénéfice réel de la position est annulé par les vices, par l'ignorance, par les mauvaises habitudes des individus, et aussi peut-être par l'indifférence du maître qui tient moins aux hommes qu'à ses outils, quand ils coûtent moins cher à remplacer. Parvenez, dans les manufactures, à développer le moral de l'ouvrier à l'égal de celui du journalier, il ne sera pas plus malheureux que lui, et les pays de fabrique n'offriront pas plus de pauvreté que les autres.

On a prétendu que l'invention ou le perfectionnement des machines et surtout l'application de la vapeur à l'œuvre, étaient une source de misère. Sans doute les machines rendent un grand nombre de bras inutiles aux fabriques; mais les bras ne sont-ils nécessaires que là, et n'est-il que des fabriques pour faire subsister les hommes? Ne subsistaient-ils point quand il n'y en avait pas? La matière travaillable est-elle épuisée, la terre entière exploitée? Loin de là; l'agriculture, qui manque d'instrumens, réclame ceux qui sont inoccupés.

On répondra que l'homme accoutumé dès son enfance à faire du drap, à tisser de la laine ou du coton, ne peut plus devenir laboureur ou jardinier. C'est possible; et l'emploi des mécaniques a pu causer un trouble momentané dans la vie de l'ouvrier; il a pu en ruiner, en tuer même un certain nombre, mais le non-emploi de ces machines les aurait tués de même et plus vite: c'était seulement par elles qu'on pouvait soutenir la concurrence. Sans les mécaniques et la vapeur, toutes les manufactures seraient tombées en France, et sans fabriques plus d'ouvriers.

Ces machines ne fussent-elles pas absolument nécessaires

pour soutenir la concurrence, serait-ce encore une raison de les proscrire? Est-ce l'intérêt d'une classe qui doit retarder l'avancement et le bien-être de toutes? Et chacun n'est-il pas libre d'employer dans son travail et son industrie les moyens honnêtes qui peuvent les faciliter et les rendre productifs? Repousser les machines de nos ateliers, c'est comme si l'on éloignait la charrue de nos champs. Certainement, en se servant de la bèche on occuperait dix hommes au lieu d'employer deux chevaux; mais serait-ce chose raisonnable et utile? Non, car si à la place d'une bèche, on donne à ces hommes un crochet, une pelle ou une houe, au lieu de dix il en faudra vingt, et quarante s'ils n'ont que leurs ongles. La charrue, la bèche, la pelle, la houe aussi, sont des machines. Or, point de milieu: tout ce qui facilite et hâte la besogne est nuisible ou bien est utile, et nulle différence pour le principe entre un semoir à un cheval qui fait l'œuvre de vingt semeurs, et une mécanique à vapeur de la force de vingt chevaux, qui fabrique autant que quatre cents hommes.

Songez que le pauvre comme le riche profite du bénéfice du perfectionnement. Si le vêtement qui lui coûtait 20 francs n'en coûte plus que 10, il a gagné 10 francs en ayant 10 francs de moins à dépenser. Appliquez la vapeur à l'agriculture, il y aura sans doute moins de garçons de charrues et de batteurs en grange; mais si le pain qui revient à six liards la livre n'en coûte plus que trois, la misère ou la gêne de l'ouvrier aura diminué dans cette proportion; et ainsi que nous l'avons fait remarquer, si le travailleur vit aussi bien en gagnant par jour 1 franc que s'il en gagnait deux, et s'il peut économiser la même somme, peu importe qu'il gagne 1 ou 2 francs; le bénéfice est réellement le même.

Il est une cause de misère que nous aurions dû citer parmi celles qui sont imposées ou générales; mais nous l'avons rapportée ici parce que c'est sur la carrière de l'artisan et spécialement sur son instruction comme

tel, qu'elle influe: je veux parler des armées permanentes et des levées d'hommes qui servent à les alimenter. Déjà nous avons présenté la guerre comme une source de ruine et de désordre; mais la paix armée n'en produit pas moins, car les habitudes d'oisiveté qu'elle laisse au peuple ne le quittent plus. Les années que le jeune soldat passe au régiment, années inutiles pour sa fortune, puisqu'il n'y économise rien et n'apprend pas grand'chose, sont précisément celles qu'il aurait employées à se perfectionner dans son métier et à devenir maître. Quand avec son congé il revient chez lui, il a oublié sa profession, ou il en a perdu le goût, et il la dédaigne ; il veut être gendarme, douanier, garde-champêtre, et il aimerait mieux encore n'être rien et rester fainéant. S'il ne peut obtenir aucun de ces emplois, pressé par la faim, il reprend forcément son état; il le fait mal et il est probable qu'il ne le fera jamais mieux. Le voilà donc médiocre ou incapable, et par conséquent pauvre pour toute sa vie, et avec lui la femme qu'il unit à son sort. La conscription agit donc essentiellement sur l'avenir et le bien-être de la famille.

Peut-être même ce triste résultat du retour du soldat s'est-il déjà fait sentir à son départ, car l'absence d'un fils suffit pour désorganiser l'atelier de son père; et voilà une famille, une génération peut-être, qui de l'aisance passe à la misère. Ceci est un grand mal dans un gouvernement, quel qu'il soit.

En reconnaissant que la levée des jeunes soldats a ses inconvéniens et qu'ils sont graves, nous ne voulons pas dire qu'il faille en France se passer d'une force militaire, et qu'alors que toute l'Europe a le glaive nu, nous puissions le remettre dans le fourreau. D'ailleurs, cette conscription si dommageable pourrait elle-même être une source d'aisance, si nos casernes devenaient des colléges pour l'éducation du peuple, ou des ateliers pour son apprentissage au travail, si la bourse du soldat s'augmentait

par son industrie, et si, en quittant son régiment, il lui restait avec un petit pécule un peu d'instruction et d'amour de bien faire. Il serait facile de parvenir à cela, et, d'un mal, faire sortir un bien.

Il est sans doute beaucoup d'autres causes de misère; mais les limites de ce simple exposé ne permettent pas de développer toutes les parties de la question. D'ailleurs, elle se résume en entier dans celle que nous avons réservée pour la dernière, et qu'aussi nous approfondirons davantage.

La misère, avons-nous dit, n'est pas; nous la faisons. En effet, comment serait-elle? Elle n'est pas pour les animaux : un animal n'est ni riche ni pauvre; et sauf dans quelques espèces qui amassent et conservent, la propriété n'est pour lui que dans la possession du moment; la valeur qu'il y attache dépend de la mesure de son appétit; la faim satisfaite, il abandonne le reste. Ce qu'il trouve lui appartient donc, comme il appartiendra à celui qui le trouvera après lui, ou qui, plus fort ou plus hardi, s'en emparera malgré lui. Mais qu'il le trouve ou qu'il le prenne, l'obtient-il sans labeur et le rencontre-t-il toujours sur ses pas? Non; il faut qu'il le cherche, il faut qu'il le poursuive et qu'il l'attrape, il faut qu'il chasse. Il travaille donc, il gagne ce qu'il mange. Si la misère est la nécessité de travailler pour vivre, on voit qu'il n'est aucune créature que cette nécessité n'atteigne, chez qui elle ne soit à demeure, pour ainsi dire, et chez l'être humain comme chez les autres.

Tout homme naît pour travailler; en vain il sera l'héritier d'une couronne : roi ou artisan, un jour peut venir où ses bras seront sa seule ressource. Ainsi, point de distinction, nul privilége parmi les créatures, dans leur destination au travail. Excepté la mère son nourrisson et le fils son vieux père, aucun être n'est tenu d'en sustenter un autre; c'est une obligation absolue pour chacun de gagner sa nourriture et d'en conserver une

part pour le jour où il ne la gagnera plus ; car, encore une fois, ce n'est une loi pour qui que ce soit de la gagner pour autrui, ce n'est pas même un instinct ; l'animal ne porte un morceau de sa proie qu'à sa femelle et à ses petits, jamais à son voisin.

On sentira que je n'envisage ici la question que sous ses rapports généraux, ou si l'on veut sous son aspect politique et matériel. Il est un sentiment, l'un des plus nobles de la nature, celui de la pitié, qui nous indique de secourir autrui, et la religion nous en fait un devoir. Mais sans nier le mérite de la bienfaisance, quand elle est réelle ou appliquée avec discernement, ne pouvons-nous pas demander si cette individualité brute, cette démarcation de l'état primitif, cette probité égoïste qui ne prend rien à personne mais aussi ne lui donne rien, n'est pas de fait moins préjudiciable à l'ensemble et au malheureux lui-même que la générosité qui donne mal, ou ce qui est pis, qui donne pour encourager au mal, car c'est l'encourager que d'aider à transgresser la loi ; et si l'humanité nous dit de faire l'aumône, l'équité nous défend de la demander, quand nous pouvons travailler. Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, a dit l'ange à l'homme, et il a bien dit. Si la nécessité nous force au travail, le travail est le père de l'intelligence et de l'industrie. Là où l'on ne laisse rien prendre à l'oisif et où l'on ne donne point au mendiant, il n'y a bientôt plus que des gens actifs et occupés. Quand un individu, quel qu'il soit, ne voit que lui qui s'intéresse à lui, quand il faut, sous peine de mourir, qu'il soit prévoyant et laborieux, il le deviendra, n'en doutez pas.

Ce malheureux qui ne connaît aucun métier et qui n'en veut pas apprendre, qui a vaqué toute sa vie sans rien faire, mettez-le dans un pays où tout le monde travaille, où, dès qu'il tend la main, chacun s'aperçoit que cette main est valide, la faim venue il s'en apercevra lui-même, il avisera au moyen d'utiliser cette main.

Le petit Savoyard qui danse et chante dans la rue, pourquoi le fait-il? C'est qu'il a vu qu'ainsi il obtenait plutôt un sou ou un morceau de pain, qu'en l'attendant couché sur la borne; c'est qu'il a compris que sans peine il n'y avait point de salaire; il s'efforce donc d'amuser le passant qui, s'il y parvient, devient son débiteur. Le chant et la danse de cet enfant sont une bien faible industrie, mais c'en est une; tout inutile qu'elle est, elle vaut cependant mille fois mieux que la paresse et l'oisiveté. Si vous êtes humain ne donnez donc jamais à un enfant qui demande, sans en exiger quelque chose en retour, ne fût-ce qu'un travail d'un quart-d'heure, un petit service, ou toute autre tâche aisée : cela lui fera connaître les principes de l'échange, le droit d'un labeur et le profit qu'il en doit tirer.

On ne peut qu'applaudir à ces peuples chez qui chaque mère ne donnait à déjeuner à son fils que lorsqu'il l'avait mérité. Sans doute elle lui rendait ce mérite facile. Pourquoi ne ferions-nous pas ainsi? Pourquoi n'inculquerait-on pas au plus petit enfant, qu'il doit compter sur lui avant de compter sur les autres? Pourquoi, dans nos colléges comme dans nos maisons, ne lui ferions-nous pas acheter son pain par un léger travail manuel? Pourquoi encore, sous notre régime d'égalité, tout enfant ne naîtrait-il pas ouvrier, comme il naît soldat ou écolier? Pourquoi ne gagnerait-il pas sa journée ou ne croirait-il pas la gagner? Cela le conduirait à des habitudes d'ordre et de prévoyance. Convaincu qu'il ne peut conserver son indépendance, sa vie même, que par un effort quelconque, il ferait cet effort, et, dans tout le reste de sa carrière soigneux de l'avenir, utile à lui-même, il le serait encore à l'ensemble, ne fût-ce que par son exemple.

Le premier homme, ou si l'on veut, le premier riche, n'a eu que ses bras et la possibilité de travailler; tout avoir, toute opulence part de là, il faut que chacun l'apprenne et ne l'oublie pas. Du préjugé contraire, c'est-à-

dire de celui qu'une partie de la population doit, sans condition, nourrir l'autre, naîtra infailliblement la ruine de toutes les deux. Partout où il y a une prime pour le désœuvrement, chacun se croit dupe en faisant quelque chose. L'homme ne travaille point volontairement; dès que vous lui laisserez entrevoir un moyen de vivre sans rien faire, il le saisira; et il le saisira encore si par là il vit à moitié. Oui, il aimera mieux mourir en détail en ne travaillant pas, que bien vivre en travaillant modérément.

Si ceci est exact, il est évident que nourrir, sans en exiger un travail, un individu valide, c'est nuire à la société; c'est nuire à cet individu même, c'est l'habituer à la paresse, à l'inertie, et arrêter le développement de ses facultés; c'est ouvrir enfin, si ce n'est pour lui, au moins pour ceux qui le suivront, un gouffre de vices et de maux.

Je n'hésite donc pas à le dire, une des causes les plus actives de misère et de corruption, celle qui les alimente, les étend, les éternise, c'est l'aumône mal faite. Un sou donné au vagabondage, à l'ivrognerie, fait peut-être un malfaiteur, et sûrement un fainéant. Dès qu'un homme a tendu la main et qu'il a trouvé profit à le faire, il est probable, il est certain même qu'il la tendra encore; car lorsque la honte n'est plus au cœur, tendre la main est de tous les mouvemens le plus facile. Et songez qu'en ne donnant à cet homme que le dixième ou le vingtième de sa nourriture du jour, vous l'obligez à aller chercher le reste ailleurs, conséquemment à y faire contribuer dix-neuf autres personnes. Je ne vous dis pas pourtant de ne rien mettre dans cette main, mais au lieu de déposer un liard, un sou, un franc même qui, ainsi donné, n'est plus que du poison pour le malheureux qui le reçoit, mettez un outil dans cette main et une consolation dans ce cœur.

L'aumône fait les mendians, c'est une vérité qui ne peut être révoquée en doute; mais, est-ce la misère qui

amène la mendicité, ou la mendicité qui produit la misère? Question à résoudre. Quant à moi, je crois que l'une s'accroît par l'autre, quoique souvent la mendicité précède la pauvreté. On peut être mendiant sans être pauvre, et c'est ce qui se voit fréquemment dans les villes où il est des mendians plus riches que ceux qui leur donnent, mendians par spéculation et non par besoin.

On peut aussi être pauvre sans être mendiant, et la pauvreté n'est pas toujours où elle semble être; par exemple, les pays où elle est le moins apparente sont ceux qui sont soumis au despotisme, bien qu'elle y soit effectivement plus réelle. C'est que là, l'homme est mort avant qu'il ait pu se plaindre.

Pourtant la question n'est pas ordinairement envisagée ainsi. Ce que la foule regarde comme la preuve de la misère, c'est la mendicité. Où il y a le plus de mendians, elle dit qu'il y a le plus de pauvres. Sans doute cela arrivera, mais le fait n'est pas immédiat, et le fait de mendier ne démontre pas la pauvreté.

Le grand nombre de mendians sur un point annonce seulement qu'il y a là quelqu'un qui donne. Où tout le monde est pauvre, personne ne mendie.

La mendicité naît donc, non pas de la misère ou de la stérilité, mais au contraire de l'abondance et de la facilité d'obtenir quelque chose sans le gagner par le travail; on la doit ainsi à ceux qui aumônent au hasard, aux portes et dans la rue. La certitude en est aisée à acquérir: qu'un individu charitable ou croyant l'être aille s'établir dans un pays où il n'y a pas un mendiant, que cet homme annonce qu'un jour par semaine il donnera un liard et un morceau de pain à tous ceux qui se présenteront, vous pouvez être assuré qu'à la fin de l'année il y aura des mendians dans ce pays quelque fertile qu'il soit, et qu'après deux années, ces mendians seront devenus de véritables pauvres, ou bien, s'ils ne le sont pas, qu'ils en auront créé près d'eux. Ainsi, cet

homme aumônier, cet homme à bonnes intentions, loin d'avoir été profitable au pays, y aura amené la mendicité qui a engendré la paresse, mère de la pauvreté. Cet homme au lieu d'avoir donné au peuple lui a pris, car pendant le temps que ce peuple a perdu pour venir chercher un liard et un morceau de pain, il aurait gagné, en travaillant, deux liards et deux morceaux de pain.

Si l'on réfléchit sur ce qui précède, on peut en déduire, et la chose est malheureusement trop vraie, que la mendicité, ou même la misère réelle, croît toujours en raison de ce qu'on lui abandonne, c'est-à-dire de ce qu'on lui paie à elle-même pour l'éteindre.

A l'appui de ceci, les preuves ne nous manqueront pas.

D'abord, si nous examinons l'état de la question chez nos voisins, ou même parmi les divers cultes ou sectes qui vivent chez nous, nous pourrons estimer la quantité de pauvres et de mendians d'après le nombre de ceux qui les nourrissent et aussi d'après la législation existante, c'est-à-dire d'après la nature et l'exécution des lois et des préceptes qui défendent ou prescrivent d'aumôner.

Chez nous, catholiques, l'aumône est recommandée comme une vertu éminente, même comme la première de toutes. Le principe est vrai et bon, si l'on en saisissait l'esprit; mais pris dans son sens matériel et exécuté sans choix, sans intention, sans charité, il doit créer et crée effectivement beaucoup de mendians. Proportion gardée, c'est donc chez les catholiques qu'on en voit le plus.

Chez les protestans, sauf l'Angleterre, on n'en trouve pas autant, parce que leur religion attache moins de mérite, moins d'indulgence, moins d'expiations à l'aumône.

Parmi les Juifs, on rencontre beaucoup de vagabonds, de brocanteurs, de gens à métier douteux. Partout où il y a à vendre ou à acheter on voit un Israélite; partout

où il y a deux deniers il en gagne un, mais rarement il le sollicite en pur don, ou s'il le fait, s'il mendie, c'est pour cacher d'autres projets; bref, ce denier il le gagnera toujours par un travail, un calcul, une opération quelconque; aussi avec l'extérieur de la misère, dans le pays le plus fécond comme dans le plus stérile, le Juif vit, économise, entasse, il est rarement pauvre et presque jamais mendiant, du moins, par état et par besoin. Pourquoi ne l'est-il pas? C'est que personne ne lui donne; les Chrétiens, parce qu'il est Juif, et les Juifs parce que leur religion ou leurs préjugés le leur défendent; chacun, chez eux, doit vivre de ses efforts, de son travail, et il en vit.

Ils s'entr'aident en secret, dit-on. C'est vrai, mais jamais gratis; ils ne font pas la charité, ils la prêtent; l'aumône entr'eux, n'est qu'une transaction, une assurance mutuelle; enfin, à ses co-religionnaires comme à l'étranger, un Israélite ne donne rien pour rien. Il a raison jusqu'à un certain point, car à donner mal, personne ne gagne, pas même celui qui reçoit.

L'Arabe, le Bédouin ne fait pas l'aumône, il ne la demande pas; il offre ou accepte un présent. Là, chacun conserve sa dignité d'homme, c'est encore un échange, une spéculation réciproque; celui qui a reçu est tenu de donner à son tour, soit en nature, soit en service. Le donateur a fait une espèce de placement ou de dépôt, pour le montant duquel il peut tirer à vue sur l'obligé. Quant au voyageur, au vagabond si vous voulez, il l'admet à sa table, il le fait manger de son pain, goûter de son sel. C'est pour lui, non pas seulement une bonne œuvre et une charité, mais un devoir. L'étranger, il n'y a pas d'autre pauvre en Arabie, ne réclame même pas la permission de s'asseoir; il voit qu'on dîne, il a faim, il vient prendre sa part du repas comme il irait au puits s'il avait soif. Encore ici, l'homme est respecté: il n'y a pas orgueil d'un côté, il n'y a pas bassesse de l'autre. Cela vaut

mieux que chez nous où l'on donne moins au malheureux qu'on ne lui jette, où, en le nourrissant, on le dégrade. Or, l'humiliation mutile un homme comme la hache, plus que la hache peut-être; oui, le déconsidérer à ses propres yeux, c'est lui couper les bras, c'est lui écraser le cœur.

Le pays de l'Europe où il y a le plus de misère, c'est l'Angleterre; c'est aussi celui où l'on a toujours donné le plus. La taxe pour les pauvres, élevée progressivement jusqu'à 200 millions de francs, n'a fait qu'en augmenter la masse. Cela fût arrivé partout ailleurs.

La France est au contraire l'état européen où il pourrait y avoir le moins de misère, où peut-être il y en a effectivement le moins; mais, nous l'avons déjà dit, c'est celui où l'on voit le plus celle qui y est, parce que cette pauvreté réelle ou fictive ne perd aucune occasion de se montrer, que le mendiant y est partout, et partout comme sur son héritage, comme en pays conquis. Ce n'est pas une faveur qu'il demande, c'est un droit qu'il maintient, un impôt qu'il lève; c'est le prix de la peine qu'il prend de vous demander. Demander est son métier, il n'en connaît pas d'autre, il n'a jamais travaillé, il n'a pas l'idée qu'il doive le faire ou même qu'il le puisse; la proposition qu'on lui en ferait lui semblerait aussi ridicule, aussi impertinente qu'elle le paraîtrait à un gros rentier ou à un paralytique, et cela, dans un pays où ce mendiant a journellement l'occasion de s'occuper.

Dans nos départemens les plus riches, les plus susceptibles de fertilité et d'abondance, dans ceux-là même où l'on a le plus besoin de bras, le Nord, le Finistère, le Morbihan, la Somme, c'est là où les mendians pullulent, où ils sont même devenus redoutables. Parcourez nos campagnes, le fermier épouvanté s'y voit à toute heure entouré de hordes de vagabonds, jeunes et robustes, qui, la torche d'une main et tendant l'autre, ne lui laissent le choix qu'entre la contribution ou l'incendie. Oui, voilà où nous sommes arrivés par notre système de

distribution d'oboles, ou de ce qui ne peut ni enrichir ni nourrir. Quand nous ne cédons pas à la peur, nous cédons à l'importunité et à l'impatience ou bien à notre amour-propre; nous donnons pour qu'on le voie ou pour qu'on nous laisse en repos, nous donnons de colère et au mauvais sujet qui, à nos yeux, dépensera notre don en eau-de-vie, tandis que nous laisserons mourir de faim le véritable pauvre, parce qu'il n'est ni effronté, ni importun, ni menaçant. Dans tout ceci, point d'humanité, nul amour du bien public, nulle réflexion; et cependant nous devrions faire celle-ci : ou celui à qui nous donnons est un infirme, un vrai pauvre qui ne peut travailler et qui n'a ni pain, ni vêtement, ni logis, et notre denier ou même notre franc n'est point en rapport avec ses besoins et n'y remédie qu'imparfaitement; ou bien, c'est un homme sain et capable qui mendie parce qu'il veut mendier ou encore parce qu'il ne trouve pas à travailler : dans le premier cas, c'est à nous, par l'exemple et le raisonnement, à changer son caprice, son mauvais vouloir; dans le second, c'est encore à nous à lui donner du travail et à ranimer son courage.

Nous avons dit plus haut, que la misère des trois quarts des pauvres de nos pays civilisés, tient à leur volonté ou plutôt à l'absence de volonté; ils ne veulent point travailler, ou en travaillant ils ne veulent rien faire de ce qui pourrait les faire vivre de leur travail. A ce sujet, j'ai questionné plusieurs centaines d'individus de tout âge, de tout sexe, mendians ou pauvres honteux, et il n'en est pas un dans la vie duquel je n'aie reconnu une cause volontaire de misère; plusieurs en convenaient, quelques-uns s'en faisaient gloire; beaucoup regardaient leur état comme une fatalité; d'autres comme une position, même un privilége.

La réponse que vous fera l'individu valide qui demande l'aumône, est celle-ci : je n'ai point de travail. En cela il y a vingt à parier contre un qu'il vous trompe :

ou il a abandonné le travail qu'il avait, ou il n'en a pas cherché lorsqu'il n'en avait plus, ou bien il a refusé celui qu'on lui proposait; enfin, il n'a pas fait ce qu'il pouvait faire pour éviter de tomber dans une position fâcheuse, ou pour en sortir quand il y a été.

Je suppose qu'on soit obligé de mendier un jour, ce n'est pas une raison pour qu'on le soit encore le lendemain. Mais il est rare qu'on mendie pour un temps; et après avoir mendié, bien peu d'individus retournent à leur métier ou à un métier quelconque. Le mendiant de ce jour, le sera le jour suivant, le sera toujours.

Pour toucher à fond cette question et arriver à une conclusion, voyons d'abord quelles sont les professions d'où sortent les mendians, c'est-à-dire celles dont on ne peut pas vivre quand on veut les faire honnêtement ou avec le soin qui détermine l'acheteur et maintient la pratique. Sont-ce les charpentiers, les menuisiers, les serruriers, les cordonniers, les tailleurs? Non, sur cent pauvres que vous interrogerez, il n'y en a pas quatre qui sortent d'un de ces métiers ou qui les sachent faire.

Sont-ce les charbonniers, les portefaix, les manœuvres et autres travaillant en communauté? Rarement, car la communauté les soutient.

Sont-ce les maçons, les couvreurs, les plafonneurs, les peintres en bâtimens? Partout ils trouvent de l'ouvrage.

Sont-ce les laboureurs, les jardiniers, les bergers, les garçons de ferme, enfin tous ceux qui tiennent à l'agriculture? Moins que tous les autres; on en manque, on les recherche, on se les dispute.

Il est donc des états qui ne conduisent jamais ou presque jamais à la mendicité. Quels sont ceux qui la produisent? Nous répondrons bientôt à cette question, mais avant nous devons la diviser en causes générales et en causes individuelles, et nous ferons observer, que s'il est quelquefois des circonstances qui rendent improductive une branche d'industrie, ce sont là des accidens et non des

positions durables. Or, ces plaies vivaces et ces malheurs indépendans du vouloir de ceux qui les éprouvent sont rares, il faut les prévoir et y remédier.

Dans les villes de fabriques, la fermeture d'un ou de plusieurs ateliers jettera quelquefois sur le pavé un grand nombre d'individus. Si l'autorité, si les citoyens ne se réunissent pas à l'instant pour venir à leur secours, si on ne leur procure pas de travail avant qu'ils aient besoin de pain, beaucoup certainement demanderont l'aumône.

Je suppose que cela arrive, c'est-à-dire que l'administration ne soit point prévoyante ni les citoyens humains, pensez-vous que tous ces ouvriers resteront mendians? Non, ils se créeront des ressources, et c'est à peine la dixième partie qui, huit jours après la chûte de l'établissement, sera encore vagabonde et affamée.

Et cette dixième partie, de quoi se compose-t-elle? Immanquablement des mauvais sujets, des ivrognes, des paresseux ou des infirmes. Nous mettons ces derniers hors ligne et nous en parlerons plus tard ainsi que des enfans, classe secondaire de mendians qui, créés par les autres, marchent à leur suite et sont de fait mendians involontaires. Ce ne sont donc pas encore, sauf ces exceptions, les manufactures qui font ordinairement les mendians.

Enfin quels sont les états qui les produisent?

Ce sont les états qu'on cesse de faire, et non ceux qu'on fait, parce qu'il n'en est peut-être pas un seul, du moins parmi ceux que nous venons de citer, qui, suivi avec constance, ne nourrisse un homme et sa famille.

Mais si aucune œuvre, aucun labeur n'enfante la mendicité, quel est l'ouvrier qui, cessant de l'être, renonce à son métier pour devenir mendiant?

Ici, il est difficile de répondre nettement, car s'il n'est pas de profession qui mène à la pauvreté, il peut sortir des pauvres de toutes les professions. C'est généralement à la suite des états faciles qu'on en rencontre le plus, parmi les aides, les servans des autres ouvriers; ou chez

les individus qui, n'ayant pas de métier habituel, vont de l'un à l'autre sans tenir à aucun. Plus vagabonds qu'artisans, plus paresseux que travailleurs, à bien dire ceux qui mendient, nés mendians, fils de mendians, n'ont jamais eu d'état; quelques-uns en conviendront et sembleront s'en plaindre. Ah! si j'avais un état, s'écrieront-ils! — Et pourquoi n'en avez-vous pas? — On ne m'en a jamais appris. Telle est leur réponse. Est-elle vraie? C'est possible; mais il est également probable qu'ils n'ont pas voulu l'apprendre, et qu'ils ne le veulent pas encore, car s'il est des professions qu'on n'apprend qu'à la longue et par des études commencées dans la jeunesse, il en est d'autres qu'on acquiert à tout âge. Il est donc à peu près certain qu'un homme qui veut savoir un métier et qui veut le faire, le saura et le fera.

Mais, par une circonstance imprévue, ce métier est-il arrêté ou devient-il improductif, n'est-il pas pour l'artisan quelque refuge, quelque ressource, quelque voie d'exister, autre que celle de mendier? Les travaux du gouvernement, le creusement des canaux et des ports, l'entretien des routes, les terrassemens, les transports de terre, etc., n'offrent-ils pas du pain, et quelle est l'administration prudente qui refuse ce pain à celui qui demande à le gagner honnêtement, qui le demande avec instance? Si elle prononce ce refus c'est une faute, c'est un déni de justice.

Si l'État ne fait pas travailler dans cette localité, si cet individu sans ouvrage n'a pas la possibilité d'en aller chercher ailleurs, qu'il s'offre à un propriétaire, à un manufacturier, au premier venu, à celui à qui il aurait demandé l'aumône, qu'il réclame de sa raison l'emploi de ses bras inoccupés et le salaire de leurs efforts, n'a-t-il pas la chance de l'obtenir? Si ce propriétaire, ce fabricant, ce passant est humain, il sentira qu'accueillir cette réclamation est un devoir. S'il n'est que calculateur, il calculera que c'est un profit, et, puisqu'il faut que cet homme vive, qu'il vaut mieux le faire vivre en travaillant que de le nourrir sans travailler.

J'admets que cet ouvrier sans travail ne puisse en obtenir ni du gouvernement, ni des particuliers, qu'il en ait vainement appelé à leur humanité et à leurs calculs, ne peut-il devenir porteur, commissionnaire, etc.? Partout où il existe un public, une réunion d'hommes, il en est qui ont besoin du service et des sueurs des autres, et qui, pour se dispenser d'une peine, sont disposés à la payer.

De ceci nous tirons encore cette induction : que tout mendiant, je parle du mendiant jeune et valide, l'est parce qu'il veut l'être ou parce qu'il n'a pas fait tout ce qui dépendait de lui de faire pour ne l'être pas. Or, s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'y a pas été contraint par une nécessité absolue, par un péril réel, c'est qu'enfin il a cru superflu de le faire, puisqu'on le faisait vivre quand il s'en dispensait. Cependant, il est évident que l'homme qui n'a rien et qui ne fait rien, vit aux dépens de celui qui a quelque chose ou qui fait quelque chose. Point de milieu : il faut gagner sa nourriture, la recevoir ou la prendre. Tout fainéant, s'il ne possède rien, est une sangsue ou un voleur, et dans l'un ou l'autre cas, il est à charge à quelqu'un et à l'ensemble.

Si ce raisonnement est logique et si l'on admet également que personne ne doit vivre de la substance d'autrui, dans un pays où les droits sont égaux et les devoirs réciproques, on ne devrait permettre l'oisiveté qu'à celui qui pourrait justifier de ses moyens d'existence, et il n'y faudrait tolérer la mendicité sous aucun prétexte, sous aucune forme.

Punir ceux qui donnent serait sans doute bien sévère, d'ailleurs peu praticable et quelquefois injuste, parce qu'on ne donne pas toujours mal; mais ce serait à nos moralistes, à nos pasteurs, à nos magistrats, à faire concevoir au peuple ce que c'est que l'aumône, comment il doit la faire, comment il peut la demander et la recevoir, et apprendre à chacun à distinguer quel est le don qui

fait vivre, qui enrichit, qui rend meilleur, et quel est celui qui appauvrit et qui corrompt.

C'est seulement ainsi que vous vous préserverez vous-mêmes de la contagion, que vous en sauverez vos familles et des populations entières; car, n'en doutez pas, la misère est épidémique, elle se gagne, elle s'envenime et croît sans cesse. Un père misérable va créer quatre enfans misérables, et chacun d'eux en créera quatre autres. Voyez où le mal s'arrêtera. Qui fera l'aumône quand il n'y aura plus que des mendians? Et qui conservera quelque chose quand la balance de ceux qui n'ont rien l'emportera sur ceux qui possèdent? Or, ceci ne peut manquer d'arriver; car, outre la génération ordinaire, il est encore en France une voie de propagation des malheureux, une cause qui fait qu'ils pullulent et qu'une seule tête de mendiant implante dans une localité la mendicité pour long-temps, pour toujours peut-être : cette cause la voici.

Nous avons dit que dans la plupart des ménages la femme et les enfans ne versaient rien à la communauté, qu'ils étaient un sujet de dépense et non de gain. Il n'en est pas ainsi chez le mendiant; chez lui, rien ne consomme sans rapporter. Il fait de ses enfans une spéculation, un produit sur lequel il compte si bien, que s'il n'en a pas, il en emprunte ou il en vole; il les porte partout comme preuve de sa misère, comme passeport, comme enseigne; il fait appuyer ses demandes de leurs cris, de leurs plaies qu'il crée ou simule. Enfin, dès qu'ils naissent, il en trafique.

Peuvent-ils marcher, sa spéculation s'étend; il les dresse à l'aumône, c'est-à-dire à l'obtenir par eux-mêmes; il leur apprend la mendicité comme on enseigne un métier à d'autres; il les détache sur les passans, il les jette aux promeneurs, il les pousse à toutes les portes. Heureux s'il ne les mutile pas pour activer la pitié et rendre sa quête plus assurée, plus abondante.

Leur éducation et ses ressources ne se bornent pas là;

l'âge venu, il les lance au loin, il leur assigne un quartier, une ville, une commune, un arrondissement; il les taxe à tant par jour, tant par heure, et il les châtie rudement quand ils n'ont pu se procurer le nombre de liards qu'il en attend. De son côté, la femme surveille l'exécution de ses ordres, ou bien elle va exploiter pour son compte. Tels sont chez nous les mendians; tels sont, à quelques nuances près, tous ceux qui courent l'Europe; presque tous sont nés mendians, et, de même qu'en France, ils se recrutent par la descendance naturelle, et aussi, comme les Mameloucks, par la conquête et l'adoption. Partout ils s'entendent, ils s'entr'aident, ils opèrent de concert et en famille, et ils gagnent ordinairement d'autant plus qu'ils sont plus nombreux. Ils ont donc en cela un intérêt directement contraire à celui de l'ouvrier, et ils ont profit à avoir le plus possible d'enfans réels ou adoptifs, qui sont pour eux d'un rapport certain, quand ils sont pour l'autre un sujet de dépense.

Cette différence de position tend à diminuer toujours le nombre des travailleurs et toujours à augmenter celui des mendians. Aussi, il y en a plus qu'il n'y en avait il y a dix ans, et dans dix ans il y en aura probablement plus qu'aujourd'hui; et cela au détriment de toutes les classes laborieuses et notamment des moins aisées.

Déjà nous avons dit que la mendicité n'est pas la misère, mais ce qui la fait naître. Nous ajoutons: les mendians ne sont pas les pauvres mais ceux qui les créent. Consommant sans produire, lèpre attachée au corps social, ils le rongent et le minent; et comme les membres les plus faibles succombent les premiers, ce sont les artisans qui sont réellement les premières victimes. Non-seulement ils perdent ce que les mendians leur soutirent, mais encore ce que ces mendians arrachent aux plus riches qui se croient dispensés de payer le travail quand ils ont gratifié le désœuvrement. La mendicité devient

donc une double cause de ruine; elle nuit par sa propre stérilité et encore par celle qu'elle détermine, par les exemples qu'elle donne, par les prosélites qu'elle fait. C'est une espèce de réaction contre l'œuvre, et de marche rétrograde de la civilisation; car la mendicité a son code de paresse qui, en repoussant le travail, maintient l'ignorance et avec elle toutes les superstitions et tous les vices bas et honteux. Il est des familles de mendians dont la dégradation est telle qu'ils diffèrent peu des animaux.

Arrachons donc ces pauvres gens à leur étable et rendons-les à la race humaine, et pour cela faisons cesser leur oisiveté et leur vagabondage: occupons-les. Que l'administrateur, que le propriétaire, que le citoyen, dans l'intérêt du pays comme dans le sien propre, fasse travailler le pauvre: là est le palliatif de tous nos maux; là est le secret de tout gouvernement, la garantie de la prospérité, de la richesse, de la liberté. La nation la plus riche est celle qui travaille le plus utilement, parce que toujours occupée elle ne dissipe pas, qu'elle ne se corrompt pas et que si elle pense, elle pense juste; c'est alors aussi la plus indépendante. Le véritable peuple souverain est donc le peuple bon travailleur. Ce sont ces principes que nous allons développer dans cette dernière partie.

Nous avons indiqué les principales sources de la misère; ses causes, outre celles que nous avons considérées comme générales et accidentelles, sont:

L'ignorance ou le faux savoir;
L'absence de volonté ou la paresse;
Le défaut d'ordre et l'inconduite;
L'ivrognerie;
La mendicité ou l'aumône qui la produit.

Les remèdes peuvent être:

L'instruction, et la moralité qui en est la suite;
La volonté ou le travail;
La liberté ou l'industrie;

Le gain légitime ou le salaire;

L'interdiction de l'aumône aux portes ou dans la rue;

Les dons utiles et conditionnels.

Or, avons-nous jusqu'à présent tenté sérieusement d'appliquer un seul de ces remèdes? Nos lois, nos institutions sont-elles propres à opposer une digue au débordement, quand ces lois, ces institutions, véritable chaos, se combattent et s'entredétruisent; quand la coutume annihile la règle, quand les commentaires tuent la loi, lorsqu'avançant d'un côté nous reculons de l'autre, et qu'en résumé, après une grande agitation, nous nous retrouvons toujours au même point? Enfin, l'administrateur comme l'administré, la réflexion comme le caprice ou la mode, veulent le bien, le préconisent, l'annoncent, le préparent; mais arrivés-là, nul n'a le temps ni le courage d'aller plus loin; on remet toujours au lendemain.

Cependant le premier soin, le premier devoir de quiconque raisonne, ne devraient-ils pas être contre ces plaies ou contre la faim qui les représente toutes? Avant de donner au peuple des spectacles et des monumens, ne faut-il pas lui donner du pain, c'est-à-dire le moyen d'en gagner? N'est-ce pas là le premier degré ou la base de toute association équitable, de toute fondation sérieuse, de toute régénération morale? Sans pain, où est la nation; où est sa force et son avenir? Quel est son code? Celui de la faim, c'est la violence, c'est le meurtre, c'est l'assassinat, c'est la rage de la brute. D'un homme à un loup, quand l'un et l'autre sont affamés, où est la différence?

Il faut toute la force de nos habitudes, de notre respect pour la loi, ou peut-être toute la crainte de la prison et du bagne, pour empêcher dans nos villes la misère de se ruer journellement sur la richesse; et le plus grand miracle de notre société, est que les actes de violence, tout fréquens qu'ils sont, ne le soient pas plus encore, et que la moitié de la population ne dévore pas l'autre.

Nous avons présenté la douleur et le besoin comme servant à tenir l'être éveillé; mais après ce réveil, lorsque la douleur a fait sentir la vie, il faut que ces besoins puissent être satisfaits, il faut que la souffrance cesse; bien plus, il faut que la nécessité soit douce et que cette douleur, en s'éloignant, devienne jouissance. C'est seulement ainsi que l'instinct s'étend, que la pensée se complique, qu'elle peut être comparative et capable d'actions réfléchies et combinées.

Pour qu'un homme soit homme, pour qu'il ait la raison d'un homme, il faut qu'il puisse chaque jour manger à sa faim, et qu'il ait la certitude en travaillant de manger encore le lendemain, sinon il n'aura qu'une idée, celle de satisfaire son appétit. Avec cette pensée unique, quel être intelligent, quelle créature sociable en voulez-vous faire? Sans doute la faim éveille la volonté, mais c'est la volonté de la brute, celle de manger; la pensée ne s'étend qu'en changeant de but et lorsque la faim est calmée. En d'autres termes, l'esprit ne s'asseoit et ne tourne à la méditation que quand l'estomac ne crie plus; aussi, voyez-vous dans toutes les parties de la terre que les peuples les moins développés, sont ceux qui sont le plus anciennement affamés.

Dans nos cités, où sont les grands hommes, les grands poètes, les grands législateurs, les grands industriels, les grands citoyens sortis des familles continuellement aux prises avec le besoin grossier, ou le manque de pain et d'abri? Dans ce dénuement habituel, où sont les élémens d'une société progressive, d'une patrie? Où trouverez-vous un corps gouvernable et surtout un principe gouvernant? Accorder le vote à un pauvre, c'est donner deux votes à un riche, car quels que soient les droits de ce pauvre, il n'en conservera aucun, il les vendra au premier qui les lui paiera, et cela sous peine de mourir de faim.

En tout pays et sous tous les régimes, républicain ou

monarchique, l'homme qui n'a rien est de fait l'esclave de celui qui a quelque chose; et moins aura le prolétaire, ou plus la faim sera proche, moins il présentera de garantie à l'ensemble comme au voisin. Là où la grande majorité ne possède point, il n'y a donc pas de liberté ni de bon gouvernement possibles, et par conséquent pas de stabilité, non-seulement dans l'administration, mais dans la propriété ou dans l'édifice social dont elle est le principe et la base.

Le peuple qui n'édifie pas, ou en d'autres termes qui ne travaille pas, devient naturellement destructeur, parce qu'il reste dans l'enfance ou qu'il y retombe, si pour un instant il en est sorti. L'enfant brise et ne reconstruit pas. Or, celui qui ne peut rien garder, celui qui vit au hasard, le mendiant, est le peuple enfant et pis que l'enfant; c'est le peuple retombé en enfance ou dont l'intelligence est décrépite.

C'est par le peuple imbécile que se font ces révolutions brutales, sans causes utiles, sans but moral, et dont le pillage est la fin. Si la misère ne les entreprend pas toutes, c'est elle qui, bien qu'elle n'en profite point, les fonctionne et les accomplit. Partout ce sont ceux qui n'ont rien qui sont les instrumens de ceux qui veulent ce qu'ont les autres. Que chacun ait quelque chose, et la majorité au lieu de songer à prendre ne songera qu'à conserver; sans cette condition de possession et d'avenir, point d'indépendance, pas même de vertu; non, il n'y en a pas où la grande misère est en présence, je ne dis pas de la grande richesse, mais de son mauvais emploi, parce que la richesse, si elle n'est pas vertueuse, ne laissera rien à la misère, pas même sa moralité.

N'en concluons pas que la pauvreté qu'il ne faut pas confondre avec la misère, soit partout sans vertu; où tout le monde est pauvre on peut avoir les vertus de la pauvreté; mais si le développement des facultés, le progrès de l'esprit et du raisonnement est à peu près impossible

pour le pauvre où il manque de l'indispensable, et si ces progrès sont encore bien difficiles là où il est réduit au nécessaire, c'est-à-dire où il vit un jour sans savoir s'il ne mourra pas le lendemain, il est évident que cette impossibilité, ou cette difficulté, ou cette préoccupation du malheureux, doit rejaillir sur le riche dont elle empoisonne les joies, décourage les études et paralyse les réflexions. Comment méditer paisiblement ou prendre gaiement son repas aux cris de la faim d'autrui, à l'aspect de ses tortures, aux émanations de ses plaies? Et tandis que nous détournons les yeux de sa souffrance, que nous fermons les oreilles au râle de son agonie, aveugles ou effrayés, quel chemin pouvons-nous faire? Ah! n'en doutons pas, ce qui arrête notre marche, ce qui nous empêche d'atteindre à cet équilibre social, à cet accord de bien-être qui fait la civilisation réelle, c'est ce bagage de malheureux que nous traînons; fardeau immense qui, s'il ne nous imprime pas un mouvement rétrograde, nous ralentit au moins de tout le poids d'un cadavre.

Pour empêcher qu'il ne nous emporte, pour nous sauver du précipice, et avec nous cette masse qui nous y pousse, au lieu de fermer les oreilles, ouvrons-les, au lieu de détourner les yeux, attachons-les sur la plaie, sondons-la, guérissons-la. Le mal est-il incurable, le retour à la santé est-il impossible? La misère a chez nous sans doute une immense réalité; mais n'a-t-elle pas aussi ses masques, ses hypocrites? N'a-t-elle pas ses superstitions et ses préjugés? Si de la vraie misère l'on défalque la misère factice, ou celle qui tient à l'imagination ou au simple vouloir, il en restera beaucoup encore; mais alors l'abîme semblera-t-il sans fonds? Il est malheureusement trop vrai que dans notre civilisation on voit des individus qui meurent de faim; mais les neuf dixièmes en meurent parce qu'ils ne veulent absolument rien faire pour n'en point mourir; et si, comme nous l'avons

fait observer, il faut si peu de chose pour résister à la famine, pour n'en point être tué, pour vivre avec elle, il faudrait peut-être moins encore pour la prévenir. Ce point gagné, il n'y a qu'un pas pour arriver à l'aisance. Mais pour faire ce pas, il est nécessaire que chacun le veuille; il faut que tout le monde, se levant contre l'ennemi commun, fasse un effort de sa bourse et de sa raison; il faut enfin adopter un régime et le suivre avec constance et énergie.

Quel est ce régime?

Il se compose de plus d'un soin; nous en avons déjà indiqué quelques-uns. Le premier, le plus efficace, celui qui, en neutralisant le mal dans sa source, doit conduire à la guérison, celui qui est le véritable antidote de la misère est le travail d'où résulte la propriété, comme de la propriété naissent l'ordre et la prévoyance. Pour arriver à cet ordre, ce n'est pas assez, dans un pays bien administré, d'exiger que chacun justifie de ses moyens présens d'existence, c'est-à-dire de son état et de son salaire, il faut encore qu'il justifie de son avenir, il faut qu'il soit tenu de conserver, il faut qu'il possède. Enfin quelqu'étrange ou hasardée que puisse paraître cette proposition, si vous voulez repousser la misère du sol, exigez que pour y obtenir son domicile légal, pour y être considéré comme habitant et non comme passant ou étranger, tout homme soit propriétaire, c'est-à-dire qu'il prouve que lui ou sa famille possède quelque chose; et pour cela, s'il n'a rien, donnez-lui quelque chose.

Nous avons dit qu'une des principales causes de la pauvreté et la plus active peut-être, c'est l'aumône. Ici le remède est facile : c'est de n'en plus faire. Mais comment donner sans faire l'aumône? C'est de donner une chose qui vaille mieux qu'une aumône, quelque chose qui reste uni à l'individu; quelque chose que la loi rende inaliénable, qu'il ne puisse, s'il est possible, ni perdre ni vendre; quelque chose enfin qui le rende co-partageant

de la terre où il vit. Il n'est pas un animal qui ne le soit; pas un quadrupède, un oiseau, un insecte, un reptile qui n'ait son terrier, son nid, sa ruche, bref, sa place sur ce globe. L'homme seul, les neuf dixièmes des hommes, n'y possèdent rien, pas même une toise de sable et un trou pour leur sépulture.

Sans doute l'homme civilisé ne doit pas être attaché à la glèbe; mais il est plus fâcheux peut-être qu'il n'y ait rien de commun entre lui et cette glèbe qu'il appelle sa mère, qu'il nomme sa patrie. De patrie il n'en a pas, car ce n'est qu'à cette condition de possession qu'il peut en avoir une; c'est ainsi qu'il ne sera plus en dehors, je ne dis pas seulement de la civilisation, mais du droit commun qui veut que chacun ait sa part d'air, de terre et d'eau. Je vous le répète : le plus sûr remède contre la misère et la corruption, après le travail c'est la propriété, quelque minime qu'elle soit. Il faut que tout individu faisant partie d'une nation, que tout individu qui est porté sur le registre de la cité ou du hameau, ait part à la fortune publique, qu'il ait à lui une fraction de ce qui paie l'impôt, là ou ailleurs.

Ce n'est pas la loi agraire ni le partage commun qu'on demande ici; non, cela serait une faute et une injustice, car on ne doit pas prendre ce qui appartient à un individu, même pour en enrichir dix. Il faudrait d'ailleurs recommencer chaque année le partage ou la spoliation. Mais nous n'aurons besoin de prendre à qui que ce soit. Il suffit, vous, riches, qu'au lieu de jeter à l'oisiveté vous donniez au labeur et ne donniez qu'à lui. Cent sous payés à un travail fait ou à faire produisent plus de bien que cent francs donnés à la pitié. Ces cent sous n'humilient et ne démoralisent personne, ils rapportent à tous; tandis que cent francs abandonnés au vice et à la paresse font cent malheureux, peut-être cent coupables.

Remarquez qu'en s'occupant, le peuple acquiert non-seulement par ce qu'il gagne, mais par ce qu'il ne dépense

pas. En travaillant ou seulement en étudiant, il donne moins de temps au caprice, à la débauche; il conserve ce qu'il a ; et la propriété même la plus petite, en élevant le cœur de celui qui se nomme propriétaire, l'empêche d'abord de mendier et ensuite l'oblige à s'intéresser à l'ordre public et à la prospérité de ce pays dont alors seulement il est citoyen.

Je ne limite pas d'ailleurs la propriété aux seuls immeubles : celui qui a un mobilier ou un atelier bien garni des outils de sa profession, est à mes yeux propriétaire, et il viendra un temps où beaucoup ne pourront l'être qu'ainsi; mais ce jour est loin encore ; et certainement sans nous ruiner, nous, possesseurs du sol, et sans appauvrir davantage l'état, nous pourrons longtemps faire de ces concessions de terrain. On sent bien que ce n'est, ni une ferme, ni un contrat de rente que je propose de donner à chaque famille de pauvres; ce n'est pas pour les faire vivre sans travail que je demande qu'ils possèdent, c'est pour leur attacher un titre, une qualité, une base de l'avoir, et pour cela une verge de terre suffit. Calculez donc si vous n'avez pas des ressources suffisantes pour créer des millions de ces propriétaires nominaux, qui ensuite par l'association ou l'union dans l'œuvre pourront devenir des propriétaires effectifs, c'est-à-dire des travailleurs aisés.

La matière manque-t-elle en France? Il n'est pas un seul département où il n'y ait des landes, des marais, des coteaux abandonnés aux chardons, aux mauvaises herbes. Si nous donnions pour leur défrichement la moitié de ce que nous cédons à la fainéantise, à la paresse, nous améliorerions en même temps le terrain, le peuple et notre avoir.

Ne savons-nous pas que le champ cultivé par vingt hommes en nourrit cent. Quand nous le savons, quand nous voyons ce que la masse perd au manque de bras dans nos campagnes, pourquoi agissons-nous comme si

nous l'ignorions? Rendons au travail ce qui appartient au travail, au pauvre ce qui est au pauvre. Puisque pendant tant d'années, tant de siècles, notre inconséquence a créé ou maintenu la pauvreté du peuple, c'est aujourd'hui à notre raison, à notre humanité à venir au secours de ce peuple, ou en aide à nous-même, car si nous ne sommes pas peuple, nos enfans le seront. C'est par les efforts simultanés des bons citoyens, par la charité bien entendue des riches, par la réunion de toutes les sommes jetées sans discernement, de tous ces liards répandus sur la boue qui, sans la rendre fertile, la vicient, et sans nourrir la foule la corrompent; c'est par des dons raisonnés, c'est par l'emploi judicieux des terrains disponibles, ou en obligeant ceux qui les ont à les utiliser; c'est par des colonies intérieures, des fondations agricoles; c'est par une industrie adaptée à chaque localité et combinée sur les ressources et les dispositions de la population, que nous parviendrons à écarter du sol le désœuvrement, la mendicité et la misère.

Si de grands établissemens demandent trop de temps, trop d'argent, s'il est impossible de s'entendre dans les conseils généraux et municipaux, enfin si cette alliance de toutes les bourses est trop difficile, le même résultat peut être produit sur une plus petite échelle, par la bonne volonté de quelques-uns. Ne peut-on pas s'associer par paroisse, par quartier, par maison? Ne peut-on agir seul? Que tout homme aumônier calcule la somme annuelle semée au hasard sur les inconnus, sur les vagabonds, qu'il la place sur une ou deux familles. Mais qu'il ne se contente pas de soulager la faim du jour, qu'il prévoie celle du lendemain, qu'il verse ses fonds en encouragement, en moralité, qu'il les répande avec calcul et prévision, qu'il ne dédaigne pas d'y joindre une parole d'avenir; qu'il se souvienne que la conviction trop absolue de sa misère et de l'impossibilité d'en sortir, est une des causes les plus directes de la dégradation du

peuple et que c'est ce mal qu'on doit d'abord traiter. C'est l'espérance qu'il faut rendre au pauvre. Prodigue de votre or, ne soyez pas avare de votre raisonnement : un bon avis et un bon exemple valent souvent mieux qu'une grosse somme.

Commençons par le principe de toute vertu, de toute richesse, par l'instruction. C'est par elle seule qu'on peut acquérir et conserver. Pour que le pauvre garde quelque chose, il faut qu'il sache quelque chose, et, avant tout, ce que valent les choses; et pour cela il faut qu'en les lui donnant, nous le lui apprenions; il faut qu'il apprécie comme nous leur valeur et celle du travail et de la conduite qui les procurent. Pourqu'il calcule, calculons nous-mêmes, comptons avec lui; récompensons ses vertus, et non ses vices, ses grimaces, ses plaies factices; donnons-lui pour qu'il travaille et non parce qu'il nous trompe.

La prime à accorder d'abord doit être au bon vouloir, à l'esprit de conduite et de prévoyance, qui doit ici passer même avant le talent dénué de ces qualités. Disons à l'ouvrier sage et laborieux que s'il a économisé deux francs à la fin de sa semaine nous lui en donnerons trois, que s'il lui reste trente francs au bout de l'année nous en ajouterons vingt. Tenons-lui parole et ne cédons pas s'il n'a tenu la sienne. Imprévoyance ou inconduite, qu'il en souffre les conséquences. S'il est incorrigible laissons-le dans son entêtement, dans sa misère incurable puisqu'il n'en veut pas sortir, et allons secourir une autre famille, un autre individu plus docile et plus intelligent.

Nos pairs, nos députés, peuvent aussi activement contribuer à écarter la misère en votant à propos des travaux d'utilité publique. On dira que c'est aux dépens du contribuable; non, car ce qu'il aurait payé au mendiant il le paie au travailleur dont l'œuvre reste, et tout le monde en profite. Seulement quand on vote les fonds, veillez à ce que le désordre et l'intrigue n'en dévorent pas une partie, et que le miel soit pour l'abeille et non pour le frélon.

En outre des colonies agricoles, des secours à domicile et des travaux d'ensemble, chaque ville pourrait avoir à son compte une série d'ateliers, une manufacture, une maison de fabrication, une exploitation quelconque où l'on procurerait de l'ouvrage à tous ceux qui n'en trouveraient pas ailleurs; et ceci est d'obligation stricte, le bon sens le dit comme l'équité. Si la loi défend de vivre sans travailler, il faut bien qu'on puisse toujours vivre en travaillant, sinon la loi serait absurde. Que chacun puisse donc s'occuper utilement dès qu'il en a le besoin ou la volonté. Qu'il trouve du travail tous les jours, à tout instant. Qu'il y ait à cet effet un bureau ouvert où tout homme, en déclarant ce qu'il sait faire, ce que peut faire sa famille, obtienne immédiatement l'emploi de ses bras.

Le prix de la journée ou de chaque œuvre, fixé par des experts, appartiendrait à l'établissement. Quelque médiocre que soit un produit, il a son prix, et cette valeur serait pour la cité, l'Etat et la masse, un bénéfice, parce que l'Etat ou les citoyens, nous en avons dit la cause, nourrissent de fait la pauvreté oisive.

Une considération qui doit aussi déterminer l'adoption de ces ateliers ou de ces moyens de travail, c'est qu'ils retiendraient dans les villes les pauvres qui y ont leur domicile, et débarrasseraient les campagnes de ces troupes de vagabonds, tourbe menaçante qui impose l'aumône plutôt qu'elle ne la demande. Avec la paix et la sécurité, vous ramènerez ainsi aux champs les propriétaires campagnards; et l'agriculture y gagnera comme l'industrie.

Si les villes ne voulaient ou ne pouvaient pas faire seules ces fondations, l'habitant des villages aurait encore profit à y concourir. Il réduirait ainsi à moitié, au quart peut-être, ses dépenses en dons dits volontaires ou autres tributs indirects, qui doublent ses impôts et qui, à la longue, le minent et l'énervent.

Ces ateliers établis, il n'y aurait plus de prétexte pour tolérer les mendians; tout individu valide qui continuerait à vaguer et à vouloir vivre sans travailler, serait arrêté et puni comme vagabond, c'est-à-dire enfermé pour un temps et contraint au travail, et après un certain nombre de récidives, envoyé dans une colonie fondée à cet effet dans un pays salubre; car il s'agirait moins ici de châtier un coupable, que de sauver un homme et peut-être une famille.

Quant aux infirmes, c'est un devoir partout de les nourrir, et c'est une honte dans notre civilisation de les voir encore dans les rues et aux portes étaler leurs souffrances pour obtenir la conservation d'un reste de vie. Prévenons leur prière, secourons-les chez eux; augmentons le nombre des hospices, rendons plus vastes ceux que nous avons, et ouvrons-en la porte à tous. Là pour ces vieillards même, pour ces estropiés, ayons des moyens d'occupation, des travaux qui ne soient pas incompatibles avec leur état. Manchots, boiteux, aveugles, ils peuvent être employés à quelqu'œuvre. Ce travail sera exigé moins pour le profit que vous en tirerez que pour le bien-être qui en résultera pour ceux qui y seront soumis; car ce qui pèse peut-être le plus aux non valides, c'est leur désœuvrement, leur inutilité; et vous maintiendrez ainsi le principe que nul ne doit vivre sans travailler.

Si à ces mesures les départemens ou les municipalités ajoutaient celle d'avoir des médecins pour visiter, même dans les campagnes, les malades que n'auraient pu recevoir les hôpitaux ou qu'on ne pourrait y transporter, on éviterait encore bien des angoisses, surtout si des remèdes étaient délivrés gratuitement. Ce qui ruine les familles, même celles où il y a le plus d'ordre, ce sont les maladies. Non-seulement alors le travail cesse et par conséquent le salaire, mais les dépenses augmentent. Il faut donc que les secours pour les pauvres alités soient

partout prompts et fréquens. C'est une avance que toute ville ne doit jamais hésiter à faire.

Ces médecins seraient chargés en même temps de signaler les faux malades, les faux infirmes; et si chaque maire dans les communes rurales, ou si, dans les villes, des commissaires spéciaux étaient tenus de fournir annuellement l'état des vrais affligés, des individus réellement incapables de travailler, nos foires, nos marchés et les abords des cités ne présenteraient plus ce luxe de plaies inconnues partout ailleurs, et qui, tenant à l'art d'exploiter la pitié, ne naissent et ne se perpétuent que par l'encouragement qu'on lui donne.

Un point sur lequel on pourrait encore avec quelque soin améliorer la situation du peuple, c'est le logement. Nous apportons une attention louable d'ailleurs à la construction de nos écuries, de nos étables, de nos bergeries; nous les mettons dans une exposition convenable; nous veillons à ce qu'elles soient saines et aérées; quant aux habitations des êtres humains, de l'ouvrier, du paysan, jamais nous n'y avons songé, peut-être parce qu'il n'y a pas songé lui-même. Aussi, dans nos villes comme dans nos campagnes, les pauvres sont logés moins bien que les animaux, et entassés qu'ils sont dans des trous infectes, on se demande comment ils ne meurent pas tous de la peste ou du rachitisme.

Si l'humanité ne nous engage pas, nous propriétaires, nous magistrats, nous gouvernans, à assainir ces cloaques, que notre intérêt nous y contraigne. Ce que nous ne faisons point par charité, faisons-le par peur; car c'est de là que sortent tous les miasmes putrides, toutes les contagions, toutes les épidémies qui nous tuent, nous et nos enfans, après nous avoir tué nos pères.

Puisque nous avons des lois sanitaires et des quarantaines, pourquoi ici l'autorité n'interviendrait-elle pas? Pourquoi ne veillerait-elle pas à la construction, à la réparation et à la tenue intérieure des maisons, et ne for-

cerait-elle pas ceux qui les louent, les bâtissent ou les réparent, à les purifier, à les aérer? L'air est à tout le monde : c'est bien la moindre chose que le pauvre en jouisse.

La possession de l'eau doit être également commune. Pourquoi le premier soin des magistrats n'est-il pas de la faire arriver partout, puisque la plus hideuse, la plus infecte de toutes les misères est celle d'en être privé. Si on n'en boit pas chez le pauvre, ou si on n'en boit que de mauvaise, c'est qu'il n'en a que de cette espèce. S'il n'en use jamais pour la propreté, c'est qu'il n'en a point en abondance, qu'il n'en trouve pas à sa portée; c'est que celle qu'il est obligé d'aller chercher au loin lui coûte par le transport et la perte de temps.

L'insalubrité du logis et le manque d'air et d'eau, peuvent donc justement être rangés parmi les causes de la misère du peuple. Elles peuvent contribuer aussi à son intempérance, à son dérangement moral. S'il ne reste pas à la maison, c'est que la tristesse et le méphitisme l'en chassent, c'est qu'il se trouve mieux dehors et au cabaret.

Nous avons déjà signalé la conduite et la sobriété comme l'une des causes premières de l'aisance. Les sociétés de tempérance instituées en Angleterre et en Amérique, contre l'usage des spiritueux, sont de fait dirigées contre la misère. Si les résultats n'ont point encore été complets, ils sont loin d'avoir été nuls, et ce serait un acheminement vers le bien, si l'on pouvait les populariser en France.

La liqueur a partout les mêmes effets: quand elle ne tue pas elle corrompt, elle démoralise. L'homme misérable est peu susceptible de grandes vertus; mais quand ses passions engourdies s'éveillent, capable de grands vices il l'est aussi de grands crimes. Les trois quarts des forfaits qui se commettent dans les pays européens, nous l'avons vu, sont les fruits de la misère ou de l'i-

vresse ; l'une est presque toujours la suite de l'autre ; la misère accepte l'ivrognerie comme distraction, comme moyen de s'étourdir, et l'ivrognerie, enlevant le nécessaire ou ce qu'exige le besoin réel, la faim, pousse au crime. Hâtez-vous donc de ramener le peuple à la tempérance ; n'épargnez pour cela ni soins, ni démarches; proposez des médailles, des primes aux artisans qui, pendant un certain nombre de semaines, n'auront point été ivres ; faites qu'ils se surveillent entr'eux, qu'ils s'avertissent et se réprimandent. Il y a peu à faire pour les y amener, car cette censure réciproque existe déjà dans certaines corporations, dans quelques sociétés industrielles.

Plusieurs grandes manufactures ont un jury composé d'ouvriers élus par leurs camarades. Ce tribunal juge tous les faits d'inconduite, de paresse, d'ivrognerie, tous les désordres dont les ouvriers se rendent coupables. Il porte la sentence qui est sans appel ; il décide quelle est la punition applicable, c'est ordinairement une amende versée dans une bourse commune. Tâchez d'établir partout de ces assisses contre le désordre et les mauvaises mœurs.

Une précaution facile et que l'administration pourrait prendre immédiatement, serait de diminuer le nombre des débits de liquide, qui, partout ouverts sous les pas du malheureux, sont une tentation toujours présente. S'il n'y avait qu'un cabaret, au lieu de dix, par rue ou par village, le passant songerait moins à boire, et le sou destiné au pain de sa famille ne serait pas jeté dix fois par jour sur le comptoir d'un bouge. On ne voit pas d'ivrognes ou l'on en voit peu dans les communes où il n'y a pas de cabarets, et ces communes sont ordinairement sans misère. Qu'on y ouvre un débit de boisson, le mois suivant vous aurez des ivrognes, et avant un an des mendians. — Éloignez donc la tentation des yeux du pauvre, atténuez-la du moins ; ne tolérez de cabarets que là où ils sont indispensables, s'ils peuvent l'être

quelque part. Imposez les distilleries. Limitez-en les produits. Ne laissez débiter en détail les spiritueux qu'à un degré très-affaibli. Sans doute vous ne préviendrez pas ainsi tous les excès, mais certainement vous en diminuerez la fréquence.

Nous avons exposé les causes de la misère et indiqué les remèdes, nous les résumons ainsi :

Instruire le peuple ;

Étendre les moyens de travail par des établissemens agricoles dans les campagnes, par des ateliers toujours ouverts dans les villes ;

Empêcher l'aumône aux portes ou dans la rue en ne tolérant la mendicité sous aucun prétexte;

Secourir les malheureux par des dons utiles et faits à propos, par des concessions de petits terrains, de meubles, d'outils, de métiers; prendre des mesures pour empêcher leur aliénation ; exiger que tout habitant d'un pays soit propriétaire par lui ou sa famille de quelque chose tenant au sol ou à l'industrie; qu'il ait un domicile, un état, s'il n'a un revenu ;

Avoir des colonies pour la déportation des mendians incorrigibles, et en général de tous les vagabonds étrangers ou indigènes ne voulant pas travailler, ou ne sachant pas posséder ;

Assainir la maison du pauvre; lui procurer l'air et l'eau, et en même temps les moyens de réduire ses dépenses de chauffage et d'éclairage ;

Multiplier les hôpitaux; avoir partout des salles d'asile pour les petits enfans, et des écoles gratuites pour les adolescens, écoles dans lesquelles ils apprendraient un métier ; avoir pour les jeunes filles des établissemens analogues ;

Établir des sociétés de tempérance ; restreindre le nombre des cabarets; augmenter les droits sur les spiritueux; flétrir l'ivrognerie ;

Faciliter les associations de voisinage; faire comprendre

aux ouvriers d'une fabrique, aux artisans d'une rue, qu'en se réunissant pour s'approvisionner ou prendre leurs repas en commun, ils économisent sur l'achat, sur le combustible, sur le temps, et gagnent sur la qualité; veiller à ce que les enfans ne soient pas employés trop jeunes à des travaux insalubres, ou au-dessus de leurs forces, et qui, en minant leur santé, arrêtent leur développement intellectuel.

Jusqu'au jour où ces mesures pourront être prises d'un accord unanime et favorisées par les lois de tous les états civilisés, se croiser par département, par arrondissement, par commune, par ville ou par village, contre la misère; en d'autres termes, se cotiser pour y soulager les indigens en leur fournissant du travail, et pour nourrir à domicile ou placer dans les hospices les vieillards et les infirmes.

Si la cotisation est insuffisante pour subvenir à toutes ces charges, si l'on ne peut pas attaquer la pauvreté de front et annuler d'un coup la mendicité; s'il n'est ni ville, ni commune, ni département, ni gouvernement même qui soit assez fort pour le faire, je demanderai que chaque individu le tente selon ses moyens; et ne soignât-il qu'un seul pauvre, qu'un seul enfant de pauvre, n'arrêtât-il les courses que d'un seul mendiant, il aura rendu un immense service au pays et à l'humanité, et probablement il aura dépensé moins qu'il n'eût fait en répandant au hasard des miettes de pain ou des poignées de liards qui, loin d'adoucir le mal et de le guérir, l'enveniment et l'étendent.

En résumé, c'est à toute personne aisée à prendre sous son patronage un ou deux ou trois malheureux qu'elle se chargera d'aider ou du moins de surveiller, de diriger et d'encourager au travail.

Et pour ceci, il est d'abord nécessaire de bien connaître la situation de chacun, et d'avoir dans les mairies l'état exact, non-seulement des invalides, mais de tous

les ménages ne pouvant pas vivre avec leurs seules ressources. C'est sur cette liste et d'après les indications du comité de bienfaisance, ou des curés des paroisses, que chaque famille riche irait choisir ses pauvres.

Il est sans doute en France beaucoup d'autres causes de misère, et par conséquent beaucoup d'autres moyens de guérison, car ici bas il n'y a aucun mal qui n'ait son palliatif, ni de poison à côté duquel ne soit l'antidote; mais nous avons assez profondément sondé la plaie pour pouvoir, dès ce moment, tenter le remède. Le ferons-nous? L'appliquerons-nous avec persévérance? Je ne sais. Cependant la chose presse, le mal s'étend, la fainéantise se recrute de tous les désordres qu'elle enfante, de tous les orphelins qu'elle fait. Elle a envahi la campagne, elle assiège les villes. Après avoir desséché la propriété, elle dévorera le propriétaire. Hâtons-nous donc.

La mendicité éteinte, la misère cessera. La corruption sera moindre. Il y aura moins de vices, moins de crimes, moins de troubles politiques. Moins souvent la paresse armée se couvrant du masque des révolutions, se lèvera pour dépouiller le travailleur. Alors, propriétaires et industriels, et seulement alors, votre héritage sera assuré à vos enfans; et vous pourrez dire qu'eux aussi ne seront pas des mendians.

Abbeville, le 16 novembre 1838.

J. BOUCHER DE PERTHES.

De la Philosophie de l'Histoire, à propos d'un ouvrage de M. l'Abbé Frère, intitulé: Principes de la Philosophie de l'Histoire (1)

La connaissance de l'histoire n'est pas susceptible d'être déduite par voie de raisonnement, ni à l'aide d'une théorie : c'est une science toute de faits. Or nous ne connaissons les faits que par notre propre expérience, ou par les récits d'autrui; mais bornée comme elle l'est dans le temps et dans l'espace, qu'est-ce que l'expérience individuelle? Elle est bien minime la portion d'évènemens dont chaque homme est le témoin. Force est donc ici de s'en rapporter au témoignage des autres ; et on peut dire sans crainte d'être contredit que, si l'histoire est la collection des faits par lesquels s'est manifesté le développement de l'humanité depuis la création, la collection des récits qu'en ont faits les écrivains de tous les peuples et de toutes les époques constitue la science historique.

---

(1) Les idées contenues dans ces quelques pages ne sont pas neuves. Quiconque a lu les ouvrages éminens, soit en histoire, soit en philosophie, publiés depuis moins d'un demi-siècle, en reconnaîtra facilement la source. Je suis donc loin de viser à l'originalité; mes convictions ont été puisées dans les enseignemens des grands écrivains; mes idées, mes expressions mêmes seront parfois presque textuellement les leurs.

Consignés d'abord dans les poésies primitives et traditionnelles, reflétés dans les lois des premiers âges, les plus importans de ces évènemens ne se sont transmis de générations en générations qu'environnés d'une auréole brillante et fabuleuse, en un mot, souvent altérés par l'imagination des peuples enfans. L'histoire n'a acquis un plus haut degré de certitude que lorsque, la pensée étant sortie de son berceau, des hommes de génie ont recueilli et fixé dans leurs ouvrages la série des évènemens qui avaient précédé leur époque, ou dont eux-mêmes avaient été les témoins. Moïse et Sanchoniaton, Hérodote, Thucydide et Xénophon, Tite-Live et Polybe, Tacite et Plutarque : tels sont les noms qui résument l'histoire connue des temps anciens.

Après l'établissement du christianisme, qui renouvela les bases de la société, la marche de l'histoire fut loin de se ralentir ; et de siècle en siècle, en face même des évènemens, se trouvèrent des chroniqueurs pour les enregistrer. L'histoire fut ainsi conduite jusqu'au dix-septième siècle, sans présenter de différence notable avec les récits de l'antiquité. Mais à cette époque, l'une des plus remarquables des temps modernes, il s'opéra dans la science historique une révolution immense, féconde en magnifiques résultats. Jusqu'alors les historiens avaient écrit dans l'intérêt d'un seul empire, d'une seule cité, d'un seul homme ; se bornant au simple récit des faits, renfermés dans la sphère étroite d'une nationalité

égoïste, souvent même d'une ambition individuelle, ils ne s'étaient élevés à aucune considération embrassant l'humanité tout entière. Bossuet parut, et la philosophie de l'histoire fut créée.

Découvrir les lois qui régissent l'humanité, en prenant pour base les faits matériels de l'histoire; construire d'après toutes les sociétés connues une société typique qui les résume toutes; suivre dans cette société le développement et les transformations des institutions et des idées; examiner si à des intervalles réguliers ne s'y manifestent pas des mouvemens périodiques, dont la connaissance puisse faire prophétiser d'après les évènemens du passé les évènemens de l'avenir; chercher quelle est la nature, l'origine, la destinée de l'homme : telles sont les questions immenses dont la philosophie de l'histoire fait l'objet de ses spéculations. Cette science est donc l'histoire universelle de la civilisation, la loi des lois qui régissent les peuples.

Le *Discours sur l'histoire universelle* fut le premier pas porté dans cette voie nouvelle. Bossuet prend l'histoire du monde à l'instant de la création, et s'élevant de toute la hauteur de son génie, il embrasse d'un seul regard toute la suite des siècles. Les empires naissent, grandissent, décroissent et s'écroulent; les nations apparaissent à la lumière et s'éteignent comme un éclair rapide, couvrant de leurs débris la route par laquelle elles ne font que passer. Si les peuples sont moins qu'un grain de sable sur la terre, que sont donc

les hommes? *Vanitatum et omnia vanitas!* s'écrie l'austère et majestueux écrivain. Ni la cause, ni le but final de tout ce qui se produit ici bas, ne résident sur la terre; les choses terrestres ne servent qu'à l'accomplissement de la parole de Dieu, et cette parole, immuable, inflexible, est gravée de toute éternité au pied du trône de l'éternel. Si donc un souffle destructeur entraîne les peuples autour de vous, comme le vent de la tempête les feuilles des forêts, ne soyez point effrayés, ne détournez point la vue : *C'est la justice de Dieu qui passe!*

Dans le système de Bossuet, que deviennent la liberté et la perfectibilité humaines? Elles disparaissent complètement pour ne laisser de place qu'à une rigoureuse fatalité. Que deviennent les élémens divers dont l'humanité se compose? Tous sont enfouis sous un seul élément qui les déborde, l'élément religieux. Que deviennent les grands peuples de l'antiquité avec leur civilisation originale et puissante? Ils sont non rapetissés, mais entièrement couverts par un seul peuple qui leur était inconnu et qui ne les connaissait pas, le peuple Juif.

Le dix-huitième siècle ne pouvait admettre un pareil point de vue, point de vue d'une compréhension immense, il est vrai, mais exclusif, et conséquemment incomplet. Proscrivant la raison et l'examen, Bossuet semblait croire que vouloir pénétrer les lois d'après lesquelles la cause première dirige le monde, ce serait affaiblir la

croyance d'un Dieu tout-puissant. La philosophie du dix-huitième siècle, par une exagération en sens inverse, rejetant toute croyance à l'autorité et à la tradition, nia l'existence de ces lois, et tourna en ridicule la présence incessante de la main du législateur pour porter à bien son ouvrage. Qu'on lise le livre intitulé par Voltaire *Philosophie de l'histoire*, et l'on verra par quelle suite de raisonnemens dérisoires et impies le philosophe tend à se soustraire à l'idée d'une destinée terrestre et divine pour l'humanité. Et pourtant Voltaire, on ne peut le nier, a le sentiment vrai de l'humanité; l'amour des hommes, ainsi que l'a démontré récemment l'un de nos plus profonds écrivains (1), fut le caractère distinctif du dix-huitième siècle; mais ce sentiment, mal dirigé, se traduit presque toujours en déclamations stériles et anti-humanitaires.

Entre ces deux grands hommes se place un génie d'une nature différente, qui, sans tomber dans l'un ou l'autre de ces deux excès, enrichit la philosophie de l'histoire d'une œuvre admirable, mais également incomplète. Montesquieu, dans son *Esprit des Lois*, passe en revue l'histoire de tous les peuples et des institutions qui les ont fait vivre et mourir. Envisageant les faits sous un point de vue moins grandiose et moins exclusif

---

(1) Guizot, de l'état des âmes.

que Bossuet, Montesquieu, sans s'attacher à formuler une loi générale, expose en détail le rapport des lois civiles et politiques avec les mœurs des peuples, les circonstances physiques, la forme des gouvernemens, et les évènemens historiques. Appliquant le premier le véritable esprit philosophique à l'histoire, il pose des principes, et les suivant pas à pas d'une manière hardie et rigoureuse, il en fait découler de fécondes déductions.

On a reproché peut-être avec raison à Montesquieu, en cherchant l'esprit des institutions humaines, de rencontrer sans cesse, même dans les faits de l'ordre moral, des fins toutes matérielles d'utilité, de convenance pratique. Sans doute, pour compléter son œuvre, il aurait dû signaler les rapports de toutes les législations humaines avec les lois morales de la nature. Mais ne pourrait-on pas admettre son idée en songeant que, si le rapport de l'homme et de la nature n'est pas un rapport de l'effet à la cause, il est néanmoins tel, que l'un, lié à l'autre d'une manière intime, et ne pouvant se soustraire à son influence physique, s'en trouve modifié même sous le rapport moral? (1)

Voltaire avait donné un nom à la science entrevue par Bossuet, mais il ne l'avait pas définie.

---

(1) Cousin, Introduction à l'histoire de la philosophie.

Un de ses disciples, mû comme lui par un grand amour de l'humanité, en fit une exposition admirable de clarté, à laquelle même on a adressé le reproche d'être trop peu substantielle, parce qu'elle exige peu de profondeur pour être comprise. Condorcet, dans son *Esquisse d'un tableau historique de l'esprit humain,* suivant pas à pas le développement de l'intelligence individuelle, applique ce développement à toute la masse des hommes, et expose ainsi son système :

« Si l'on considère ce même développement dans ses résultats, relativement à la masse des individus qui coexistent dans le même temps sur un espace donné, et si on le suit de générations en générations, il présente alors le tableau des progrès de l'esprit humain. Ce progrès est soumis aux mêmes lois générales qui s'observent dans le développement individuel de nos facultés, puisqu'il est le résultat de ce développement considéré en même temps dans un grand nombre d'individus réunis en société. Mais le résultat de chaque instant présent dépend de celui qu'offraient les instans précédens, et influe sur celui des temps qui doivent suivre. Ce tableau est donc historique, puisque, assujéti à de perpétuelles variations, il se forme par l'observation successive des sociétés humaines aux différentes époques qu'elles ont parcourues. Il doit présenter l'ordre des changemens, exposer l'influence qu'exerce chaque instant sur celui qui le remplace, et montrer ainsi, dans les modifications qu'à reçues l'espèce

humaine en se renouvelant sans cesse au milieu de l'immensité des siècles, la marche qu'elle a suivie, les pas qu'elle a faits vers la vérité ou le bonheur. Ces observations sur ce que l'homme a été, sur ce qu'il est aujourd'hui, conduisent ensuite aux moyens d'assurer et d'accélérer les nouveaux progrès que sa nature lui permet d'espérer encore. » Pourquoi faut-il qu'une idée si clairement conçue ait produit des résultats dignes d'éloges à la vérité, mais déparés par des déclamations sans solidité et sans critique?

Du reste, il ne faut pas trop s'étonner si les écrivains du dix-huitième siècle n'ont pas compris l'histoire comme on la comprend maintenant. Ils sont séparés de nous par une révolution, et les révolutions donnent des enseignemens terribles. Aux grandes commotions sociales qui ont poussé un peuple dans un sens, succèdent les réactions qui le repoussent en sens inverse; ainsi ballotté violemment, il arrive, après des oscillations multipliées, à un état de calme plat, d'inertie et d'épuisement. Il lui faut alors travailler longtemps à combler les vides que la crise a creusés sous ses pas; il lui faut employer sa convalescence à réédifier ce qu'il a bouleversé dans son délire. Ce travail lui rend insensiblement les forces qu'il avait perdues; il commence à essayer ses pas qui se raffermissent : un instant encore, et il marchera comme auparavant la tête haute, appuyé sur une expérience de plus, et allégé de quelques erreurs dont l'a purifié le creuset dans dans lequel il a bouillonné.

Au milieu de la tourmente politique, la science de la synthèse historique s'était un peu ralentie. Mais l'esprit humain ne peut faire de longues pauses ; le spectacle même des faits qui venaient de passer sous les yeux avait mûri les intelligences, et de nobles théories naquirent, dont les auteurs vivent encore au milieu de nous. Comme les principes de ces illustres écrivains ont eu en partie pour mobiles des influences exotiques, il est à propos de jeter dès maintenant un coup d'œil sur les systêmes dont la philosophie de l'histoire est redevable à nos voisins.

L'essor avait été donné en France au dix-septième siècle; le peuple méditatif par excellence, le peuple allemand ne pouvait rester en arrière; il ne tarda pas à entrer dans la route à peine encore frayée, et presque du premier pas il s'élança au premier rang. Kant considéra l'histoire de l'espèce humaine en grand comme l'exécution d'un plan caché de la nature, qui tend à établir une constitution intérieure parfaite. Pour parvenir à ce but, une constitution extérieure des états également parfaite doit être établie, comme le seul ordre de choses où puissent se développer entièrement les dispositions placées par la nature dans l'espèce humaine. La solution de ces problêmes nécessairement accomplie conduira les hommes à l'établissement d'une société civile générale qui maintienne le droit. Toutes les dispositions naturelles de l'homme doivent se développer entièrement d'après ce but, non dans l'individu,

mais dans l'espèce ; et le moyen dont se sert la nature pour opérer ce développement, c'est l'antagonisme des hommes dans la société. Pour avoir l'intelligence complète de cette théorie, il serait important de savoir quelle idée Kant attache au mot nature ; d'ailleurs ce n'est là qu'une théorie : Kant n'en a fait aucune application aux faits réels de l'histoire.

Plus littérateur que philosophe, Herder reproduisit à peu près la même idée que Kant ; mais il la revêtit d'une écorce éblouissante de poésie. Son ouvrage est le premier grand monument, le plus grand même jusqu'à nos jours, élevé à l'histoire de l'humanité. Religions, gouvernemens, races, langues, philosophie, littérature, beaux arts, géographie physique, tels sont les élémens fondamentaux sur lesquels Herder asseoit ses principes. Quelques passages de *l'Introduction aux idées sur la philosophie de l'histoire* les feront mieux connaître.

« Poussé par une main invisible, le genre humain a brisé le sceau de l'univers ; il change incessamment de formes et d'idoles, et chaque effort atteste que l'univers l'embarrasse et le gêne. En vain l'orient, qui s'endort sur la foi de ses symboles, croit-il l'avoir enchaîné de tant de mystérieuses entraves ; sur le rivage opposé s'élève un peuple enfant qui se fera un jouet de ses énigmes et l'étouffera à son réveil. En vain la personnalité romaine a-t-elle tout absorbé pour tout dévorer ; au milieu du silence de l'empire, est-

ce une illusion décevante, un leurre poétique que ce bruit sorti des forêts du nord, et qui n'est ni le frémissement de feuilles, ni le cri de l'aigle, ni le mugissement des bêtes sauvages? Ainsi captif dans les bornes du monde, l'infini s'agite pour en sortir; et l'humanité qui l'a recueilli, saisie comme d'un vertige, s'en va en présence de l'univers muet, cheminant de ruines en ruines sans trouver où s'arrêter. »

« Le moindre grain de sable battu des vents a en lui plus d'élémens de durée que la fortune de Rome ou de Sparte. Dans tel réduit solitaire, je connais tel petit ruisseau dont le doux murmure, le cours sinueux et les vivantes harmonies surpassent en antiquité les souvenirs de Nestor et les annales de Babylone. Cette permanence du monde matériel ne doit-elle donc ici qu'exciter de vains regrets, et cette masse imposante n'est-elle là que pour mieux faire sentir ce qu'il y a d'éphémère et de tumultueux dans la succession des civilisations? à Dieu ne plaise! tout au contraire, elle se réfléchit dans le système entier des actions humaines, et les marque d'un profond caractère de paix et de sérénité. Quand il a été établi que les vicissitudes de l'histoire ne naissent pas d'un vain caprice des volontés, mais qu'elles ont leurs fondemens dans les entrailles mêmes de l'univers, qu'elles en sont le résultat le plus élevé, et que c'était une condition du monde que nous voyons de faire naître à telle époque telle forme de civilisation, tel mouvement de progression; que ces

divers phénomènes rentrent en rapport avec le domaine entier de la nature et participent de son caractère, ainsi que toute autre espèce de production terrestre; les actions humaines se présentent alors comme un nouveau règne, qui a ses harmonies, ses contrastes et sa sphère déterminée. »

Ainsi Herder regarde l'histoire de l'humanité tout entière comme l'histoire naturelle d'un système de forces, d'actions et de dispositions humaines avec le temps et le lieu. Tout ce qui peut se développer dans l'humanité sous les circonstances données du temps, du lieu et des caractères nationaux, se développe réellement. Herder n'avait pas vu que sa théorie conduit droit au matérialisme et à l'immobilité; au matérialisme, puisque l'influence du monde extérieur domine, selon lui, la puissance morale de l'homme; à l'immobilité, puisque dans les circonstances physiques, les causes restant toujours les mêmes devraient produire toujours les mêmes résultats. La philosophie de Locke qui régnait à l'époque de Herder, se laisse entrevoir à chaque instant dans son système qui, comme elle, n'est vrai qu'à moitié.

Un seul élément de plus dans l'ouvrage de Herder, et il touchait à la perfection. Cet élément, l'action providentielle, avait été introduit dans la *Scienza nuova* du Napolitain Vico; mais resté pendant un siècle et demi dans l'obscurité, Vico fut pour le monde intellectuel comme s'il n'était pas, et les germes répandus dans son ouvrage, que

l'éclat du grand jour aurait fécondés peut-être, ne se révélèrent par aucun fruit, enfouis comme ils l'étaient dans un tombeau. Selon Vico, tous les peuples du monde, composés des mêmes élémens, passent tour à tour par trois grandes époques qui reviennent périodiquement et dans un ordre nécessairement immuable. Enveloppés d'abord dans les langes de l'enfance, ils multiplient les objets de leur culte, et divinisent leurs bienfaiteurs ou leurs tyrans, les animaux et les êtres inanimés ; enfin *tout est Dieu pour eux, excepté Dieu même.* C'est *l'âge divin* ou *idolâtrique.* Vient ensuite *l'âge héroïque* qui donne naissance au gouvernement patriarchal ou aristocratique, et qui tient le milieu entre le principe purement divin et le principe humain Enfin la société civile sort de l'âge héroïque ; la civilisation marche à grands pas au dernier terme de son existence; le principe démocratique devient dominant, ses excès amènent l'anarchie, et bientôt l'absolutisme, s'élevant sur ses ruines, termine le développement de *l'âge humain:* tel est le moule dans lequel les nations sont jetées éternellement par la providence, unité qui donne la forme et la vie au monde social. Vico se rapproche de Bossuet en ce que, comme lui, il place tous les peuples du monde sous la conduite immédiate de Dieu ; il s'en éloigne en ce que, au lieu de faire dépendre l'humanité de la religion, c'est la religion qu'il subordonne à l'humanité ; c'est donc l'élément politique et

civil qui prédomine dans Vico, au détriment de presque tous les autres, surtout de l'art et de la philosophie (1). Placé sur la limite entre le dix-septième et le dix-huitième siècle, il hérite de la foi religieuse du premier, et touche à l'esprit d'examen qui caractérise le second. La synthèse qu'il conçoit est moins large que celle de Herder, dans laquelle ce n'est plus un peuple isolé qui est considéré comme un seul individu, mais bien le genre humain tout entier. Tel qu'il est néanmoins, et malgré ses défauts évidens, le livre de *la Scienza nuova* a fait faire un pas immense à l'histoire.

Il ne reste plus maintenant qu'à citer les principaux systêmes que le dix-neuvième siècle a vus paraître, systêmes qui appuient en partie leurs bases sur des idées déjà existantes : Bossuet, Vico, Herder; tels sont les points de départ de presque toutes les spéculations modernes tendant à élargir le domaine de la philosophie de l'histoire. Ce sont toujours de hautes conceptions d'ordre providentiel, d'avenir, d'humanité, mais grandies de tout l'intervalle qui sépare le premier instant de la gestation, de la maturité intellectuelle.

Unissant la science à la foi, Ballanche a voulu, dans la *Palingénésie sociale*, montrer l'identité du dogme de la déchéance et de la réhabilitation

---

(1) Cousin, Introduction à l'histoire de la philosophie.

du genre humain avec la loi philosophique de la pecfectibilité. Lorsque Dieu eut créé les substances intelligentes, quelques-unes d'entre elles tombèrent dans l'erreur. Une épreuve leur fut imposée pour parvenir à la régénération, et le monde fut créé pour servir de théâtre à cette épreuve. Intelligence unie à la matière, l'homme pouvait facilement retourner à la perfection primitive, en observant la loi posée par le créateur; mais abusant de sa liberté, il suivit de nouveau le sentier de l'erreur, et une expiation plus difficile modifia la loi de réhabilitation : l'homme dut alors lutter contre la nature pour la soumettre à ses besoins, et l'histoire commença. Comme Vico, Ballanche partage l'histoire en *temps mythologiques, temps héroïques, temps humains*; ce sont ces trois époques que parcourt l'humanité, douée d'une volonté libre qui s'exerce dans la variété, pour retourner à la grande unité primitive.

D'un point de vue de cette hauteur on aperçoit marcher la société comme un corps unique, avec ses stations apparentes, ses rétrogradations momentanées, et sa progression réellement incessante. Il y a loin, comme on le voit, d'une telle doctrine aux théories prétendues philosophiques du dix-huitième siècle. L'esprit philosophique est encore aujourd'hui dominant; mais il ne consiste plus à déclamer contre la religion ou contre les inégalités sociales ; la philosophie moderne, étudiant les lois et les phénomènes du monde intellectuel et du monde moral, fait la paix entre la religion et la science.

Un des représentans les plus illustres de cette philosophie a formulé aussi sa théorie de l'histoire humanitaire. L'histoire, dit M. Cousin, est le développement progressif de l'humanité ; et les élémens de l'humanité sont l'industrie, les lois, les arts, la religion et la philosophie ; ou, en d'autres termes, l'utile, le juste, le beau, le saint et le vrai. Abstraction faite des temps que la critique historique ne peut atteindre, et qu'il n'est possible d'éclairer de quelque lumière qu'en partant de ce que nous savons avoir existé, on compte dans l'histoire trois grandes époques : l'époque de l'idée de l'infini, celle de l'idée du fini, et celle de l'idée du rapport du fini à l'infini. La première de ces époques comprend l'histoire de l'Orient, dans laquelle rien ne marche, rien ne change ; tout est immobile, enveloppé. L'époque du fini, c'est l'histoire de la Grèce et de Rome ; là tout se remue, tout avance, tout change. L'époque du rapport du fini à l'infini, c'est l'histoire moderne. Tout peuple représente une idée, qu'il exprime successivement dans chacune des cinq sphères d'activité au milieu desquelles s'exerce l'esprit humain. Quand une idée a fait son temps, son représentant fait place à un rival qui représente une autre idée. De là viennent les guerres, nécessaires au progrès de la société, et dont l'issue est toujours ce qu'elle doit être pour le plus grand bien de l'humanité. Cet optimisme historique, la plus haute idée à laquelle la philosophie soit encore parvenue, selon M.

Cousin, n'est autre chose que la civilisation mise en rapport avec son premier et son dernier principe, l'action perpétuelle de la Providence sur le monde.

Placé à la tête des grands critiques de l'Allemagne, Fréd. Schlegel, mécontent des histoires de l'humanité qui ont paru jusqu'à nos jours, a voulu, ainsi qu'il le dit lui-même, doter son siècle d'un monument qui ne fût point, comme les autres, construit sur le sable mouvant d'hypothèses rationnelles ou d'observations superficielles. Ramenant à la base théologique les matériaux amassés avant lui, il a cherché à établir ce que l'homme est réellement, comment il était originairement constitué, comment il vivait, comment il est tombé dans son état de misère actuel; en un mot, il a tenté de former une philosophie de l'histoire uniquement basée sur la révélation. Le catholicisme pur, poussé jusqu'à l'exaltation, mêlé de mysticisme et d'intolérance, domine dans cet ouvrage; et cette assertion ne paraîtra point surprenante, quand on saura que Schlegel n'a reconnu en France que deux hommes qui pussent prétendre à l'esprit philosophique, Saint-Martin et M. de Bonald; que panthéïste ardent, Schlegel abandonna d'abord la philosophie pour la religion; qu'il convertit sa femme, de juive qu'elle était, au protestantisme; qu'enfin étant devenu lui-même catholique, il l'a une seconde fois convertie au catholicisme.

Cet exposé rapide suffira, je pense, pour faire

connaître l'état de la science au moment où parurent les *Principes de la philosophie de l'histoire*, et sans m'arrêter aux écrivains qui, peut-être au premier rang sous d'autres rapports, n'ont fourni à la philosophie de l'histoire qu'un contingent secondaire, je me hâte d'arriver à l'ouvrage de M. l'Abbé Frère.

M. Frère assigne trois causes à tous les évènemens dont la succession forme l'histoire ; ce sont : 1°. l'action providentielle de Dieu ; 2°. les doctrines régnantes ; 3°. certaines aptitudes intellectuelles, morales et physiques que les peuples acquièrent aux diverses époques de leur existence. L'action providentielle s'exerce de trois manières : naturellement, par les soins perpétuels que prend Dieu pour conserver sa créature et la diriger vers sa fin ; moralement, par la punition du vice et la récompense de la vertu ; surnaturellement, par la miséricorde gratuite de Dieu, qui fournit aux hommes séparés de lui les moyens nécessaires pour s'unir à lui de nouveau. La providence surnaturelle agit invisiblement par sa vertu et son intervention dans les affaires humaines, visiblement par le sacerdoce ; et la grande œuvre à laquelle elle fait ainsi concourir tous les évènemens du monde, c'est la venue du Messie et l'établissement de l'Église, qu'elle conduit et protège à travers les siècles.

Dans l'appréciation de cette première cause, M. Frère, comme on le voit, coïncide entièrement avec Bossuet. On peut déjà apercevoir quelle

sera la tendance de l'ouvrage entier, et il ne faut pas une grande sagacité pour deviner que l'auteur n'est pas un philosophe ou un historien impartial. Mais c'est surtout dans le développement de la seconde cause des évènemens sociaux que M. Frère met à nu tout l'ultramontanisme de ses idées et de son langage. Tout le chapître intitulé *les doctrines régnantes* n'est qu'une diatribe contre la révolution de 93, contre les philosophes non-seulement du dix-huitième siècle, mais contre ceux de nos jours, contre les éclectiques, contre les rationalistes allemands. Je l'avouerai, je ne m'attendais pas à voir dans un ouvrage d'une telle portée indiquer la nécessité de la pénitence et des sacremens en général, la mission du Saint-Esprit, l'intervention du démon, et l'avènement futur de l'Antéchrist; le tout à l'abri sous d'innombrables citations de l'écriture sainte et des Pères. Et qu'on ne croie pas qu'un esprit d'hostilité contre l'ouvrage me pousse à l'exagération; un résumé rapide fera foi de la justesse de cette critique.

Il n'existe que deux espèces de doctrines, dit M. Frère : la doctrine révélée, et les doctrines philosophiques. La doctrine révélée vient de Dieu qui l'a donnée directement aux hommes; elle est une, complète, invariable et féconde; elle seule procure à l'homme la dignité, la liberté, la perfection, et engendre des institutions qui font le bonheur des individus comme de la société. Les doctrines philosophiques ont des caractères

tout opposés : elles sont humaines, multiples, fausses, incomplètes et impuissantes ; et cela est prouvé par l'exemple d'Abel et de Caïn, par la multiplicité des opinions des philosophes, par les épîtres de saint Paul, par les excès de la révolution française, dans laquelle surtout on peut voir les effets opposés des doctrines révélée et philosophiques. Evidemment en 93 la doctrine révélée était aux prises avec les systêmes philosophiques. Ces derniers ont eu un instant le dessus ; mais bientôt la nation s'est retirée des mains des philosophes pour rentrer sous la direction des lois révélées. Si plusieurs institutions sociales ont survécu, c'est qu'elles étaient conformes au dessein de Dieu et *à la doctrine révélée qui en avait préparé la réalisation.* Ainsi l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la liberté de chaque homme et par conséquent l'abolition complète de l'esclavage et du servage, d'innombrables priviléges abrogés pour suivre une loi commune, *les divisions administratives et territoriales confondues dans l'unité gouvernementale ; tout avait été préparé par l'enseignement de la doctrine révélée, tout aurait eu lieu même sans commotion révolutionnaire, par le seul ascendant des principes ; car la noblesse y était disposée et le clergé y coopérait.*

Qu'est-il besoin de perdre des paroles pour réfuter des pareilles assertions ? La simple connaissance des faits réels suffit pour en faire justice, et je ne ferai à qui que ce soit l'injure de les lui rappeler. M. Frère après avoir caractérisé les

philosophes en trois mots, impies, ennemis des lois, ennemis de la patrie, termine ce chapître par une citation dans laquelle il est prouvé que la doctrine révélée est le meilleur, et même l'unique moyen de faire observer les lois de la police, et qui regarde la religion comme une des parties de la police elle-même.

Selon moi, le défaut de M. Frère en cet endroit, c'est de n'avoir pas saisi l'esprit de nos jours, c'est d'avoir reproduit des déclamations qu'on ne combat plus, parce qu'elles sont rebattues, et des vérités sans intérêt, parce qu'elles ne sont plus contredites. Frapper aujourd'hui la philosophie du dix-huitième siècle, c'est lutter contre un ennemi à terre, c'est frapper un cadavre. Il est donc à regretter que M. Frère ait surchargé son ouvrage par des discussions qui eussent été mieux placées dans un sermon d'il y a trente ans. Ces digressions font tort à un livre dont elles se refusaient à faire partie, auquel elles ne sont attachées par aucun lien ; l'auteur les a trouvées dans ses souvenirs, et en ne sachant pas laisser de côté ce qui n'avait point un rapport immédiat avec son sujet, il a semblé moins écrire sous l'empire de sa réflexion et de son goût, que sous celui de passions et de doctrines tant soit peu intolérantes. Ce n'est point dans les préventions du présent ou du passé qu'il aurait dû s'établir, mais dans le sein de la vérité absolue. Il aurait vu alors que si l'homme ne peut pas tout sans le secours de Dieu, Dieu non plus ne fait pas tout dans l'homme, puisqu'il lui a

donné la liberté. Il aurait vu que, si l'intelligence humaine a ses croyances naturelles, dépendantes de sa propre constitution, dont elle ne peut pas plus se demander compte que d'elle-même, et qu'elle ne peut rejeter sans se renier; d'un autre côté elle répugne à tout admettre sur la foi d'autres hommes qui ne sont que des intelligences comme elle. Il aurait vu que la variété des opinions ne caractérise pas les seuls philosophes; les Pères de l'Église eux-mêmes en sont une preuve; et personne ne s'est avisé de leur en faire un crime. La liberté de doctrine est d'accord avec l'esprit même du christianisme: la révolution chrétienne, si féconde en résultats sociaux, a été surtout une révolution intellectuelle, qui a affranchi l'intelligence du joug des sens pour ne la soumettre qu'à la vérité; et avant de trouver la vérité, ne faut-il pas la chercher? Par conséquent, où elle ne se révèle pas immédiatement, il faut la discuter. D'ailleurs la vérité ne peut jamais devenir fausse à force d'être examinée.

Si donc l'on admet qu'il n'y a pas de vérité philosophique parce que les philosophes se partagent en plusieurs écoles, ne faudra-t-il pas conclure que la vérité religieuse n'est pas dans le christianisme, au sein duquel sont nées tant de sectes divisées entre elles sur des questions fondamentales? Quant à ces maux passagers, dont les égaremens du philosophisme ont souillé la révolution française, le fanatisme religieux ne les a-t-il pas aussi donnés en spectacle au monde?

Les croisades, l'inquisition, toutes les guerres religieuses n'ont-elles pas ensanglanté le fer et allumé des bûchers au nom de l'Évangile qui avait dit : Dieu ne veut pas la mort du pécheur?

Dans cette seconde partie, M. Frère suit encore Bossuet, Saint-Augustin, de Maistre et Schlegel; la philosophie de l'histoire n'y puisera donc aucun principe nouveau. Tout ce qu'il y a de neuf dans sa théorie est contenu dans la troisième partie de l'ouvrage. En voici la substance, exposée aussi brièvement que possible.

L'homme a été créé dans la perfection intellectuelle, morale et physique, convenable pour accomplir les desseins que Dieu avait sur lui en le créant ; il possédait toutes les sciences, et en outre la force morale pour observer la loi, et la force du corps pour agir sur les autres créatures. Cette perfection primitive, altérée par la faute du premier homme, se conserva néanmoins dans la famille de Noé, et dans ceux de ses descendans qui, fixés à peu de distance du berceau du genre humain, ont formé les principales nations de l'Orient. Voilà pourquoi ces peuples ont joui des bienfaits de la civilisation sans passer par l'état sauvage. Il n'en fut pas de même des familles qui en se multipliant s'éloignèrent du centre ; elles ont eu des postérités penchant de plus en plus vers la dégradation, et tombant enfin dans la barbarie : telle est l'origine de l'état sauvage. Dans cet état, la dégradation existe au moral comme au physique. Bornés à la vie animale

et incapables de s'élever aux opérations de l'esprit, ces peuples abrutis n'ont aucune science, ils ignorent ou violent les lois morales, ils méconnaissent les liens sociaux, et leur constitution physique présente des altérations profondes. Les caractères spéciaux de ces altérations sont l'aplatissement de la partie antérieure de l'encéphale, siège de la pensée, et la prédominance de la partie postérieure, organes destinés aux fonctions animales; la faiblesse des systêmes osseux, pileux et musculaire, et le développement des systêmes gastrique et lymphatique. Privé de la force physique, l'homme sauvage ne sait ni plier la nature à ses besoins, ni maîtriser les animaux qui le menacent. Ce misérable état persiste jusqu'à ce qu'une nation étrangère déjà civilisée vienne le perfectionner par son action régénérante. Les instrumens de cette régénération sont les doctrines et les usages, transmis par un enseignement de chaque jour. Les exemples du peuple civilisé frappent vivement l'ame des sauvages; l'ame devient attentive. En même temps les sens sont frappés, les nerfs ébranlés, et le fluide nerveux mis en mouvement porte l'impression à l'intérieur du cerveau. Mais où l'ame fixera-t-elle ce fluide? Sans doute dans l'organe destiné à conserver les impressions des signes des idées qu'on lui communique. Si cet organe est faible, la répétition continue des mêmes idées en produira peu à peu le développement, par cela même que l'organe sera exercé; car l'exercice seul fait la

nutrition d'un organe. Cette loi de développement peut s'appliquer à tous les organes qui constituent la nature humaine : ainsi successivement et graduellement l'homme sera ramené à la perfection originelle. De ces principes sont déduits les axiomes suivans :

C'est le moral qui forme le physique ;

C'est l'esprit qui par son attention et son vouloir développe l'organe ;

C'est par la science reçue de l'enseignement et de la lumière divine que l'homme retrouve sa perfection morale et physique.

En même temps que l'individu se perfectionne, le progrès social se manifeste par des institutions qui rétablissent les vrais rapports des hommes entre eux. Quant au progrès humanitaire dont plusieurs philosophes ont admis l'existence, M. Frère ne le reconnaît pas ; et il pense que si ce progrès existe, il ne peut consister que dans les constitutions sociales les plus conformes à l'enseignement de l'Église catholique, et à la doctrine chrétienne conservée dans toute son intégrité et avec les moyens essentiels pour la pratiquer. C'est cette doctrine qui, avec l'institution de l'Église et des sacremens, forme l'éducation du genre humain par le sacerdoce catholique ; c'est elle qui, ne voyant dans l'homme qu'une créature, et par conséquent qu'un être limité, fait regarder à M. Frère la perfectibilité indéfinie comme une erreur.

Sur ces bases qu'il considère comme inébranla-

bles, M. Frère asseoit sa théorie, qu'il nomme *la périodicité*, ou le développement périodique des nations. Les périodes sociales avaient été déjà constatées par une foule d'écrivains; mais la durée de chacune n'avait pas encore été déterminée; elles embrassaient certaines époques vagues de l'histoire et désignaient un simple changement dans la civilisation. Dans la nouvelle théorie, ce sont des temps fixes et déterminés qui se succèdent régulièrement et sont soumis à une loi constante. De même que l'homme se développe par périodes de 7 ans, les peuples suivant une loi semblable, se développent par périodes de 7 générations, fondées sur la différence réelle des phénomènes organiques et des caractères moraux particuliers à chacune d'elles. Ainsi M. Frère entend par périodes sociales un nombre de 7 générations viriles, fixe et déterminé, dont la succession forme les âges d'une nation.

A chaque période correspondent des aptitudes intellectuelles, morales et physiques spéciales, et dans leur révolution successive se manifestent les grands évènemens qui arrivent dans une nation.

On peut appliquer à toutes les latitudes la durée de 7 générations locales pour une période. Or on compte en Europe trois générations par siècle; la période sociale des peuples d'Europe est donc de 233 ans.

Pour qu'un peuple barbare commence son développement périodique, il faut qu'il cesse d'être à l'état errant, qu'il reconnaisse un gou-

vernement, qu'il soit soumis à l'action d'une doctrine : alors seulement on doit compter les années de sa vie sociale. Si les individus qui composent un peuple naissant provenaient de peuples déjà fixés, ils apporteraient les aptitudes correspondantes aux périodes écoulées depuis leur établissement. Chaque période comprend 7 générations ; le développement d'une nation s'achève en 7 périodes ; ce développement total est donc limité à la somme de 1631 ans. Lorsque ce nombre d'années a passé sur une nation, elle demeure dans un état stationnaire.

Quant aux aptitudes intellectuelles, morales et physiques propres à chaque période, ce sont des dispositions à faire telle ou telle chose, qui tiennent à l'essence de la nature humaine, qu'on les considère dans leur existence, dans leur nombre ou dans leur apparition successive. Dans les trois premières périodes d'une nation, la masse n'exerce que les facultés inférieures, c'est-à-dire, la sensibilité, l'imagination et le sentiment, qui prédominent successivement. A partir de la quatrième période, la nation exerce ses facultés supérieures, l'entendement, la volonté et la mémoire, en s'occupant des objets de la métaphysique, ce qui se manifeste ostensiblement dans la quatrième période. Dans la cinquième, quoique l'esprit ait le même objet, cependant il fait une opération spéciale, qui est de résumer et de coordonner ses idées, d'en faire un système. Dans la sixième, il applique les principes et se constitue

d'après leur indication. Dans la septième enfin, il perfectionne ses doctrines et ses œuvres pour s'y fixer et en jouir. C'est le terme de son progrès et l'entrée à l'état stationnaire.

Tel est le résumé extrêmement succinct, mais fidèle, de la théorie de M. Frère. Je ne m'attacherai pas à le suivre dans l'application qu'il en fait à l'histoire du peuple Juif : cette histoire par elle-même n'a rien de séduisant, et d'ailleurs la marche de l'histoire n'étant pas systématique, il est souvent nécessaire, lorsqu'on veut l'appliquer à un système, de torturer les faits, de les étendre sur le lit de Procuste pour les forcer à s'y adapter.

Dans un rapport inséré dans l'avant-dernier volume des Mémoires de la Société (1833-1834), M. Picard a déjà communiqué ses doutes sur la partie physiologique et médicale du système de M. Frère. Il ne me reste donc plus qu'à présenter quelques observations de critique historique, observations qui ressortent d'elles-mêmes du sujet, pour peu qu'on veuille apporter en y réfléchissant un esprit impartial, et libre de tout préjugé soit philosophique soit religieux.

Que l'homme ait été créé dans un état de perfection complète, ou qu'il ait été placé sur la terre par le créateur avec les facultés que chaque être apporte en naissant, et la liberté d'en faire un usage approprié à ses besoins, cette question importante en elle-même, mais bien difficile à résoudre, est d'un intérêt fort secondaire pour la philosophie de l'histoire telle que l'entend

M. Frère. Peu importe en effet à cette science que l'état de civilisation dans lequel se trouvait la famille de Noé, destinée après le déluge à reformer toutes les nations du globe, ait été par rapport au premier homme une déchéance ou un progrès. M. Frère veut qu'on ne commence à compter les années de la vie d'une société que lorsqu'elle est formée en corps de nation. Essaiera-t-il d'appliquer la théorie de la périodicité aux peuples antédiluviens? Evidemment non, puisqu'il n'y a sur l'histoire de ces peuples aucune donnée positive. La philosophie de l'histoire ne peut donc partir que de la dispersion des hommes après le déluge, et la question de la perfection originelle, telle surtout que la comprend M. Frère, était ici moins bien placée que dans *les leçons de l'homme connu par la révélation*, ouvrage du même auteur.

La question de l'origine de l'état sauvage et la peinture de la triste situation des hommes réduits à cet état, étaient une suite nécessaire de ce premier point; mais pourquoi y donner une place si considérable? Pourquoi s'obstiner à démontrer longuement des vérités généralement admises? N'eût-il pas mieux valu insister fort peu sur ce point, et donner au contraire plus de développement à des questions d'une bien autre importance, et sur lesquelles on se contente de quelques lignes? M. Frère en effet ne fait qu'expliquer les mots *civilisation, progrès social, progrès humanitaire, perfectibilité,* et pourtant c'est

uniquement dans la solution des graves problèmes que ces mots soulèvent, que consiste la philosophie de l'histoire.

La partie réellement importante et vraiment neuve de la théorie de M. Frère, est celle où il traite des causes qui retirent les peuples sauvages de leur dégradation, et les font passer à un état meilleur. Il est impossible de mieux établir la loi du développement d'un organe. On sent en lisant ce passage que c'est ainsi que l'individu, puis la réunion des individus, ou la société entière, doit sortir de sa sphère étroite et infime, pour s'élancer dans une sphère supérieure et plus large. Cette partie du nouveau systême mérite d'autant plus d'éloges que chacun en perçoit la vérité, pour ainsi dire, instinctivement, et avec la persuasion que soi-même on aurait pu en dire autant si on s'était donné la peine d'y réfléchir. Et il en est ainsi de toutes les idées conformes à la nature humaine, et exemptes de toute exagération systématique.

C'est aussi un mérite digne d'être hautement apprécié que celui d'avoir appliqué à la généralité d'une nation les observations physiologiques, bornées jusqu'alors à l'individu, et d'avoir su éviter l'écueil contre lequel ont été se briser presque tous les hommes qui se sont occupés de physiologie, je veux dire le matérialisme. M. Frère est bien loin de nier les rapports du moral et du physique; mais il sait faire à l'ame et au corps leur juste part, et il regarde les phénomènes

physiques non comme cause, mais comme effet des phénomènes moraux.

Quant à la théorie de la périodicité, à peu près renouvelée des *Ricorsi* de Vico, il faut le dire, elle touche de près au fatalisme. Si elle semble s'en éloigner en ce que M. Frère ne reconnaît dans les diverses périodes que des *aptitudes*, elle s'en rapproche par la fixation de la durée précise des périodes, par leur succession et leur nombre nécessaire. Que pendant la croissance des peuples, certaines aptitudes se manifestent progressivement, c'est ce que personne ne contestera; mais qu'elles arrivent à heure fixe, voilà ce qu'on ne saurait admettre. Il suffit d'un seul évènement consommé en moins d'une année, d'une seule grande découverte, d'un seul grand homme, pour changer en un instant la face d'une nation. Il est vrai que la civilisation est un fait double, contenant d'une part le développement de l'individu, c'est-à-dire, le progrès des idées, et de l'autre, le développement de la société, c'est-à-dire, l'application des idées aux faits (1), il est vrai que le premier de ces développemens n'est pas toujours immédiatement suivi du second, et que dans une nation il faut reconnaître la classe d'or, la classe d'argent et la classe d'airain, classement organisé par Platon dans sa République. Mais

(1) Guizot, Histoire de la civilisation en Europe.

ces degrés dans la civilisation des masses s'expliquent-ils plus facilement dans la théorie de M. Frère? Faudra-t-il ranger une partie de nation dans une période avancée, une autre dans une période inférieure, et une troisième dans la période initiale? Comment sortir de ces difficultés inextricables? Non, la doctrine de M. Frère n'est pas admissible; et d'ailleurs elle pétrifie l'histoire. Il n'y a pas de progrès humanitaire, c'est-à-dire, d'une nation sur une autre, dit M. Frère. Ainsi les peuples sont condamnés à rouler éternellement dans le même cercle, et ce cercle ne pourra jamais s'élargir. Je le demande à tout homme qui n'est pas ébloui par le faux jour d'un système, les faits de l'histoire ne viennent-ils pas donner un démenti solennel à cette triste assertion? Et M. Frère ne se contredit-il pas formellement lui-même? Il a commencé par affirmer que l'humanité retournera à la perfection primitive; dès lors il ne peut sortir de ce dilemme: Ou bien les peuples retournent dans l'espace de 7 périodes à la complète perfection primitive, et alors ils ne devraient plus décroître et retomber; ou bien cet espace ne leur suffit pas, et alors comment y retourneront-ils, puisqu'il n'y a pas ascension d'une nation sur une autre?

Il est encore bien des objections qu'on pourrait justement opposer à ce système; mais comme, dans ma conviction, il pèche par la base, et qu'il est conséquemment inutile de l'attaquer dans ses détails, je me bornerai à insister sur une

seule. M. Frère admet la perfectibilité humaine, et il vient dire ensuite que lorsqu'un peuple, en vertu de cette perfectibilité, est parvenu à la fin de sa septième période, il s'arrête et demeure stationnaire, ou indéfiniment, ou jusqu'à ce qu'un autre peuple vienne le renverser.

Sans doute la perfectibilité peut être limitée pour le physique des nations, comme elle l'est pour le corps de l'individu et pour tout ce qui est matière en général. Mais pour l'ame, pour les aptitudes morales et intellectuelles des nations, perfectibilité et stationnaire paraissent des mots inassociables. L'ame individuelle n'achève pas sa carrière dans le corps de l'homme : elle en sort avec la vie, et va continuer sa course, nous ne savons en quels lieux. L'ame des nations ne quitte pas la terre ; il y a pour elle une sorte de métempsycose, et lorsque, passée d'un corps dans un autre, elle s'est habituée à sa nouvelle demeure, elle marche, forte de sa science passée, à la conquête d'un avenir de plus en plus voisin de la perfection.

M. Frère retrécit la philosophie de l'histoire en regardant chaque peuple comme un individu; c'est le genre humain tout entier qu'il faut regarder comme tel. Les époques et les peuples n'en sont que les journées et les formes ; et de même qu'il y a progrès dans l'individu d'une année à l'autre, ainsi dans l'individu humanité, il y a supériorité d'une nation sur une autre nation, d'une époque sur une autre époque. C'est

ainsi que la loi de la nature domine l'histoire du monde, et est dominée à son tour par l'action de la divinité.

Je ne puis mieux terminer qu'en mettant ma propre faiblesse à l'abri sous les paroles d'un écrivain dont on ne récusera point l'autorité sur un sujet aussi grave. « Les fils d'Adam, dit l'illustre auteur des *Études historiques*, ne sont qu'une même famille qui marche vers le même but. Les nations placées loin de nous sur le globe et dans les siècles nous ont laissé leurs idées et leurs découvertes : nous laisserons à notre tour les connaissances que nous avons recueillies à ceux qui nous suivront ici bas. Sur des sociétés qui meurent sans cesse, une société vit sans cesse; l'homme est un génie qui croît toujours, toujours, toujours, et dont le front montant dans les cieux ne s'arrêtera qu'à la hauteur du trône de l'éternel. »

Ainsi M. l'abbé Frère a inventé une science nouvelle, si l'on veut, une physiologie des nations; mais cette science telle qu'il la conçoit n'est pas applicable à la philosophie de l'histoire. La philosophie de l'histoire présuppose le développement de toutes les parties de l'histoire. Elle n'a pas pour objet tels ou tels évènemens passés chez tel ou tel peuple, mais le mouvement général de l'humanité. Pour écrire la philosophie de l'histoire, il est trop tôt encore; car il ne faut rien ignorer, et les faits matériels de l'histoire sont connus à peine. Nous ne savons rien, pour ainsi dire, des grandes civilisations antiques. L'Egypte,

le Mexique, Babylone, la Chine, sont unis par une chaîne d'hiéroglyphes qui renferment peut-être les annales du genre humain. Attendez ; la science ne fait que de naître; bientôt elle tirera de ces hiéroglyphes dévoilés des conséquences mûries pour la moisson de l'historien. Attendez ; le principe de l'égalité civile aussi ne fait que de naître : la bourgeoisie s'est relevée, le peuple se relèvera à son tour. Mais il y a beaucoup à faire encore ; l'ère nouvelle à peine a commencé à luire. Le code noir existe encore aux États-unis, le servage en Russie et en Pologne, le hors-la-loi en Irlande, les servitudes féodales en Allemagne, la peine de mort dans tous les codes ; et il faut que tout cela disparaisse. L'histoire du passé ne peut donc être appliquée à l'histoire de l'avenir.

Jusqu'ici on a formulé des histoires *à priori* de l'humanité, applications des divers systêmes. Lorsque les voies seront déblayées, apparaîtra le Cuvier de l'histoire. Par un éclectisme intelligent et profond, il réunira tous les matériaux épars, et construira un monument durable. Alors sera trouvée la clef de tous les mystères jusque là impénétrables ; alors les regards de l'homme pourront contempler fixement ces choses qui, suivant l'expression de Pascal, fuyaient d'une fuite éternelle les regards de l'homme.

LEFRANC.

COUP-D'ŒIL

SUR

la Perfectibilité humaine.

INTRODUCTION.

§ Ier.

L'avenir! la préoccupation de l'avenir! tel est le fruit naturel de notre expérience du passé, tel est le grave problême qui domine notre époque, la question génératrice qui remue et agite tous les penseurs. Bien que nous ne soyons pas encore en possession de toutes les données nécessaires à cette grande solution, chose probablement impossible et qui reculera éternellement devant les efforts de l'homme, comme le Protée de la fable, ou l'ombre du bonheur absolu, il était nécessaire que cette question surgît au milieu de nous. L'esprit humain qui jamais n'abdique son rôle de précurseur de la réalité, a trouvé celle-ci assez belle et assez heureuse pour l'abandonner à elle-même et se mettre en quête d'un nouvel idéal digne de lui, digne de sa force imaginative. Sa nature est, en effet, de toujours désirer, sans être jamais satisfait et de n'user des

choses obtenues que comme d'échelons à de nouvelles choses à obtenir. Sa nature est d'être insatiable. Et ce sont les degrés différens de cette insatiabilité même qui constituent l'humanité avec l'intensité et les phases diverses de ses civilisations. De là cette divergence étonnante d'appréciation, et les points de vue si opposés d'après lesquels les hommes jugent leurs semblables. La loi qui régit l'ensemble, si elle est une dans sa tendance, doit donc être indéfiniment élastique et multiforme dans ses nombreuses applications.

§ 2.

Mais voyons d'abord comme les circonstances présentes ont agi sur elle, et de quelle manière elles ont provoqué son développement. Voyons jusqu'à quel point, il y a justice à laisser vaguer nos désirs et à les porter au-delà de la prospérité actuelle régulièrement organisée. Tel est notre avantage à nous autres, enfans de ce siècle si jeune et si ardent à se détacher du vieux monde, si affamé de régénération et si pétulant d'une nouvelle vigueur, qu'indépendamment du riche trésor des expériences consignées dans l'histoire à laquelle nous touchons encore, nous n'avons qu'à nous donner la peine de naître pour être libres et qu'à ouvrir les yeux pour voir épanouies jusqu'en leurs extrêmes résultats, toutes les tendances de l'humanité. Les bonnes et les mauvaises passions, le Christ et Bélial, aujourd'hui,

tout est libre d'entraves, tout a sa franche allure, tout marche, court, vole, ou du moins peut, à son gré, tendre à son but naturel. Le bien a devant soi la carrière ouverte, et si ce n'était quelquefois l'idée du mieux qui le paralyse ou l'étouffe, si ce n'était presque toujours le génie du mal qui le suit, comme l'ombre la lumière, ou comme un bourreau acharné sur une victime innocente dont la justification est soumise à l'épreuve de la torture, nous serions bien plus avancés que nous ne le sommes. Pourtant, il ne convient pas de nous plaindre, outre mesure, de retards qui sont dans la nature même des choses. Nous devons plutôt nous féliciter d'appartenir à une époque si libre, si bien intentionnée et si féconde en développemens de tous genres. Quel temps en effet, quel pays, plus que le nôtre, a jamis vu croître simultanément et réagir en des proportions plus rationnelles, les élémens divers dont se compose une civilisation : élément de l'industrie, élément des sciences et des arts, élément religieux, élément politique, élément enfin qui domine tous les autres et les fait concorder à l'unité, élément de la philosophie? Est-il un caractère important, est-il un seul côté de gloire qui manque à la prospérité de notre siècle? Non certainement. Il y a de tout dans cette civilisation avancée, de tout à un remarquable degré de vigueur et de plénitude, de tout, dans ce tourbillon rapide, d'un progrès incessant et universel.

CHAPITRE PREMIER.

DOCTRINE DE LA PERFECTIBILITÉ HUMAINE.

§ 3.

Voilà, sommairement envisagée, quelle est la physionomie de notre époque. En face de ces grands succès, fruits de non moins grands et remarquables efforts, la science a voulu faire halte; elle a porté son regard en arrière et a créé la philosophie de l'histoire; elle a lancé un pas en avant et ce pas est la déduction rigoureuse de la plus légitime et de la plus féconde des théories.

Assez long-temps l'humanité, frêle esquif abandonné à lui-même, a vogué au hasard, sans boussole ni pilote, au sein de la durée et de l'espace. Des matelots opposés de goûts, de langage, d'intérêts et de savoir-faire, l'ont, à force de marches et de contre-marches, amené au point où il est. Toutes les directions ont été essayées, tous les moyens mis en œuvre, sans que la foule des passagers, chiourme hébêtée que l'on traîne à la remorque, ait mieux compris l'utilité et le but du voyage, sans qu'elle en ait moins maudit les inexplicables détours et toutes les secousses d'une si pénible traversée. Et qui pouvait aussi nous dire si cette route que nous suivons est indéfinie ou bornée, variée ou uniforme, merveilleuse ou naturelle? A quel fil d'Ariane confier sa vie au milieu de ce labyrinthe inextricable?

Quel autre Colomb pouvait nous ouvrir le nouveau monde qui fuyait devant nous? Désolante incertitude, terrible détresse d'où nous ne pouvions être tirés que par une intervention supérieure. Et la preuve que cette intervention était nécessaire, c'est qu'elle a eu lieu et que nous avons enfin obtenu ce secours providentiel qui ne manque jamais à l'humanité et dont il lui sera du reste redemandé un compte sévère, s'il est vrai que nul don de Dieu ne reste sans effet.

§ 4.

« Une doctrine s'est élevée au milieu du siècle dernier, vaste comme la pensée de l'homme, brillante comme l'espérance, accueillie d'abord avec enthousiasme, aujourd'hui trop délaissée et qui fera toujours l'asile de toutes les ames d'élite (1). » C'est la perfectibilité humaine. C'est en effet cette doctrine de date toute récente qui a déblayé autour de nous les obstacles et les impossibilités qui nous encombraient dans le présent; c'est elle qui, en éclairant le passé et fécondant l'avenir, est venue élargir et enclore tous les essais d'explication, toutes les solutions qui nous intéressent. A l'aide de ce flambeau lumineux et consolant, la philosophie pénétra dans les replis des événemens anciens, elle dé-

(1) V. Cousin. (Fragmens de philosophie).

voila le réel et entr'ouvrit le possible. Son aurore seule a suffi pour dissiper le vent brûlant de l'incrédule naturalisme et faire régner à sa place l'air divin et si doux au cœur de la foi à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'ame. Depuis lors, l'espérance d'un terme surnaturel a ranimé le courage du voyageur terrestre, car elle a posé des jalons pour nous guider sur la route et l'expérience des pères ne sera plus perdue pour les enfans.

§ 5.

Mais à ce seul mot de *progrès* et de *perfectibilité*, si clair et si connu que nous nous dispenserons de le définir, sans s'arrêter le moins du monde aux restrictions et aux commentaires dont, pour l'homme raisonnable, il est comme naturellement entouré, je vois toute une armée d'adversaires bondir de négation et d'hostilité. On s'insurge de toutes parts, pour étouffer cette doctrine ou du moins pour lui disputer pied à pied, la juste influence qu'elle réclame et qui d'elle-même est déjà venue la chercher. Les plus modérés l'appellent un beau rêve, une utopie; d'autres doutent et attendent les enseignemens de l'avenir pour croire à la réalisation pratique de ce qu'ils admettent en théorie; de telle sorte que ceux-là même qui en sont les plus chauds partisans, se prennent souvent à craindre pour ses destinées. Et voilà pourquoi tout en la vénérant comme une vérité rationnelle et divine,

on se contente de la conserver précieusement dans son cœur ; voilà pourquoi, de peur de la compromettre, on hésite à la démontrer ; on la traite comme un dogme indécis et nouveau, comme une fleur délicate de pure croyance dont il faut éloigner le souffle de l'examen qui pourrait l'effeuiller et la réduire à rien comme tant d'autres chères illusions. La réduire à rien, la perfectibilité humaine ! Oh non ! Tel ne peut être le sort réservé à cette libératrice des temps modernes, à ce suave parfum, à ce baume solitaire qui guérit nos blessures, à cette nuée lumineuse qui nous dirigera dans nos écarts à travers le désert. Bien qu'elle soit toute jeune et presque notre contemporaine, elle n'en est pas moins une de ces idées providentielles que Dieu couve sous sa main et qu'il laisse percer à temps lorqu'il veut régénérer le monde. Semblable à ses devancières, elle a aussi valu à ceux qui se sont faits ses champions, les persécutions et la haine. Son origine, son berceau faillirent être submergés dans le sang, car c'était une des plus redoutables crises auxquelles soit assujétie la vie des peuples. Faible roseau, elle a plié, sans rompre; elle a grandi, même au milieu de la tourmente révolutionnaire. Convient-il encore après cela d'appréhender qu'elle ne réponde point aux espérances qu'elle a fait naître? Faudrait-il, satisfaits de sa courte apparition au milieu de nous, la laisser, inutile à nos progrès ultérieurs, remonter en son ciel et là, régner exclusivement

sur les intelligences affranchies de la matière? Évidemment, c'est là surtout qu'est son domaine. La perfectibilité est la loi de la vie ultérieure. Mais notre tâche est d'examiner auparavant, si elle n'est point déjà un privilège de notre existence actuelle, et si, comme l'ont prétendu quelques savans, sur cette terre déjà, elle ne doit pas fleurir et prospérer, comme un arbre mystique de salut et de bénédiction dont les racines traversent tous les règnes de la nature, et qui ombrage le monde entier de ses rameaux tutélaires.

§ 6.

Dans tous les cas, que la perfectibilité soit le lien universel ou qu'elle ne s'applique qu'à quelques êtres et dans de certaines limites déterminées, toujours est-il que maintenant cette doctrine a pris rang parmi les croyances humaines et qu'on peut la regarder désormais comme ayant rempli la quarantaine obligée à laquelle sont soumises ordinairement les plus importantes vérités. Et c'est pourquoi, nous qui l'aimons, cette doctrine, parce que nous la croyons providentielle et que nous y rattachons les plus belles destinées de l'humanité, nous nous faisons un devoir, dans l'intérêt de ces mêmes destinées, de provoquer sur elle le grand jour de la discussion. Nous voudrions définir et préciser ses lois et ses applications diverses, de peur que, croissant et se propageant, ainsi

qu'elle recommence à le faire de plus en plus, sans contrôle et au seul gré de l'imagination de ses adeptes, elle ne devienne une fausseté et une nouvelle source d'erreurs et de funestes déceptions. Examinons-la donc franchement et sans aucune prévention favorable ou défavorable. Il n'est pas indispensable, quoique nous ayons d'avance assez indiqué nos sympathies pour l'affirmative, que par des argumens plus ou moins ingénieux, nous la fassions adopter généralement à un grand nombre de personnes; ce qui importe avant tout c'est que notre époque soit sainement appréciée.

§ 7.

Voyons d'abord les objections que cette doctrine a soulevées contre elle.

Le premier point sur lequel s'engage et s'envénime ordinairement la discussion, est ici facilement vidé. Personne n'accuse la doctrine de la perfectibilité, d'être une doctrine inutile. Au contraire, on a généralement une crainte exagérée de ses résultats et c'est précisément cette crainte qui lui suscite les plus grands obstacles. En revanche, on la déclare fausse et imaginaire et l'on appuie même cette imputation sur des croyances et des traditions respectées, sur des témoignages historiques nombreux et frappans, en un mot, sur ce qu'on appelle la *foi et l'expérience des siècles passés.* Cette asser-

tion est grave assurément, sinon par elle-même, du moins par le nombre et l'autorité des personnes qui la soutiennent. Aussi n'avons-nous pas la prétention de la détruire entièrement dans les esprits où elle réside depuis long-temps à l'état de conviction. Comme elle résume toute la thèse contre laquelle nous nous sommes indirectement inscrit, il ne suffirait pas ici d'une simple assertion contraire : notre réponse sera l'idée qui résultera de l'ensemble de cette dissertation.

§ 8.

Il est une objection générale, préjudicielle, à laquelle c'est ici le lieu de répondre d'autant plus qu'elle en renferme beaucoup d'autres et qu'elle est assez spécieuse pour séduire un grand nombre d'intelligences. « C'est, dit-on, une innovation et par conséquent un enfant de l'orgueil moderne. Nos pères ont bien vécu, ils ont bien pensé, imaginé, perfectionné même et pourtant nous ne voyons nulle part qu'ils aient eu besoin pour en faire autant que nous, du dogme de la perfectibilité humaine, nous ne voyons pas qu'ils en aient eu même l'idée. Serait-ce peut-être un des premiers points de cette croyance de prétendre que nous valons mieux que nos pères? Jusqu'ici du moins, l'on avait regardé comme injuste et ridicule de se couronner de ses propres mains, en proclamant ainsi la supériorité de son siècle sur ses devanciers. »

§ 9.

Voilà sous quel point de vue simple et ingénu en apparence, au fond par quelle insinuation malveillante, on représente souvent la doctrine de la perfectibilité humaine. Et il ne saute pas aux yeux du moins clair-voyant que, si nous éprouvons, nous, quelque plaisir à signaler les justes et véritables progrès de notre époque, il y a d'un autre côté, bien des gens intéressés à les dissimuler et à maintenir l'humanité dans l'ignorance et l'abandon de ses droits; bien des gens habitués depuis trop long-temps, à exploiter la faiblesse de cette pauvre pupille, pour souscrire sans regret et sans prédiction sinistre à l'acte final de son émancipation !—En général, les hommes du présent sont moins désintéressés que les hommes d'avenir. Et puis, qu'on ne dise pas que c'est mettre notre siècle hors ligne et le flatter outre mesure, que de lui appliquer l'apre et rude tâche de se connaître lui-même et d'enrayer le champ épineux du progrès. Ce n'est point le repos, ce n'est point la mollesse et la paisible jouissance du fonds que nos pères nous ont légué, au prix de leur sang et de leurs sueurs; ce n'est point surtout la misérable fierté des parvenus que nous venons recommander. C'est encore moins l'ingratitude envers ceux qui nous ont ouvert la carrière et donné l'impulsion, envers ceux de qui nous confessons humblement avoir reçu tout ce que nous possédons de plus

noble et de plus précieux. Notre entendement, notre esprit avec sa magique puissance, la forme dans laquelle nous pensons, nous sommes et nous agissons, tout cela, nous l'avons hérité de nos pères. Nous pensons, en effet, dans une langue qu'ils ont inventée, dans un cercle d'idées, formé par les plus beaux talens de notre nation, élargi par les plus grands génies du genre humain, qui nous ont livré leur riche contingent, la plus noble partie de leur être, leurs sentimens intimes, le trésor de leurs connaissances infuses ou acquises. Tous les jours, nous jouissons de mille inventions qui nous viennent des temps anciens et des contrées les plus reculées de la terre, inventions sans lesquelles nous ne sentirions de la vie que les besoins. Nous avons recueilli d'eux des maximes et des habitudes où brille, au plus haut degré de clarté, la loi primitivement si vague de la simple nature ; des traditions précieuses qui nous raniment par intervalles et nous élèvent au-dessus de la routine et des préjugés qui nous subjuguent; enfin cette filiation mystérieuse et cette sympathie de parenté qui nous porte, lorsqu'il se rencontre des ames de la même trempe que la nôtre, à nous unir à elles d'activité et d'amitié, bien plus intimement que ne le feraient des êtres sans affinité commune. Cette vaste chaîne d'effets est parvenue jusqu'à nous et, malgré nous, elle nous a enlacés, enveloppés de son étreinte puissante. C'est pourquoi, malgré nous aussi, il faut que nous tenions

à elle et que, hommes du mouvement ou de la résistance, dans le bien ou dans le mal, nous agissions à notre tour, sur le monde qui nous environne et sur la postérité. Voilà le lien caché, mystérieux, invincible qui unit les esprits par la pensée, les cœurs par les affections, les sens par les sensations, les sociétés civiles par les institutions et les lois, les races par les exemples, les mœurs et l'éducation. Voilà, selon nous, l'essence de la vraie immortalité humaine et le plus juste emblême de notre vie ultérieure.

§ 10.

Dira-t-on encore après cet aveu, que nous manquons de reconnaissance envers cette partie de l'humanité qui nous a précédés sur la terre? Lequel, s'il vous plait, lui fait le plus d'honneur, de celui qui prétend que sa source est empoisonnée et qu'elle court de plus en plus se perdre dans les marais de la corruption, ou de celui qui pense qu'elle n'est primitivement ni bonne ni mauvaise, mais que, mince filet d'abord, issu du sein de Dieu, elle marche librement, suivant la loi de sa nature, triomphe des obstacles nombreux qui surgissent devant elle et petit à petit, tend à se mêler à l'océan des perfections divines? N'est-il pas évident que de cette dernière croyance il revient une plus large part à la puissance et à la sagesse divine? Sait-on un meilleur moyen de reconnaître les bienfaits, que d'en tirer un

légitime profit et d'en faire ressortir tous les développemens dont ils sont susceptibles? Nous ne le pensons pas; nous croyons, au contraire, déployer toute la gratitude que l'on a droit d'attendre d'héritiers généreux et intelligens, en recueillant, le plus amplement possible, le fruit des fatigues et des travaux de nos pères. Et dans le fait, c'est sur leur expérience ancienne que nous implantons notre science nouvelle.

§ II.

Et oui, nous l'avouerons hardiment et sans craindre pour ses destinées, la perfectibilité humaine est vraiment une science nouvelle, *scienza nuova*, ainsi que l'a surnommée l'italien Vico. Les anciens n'avaient pas même de mot correspondant à celui qui en désigne l'objet parmi nous.

Et la raison en est bien simple, dit l'illustre chef de notre école philosophique moderne, « c'est que les anciens n'avaient point encore assez vu, pour être importunés de la stérile variété de ces fréquentes catastrophes qui ne paraissent avoir d'autres résultats qu'un changement inutile dans la face des choses humaines; et que, plus jeunes, plus actifs, plus occupés à lutter contre les choses, plus contents que nous de l'ordre social, tel qu'ils l'avaient fait, en général plus calmes, ils se plaignaient peu de la destinée, parce que cette destinée ne les avait

point frappés de coups aussi terribles et aussi multipliés; — tandis que nous, qui avons vu passer cette noble antiquité, et que la tempête perpétuelle des révolutions a précipités tour-à-tour dans des situations si diverses, qui avons vu tomber tant d'empires, tant de sectes, tant d'opinions, qui ne nous sommes traînés que de ruines en ruines, vers celles que nous habitons aujourd'hui, sans pouvoir nous y reposer; nous sommes las, nous autres modernes, de cette face du monde qui change sans cesse, et il était naturel que nous finissions par nous demander ce que signifiaient ces jeux qui nous font tant de mal; si la destinée humaine reste la même, gagne ou perd, avance ou recule au milieu des révolutions qui la bouleversent; pourquoi il y a des révolutions, ce qu'elles enlèvent et ce qu'elles apportent, si elles ont un but, s'il y a quelque chose de sérieux dans toutes les agitations et dans le sort général de l'humanité. »

§ 12.

Il est facile de reconnaître que ces questions ne pouvaient être faites, que la science de l'humanité ne pouvait être conçue que par des esprits fortement imbus de la croyance que la nature humaine est la même dans tous les hommes et qu'ils sont tous frères, enfans d'un même Dieu. Car telle est l'idée vraie de l'humanité, et cette idée, les anciens ne l'avaient pas.

§ 13.

Pour être possible, la doctrine de la perfectibilité humaine avait besoin du christianisme et du christianisme développé en toutes ses phases et jusqu'en ses dernières conséquences. Il lui fallait la réforme et les révolutions de nos trois derniers siècles; il lui fallait, hélas! les grands et terribles mouvemens qui ont précédé, accompagné et suivi l'immense cataclysme de la révolution française, qui en a été comme le résumé. c'était une triste nécessité sans doute, et nous sommes loin de l'appeler heureuse ou morale pour ceux qui l'ont faite ou subie, mais elle était sublime par les destinées qu'elle renfermait et par l'avenir qu'elle devait ouvrir..... L'avenir! toujours l'avenir! s'écrieront ici, en branlant la tête, en signe d'incrédulité, les gens préoccupés des avantages d'une époque plus calme et moins turbulente. Mais, en attendant, pourquoi faut-il que notre âge expie si cruellement cette tache originelle? Pourquoi, si passivement, avons-nous recueilli toutes les traditions, bonnes ou mauvaises, funestes ou salutaires? Notre siècle est à la fois, gros des lumières et gros des tempêtes que ses prédécesseurs ont amassées. Il a récolté l'ivraie avec le bon grain. De là vient qu'il plie et succombe sous le faix d'une succession si brillante et si onéreuse. Disciple de trois siècles tourmentés par l'esprit de réforme et de progrès,

de réforme violente et de progrès orageux, le dix-neuvième en a doublé la violence et les excès divers. Il se débat convulsivement entre la lumière qui l'éclaire et l'incendie qui le déborde. Il couronne une ère de progrès immense et l'on dirait qu'il stationne obstinément dans les mêmes ornières, ou même qu'il ouvre une ère de décadence!

Ces accusations et ces plaintes sont malheureusement très-fréquentes. Elles prouvent que nous sommes tous, plus ou moins dans l'attente d'une assiette définitive qui mette fin à toute incertitude. Cependant, il y a ici quelque chose d'exagéré, et, compensation faite, il faut reconnaître dans notre situation actuelle un bien et un progrès dont les différens âges d'or du passé ne nous offrent pas d'exemples.

§ 14.

Ainsi, nous avons constaté l'apparition d'un nouveau dogme dans l'humanité; nous en avons indiqué la nécessité, l'origine et le noble but; nous l'avons mis au-dessus des attaques auxquelles l'exposait sa nouveauté, en montrant ses rapports intimes avec la destination humaine et les desseins providentiels. Il serait beau de dérouler maintenant les conquêtes et les brillans succès enfantés depuis un demi-siècle par ce principe le plus simple et le plus fécond de tous. Mais, outre que ce tableau serait immense et

au-dessus de nos forces, il ne me semble pas qu'il puisse être pour nous d'une importance égale aux nouveaux points de vue sous lesquels nous avons encore à l'envisager.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Y A-T-IL PROGRÈS ET OBLIGATION DE PROGRÈS CHEZ TOUS LES HOMMES?

§ 15.

Combien sont-ils ceux qui servent le nouveau dogme de la perfectibilité humaine? Est-ce la masse du genre humain, est-ce seulement la majorité d'une nation, est-ce au moins toute la partie éclairée de cette même nation civilisée? Non, il faut l'avouer à la honte de notre civilisation tant vantée. Les deux tiers de la population actuelle du globe sont encore assis dans les ténèbres de l'ignorance, enlacés dans les griffes étouffantes de l'immobilité. Les peuples barbares sont dans une effrayante supériorité de nombre sur les peuples policés et si nous voulons nous renfermer chez ces derniers, chez celui d'entre eux surtout qu'à tort ou à raison, nous sommes habitués à placer en tête du mouvement et à proclamer l'apôtre de tout progrès, rencontrerons-nous, même chez nos compatriotes, beaucoup de partisans de la perfectibilité? Plût à Dieu!.... Mais, c'est jusque chez nous, jusqu'en notre belle patrie de France; ou, pour

rélargir le cercle et replacer la question au degré de généralité qui lui convient, c'est encore chez tous les peuples civilisés, bien qu'ils commencent à se donner tous la main et à se rendre solidaires les uns des autres, qu'il y a lieu de distinguer les hommes en trois catégories sous le rapport de la perfectibilité.

§ 16.

D'abord celle du peuple ou des indifférens qui, dans leur ignorance ou leur apathie coupable, restent étrangers à tout ce qui se passe à côté et au-dessus d'eux. Misérable troupeau qui forme pourtant la plus grande partie de l'humanité, à tous les âges et sous tous les climats on le retrouve le même. Pourvu qu'il broute sa pâture journalière et qu'il ait sa place au soleil, il n'en soupçonne pas davantage. Sa vie tient de celle de la pierre et de la plante. Il a de plus, sans doute, le mouvement et la sensibilité; mais il ne se meut, mais il n'est sensible que dans un intérêt physique. Il a de plus, une intelligence, mais cette intelligence est vide et toute bornée aux choses de la terre. Il a bien encore, car enfin tout homme venant en ce monde y apporte les mêmes droits et les mêmes devoirs; il a bien encore, de plus que la brute au-dessus de laquelle il est placé par le seul fait de sa naissance, une raison et une volonté qui en font un être personnel et moral, mais la vie

morale n'est guère plus développée en lui que la vie intellectuelle. Que dire pourtant de cette immense portion de la famille humaine? Croirons-nous que nul être n'en prend souci? Est-il à supposer que toute sa tâche est de vivre et puis mourir, après un certain temps, pour faire place à une autre génération qui vivra et mourra, comme elle, sans but et sans profit, à peu près comme du printemps à l'automne, croissent et tombent les feuilles inutiles de nos forêts. Non, il n'est pas possible qu'il en soit ainsi. Et quoique cette foule, ou plutôt cette masse des indifférens, au lieu de seconder l'action providentielle qui la mène, apporte ordinairement par sa résistance et son inertie, le premier obstacle à son progrès et à celui de l'humanité tout entière, quoiqu'elle ignore absolument ce progrès, ou n'y marche que contre son gré, Dieu qui l'aime plus qu'elle ne le sait, l'attend dans l'avenir. C'est à une autre vie qu'est remise la période de son développement intellectuel et moral. Ce retard est bien certainement un malheur irréparable et terrible, mais la faute en retombe tout entière sur ceux qui l'encourent et sur l'abus qu'ils font de leur liberté, par la raison que toujours la vérité nous éclaire suffisamment et que jamais rien ne nous justifie à manquer à notre conscience.

§ 17.

Que si dans l'histoire, on pouvait nous opposer quelque époque désastreuse, quelque sombre la-

cune où l'on ne découvre sur un point quelconque du globe, aucun foyer suffisant de lumières et de civilisation, du moins l'on ne serait pas fondé de nos jours à nier, pour les dernières classes de la société, la possibilité et partant l'obligation de tendre au bien et au progrès. Jamais gouvernement plus sage et plus éclairé a-t-il ouvert au peuple, comme à toutes les classes de la société, des sources plus abondantes et plus variées de bien-être, de culture intellectuelle et de moralisation?

§ 18.

Aussi, du milieu de cette foule disgrâcieusement partagée, mais qui doit en partie s'imputer à elle-même d'être si fortement arriérée, il s'est formé une deuxième catégorie, tellement différente et opposée de caractère, qu'on dirait presque des êtres d'une autre nature. C'est le camp de la jeunesse et des impatiens. Cœur et foyer central de l'humanité, c'est aussi là que vit et palpite son ame; c'est là qu'on se remue et s'agite sans cesse; là, qu'on sape, à coups redoublés, les institutions et les croyances qu'avaient respectées nos mœurs et nos raisons politiques. Plus que jamais, à aucune autre époque de l'histoire, la jeunesse paraît mécontente du présent et gênée dans son allure indépendante par les quelques liens qui modèrent encore sa fougue et son audace. Elle voudrait tout niveler, tout applanir sous nos pas, parce qu'elle nous prépare d'autres

destinées et qu'elle nous arrange l'avenir qu'elle s'est adjugé.

Rien n'est pur et désintéressé comme ses intentions, noble et surhumain comme les plans d'après lesquels elle bâtit cet avenir. Édifice aérien dont malheureusement la base ne s'appuie pas assez sur notre sol et qui perd en solidité ce qu'il gagne en magnificence. Et pourtant, quelque prévenus que nous puissions être, il faut bien que nous reconnaissions que c'est dans ces ames vierges et généreuses que nous retrouverons dans tout son éclat natif, le plus précieux joyau de l'humanité, le sentiment de notre dignité rationnelle et le désir ardent de quelque chose de mieux que tout ce qui nous environne. C'est dans ces ames fécondes qu'a spontanément surgi la foi à la régénération sociale et le dogme de la perfectibilité indéfinie qui est devenue pour la plupart l'objet d'un dévouement sérieux et comme une religion de l'avenir.

§ 19.

Il est seulement à déplorer que cette magnifique religion se soit, dès son berceau, scindée en tant de sectes contraires et ennemies, que ce noble but ait été poursuivi par tant de voies exclusives et qu'à l'ombre de cette vérité du besoin d'une régénération morale universellement senti, l'on ait vu pulluler au milieu de nous, tant de systèmes régénérateurs, plus ou moins

subversifs, plus ou moins inapplicables, depuis les rêveries des déclamateurs socialistes qui négligent ou inventent des passions, faute de les connaître, jusqu'aux théories des philosophes humanitaires qui se figurent qu'on peut gouverner les hommes à l'aide des mathématiques et qu'une équation d'algèbre suffit pour résoudre le problême du cœur humain. C'est malheureusement encore dans cette catégorie, et cela se conçoit, parce qu'il se rencontre partout des habiles qui jettent leur personne au milieu des principes qu'ils croient appelés à triompher, c'est dans cette catégorie que se sont amoncelées toutes les passions non satisfaites, toutes les ambitions deçues, en un mot tous les génies incompris.

§ 20.

Telles sont les raisons pour lesquelles il s'est toujours tenu en réserve contre le vœu de la jeunesse, devenu celui de l'ambition et de l'intrigue, une certaine défiance, une résistance instinctive de la part des hommes qui forment, selon nous, la troisième catégorie de la société actuelle. Il se peut fort bien que l'on ne soit pas ici plus exempt d'ambition que dans les théories avancées qu'on repousse; mais comme il y a pourtant nécessité que le pouvoir soit tenu par des hommes, il a semblé naturel qu'il échût à ceux qui possèdent à un plus haut degré l'expérience et l'esprit pratique des affaires, à ceux

qui, par de sages transactions, savent le mieux prévenir l'ambition, contenir l'impatience, stimuler les indifférens, diriger la jeunesse et distribuer aux masses dans le temps et sous les formes les plus convenables, la part de bien-être et d'améliorations dont elles sont susceptibles. C'est l'âge mûr et l'expérience, avec leur tendance à la conciliation, c'est même jusqu'à un certain point la vieillesse, la vieillesse honorée et respectée, malgré ses tendances rétrogrades et ses retours sympathiques au passé. C'est la catégorie de nos pères, de nos maîtres, de nos administrateurs, en général de tous ceux dont l'influence agit sur la société. Cette résistance et ces regrets du passé n'ont diminué en rien l'estime et la considération dont ils jouissent et ne retiennent personne de leur confier les rênes ou l'arbitrage de ses affaires. Ils sont trop utiles pour leur sagesse et trop nécessaires comme médiateurs entre les extrêmes partis.

COMMENT SE FAIT LE PROGRÈS.

§ 21.

Si c'est là une des plus importantes et des plus honorables positions, on doit sentir aussi combien elle est difficile et délicate et comme elle expose continuellement celui qui s'y trouve appelé, à brusquer les uns et les autres, au lieu de les concilier tous. Par sa nature même d'autorité intermédiaire, elle exige une grande intel-

ligence des différens résultats, et une haute indépendance de choix et d'action. Il est bien plus ordinaire, en effet, de pencher vers un point ou vers l'autre que de garder un juste équilibre, plus facile de donner dans un excès quelconque, que de maintenir à chaque principe différent sa tendance et ses droits légitimes. Et c'est pourtant ce dernier et préférable parti qu'ont dû embrasser les hommes faits et expérimentés. C'est sur ce difficile mais indispensable éclectisme qu'ils ont fondé leur conduite et déterminé nos progrès. A ce compte peut-être, on n'a pu courir vite à son gré, et brûler ou supprimer le chemin, mais on a dû marcher, d'un pas ferme et sûr, et lentement, suivre de front toutes les sources de la prospérité et du progrès universel, du moins autant que le permettent les circonstances dont il faut toujours tenir compte et que négligent trop souvent les plus brillantes théories. Car la raison commande de faire les choses, non pas précisément *à priori* et partout à la fois, mais prudemment, d'abord sur les points où elles sont le plus indiquées, le mieux préparées, et d'attendre avant de pousser plus loin que la nécessité en soit évidente. Il ne suffit pas qu'une chose appartienne à une civilisation avancée, pour qu'on puisse raisonnablement l'entreprendre ; il faut encore que les milieux où l'on voudrait l'entreprendre soient suffisamment préparés à la recevoir. Vouloir tout faire marcher ensemble, c'est inévitablement retarder tout. — Néanmoins

cette énergique lenteur, cette prudente temporisation, seule et unique bonne voie de la perfectibilité, n'a pas encore été comprise comme elle devait l'être. Au contraire, elle a été rabaissée outre mesure et combattue par toutes les armes du ridicule et d'une guerre ouverte; elle a été dénaturée et transformée en une théorie déguisée de résistance systématique et de stationnement que l'on a formulée de la manière suivante :

« L'humanité ne va ni au mieux ni au pire. Son mouvement est en pure perte, comme celui de soldats marquant le pas ou de saltimbanques se repliant sur eux-mêmes, pour retomber au même point; ou, s'il y a mouvement, il s'exécute en pure perte, c'est-à-dire qu'il est un point fixe où s'arrête la marche de l'humanité; arrivée à ce point, elle revient sur elle-même, retraçant les chemins déjà parcourus. »

§ 22.

Réduite à cette crudité d'exposition, il est clair que la doctrine de la perfectibilité devait perdre tout le charme et la poésie dont elle brillait par son seul nom. Elle ne paraît plus qu'une appréciation mensongère des tendances humaines, un autre supplice de Tantale ou des Danaïdes, qu'il n'est pas moins cruel de prendre au sérieux que d'avoir inventé. Cependant, quelque peu séduisante que nous paraisse cette

théorie ainsi mise à nu et poussée à l'extrême, si c'est une règle de logique de toujours préférer les preuves aux préjugés et la réalité aux plus chères illusions, il ne faudrait point pour cela nous rebuter outre mesure et, sans mûr examen, répudier ce dernier point de vue. S'il se trouvait justifié par les faits, adopté comme guide obligé dans la pratique par les plus graves personnages de notre époque, appuyé philosophiquement sur la nécessité d'une lutte éternelle, toujours la même, entre l'homme et la nature, de la liberté contre la fatalité extérieure, en un mot de l'esprit contre la matière, son impopularité même ne devrait point nous le faire abandonner. Notre devoir serait, au contraire, de suspendre nos prédilections, d'établir de nouvelles recherches et de nous rendre plus circonspects dans nos opinions définitives.

§ 23.

Et de fait, placés ainsi que nous venons de le voir entre le peuple et les indifférens qui ne savent rien du progrès, d'une part, et de l'autre, une jeunesse impatiente qui croit pouvoir tout et qui attribue à l'espèce humaine une destinée terrestre que rien ne justifie; combattus d'un troisième côté, par des adversaires plus terribles encore qui, d'autorité, prêchent la doctrine contraire de la dégénérescence, ne devrions-nous pas déjà regarder comme un grand progrès l'avéne-

ment d'un système qui consacre au moins l'activité, l'émancipation et l'indépendance de l'humanité, qui offre à toutes les individualités, une latitude suffisante pour se développer suivant leur nature. Ne serons-nous pas frappés de l'immense difficulté que ce devait être d'amener et de contenir dans le même cercle, tant d'intelligences si diverses et si variées que le point d'arrivée de l'une se trouve justement celui du départ de l'autre? Ne pourra-t-on pas concevoir enfin que cette tâche si difficile a pu paraître assez grande pour une seule époque?

Car, il ne faut pas croire que ce soit seulement aux yeux des ignorans et des gens prévenus que notre doctrine chérie de *la perfectibilité* paraît sujette à la controverse. Elle n'est pas tellement évidente qu'on ne puisse la méconnaître ou du moins lui donner une interprétation différente de la nôtre, tout en gardant la meilleure foi du monde et en conservant aux faits leur couleur réelle.

Outre les esprits franchement rétrogrades, il est de très-graves penseurs qui la nieront tout d'abord, au sens vulgaire, c'est-à-dire absolu, qu'on lui prête ordinairement. A l'opposite de ceux qui regardent l'humanité comme une personne, comme un géant progressif qui développe successivement et le plus qu'il peut, sa force, son intelligence et sa volonté, fût-ce même au détriment d'une partie de ses membres, et qui dans cette vie même prétend réaliser, tôt ou tard, tout

ce qu'il imagine et désire de perfection et de bonheur, ces derniers penseurs ne voient dans l'humanité qu'un être de raison; ils ne reconnaissent point de race humaine personnifiée, point d'humanité vivant d'une vie propre en des peuples nombreux juxta-posés dans l'espace et se succédant dans le temps, pour eux, l'humanité n'est qu'une sphère changeante d'activité, des milieux ou des circonstances plus ou moins favorables, mais en définitive toujours analogues, où paraissent tour-à-tour, d'après les desseins cachés de la Providence, des hommes isolés, des individus, lesquels peuvent être et sont réellement, chacun pour soi, perfectibles, mais qui passent trop peu de temps sur la terre pour prétendre y atteindre l'idéal de perfection qu'ils portent en eux.

§ 24.

Évidemment, cette dernière hypothèse qui ne suppose qu'une connexion indirecte et sans cesse interrompue entre les hommes de temps et de lieux différens, n'admet pas non plus, au sens ordinaire du mot *perfectibilité humaine*, une perfectibilité qui prendrait l'esprit humain au berceau de la création et le conduirait graduellement à travers tous les âges et toutes les variétés de l'espèce, jusqu'à la consommation de la destinée terrestre. Et cependant le moyen de la déclarer fausse, cette hypothèse, à laquelle nous avons si naturellement recours, lorsque dans l'intérêt de notre

doctrine même, nous donnons pour contre-partie de la liberté humaine, la providence universelle de Dieu?

Si l'on ne voulait admettre qu'une providence veillant aux intérêts des masses et de l'ensemble, mais négligeant les détails et les besoins individuels, une providence générale, supérieure, mais non spéciale et particulière à chacun des êtres de la création, hésiterions-nous un instant à proclamer, et bien haut, que l'on fait ici une indigne confusion d'idées et que, s'il y a une providence, il faut qu'elle plane à la fois sur tout ce qui existe et qu'elle pénètre jusqu'aux plus infimes détails, puisque nul fait, nulle circonstance n'est en soi sans valeur et stérile. N'établirions-nous pas immédiatement que le monde entier n'est composé que d'individus, tous également chers à la bonté divine qui n'est telle qu'autant qu'elle donne à tous indistinctement les lois de leur nature et les moyens de parvenir à leur fin, sans privilège et sans partialité? Ne prouverions-nous pas enfin que les notions de tout, de genres et d'espèces ne sont que des notions abstraites de l'entendement, des moyens à l'usage de notre faculté de penser?

§ 25.

Mais arrêtons-nous sur le bord de ces distinctions épineuses; nous ne voulons pas faire ici la métaphysique de la perfectibilité. Il suffisait à

notre but de montrer qu'à une époque d'aussi grande liberté que la nôtre, la théorie même du stationnement peut être une doctrine réfléchie, consciencieuse, qui a son prix, son mérite et sans doute aussi son avenir. Tous les droits, tous les avantages ne sont pas pour la théorie du progrès indéfini qui, du même coup dont il ouvre la porte aux améliorations les plus précieuses, l'ouvre aussi malheureusement aux révolutions et à la corruptibilité; tous les torts ne sont pas du côté de ceux qui lui font opposition, surtout quand cette opposition loin d'être une haine systématique des personnes ou même une lutte acharnée contre des tendances qu'on repousse, se borne à de sages répressions, à de salutaires conseils, fondés sur une intime appréhension de voir tout compromis par trop de précipitation et le progrès lui-même faisant fausse route, faute de s'étendre sur assez de points à la fois et avec toute la circonspection nécessaire. Et pourtant, toute judicieuse qu'elle est, cette appréhension est précisément ce qu'on pardonne le moins aux génies politiques et moralistes qui n'ont pas su s'en défendre, et c'est à cause de cette appréhension qu'on leur a déversé l'impopularité et l'injuste qualification d'hommes étroits et rétrogrades : étroits, parce qu'au lieu de tendre les bras à tous les temps et à tous les peuples, pour les soumettre immédiatement au joug d'un radicalisme cosmopolite, ils s'en tiennent prudemment à notre âge et

à notre nation, en un mot aux limites naturelles que nous ne pouvions franchir; rétrogrades, parce qu'au lieu de suivre la foule en aveugles et de courir, la hache et la torche à la main, pour détruire de fond en comble notre pauvre édifice social dont tant de gens affamés s'apprêtent à happer les lambeaux, les conservateurs dont nous parlons sont restés calmes, modérés, peut-être seulement un peu trop effrayés du déchaînement de nos passions et de nos vaines clameurs. Car, à le prendre dans son ensemble, pour le juger d'un seul coup-d'œil, ainsi que le doivent faire du reste ceux qui acceptent le rôle de la providence sur la terre, notre siècle est un si bizarre assemblage de sérieux et de frivole, de passions et d'apathie, de désirs et de regrets, de foi et d'incrédulité, de constructions et de ruines, que l'on ne sait, à vrai dire, lorsqu'il fait un mouvement, si l'on doit espérer ou craindre. On dirait un malade récemment sorti d'une crise mortelle et s'agitant dans une situation équivoque qui laisse douter si ses forces lui viennent du délire ou de la santé. Tous ses organes ont déjà repris leur vigueur; mais les diverses facultés de son ame luttent encore entre elles dans une complète anarchie. Dans la nuit qui l'obsède, il ne sait où porter ses pas, et derrière lui, les souvenirs du passé, causes de son paroxisme actuel, le stimulent et le poursuivent comme de noirs fantômes. Ce qui l'inquiète surtout, c'est la présence du médecin

qui ne répond à son impatience que par une lenteur salutaire et par d'habiles ménagemens ; il ne veut entendre parler ni de prudence, ni de délai, ni d'intermédiaires ; il brûle de s'élancer vers des régions nouvelles et inexplorées ; mais continuellement trompé dans son essor, par la nécessité même de sa nature et par la force des choses qui le ramènent au terre-à-terre du positif et de son train de vie antérieur, il s'écrie dans sa folle et ridicule panique : A bas le vieux monde ! A bas l'antique société ! Refaisons tout sur des bases nouvelles et qu'autour de nous, tout soit neuf ou rajeuni comme nous-mêmes qui sommes les enfans et les fondateurs du monde nouveau de l'expérience et de la raison !

§ 26.

Et voilà comme de proche en proche il s'est répété qu'un grand mouvement de régénération était imminent, qu'il y avait un vieux monde et un monde nouveau, une vieille et une jeune société sur le point d'en venir aux mains et de se scinder d'une manière éclatante, sans que personne eût signalé autrement que par de vagues déclamations et par des généralités qui embrassent toute l'espèce humaine, quel est le grand crime du vieux monde, quelles seraient les merveilleuses compensations, les justices, l'égalité, les vertus de la société nouvelle.

§ 27.

L'expérience et la raison ! Ce sont précisément les guides, les conditions et les bornes que nous assignons à la perfectibilité. Il y a même plus. Nous en faisons un terrain neutre sur lequel nous convions les coryphées même de la civilisation, jeunes ou vieux, hommes de progrès, de résistance ou de stationnement à tous les degrés possibles, à se donner un rendez-vous général. Nous en espérons une appréciation et un contrôle mutuels de toutes les tendances, une tolérance réciproque et une sorte d'harmonie de l'ensemble. Peut-être est-ce même là le terme unique et suprême, assigné d'en haut à nos efforts et à notre carrière terrestre? Mais dans l'ignorance invincible de ce qu'il nous sera donné d'atteindre, nous marcherons toujours et courageusement à la découverte de la vérité, sans prendre ni trève ni repos jusqu'à ce que nous ayons rencontré pour tous les objets qui tombent sous l'œil de notre intelligence, le dernier mot de l'expérience et de la raison. Et quand nous l'aurons trouvé, nôtre tâche recommencera pour le substituer autant que possible, à ce qui en usurpait la place, et pour transporter notre idée dans le monde pratique. Car telle est la loi de la nature et de la nécessité ; mais hélas ! aussi la source de nos erreurs et de nos illusions !

§ 28.

En s'élaborant dans notre ame, cette idée qui aspire à devenir un fait, conserve rarement toute sa noblesse et sa pureté native ; elle revêt une sorte d'empreinte d'égoïsme et de relativité qui se trahit toujours par quelque manière. Nous n'en voulons d'autre preuve que cette habitude où nous sommes de regarder un changement désiré comme une amélioration, et un changement subi comme une chûte ou une disgrâce, d'autre raison philosophique que cette étonnante préoccupation de la forme par laquelle nous sommes détournés de spéculations plus hautes et plus sérieuses, à tel point qu'on a pu faire consister toute révolution et tout progrès dans un renouvellement plus ou moins prompt et complet des personnes, des mots, des préjugés, en un mot des différentes formes sociales, sans que réellement, il y ait au fond la moindre chose de neuf ou de changé.

Ce dernier point de vue, négatif de tout progrès véritable et propre à décourager pour toujours les agitateurs, a pu sourire quelquefois à des gouvernans égoïstes et malhabiles qui ont cru que la lumière pourrait long-temps rester cachée sous le boisseau, mais jamais on ne l'admettra philosophiquement. Il faudrait, pour cela, nier le développement actuel de l'esprit humain et l'évidence de plus en plus croissante d'une foule de choses inconnues à nos pères.

Notre ferme croyance, au contraire, c'est que Dieu, le monde et l'ame humaine, se sont déjà singulièrement manifestés ; c'est que la réalité s'est elle-même bien des fois transfigurée devant nous dans un éclat supérieur à ses premiers rayons ; c'est que la vérité ira de plus en plus, perdant ses voiles et se laissant apparaître au jour sans cesse plus pur de l'intelligence et de l'admiration.

En quoi nous reconnaissons des limites et tenons à la doctrine du stationnement, c'est qu'il y a nécessité absolue d'admettre que tout ce qui paraît doit prendre une forme, et que le nombre des formes étant lui-même limité par la nature des choses ou *des différentes stations de la course éternelle de la vérité*, il n'y a de possible en chaque vie qu'une certaine étendue de progrès, et qu'à la nôtre aussi, tout inconnu et indéfinissable qu'en soit le terme, il faut assigner une mesure de perfectibilité..... celle de l'intelligence humaine unie à la matière.

CHAPITRE TROISIÈME.

EN QUOI ET JUSQU'OU NOUS SOMMES PERFECTIBLES. SOMMES-NOUS PLUS HEUREUX QUE NOS ANCÊTRES ET NOS DESCENDANS LE SERONT-ILS PLUS QUE NOUS?

§ 29.

Rien n'est donc plus facile maintenant que de préciser en quoi nous sommes, ou nous ne

sommes pas perfectibles. Il suffit d'observer notre corps et notre ame et dans celle-ci notre cœur et notre esprit; il suffit d'en étudier la nature, les tendances et les lois pour reconnaître immédiatement ce qu'il y a en nous de fixe et de variable, de stationnaire et de perfectible.

Notre corps d'abord, le dira-t-on susceptible de progrès? Nous ne regardons pas ici comme lui appartenant tout ce que l'industrie, les arts et les sciences ont fait pour lui adoucir le sentier de la vie qui, malgré cela, reste toujours assez rude et pénible; nous demandons simplement si, en lui-même, le corps de l'homme est perfectible. Non sans doute. On l'a pourtant prétendu, mais c'était pour qu'il ne restât aucune folie étrangère aux prétentions humaines. Car, de même que l'on a essayé en vain, par les sciences naturelles, de constater un perfectionnement physique de l'homme, en lui cherchant un premier point de départ, un type primitif qu'il aurait merveilleusement développé, de même on ne parviendra jamais, par aucune invention possible, à changer les diverses conditions auxquelles nous sommes tous essentiellement soumis, les lois générales de l'univers physique, celles de notre corps, de notre sensibilité, de notre mortalité.

§ 30.

Il ne s'ensuit pas que nous voulions infirmer l'action de l'homme sur la matière. Loin de là.

Bien que nous tenions à constater que cette action ne réussit qu'autant qu'elle prend la matière elle-même, c'est-à-dire la pure observation des faits, pour point de départ et pour guide, nous n'en accorderons pas moins que depuis le premier jour du monde jusqu'à nous, cette action n'a fait que s'accroître et s'épandre de plus en plus. C'est elle peut-être qui a inspiré la première idée de la doctrine plus large et plus relevée que nous exposons ici; c'est par elle, du moins, qu'une foule de gens s'éveillent à l'idée de perfectibilité; c'est à l'aspect de ses rapides progrès qu'ils naissent et se livrent à cette douce espérance.

Oui, n'eût-elle que ce seul mérite, nous pardonnerions encore de grand cœur à l'industrie, d'aspirer, comme elle le fait, à la suprématie de l'univers. En vain les poètes, les guerriers et ceux qui se repaissent de pures abstractions, et ceux beaucoup plus sages qui vivent de la vie de l'ame, en vain se prennent-ils de sérieux scrupules et accusent-ils l'*industrialisme* de sacrifier les intérêts intellectuels et moraux aux intérêts matériels; en vain crient-ils que notre siècle adore la matière et qu'il est à genoux devant le veau d'or : nous ne pouvons, en thèse générale, que repousser ce funeste malentendu, et nous regrettons sincèrement que les conquêtes pacifiques de l'industrie, associées à la science, celles qui créent au lieu de détruire, celles qui fertilisent au lieu de dévaster, obtiennent encore si peu de l'estime et de la considération qu'elles

méritent. Il est pourtant aisé de voir que si l'industrie s'attache à la matière, ce n'est pas pour l'adorer, mais pour la conquérir. L'industrie est tributaire de la pensée, plus encore que de la matière. La matière est l'objet et, pour ainsi dire, le corps de l'industrie; mais c'est la pensée qui en est l'ame, le grand ressort et le premier moteur. C'est par son génie, plus encore que par son bras, que l'homme aujourd'hui dispose des élémens, commande à la vapeur, remue les entrailles de la terre, dessèche les marais, aplanit les montagnes, couvre le sol de ses cananx et de ses chemins de fer. Soit qu'elle s'exerce sur elle-même, soit qu'elle se mesure avec la matière, la pensée est toujours la pensée et ne déroge en rien à sa noblesse originelle. Croit-on sérieusement qu'un Riquet ou un Papin n'ait pas déployé plus d'intelligence et plus vraiment honoré l'esprit humain que vingt poètes ou romanciers qui se distribuent la gloire et se font réciproquement les trompettes de leur génie?

§ 31.

« Les temps sont proches (1), nous l'espérons, où le dévouement à la patrie, le dévouement civique ou guerrier, le seul capable jusqu'à nos

---

(1) M. Faivre. Mémoires de l'Académie royale de Metz.— Année 1835.

jours de faire battre un cœur généreux, sera remplacé par le dévouement à la science, à l'industrie, aux arts. La paix, comme la guerre, a eu les siens; la paix aura ses héros et peut-être ses martyrs. L'ère des dévouemens meurtriers, des sacrifices sanglans, est passée. Vienne enfin celle des sacrifices humbles et pacifiques qui n'exigent pas moins de constance, d'abnégation, d'intrépide valeur que les premiers. »

On entend répéter à la ronde qu'à notre époque d'individualisme, d'intérêts privés et mesquins, il n'y a nulle place pour le dévouement. Ce langage est celui de l'égoïsme lui-même, qui voudrait se couvrir du voile de la nécessité; c'est une manière comme une autre, d'excuser sa lâcheté et sa paresse. Or, qu'ils le sachent bien, ceux qui semblent dire par ces imprudentes paroles : « je me dévouerais, s'il y avait lieu, » qu'ils le sachent bien, tant qu'il y aura un misérable, un ignorant, un malhonnête homme à la face du soleil, il y aura place pour le dévouement, c'est-à-dire obligation sérieuse, irrécusable de tendre par tous les moyens possibles à son bien-être, à son instruction et à sa moralisation. Et s'il est constant que l'industrie est le seul chemin qui nous conduise à ce triple but, qu'en faudra-t-il conclure, sinon que l'industrie doit être replacée au rang qui lui appartient dans l'ordre intellectuel et moral. En effet, ce n'est pas le monde matériel qui envahit le monde moral, c'est bien le monde moral qui

déborde sur le monde matériel. Loin de lui rien ôter, l'industrie centuple la puissance et la grandeur de l'homme. Elle lui donne pour théâtre le globe entier et pour instrumens toutes les forces de la nature.

§ 32.

Assurément, ce n'est pas l'industrie en elle-même qui nous rallie si puissamment à l'industrie; ce sont plutôt ses conséquences diverses et les précieux intérêts qui se groupent autour d'elle et s'abritent sous son heureux patronage. C'est par elle, en effet, à moins que ce ne soit un rêve absolument irréalisable, que nous pourrons voir s'accomplir le noble vœu des plus belles ames qui aient paru sur la terre, le vœu cosmopolite d'une civilisation générale, de la langue et de la paix universelles.

Toutefois ce but constant de la religion et de la philosophie ne saurait être atteint par les seuls efforts de l'industrie. C'est assez, pour sa part, de nous faire connaître chez tous les peuples et sous tous les climats avec lesquels son plus grand bienfait est de nous mettre en rapport, cette première couche de terre végétale, incessamment variable et mobile, qui les différencie entre eux. Il appartient à une autre force de déblayer partout derrière elle et de montrer dans son identité parfaite, la base universelle sur laquelle s'élèvent toute science, toute reli-

gion et toute société, la morale, la loi naturelle, le sceau dont Dieu même a marqué l'humanité.

Quoique la divine providence se charge de la plus grande partie de cette œuvre, c'est à l'instruction et à l'éducation de l'homme par l'homme qu'elle semble être pourtant réservée. Cette éducation mutuelle doit être une incessante initiation des plus ignorans par les plus expérimentés, aux secrets qui facilitent et raccourcissent la route du bien-être et de la vertu. Mais pour les uns et pour les autres, ces secrets seront toujours subordonnés à une direction surhumaine et mystérieuse.

§ 33.

La doctrine de la providence repose sur la croyance à un sage concours des transformations du monde au but du perfectionnement progressif du genre humain. C'est un des premiers dogmes de toute religion. Il est vrai que la nature même du monde matériel et du monde intellectuel, est propre à éveiller et à fortifier en nous la vie morale; mais elle ne suffirait point, s'il faut en croire les leçons de l'expérience, pour nous mener au but de la perfection humaine. On abuse généralement de sa volonté pour faire le mal. L'indifférence pour la vertu et la prépondérance des appétits sensuels, précipitent une foule d'hommes et même des peuples entiers dans l'ignorance, la superstition, le fanatisme, l'incrédulité et le désespoir. Si l'ordre moral du monde

n'est pas une vaine illusion, il ne faut pas que ces hommes dépravés puissent, à leur gré, s'abandonner à tous les excès de leur scélératesse et de leur licence effrénée.

Aussi, notre raison qui reconnaît la nécessité d'une destination morale pour tous les hommes sans exception, nous autorise à croire fermement qu'il est un œil suprême qui veille à la conservation de son œuvre, un Dieu qui, tout en les laissant libres, retient, comme par un fil caché, les débordemens du vice ainsi que le flux et le reflux de la mer, un Dieu qui pousse en avant, quoique pas à pas, le développement de la vie morale et qui offre, en cas d'une dépravation trop profonde, des secours extraordinaires, pour relever les malheureux qui ont succombé. La foi à la providence est aussi nécessaire que celle à l'existence de Dieu et à la destination morale du genre humain. Un monde moral, abandonné dans son développement, à l'arbitraire illimité d'individus agissant d'après leur seule volonté, serait exposé à tomber immédiatement dans l'irreligion et l'athéisme ; il ne pourrait point subsister.

§ 34.

La providence ne trouble en rien la liberté de l'homme, puisque d'après l'idée même que nous en avons, elle nous éveille et nous excite au bien, sans nous y contraindre.

Le maintien de la liberté humaine est la condition indispensable de l'accomplissement de la destinée morale que Dieu nous prépare. C'est sur la volonté et sur l'intention de l'homme que s'appuie la distinction du bien et du mal, c'est à elle que l'impulsion morale se rapporte. L'intention seule fait le mérite ou la faute. — Cette vérité consolante qui ouvre à tous les hommes les portes du ciel, est maintenant un axiome universellement admis. La conquête de cette vérité est, à notre avis, la plus grande preuve des progrès que nous avons faits. En voici une autre qui vient immédiatement après elle et dont nous n'attendons pas de moins riches conséquences.

Dieu ne peut se contredire lui-même en ce qu'il fait. Si, pour secourir notre faiblesse, il daigne nous révéler, dans le temps, la connaissance de quelque chose de supérieur à nos sens et que nos sens n'auraient pu découvrir, il ne faut pas que cette connaissance nouvelle contredise les données de la raison humaine, puisque cette raison est la voix de Dieu même et qu'elle est l'unique base que tous les hommes ensemble puissent offrir à l'enseignement providentiel; il ne faut pas que cette connaissance nouvelle nous oblige à une foi aveugle.

Image de Dieu, la raison humaine peut et veut obtenir un développement supérieur progressif. Les données ultérieures introduites par la sagesse de Dieu ne peuvent dépasser entière-

ment la sphère de la raison; elles ne peuvent pas être présentées comme quelque chose de tout-à-fait étrange, d'irrationnel, que nous ne devons admettre que sur l'autorité extérieure.

Dieu gouverne le monde comme un bon père qui élève son fils, devenu adolescent, à un plus ample développement de Raison; comme un sage précepteur qui veut rendre son enseignement profitable, en le graduant de telle sorte que son élève pense avancer de lui-même et n'en travaille qu'avec plus de fruit, parce qu'il ne laisse point derrière lui de questions non résolues et qu'il ne compte pas trop sur le secours officieux de son maître.

Cette éducation, loin d'opprimer la liberté, la dirige principalement vers l'activité qui lui convient et la fortifie pour la victoire au milieu des dangers du combat.

§ 35.

« (1) La providence divine est autre pour la nature inintelligente, autre pour le monde des esprits; mais elle s'étend avec une égale tendresse et s'intéresse efficacement à l'éveil de tous les êtres raisonnables créés, et verse sur eux toute sa bénigne influence. Sous un saint gouvernement

---

(1) Aschenbrenner. Manuel de métaphysique, publié à Aschaffenbourg. Texte allemand.

du monde, il n'y a point d'heureux, point de malheureux prédestinés. Quand même l'heure du réveil moral sonnerait tard pour quelques-uns, il y aura pour tous un temps de réveil, un moment où ils comprendront leur destination morale et seront rendus capables de la remplir. » Nulle faculté spirituelle d'une destination éternelle, n'est donnée en vain, sans un but rationnel. Otez la foi à la direction d'une providence spéciale, le cours du monde ne paraît plus qu'un combat de forces ennemies qui déchire le cœur, qu'un sacrifice insensé de forces où des millions d'êtres raisonnables succombent sous les coups d'un sort froidement tyrannique.

§ 36.

L'enchaînement du monde matériel avec la vie morale fondée sur la religion, nous détermine aussi à croire à une subordination de son cours aux besoins moraux du monde intellectuel. L'état favorable ou défavorable de la nature extérieure a, sur le développement des forces intellectuelles, l'influence la plus puissante. La destination morale ne peut être remplie qu'au moyen d'un ordre naturel qui s'harmonise avec elle. La nature, d'après ses propres lois, peut prendre diverses directions et se laisser maîtriser de différentes manières. Sans détruire ni ses forces, ni ses lois, on peut leur imprimer une tendance autre que la primitive. C'est ainsi que

l'homme, par sa liberté et son intelligence, influe sur l'ordre de la nature et produit des séries de changements qui, sans lui, n'auraient pas eu lieu. Destinée qu'elle était à leur servir d'instrument et d'appui, il fallait qu'elle pût varier au gré des besoins mobiles des esprits libres et perfectibles.

§ 37.

Notre confiance en cette sage direction qui embrasse l'univers entier, la nature matérielle et les esprits libres, a fait appeler notre monde actuel le meilleur monde possible. Et de fait, l'être absolu qui possède avec une volonté pure et sainte, la suprême sagesse et un pouvoir illimité, a dû nécessairement choisir les moyens les plus propres à l'exécution du meilleur des buts. D'après ce point de vue, l'homme religieux accepterait avec une pleine confiance, en tant qu'elles dépendent de l'ordre général du monde, toutes les vicissitudes de son sort qui ne cessera jamais d'être conforme à sa destination ultérieure, et il s'y soumettrait avec tranquillité d'ame, dans la ferme et inébranlable espérance d'arriver à une plus heureuse issue.

Mais comme nous ne connaissons pas la connexion de tous les êtres réels, comme nous n'entrevoyons qu'imparfaitement le grand but de la création, la doctrine du meilleur mon de possible ne peut se vérifier sur l'expérience.

Notre croyance à une sage providence, spéciale à tous les êtres, dérive de notre croyance rationnelle à un saint ordre universel, à l'idée même que nous avons de la sagesse de Dieu. Ceux-là doivent d'autant plus manifestement tomber dans le faux, en soutenant l'optimisme, qui, pour le prouver, n'admettent d'autre but que le bonheur terrestre et temporel. Contre cette étroite assertion, il s'élève un obstacle inconciliable avec la croyance de l'optimisme, c'est la foule des maux qui tourmentent la vie humaine.

Un coup-d'œil franc et sincère jeté sur l'histoire universelle nous offre d'ailleurs tant de preuves d'une direction bienveillante du genre humain, que l'histoire aussi doit être admise à témoigner validement de la providence divine.

Selon les plus anciens documens, le genre humain sortit pur et intact des mains de Dieu, et dès ses premiers momens déjà, éveillé par le sentiment religieux et moral, il fut mené à la foi et au culte filial de la divinité. Ensuite, le libre développement de l'esprit, la force puissante des appétits sensuels et les vives impressions continuelles de la nature extérieure, précipitèrent les hommes dans le paganisme, et les entraînèrent en des vices honteux, en d'atroces violences et en des guerres dévastatrices, les armèrent enfin les uns contre les autres, avec tant d'acharnement, qu'il ne fallut rien moins qu'un secours de la providence pour les relever de leur lourde chûte.

Dans les temps de la plus grande dépravation, il parut des hommes inspirés de Dieu, qui, avec une force pénétrante et surhumaine, annoncèrent aux peuples déchus les saintes vérités de la vertu et de la religion. Les calamités, les guerres, les destructions du bien-être physique devinrent aussi, entre les mains de la divine providence, de sages moyens de ramener les hommes dégénérés à l'amour du bien éternel.

L'établissement du christianisme s'élève, dans l'histoire universelle, comme la plus salutaire de toutes les institutions de la providence, puisque, par ce grand moyen, une lumière céleste, une connaissance plus claire des vérités religieuses et morales, un amour pur de Dieu et des hommes se répand sous la forme la plus parfaite et se conserve sans cesse avec une force vivifiante parmi les peuples de la terre. Le pouvoir le plus puissant qui fut alors au monde, la volonté des empereurs qui s'opposait avec une opiniâtreté farouche au développement religieux, fut brisée par l'invincible force de la vertu chrétienne et forcée à se soumettre humblement et à obéir à Dieu.

Mais ce n'est pas seulement le christianisme qui a propagé la connaissance et l'amour de l'Éternel parmi les hommes; il n'est point de peuple auquel Dieu ne se soit manifesté. Partout dans la nature et dans le cours de l'histoire, s'offrent de puissans moyens pour l'éveil du sentiment religieux, et l'élévation de l'ame au-dessus

de la basse volupté des sens au noble désir de la perfection de l'esprit. Les calamités et les luttes des peuples ont servi à préparer le genre humain à la culture morale, à le pousser à la réforme progressive de son état défectueux. Voilà pourquoi lui-même peut se dire, sans vaine jactance, l'artisan de ses progrès et de sa propre fortune. Qu'on examine ce que nous ont légué nos pères et ce que nous y avons nous-mêmes ajouté dans l'industrie, dans les arts et les sciences, en religion, en politique et en philosophie, et l'on aura la mesure de notre propre mérite. Qu'on ouvre les yeux sur tout ce qui nous environne et qu'on les reporte ensuite par le souvenir ou par l'histoire à un point quelconque de la vie antérieure de l'humanité, et l'on reconnaîtra, par acclamation, que nous avons fait de grands progrès, et que, Dieu aidant, nous en ferons de plus grands encore.

§ 38.

Mais voici justement la grande préoccupation qui arrête les adversaires les plus sérieux de la perfectibilité humaine. Dieu nous aidera-t-il? Dieu voudra-t-il favoriser une civilisation qui prétend se passer de religion et de foi? La conscience et la loi suffiront-elles toujours? Et l'homme, tout perfectible qu'il est, confiera-t-il jamais à une autre puissance qu'un principe religieux, le rôle divin d'interprète, de dépositaire

et de sanction de la morale? Non, mille fois, non. Nous le disons sans aucune arrière-pensée, parce que tel est l'intime aveu de notre philosophie. La conscience n'est pas perfectible, non plus que la morale universelle. C'est ici une loi constitutive de l'espèce humaine, loi de tous les temps et de tous les lieux, dont le progrès général peut et doit même poursuivre et propager l'éclaircissement et l'observance, mais non l'amélioration et la perfectibilité proprement dite.

Notre société civilisée ne pourrait, pas plus que les peuples barbares, subsister sans religion; c'est la religion qui préside à la naissance, au développement et au maintien des empires. Quand elle est radicalement tombée en discrédit, comme dans l'ancienne Rome; quand elle a été écrasée par l'invasion et la conquête, comme dans le nord de l'Afrique, au moyen-âge, la civilisation elle-même, frappée au cœur, se dissout et retombe dans le chaos, tandis que le flambeau inextinguible de la religion passe ailleurs et va éclairer d'autres peuples.

§ 39.

D'un autre côté pourtant, l'histoire elle-même nous prouve que certaines de ses formes extérieures peuvent varier suivant les temps et les lieux, et que les diverses périodes de sa vie sont loin de se ressembler, sans que la religion pour cela cesse d'être toujours le lien fondamental

des transactions, le contrôle de la moralité et le bonheur du peuple.

Lorsque, après une lutte aussi longue que terrible, où le vieux philosophisme s'est montré si puissant à détruire, ceux-là même qui l'ont détruite, au nom de la saine philosophie, viennent déployer, en signe de paix, les intelligences conquises au spiritualisme, et celles demeurées pures de la nouvelle génération, pourquoi voudrait-on rester insensible à leurs avances, pourquoi s'obstine-t-on à méconnaître leurs services et leur activité? Ils reconnaissent le caractère auguste, le mérite et l'indispensable nécessité de la religion; leurs efforts tendent à renouer la chaîne qui nous lie à toutes les traditions anciennes, mais le peuvent-ils, le doivent-ils, pour certaines d'entre elles, autrement que par un respectueux souvenir? Pouvons-nous être immédiatement religieux à la manière de nos pères? Suffit-il de le vouloir pour renaître à leur foi simple et naïve? — Grave question qui ne paraît pas pouvoir être facilement résolue.

« Depuis quarante ans, dit un publiciste célèbre, on a entrepris de ranimer le sentiment religieux dans les ames; on peut dire que toutes les puissances du siècle ont mis la main à l'œuvre Le génie de nos plus grands écrivains, la politique intéressée de l'empire, le zèle passionné de la restauration, y ont consacré tous leurs efforts. Après quarante ans, où en sommes-nous? Il faut bien le dire, hélas! nous ne sommes pas

plus avancés que le premier jour. En quarante ans, nous n'avons point fait un pas, et nous en sommes encore aujourd'hui à l'aurore de cette ère nouvelle, si souvent saluée et si vivement attendue. Cette aurore est bien longue et bien obscure ! Quand donc viendra le plein midi? On dit que Dieu ne compte ni les années, ni les siècles, et l'on vous invite à la patience..... Fort bien, mais au moins, défions-nous des illusions : ne croyons pas qu'il suffise d'un coup de baguette pour changer et transformer le monde; ne gémissons pas, ne maudissons pas, mais attendons et laissons faire à Dieu. »

« Le siècle n'est pas religieux, non. Mais pourquoi? Ce n'est plus, croyez-le bien, par un étroit esprit de haine et d'exclusion contre le christianisme qu'il honore, qu'il admire et qu'il comprend peut-être mieux que les siècles qui en ont le plus pieusement porté le joug et gardé les observances. Pourquoi donc le dix-neuvième siècle n'est-il pas religieux? Parce qu'il ne peut pas l'être; parce qu'il ne tient pas aux générations nouvelles de croire comme nos pères ont cru, dans une disposition d'esprit que le temps et les révolutions ont complètement modifiée. Il faut plus que le génie des écrivains et des législateurs; il faut un miracle pour faire fleurir le sentiment religieux sur un sol balayé par tous les vents du scepticisme, comme il a fleuri jadis sur le sol vierge du moyen-âge. Les générations ne remontent pas plus vers leur berceau que les

fleuves à leur source. En faut-il conclure que tout est pour le mieux dans le monde où nous vivons? Non, mais que tout est selon l'ordre établi par trois siècles de révolutions et de progrès. Le monde est en marche, et il ne se reposera que quand il plaira à Dieu. »

§ 40.

Néanmoins l'on aurait tort, selon nous, de se plaindre trop haut de l'abaissement du christianisme, quand c'est lui et toujours lui que nous retrouvons partout sur nos pas, au fond de nos arts, de nos monumens, de nos fêtes, de nos mœurs, de nos croyances nationales; quand c'est lui que nous portons à ceux qui l'ignorent, dans nos conquêtes et nos colonisations lointaines. Ce qu'il perd en intensité, il le gagne en extension. Si la lettre paraît s'effacer, l'esprit fondamental triomphe de toutes parts : la malédiction juive, l'ancienne colère du peuple proscrit cède à cette influence victorieuse. Elle éclate dans les efforts simultanés de tous les penseurs et dans la sympathie nouvelle de toutes les races ; elle abolit toutes les dissidences et préside à toutes les civilisations. Elle s'est insinuée dans l'Orient rebelle et pénètrera bientôt dans les villages barbares de l'Afrique. Ce que les missionnaires n'ont pas accompli, s'achève par le progrès du temps, le mélange des nations et l'adoucissement des mœurs. Quoi qu'ait pu dire Voltaire, le

christianisme a enfanté la tolérance et l'amour de l'humanité, et ces deux grandes vertus ont porté leurs fruits : l'esclavage aboli, l'Irlande émancipée, la Grèce relevant l'étendard de la croix et de son indépendance, la Polynésie recevant l'éducation chrétienne, les vieilles haines des sectes s'apaisant en Allemagne, l'irreligion frondeuse réduite en France à quelques partisans obscurs, le calvinisme de la Grande-Bretagne faisant taire ses rancunes politiques, Rome tolérante et paternelle, l'inquisition déposant le glaive, Genève embrassant la science et répudiant la controverse, tout enfin nous laissant entrevoir l'époque future où cette belle réunion des sectes chrétiennes, devinée par Leibnitz et tant souhaitée par Bossuet, s'opèrera d'elle-même sans dispute et sans bruit.

§ 41.

Si vous considérez, du point de vue habituel, la face ordinaire des choses et la vie pratique, telle qu'elle continue à nous paraître dans les détails journaliers, il est certain que vous contesterez la tolérance et le rapprochement général et le progrès que nous venons de constater; tout vous paraîtra suivre à peu près sa marche accoutumée. Mais, c'est de plus haut qu'il faut voir pour apprécier sainement la question; il faut planer sur l'ensemble des événemens, sur la disposition et les tendances des esprits, abstrac-

tion qui du reste ne saurait paraître étrange et d'un usage illégitime, aujourd'hui qu'elle est tombée, pour ainsi dire, dans le domaine public et que nous sommes tous devenus si sérieux et si rêveurs que notre époque a été dite « l'âge de la mélancolie, » tant il est vrai que tous, tant que nous sommes, nous nous agitons dans une préoccupation extraordinaire de ce qui peut nous survenir, dans un vague pressentiment que notre vie a quelque chose d'insolite et qu'il restera dans l'humanité des traces de notre passage sur la terre. Eh bien! quand cette préoccupation serait fondée; quand notre vocation, au lieu d'être simple, facile et tout unie, comme celle des temps ordinaires, se présenterait à nous compliquée, rude et douloureuse comme la voie qui mène au mérite, hésiterions-nous à l'accepter? Oserions-nous faillir à notre devoir? Non, sans doute; d'ailleurs, nous ne le pourrions pas, Dieu lui-même nous l'imposant. — Quoi qu'il en soit, rassurons-nous. Cette prescription divine ne sera pas plus qu'une autre au-dessus de nos forces, et tout ce qui sera retranché à notre liberté, le sera, par compensation, à notre devoir. Ce n'est pas un seul homme, ni même une seule génération d'hommes qui produira la grande merveille, le salut du monde moderne, ce seront nos neveux, ce sera l'humanité, vaste personnification dont nous ne sommes qu'un attribut et qui, seule, peut refléter, comprendre et réaliser dignement les desseins de la divinité. Aussi n'est-

ce point dans un seul homme, ni dans une seule nation, mais dans l'humanité tout entière que nous avons reconnu cette force secrète, cet esprit puissant, quoique caché encore, qui s'agite et remue tout ce qui le touche, en murmurant le mot de *perfectibilité*.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CONCLUSION.

§ 42.

Pour tout résumer dans sa plus haute expression, prenons sous le double point de vue philosophique et religieux, non pas seulement les sommités de l'un et de l'autre parti, mais généralement tous les hommes qui s'y rattachent par des liens quelconques, interrogez-les. — Les entendez-vous, ces hommes de foi, même ceux qui savent le moins se passer des langes de la matière, soupirer après la science? Ils se désolent peut-être de ce qui ne leur semble pour le moment qu'une coupable concession à la Raison; mais, ils sentent pourtant que c'est le seul moyen de sauver leurs croyances. — Entendez-vous, d'un autre côté, les hommes d'intelligence, soupirer après une foi qui réponde à tous les besoins intellectuels de la nature? — Concilier la sagesse du monde avec la doctrine du christianisme, l'axiome de l'école avec le dogme ecclésiastique, voilà l'énigme de notre époque!

Il ne s'agit donc plus aujourd'hui de détruire la Raison au profit d'une certaine foi, ni le christianisme véritable au profit de la science. Jamais peut-être ces deux élémens constitutifs de la nature humaine, la foi et la Raison, n'avaient tant cherché à s'unir et à se fondre. Vraiment, il n'y a plus de lutte entre eux, mais tentatives réitérées de s'allier. S'il se livre encore quelque part un combat, ce n'est que dans les régions inférieures, entre la fausse science, mauvaise queue du dix-huitième siècle, et les fausses croyances, restes du moyen-âge. Mais la tête, mais l'élite, mais le corps entier des deux armées, des hommes de science et des hommes de foi, travaille à fonder une alliance et à l'asseoir sur les bases solides et inébranlables de la conscience et de la morale universelle.

Nous le reconnaîtrons donc encore ici; partout, même sur les points les plus immobiles de leur nature et les plus opposés en apparence, il y a déjà eu et il doit y avoir encore progrès et rapprochement; sur tous les points de discordance, on s'est déjà accordé et l'on s'accordera encore davantage, si ce n'est jusqu'à se confondre et s'absorber tout à fait, complète uniformité qui serait incompatible avec notre liberté et la gradation du mérite, du moins jusqu'à se comprendre, se tolérer et s'estimer réciproquement, jusqu'à s'entr'aider par tous les moyens physiques et moraux dans la recherche du vrai, dans l'expression du beau et dans la pratique du bien.

C'est en ce sens que se réalisent l'idéal philosophique et le dogme chrétien de la fraternité et de la solidarité universelle, c'est de ce point de vue culminant que nous pouvons proclamer avec raison que *les hommes sont moins malheureux qu'ils ne l'ont été, et qu'ils le seront de moins en moins.*

§ 43.

Telle est, en somme, la conséquence qui résulte immédiatement de notre investigation philosophique, et que nous voudrions voir acquise à toutes les convictions. Telle est la vérité féconde et consolante que la simple observation suffit pour substituer aux doctrines rétrogrades et à la décevante théorie du progrès indéfini et du bonheur absolu, irréalisables ici bas.

Une autre vérité qui découle naturellement de cette première, c'est la continuation de notre existence et de notre perfectibilité au-delà de cette vie.

§ 44.

Dans le monde qui nous environne, nous trouvons des commencemens d'une vie plus parfaite, sans en voir ni la progression ni l'achèvement; nous sommes frappés d'une multitude de contrastes et de problêmes dont nous ne pénétrons ni le comble ni la solution. S'il nous faut, à la vue de ces brusques changemens et de

ces interminables combats de forces ennemies, persister dans notre courage et dans notre assurance, s'il faut garder, quand même, notre foi à l'unité du monde et à son harmonie avec les idées de la Raison, il est rigoureusement nécessaire que nous nous élevions au-dessus du monde sensible, que nous nous rattachions à un être immuable qui ne succombe point aux vicissitudes du temps, et qui réalise nos idées absolues. Si l'homme n'était que terrestre et fini, au lieu d'être une ame immortelle ultérieurement perfectible, il chercherait et trouverait dans le monde des sens, une satisfaction suffisante. Mais cette ame se sent d'une trempe supérieure à tout ce qui l'entoure, elle regarde comme au-dessous d'elle les choses de ce monde et ne les estime qu'autant qu'elles servent à sa perfection rationnelle. Malgré les liens qui l'enchaînent au corps, elle poursuit, dans ses aspirations fréquentes, l'idéal sublime de son assimilation à Dieu. Et comme d'un autre côté, le règne d'une providence équitable exige que tous les êtres créés puissent, à leur manière, marcher à leur fin, il faut que le créateur des intelligences destinées à un plus haut dégré de perfection, soit aussi le consommateur de cette œuvre divine; il faut, pour la compléter, qu'il leur donne, après les pénibles épreuves de cette vie, une autre carrière où l'existence personnelle sera maintenue à chaque homme, une carrière qui établira de l'harmonie

entre ce nouvel état et les mérites acquis précédemment et dans laquelle le nouvel homme croîtra et se développera indéfiniment pendant toute l'éternité, jusqu'à ce que, géant, il atteigne aux pieds du trône de l'Éternel.

§ 45.

Voici du reste, en finissant, les raisons qui justifient notre croyance à la continuation de notre existence personnelle.

1°. La destination rationnelle de l'homme.

L'esprit humain diffère essentiellement du monde matériel. Quoique dépendant du corps, il ne lui est pas identique et ne peut être sujet aux mêmes destinées que lui. Ce qui ne vient pas de la matière, ne peut en aucune maniére être soumis à la caducité de la matière.

La Raison se manifeste en nous comme une puissance élevée au-dessus du monde sensible; elle nous propose avec une autorité irrésistible, l'idéal d'une perfection transcendante, elle nous ordonne d'élever nos sentimens au-dessus des appétits et des illusions des sens, de n'user des biens temporels que comme de moyens propres à développer la vertu et d'être toujours prêts à sacrifier notre vie elle-même aux prescriptions du devoir. Cette règle inviolable de la loi morale atteste notre dignité individuelle. Et pourtant son autorité absolue ne serait qu'une rêverie fantastique, si notre existence était bornée à la seule vie actuelle.

Obligé à une lutte destructive de lui-même, l'homme serait une créature du délire et de la folie.

La première preuve de notre immortalité, est donc l'élévation de l'intelligence humaine à la faculté de comprendre les grandes vérités de la moralité et de la religion, vérités dont la compréhension seule prouve notre destinée. L'esprit qui se repaît de vérités éternelles et qui doit dévouer toute sa vie à leur réalisation, ne peut être un jouet de la vanité. L'homme apprend, dans la vie présente, à connaître l'individuel et l'absolu, il pénètre, autant que possible, la connexion causale du système du monde, et c'est par ces diverses connaissances, par sa sensibilité, par son action libre qu'il participe à la vie de l'esprit infini qui se manifeste dans tout l'univers. L'être qui s'élève au-dessus du fini par la science, par le sentiment et par la volonté, l'être qui le domine par son esprit doué de liberté, doit être considéré comme supérieur au monde fini et passager, par conséquent comme un être immortel.

§ 46.

2°. La capacité d'une perfectibilité indéfinie.

L'homme se distingue de la bête par l'idée qu'il a de son but rationnel et par sa volonté libre de tendre à ce but. De plus, il s'en distingue encore par l'espérance et le désir d'une continuation indéfinie de son existence. Son esprit s'élève au-dessus des limites des créatures finies

jusqu'à l'idée d'une vie éternelle, jusqu'au besoin d'un perfectionnement et d'une félicité non interrompue. Tous les biens du monde sensible ne sauraient calmer son désir ardent et insatiable des pures délices que lui réserve l'amour de l'Éternel. Si l'on venait mettre un terme à l'existence de cet homme qui marche avec tant de courage à son perfectionnement, perfectionnement qui, pourtant, recule à mesure qu'il avance, c'en serait fait pour son cœur avide de l'infini, de toute la délectation avec laquelle il se portait à la vérité et à la vertu. Combien serait pénible l'existence de l'homme, s'il lui fallait porter en son sein le sentiment et l'idée d'une existence infinie et éternelle, tandis qu'il n'aurait que la durée limitée de la matière animalisée.

Toutes les autres créatures terrestres atteignent ici-bas leur destinée, à moins qu'en des cas particuliers, une force extérieure ne les détruise; il leur est accordé toujours autant d'espace et de temps qu'il en faut pour développer leurs propriétés. Le chêne a, pour se déployer, des siècles et un espace qui va jusqu'aux nues; la plante trouve, dans son sol natal, la pluie et la rosée qui la rafraichissent. Mais les hommes, que leur Raison place au-dessus du reste du monde, ne pourraient jamais, secondés même par les circonstances les plus favorables, atteindre la perfection idéale que cette Raison prescrit. Pas un seul ne quitte la vie terrestre aussi parfait qu'il le devrait être, d'après la loi de cette même Raison.

Une telle création, avec ce désordre intérieur, ne répond point à la sage direction que nous devons lui supposer.

A quoi bon ces désirs et ces facultés extraordinaires de vertu, de vérité et de beauté, facultés qui, empreintes dans l'ame, selon l'ingénieuse remarque de Jean-Paul Richter, comme des diamans que l'on aurait avalés, ne feraient que déchirer lentement notre chair mortelle? Pourquoi ces ailes agiles qui l'apellent à la région pure de l'air, s'il faut que cette créature à double tendance, aujourd'hui attachée à une vile motte de terre, retourne pourrir dans sa glèbe maternelle, sans pouvoir s'en détacher par ses brillantes mais inutiles ailes?

Dieu se joue, si l'on exclut l'immortalité du plan du monde, du futile tourbillon des ames humaines qui, temporelles qu'elles sont, ne sauraient exister pour lui; elles ne peuvent pas davantage exister pour elles-mêmes, puisqu'elles périssent en un instant. La beauté morale est peinte sur une bulle de savon qui ne se gonfle que pour crever.

« Si les êtres moraux, après les quelques années qu'il leur est donné de vivre et de consumer dans la recherche décourageante d'une perfection supérieure à leur état actuel, devaient tomber dans les abîmes du néant, le monde serait, au dire de Goethe, un monstre qui se remâcherait lui-même sans cesse et qui ne produirait de nouveaux êtres que pour les dévorer de rechef, après un

court sursis, sans nul égard à leur bien-être. »

Je demande enfin ce que signifierait ce jeu sans nom d'un changement perpétuel, cette inutile production d'intelligences passagères? S'il n'en résultait rien, en fin de compte, la nature ou plutôt Dieu serait comme un enfant qui, de son monceau de sable ou de cartes, fait et défait mille châteaux fantastiques dont lui-même ne se soucie pas, parce qu'il n'est qu'un enfant.

§ 47.

3°. La loi de la rémunération du vice et de la vertu.

La nécessité d'établir enfin de l'harmonie entre la vertu et le bonheur est encore une réflexion qui nous fait admettre la continuation de l'existence au delà du tombeau. Bien qu'il soit reconnu que des motifs sensibles de récompense et de punition ne doivent pas être ce qui nous détermine à la vertu, c'est néanmoins une conséquence de l'ordre moral et une preuve de la justice divine, que dans l'organisation de l'autre vie, le juge suprême ait égard à la dignité morale de l'homme ; que, dans ses futures relations extérieures, l'homme vertueux soit positivement favorisé de circonstances avantageuses, analogues à ses vertus, et qu'au contraire le vicieux soit châtié par des punitions ou des privations douloureuses.

L'homme n'existe pas uniquement pour servir

à d'autres et pour contribuer à la culture morale de l'humanité; il a son but en lui-même et pour lui-même.

Ce n'est pas non plus uniquement comme récompense de la vertu personnelle que nous voulons l'immortalité, c'est aussi comme victoire finale de l'ordre moral sur ses ennemis, sur les méchans. Sur cette terre, l'honnête homme qui tient scrupuleusement à la justice et à la vertu, est souvent méconnu, poursuivi, opprimé, tandis que le méchant à qui tous les moyens, même les plus honteux, sont bons pour arriver à son but, obtient les premiers honneurs de la société et triomphe de la vertu qu'il écrase. Est-il possible que sous le règne d'un Dieu juste, le triomphe du crime soit la conclusion de la vie et le terme des choses? La direction divine de l'univers ne peut permettre que le méchant, en possession du pouvoir suprême, exerce ce pouvoir selon son bon plaisir et tourmente les hommes, sans qu'il ait à craindre un juge du monde et un jour de rémunération où il sera rendu à chacun selon ses œuvres. Il faudrait abdiquer notre foi à la justice de Dieu et à la sainteté de la vertu, si le méchant pouvait ainsi braver impunément les lois divines et se dérober à la fin, par son anéantissement, au tribunal vengeur de Dieu et des hommes, si ce manque d'harmonie ne devait être réparé dans une vie ultérieure. Il faut qu'il vienne un temps où la vertu, qui se sera fidèlement conservée, sera délivrée des souffrances

qui l'oppressent et récompensée par des plaisirs purs et dignes d'elle, qui ne seront point troublés, un temps où le vice triomphant sera puni.

Tout être raisonnable, par cela seul qu'il est créé par un Dieu saint et qu'il n'a pu l'être que dans un but sage et digne de lui, a le droit d'espérer que des tourmens inévitables ne forment pas le but suprême de savie. Quelque malheureuse que nous apparaisse l'existence, présent de Dieu, il faut qu'elle nous devienne un bienfait. Nul être rationnel ne doit, au dépens de son éternité, être écrasé et servir de marche-pied au bonheur des autres.

§ 48.

Ces raisons déterminent le penseur conséquent à espérer une continuation de sa vie spirituelle après la mort. Si la vie humaine n'était que pour la terre, les bêtes, avec toutes leurs défectuosités, seraient plus avantageusement douées que les hommes. Elles sont, par leur instinct, plus sûrement conduites à leur but que ceux-ci par leur entendement qui souvent les trompe et ne les instruit que par ses erreurs. Cet instinct, tourné vers l'avenir et qui, au besoin, enseigne *à priori* à prendre toutes les mesures nécessaires, ne trompe jamais l'animal ; c'est comme une sage providence de sa nature. Les bêtes ne sont pas troublées dans leurs plaisirs par les remontrances de la conscience, par la pensée de Dieu et de l'éternité, par le désir inquiet d'une durée ultérieure.

S'il n'y avait point d'immortalité, nous ne pourrions honorer en Dieu le sage et bienveillant créateur, puisqu'il ne nous aurait accordé que pour notre supplice, les connaissances rationnelles, les sentimens et les nobles inclinations qui nous animent. La raison ne serait là que pour troubler nos jouissances sensuelles, dans notre courte vie terrestre où nous ne pourrions par conséquent atteindre ni vraie jouissance sensible ni vraie perfection morale. Un but traverserait l'autre. Nous aurions à envier aux bêtes leur ignorance heureuse et leurs vils appétits. Il faut donc pour que les dispositions morales de l'homme soient un bienfait dont nous puissions remercier le Créateur, qu'il y ait à espérer une autre vie et une plus haute félicité.

Malgré l'austérité de sa vertu et son dévouement à la patrie, le dernier républicain de Rome, M. J. Brutus, lorsqu'il se vit battu à Philippes, ne sut trouver que le désespoir dans sa philosophie stoïcienne, et s'écria en se jetant sur son épée : « Misérable vertu, tu n'es donc qu'un vain nom; je t'aimais, comme si tu étais la vérité, et tu servais la fortune. » Ainsi, le manque de foi à l'immortalité personnelle peut, même chez les amis de la vertu, détruire la contenance morale et la paix de l'ame et conduire jusqu'au suicide le plus désespéré. Ce n'est qu'après cette vie qu'a lieu le triomphe éternel de la vertu et la mort est l'unique investiture de notre haute dignité et de

notre élévation au-dessus de tous les biens trompeurs de la terre.

La croyance à l'immortalité de l'ame se confirme encore par l'histoire de la religion. Tous les peuples, tant soit peu civilisés, ont cru à l'immortalité. Quoique les notions qu'ils nous en ont laissées, soient très imparfaites et formées sur le modèle de la vie terrestre, que ce ne soit même rien autre chose qu'une translation de cette vie terrestre dans un autre lieu, on n'en reconnaît pas moins, dans ces vagues et obscurs sentimens, une élévation au-dessus de l'état actuel et la voix intérieure de la raison qui, d'avance, annonce une vie plus parfaite, conséquence immédiate de celle-ci.

On peut aussi joindre aux idées confuses de l'immortalité, la croyance à la métempsycose (passage de l'ame d'un corps dans un autre) chez les Indiens, les Egyptiens, les Grecs et même les Juifs. Des savans allemands ont récemment reproduit cette opinion, qui pourtant ne se confirme ni par l'étude des facultés de l'ame, ni par le besoin général de l'enseignement et de l'éducation, ni par la lenteur des progrès dans la culture rationnelle, opinion qui, en outre, donne lieu à l'avilissante superstition du passage des ames dans des corps d'animaux.

On a relevé, par des plaisanteries piquantes, les absurdités de cette hypothèse. Il s'en suivait, par exemple, qu'un chasseur, en montant à cheval, courait risque de monter son grand-père

ou sa grand'mère, et de mettre aux abois un de ses aïeux, sous la forme du métamorphosé Actéon. — Il faut que l'ame de Jules César vienne, après 1800 ans, peut-être dans le corps d'un traducteur de collége, expliquer pièce à pièce ses propres commentaires, ou qu'Homère déploie, dans la personne d'un philologue moderne, toute la sagacité possible, pour enlever au monde la croyance que lui-même ait jamais existé.

La vraie immortalité doit comprendre aussi la conscience de la continuation de l'identité personnelle. Et cette conscience manque dans cette métempsycose. La notion d'une rémunération dans la vie future suppose la connaissance des vertus et des vices de la vie précédente.

La Raison, nous démontrant l'immortalité comme un passage de l'ame à un plus haut degré de perfection, comme une union plus intime de l'esprit avec Dieu, il n'est plus possible de croire à un passage de l'ame d'un corps terrestre en un autre.

§ 49.

Si la vie future est un état de rémunération qui correspond à la conduite morale tenue sur la terre, il en résulte nécessairement la croyance à un juge suprême du monde, qui examine avec une perspicacité irrésistible le mérite de chaque être raisonnable, et lui adjuge, par une sentence infailliblement juste, un état extérieur pour la

vie future. Dieu, par son esprit infiniment parfait, pénètre les sentimens les plus intimes de ses créatures, il apprécie exactement leur pureté et leur droiture, leur constance et l'énergie de leur volonté, il mesure l'influence des circonstances extérieures favorables ou défavorables, il fait la juste part de chacune, avec d'autant plus d'intelligence et d'impartialité, que lui seul dirige toutes les forces de l'univers et qu'il peut modifier et faire concorder avec nos mérites moraux les destinées ultérieures de la vie à venir.

Mais nous ne pouvons, pendant notre existence sur cette terre, acquérir aucune connaissance distincte des dispositions particulières de cette vie à venir. Tout ce que nous en pouvons présumer, s'appuie sur les pressentimens qui surgissent en nous sur notre destination rationnelle. Ce qu'il y a de positif, c'est que la félicité des sens n'étant point le but de notre vie, il ne faut point transporter dans le ciel les images grossières d'un repos paresseux, de délices sensuelles ou d'autres indignes fantaisies. Nous pouvons espérer de la sagesse et de la bonté de Dieu, un état plus parfait que le nôtre, d'où les souffrances du présent, la pauvreté, les maladies, les persécutions et la mort seront exclues; les obstacles au bien, levés; les forces intellectuelles, augmentées; l'homme entièrement uni à Dieu et aux esprits glorifiés, rapproché de la divinité par l'agrandissement de ses connaissances et ses dispositions

vertueuses, croissant indéfiniment en perfection et en félicité céleste.

De même que l'homme de bien, le méchant recevra aussi le prix de sa conduite. Sur la terre déjà, le vice entraîne après lui, comme sa suite naturelle, le trouble de la conscience et les angoisses de l'esprit; que sera-ce, dans l'autre vie, lorsqu'il comprendra plus clairement l'indignité du vice, sa négligence à profiter des occasions de perfectionnement moral et l'improbation suprême du grand juge. La peine la plus vive que puisse éprouver l'homme vertueux, celle de voir le méchant fouler aux pieds l'obligation morale, qui sait si elle ne deviendra pas le partage du pervers; si, comprenant enfin l'énormité du crime, en expiation de ce qu'il l'a si long-temps méconnue, il ne devra pas assister, génie invisible, aux crimes qui continueront à se commettre dans les sphères inférieures? Mais nul ne sait quelles seront les punitions positives imposées par la justice de Dieu.

Pourtant, ici encore, les saintes intentions de Dieu qui ne peuvent tendre qu'au perfectionnement et au bonheur de toutes les créatures, devront se manifester comme partout. Dieu récompense et punit pour compléter le but de la vie que viennent de quitter les êtres raisonnables. Mais tout ne finit pas là; cette vie et cette rémunération qui la suit, ne sont que le début de leur immense carrière!.... Reste toujours inachevée et inachevable notre destination

rationnelle de l'assimilation à Dieu et pour la remplir, autant qu'il nous sera possible,..... l'insondable éternité !

§ 50.

Les bornes de nos connaissances ne nous permettent pas de pénétrer plus avant dans ces sombres mystères. Nous croyons en avoir dit assez pour réduire à sa valeur l'assertion des philosophes qui regardent la mort comme une dissolution de l'existence personnelle et un retour à la vie générale de l'univers, ou une union hypostatique avec la divinité (absorption de la personnalité humaine en Dieu).

Dans le panthéisme, les individus n'ont point une existence éternelle, ils ne sont rien qui subsiste en soi. Ils sont plutôt des manifestations ou déploiemens de l'être absolu qui se renouvelle sans cesse et sans cesse disparaît. En rejetant l'immortalité personnelle, dans les sens de ce système et en n'admettant qu'une continuation des genres et des espèces, on détruit, quant aux suites pour la vie éternelle, toute différence entre le bien et le mal, entre le vice et la vertu. Il n'y a plus de rémunération, puisque celle-ci doit être appliquée à la continuation de la personnalité et à la conscience que le nouvel état obtenu se trouve en un enchaînement causal avec la conduite morale tenue dans la vie précédente. D'après cette manière de voir, le bien et le mal

retourneraient également dans la vie générale de l'univers, pour modifier d'autres êtres qui n'auraient pas la moindre conscience d'identité avec ceux qui les ont précédés sur la terre. Immortalité qui ne serait pas moins funeste à notre bien-être personnel qu'un anéantissement complet. L'unité panthéistique de la substance de tous les êtres, procède au milieu de tous ses changemens, absolument comme Saturne, qui dévorait ses propres enfans, froidement, sans aucune affection paternelle, sans aucun égard aux lois de la justice.

La foi à l'union consubstantielle des ames vertueuses avec Dieu, n'attaque pas, il est vrai, la différence du vice et de la vertu, mais elle détruit la personnalité intellectuelle, la croissance en perfection progressive et en ressemblance à Dieu. — Elle ne laisse plus subsister, en échange, qu'une jouissance passive de la joie céleste. Et ce n'est même pas à l'individu qu'appartient cette jouissance, puisque l'individu est absorbé? D'un autre côté, les différens degrés de la perfection et de la félicité, en raison de la vertu pratiquée sur la terre, nepeuvent se concilier avec cette doctrine.

Un rôle d'inertie ne s'accorde point avec la constitution d'un être raisonnable qui a reçu des forces pour faire le bien. — Il lui faut une vie et une marche éternellement progressive, une tendance infinie au perfectionnement et au bonheur. Et si l'on nous objecte que c'est un

supplice de Tantale et que nous condamnons l'homme à courir sans cesse vers un but placé au-dessus de sa portée, nous répondrons qu'il n'y a pas ici la moindre parité. Des esprits finis ne peuvent, il est vrai, jamais entrer en pleine jouissance, de la beauté, de la bonté et de la vérité infinies, et tout ce qu'il y a de possible pour eux, c'est d'approcher de plus en plus de la perfection idéale qui leur est proposée pour modèle; mais ils en approchent du moins, ne serait-ce qu'après de longs intervalles et de pénibles détours.

Au-dessous du bonheur absolu et de la perfection dont Dieu seul jouit et que nous ne pourrons jamais atteindre parce que nous ne sommes pas Dieu, la providence a échelonné pour nous des milliers d'apparences de bonheur et de perfection. Si l'être raisonnable dont l'existence et la conscience de l'identité se continuent éternellement, sait atteindre dans chaque nouvelle période de sa carrière indéfinie, le dégré de perfection auquel il y était appelé et dont il est toujours rendu capable, il n'aura pas couru en vain; sa tendance et ses efforts ne sont pas inutiles; il peut obtenir, dans chaque vie, le bonheur spécialement affecté à cette vie, il peut réaliser toujours de nouvelles faces de son divin idéal, en un mot il remplit sa destination.

MICHEL VION,

Professeur de Philosophie, au collége d'Abbeville.

DU POLYGONUM TINCTORIUM.

Depuis quelques années, chacun peut comprendre combien l'agriculture a d'influence sur les mœurs et le bien être de la société. Si cette source de la prospérité publique ne reçoit pas tous les soins et n'attire pas toute l'attention qu'elle mérite, il faut nous en prendre sans doute à cette soif d'industrialisme qui semble dévorer le 19e siècle. Mais une multitude de causes secondaires arrêtent aussi dans leur extension, étouffent dans leur germe les procédés les plus utiles, les améliorations les plus indispensables.

Ce n'est point ici le lieu d'énumérer ces causes, il nous suffira de dire que l'agriculture ne peut marcher dans la voie du progrès, qu'en faisant tourner à son profit l'esprit d'industrialisme que nous venons de signaler. L'association de l'industrie manufacturière et de l'industrie agricole deviendra une source de richesse pour cette dernière. Il suffit pour le prouver de nommer la betterave; on peut affirmer que dans les cantons où cette racine est cultivée, l'agriculture a gagné davantage pendant les vingt années qui viennent de s'écouler qu'elle n'avait fait depuis plusieurs siècles. Pour les observateurs consciencieux, il est évident que l'industrie des champs doit encore se perfectionner beaucoup, si une loi ne vient

pas comme il est à craindre tuer d'un seul mot et en un seul jour la plus belle des conquêtes modernes, la production du sucre indigène.

Toutes les fois donc qu'il résultera de la culture d'une plante, nécessité ou même seulement possibilité à l'industrie manufacturière de s'en emparer, on peut prévoir que cette culture attirera à elle de grands capitaux, emploiera un grand nombre de travailleurs, se répandra facilement et rapidement en fertilisant le sol sur lequel elle s'établira. Cette plante produira le même bien que la betterave, en changeant le mode d'assolement, en l'appropriant aux circonstances locales, et surtout en habituant les fermiers et les métayers à une culture plus travaillée et en encourageant par l'exemple les expérimentations faites avec sagesse et sur une petite échelle.

Tous les hommes éclairés doivent donc des encouragemens à l'introduction des plantes dont l'industrie peut s'emparer. Ainsi la culture du mûrier et l'industrie de la soie tendent depuis quelques années à se propager dans nos départemens du nord, et certes on aura fait un grand pas le jour où Valenciennes verra ses magnaneries livrer au commerce des produits aussi beaux et aux même prix que ceux de Lyon.

Mais les difficultés à vaincre sont grandes et peut-être sont-elles au-dessus des forces humaines; elles proviennent d'une part de la constitution atmosphérique, et de l'autre des habitudes vitales des plantes soumises à la culture.

Le mûrier demande des hivers doux, il craint les fortes gelées; il ne faut pas moins que forcer cet arbrisseau à changer sa constitution, son tempérament, s'il est permis de parler ainsi, pour qu'il puisse se contenter de nos rudes hivers et de cette atmosphère froide, humide et singulièrement variable qui caractérise notre printemps.

Ces difficultés se présenteront toutes les fois qu'il s'agira d'introduire une nouvelle culture, et avant de se livrer à des essais qui peuvent être ruineux, il sera toujours nécessaire de rechercher avec soin quelles sont les conditions climatologiques les plus appropriées à la nature des végétaux sur lesquels porte l'expérimentation.

Ceci s'applique de tout point à une nouvelle importation végétale, il s'agit du *Polygonum tinctorium*, dont la culture paraît possible jusque dans les parties les plus froides de la France.

On sait que cultivée en Chine pour en retirer de l'indigo, cette plante nous est arrivée par la voie de Tiflis, et que déjà un grand nombre d'expérimentateurs se sont occupés avec zèle soit de sa culture, soit des procédés à suivre pour en extraire la matière colorante.

Jusqu'ici aucun essai n'a été concluant, et je ne pense pas que la question soit aujourd'hui plus avancée qu'elle ne l'était il y a quatre ans; qui pourrait en effet répondre aux questions suivantes :

1°. Sous quelle latitude le *Polygonum tinc-*

torium réussit-il le mieux et quelle est la partie du territoire français qui renferme le plus de conditions favorables à son développement.

2°. Quelles espèces de terrains sont les plus propres à fournir, non pas la plus abondante récolte de feuilles, mais pour une étendue de culture donnée, une plus grande quantité d'indigo.

3°. Quel est le meilleur procédé pour extraire la matière colorante.

4°. Quelle quantité d'indigo peut produire une portion donnée de terrain.

5°. Enfin et comme point culminant de ces questions, quel sera le prix de revient de la matière obtenue.

C'est là en effet de toutes les questions la plus importante, la seule qui les résume toutes et qui doit en dernier lieu juger cette industrie.

Mais, dira-t-on, il ne faudrait pas porter un jugement sans appel dans le cas où les résultats paraîtraient défavorables; le sucre indigène n'est-il point revenu d'abord à un prix très-élevé, prix que les progrès incessans de l'industrie ont pu seuls abaisser.

Sous ce rapport, le Polygonum ne peut être comparé à la betterave ; pour cette dernière, les procédés d'extraction sont tout, la culture presque rien ; pour l'autre au contraire, les procédés extracteurs sont faciles, peu dispendieux, et toute l'attention doit nécessairement se porter sur la culture.

Quoiqu'il en soit, Messieurs, l'un de vos concitoyens qui déjà s'est rendu recommandable par des tentatives multipliées pour la propagation de plantes tinctoriales dans notre pays, telles que la garance, le pastel, le carthamus tinctorius etc., M. Mettez-Michault s'est occupé l'andernier du *Polygonum tinctorium* et il a cette année continué ses essais. (1).

Vous me permettrez, Messieurs, de vous entretenir des efforts tentés par M. Mettez, j'ai pu les suivre en partie.

Au mois d'avril 1838, une verge de terre (environ 43 centiares) a été ensemencée à la Portelette, dans une portion de jardin appartenant à M. Mettez; cette terre de nature un peu tourbeuse est affectée à la culture maraichère, elle est parconséquent d'une assez grande fertilité. Le semis a été fait sous des pommiers et contre une haie très-élevée ; malgré ces deux circonstances fort défavorables en apparence, les plantes ont parfaitement réussi et je les ai vues pleines d'une vigueur remarquable dépasser un mètre en hauteur. Tous les pieds ont fleuri, mais les gelées hâtives de septembre ayant fait craindre à l'expérimentateur de perdre sa récolte,

---

(1) M. Mettez-Michault avait assez heureusement réussi dans l'extraction de l'indigo pour que Napoléon pendant le blocus continental lui eût accordé une licence afin qu'il pût se livrer en grand à cette fabrication.

il s'est vu forcé de la couper tout entière avant la maturité des graines. La gelée avait attaqué les feuilles. Guidés par l'analogie, nous devons croire qu'une température qui descendrait au-dessous de zéro serait funeste à cette plante, puisque toutes nos espèces indigènes périssent aux premiers froids, même lorsqu'elles n'ont point encore donné leurs semences ; cela est vrai surtout pour le *Polygonum persicaria* avec lequel le *tinctorium* paraît avoir beaucoup d'analogie.

Quant à l'extraction, M. Mettez avait expérimenté d'abord sur une très-petite quantité de feuilles, d'après un procédé extrêmement simple et qui lui est particulier ; il recueillit ainsi un petit morceau d'indigo de bonne qualité. Encouragé par ce succès, il tenta une seconde expérience sur quelques poignées de nouvelles feuilles et il obtint l'échantillon que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, mais il perdit sa récolte parce qu'un voyage et des occupations pressantes le forcèrent à laisser ses plantes en tas pendant plus de huit jours ; elles se sont détériorées et quand il fut libre de les travailler elles étaient dans un état de décomposition qui malheureusement ne permit pas d'en tirer parti.

L'échantillon d'indigo que je dépose ici, Messieurs, est d'une excellente qualité, d'un beau bleu violeté dans sa cassure, il cuivre bien par le frottement, il est d'une grande légèreté spécifique et il ne contient pas un atome de chaux, il réunit enfin tous les caractères assignés par

les teinturiers et les droguistes à l'indigo du Bengale.

Enfin, M. Mettez a pu teindre d'une manière très-solide, quelques écheveaux de coton avec cette substance colorante et les feuilles dont il avait déjà extrait en partie l'indigo, lui ont servi à activer l'une de ses cuves froides et à la raviver.

D'après les calculs de M. Mettez, 100 kil. de feuilles donneraient 172 kil. de matière colorante, et un journal de terre ou 42 ares 91 centiares pourraient fournir 15,000 kil. de feuilles qui produiraient 75 kil. d'indigo, lesquels à raison de 20 fr. le kil. formeraient un produit brut de 1,500 fr. dont il faudrait nécessairement déduire les frais de semence, de culture et d'extraction.

Ce calcul qui semble se rapprocher un peu de celui qui a été donné dernièrement par l'un de nos plus habiles expérimentateurs me paraît dépasser la vérité.

Il me semble en effet, que l'on a confondu le poids de la plante entière avec celui des feuilles prises isolément, ce qui est très-différent; car il est reconnu que les tiges, les pétioles et les grosses nervures ne contiennent point de matière colorante, le limbe seul en renferme; il résulterait de là une erreur de plus de la moitié dans le produit, soit 700 fr., ce qui déjà est un assez beau résultat pour mériter toute votre attention.

Il serait du reste fort peu rationnel d'établir le moindre calcul sur des données aussi incer-

taines que celles qui nous sont fournies par les expériences de l'an passé ; M. Mettez, l'a parfaitement senti et il a cette année établi sa culture sur une échelle assez large pour qu'il soit possible de résoudre les questions pendantes. Un quartier, mesure du pays équivalente à 11 ares environ, est en ce moment couvert de Polygonum qui promet une belle récolte.

Les efforts de notre concitoyen auront sans doute, toute votre approbation; mais, Messieurs, il me semble que vous lui devez quelque chose de plus, c'est-à-dire vos encouragemens ; j'ai donc l'honneur de vous proposer de nommer une Commission de quatre membres qui suivra la culture de M. Mettez, et ses procédés d'extraction.

Cette marque de bienveillance de votre part sera pour cet honorable industriel un motif d'émulation, et vous aurez peut-être agi puissamment sur l'avenir de notre agriculture qui dans l'introduction d'une nouvelle plante pourra trouver une nouvelle source de richesse.

La Commission que vous allez choisir devra diviser ses travaux en deux classes : la première renfermera tout ce qui a rapport à la culture, la seconde tout ce qui concerne l'extraction

Ce sont deux ordres de faits d'une égale importance mais qui doivent être complètement séparés ; quant à l'extraction, j'ai été témoin en septembre dernier, d'une série d'expériences malheureusement faites en petit, mais d'où il résulte

pour moi que le procédé de M. Mettez, plus simple, plus facile et moins dispendieux que ceux qui paraissent avoir été mis en usage jusqu'ici, est aussi celui qui donne un produit plus abondant et surtout de meilleure qualité ; il est à remarquer, en effet, que l'échantillon déposé sur votre bureau ne contient pas de chaux, cette substance ne vient donc pas augmenter le poids du produit et ne peut être une source d'erreur toutes les fois que ce poids servira de base aux calculs.

Il n'est pas non plus sans importance de faire remarquer que les différens modes indiqués par les extracteurs ont été souvent sans résultat dans les mains de M. Mettez, ou bien, comme nous venons de le faire pressentir, le produit a été inférieur en qualité et en poids.

Quant au procédé de notre compatriote, je ne puis vous le faire connaître, il est la propriété de l'inventeur et vos commissaires devront s'engager à en garder le secret.

En ce qui touche la culture, il sera nécessaire de faire un certain nombre d'expériences comparatives, afin de déterminer quel est le sol qui convient le mieux à la plante tinctoriale ; l'analogie ne saurait à cet égard nous guider fidèlement, car parmi les espèces indigènes de *Polygonum*, les unes comme *Persicaria*, *Hydropiper*, *Amphibium*, croissent au bord des eaux et dans les marais, tandis que d'autres se plaisent au milieu de nos campagnes calcaires : tels sont

Lapathifolium, Convolvulus, Dumetorum, Fagopyrum, (ce dernier est cultivé sous le nom de Sarrazin); d'autres enfin, comme *Aviculare*, préfèrent les endroits les plus arides, et le sol battu des chemins et des sentiers.

Les *Polygonum Persicaria* et *Lapathifolium*, sont les deux espèces qui se rapprochent le plus du Tinctorium, par leurs caractères botaniques. Lorsque le *Persicaria* s'est développé dans un sol riche et humide, ses feuilles deviennent larges, épaisses et un peu crispées, de manière à prendre d'une manière remarquable le facies du *tinctorium*, il est donc probable que ce dernier se plairait dans le sol tourbeux de nos vallées, mais comme d'un autre côté il a des rapports marqués avec le *Lapathifolium*, il sera nécessaire de faire des expériences sur le sol de nos terres arables.

Cette première question résolue, il en restera un grand nombre d'autres à éclaircir; ainsi, pourra-t-on semer en place, ou bien, sera-t-il nécessaire comme pour quelques unes de nos plantes oléagineuses, de repiquer à une certaine époque de l'année? Le *Polygonum tinctorium* entrera-t-il dans la classe des cultures sarclées ou non sarclées? Combien de tems faut-il à cette plante pour lever et combien à partir de la germination jusqu'à la maturité des grains? Cette maturité pourra-t-elle être facilement obtenue dans nos départemens septentrionaux, et faudra-t-il laisser venir à graines toute la récolte ou

bien réserver seulement un certain nombre d'individus pour cet usage? Ce que l'on peut dire d'avance à cet égard, c'est que le *Polygonum* fructifiera difficilement sous notre latitude, le développement de cette plante est lent dans ses commencemens et vous en jugerez en vous disant qu'aujourd'hui cinq juillet, malgré les soins prodigués par M. Mettez, son champ n'offre guère que des pousses de 20 à 25 centimètres, il est vrai de dire que les premiers sujets ont été dévorés par les limaces ou tués par les gelées tardives, et qu'il a fallu semer de nouveau à la mi-mai.

On ne sait pas quel sera le meilleur mode de récolter; sera-ce par coupe ou par cueillette, y aura-t-il une seule ou plusieurs récoltes et à quelle époque de l'année faudra-t-il les faire?

Enfin, les semis sont-ils le seul moyen de propager la plante? Il paraît certain que les Chinois conservent les racines en silos pendant l'hiver pour les repiquer au printemps, ils obtiennent ainsi des récoltes plus hâtives. D'après l'avis que je lui en donnai, M. Mettez fit usage de cette méthode, mais l'essai n'a point réussi. Je crois cependant qu'il faudrait le tenter de nouveau en en variant les procédés.

Comme dernière indication qui peut devenir utile, je dois dire que les nœuds de cette plante donnent des racines avec une facilité incroyable pour peu qu'elles touchent la terre ou qu'elles soient entourées d'humidité; ne pourrait-on pas,

dans le cas où la semence aurait manqué partiellement, remplir les vides par des boutures ; et les tiges elles-mêmes ne pourraient-elles pas être conservées en silos comme les racines?

Vous le voyez, Messieurs, nos connaissances sur le *Polygonum tinctorium* se réduisent à bien peu de chose; nous savons seulement que c'est une plante tinctoriale qui peut vivre sous notre ciel et dont on peut retirer de l'indigo en tout semblable à celui des îles; le reste appartient à l'expérimentation, et vous allez associer vos efforts à ceux des autres Sociétés savantes et des industriels qui s'occupent de cette plante.

5 *Juillet* 1839.

C. Picard.

A la suite de cette lecture, la Société forme une Commission pour suivre la culture du Polygonum tinctorium dans toutes ses phases, et l'extraction de l'indigo par M. Mettez. Cette Commission est composée de quatre membres, ce sont :

MM. HECQUET-D'ORVAL.
DE CLERMONT.
RANDOING.
PICARD.

Rapport sur la culture du Polygonum Tinctorium et l'extraction de l'Indigo.

MESSIEURS,

Dans la séance du 5 juillet dernier, j'ai eu l'honneur de vous présenter une note relative au *polygonum tinctorium;* vous avez accueilli ce travail avec bienveillance, vous en avez adopté les conclusions et vous avez nommé une commission composée de MM. Randoing, de Clermont, d'Orval et Picard, que vous avez chargés de suivre la culture de cette année et les procédés d'extraction employés par M. Mettez-Michault.

J'ai l'honneur, aujourd'hui, de vous soumettre le résultat des observations et des recherches faites par cette commission.

La question du polygonum se présentant sous deux aspects différens, je vous demanderai la permission de diviser ce rapport en deux parties; la première traitera de la culture, la seconde de l'extraction de la matière colorante.

I. CULTURE.

Pendant que M. Mettez cultivait le polygonum dans son jardin, M. Lesueur, à St.-Nicolas, avait sur les indications et la recommandation de M. de Perthes, ensemencé avec la même plante, une étendue de terrain assez considérable pour qu'il fût possible de faire des essais compa-

ratifs. M. Lesueur a eu l'extrême obligeance de mettre son champ à la disposition de votre commission; ce fut une bonne fortune dont elle a profité avec empressement et reconnaissance.

§ *Culture de M. Mettez.*

Le jardin de M. Mettez est situé au faubourg de la Portelette, sur l'ancien emplacement du Pâti; des arbres et des haies élevées l'abritent de tous côtés, il était autrefois traversé par une allée servant de promenade dont le fond caillouteux n'a jamais été nettoyé complètement; le sol, riche en humus, repose sur le fonds tourbeux de la vallée de Somme, il avait reçu après l'hiver une bonne préparation à la bèche, mais il n'avait point été fumé.

Dans les premiers jours d'avril 1839, 250 grammes de graines achetées à Paris furent semées, partie en place et partie sur couche, avec l'intention de repiquer au mois de mai; mais soit par l'effet des gelées tardives, soit à cause des limaces qui pullulaient alors, soit par l'humidité, toujours est-il qu'après avoir levé, les jeunes plantes périrent et disparurent totalement.

Ce ne fut que vers la mi-mai, sur la terre préparée à la bèche, qu'après avoir acheté de nouvelles semences, M. Mettez sema en place 11 ares et quelques centiares. Le semis se fit à la main et par routes espacées de 2 décimètres, les graines levèrent partout au bout d'une quinzaine de jours.

Du 10 au 11 juin l'on fit un premier ratissage, en même temps on éclaircit de manière à donner un espacement de 2 décimètres en tout sens et l'on opéra quelques repiquages : la graine ayant été répandue trop clair dans quelques endroits.

Un second et dernier ratissage fut donné le 1er. juillet.

A partir de ce jour jusqu'au moment de la récolte, aucun soin nouveau ne fut exigé par la culture.

Les plantes se développèrent avec assez de lenteur jusqu'à la mi-juillet, mais dans le mois suivant la végétation devint extrêmement vigoureuse, le plant s'épaissit à tel point que toutes les tiges se pressaient les unes contre les autres et se soutenaient réciproquement.

Le développement ne fut pas exactement le même partout ; la moindre différence dans la qualité du sol était en quelque sorte reproduite par des différences correspondantes dans la hauteur du plant, aussi la bande de terre qui avait fait partie de l'allée se distinguait-elle facilement.

Dans un endroit un peu ombragé par des pommiers, les plantes furent attaquées dans leur jeunesse par des pucerons qui, pendant quelque temps, arrêtèrent la végétation et jaunirent un peu les feuilles. Quoique plus tard cette partie de la culture ait acquis une certaine vigueur, il est vrai de dire que la récolte y fut moins belle que partout ailleurs.

Est-ce l'ombre des arbres, est-ce une trop grande humidité qui a suscité cet ennemi? C'est ce qu'il n'est pas possible de décider, mais ce fait me paraît mériter d'être étudié avec soin.

Au moment de la récolte, la presque totalité des tiges avait atteint 1 mètre; quelques-unes portaient jusqu'à 1 mètre 2 décimètres, toutes étaient épaisses, fortes mais peu ramifiées; dans les meilleures parties de la pièce, elles n'offraient que cinq ou six rameaux droits partant du pied.

Jusqu'à la hauteur d'un demi-mètre au moins, toutes les tiges étaient complètement nues, ou bien elles ne portaient qu'une ou deux feuilles jaunes et étiolées.

On ne fit qu'une récolte; elle commença le 11 septembre et finit le 8 octobre; déjà la plupart des feuilles prenaient une teinte rouge et les épis floraux commençaient à paraître. La coupe fut exécutée à la faucille, à 1 décimètre ou 1 décimètre et demi du sol.

Le poids des plantes fut de 6400 kilog. non compris une qantité assez considérable de sujets laissés en place dans l'intention d'obtenir de la semence.

Vers la mi-octobre la floraison était complète, mais la fécondation ne parut pas s'opérer, quelques épis hâtifs donnèrent seuls quelques graines, le reste a été tué par les gelées hâtives.

§§ *Culture de M. Lesueur.*

M. Lesueur a eu la bonté de répondre avec

détail aux questions que je lui ai adressées sur sa culture, et ce qui suit a été rédigé presqu'entièrement sur ses notes.

La terre arable de St.-Nicolas est légère, argilo-siliceuse, assez fertile, et repose sur le banc de craie secondaire qui forme notre bassin géologique.

Vers les premiers jours de mai, 10 ares 20 centiares ont été ensemencés après une bonne préparation par deux labours et des hersages, le sol se trouvait en bon état d'engrais comme terre arable, le petit champ a reçu trois sarclages imparfaits en raison des pluies continuelles.

M. Lesueur, suivant les instructions puisées dans une notice de M. Vilmorin, a semé le polygonum à l'aide du semoir à cheval; les lignes ont été tracées à une distance de 6 décimètres.

Les plantes n'ont été attaquées par aucune maladie ni par aucun insecte, elles présentaient partout une grande uniformité de vigueur, leur élévation ne dépassait guère 6 à 7 décimètres, elles étaient très-ramifiées, formaient des touffes très-considérables et très-feuillues, leurs rameaux étaient lourds et cassans.

Quoiqu'elles fussent aussi bien développées que possible, elles étaient si éloignées les unes des autres qu'un homme pouvait facilement circuler entre les lignes, fréquemment interrompues dans leur continuité par des espaces où la grêle avait brisé les plants.

La coupe se fit à 6 décimètres du sol environ.

Elle a eu lieu vers le 10 octobre et a produit approximativement 1500 kil. de plantes entières.

On ne put obtenir de graines, pas même des individus laissés sur couche.

En comparant les résultats obtenus dans deux localités si différentes par l'exposition et par la nature du sol, il est permis de croire que le polygonum tinctorium réussira dans presque toutes les localités, ou du moins que les chances de réussites seront à peu près égales partout.

Il est évident que dans la culture de M. Mettez le plant était trop serré, que chaque tige avait pris une élongation tout-à-fait inutile puisque les feuilles, objet unique de la culture, manquaient dans la moitié de leur longueur; chez M. Lesueur, au contraire, l'espacement était certainement trop grand de moitié.

En prenant un terme moyen, l'on obtiendra sans doute un meilleur résultat de part et d'autre, on pourrait donc fixer la distance entre chaque plante à 3 décimètres.

L'espacement de 3 décimètres suffira dans les terres arables; celui de 6 ou 8 décimètres indiqué par MM. Jaume St.-Hilaire et Vilmorin, ne peut convenir que pour des terrains d'une grande richesse et très-frais; ce sont là des cas exceptionnels qui ne peuvent nullement faire lois pour la généralité des terres.

Mais lors même qu'à 30 centimètres les plantes seraient encore un peu serrées, il en résulterait un grand bien dans les terres meubles

et naturellement sèches, en ce que la terre étant couverte exactement par les plantes, l'évaporation serait très-difficile et que le sol se trouverait maintenu dans un état constant de fraîcheur très-salutaire.

Car, disons-le dès à présent, il faut pour que la culture du polygonum soit avantageuse qu'elle puisse être pratiquée comme toutes les grandes cultures, il faut qu'elle n'exige pas d'autres soins que nos céréales, ou que du moins elle n'en réclame point davantage que la pomme de terre et la betterave.

Mais si notre persicaire tinctoriale ne peut vivre sans arrosement, si elle ne sait point se contenter d'une terre ordinaire, si enfin elle ne peut entrer dans un système combiné de grande culture, il faut bien le dire, il deviendrait inutile de continuer les recherches et les essais, le rendement en indigo ne pourrait jamais couvrir les frais de culture ; il n'en est pas ainsi fort heureusement. Déjà en Russie on a remarqué que les terrains sablonneux et un peu sec conviennent le mieux, et nous avons nous-mêmes à vous offrir des faits à peu près semblables.

L'espacement à 3 décimètres aura peut-être pour résultat dans une terre à chanvre de diminuer le poids des plantes entières, mais portant principalement sur les tiges qui ne contiennent pas d'indigo, cette diminution tournera toute à l'avantage de l'extraction, en augmentant la quantité relative des feuilles ; dans une terre

arable, la récolte sera augmentée du double par l'emploi du terrain laissé libre cette année entre chaque ligne; de cette manière la différence entre les 6000 kilog. de la culture Mettez et les 1500 de la culture Lesueur diminue, car en doublant le deuxième chiffre et en défalquant un quart du premier, on obtient d'un côté 4500 kilog. et de l'autre 3000 kilog., différence 1500 qui s'explique d'elle-même par les vides occasionnés par la grêle et par la différence de 1 are au moins en faveur de la culture Mettez.

Quant au poids, la récolte peut donc être à peu près la même dans les deux localités qui nous servent de point de comparaison.

Cette conclusion néanmoins ne doit pas être entendue d'une manière absolue; l'année 1839 a été remarquable par la continuité des pluies, les résultats ne seraient point les mêmes sans doute dans une année plus sèche.

Mais si nous avons prouvé que dans une année pluvieuse la récolte en vert n'est pas moindre sur une terre argilo-siliceuse que sur une terre maraichère, il nous reste à dire qu'à poids égal de plante, la quantité d'indigo est plus grande dans le sol le moins fertile.

Soumis à l'extraction, 550 kilog. de plantes provenant de la culture Lesueur, ont donné en indigo. . . . . 430 gram.

Le même poids de la culture Mettez a donné. 250

Différence en faveur de la 1ere. . 180 gram.

C'est-à-dire plus d'un tiers.

Avant de passer à l'extraction de l'indigo, nous devons vous faire part de quelques observations qui pourront être utiles à ceux qui essaieront de cultiver le polygonum.

Cette plante est une des plus vigoureuses dont la culture puisse s'emparer; gorgée de sucs, elle se dessèche à l'air très-difficilement, aussi est-il extrêmement facile de la repiquer; il suffit pour cela de l'arracher à la main et d'en placer les racines qui viennent en petites mottes dans des trous pratiqués avec un baton, à peine si le repiquage les fait souffrir.

Nous savons déjà que les nœuds émettent facilement des racines, cette propriété sera mise à profit toutes les fois qu'il manquera de sujets à repiquer, on pratiquera des boutures avec un grand avantage.

Une grande tendance à se ramifier distingue le polygonum; chaque feuille porte dans l'aissèle un bourgeon qui se développe rapidement; si on vient à casser la tige, chaque nœud émet des ramules, et comme la floraison n'arrive que très-tard, la plante pousse tout en feuille.

Or, l'on sait que les feuilles seules contiennent de l'indigo, et si, comme je le pense, elles en contiennent d'autant plus qu'elles sont plus jeunes; l'elongation portant seulement sur les tiges, tous les efforts de la végetation, passé une certaine époque, sont en pure perte pour le cultivateur industriel.

Mais si du 1er. au 15 août l'on fait une coupe en ne comprenant que les sommités c'est-à-dire la partie la plus riche en produit, et en laissant sur la tige deux ou trois feuilles, on verra bientôt se développer des rameaux qui partiront de l'aissèle des feuilles, des nœuds et du collet de la racine.

Si avec cette première coupe on fait coïncider le binage dont nous allons parler, on pourra facilement un mois après faire une seconde récolte plus abondante ; enfin, en ménageant convenablement cette opération, l'on pourra obtenir un regain en octobre, ou bien laisser les branches latérales qui se développeront, donner leurs fleurs et leurs graines si l'on a quelque espoir fondé d'en obtenir.

Mais il faudra, sur toute chose, avoir l'attention de couper les plantes à une assez grande hauteur, d'abord parce que les tiges ne sont que nuisibles pour l'extraction, et ensuite parce qu'on s'exposerait à faire périr toute la plantation, si on laissait en terre un tronçon d'une longueur moindre de 2 décimètres. Quand on coupe plus bas, la plaie de la tige ne se sèche point, la sève continue de monter directement, et au lieu de se répartir sur les bourgeons et les rameaux, elle s'écoule en nape par la blessure et au bout de peu de jours le pied périt épuisé.

Le polygonum tinctorium enfonce peu profondément ses racines en terre, celles-ci très-serrées forment une motte compacte qui descend

rarement à plus d'un décimètre ou d'un décimètre et demi, il serait donc possible de le cultiver dans les terres les moins profondes, ce qui est, comme on le devine, un très grand avantage.

Chaque nœud, à partir de la racine jusqu'à 2 décimètres au-dessus, émet des racines qui finissent par atteindre la terre; il est certain qu'on donnerait une grande vigueur au plant, si l'on pratiquait un léger binage vers le commencement d'août au moment de la première coupe; cette opération aurait pour but de recouvrir les radicules partant des nœuds inférieurs et de donner à celles des nœuds supérieurs plus de facilité à s'enfoncer dans la terre.

Cette opération, du reste, était conseillée déjà en juillet dernier par M. Jaume St.-Hilaire. (Voy. *Journ. de la Soc. Polytech.*, juillet 1838).

II. EXTRACTION.

Nous n'aurons pas à nous occuper ici des tentatives de M. Lesueur, leurs résultats étant à peu près nuls, nous passerons immédiatement aux travaux de M. Mettez.

Le secret que cet industriel désire garder touchant ses procédés, nous impose une grande réserve et nous empêchera de donner à cette partie de notre rapport toute l'étendue qu'elle comporte.

Mais avant d'entrer en matière, nous devons vous faire connaître l'opinion de M. Chevreul sur ce sujet. On lit dans le *Bulletin de la Société royale*

et centrale d'Agriculture, février et mars 1839.

« A l'occasion d'une demande faite par la » Société d'agriculture de Blois, de renseignemens sur la culture du *polygonum tinctorium* » et sur la manière d'extraire l'indigo de cette » plante, M. Chevreul a fait observer qu'on s'est » trop hâté d'annoncer, d'après les résultats » d'expériences de laboratoire, que le *polygonum* » pouvait dès à présent remplacer avec avantage, quant à la proportion de son produit, » les indigofères des colonies; aucun des moyens » d'extraction indiqués jusqu'à ce jour ne » peut, en effet, être pratiqué comme procédé de fabrique. Le bel indigo dont M. Vilmorin fils a présenté des échantillons à la » société, n'a pu être obtenu qu'à l'aide d'une » double opération, qui a servi à la fois à l'extraire de la plante et à le purifier ; mais rien » n'établit encore que ce mode d'opérer soit » avantageusement applicable en grand. M. Chevreul a, en conséquence, émis l'avis que la » société doit s'abstenir de provoquer par ses » recommandations l'établissement de fabriques » d'indigo de polygonum, jusqu'à la découverte » d'un procédé usuel d'extraction propre à donner des produits qui puissent rivaliser commercialement avec les indigos exotiques. » M. Vilmorin s'est rangé à cet avis, et il sera » écrit dans ce sens à la Société d'agriculture » de Blois. »

Il résulte évidemment de cette note et d'autres

encore que l'on trouve dans le recueil de la Société polytechnique, qu'au mois de mars 1839 l'industrie ne pouvait se livrer à l'extraction de l'indigo de pays par les motifs suivans : 1°. que cette extraction n'avait pu jusqu'alors être *opérée en grand;* 2°. que deux *opérations successives étaient nécessaires* pour obtenir de l'indigo de bonne qualité; 3°. que par conséquent le prix de revient paraissait devoir être tel, que l'indigo de pays n'aurait pu soutenir la concurrence avec ceux de l'étranger.

Si nous parvenons à prouver par ce qui va suivre que M. Mettez a résolu complètement les deux premiers points, et que le troisième, quoiqu'un peu obscur encore, approche néanmoins d'une solution, nous vous aurons démontré que M. Mettez a bien mérité de l'industrie en général, qu'il mérite toute votre bienveillance et la récompense que nous solliciterons pour lui.

Enfin il n'est pas inutile de vous prévenir que l'expérimentateur a travaillé avec les objets qui étaient sous sa main ; il s'est servi des cuves de son atelier de teinture qu'il ne pouvait déplacer pour les ranger convenablement les unes au-dessus des autres. Cette disposition eût évité beaucoup de travail ; manquant de plusieurs objets indispensables, l'extracteur a dû souvent être gêné, perdre des produits et peut-être en altérer légèrement la qualité. Ainsi les résultats, quelque satisfaisans qu'ils soient d'ailleurs, ont été obtenus au milieu de circonstances défavo-

rables qu'il est bon de noter, car dans une exploitation bien montée ces obstacles n'entraveraient point la marche des travaux.

L'extraction se compose de trois temps : la macération, la séparation ou la précipitation de la matière colorante, et le séchage.

Les macérations ont commencé le 11 septembre et ont été terminées le 15 octobre; elles ont porté sur un poids total en plante de 6950 kilog., divisé en douze opérations ainsi réparties :

Culture Mettez :	
Les 10 premières cuves ensemble.	5850 kilog.
La onzième cuve.	550
Culture Lesueur :	
La douzième cuve.	550
TOTAL. .	6950 kilog.

Le produit en indigo desséché a été pour les 10 premières cuves. .	2820 gram.
11me. cuve.	250
12me. cuve.	430
ENSEMBLE. .	3500 gram.

Ou en d'autres termes :	
Culture Mettez.	3070
Culture Lesueur.	430
SOMME ÉGALE. .	3500 gram.

La moyenne de chaque opération a été en poids de 650 kilog. Jamais, je ne le pense pas du moins, dans une exploitation quelque soit son importance, on ne travaillera à la fois une masse de plante plus considérable. Il est évident

que le procédé de M. Mettez est tout industriel, puisqu'il a été employé sur une aussi grande échelle que possible.

Ce premier point est donc entièrement résolu; quant au second, qui concerne la précipitation, il l'a été tout aussi complètement, puisque c'est à l'aide d'une seule et non d'une double opération que l'indigo a été obtenu. Vous remarquerez tout à l'heure que les frais nécessités par ce deuxième temps du travail sont peu importans, et qu'ils n'influent que pour peu de chose sur le prix de revient.

Nous vous ferons observer aussi que dans les onze opérations successives, il a été facile de constater une identité parfaite dans la qualité de l'indigo obtenu.

Les pierres que nous avons l'honneur de soumettre à votre examen ne laissent rien à désirer sous le rapport de la qualité; elles peuvent sans désavantage supporter la comparaison à nuance égale avec les indigos du Bengale.

M. Mettez a fait une petite cuve froide en réunissant tous les déchets provenant de sa fabrication, et qu'il n'était pas possible d'utiliser autrement. Avec cette cuve il a teint des échevaux de coton et des morceaux de toile imprimée qui ne le cèdent en rien pour la solidité de la couleur aux meilleurs indigos de l'Inde; peut-être n'ont-ils pas tout le brillant désirable, cela tient sans doute à ce que l'on s'est servi seulement de déchets et non du bel indigo que vous avez sous les yeux.

On sait que les objets teints par l'indigo du commerce déchargent beaucoup. M. Mettez a remarqué qu'avec l'indigo de polygonum cet effet est à peine sensible, soit que la matière colorante se fixe plus facilement sur les tissus, soit que par le lavage on enlève plus complètement toutes les parties qui n'ont été qu'interposées entre les fibres des corps soumis à la teinture.

Cette remarque, qui paraît toute nouvelle, n'est pas sans importance ; elle appelle d'autres expériences, et si elle est un jour bien constatée, nul doute que ce ne soit pour l'indigo de polygonum un avantage qui, par la suite, le fera rechercher dans le commerce.

Voilà donc, Messieurs, les deux premiers problêmes résolus tout à l'avantage du polygonum, et vous avez hâte sans doute que j'arrive au point culminant de toute question industrielle, le prix de revient.

J'avais espéré, en suivant les travaux exécutés cette année, arriver à des résultats décisifs, et je m'étais presqu'engagé à vous les apporter; mais l'événement a trompé mon attente et je ne puis vous offrir cette fois que des probabilités et des approximations dont vous apprécierez la valeur.

Le prix de revient se compose en effet de tant d'élémens, il faut mettre à les recueillir une attention si particulière, que l'on ne saurait trop multiplier les expériences et que surtout on ne saurait établir ces dernières sur une trop grande échelle.

Quoiqu'il en soit, nous allons vous présenter l'état des recettes et des dépenses, et nous tâcherons d'en tirer les inductions qui se présenteront naturellement à notre esprit, nous nous garderons surtout d'en forcer les conséquences, soit dans un sens soit dans un autre.

Nous vous ferons observer d'abord que dans les calculs qui vont suivre nous négligerons de noter tout ce qui a été perdu dans les opérations de filtrage et de séchage, ainsi qu'une petite quantité d'indigo répandu par accident lorsqu'il était encore en bouillie peu épaisse; il n'est guère possible en effet d'apprécier toutes ces pertes, quoique dans un essai comme celui qui nous occupe elles aient nécessairement leur importance.

Dépenses générales pour une exploitation portant sur 11 *ares et quelques centiares de culture.*

Loyer de la terre.	15 f.	» c.
Achat de graines.	22	»
Travail à la bèche.	8	»
Une journée pour semer. . . .	1	50
Douze journées pour ratissage. .	18	»
Deux journées pour repiquer. .	3	»
Frais de transport des plantes à l'atelier.	12	»
Main d'œuvre.	15	»
Matières employées comme réactifs et menus frais.	13	»
Total. .	107	50

Report. . . .	107	50
Le produit ayant été, comme vous le savez, 3 kilog. 70 à 20 fr. le kilog., ou, ...	61 f.	40 c.
Le déficit a été de.	46	10

Ce résultat serait loin d'être encourageant s'il devait être toujours le même; mais sans rappeler ici le prix énorme des premiers sucres de betterave, nous allons démontrer qu'il est facile d'un côté de réduire les dépenses, et de l'autre d'augmenter les produits.

Le loyer de la terre, que nous évaluons à 15 fr., peut être réduit d'un tiers; car au lieu de terres à chanvre on cultivera avec avantage des terres arables, lesquelles coûteront moins et d'un autre côté donneront un produit au moins égal s'il n'est plus abondant, ainsi que les expériences faites cette année semblent nous le promettre.

Les graines ont coûté 22 f., ce prix est exorbitant, il faut en défalquer la moitié; car faute d'expérience, le premier semis a été fait de trop bonne heure, et ce fut évidemment ce qui l'empêcha de réussir, puisque le second, opéré un mois plus tard et en place, a complètement réussi; ainsi au lieu de 22 fr. il n'en faut plus compter que 11. Mais ce prix lui-même devra diminuer de beaucoup si la culture du polygonum s'établit, et peut-être qu'en semant sur des terres maigres, sèches et bien exposées, obtiendra-t-on des graines dans notre pays, ce qui serait un grand

avantage et diminuerait encore la dépense de ce côté.

Nous ne pensons pas avoir de réduction à faire sur le travail par la bêche, soit donc 8 fr.; cependant le travail par la charrue serait évidemment moins coûteux ; les deux ratissages, le repiquage et l'ensemencement ont exigé quinze journées, soit 22 fr. 50 c., qui ne nous paraissent pas susceptibles d'une bien notable réduction.

Obligé de faire transporter les plantes du faubourg à sa maison, M. Mettez a dépensé 12 fr. que l'on pourrait réduire à rien ou à presque rien, si l'établissement d'une indigoterie se faisait au milieu d'une culture.

Restent 15 fr. pour la main d'œuvre et 13 fr. pour les substances employées comme réactifs. Ces deux articles peuvent être notablement réduits ainsi que nous allons le voir.

L'expérience a démontré clairement que les feuilles seules contiennent de l'indigo, il est donc inutile de faire macérer les plantes entières.

Il se présente deux moyens pour la récolte des feuilles : le premier, de faire des cueillettes successives; le second, de couper les sommités. Par la première méthode, on obtiendrait sans aucun doute des feuilles parfaitement mondées, mais cet avantage serait loin de compenser l'énorme dépense que nécessiterait la main d'œuvre ; le dernier mode est beaucoup plus expéditif et n'augmenterait en rien le coût de la récolte, il est donc préférable.

Les feuilles sont aux plantes en tant que poids dans le rapport de 1 à 10; on peut évaluer sans erreur celui des sommités comme 1 à 6. Le volume d'eau nécessaire à la macération, la quantité de matière à employer comme réactif et par conséquent les manipulations se trouveront réduites des cinq sixièmes, et au lieu de 28 fr. on peut n'en compter que 8.

Nous établirons donc un nouveau compte ainsi qu'il suit :

Loyer de la terre.	10 f.	» c.
Semence.	11	»
Préparation de la terre. . . .	8	»
Travail nécessité par la culture. .	22	50
Réactifs et main d'œuvre. . . .	8	»
	59	50
Le produit étant de.	61	40
Le bénéfice serait alors de. . .	1	90

A ces dépenses il faut ajouter les frais de premier établissement qu'il ne nous est guère possible d'évaluer, mais qui seront peu dispendieux, des cuves superposées les unes aux autres et abritées par un hangard devant suffire. Enfin il faut faire entrer en ligne de compte les menus frais nécessités par le séchage et dont il n'est pas possible d'établir le chiffre. En exagérant le tout, on peut les porter, pour notre petite exploitation de 11 ares, à 21 fr. 50 c., et former ainsi pour les dépenses une somme ronde de 80 fr., ce qui apporterait de nouveau un déficit qui s'élèverait à 18 fr. 60 c.

Si le résultat définitif devait être en réalité celui-ci, je me garderais d'aller plus loin; heureusement il est facile, vous le savez, de faire plusieurs coupes. Le *polygonum* cultivé à Tiflis, dans le jardin de la couronne, a donné jusqu'à quatre récoltes; des essais faits dans les provinces méridionales du Caucase et dans quelques districts de la Turquie asiatique, ont amené le même résultat.

Les observations que j'ai faites me portent à croire qu'il serait possible d'opérer trois coupes, mais en supposant qu'on ne puisse en faire que deux, il y a déjà un profit réel pour la culture.

Deux récoltes doubleront au moins la quantité d'indigo; ce ne sera donc plus 61 fr. 40 c., mais 122 fr. 80 c., que l'industriel retirera de la même étendue de terrain.

Les frais généraux restant les mêmes, il ne faut compter en plus pour une seconde coupe que ceux qui seront nécessités par la récolte, la main d'œuvre et les réactifs; d'après ce qui précède, ces dépenses peuvent être portées à 20 fr. qui, ajoutés à 80, donnent 100 fr.

Nous arrivons donc en faisant deux coupes au résultat suivant :

Dépenses.	100 f.	» c.
Recette.	122	80
Boni.	22	80

Si nos inductions sont vraies, s'il ne s'est glissé aucune erreur dans nos calculs, l'avantage de la culture du polygonum est évident; et ce-

pendant nous avons jusqu'ici raisonné dans l'hypothèse inadmissible que le procédé d'extraction était arrivé à sa perfection; le contraire cependant est facile à démontrer.

Les plantes ont été employées entières, et il a été placé dans les cuves les cinq sixièmes de parties inutiles en tiges; ces parties non-seulement n'ont rien fourni, mais elles ont été certainement préjudiciables. M. Mettez, manquant des objets nécessaires pour égoutter les plantes sortant des cuves, toute la liqueur que l'égouttage bien fait aurait utilisée a été perdue. Il est du reste facile de comprendre que cet égouttage eût-il été opéré, l'immense surface présentée par plusieurs milliers de tiges devait conserver beaucoup de parties colorantes, et qu'un lavage aurait nécessairement augmenté les produits.

Enfin, sans rechercher ici la cause de ce phénomène, nous dirons que la fermentation n'a point attaqué toutes les plantes: lorsqu'on les sortait des cuves, le tiers au moins en était intact, et par conséquent toute la matière colorante n'a point été enlevée par l'infusion telle qu'elle a été faite.

Je crois qu'un système de fermentation, établi d'une autre façon, serait plus avantageux; celui des Chinois serait sans doute préférable; ils font macérer les mêmes plantes à trois reprises différentes, et il est probable qu'ils obtiennent ainsi tout l'indigo contenu dans les mailles de tissu des feuilles.

Quoiqu'il en soit, l'on peut affirmer que les 3070 gram. sont loin d'être l'expression véritable du produit possible, que l'on peut incontestablement augmenter beaucoup celui-ci, et qu'il est dès lors facile d'entrevoir des avantages réels dans l'exploitation en grand du polygonum.

Mais indépendamment et en dehors de l'objet principal, qui est l'indigo, il n'est pas sans importance de considérer les avantages de cette culture en elle-même et de la faire entrer pour quelque chose dans le prix de revient.

On sait que pour certaines industries les produits qu'on peut appeler indirects entrent pour beaucoup dans les profits; ainsi pour la betterave l'amélioration des cultures dans les lieux où elle s'est introduite, et l'engrais des bestiaux par la pulpe, ont aidé puissamment non-seulement à soutenir la concurrence avec les sucres coloniaux, mais encore à faire prospérer cette belle industrie.

Il peut en être de même, quoique d'une autre façon, pour le polygonum.

L'introduction de cette plante dans des assolemens réguliers, doit nécessairement améliorer la culture, puisque un ou deux sarclages sont nécessaires, et qu'après la récolte le terrain reste complètement nettoyé de toute espèce d'herbes; celles-ci ayant été étouffées pendant la croissance de la renouée tinctoriale.

Nous devons principalement attirer votre attention sur le résidu de la fermentation. Le produit en poids, sur une surface de 11 ares, a été

avec les plantes restées en places de plus de 7000 kilog. Or, après l'extraction toute cette masse n'a presque rien perdu, et peut en conséquence devenir un moyen d'engrais extrêmement abondant; soit qu'on la réunisse en tas pour en former des fumiers qui pourront être activés en y projetant les eaux provenant des opérations d'extraction, soit en les répandant sur le sol et en les enfouissant immédiatement.

Qui sait si la terre cultivée en polygonum ne pourrait pas se suffire à elle-même.

De ce qui précède, il serait facile de conclure que la culture du polygonum peut procurer un véritable profit à celui qui l'entreprendra. Quant à moi c'est ma conviction personnelle; cependant je ne voudrais point la présenter comme un encouragement; les mécomptes en agriculture sont faciles, et quand l'expérience n'a point passé sur un système il faut toujours se tenir en garde, il faut faire la part de l'imprévu.

Quelle que soit donc ma conviction, je crois qu'il est sage d'en appeler de nouveau à l'expérience. Mais cette fois il faudrait pouvoir donner aux essais une direction tout à fait rationnelle. Il faudrait que l'expérimentateur fût libre de diriger ses recherches dans le sens qui lui paraîtrait le plus convenable, il faudrait qu'il pût faire des essais comparatifs et les multiplier, il faudrait enfin que tout en se préoccupant du gain il ne fût point arrêté par la perspective de la perte.

Le plus important reste donc à faire, établir

d'une manière précise le prix de revient; pour arriver là, Messieurs, il faut faire des expériences sur une plus grande échelle encore que ceux de l'an dernier. On ne peut raisonnablement espérer un pareil effort de la part d'une seule personne, il serait digne d'une Société comme la vôtre, de s'emparer en quelque sorte de la question et de l'amener à bien.

Il est certain, par exemple, que si la Société d'Émulation s'associant pour cette œuvre au Comice agricole, formait une commission à laquelle serait ouvert un crédit suffisant, les agriculteurs viendraient en aide et offriraient leur concours.

On parviendrait facilement sans doute à faire le travail d'extraction sur 2 hectares, c'est-à-dire sur vingt fois plus que la culture de M. Mettez. D'un autre côté, vous obtiendrez facilement, sur l'énoncé de votre projet, des graines de la Société centrale d'agriculture; les dépenses que vous feriez seraient donc peu importantes et ne seraient en quelque sorte que des avances.

La commission a donc l'honneur de vous proposer de vous aboucher avec le Comice agricole à l'effet de nommer une commission mixte, pour suivre les expériences à faire dans l'intérêt de l'industrie de l'indigo, de vous entendre avec lui pour poser la base des opérations et de fixer le montant des sommes qui pourraient être nécessaires pour l'exécution de ce projet.

Enfin, Messieurs, il nous reste une dernière

proposition à vous faire, celle de décerner à M. Mettez une de vos médailles, comme un encouragement à ses travaux et comme une récompense de ses louables efforts.

28 *Février* 1840.

Le Rapporteur,

C. Picard.

FRAGMENS

d'un Rapport sur un manuscrit de M. V. Mareuse,

Ayant pour titre :

DE L'ACCLIMATEMENT ET DE LA DOMESTICATION DES ESPÈCES D'INSECTES UTILES A L'HOMME (1).

Les hommes qui consacrent leurs loisirs à l'étude des sciences naturelles, forment plusieurs classes distinctes, non-seulement par rapport aux objets dont ils s'occupent, mais encore par la manière dont ils les envisagent.

La classe la plus nombreuse, modeste en ses travaux, insoucieuse de se faire un nom, n'aspire point à agrandir le cercle des connaissances humaines ; elle n'attend de l'étude qu'un plaisir, elle ne lui demande qu'une distraction.

Cette classe c'est celle des collecteurs.

Les collecteurs recherchent avec un zèle infa-

---

(1) Ouvrage offert à la Société d'Émulation par l'auteur à l'appui de sa demande du titre de membre correspondant. Suivant les coutumes de la Société, M. C. Picard a été chargé de faire un rapport sur l'ouvrage et sur la candidature de M. Mareuse. La Société a voté l'impression de plusieurs fragmens de ce rapport.

tigable les êtres qui font le sujet de leurs études, j'ai presque dit de leur culte. Ils ne craignent ni la fatigue, ni l'ennui; on les voit se soumettre aux privations, affronter des dangers de toute espèce, pour acquérir une nouvelle plante, un nouvel insecte, une coquille rare, qui plus tard iront se ranger méthodiquement dans leurs collections et troubler le sommeil de l'amateur, jusqu'au jour où triomphant, celui-ci à son tour les placera dans son herbier ou dans ses cadres.

Cette classe est celle qui, répandue sur toutes les parties du globe, va fouiller au fond de la terre de Van Diemen ou dans les coins les plus reculés des îles les plus ignorées, pour en rapporter quelque pierre, trésor inconnu, que nul n'a encore rencontré.

Le collecteur devance la civilisation ; il en est presque toujours le hardi précurseur et les premiers pas de l'homme civilisé imprimés sur le sable des déserts, dans les savanes du nouveau monde ou dans les forêts vierges des tropiques, sont incontestablement les siens.

C'est ce goût passionné pour les collections qui porte le naturaliste emprisonné dans la province qu'il habite, à recueillir toutes les productions naturelles qui l'entourent.

C'est ce goût qui lui fait contempler avec amour ces boîtes élégantes toutes remplies d'insectes qu'il a mis tant d'années à ramasser; ces cahiers d'herbiers, fruits d'un si long travail, de si minutieuses recherches; ces vitrines qu'avec

tant de soins et de peines il a peuplées d'oiseaux, de poissons ou de coquilles.

Jeune, il tressaille de joie en comblant un vide devenu son idée fixe; vieillard, il retrouve dans ses collections chacun des jours de sa jeunesse, et des souvenirs qu'il croyait effacés reviennent comme s'ils étaient d'hier. Cette *espèce* lui rappelle une course joyeuse où entouré d'amis, il volait à l'étude comme on court au plaisir ; à l'aspect de *celle-là*, il revoit les champs, les bois qu'il a parcourus, il entend les oiseaux qui chantaient ce jour-là, il respire de nouveau l'air pur d'un printems qui depuis n'a pas eu de pareil ; les douces émotions qu'il éprouvait alors renaissent avec leur fraîcheur d'autrefois et les scènes variées d'une nature qui paraît monotone aux yeux du vulgaire, lui apparaissent avec toute leur actualité.

Ainsi les collections deviennent le plus précieux album qu'on puisse se créer ; album hiéroglyphique qui n'a de sens que pour celui-là seul qui l'a composé.

Cette première classe peut subir une division formée par les nomenclateurs : ceux-ci joignent au besoin de collecter les êtres, le désir de les classer mieux ou du moins autrement qu'ils l'ont été jusqu'alors. Peu satisfaits des ouvrages qu'ils ont consultés si souvent, ils tentent de les refaire; ils cherchent des coupes plus naturelles, des caractères plus précis, et quand ils ne peuvent atteindre ce but, ils se bornent à dresser le

catalogue des productions naturelles qu'ils ont étudiées.

Les collecteurs purs cachent leurs vies scientifiques ; leurs relations avec le monde savant se bornent à des échanges ; les nomenclateurs aspirent à la publicité : publicité restreinte, il est vrai, mais qui suffit à leur faire un nom, tels sont les de Candolle, les Lamark, les Dejean, et toute l'innombrable multitude des nomenclateurs dont Linnœus peut être regardé comme le père et le maître (1).

Il est une deuxième classe de naturalistes, celle des observateurs, dont les vues sont plus ambitieuses ; planant dans les hauteurs de la science, elle essaie d'arracher à la nature quelques-uns de ses secrets ; hommes de contemplation ou d'observation, souvent ils dédaignent beaucoup trop les collections et les collecteurs, sans penser que ces derniers leur sont d'un indispensable secours, sans se rappeler que leur science repose essentiellement sur la comparaison de tous les êtres les uns avec les autres.

Dans cette classe encore, il faudrait établir plusieurs divisions : les uns, en effet, le scalpel à la main, poursuivent leurs découvertes à tra-

---

(1) Nous ne prétendons point affirmer par là que ces naturalistes n'aient été que nomenclateurs; tout le monde sait que des travaux d'une haute portée philosophique sont les titres les plus glorieux de Lamark, de de Candolle et de Linnœus, etc.

vers les fibres mortes des animaux et des plantes; les autres étudient patiemment la vie, ses modifications, ses fonctions diverses et s'emparant de tous les faits connus en déduisent les lois qui président à l'organisation.

Quelques-uns parmi eux, poussant jusqu'à leurs dernières limites les inductions philosophiques, remontent jusqu'aux forces créatrices; ils cherchent à deviner comment dans les premiers âges de la terre, dans ces temps géologiques qui touchaient au chaos, la vie s'est progressivement établie; comment en passant de l'être rudimentaire, de la molécule animée, par tous les degrés intermédiaires de l'organisme, elle est arrivée jusqu'à l'homme, dernier terme de la création.

Les naturalistes philosophes, les métaphysiciens de la nature, se séparent en deux camps bien distincts selon que pour arriver au même but, ils suivent des voies différentes: l'un procède par synthèse; tel Geoffroi St.-Hilaire, proclamant à *priori* l'unité de composition et du haut de ce principe universel, descendant aux faits qu'il essaie d'expliquer en les méprisant un peu, il les ajuste à son système avec plus ou moins de bonheur.

L'autre procède par analyse; c'est notre illustre et immortel George Cuvier, que nous avons vu remonter lentement et laborieusement le fleuve immense des faits, les prenant un à un, les étudiant, les comparant, les coordonnant en un tout admirable pour arriver enfin aux lois éternelles du monde créé.

L'histoire naturelle a souvent encouru le grave reproche de refroidir l'imagination, d'enlever à la pensée sa fraîcheur; au style, la grâce qui en fait le charme. Les naturalistes poètes sont là pour répondre, et Bernardin de St.-Pierre, révélant les lois mystérieuses qui unissent tous les êtres par des liens invisibles et harmoniques, doit être placé à leur tête.

C'est aussi parmi les observateurs qu'il faut placer Réaumur; ce savant doué d'une sagacité patiente qui n'a point été dépassée depuis. Au milieu d'eux encore vient se ranger Buffon, poète par le style, observateur par le soin qu'il a pris de nous faire connaître tout ce que l'on savait de son temps et tout ce que ses recherches avaient ajouté à la science.

Ainsi la seconde classe de naturalistes pourrait être divisée en trois groupes bien distincts: les observateurs purs, qui se contentent d'étudier chaque fait isolément sans en chercher les connexions. Ce groupe est analogue à celui des collecteurs; les premiers recueillent des observations, les seconds récoltent les êtres qui en sont le sujet.

Les observateurs philosophes, que j'aimerais mieux appeler métaphysiciens, arrivent après eux et profitant de leurs travaux en font jaillir une lumière inattendue.

Puis viennent les naturalistes poètes qui consacrent à la nature, qu'ils aiment d'amour, le feu sacré de leur imagination.

Mais il est des naturalistes pour qui la science est à peu près nulle et sans valeur si elle ne mène à quelque amélioration matérielle; leurs travaux constamment tournés vers des applications directes et immédiates, sont pour les hommes positifs les seuls importans, les seuls dignes d'attention ; à ce portrait qui n'a reconnu la classe des utilitaires.

Tandis que le géologue philosophe, dans la superposition des couches de l'écorce du globe, et dans la succession des débris organisés qu'elle renferme, voit se dérouler l'histoire entière du monde sublunaire, histoire que déjà le livre sublime de Moïse lui avait apprise ; le géologue utilitaire, lui, n'aperçoit que des roches que l'on peut transformer en chaux hydraulique, dont il est possible de tirer de très-bon fer ou d'extraire d'excellentes houilles.

Le collecteur, derrière eux, emplit ses poches d'échantillons bien choisis, qu'il court joyeux, ranger et classer dans ses casiers.

L'utilitaire est rarement collecteur: il ne l'est qu'autant qu'il le faut pour ne point confondre les êtres les uns avec les autres; mais que lui importent les nomenclatures et les distinctions quand elles ne conduisent point vers l'utilité pratique.

Dans l'ordre matériel, l'importance des savans utilitaires est sans contredit fort grande ; ils sont les seuls que le vulgaire comprenne ; pour celui-ci, le botaniste est toujours un peu

marchand de vulnéraire, le géologue, un chercheur de minérai.

Tels ne sont point cependant tous les naturalistes, et depuis la simple distraction, l'amusement des loisirs de la vie sociale, jusqu'aux spéculations les plus élevées que l'esprit humain puisse atteindre, les sciences naturelles savent contenter tous les goûts, satisfaire tous les besoins et mettre en jeu les plus hautes facultés de l'intelligence.

Les prédispositions natives, les tendances de l'éducation, les affections de l'ame les plus intimes, se révèlent en quelque sorte par le choix que chacun fait de sa tâche et la manière dont les sciences naturelles ont été envisagées et cultivées par les hommes célèbres n'est pas, au point de vue psycologique, le côté de leur vie le moins intéressant à étudier.

J.-Jacques n'était-il point révolté à la seule pensée des utilitaires? L'idée de médecine et de drogue lui décolorait la nature; c'était un collecteur avec toutes les sensualités de *l'espèce*. Il n'a laissé après lui aucune réputation de science, mais il a recueilli de l'étude de la botanique ce qui vaut mieux qu'un nom, peut-être, des momens d'un bonheur indicible.

Qui ne s'est quelquefois oublié dans les prairies et les bois décrits par le poète de la science? Qui n'a voyagé avec lui admirant les splendeurs merveilleuses, les miraculeuses forêts, les animaux fantastiques d'un monde inconnu, d'un

monde oublié sur une feuille de fraisier? Bernardin, si dédaigné maintenant, remontait aux causes premières par l'étude; analysant avec amour un brin d'herbe, il y voyait l'œuvre de Dieu, et pour cette ame tendre et religieuse, étudier c'était adorer.

Mais voici George Cuvier; il vient de ramasser un frêle débris d'ossement; c'est le reste mutilé d'une race morte depuis des temps incalculés; avec ce peu de poussière, qui conserve à peine une forme, le puissant archéologue de la nature va recréer un être tout entier; il le reconstruit pièce à pièce, il lui a donné le mouvement, il lui a redonné la vie, il va le replacer au milieu des mers; dans ces îles, dans ces lacs, auprès de ces forêts sans bornes, dans ces solitudes infinies dont le silence ne fut jamais troublé par la voix de l'homme, et vous avez vu passer devant vous un monde à jamais éteint, vous l'avez vu se dérouler à vos yeux avec toutes ses horreurs et toutes ses beautés, le magicien vous a révélé une des pages de la création.....

.....

M. V. Mareuse appartient essentiellement à la classe des utilitaires; entraîné par une manière toute positive d'envisager la science, il recherche avec ardeur toutes les applications qui peuvent en être faites, et c'est à cette faculté unie à un grand amour du travail et à une érudition bien rare chez un homme aussi jeune, que la Société d'Émulation doit les divers travaux dont il lui a fait hommage.

L'énumération seule des objets qu'il a traités, suffira pour donner une idée du travail tout entier. On y trouve les chapitres suivans :

1° Insectes producteurs de la soie ;

2°. Insectes fabricans de dentelles ;

3°. Insectes dont on peut retirer un fil très-résistant, vulgairement nommé *cheveux de Florence ;*

4°. Insectes générateurs de la manne ;

5°. Des insectes et de leurs produits, considérés comme alimens ;

6°. Insectes produisant des substances aromatiques propres à l'assaisonnement ;

7°. Fournissant une boisson agréable ;

8°. Produisant la lacque.

Dans ces chapitres, M. Mareuse a parcouru les diverses applications utiles dont les insectes sont susceptibles. Fruit de recherches multipliées, ce travail a demandé nécessairement beaucoup de temps et de soins : il a fallu réunir dans un même cadre les documens épars dans une foule d'écrits, il a fallu lire et comparer les récits des voyageurs, et après une critique judicieuse n'accepter que les faits les mieux établis. Malheureusement il n'a pas toujours été possible à M. Mareuse de remonter aux bonnes sources, aux sources qui ne trompent jamais, aux faits eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, cet essai est sans contredit le plus complet qui existe ; il constate l'état de la science au dix-neuvième siècle, et cette science

est encore dans l'enfance. M. Mareuse a fixé le point de départ qui doit servir à toutes les observations, à tous les essais futurs; il est vivement à désirer que l'auteur consacre ses loisirs à poursuivre le but qu'il s'est imposé.....

.....

....

D'après l'introduction, M. Mareuse semble vouloir démontrer l'utilité pratique des études entomologiques envisagées sous toutes leurs faces. Mais conduit par l'idée de trouver des applications directes, il ne s'est pas souvenu que s'il est bon de conserver et de propager les espèces dont on peut obtenir quelques produits, il ne l'est pas moins de détruire celles qui sont nuisibles. Ce côté de la question est complètement oublié dans le travail de M. Mareuse.

Or, il faut bien le dire, si quelques insectes sont devenus l'objet d'un commerce important en fournissant des matières premières à l'industrie, ou des alimens et des médicamens dans l'économie sociale; il en est quelques autres, il en est même un très-grand nombre qui sont nuisibles: les uns dévorent les moissons, d'autres font périr nos arbres, attaquent les fruits que nous avons eu tant de peine à faire éclore, et rongent jusqu'aux meubles enfermés dans nos maisons. Il est peu d'objets qui résistent à ces insectes et qui n'en reçoivent un dommage plus ou moins grand.

Celui qui aurait découvert les moyens de dé-

truire avec certitude les espèces les plus insignifiantes en apparence, n'aurait-il pas bien mérité de son pays? Qui n'a vu des arbres, des plantations tout entières, tuées par un coléoptère à peine aussi volumineux qu'un grain de chènevis? Qui ne se souvient de la trop célèbre pyrale dont la présence fit manquer les vignes dans une portion considérable de la France? Qui ne connaît enfin les ravages des taupes-grillons et de la larve du hanneton?

Ici tout est à faire; nous sommes encore impuissans contre cette foule de petits ennemis qui nous désolent; contre le ver blanc, contre les fourmis, contre le charançon, le scolyte destructeur et une multitude d'autres. Vous avez vu la pyrale se rire également de la science de l'institut et des recettes de bonnes femmes, et le hanneton, bravant avec audace des arrêtés de préfecture, n'en dévorer pas moins les forêts après avoir détruit les espérances de l'agriculteur.

D'où proviennent ces insuccès et cette déplorable impuissance? de ce que les utilitaires, les collecteurs et les naturalistes philosophes se dédaignent réciproquement; cependant le philosophe pourrait apprendre à l'utilitaire, que si l'homme ne venait sans cesse le détruire, l'équilibre existerait nécessairement entre tous les êtres; équilibre qui, malgré nos fautes, se maintient plus que nous ne le pensons par l'antagonisme des espèces et surtout par celui des genres et des classes.

Les grands carnassiers empêchent la trop rapide extension des herbivores; ces derniers, s'ils se développaient sans obstacles, auraient bientôt anéanti toute végétation, tandis que d'un autre côté, ils sont d'une nécessité absolue, surtout dans les régions chaudes pour réprimer une prodigieuse exubérance dans la multiplication des plantes. Les oiseaux de proie sont destinés à empêcher les petites espèces grani et insectivores de pulluler à l'infini; celles-ci font une guerre acharnée aux insectes et les dévorent soit à l'état parfait, soit sous forme d'œufs, de larves ou de nymphes. Sans elles la végétation serait impossible et le monde inhabitable.

Cette observation frappe les yeux de l'homme le plus superficiel, elle est vulgaire et rebattue; cependant on la dédaigne, on l'oublie lorsqu'elle pourrait devenir éminemment utile, on abandonne ainsi un guide assuré pour se jeter dans les fausses spéculations d'une science qui ne s'appuie sur rien.

Croit-on, par exemple, qu'il n'aurait pas mieux valu mille fois rechercher l'espèce antagoniste de la pyrale et les moyens de la multiplier, que de proposer la cœuillette des feuilles de la vigne ou de faire cuire à point des échalats moyens; qui, soit dit en passant, ne le cèdent en rien à la célèbre chasse aux hannetons.

Étudiée ainsi, cette question eût indubitablement menée à des conclusions d'une haute portée philosophique et pratique tout à la fois. Qui

sait, par exemple, si la chasse incessante que nous faisons des cailles, des perdrix, des alouettes, n'est pas une des causes auxquelles on peut attribuer les fléaux dont nous nous plaignons.

L'homme nous paraît commettre une grande imprudence lorsqu'il anéantit presqu'entièrement une espèce qui lui paraît inutile ou même nuisible. Qui pourrait en effet calculer les résultats éloignés de la destruction d'un seul animal, quelque chétif qu'il paraisse à nos yeux.

Envisagée sous ce point de vue, la science utilitaire verra s'ouvrir devant elle un champ vaste à ses explorations. Que M. Mareuse entre largement dans cette voie, et nous lui promettons d'avance des succès aussi brillans que durables.

.....

Après avoir montré tout le parti que nous tirons des insectes, M. Mareuse s'est demandé si c'est là tout ce que nous pouvons en obtenir; sous ce rapport, il aurait pu diviser son travail en deux parties répondant à ces deux questions :

1°. Quelles sont les espèces indigènes qui peuvent être appliquées à nos besoins et qui ne le sont point encore?

2°. Quelles sont les espèces exotiques qui peuvent être acclimatées?

Quoique la plus facile à résoudre, la plus utile à étudier et la plus féconde en résultats avantageux, nous ne nous occuperons point de la première question; il nous suffira de dire que l'analogie devra conduire à peu près exclusivement celui qui en entreprendra la solution.

Quant à la seconde, nous craignons bien que M. Mareuse ne se soit laissé prendre à une erreur partagée, du reste, par l'immense majorité des naturalistes : la possibilité d'acclimater les espèces exotiques. Cette erreur a donné déjà et donnera lieu long-temps encore à de graves mécomptes ; en effet, s'il est en histoire naturelle une vérité incontestable pour nous, c'est celle que nous formulons ainsi : « il est impossible d'acclimater » un être vivant quel qu'il soit, si on ne lui offre, » dans les contrées où on le transplante, les con- » ditions climatologiques analogues à celles qui » l'entouraient dans son pays natal. »

Pour être convaincu de cet axiôme qui paraîtra au moins étrange, il suffit de jeter les yeux autour de soi. Depuis que nous cultivons la pomme de terre, nous sommes, il est vrai, arrivés à créer de nombreuses variétés ; nous avons pétri cette plante comme une cire molle, nous l'avons conquise entièrement à nos besoins, mais elle n'est pas plus acclimatée que le premier jour où elle fut transplantée sur notre sol. Sa tige périt au moindre froid, ses graines ne mûrissent point quand il gèle de bonne heure ; si nous la plantions trop tôt, les tubercules pourriraient et aucun procédé, dès que le printemps est venu, ne peut empêcher ceux-ci de pousser leur vert. Nos soins n'ont donc rien produit, rien modifié. La plante, sous ce rapport, est restée telle qu'elle était primitivement.

Les dahlia périssent toujours quand le ther-

momètre descend à zéro; combien ne paierions-nous pas cette belle fleur si, lui faisant affronter les rigoureuses nuits d'automne, nous l'obligions à fleurir jusqu'à l'hiver?

Le réséda n'est-il pas aussi frileux et ne meure-t-il point de froid comme il y a deux cents ans.

Nous sommes si impuissans lorsqu'il s'agit de changer la nature intime des végétaux, on pourrait dire leur tempérament, que nous ne pouvons les faire fleurir à une époque différente de celle que la nature leur a assignée; tous les essais pour empêcher les chrisanthémes de donner leurs fleurs en automne, ont été vains. Il en est de même des amarillis et de tant d'autres plantes qu'il est inutile d'énumérer.

Nos plantes indigènes sont soumises aux mêmes lois; les tiges de l'ortie, la morelle noire, toutes les solanées périssent si la gelée les surprend même avant qu'elles aient fructifié, tandis que nos héxandriques bulbeuses continuent à croître pendant l'hiver, que les perce-neiges s'épanouissent au milieu des frimats et que le chèvre-feuille brave impunément les froids tardifs et les gelées matinales, lors même qu'il est près de fleurir.

On ne peut donc accoutumer une plante à supporter une température qui lui était nuisible dans l'origine; toutes les tentatives dans ce sens deviendraient complètement inutiles.

C'est une erreur et une erreur fatale de croire que le mûrier multicaule, pour ne citer qu'un

exemple, deviendra par la culture moins sensible aux variations brusques de l'atmosphère, plus rustique, comme on dit, et pourra sans périr traverser nos hivers. L'observation des faits nous donne le droit d'affirmer que c'est là une chimère.

Mais, dira-t-on, comment se fait-il que telle espèce cultivée d'abord en serre, a fini par prendre place au milieu de nos jardins? L'explication est facile : ne suffit-il point qu'une plante arrive de loin pour qu'on la mette en serre? On ne demande pas si elle vient des parties tempérées de la Chine ou des régions intertropicales, on ne fait pas entrer en ligne de compte son *habitat* sur les hautes montagnes ou dans les plaines les plus basses. Qu'importe à l'horticulteur; elle a fait une traversée de huit ou dix mille kilomètres, il lui faut au moins une serre tempérée.

Mais si avant d'infliger une culture à une pauvre plante qui n'en peut mais, on s'enquérait avec soin des conditions climatologiques qui l'entourent aux lieux de sa naissance, on procèderait d'une manière rationnelle et presque à coup sûr. La plupart des végétaux qui croissent au Japon, peuvent dans nos départemens du nord être mis en pleine terre, tandis qu'il n'en est pas de même pour celles du midi de la France. A cet égard nous devons faire une distinction : les plantes qui vivent au pied des Alpes ne pourraient supporter le climat de Paris, tandis que celles qui habitent ces mon-

tagnes à une certaine hauteur, s'en arrangent fort bien.

Voilà pourquoi le dryas octopetala vit dans les Alpes, se retrouve en Norwège et n'existe pas dans les points intermédiaires.

Voilà pourquoi le corchorus japonicus, après avoir sous nos vitrines, traîné pendant plusieurs années une vie languissante et misérable, s'est tout-à-coup et merveilleusement développé en plein air.

Ceci pourtant ne serait point arrivé si les plantes étaient modifiables comme on le pense. En agissant de cette manière on eût obtenu un résultat diamétralement opposé à celui que l'on se proposait : le corchorus mis en serre aurait pris en effet une constitution si délicate et serait devenu si impressionnable, que jamais il n'eût été possible de le transplanter en pleine terre sans le voir périr immédiatement.

Faut-il pour cela repousser comme ne pouvant être cultivé dans le nord, tout ce qui nous vient du midi? Non, sans doute ; les plantes qui ne demandent que peu de temps pour parcourir toutes les phases de leur existence, peuvent se contenter de la chaleur de nos étés. Telles sont les espèces annuelles. La plupart germent, croissent et meurent en trois mois, et nous pouvons, surtout dans nos provinces méridionales, leur offrir de mai en septembre et même octobre, des conditions atmosphériques telles qu'elles suffisent aux plus délicates ;

nous ne citerons que le mimosa pudica et le phaseolus vulgaris.

C'est par une raison contraire que les plantes vivaces venant des mêmes lieux que le haricot ou la sensitive, périssent inévitablement en pleine terre. Il en est de même du cotonnier qui a besoin de huit mois de chaleur consécutive, de la canne à sucre qui en exige impérieusement dix-huit.

Ce qui vient d'être dit pour les végétaux, est applicable aux animaux : eux aussi, quelque part qu'ils soient, doivent subir les conséquences de leur organisation et des habitudes que leur imposa primitivement la nature. Ne voyons-nous pas la levrette, variété de l'espèce animale la plus flexible, rester frileuse et demander pendant l'hiver des soins dont la privation la ferait périr ou du moins dégénérer rapidement.

L'ours d'Amérique, décrit par Linné (1), observait en Suède le jour et la nuit d'Amérique; il dormait depuis minuit jusqu'à midi, et depuis midi jusqu'à minuit il errait comme si c'eût été son jour d'Amérique; il conservait ainsi, avec ses autres instincts, les divisions du temps telles qu'il les avait apportées de sa patrie.

Les insectes ne sont pas plus susceptibles de s'acclimater que les autres animaux et les plantes.

---

(1) Trans. de l'acad. suéd. v. x. p. 300.

C'est une vérité que nous livrons à M. Mareuse, à tous les naturalistes utilitaires, et surtout à ceux qui s'occupent des vers à soie, du thé, du polygonum tinctorium et des applications de l'histoire naturelle à l'agriculture et à l'industrie.....

.....

Avril 1839.

C. Picard.

UNE APPLICATION

DU

CALCUL DES PROBABILITÉS,

Par M. Brion.

Si l'on juge de l'importance d'une science par le nombre et la variété de ses utiles applications, les mathématiques me semblent devoir figurer aux premiers rangs. Ce sont elles qui guident le géomètre dans l'espace, le matelot sur les ondes, qui inspirent ou du moins font exécuter cette multitude de machines, dociles ouvrières qui versent l'abondance autour d'elles et rendent à des occupations moins matérielles ou moins pénibles des milliers de travailleurs.

Si, pour pénétrer dans le sanctuaire de la science, il ne fallait pas, armé d'une volonté ferme, surmonter des difficultés plus ou moins grandes, le nombre des initiés serait sans doute considérable, tant elle procure de jouissances à celui qui, ayant appris à voir de près la vérité, interroge la nature pour lui arracher quelques secrets, ou plutôt, qui sait la comprendre. Comme le cœur des Newton, des Laplace, devait palpiter d'une joie céleste, au milieu de leurs sublimes calculs, quand, pénétrant par leur génie les desseins du Créateur, ils dévoilaient aux hommes les lois immuables qui régissent l'univers!

Mais, sans avoir fait une étude approfondie des sciences exactes, il est une foule de circonstances où, soit par

besoin, soit par curiosité, on trouve à appliquer les élémens de la langue du calcul, par exemple, pour les statistiques, les banques de toute espèce, les sociétés d'assurance, toutes questions se rattachant plus ou moins à la théorie des probabilités, sur laquelle je vais m'arrêter un instant.

Et d'abord, si les résultats du calcul sont quelquefois erronés, n'en accusons pas la science : les données sont-elles exactes, ayons une confiance entière et lisons dans les formules l'expression de la vérité; mais, que des observations mal faites ou incomplètes servent de base aux calculs, la réponse sera juste dans l'hypothèse, quoique contraire à la réalité. Voilà comment la science du calcul peut être en défaut; dans ce cas même, que pourrait-on lui reprocher? A-t-elle déduit de données suffisantes des conséquences fausses? Non; et si le point de départ est sur la bonne voie, elle féconde les idées qu'on lui confie; d'une marche assurée elle conduit à la vérité qui est son essence, et elle vous la dit avec une franchise nécessaire.

La première condition est donc de bien observer. Lorsque certaines circonstances sont inconnues, dont le calcul ne peut tenir compte, il est clair que le résultat ne saurait être que probable, et la probabilité sera d'autant plus grande que les circonstances omises seront de moindre importance et moins nombreuses.

La certitude est chose assez rare, et le plus souvent la certitude n'est pour nous qu'une haute probabilité; car, en définitive, l'induction et l'analogie, sources de la plupart de nos connaissances, roulent sur des probabilités, dont le fondement est que les mêmes effets surgissent des mêmes causes, si toutefois les causes se trouvent exactement dans les mêmes conditions.

Pour apprécier la probabilité d'un événement, on détermine d'abord le nombre de tous les cas également possibles, c'est-à-dire tels que les uns et les autres puis-

sent se présenter indifféremment, ensuite le nombre des cas favorables; le quotient du second nombre, divisé par le premier, est *la mesure de la probabilité*. Ainsi, *c'est une fraction dont le numérateur représente les cas heureux, et le dénominateur tous les cas possibles*, en sorte que si le numérateur est plus petit que la moitié du dénominateur, ou la fraction plus petite que 1/2, il y a probabilité que l'événement n'arrivera pas; si la fraction est égale à 1/2, il y a incertitude; et si la fraction est plus grande que 1/2, la probabilité devient vraisemblance; il y aurait certitude, si le numérateur était égal au dénominateur, ou la fraction égale à l'unité.

Par exemple, *tirant une carte dans un jeu de 32 cartes, quelle est la probabilité que ce sera un roi?* Comme il n'y a pas de motif pour amener une carte plutôt qu'une autre, le nombre des cas également possibles est 32, dont 4 heureux, la probabilité est donc $\frac{4}{32}$ ou $\frac{1}{8}$; c'est-à-dire 7 à parier contre 1 que la carte tirée ne sera pas un roi; par conséquent pour qu'il y eût égalité de chances dans un pari, il faudrait que le joueur mît 1 franc contre 7 de l'adversaire.

Rien de plus facile que de résoudre de pareilles questions; mais qu'il y a loin de là aux calculs qu'exige la solution des problèmes qui se rattachent à la philosophie naturelle, où il faut tenir compte de tant de circonstances étrangères et perturbatrices, où la sagacité du mathématicien doit être secondée par un esprit éminemment observateur, pour démêler et peser, dans un si grand nombre de causes accessoires ou voisines, celles qui sont de nature à exercer une influence sur l'objet de ses recherches.

Toutes les fois que la quotité des chances possibles et des cas favorables peut être trouvée avec précision, comme dans la question suivante, il n'y a plus de difficulté pour arriver au but qu'on se propose; il suffit d'un simple calcul.

Ayant un jeu de 32 cartes, on donne à un joueur 3

cartes, quelle est la probabilité que ces trois cartes seront 3 cartes de même valeur, un brelan, 3 as, ou 3 rois, ou 3 dames, etc.?

Avant de résoudre cette question, il ne sera pas inutile de rappeler quelques définitions et quelques formules.

Nous appellerons *permutations* des assemblages divers de plusieurs quantités disposées de telle sorte que ces quantités entrent toutes dans chacun, mais non dans le même ordre : ainsi ABC, BAC, sont deux des permutations des trois lettres A, B, C.

Nous nommerons *arrangemens* les permutations des quantités, quand toutes n'entrent pas dans chaque assemblage : ainsi AB, BC, sont deux des arrangemens des trois lettres A, B, C, prises deux à deux. Les arrangemens sont donc des permutations particulières dans lesquelles les quantités n'entrent que deux à deux, trois à trois... tandis qu'elles doivent se trouver toutes dans les permutations proprement dites.

Enfin nous entendrons par *combinaisons* des assemblages qui sont tous différens les uns des autres; ce sont les arrangemens dont on a fait disparaître ceux qui ne diffèrent que par l'ordre dans lequel sont posées les quantités : ainsi AB, BA, forment deux arrangemens et une seule combinaison.

Le nombre des permutations se déduit de la formule

$$P_n = 1 \times 2 \times 3 \times 4 \ldots\ldots \times n.$$

Le nombre des arrangemens

$$A_n = m\,(m-1)\,(m-2) \ldots\ldots (m-n+1).$$

Le nombre des combinaisons est égal au nombre des arrangemens divisé par le nombre des permutations

$$C_n = \frac{m\,(m-1)\,(m-2) \ldots\ldots (m-n+1)}{1 \times 2 \times 3 \ldots\ldots \times n}.$$

Ainsi 1°. permutations : sept chiffres peuvent former 5040 nombres différens de chacun sept chiffres.

2°. Arrangemens : Les vingt-quatre lettres de l'al-

phabet peuvent former 552 mots de deux lettres, 12144 mots de trois lettres, 255024 mots de quatre lettres, 5100480 mots de cinq lettres..... sans que la même lettre s'y trouve plus d'une fois.

Les logogriphes et les anagrammes sont fondés sur cette théorie.

3°. Combinaisons : avec les lettres qui composent le mot émulation, on ferait 36 mots de deux lettres, autant de sept ; 84 mots de trois lettres, autant de six ; 126 mots de quatre lettres, autant de cinq; 9 mots de huit lettres, mots tous différens, non-seulement par l'ordre des lettres, mais aussi par quelque lettre.

Soit maintenant cette question : *on prend 3 cartes dans un jeu de 32, quelle est la probabilité que toutes les trois seront des rois?*

Le nombre des cas possibles est le nombre des combinaisons des 32 cartes 3 à 3, ou

$$\frac{32 \times 31 \times 30}{1 \times 2 \times 3} = 4960$$

Le nombre des cas favorables est égal au nombre des combinaisons des 4 rois 3 à 3, ou

$$\frac{4 \times 3 \times 2}{1 \times 2 \times 3} = 4$$

Alors le nombre des cas heureux divisé par le nombre des cas possibles

$$\frac{4}{4960} \text{ ou } \frac{1}{1240}$$

est la probabilité cherchée.

La même probabilité eût été d'amener 3 as, ou 3 dames, ou 3 valets, etc., donc il y a 1239 à parier contre 1, qu'en 3 cartes on n'aura pas un brelan d'espèce indiquée d'avance.

Pour un brelan quelconque, le nombre des chances heureuses étant 8 fois plus grand, la probabilité est

$$\frac{8}{1240} \text{ ou } \frac{1}{155}.$$

Si on ôtait les sept, ce qui réduirait le jeu à 28 cartes, la probabilité d'avoir en 3 cartes tel brelan serait, d'après la méthode précédente,

$$\frac{1}{849}$$

Et pour un brelan quelconque, la probabilité sept fois plus grande est

$$\frac{1}{117}.$$

De même, *si l'on ôtait les sept et les dix, ce qui réduirait le jeu à 24 cartes*, la probabilité d'avoir en trois cartes tel brelan serait

$$\frac{1}{506}$$

Et pour un brelan quelconque, la probabilité six fois plus grande est

$$\frac{3}{253}, \text{ un peu moins de } \frac{1}{84}.$$

Enfin, *si l'on ôtait les sept, les dix et les valets, ce qui réduirait le jeu à 20 cartes*, la probabilité d'avoir en 3 cartes tel brelan serait

$$\frac{1}{285}$$

Et pour un brelan quelconque, la probabilité cinq fois plus grande est

$$\frac{1}{57}.$$

POÉSIE.

TRADUCTION DE QUATRE ÉPIGRAMMES DE MARTIAL, ET D'UNE ODE D'HORACE,

Par M. Perrier.

Livre 1er., *Épigramme* 30.

VITA QUIETA.

Vota tui breviter si vis cognoscere Marci,
Clarum militiæ, fronto, togæque decus;
Hoc petit; esse sui nec magni ruris arator,
Sordidaque in parvis otia rebus amat.
Quisquam picta colit Spartani frigora saxi,
Et matutinum portat ineptus ave;
Cui licet exigui nemoris rurisque beati
Ante focum plenas explicuisse plagas?
Et piscem tremula salientem ducere seta,
Flavaque de rubro promere mella cado?
Pinguis inæquales onerat cui villica mensas,
Et sua non emptus, præparat ova cinis?
Non amet hanc vitam, quisquis me non amat, opto?
Vivat et urbanis albus in officiis.

TRADUCTION.

LA VIE TRANQUILLE.

D'un digne magistrat, d'un guerrier courageux,
De mon ami Marcus, que le sort est heureux!
Tranquille possesseur d'un petit héritage
Il veut dans le repos vivre et mourir en sage!
Que lui font de Paros les marbres enchanteurs
Et de vils courtisans les flots adulateurs?
Il trouve le bonheur dans son humble chaumière,
Auprès de son foyer vide sa carnassière,
Ou, d'un appât trompeur couvrant un hameçon,
Au bout d'un crin tremblant attire le poisson.
L'abeille lui fournit sa liqueur savoureuse,
Il aime à s'approcher d'une table boîteuse;
Pomone enrichissant son modeste verger,
A fait les plus grands frais de ce repas léger,
S'il est quelque Romain que l'intérêt agite,
Et qui du bon Marcus improuve la conduite,
Ah! qu'en proie à l'orgueil et toujours candidat,
Il brigue sans succès les charges de l'État.

Livre 1er., *Epigramme* 7.

DE ARRIA ET PÆTO.

Casta suo gladium cùm traderet Arria Pæto,
Quem de visceribus traxerat ipsa suis;
Si qua fides, vulnus quod feci, non dolet, inquit;
Sed quod tu facies, hoc mihi, Pæte, dolet.

TRADUCTION.

COURAGE D'ARRIA.

Arria succombant, sous l'arme meurtrière,
Disait à son époux d'une voix calme et fière:
Ce poignard, cher Pœtus, ne m'a point fait de mal,
Ce n'est qu'en te frappant, qu'il va m'être fatal.

Livre 1er., *Épigramme* 34.

DE MUTUUM ROGANTIBUS.

Dimidium donare Lino, quam credere totum,
Qui mavult, mavult perdere dimidium.

TRADUCTION.

L'EMPRUNTEUR.

Si Linus te demande une somme à crédit
Fais lui don de moitié, le reste est tout profit.

Livre 1er., *Épigramme* 61.

IN CÆNIPETAM.

Quod fronte Selium nubila vides, Rufe;
Quod ambulator porticum terit serus:

Lugubre quiddam quod tacet piger vultus ;
Quod pene terram tangit indecens nasus ;
Quod dextra pectus pulsat, et comam vellit.
Non ille amici fata luget, aut fratris :
Uterque natus vivit, et precor vivat :
Salva est uxor, sarcinæque, servique :
Nihil colonus, villicusque decoxit.
Mæroris igitur caussa quæ ? domi cænat.

TRADUCTION.

LE PARASITE.

Pourquoi donc Sélius parcourant le portique
Laisse-t-il entrevoir cet air mélancolique,
Ce front pâle et baissé, ces accens douloureux ?
Il se frappe le sein, s'arrache les cheveux,
Il n'a point à pleurer son ami, ni son frère,
Ses sanglots ne sont pas, pour une épouse chère,
Ses trésors sont inctacts, qu'a-t-il donc aujourd'hui ?
Le malheureux, hélas ! il doit dîner chez lui.

TRADUCTION DE L'ODE D'HORACE :

AD AMICOS.

Bellicam fortitudinem, probitatem et arcani fidem commendat.

Angustam, amici, pauperiem pati
Robustus acri militiâ puer

Condiscat, et Parthos feroces
Vexet eques metuendus hastâ;
Vitam que sub dio, et trepidis agat
In rebus. Illum ex mænibus hosticis
Matrona bellantis tyranni
Prospiciens, et adulta virgo
Suspiret, eheu! ne rudis agminum
Sponsus lacessat regius asperum
Tactu leonem; quem cruenta
Per medias rapit ira cædes.
Dulce et decorum est pro patriâ mori.
Mors et fugacem persequitur virum;
Nec parcit imbellis juventæ
Poplitibus, timidove tergo
Virtus repulsæ nescia sordidæ, in-
contaminatis fulget honoribus,
Nec sumit aut ponit secures
Arbitrio popularis auræ:
Virtus, recludens immeritis mori
Cœlum, negatâ tentat iter viâ;
Cœtusque vulgares et udam
Spernit humum fugiente pennâ.
Est et fideli tuta silentio
Merces, Vetabo, qui Gereris sacrum
Vulgarit arcanæ, sub îsdem
Sit trabibus, fragilemve mecum,
Solvat phaselum. Sæpe Diespiter
Neglectus incesto addidit integrum:
Raró antecedentem scelestum
Deseruit pede Pœna claudo.

TRADUCTION LIBRE.

A SES AMIS.

Amis! que nos enfans apprennent à souffrir,
Aux besoins, aux douleurs qu'ils sachent s'endurcir!
De ces jeunes Romains, que le Parthe féroce,
Redoute l'énergie et la valeur précoce.
Que l'épouse d'un roi combattant contre nous,
Du haut de ses remparts tremble pour son époux!
Quand le Romain qui tombe, en périssant, s'écrie :
Qu'il est beau de mourir, pour sauver sa patrie.
Mais le lâche qui fuit au milieu des combats
Tombe déshonoré sous la faulx du trépas;
Celui qui vend aux grands ses écrits mercénaires,
Qui prend, quitte et reprend les faisceaux consulaires,
Pour frapper à son gré les victimes du sort,
Trouvera l'infamie aux portes de la mort.
Il est infâme aussi, le confident perfide,
Qui traitre à ses sermens et de grandeurs avide,
De son ancien ami se fait le délateur,
Et traîne à l'échafaud même son bienfaiteur.
Ah! plutôt imitons le courage stoïque
De Caton qui résiste au pouvoir despotique,
Sur la postérité fixant toujours les yeux,
S'arme pour le vaincu, même contre les dieux!
Les plaint d'abandonner le parti légitime,
Et sait que tôt ou tard la peine atteint le crime.

Origines Picardes,

Par M. C. Picard.

Messieurs,

Dans l'une de vos dernières séances notre savant collègue, M. Louandre, vous a fait connaître qu'il avait recueilli les matériaux d'un glossaire de la langue picarde. Ce dialecte, appelé patois aujourd'hui, fut jadis la langue parlée dans tout le nord de la France, langue réfugiée maintenant dans nos villages et menacée d'une prompte destruction par les progrès de l'instruction primaire.

Vous avez, Messieurs, partagé les idées de M. Louandre; vous l'avez invité à vous communiquer les fruits de ses recherches, et vous avez pensé que son travail pourrait prendre place dans vos Mémoires.

Aujourd'hui je viens vous proposer d'étendre votre projet de publication et vous engager à lui donner toute l'importance que comporte le sujet.

J'ai donc l'honneur de vous soumettre d'une manière sommaire la nature et l'ordre des travaux qu'il me paraît utile d'entreprendre.

Le but définitif de ces travaux, serait de faire connaître la langue picarde telle qu'elle existe de nos jours, et par conséquent de former un vocabulaire, aussi complet qu'il est possible, des mots restés en usage : de faire connaître le génie de cette langue, et pour cela, de recueillir avec soin, les romances, ballades et chansons qui se seraient conservées dans nos campagnes.

De recueillir les récits populaires, et surtout ces contes qui charment encore les veillées ou *séries*, et dont quelques-uns méritent d'être connus.

Enfin, et comme complément indispensable, de rechercher tous les vieux usages gardés religieusement dans chaque localité.

Cet énoncé succinct vous paraîtra, sans doute, renfermer de longs et pénibles travaux, et vous ne vous tromperez point.

Les obstacles de toute nature, mais par-dessus tout, l'inertie, le plus puissant de tous et le plus difficile à vaincre, viendra souvent vous décourager. L'œuvre que je viens vous proposer d'accomplir sera fille du temps, et vous aurez besoin d'une infatigable patience pour obtenir un résultat à peu près complet. Mais lorsque vous l'aurez obtenu, vous aurez élevé un monument durable à la science et vous aurez bien mérité du monde savant.

Je ne pourrais, au reste, que vous féliciter de la longueur et même des difficultés de votre entreprise ; rien, à mon avis, rien n'est plus pro-

pre à resserrer les liens de notre Société, rien n'est plus propre à lui donner une grande consistance qu'un travail fait en commun qui demandera les méditations, les recherches et l'activité de tous ses membres.

Il est bon pour son avenir qu'une Societé savante ait un but déterminé à poursuivre, et vous ne pouvez, je pense, en choisir un qui soit plus en harmonie avec les besoins de notre temps et qui rentre mieux dans le cercle de vos études.

Veuillez maintenant, Messieurs, me permettre de vous soumettre le plan qui me semble pouvoir être suivi. Si vous adoptez l'idée première de ce travail, vous aurez à y apporter les modifications qui vous paraîtront les plus convenables.

Former un glossaire complet de la langue picarde serait chose impossible, si un ordre quelconque n'était apporté dans les recherches qu'il nécessitera. Nos souvenirs ne peuvent suffire, et si nous n'avons d'autres guides, une foule de mots nous échapperont.

Il me paraît donc nécessaire de dresser d'abord des catalogues de mots français et de les faire ensuite traduire en picard.

Ainsi en prenant un dictionnaire français il sera facile de former des listes par ordre alphabétique, dans lesquelles il est bien entendu que l'on ne fera point entrer une très-grande quantité de mots représentant des idées métaphysiques; par conséquent ce travail ne sera ni très-long, ni très-difficile.

Vous confierez des exemplaires de ces catalogues à des personnes instruites dans les divers cantons, soit du département, soit de l'arrondissement, pour en obtenir la traduction exacte dans les dialectes du pays.

Je ne le sais que trop: il sera quelquefois difficile de rencontrer des hommes qui remplissent vos intentions; cependant si vous vous adressez aux chefs-lieux de canton, vous aurez à choisir entre les juges-de-paix, les curés, les instituteurs et quelquefois les médecins.

Je pense aussi que vous trouverez souvent des hommes qui, par une sorte de patriotisme local, s'empresseront de vous aider de leurs recherches.

Vous aurez d'ailleurs plusieurs moyens de stimuler le zèle des correspondans que vous vous serez donnés : leurs noms honorablement cités dans vos Mémoires, l'envoi de vos volumes, la distribution de quelques-unes de vos médailles, et enfin le titre de membre de la Société, telles sont les ressources dont vous pouvez disposer et qui seront souvent efficaces.

Après avoir exécuté cette première partie de votre tâche, vous inviterez vos correspondans à traduire en picard quelques pages d'une narration française; l'histoire de l'enfant prodigue, par exemple, qui déjà a été plusieurs fois le texte d'un travail semblable.

Vous aurez, Messieurs, une grande difficulté à surmonter : celle de fixer d'une manière invariable l'orthographe de la langue picarde.

Ce point, vous le comprenez, devient non pas seulement d'une haute importance, mais d'une nécessité absolue. Il vous serait impossible, en effet, de mettre en œuvre les documens qui vous seront adressés, si l'orthographe n'est pas la même pour tous.

C'est là un travail préalable qu'il faudra effectuer; la manière d'écrire le picard est très-défectueuse. Les personnes qui ont écrit dans cette langue ont rendu la lecture de leurs ouvrages presqu'impossible, par l'innombrable quantité d'apostrophes au moyen desquelles elles ont cherché à remplacer les *e* soit disant muets qui se prononcent en français et que le picard indique à peine.

Il est sinon certain, au moins fort probable, que la prononciation dans les campagnes n'a point changé depuis le 14me. et même le 13me. siècle, époque où la langue vulgaire ressemblait singulièrement à notre patois. Nous voyons cependant que les écrits de ce temps diffèrent beaucoup par leur orthographe de ceux qui datent de nos jours.

Dans notre vieux français on employait l'*e* muet, mais on ne le prononçait point. L'usage le voulait ainsi. Ce ne fut que plus tard, probablement lorsque la langue se modifia sous la plume de Malherbe et de Balzac, et peut-être de Marot et de Ronsart, que les *e* muets des articles furent comptés pour quelque chose dans la prononciation.

Ainsi au lieu *de l' comugne,* on écrivait *de le comugne* , et l'on prononçait comme s'il n'y avait point d'*e*. Il en est de même pour *de ch' l'homme* qu'il faut écrire *de che le homme.*

Cette manière d'orthographier le picard offre plusieurs avantages : celui d'en faciliter la lecture en lui enlevant cet air d'étrangeté qui ne lui appartient pas; de le rendre plus intelligible pour les personnes étrangères à notre pays; enfin de lui restituer la physionomie qui lui appartient réellement, celle de notre vieux langage national.

Envisager ainsi l'étude de notre idiôme n'est pas sans un grand intérêt, et les recherches que vous dirigerez en ce sens porteront leurs fruits.

Lorsque vous aurez pu amasser un certain nombre de vocabulaires, vous aurez à les coordonner pour en former un ensemble, un tout complet.

Mais pour que votre travail présente un véritable degré d'utilité, vous devez rechercher avec un soin curieux l'origine de chaque mot dans notre vieux langage et en faire ressortir l'identité ou les affinités diverses.

Quant aux étymologies tirées des langues anciennes, il sera nécessaire d'y apporter une scrupuleuse attention, et de ne pas se laisser entraîner trop facilement par le plaisir de retrouver chez les Grecs ou chez les Romains, l'obscure origine de notre langue.

Il faudra, dans cette partie de vos recherches, apporter un soin d'autant plus consciencieux

que c'en est peut-être le côté le plus important, et tout à la fois le plus inexploré.

La seconde partie de votre entreprise est, sans contredit, la plus facile; il ne s'agit en effet, que de rassembler les noëls, les ballades, les chants populaires, enfin tout ce que la tradition pourra nous faire connaître de vers ou de prose.

Ces documens, d'ailleurs, sont peu nombreux et nous pensons que ceux qui existent encore se sont réfugiés dans les cantons les plus éloignés des villes. Leur rareté les rendra plus précieux et vous mettrez, sans doute, toute votre activité à les retrouver.

Vous comprenez facilement la nécessité de faire traduire en picard, un récit tel que celui de l'enfant prodigue, par exemple; vous rendrez cette traduction plus intéressante encore en la comparant avec les chartes et les documens écrits en vieux français.

Enfin, Messieurs, la troisième partie de votre travail comprendra les coutumes, superstitions, récits ou chroniques des différentes localités que vous aurez explorées; toutes les traditions seront recueillies.

Vous sentirez, d'autant mieux, la nécessité de recherches dirigées dans ce but, que l'action civilisatrice de notre siècle va détruisant chaque jour quelque vieille coutume; peu d'années encore, et des usages qui remontent aux premiers temps de la monarchie ou qui se perdent jusque

dans l'obscurité des âges celtiques, seront effacés pour toujours.

Recueillez-les donc aujourd'hui qu'il en est temps encore, et vous aurez rendu de véritables services à votre siècle et à votre pays.

4 *Janvier* 1839.

RAPPORT

De la Commission archéologique *pour l'arrondissement d'Abbeville, à Monsieur le Préfet du département de la Somme; en réponse à la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du* 13 *mars* 1838.

Monsieur le Préfet,

La Société royale d'Émulation d'Abbeville ayant reçu votre lettre d'envoi du 12 avril 1838, et la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, en date du 13 mars, qui a pour objet la recherche et la conservation des antiquités de l'arrondissement d'Abbeville, s'est empressée de renvoyer ces pièces à la commission d'archéologie.

Celle-ci convoquée le lundi 30 avril a pris connaissance des pièces sus-mentionnées, a décidé qu'un rapport sommaire vous serait adressé dans le plus bref délai, et qu'après avoir rassemblé tous les documens nécessaires, elle vous présenterait un second rapport beaucoup plus détaillé et tel que Monsieur le Ministre le désire.

Dans celui qui va suivre, la commission se borne à indiquer les lieux qu'il lui paraît utile d'explorer, sans néanmoins préciser ni l'emplacement qui devra être choisi, ni les dépenses que les travaux pourront occasionner.

Mais avant d'entrer en matière la Commission éprouve le besoin de vous faire connaître les garanties que la ville d'Abbeville peut offrir sous le triple rapport de la conservation des objets qui seront découverts dans les fouilles, de l'économie qui sera apportée dans les travaux, et de la bonne direction qui sera nécessairement imprimée à ces derniers.

L'Administration municipale et la Société royale d'Émulation, chacune de son côté, avaient recueilli pendant plusieurs années un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité.

Ces collections devenues importantes, la Société proposa à la ville de les réunir et d'en former le noyau d'un musée communal.

Il est résulté de cette proposition que la Société d'Émulation a abandonné la propriété de ses collections et du mobilier y attenant, qu'elle a voté sur les fonds dont elle peut disposer une somme de 300 fr.; que de son côté l'Administration acceptant ces dons a assigné un local propre à recevoir le musée et a voté une somme égale de 300 fr., destinée à disposer le local et à augmenter les collections.

Une Commission permanente fut aussitôt ins-

tituée auprès du musée, elle se compose de dix membres choisis moitié par l'Administration et moitié par la Société; cette Commission composée d'hommes spéciaux rend compte chaque année de ses dépenses à l'Administration municipale et à la Société d'Émulation. Elle est responsable des fonds mis à sa disposition et des objets confiés à ses soins.

Enfin, la Commission donne le titre de correspondant à toutes les personnes qui, dans l'arrondissement sont en position d'être utiles au musée, par leur zèle et par la nature de leurs études.

Il est évident d'après ces faits que toutes les garanties demandées par Monsieur le Ministre de l'Intérieur existent déjà et qu'elles suffisent pour rassurer complètement sur le sort des antiquités qui seront découvertes, sur la direction à donner aux fouilles, et enfin sur l'économie des dépenses à effectuer.

Il n'a pas été possible jusqu'à présent de dresser les catalogues du musée, mais la Commission pourra joindre ces documens au second rapport qu'elle doit vous faire parvenir. Elle peut néanmoins dès à présent signaler à votre attention comme objets rares ou inconnus :

1°. Une *pirogue celtique* de 25 pieds de longueur, trouvée dans le marais d'Estrebœuf; cette curieuse embarcation paraît se rapprocher de celle qui a été découverte à Paris, auprès du pont d'Austerlitz, (voy. les Mémoires de la Société royale d'Émulation d'Abbeville, 1834-35, p. 81.)

2°. Des morceaux de corne de cerf ayant servi de gaines pour emmamcher des hâches celtiques en pierre, (voy. L. c. p. 94 et suiv^tes.)

3°. Deux belles amphores trouvées à Bellifontaine dans les croupes de la Somme.

4°. Des vases romains de diverses sortes.

5°. Un glaive et d'autres armes romaines.

6°. Des bas reliefs d'une grande beauté de dessin, sculptés en bois, et représentant des combats.

7°. Des instrumens celtiques encore inconnus et qui seront décrits dans le volume des Mémoires de la Société, qui s'imprime en ce moment, etc.

Maintenant, Monsieur le Préfet, voici l'énumération des localités les plus importantes sous le rapport archéologique, et vers lesquelles la Commission a pensé que les recherches doivent être dirigées.

§ 1. ÉPOQUE CELTIQUE.

N°. 1. Champs et villages de *Port-le-Grand*, de *Noyelle-sur-Mer*; bois de *Vron*, de *Cantâtre*, de *Vironchaux*, de *Crécy*.

Il existe dans chacune de ces localités des *Tombelles* (*Tumulus*, *podium*). L'étude de ces monumens, dans notre pays, est fort peu avancée; elle offre cependant beaucoup d'intérêt. Les recherches qui ont été faites se réduisent à fort peu de choses : et quand on a fouillé, ce fut

toujours avec si peu de méthode et de suite que des découvertes qui paraissent devoir être importantes sont restées sans résultat.

Il faut citer à cette occasion la *Butte* ou *Motte de St-Ouen*, près de Noyelle-sur-Mer, au lieu dit la *Briqueterie*. On y a trouvé un grand nombre de têtes humaines séparées du tronc et disposées en une sorte de cône. M. de Perthes a pu constater lui-même cette disposition dont il ne reste maintenant aucune trace. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous les crânes qui furent extraits offraient une conformation singulière. Le caractère le plus saillant est un développement considérable du diamètre antero-postérieur et un raccourcissement proportionnel du diamètre transverse, de manière que la boîte osseuse est beaucoup plus allongée d'avant en arrière que dans les races qui habitent actuellement notre sol.

Il paraît d'une haute importance à la Commission d'ouvrir d'autres tombelles, de noter soigneusement toutes les circonstances de ces ouvertures et de les diriger avec soin.

N°. 2. *Port-le-Grand*. Auprès du bois de Bonance, des ouvriers en creusant des tranchées ont découvert des vases celtiques disposés par groupes de deux à six, on a rencontré successivement treize de ces groupes. La forme de ces vases est très-variée; M. Hecquet d'Orval les a tous conservés, et ils forment à eux seuls un petit musée d'un grand intérêt.

De nouvelles fouilles amèneraient sans aucun doute de nouvelles découvertes, car la portion de terrain explorée est très-restreinte, et tout démontre que cette sorte de collection souterraine s'étend fort loin. (voy. L. c. pag. 373 et suiv^tes).

§§ ÉPOQUE ROMAINE.

N°. 3. *Le Crotoy*. Les restes de la ville antique existent encore, des fondations se découvrent chaque jour; c'est un lieu dont l'exploration promet des résultats intéressans.

N°. 4. *Saint-Valery-sur-Somme*. M. Ravin a reconnu il y a déjà plusieurs années que l'emplacement de cette petite ville fut autrefois celui d'un établissement romain dont l'étendue devait être assez grande. Les murs qui en formaient l'enceinte, la clavicule placée au devant de la porte principale, des restes de construction dans l'intérieur ne laissant aucun doute sur la nature de ces ruines, il serait de la plus grande utilité d'en fouiller quelques-unes ainsi que plusieurs autres points auprès des murs d'enceinte.

N°. 5. *Noyelle-sur-Mer*. Au lieu dit la *Briqueterie*, existent des constructions considérables qui paraissent avoir appartenu à une habitation importante.

Au mois de novembre 1837, la Société fit faire une fouille en cet endroit; les murs qui ont été mis à nu étaient construits en pierre calcaire

secondaire, en tuf de rivière, et chaque assise était séparée par des tuiles ou carreaux de l'époque romaine, empâtés dans un ciment épais et assez peu résistant.

Deux années auparavant, une découverte qui mérite surtout d'attirer l'attention avait été faite : c'est celle d'un grand nombre d'objets égyptiens ; malheureusement aucun des membres de la Commission n'ayant été appelé à cette époque pour constater sur les lieux l'authenticité de ces curieuses trouvailles, des doutes se sont élevés et le récent naufrage du Dimidorff, qui portait pour chargement des antiquités égyptiennes, sembla les confirmer. Mais depuis ce tems, un morceau de granit vert antique dont l'origine n'est douteuse sous aucun rapport, a été trouvé dans le même lieu, par l'un des membres de la Société d'Émulation, et il n'a pas été suffisamment prouvé d'ailleurs, que tout ce qui fut recueilli en 1835 appartînt au chargement du Dimidorff.

La question n'ayant pas été résolue, la Commission pense qu'il est nécessaire d'exécuter des fouilles en cet endroit, non-seulement pour y rechercher les substructions romaines qui y existent, mais encore pour y constater d'une manière définitive la présence ou l'absence complète d'objets provenant de l'antique Égypte.

N°. 6. *Marca* est un lieu situé dans une petite vallée auprès d'Yonval, à une lieue d'Abbeville; la terre y est couverte d'une prodigieuse quantité

de fragmens de tuiles et de poterie de toute sorte, appartenant à l'ère romaine.

Il y a peu de tems qu'un cultivateur y a rencontré des restes de construction, et qu'il en a extrait plusieurs tronçons de colonnes ornées de feuillages. La matière de ces colonnes est une craie secondaire des couches inférieures. M. de Clermont qui les possède actuellement les a offertes au musée.

Marcà paraît être l'emplacement d'une villa ou d'un établissement assez considérable.

N°. 7. *Tours-en-Vimeux*. On y remarque des substructions de l'époque romaine ; il y a peu de mois que de belles poteries et des médailles dont le musée possède une partie y ont été découvertes. Le buste de Cybèle indiqué par le comte de Caylus (t. v. pl. cxi), provient de cet endroit.

N°. 8. *Vismes-au-Mont*. Il y existe un monument considéré jusqu'alors comme romain mais qui peut-être ne remonte qu'au moyen âge, c'est une question qu'il serait bon de décider. Le monument dont il s'agit est une enceinte, au centre de laquelle on remarque une butte très-élevée.

N°. 9. *Montcourt près Rue*. Localité fort intéressante où l'on voit une vaste enceinte entourée de fossés, le centre devait être l'emplacement de constructions dont il ne subsiste plus que les fondations et quelques débris épars sur le sol ; on en a retiré de curieux objets antiques.

N°. 10. *Vron*. Des travaux pour le percement

d'une route y ont fait découvrir un lieu de sépulture, où l'on a trouvé beaucoup de vases, celui figuré t. v. pl., par le comte de Caylus, en provient.

N°. 11. *Domqueur*. Restes de constructions romaines, des sépultures, de belles antiquités.

N°. 12. *Bellifontaine* id.

N°. 13. *Long*. Localité importante à fouiller. Le musée vient d'acquérir environ 800 médailles grand bronze, trouvées très-récemment par un laboureur du pays.

N°. 14. *Épagnette*. Le marais d'Épagnette mérite d'être exploré avec attention à cause des substructions qu'il recouvre, des nombreuses poteries que l'on y a découvertes et d'un beau vase en bronze contenant plusieurs centaines de médailles en argent que le musée vient aussi d'acquérir.

N°. 15. *Fontaine-sur-Somme*. C'est dans ce lieu qu'a été trouvé un beau groupe en bronze, que M. de Campennelle croit représenter la lutte d'Hercule avec Antée (voy. les Mémoires de la Société royale d'Émulation d'Abbeville, p. 71 et suiv.)

§§§ MOYEN-AGE.

N°. 16. *Le Crotoy*. On y a découvert, il y a deux ans, une construction ensevelie sous le sable et en contrebas du sol actuel du village; ce monument qui paraît intact semble mériter

d'être déblayé du sable dont il est rempli et dégagé de celui qui l'entoure ; ce qu'il a été possible d'en examiner fait penser qu'il remonte au 12e ou au 13e siècle.

M. de Perthes a fait don au musée de pierres tumulaires du 12e siècle provenant du Crotoy.

N°. 17. *Mayoc*. L'abbaye de Mayoc était une colonie de St.-Riquier, il en reste des ruines intéressantes à explorer. M. Ravin fait imprimer en ce moment une notice sur ces ruines dans les nouveaux Mémoires de la Société d'Émulation.

N°. 18. *Saint-Riquier*. Localité riche en monumens du moyen-âge. Des constructions encore entières, d'autres en ruines, des cryptes, des fossés d'enceinte, etc., rendent cette ville très-importante sous le rapport archéologique.

N°. 19. *Crécy*. La Commission propose de fouiller quelques points déterminés du champ de bataille, les laboureurs y rencontrent souvent des restes plus ou moins précieux.

N°. 20. *Noyelle-sur-Mer*. Son château-fort doit attirer l'attention, on y a trouvé sans y faire de fouilles des flèches, des monnaies, etc.

N°. 21. *Bailleul*. Les ruines du château de Jean de Bailleul, roi d'Écosse, existent encore ; leur exploration serait intéressante.

§§§§ ÉPOQUE INDÉTERMINÉE.

N°. 22. *Domqueur*, *Hiermont*, *Gapennes*, *Maison-Roland*, *Yvrench*, *Bellancourt*. Dans ces

villages, il existe des souterrains plus ou moins considérables et ce qui va être dit de celui de *Domqueur,* peut en quelques points s'appliquer aux autres.

Les souterrains de *Domqueur* sont formés par des enfilades d'appartemens ou de cellules autrefois closes par des portes, on y remarque encore la place que devaient occuper les linteaux. On y voit aussi une vaste salle dont le plafond très-élevé forme une sorte de voûte conique ou en entonnoir renversé.

Il serait sans doute intéressant d'étudier ces localités et d'en fouiller le sol, si on le juge nécessaire. Il serait bon de déterminer l'âge de ces singuliers monumens, la divergence des opinions à cet égard est fort grande, les uns regardent nos souterrains comme celtiques, d'autres ne les font remonter qu'au règne de Louis XIII.

§§§§§ LOCALITÉ RENFERMANT DES ANTIQUITÉS DE PLUSIEURS ÉPOQUES.

N°. 23. *Croupes de la Somme.* Cette rivière, à une époque qui n'a point encore été déterminée, s'est deversée sur un point de la vallée assez éloigné de celui qu'elle occupait auparavant. Quelle a été la cause de cet événement géologique? C'est ce qu'il n'est pas possible de décider. La Somme en se retirant a laissé de longues et

sinueuses élévations plus ou moins larges, et souvent très-élevées au-dessus du sol environnant; on les désigne sous le nom de *Croupes* de la *Somme*.

On peut croire que le déversement est postérieur à la conquête des Gaules par César, puisque dans le lit abandonné on a rencontré beaucoup d'objets romains tels que des armes, des amphores que le musée possède, le groupe d'Hercule et Antée dont il vient d'être parlé, etc.

Quoiqu'il en soit, les croupes sont en quelque sorte un musée d'antiquités de différens âges. Ainsi, à la partie inférieure, on rencontre des bâches en pierre, des couteaux et d'autres objets celtiques; dans les strates supérieurs on trouve des antiquités romaines, et si l'on en croit quelques personnes on aurait découvert à la superficie divers ustensiles appartenant au moyen âge.

Il résulte de ces données que des fouilles exécutées avec intelligence sur plusieurs points des croupes de la Somme, auraient sans aucun doute des résultats très-intéressans sous plusieurs rapports; et celui de déterminer l'époque et peut-être même la cause du changement de lit de notre fleuve, ne serait point de ces résultats le moins important.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les documens que la Commission possède en ce moment et qu'elle a cru devoir vous transmettre immédiatement, quelqu'incomplets qu'ils soient, afin de vous faire connaître la haute importance de notre

arrondissement sous le point de vue archéologique.

A chaque pas, en effet, l'on rencontre chez nous un grand nombre de monumens, les uns encore debout, les autres incomplètement ruinés et un plus grand nombre que le sol cache entièrement aux yeux des antiquaires même les plus exercés.

La Commission n'a pu et n'a dû indiquer ici que les localités les plus remarquables, et où les fouilles se feraient à coup sûr; elle a dû négliger une foule d'indications, dont l'importance au moins quant à présent paraît secondaire, mais qui par la suite mériteront sans doute d'attirer l'attention.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression des sentimens distingués et respectueux de

votre très-humble,

et très-obéissant serviteur,

LE RAPPORTEUR,

C. PICARD.

Le 25 *Mai* 1838.

BRITISH MUSEUM

MÉMOIRE

SUR

Les Fouilles de Port-le-Grand

ET

SUR LA DÉCOUVERTE DE VASES CELTIQUES,

Par M. Hecquet d'Orval.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter les notes qu[illegible] vous m'avez demandées, sur les vases celtiqu[illegible] découverts à Port-le-Grand. J'ai joint à ces no[illegible] des dessins qui vous feront mieux connaître [illegible] ne le pourrait faire une description, la fo[illegible] des vases et la manière dont ils étaient disp[illegible]

En 1833, des ouvriers, en creusant des [illegible] dans la partie du bois des Chartreux, l[illegible] rapprochée du village de Port, et située à [illegible] ron deux cents pas de la Somme, trouvèr[illegible] 50 centimètres de profondeur, trois vases [illegible] terre cuite; deux, placés sur leurs fonds, contenaient des ossemens humains calcinés; le troisième était couché sur les deux autres.

Cette découverte me détermina, l'année suivante, à faire faire des fouilles dans une autre

MÉMOIRE

SUR

Les Fouilles de Port-le-Grand

ET

SUR LA DÉCOUVERTE DE VASES CELTIQUES,

Par M. Hecquet d'Orval.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter les notes que vous m'avez demandées, sur les vases celtiques découverts à Port-le-Grand. J'ai joint à ces notes des dessins qui vous feront mieux connaître que ne le pourrait faire une description, la forme des vases et la manière dont ils étaient disposés.

En 1833, des ouvriers, en creusant des fossés dans la partie du bois des Chartreux, la plus rapprochée du village de Port, et située à environ deux cents pas de la Somme, trouvèrent, à 50 centimètres de profondeur, trois vases en terre cuite; deux, placés sur leurs fonds, contenaient des ossemens humains calcinés; le troisième était couché sur les deux autres.

Cette découverte me détermina, l'année suivante, à faire faire des fouilles dans une autre

partie du même bois, voisine de celle où avaient été creusés les fossés. Elles ont mis à découvert quarante-huit vases en terre cuite; ils étaient à une profondeur qui ne dépassait pas un mètre; presque tous étaient disposés par groupes de trois à six vases. Ces groupes n'étaient pas placés d'une manière régulière, quelques-uns étaient réunis dans un espace de peu d'étendue, d'autres étaient disséminés à de grandes distances.

Aucun des vases n'était fermé par un couvercle; ils étaient remplis de la terre du sol; au fond de plusieurs, on a trouvé des ossemens humains calcinés, dans d'autres des os d'animaux; ceux-ci ne portaient pas de trace de l'action du feu. En examinant avec plus de soin la terre retirée des vases dans lesquels on n'avait rien trouvé d'abord, on a découvert un grand nombre d'os de très-petits animaux, parmi lesquels on a reconnu des os de souris, de taupes, de musaraignes, de rats d'eau et de lérots. Dans plusieurs groupes, les vases placés sur leurs fonds, en supportaient un autre de forme allongée, (ce dernier était couché). Près de chaque groupe étaient des os de grands animaux, tels que chevreuils, sangliers, bœufs et moutons; ces os n'étaient pas calcinés. On a trouvé, dans un vase (1), un petit morceau de fer ayant la

(1) Fouille 5me., vase no. 1.

forme d'un clou (1) sans tête; dans un autre (2), au milieu d'ossemens humains calcinés (3), un fragment de boucle du même métal, et quelques traces d'oxide de cuivre; parmi des ossemens semblables, placés entre deux vases, une portion d'une autre boucle en fer beaucoup plus grande; enfin, près d'un groupe de vases ornés de dessins, un morceau de fer déformé par la rouille : il paraît avoir fait partie de la lame d'un poignard.

Tous les vases avaient été recouverts de terre sans aucune espèce de soin; il semble que sur plusieurs elle a été fortement foulée, car ils avaient cédé à une pression de haut en bas; deux étaient complètement écrasés.

Un seul vase (n°. 4, fouille 9me.), est d'une terre jaune assez fine; il est suffisamment cuit. L'extérieur en avait été coloré avec de la sanguine. Les autres sont d'une terre très-grossière, telle que celle des vases celtiques décrits par M. de Caumont; ils sont si peu cuits, qu'une immersion peu prolongée dans l'eau, les rend friables, ce qui indiquerait qu'ils n'ont pas été fabriqués pour les usages domestiques. En sortant de terre, ils étaient d'un assez beau noir; plusieurs en séchant ont pris une teinte brune,

---

(1) Voyez planche V.

(2) Fouille 15me., vase n°. 1.

(3) Voyez planche V.

et ceux qu'on a lavés pour les nettoyer, sont devenus presque rouges. Il paraît que la couleur noire est dûe à une substance étrangère mêlée à la terre. D'après les expériences que j'ai faites, cette substance ne résiste pas à une chaleur rouge faible. Quelques vases, qui probablement exposés à une chaleur trop forte, avaient pris une teinte rouge de brique, ont été recolorés à l'extérieur seulement. Les parties cassées de ces vases laissent apercevoir, au milieu de leur épaisseur, une portion de la substance noire que la chaleur n'a pas atteinte.

La surface extérieure de presque tous les vases est fort lisse; leurs formes, assez élégantes, contrastent avec la grossièreté de la matière; ils ont été travaillés au tour; dans l'intérieur de la plupart, on voit les traces des doigts de l'ouvrier. Un seul pourrait n'avoir pas été tourné, car les lignes, tracées sur le bord, ne sont pas parallèles, et il a été réparé avec un outil dentelé, peut-être avec le bord d'une coquille.

Le vase n°. 4, fouille 9me., prouve que l'art du potier était assez avancé. Si les autres sont d'une terre grossière et sont à peine cuits, n'est-ce pas parce que, destinés aux funérailles, une couleur et un poli extérieurs étaient tout ce que l'on demandait pour cet usage?

Aucune forme particulière ne fait distinguer, des autres vases, ceux qui contenaient des ossemens humains.

Il me semble, que l'on ne peut pas mettre en

doute, que tous ces vases appartenaient à des sépultures ; ne pourrait-on pas supposer, que ceux dans lesquels on a trouvé des os de grands animaux, contenaient des mets destinés aux morts; ceux où étaient des os de souris, etc , des offrandes aux dieux infernaux ; que les vases de forme allongée, couchés sur les autres, avaient contenu des liqueurs versées sur le bûcher ; et enfin, que les os de sangliers, de chevreuils, de bœufs et de moutons, placés près des groupes, étaient les restes des repas funèbres?

Des vases semblables à ceux dont je viens de parler , découverts au-dessous des fondations d'une maison romaine, que la Société d'Émulation a fait fouiller à Noyelles-sur-Mer; les monnaies romaines du haut-empire, trouvées dans le bois des Chartreux près de la surface du sol et jamais à une aussi grande profondeur que les vases, sont des faits qui me semblent devoir faire remonter ces sépultures à une époque antérieure à la domination romaine dans les Gaules.

Mais la présence d'une arme en fer et l'absence de tout instrument en pierre, leur assignerait une antiquité moins reculée que celle des tumulus de Port, dans lesquels on n'a trouvé jusqu'à présent que des armes en silex.

Nota. Les planches en regard du texte ne représentent que les vases les plus remarquables. M. Hecquet d'Orval conserve précieusement la collection entière que les amateurs pourront consulter.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

JOURNAL DES FOUILLES FAITES A FORT, DANS LE BOIS DES CHARTREUX.

28 Octobre 1834.

1re. *fouille.* — Une excavation de 50 centim. de profondeur a mis à découvert deux vases, placés près l'un de l'autre; devant eux étaient des os et des défenses de sangliers.

2me. *fouille.* — Une seconde excavation de la même profondeur, faite à 5 mètres à l'est de la première, a donné quatre vases; trois étaient placés sur leurs fonds (1, 2, 3, voyez le plan de la fouille 2me.); le quatrième était couché. Le vase no. 1 contenait des ossemens humains calcinés, le no. 2 quelques os de grands quadrupèdes; entre les vases nos. 2 et 3, au niveau de leurs fonds, étaient placés des os d'espèces semblables.

O2 O4 O1 O3

3me. *fouille.* — Une troisième fouille, faite à peu de distance, a fait découvrir un petit vase de forme allongée, incliné vers le nord.

4me. *fouille.* — Une quatrième n'a produit qu'un vase semblable au précédent, aussi incliné vers le nord.

30 Octobre.

5me. *fouille.* — A 16 mètres de la dernière fouille on a découvert quatre vases à une profondeur de 50 cent. Deux, de forme évasée, étaient placés sur leurs fonds (nos. 1 et 3, voyez le plan de la fouille 5me.); deux, de forme allongée, étaient couchés. Celui no. 4 était orné de plusieurs cercles, d'un dessin grossier fait avec l'ongle. Au fond du vase no. 1 on a trouvé un petit morceau de

O4 O3 :: O2 O1

Vue de la 2e fouille

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

fer long de 5 cent., ayant la forme d'un gros clou sans tête; et près de ceux n°s. 1, 2 et 3, des os de bœufs, moutons et chevreuils; entre les n°s. 1 et 4, un crâne et des ossemens humains, placés sans ordre et tellement ramollis qu'ils s'écrasaient sous la pression des doigts.

6me. *fouille.* — A peu de distance, et à la même profondeur, une rigole taillée dans la craie se dirigeait du nord au sud; elle avait 50 cent de large, 70 de profondeur, et était remplie de sable. En la vidant, on a trouvé un morceau de fer presque complètement oxidé, il paraissait avoir fait partie de la lame d'un poignard ou d'une lance, sur ce morceau de fer était placé un fond de vase (n°. 1, voyez le plan de la fouille 6me); un peu plus loin on a rencontré un fémur de bœuf, puis deux vases (n°s. 2 et 3), sur lesquels était couché celui n°. 4. Il paraît que ce dernier avait été rempli de terre ou de cendre avant d'être enterré; car, brisé du côté supérieur, la terre qu'il contenait avait soutenu les morceaux qui n'étaient enfoncés que de 2 centimètres.

Le vase n°. 3, d'une forme allongée fort élégante, est orné de dessins en creux d'un assez bon effet. Celui n°. 4, d'une forme presque semblable, est guilloché vers le milieu de sa hauteur : cette bande d'ornemens a environ 5 centim. de large.

31 Octobre.

7me. *fouille.*—Une fouille, faite à 20 mètres de la dernière, n'a fourni que quelques fragmens de vases et un vase entier, au fond duquel étaient des os d'animaux.

6 Novembre.

8me. *fouille.* — A 50 mètres à l'ouest et à 2 décimètres de profondeur, on a trouvé deux médailles de moyen bronze, l'une d'Adrien, l'autre de Marc-Aurèle. En continuant à creuser on a découvert le vase (n°. 1).

11 Novembre.

En creusant au-dessous de la place où avait été trouvé le vase (n°. 1), on en a découvert deux autres; l'humidité les avait ramollis à tel point, qu'ils se sont brisés en petits morceaux dès qu'on a cherché à les enlever.

A très-peu de distance de ces vases et à une profondeur de 60 centim., on a rencontré dans la craie une excavation circulaire d'un mètre de diamètre et d'un demi-mètre de profondeur. Elle contenait deux vases (2 et 3). Dans le n° 2 on a trouvé quelques petits morceaux d'oxide de cuivre; dans l'autre des fragmens d'os calcinés; au fond de l'un d'eux était un grand nombre de grains blancs de la grosseur d'un pois, ils avaient l'apparence de craie roulée.

9me. *fouille.* — En continuant à creuser à 3 mètres à l'est des deux vases précédents, on a découvert une nouvelle excavation dans la craie; elle était ovale et avait une profondeur d'environ 1 mètre, à partir de la surface du sol. Six vases y étaient placés à des profondeurs différentes. Un vase d'une forme évasée formait l'ouverture d'un autre très-grand, dont la forme était celle d'un œuf tronqué aux deux extrémités; il semblait qu'en recouvrant le groupe de terre, une forte pression exercée de haut en bas, avait enfoncé le vase supérieur dans l'autre en en faisant éclater l'ouverture, mais qu'en même temps le fond de ce premier vase avait été brisé. Les morceaux retrouvés à 2 ou 3 centimètres, dans la terre qui remplissait le vase inférieur, indiquent qu'elle s'y trouvait déjà quand le vase supérieur a été placé sur l'ouverture de l'autre. Le vase n°. 4 (voyez le plan de la fouille 9me.), très-grand, d'une forme allongée fort élégante et d'une terre jaune assez fine, est bien cuit; il avait été couvert d'une couche de sanguine. Le petit vase n°. 3, en terre d'un beau noir, a la forme d'un œuf tronqué aux deux extrémités. Les vases 5 et 6

O³ O² O⁴
O¹
O⁵
O⁶

NAL HISTORY.

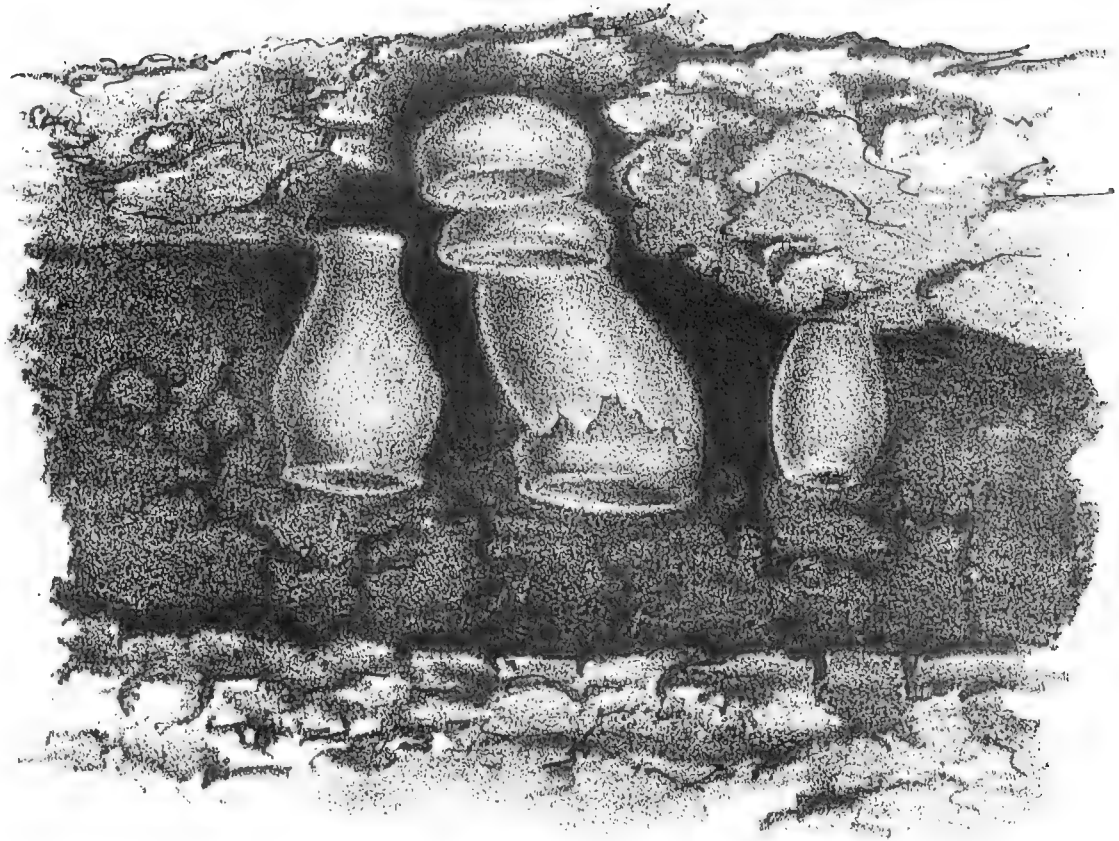

étaient placés à un niveau inférieur à celui des vases 1, 3, 4.

15 Novembre.

10me. *fouille.* — Cette fouille n'a produit qu'un seul vase, il était placé sur des os calcinés mêlés à des charbons.

11me. *fouille.* — Dans une excavation ovale faite dans la craie, on a trouvé, à 1 mètre au-dessous de la surface du sol, trois vases placés sur une même ligne. Celui n°. 2 (voyez le plan de la fouille 11me.), semble n'avoir pas été fait au tour. Son épaisseur est inégale, sa forme est irrégulière, les lignes tracées sur le bord ne sont pas parallèles. Sa surface a été réparée avec le tranchant d'une coquille ou un outil dentelé.

Au fond du vase n°. 1 étaient de très-petits fragmens d'os calcinés, mêlés à des grains blancs ayant l'apparence de craie roulée. Le vase n°. 2 contenait aussi quelques fragmens d'os.

12me. *fouille.* — Cette fouille a fait découvrir, à 80 centim. de profondeur, un groupe de cinq vases rangés sur deux lignes. Il paraît qu'après les avoir enterrés on a fortement foulé la terre qui les recouvrait, car presque tous étaient plus ou moins brisés. Les deux plus grands (nos. 1 et 2, voyez le plan de la fouille 12me.), étaient complètement écrasés; entre ces deux vases étaient placés des os humains calcinés. On a trouvé vers le fond, des os de taupe, de musaraigne, de rat d'eau, de lérot, et une dent molaire d'enfant. Le vase n°. 4 contenait, comme plusieurs des vases découverts dans les autres fouilles, des grains blancs de la grosseur d'un pois.

13me. *fouille.* — A une profondeur de 70 centimètres, on a trouvé, placés près l'un de l'autre, deux vases (1 et 2, voyez le plan de la fouille 13me.), ayant la forme d'un œuf tronqué aux deux extrémités; au fond du n°. 2 étaient des os de souris, musaraigne, taupe et grenouille. En

creusant à un demi-mètre de ces deux vases, on en a découvert quatre autres (3, 4, 5, 6) ; au fond des nos 3 et 4 étaient, comme dans les précédents, des os de très-petits animaux. Entre ces deux vases on trouva des ossemens humains calcinés, parmi lesquels était un morceau de boucle en fer.

14me. *fouille.* — Elle n'a donné qu'un seul vase complètement brisé.

15me. *fouille.* — On complètement dégagé de la terre qui le couvrait, un groupe de cinq vases qui avait été découvert à la fin de la journée précédente. Le vase n°. 1 (voyez le plan de la fouille 15me.), d'une grande dimension, était presqu'entièrement rempli de fragmens d'os calcinés, mêlés à des cendres et à des charbons. Parmi ces fragmens d'os on a trouvé une portion de boucle en fer. Entre le vase n°. 1 et le n°. 4 étaient des os de bœuf.

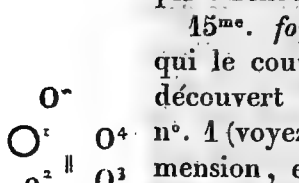

16me. *fouille.* — Cette fouille a fait découvrir un seul vase presque sphérique, dont le col était brisé.

Nota. Le seul vase n°. 4 de la 9me. fouille est en terre jaune bien cuite, tous les autres sont noirs. Comme presque tous ces vases ont été vidés au moment où on les découvrait, il est probable que les os de petits animaux que plusieurs d'entre eux devaient contenir, ont été jetés avec la terre, car dans le petit nombre de ceux qui ont été vidés plus tard avec soin, on a presque toujours rencontré plus ou moins de ces petits os, quand on n'y trouvait point d'ossemens d'hommes ou de grands quadrupèdes.

Les ossemens humains portaient seuls des traces de l'action du feu.

Hecquet d'Orval.

RECHERCHES

SUR

LA TOPOGRAPHIE DU PONTHIEU,

Avant le XIVe. siècle.

L'index géographique que nous publions ici, a été extrait en partie des cartons de D. Grenier cotés : XXIVe. *paquet.* — *Topographie*, et qui se trouvent à la bibliothèque royale, *résidu St.-Germain.* Dans ce travail, le savant bénédictin avait tenté de reconstruire la géographie de l'ancienne province de Picardie, depuis l'époque romaine jusqu'aux dernières années du XIIIe. siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où le nom français remplace d'une manière définitive le nom latin. Les tables de Peutinger, l'itinéraire d'Antonin, quelques diplômes de l'époque carlovingienne, la chronique d'Hariulfe et les vies des divers saints dont l'histoire est liée à celle du Ponthieu, ont fourni les principaux documens. D. Grenier, fidèle à l'exacte méthode bénédic-

tine, ne s'est point borné à relever simplement les noms des lieux et la date précise des actes, textes et récits agiographiques dans lesquels ils sont mentionnés; il a transcrit avec détail les diverses circonstances à propos desquelles a eu lieu cette mention. Il a donc reconnu de la sorte, dans des temps historiques déjà bien éloignés, l'existence de la plupart des localités de la Picardie. Quant aux faits particuliers, qui se rattachent à l'histoire de ces localités, il sont souvent d'une médiocre importance, car on sait que c'est surtout dans les chartes de donation que l'on trouve à ces époques reculées les renseignemens topographiques les plus nombreux. Mais ces chartes, par leur sujet même, ne sont guère de nature à piquer la curiosité. Quant aux faits consignés dans les textes d'une valeur historique plus réelle, ils trouvent naturellement leur place dans le récit des événemens. Nous avons donc pensé qu'il suffisait d'indiquer, à leur date la plus ancienne, les noms latins et français des bourgs, des villages, des métairies, des diverses circonscriptions et des rivières de l'ancien comté de Ponthieu. Il suffirait, pour plus amples renseignemens, pour l'indication précise des sources, de recourir aux XXIV cartons de l'index topographique préparé par D. Grenier, et d'y chercher, à son ordre alphabétique, chacun des lieux ci-dessous désignés.

Notre travail est loin d'être complet; mais D. Grenier lui-même n'avait point épuisé ses

recherches, et en consignant ici le résultat par trop succinct d'un dépouillement rapide (1), nous avons principalement en vue de constater sommairement la date précise à laquelle un grand nombre de villages et de bourgs, actuellement existans, sont mentionnés pour la première fois, de constater également la disparition de quelques autres, et de montrer, par les noms eux-mêmes, les diverses modifications que ces noms ont subies, avant d'être définitivement fixés.

Abbeville. — *Abbatis-Villa*, 831 (2). *Abbisville,* 1284. — Abbevile, 1209 (3).

Agenvillers, Argenvillers. — *Argovillare.* — Mentionné en 845 et en 856 dans un diplôme de Charles-le-Chauve.

Agrona, près de Rue. Ce lieu n'existe plus depuis long-temps.

Ailly-le-Haut-Clocher. — *Alliacum.* — 814. —

---

(1) Les manuscrits de D. Grenier ont été vus et dépouillés en partie par mon fils. Il a été recueilli dans ce travail un grand nombre de notes sur l'histoire du Ponthieu et d'indications diverses, souvent fort sommaires, car le temps pressait, mais du moins suffisantes, et qu'il sera facile de compléter plus tard. Nous avons déjà, dans cet index, ajouté de nombreuses indications à celles qui nous avaient été fournies par les bénédictins.

(2) *Chron. Centul.*, lib. III, cap. III. Apud Dachery, *Spicileg.*, tom. 2, p. 311, in-f°.

(3) Archives de la mairie. — Livre blanc, f°. 7 et 75.

Non tam magnum quam validum castellum in prolapsu fluvii Somenæ.

En 1248, il est question de la forêt d'Ailly.

Ancennes.—*Andesagina*, 614—*Andesagania*.

Andainville. — *Andani-villa*. — Village du Vimeu où naquit St.-Gautier, abbé de Pontoise, fondateur de l'abbaye de Bertaucourt (1).

Arcas, dans le Vimeu, existait en 750. On ignore sa situation.

Argoules.—Nommé *Ad Lullia*, en 360, dans les tables de Peutinger.

Arrest..... Arrech. — Aveu de 1377.

Arry, dans le Marquenterre, existait en 1123.

Aoust. — *Augusta*. Ce village est cité dans la vie de St.-Valery, au VIIIe. siècle. Mabillon, contrairement à l'opinion de D. Grenier, croit reconnaître dans *Augusta* le bourg d'Ault.

Autheux. — *Altaria*.....

Authie (la rivière d'). *Alteia*, IXe. siècle. — D. Grenier indique une description de cette rivière et des lieux qu'elle parcourt, dans les registres de la Société académique d'Arras; nous ignorons si ces registres existent encore. L'Authie avait été déclarée Artois pour la moitié du fil de l'eau, ce qui faisait un fief relevant du comté de cette province (2).

---

(1) *Bolland. Tom.* 1er. *Aprilis, p.* 774.

(2) Hennebert. *Hist. d'Artois*, 1786; in-8°., tom. 1er., p. 54.

Avisnas. Lieu du Vimeu aujourd'hui inconnu, que Pepin restitua vers 750, à l'abbaye de St.-Denis (1).

Bernarville (on prononce aujourd'hui Bernaville). *Bernardi-villa*, XIIe. siècle. Ce village tire son nom de Bernard de St.-Valery, qui en avait fait construire le château.

Bersacles. Village près St.-Riquier, détruit depuis long-temps, devait être situé aux abords du lieu dit aujourd'hui *Bessac*. Ce village, et tout le territoire voisin, étaient tenus de fournir chaque année à l'abbaye de St.-Riquier de quoi entretenir, devant les châsses de ce monastère, deux cierges de la plus grande dimension, brûlant perpétuellement.

Bertaucourt-lès-Rue. — *Bertoucort Juxta Ruam*. — Charte de 1197. Ce hameau, situé près de Rue, n'existe plus aujourd'hui.

Biencourt. — *Bonidi-Curtis*. — Anschaire, abbé de St.-Riquier, y fonde un prieuré en 1090; ce prieuré passe en 1103, avec toutes ses possessions, à l'abbaye de Marmoutiers de Tours. — A cette époque, les cures de Millencourt, Bellancourt, Yaucourt et Épagne, relevaient de cette même abbaye.

Bouillancourt-en-Serie.—*Bolencuria*.—1185.

Bouttencourt. — *Botencort*. En 1203, Guil-

---

(1) *Rerum Gall. et Franc. scriptores*, tom. 4, p. 717.

laume de Cayeux y fonde un hôpital. Cet hôpital sera desservi par un prêtre, un clerc, un religieux, deux domestiques mercenaires et sept pauvres. Guillaume le dote de cent journaux de terre, de mille anguilles à prendre dans la pêcherie de Cayeux, et de plusieurs charges de bois dans la forêt de Seri, etc. (1).

La Bresle. — *Flumen Aucia*, vers 610, est appelée *Ou* par Orderic Vital, liv. 12. — C'est d'*Aucum* et d'*Ou* qu'est venu le nom actuel de la ville d'Eu. *Aucum*, *Aucensis pagus*, le comté d'Eu (2).

Bretelles, près St.-Valery. — *Bretolium*. — 1200.

Buigny-l'Abbé. — *Buniacus*. — Ce village existait en 831.

Bussu. — *Buxionus*. 960.

Cahon. — Petite rivière du Vimeu, est mentionnée dans une charte de l'abbaye de St.-Valery. — Juin 1345.

Cambron. — *Camberone, Camberonium*, 1100. (3) Dans une bulle du pape Clément III, du 3 juin 1266, il est question, à propos de dîmes, des fréquentes inondations de la mer qui couvrent le territoire de Cambron.

---

(1) *Carta Willelmi Domini de Caio*. D. Grenier, 26e. paquet. n°. 2, 4e. cote.

(2) Guizot. *Collect. des Mém. relatifs à l'Hist. de France*, tom. 28, p. 341.

(3) *Gall. Christ*. Tom. 10, col. 298. *Instrum.*

Campagne-en-Vimeu. — *Cumpegia* ou *Campegia*. — 998 (1).

Canchy. — *Cancy*. — 1147 (2).

Cantâtre. — *Campus ater*.... Nom d'une forêt située sur la lisière du Marquenterre et qui vient d'être défrichée.

Caumont. — *Caumundus*. — 1164 (3).

Caux. — *Cathorthum*. — *Caurs* 1233, et plus tard *Caours*.

Cayeux. — *Caldis*. — VIIIe. siècle. — Plus tard *Caiotum*.

Il y avait autrefois à Cayeux, et peut-être déjà dans le VIIIe. siècle, un monastère de l'ordre de St.-Benoit, qui était composé d'un prieur et de quelques religieux. Le prieuré a été enlevé à la règle par la commande. Il était possédé en bénéfice.

Citerne. — *Cisterna*. — 1259. Les abbés de St.-Valery étaient seigneurs de ce village.

Courcelles-en-Vimeu. — *Curticella*. — Appartenait à l'abbaye de St.-Riquier en 831.

Coquerel. — *Kokerel*. — 1208.

Crécy. — *Crisciacus*, 660. *Cricecus*, 674. — Cresi (4).

Le Crotoy. — Quelques-uns pensent que cette

---

(1) *Rerum Francicarum scriptores*. Tom. 10, p. 357. *Nota*.

(2) *Gallia Christ*. Tom. 10, col. 310. *Instrum*.

(3) *Gallia Christiana*. Tom. 10, col. 263. *Instrum*.

(4) Grandes chron. de St.-Denis, liv. 5, parag. 22.

ancienne ville est le *Carocotinum* de l'itinéraire d'Antonin (1). — *Crotoya*. *Creta* en 663 (2). *Crotoi*, 1211.

Cucq, village du Ponthieu, entre Étaples et St.-Josse. — 1203.

Dargnies, village du Vimeu. — *Dareneyum*. — 1177 (3). Dargny.

Demenchecourt, faubourg d'Abbeville. — *Dominica Curtis*. — 1267. On prononce aujourd'hui Menchecourt.

Doudelainville. — *Dodoleinvilla*. — 1140. — Dodelainville.

Domart-lès-Ponthieu. — *Sanctus Medardus*. — 831. — Lieu *immédiat* à St.-Riquier et aussi libre qu'une cité. — *Castellum Dommé darsense*. — *Domeardus*, 1178. — *Dummaert*, 1200. — *Domnus Medardus*, 1203.

Ce bourg fut muré et fortifié sous Hugues Capet. Bernard de St.-Valery, en 1174, y fit construire un château.

Dominois. — *Dominica Curtis*. — 800. *Dominatorum*, 1000. — *Dominiensis*, 1042.

Dommartin. — *Domnus-Martinus*, appelé aussi St.-Josse-au-Bois.

---

(1) Recueil des Historiens de D. Bouquet, tom. 1er., p. 112.

(2) Polyptique de l'abbaye de St.-Austreberthe, cité par Malbrancq. *De Morinis*, tom. 1er., p. 67.

(3) *Amplis. Collectio*. Tom. 1er., col. 900.

Un acte de 1277, transcrit par D. Grenier, porte ce qui suit :

« Nous marie de Kaieu, jadis fame mon Sire Ansel de Kaieu, chevalier, grant baron et camberlent de l'empiere de Costantinoble et Boutilliers de Selles et Anseaue de Caieu leur fil..... donnons à l'église St.-Giosse al bos pour les ames de nous et pour nostre anniversaire..... toutes nos terres waignaules que nous avons el terroier de Nempont devers Monstroil..... et tous les chens de deniers et de capons et toutes les rentes de blé et d'avaine..... en celle meisme ville.... de rechief six settiers moitié soile moitié bailliart.... retenu à nous et à nos hoirs l'ommage Jehan de Nempont et ce qu'il tient de nous en fief sans plus.... l'an de grace 1277 el mois de juing. »

Dompierre. — *Sancti Petri Villa.* — VIIIe. siècle (1). — *Domna Petra*, XIIIe. siècle. (Bulle de Grégoire IX).

Donqueur. — *Dulcurium.* (*Carta fundationis cellæ Beatæ Mariæ de Bodinicurte.* Biencourt). 1090.

Domvast. — *Dominus Vedastus* — 1147.

Le Petit Domvast. — *Domnus Vedestellus.* — 1114. — Ce hameau, annexe de Domvast, n'existe plus.

Dourier. — *Domnus-Richarius*, IXe. siècle.

---

(1) *Acta Sanctorum.* — Sæcul. sec. p. 567.

— Douriher. « Un jour que saint Riquier se disposait à passer l'Authie, un pauvre homme du Ponthieu, vint se recommander à ses prières. Cet homme était aveugle, et il suppliait l'homme de Dieu de lui rendre la lumière. Le saint, qu'un cri de douleur ne trouvait jamais insensible, s'approcha du pauvre aveugle ; il passa sur ses lèvres sacrées les doigts de sa main pieuse, et prenant un peu de salive, il lui en frotta les yeux. L'aveugle vit clair aussitôt. Le lieu où ce miracle fut opéré s'appela depuis Dom Riquier (1). »

Dreuil. — *Droilum.* — 1120. — Druel, 1199.

Drugy. — *Drusciacum.* — 831. — Plus tard *Drusy.* En 1272, l'abbaye de St.-Riquier y fait construire une forteresse ; il y avait à la même époque un grand vivier.—La mairie de ce village était tenue en fief noble de la même abbaye.

Drucat. — *Duroicoregum.* — (Itinéraire d'Antonin). — C'est peut-être le Drucat sur la rive droite de l'Authie ; mais D. Grenier pense que c'est Drucat près Abbeville.

Durcaptum en 831. — Durchat en 1177. — Durcat en 1205.

Dunck. — *Dumum.* — 1155. — Dun, 1160.

Embreville. — *Embrevilla*, 1191.

Engenolcurt. — 1134. — Village du Ponthieu aujourd'hui inconnu.

---

(1) *Acta ss. Ord. s. Bened.* Tom. 2, p. 487.

Enholt. Lieu inconnu du Ponthieu, dépendant en 845 de l'abbaye de Forêt-Montier.

Épagne. — *Spania*. — 856. — *Yspania*, 1215. *Hispania*, XIIIe. siècle.

Epagnette. — *Hispaniola*. — 1134. — *Hispaneta*, 1206.

Ergnies. *Pagus Evercinus*, 960.

Ermes, lieu inconnu du Ponthieu, dont la commune est confirmée par Philippe-Auguste en 1221.

Estrebœuf, Étrébeuf-Neuville. — *Scalbacius*. — 960.

Estrées. — *Strata*. On sait que les romains désignaient sous le nom de *Strata* les chaussées qu'ils avaient construites. Et en effet, le village d'Estrées est situé sur le trajet de la voie romaine qui allait de Lyon à Boulogne en passant par Amiens, et qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de chaussée *Brunehault*.

Estruval. Il est parlé des murs d'enceinte de ce village dans un acte du XIIIe. siècle. Les religieux de Dommartin y possédaient une grande quantité de biens.

Étréjust, hameau du Vimeu, voisin d'Airaines. — Estrujuiez. — 1131.

Feuquières. — *Filcuriæ*. — 856.

Flibeaucourt. — *Flebiaucourt*. — 1227. (Bulle du pape Grégoire IX).

Fontaine-sur-Somme..... Existe en 1171. Cette année, Jean, seigneur de Fontaine-sur-Somme est condamné, par l'évêque de Beauvais,

à être fustigé publiquement. Il est obligé, pour échapper à cette peine, d'aller se jeter aux pieds du pape (1).

Fontaine-sur-Maye.—*Fontana supra Maiam.* — 1112.

Fontaine-lès-Talons en Ponthieu.—*Fontanæ.* — 1090. — *Fontanæ Virides*, 1114.

Forêt-Montier.—*Foreste Monasterium.* VIIe. siècle.

Framicourt..... Existait en 1186.

Francières. — *Franseræ.* — 1100.

Franleu. — *Francorum-Locus.* — 881.

Frengneville..... village voisin du Translay au XIIe. siècle ; il n'existe plus.

Fressenneville. — *Frescennvilla.* — 1158.

Frettemeule, Freste-Meules.—*Quatuor Molaæ.* — Cité en 696 dans la chronique de l'abbaye de Fontenelles.

Frévent, en Ponthieu. — *Frovena.* — Ce lieu est confirmé en 990, à l'église d'Orléans, par le roi Hugues (2).

Friaucourt. — *Froocortis.* — 960. — Un village ou hameau de ce nom existait encore auprès de St.-Riquier, en 1340.

Frireules. — *Friweruelès.* — 1240.

Friville. — *Frivilla.* — 1185.

---

(1) *Gallia Christiana.* Tom. 10, col. 264. *Instrum.*

(2) *Gallia Christiana.* Tom. 8, col. 487. *Instrum.*

Froyelles, près Crécy. — *Froeria.* — 1154.

Frucourt. — *Froocurtis.* — *Friardi-Curtis.* XIe. siècle.

Gamaches.—*Gualimago.*—*Walimago*, VIIIe. siècle (1).

Gapennes. — *Gaspannæ.* — 831. — *Gatenaa*, 980.—*Gaspanna*, X^e. siècle. —*Gaspenna*, 1172. (Bulle d'Alexandre III).

Gorenflos. — Gorrenflos. — 1114.

Grès. — *Gressus*, lieu du Vimeu, de la paroisse de Vismes. — Il y avait une église, citée en 1206 dans une charte de Richard de Gerberoy, évêque d'Amiens. Ce lieu a disparu.

Guiverval..... village du Ponthieu, en 1192. Il n'existe plus et on ignore où il était situé.

Haimeville, en Vimeu. — *Hainevilla.* — 1206. — *Haimevilla*, 1227.

Hallencourt. — *Halen-Curtis.* — 1199.

Hannicourt. — *Haismedis-Villa.* — Hameau du Vimeu, donné en 696 par Wando à l'abbaye de Fontenelles. Aujourd'hui probablement Hamicourt.

Harona, village du Vimeu.—750.—775 (2). Ce village a cessé d'exister depuis long-temps ; on ignore sa situation.

Harundel, 1218. — Le nom d'Harundel ne

---

(1) *Acta santor. St.-Bened.* Sæculum 11, p. 81.

(2) Mabillon. *De re dipiom*, p. 497.

semble-t-il pas indiquer que ce village aurait été tenu en fief de quelque membre de la grande famille anglaise du même nom ou habité par elle?

Hautvillers. — *Altus-Villaris*, 831. Dagobert donne ce village à l'abbaye de St.-Riquier; il est *immédiat* à Centule et aussi libre qu'une cité (1). Ouviller dans un ancien cartulaire.

Hélicourt. — *Helin-Villa*. — 1108. — *Heliscort*, 1190. Le 27 mai 1363, Édouard de Baillioll (Bailleul), roi d'Écosse, donne le château et la ville de Hélicourt en Vimeu (*castrum et villam de Helicuria in Vymeo*) au roi d'Angleterre, son parent, en mémoire des bienfaits qu'il en avait reçus et ainsi qu'il est dit dans l'acte de donation, des honneurs et des priviléges qu'il lui doit.

La ville et le château précités, les fiefs et arrière-fiefs qui sont dans leur mouvance, les prés, les bois, les pâturages et les cours d'eau appartiendront désormais au roi d'Angleterre et à ses héritiers, avec le patronage des églises, les bénéfices ecclésiastiques, quels qu'ils soient, et tous les autres droits utiles et honorifiques.

Édouard de Bailleul donne sa parole royale de ne jamais revenir sur les dispositions de cet acte.

---

(1) *Chron. Centense*. Spicil. tom. 2, p. 442-486.

Le roi d'Angleterre à son tour, charge Géraud de Bontreshem, sénéchal de Ponthieu, de prendre possession et saisine d'Hélicourt avec pouvoir d'y établir des capitaines, chatelains, baillis, gardiens, constables et autres officiers pour le gouvernement et sauvegarde desdits chatel et ville. — Donné sous le grand sceau d'Angleterre au palais de Westminster, le 6 juin 1363.

On a lieu de croire, d'après ces actes, que le village d'Hélicourt avait une certaine importance (1).

Hère. — *Hera*. — Hameau du Marquenterre, 998.

Hiermont est aussi nommé Mont-Sacré, *Sacer-Mons* et Hurrimermont. — Wiermont, 1221.

Hocquincourt. — *Agnonocurtis*. — Ce village est donné par Gisèle, sœur de Charlemagne, à l'abbaye de St-Denis, en 791 (2).

Hornoy. — *Hornodium*. — VIIIe. siècle (3).

Horona, en Vimeu, fut vers 750, restitué par Pepin à l'abbaye de St.-Denis.

Houdan. *Hodenc*. — 1253.

Houdancourt. — *Haudencurt*. — 1118.

Le Hourdel. — *Hornensis locus*, sous la domination romaine, suivant D. Grenier.

---

(1) Rymer. *Acta et fœdera publica*. Tomi tertii, pars secunda p. 78, col. 2.

(2) Mabillon. *Diplomat*. p. 503.

(3) *Bolland*, tom. 3. *Februarii*, p. 102.

Huchenneville. — *Helcenni Villa*.....

Huppy. — *Hupi*. — 1160.

Labroye. — *Arborea*. — Selon D. Grenier et *Brahic, Braiocum*, d'après Malbrancq.

La Ferté-lès-St.-Riquier.—*Firmitas*.—981(1).

Lambercourt. — *Lambercurt*. — 1164.

Lamothe-Croix-au-Bailly. — *Crux*. — 831 (2). Ce village fut désigné postérieurement sous le nom d'Outrainville.

Lanchères. — *Lanscenescuria*. — 1218.

Laviers. — *Latverum*. — 881. — *Laveriæ*. 1137. — Lavers. — 1160. — Laviers. — 1192.

L'Étoile. — *Sidera*. — Dans la charte de fondation de l'abbaye de Corbie, en 661. — *Stella*. — 943.

Lheure. — *Loræ*. — 1134. — Leures, 1199.

Liercourt. — *Liarcort*. — 1206.

Ligescourt. — *Andegelia-Curtis*. — 857 (3).

Limercourt. — *Limercurtium*, 1108.

Limeux. — *Limou*. — 1100, 1107.

Long. — *Longus superior*. — 856.

Machy. — Machi. — 1163.

Maigneville, en Vimeu. — *Magnivilla*. — 1100.

Maintenay, dans le Ponthieu. — *Menteck*. — 722. — *Menteca*, 877. — *Maintenaium*, 1261.

---

(1) *Act. ss. Ord. s. Bened.* sæcul. 5, p. 560.

(2) *Chron. Centul.* p. 486.

(3) Bollandus. Tom. 5 Julii, p. 286.

Maioc. — *Maiocck*. — VIIe. siècle. — Maioc, 650. (*Vita s. Fursei*).

Maisnières. — *Mainera*. — X^e. siècle. — *Maineria*, 1162. — *Maneria*, 1219. L'abbé de Corbie en était le seigneur.

Maiserolles. — *Maceriæ*. — 650. — *Masgelorès*. — 1136.

Maisicourt ou Maizicourt. — *Maiselcurt*. — 1123.

Malcha, lieu inconnu du Vimeu, mentionné dans un diplôme de Pepin, qui le restitue à l'abbaye de St.-Denis (1).

Marca..... 750. Lieu inconnu du Vimeu, dit D. Grenier. — Le nom de *Marca*, que portent encore aujourd'hui plusieurs pièces de terre, situées entre Yonval et Moyenneville, donne lieu de croire que c'est là qu'il faut placer le village dont le savant bénédictin n'avait pas reconnu la position. Marca, sans aucun doute, avait été primitivement un établissement romain. La découverte d'un assez grand nombre de débris antiques confirme cette conjecture.

Marcq.—Capitale du Marquenterre.—*Mara*. — 844. Ce lieu n'existe plus et on ignore sa situation.

Le Marquenterre.—*Mareskineterre*—1221 et 1254. *Mareskeneter* en 1307. Le nom de Mar-

---

(1) D. Bouquet. *Rerum Gall. et Franc. scriptores*. Tom. 4, p. 717.

quenterre, suivant l'auteur d'un savant Mémoire sur le *Portus Itius* de Jules César (1), dériverait de *maris Cantii terra*.

Maregni..... village du Ponthieu tout-à-fait inconnu. — 1154.

Mareuil. — *Marolium*. — *Marilium*, 1164.

Marsvilla super Limeu.—Lieu voisin de Limeu, 1100. Peut-être aujourd'hui Marquenneville.

Martainneville ou Martineville. — *Martegnivilla*, 1205.

Mautort. — *Maltort*. — 1178. — *Malatort*. — 1192. — Mautort, 1197.

Mérélessart. — *Mesloir-Escartum*. — XIIe. siècle. — *Mesleius-Escart*, XIIe. siècle. — *Méllier-Essart*, 1259.

Mers. — *Mercht* ou *Merc*. — XIIe. siècle. En 1211 on y trouve des échevins.

Meslers. — 1114. — *Mellers* en 1134. On ignore sa situation, à moins que ce lieu ne soit Mérélessart.

Mesoutre. — *Mos Ultrum*, 845. — *Missultra*. 1123. — *Monultra*. 1206.

« Il arriva un jour que saint Riquier revenant de la Bretagne, d'où il ramenait comme d'habitude une foule de captifs, vit des pirates, qui tuaient ou dépouillaient des gens du pays. Crai-

---

(1) Mém. de la Société Royale d'Émulation d'Abbeville, 1834-1835, p. 34.

gnant alors moins pour lui que pour ceux qui l'accompagnaient, il pria Dieu. Sa prière fut entendue, et lui et les siens se trouvèrent aussitôt sur l'autre bord du fleuve et derrière la forêt qui bordait ce fleuve. Une force céleste le déposa comme le prophète Abacuc en lieu de sûreté. Les pirates virent ainsi s'échapper leur proie, et le lieu où le saint avait été transporté *outre le fleuve* s'appela bientôt Oultre, *Ultrum*, aujourd'hui Mésoutre (1). »

Miannay. — *Melnacum*, 883. (Annales Vedastini). 1256.

Millencourt. — *Milliuncurt*. 1090.

Monceaux ou Moncheaux, village du Marquenterre. — *Moncellus*, 998. — Moncels, 1134.

Mons et Bobers. — *Mons*, 1186. (*Urbani papæ bulla*).

Jean de Bailleul, roi d'Écosse, n'était pas seigneur de Mons comme on l'a dit et comme nous l'avions cru nous-même; aucun acte ne l'atteste. Il a été prouvé évidemment, du reste, que sa famille était du Ponthieu, et qu'il prenait les titres de sire d'Hélicourt et de Bailleul en Vimeu; mais à l'époque où l'on prétend qu'il possédait la terre de Mons, on voit que cette seigneurie appartenait à Aléaume, sire de Brimeu.

M. le marquis Le Ver, le dernier et honorable

---

(1) *Acta ss. Bened.* Tom. 2, p. 186.

descendant d'une famille qui marque dans l'histoire du Ponthieu dès le XIIe. siècle, a recueilli, avec une science qui rappelle celle des bénédictins, de curieux souvenirs et de nombreux documens d'un haut intérêt pour le pays. Il a parfaitement élucidé la biographie de Jean de Bailleul, et nous nous bornerons ici, en tout ce qui touche à ce roi d'Écosse, à renvoyer à la savante dissertation qu'il a publiée dans la Revue anglo-française sous ce titre : *Notice sommaire sur quelques difficultés historiques relatives à Jean de Bailleul. Revue anglo-française,* tom. III.

Monstrelet. — *Monstroledus*, VIIe. siècle. — Ailleurs *Monasteriolum*. — *Monstreledus*, XIIe. siècle.

Montigny. — *Montiniacus*. Village du Ponthieu, inconnu aujourd'hui, était situé au-dessus de *Mirum-Dolium*, sur le Scardon (1).

Montreuil. — Adrien de Valois pense que *Bragum* est le premier nom de Montreuil. — *Monstrolium*, *Monasteriolum*, *Monsteriolum ad Mare*, X^e. siècle. — Dans le Recueil des Historiens de D. Bouquet, index, tom. 1er., p. 834, cette ville est indiquée sous le nom de *Luttomagus*. — Monstroil, XIIIe. siècle.

Mont-St.-Éloi. — Ferme entre Waben et Verton. *Mons sancti Eligii*, 988.

---

(1) Voir la *Chron. de Centule*, p. 553.

Moufflières, près Vauchelles. — *Mosfloriæ*, 845. (On prononce aujourd'hui Monflières). L'église de ce village existait en 1203.

Nampont ou Nempont.—*Mittis Pons*, 858 (1). — *Nempont ultra aquam*, 1123.

La Neuville-au Bois. — *Nova Villa juxta Semoure*. (Sic) 1202

Neuville-lès-St.-Riquier. — *Nova-Villa*, 830. Saint Angilbert avait destiné le cimetière de l'église de ce village à la sépulture des pauvres et des étrangers (2).

Nolette. — *Noleta*, 1100.

Nouvion. — *Noviomum in pago Pontivo*. — Donné à l'abbaye de St.-Médard de Soissons, par Clotaire IV, vers 718. — *Noviomium*, 1100. — *Novion*, 1198. En 1379, le seigneur de Nouvion possédait 1097 journaux de bois sur le territoire de ce village.

Noyelles-sur-Mer. — *Niviella*. — *Nialla*, 831. — *Nigella*, 845. — *Nialla*, 917. — Nigella supra Mare, 1217. — *Nigella supra Suminam*, 1223.

Noyelles-en-Chaussée. — *Nogueria*, 1035. — *Noeriæ*, 1172. — *Nivella* ou *Nigella*..... *Noyera in Calcheya*, 1270.

Nuemont. — Ce village, qui a disparu depuis long-temps, était situé sur le territoire de

---

(1) Bolland V. *Julii*, 283.

(2) *Acta sanct. Ord. s. Bened.* Sæcul. 2, p. 219.

Gapennes, à deux mille de St.-Riquier. On l'appela d'abord *Mons Angelorum*, et vers 960 *Nubili-Mons*, le Mont de la Nuée, voici pourquoi :

Les reliques de saint Riquier, ayant été transportées à Montreuil par Arnould, comte de Flandres, Foulques, abbé de Centule, tenta de les recouvrer. C'était en l'an 940. Foulques entra nuitamment dans Montreuil, parvint à se faire restituer le corps du saint, et montant à cheval il s'enfuit au galop. Arnould, prévenu de ce qui se passait, se mit à sa poursuite avec des cavaliers. Parvenus au Mont des Anges, ils allaient atteindre l'abbé et s'emparer de lui, lorsqu'une nuée épaisse vint l'environner tout-à-coup et le dérober à leur vue (1).

Nuemont, dans plusieurs titres, est appelé Nuellemont. Au XVIIIe. siècle il y avait encore dans ce lieu une chapelle commémorative du miracle de 940.

Ochancourt. — *Urcionis Curtis*. — *Hocencort*, 1164. — Offencourt, 1220.

Omatre en Vimeu. — *Ulmastrum*, 1113. En 1284, les religieux de St.-Valery achetèrent l'avouerie de ce village.

Oneux. — *Olnodioli*, X^e. siècle. Il y avait alors une forêt. — *Anisceiæ*. — Confirmé à l'abbaye de St.-Riquier par le roi Charles-le-Simple, pour

---

(1) *Acta sanctor.* Tom 2, p. 208.

le repos de l'ame d'Hermentrude, sa femme, la trentième année de son règne. 870 (1).

Pendé. — *Pendeela, Pendeel,* XIIe. siècle.

Ponches, Ponces, 1177. — *Pontes,* 1225. Ce village était fortifié au XIIIe. siècle.

Ponthieu est désigné, du VIe. siècle au XIIIe., sous les noms latins de *Pagus Pontivus, Pontis, Pontium, Ponticum, Provincia Pontiva,* et sous les noms romans de *Pontiu* et Pontif.

Pontoilles. — *Ponticuli,* 856 (2).

Pont-Remi. — *Pons Deremii,* 1100 (3).

Port. — *Portus,* VIIe. siècle (4).

Quent-le-Vieux. — *Quentum-Vetus,* 1228.

Ramburelles. — *Ramburellæ,* 1138.

Rambures. — Rambores. — 1058.

Raye, village d'Artois, autrefois dans le Ponthieu. — *Radic,* 637. — *Rahis, villa in Pontivo,* 978. — *Raiocum,* 1209.

Regnière-Écluse. — *Ragineri Sclusa, Ragnacharii Sclusa,* 644 et VIIIe. siècle.

Remmia, village sur l'Authie en Ponthieu, où il y avait une église en 883 (5). D. Grenier pense que ce village est Rumesnil sur l'Authie.

Roco-Mons, 831. Lieu voisin de Moufflières.

---

(1) *Chron. Centul.* Spicil. tom. 2, p. 516.
(2) *Chron. Centul.* Spicil. tom. 2, p. 498.
(3) *Gallia Christ.* tom. 10, col. 298. *Instrum.*
(4) *Acta ss. Ord. s. Bened.* tom. 3, p. 37.
(5) *Cartularium Folquini,* f°. 231, v°.

Rodalca. Lieu inconnu du Vimeu. (Diplôme de Pepin de l'an 750).

Rodenum, 750, lieu du Vimeu aujourd'hui inconnu.

Romont, ferme du Ponthieu. — *Rebellis-Mons.* — 831.

Routiauville, dans le Marquenterre, 1215.

Rue. — *Rue, Rua*, 1211. Plus tard elle est désignée sous le nom de *St.-Eprit de Rue.* Le père Ignace dit que du temps de St.-Vulphy, qui en était curé, elle portait déjà le nom de ville.

Saigneville. — *Saisnna-Villa* — 1169.

Sailly-le-Sec. — *Sailliacum-Siccum.* — 1340.

St.-Aubin, près St.-Josse-sur-Mer. — *Sanctus Albinus.* — 1100.

St.-Josse-sur-Mer, est appelé *Vicus* dans la quatre-vingt-treizième lettre d'Alcuin ; ce qui a donné lieu au P. Sirmond de penser que c'était Quentovic.

St.-Maxent. — *Sanctus-Maxentius.* — 1205.

St.-Mauguille. — *Sanctus-Madesgislus.* — XIe. siècle.

St.-Riquier. — *Villa Centula* VIIe. siècle. — Ailleurs Centule est appelé *Vicus Centulus.* — Plus tard *sanctus Richarius.*

St.-Valery. — *Leuconaus*, au VIIe. siècle. — Cette ville conserva ce nom jusqu'à la restitution des reliques de saint Valery, en 981. On a remarqué que *Leuconaus* se compose de deux mots grecs dont la réunion convient parfaitement à la

localité : *Leucos* blanc, *naus*, vaisseau : *lieu blanc où des vaisseaux se réunissent* (1).

Saucourt, Saulcourt. — *Sodaltcurt*, *Sodalcurch. Sathulcurtis,* 883. — Salucors, 1221.

Le Scardon — *Scuarduo.* — VIIe. siècle. Petite rivière qui a sa source près de St.-Riquier et qui se jette à Abbeville dans la Somme.

Seingnereuville, Segnereuville, ... 1362. Ce village, mentionné dans un aveu rendu au roi d'Angleterre, comte de Ponthieu, était situé près des monts de Caubert, entre la ferme de Vaulx et le Mesnil-trois-Fétus. Il existait encore en 1387. On ignore l'époque de sa destruction.

Senarpont en Vimeu. — *Somardus-Pons.* — 734. — *Senardus-Pons.* — 1159.

Sery. — *Serit,* 1140. — *Seriacus,* 1213. L'abbaye de Sery fut fondée en 1221, par Guillaume de Cayeu.

Sodicalas, lieu du Vimeu tout-à-fait inconnu. Il existait au VIIIe. siècle.

La Somme, *Phrudis* d'après Ptolémée. « Les mesures anciennes ramenées à leur valeur intrinsèque et appliquées sur la carte moderne, en suivant les côtes depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à Ault, et ensuite l'ancien rivage tracé par les collines de Brutelles jusqu'à St.-Valery, font reconnaître le fleuve *Phrudis* dans la

---

(1) Mém. de la Soc roy. d'Émulation d'Abbeville, 1833, p. 130.

Somme. L'ancien nom de ce fleuve paraît s'être conservé dans celui de *Froise*, village placé au milieu des marais du Marquenterre (1).

Dans le polyptique de Ste.-Austreberthe, cité par Malbrancq, la Somme est appelée *Sompnia* (2). Ailleurs elle est désignée sous les noms de *Samara, Somena, Somona, Sumena, Summa*.

Ronsard dit de cette rivière :

> Aussi la Somme et force autres rivières,
> Qui ont les bords de maintes villes fières.

Sorel. — *Sorel*, 1178.

Sorus, village du Ponthieu, près Montreuil. — *Sidrudis*, 636, 831. — C'est là que les vassaux de l'abbaye de St.-Riquier faisaient des vêtemens et des souliers pour les moines. — *Soirru*, en 1123.

Tilloy en Vimeu. — *Tilgeium*, 921. — *Tilietum*, 1219.

Le Titre. — *Le Triste*, 1211.

Tours. — *Turis*, 1138.

Le Translay. — *Estraulans*, 1239. — Tranleel, 1307.

Tully. — *Tulinæ*, 831.

Le Val, près de Laviers. — Le Val de Bugni, 1155. — Le cartulaire original de cette léprosie

---

(1) *Recherches sur la Géographie ancienne*, par M. Gosselin, dans les Mém. de l'Instit. Tom. 1er. (Classe d'hist. et de littérature ancienne).

(2) *De Morinis*, 1639, in-4o. tom. 1er., p. 67.

est conservé à la bibliothèque du roi dans les Mss. de D. Grenier.

Valboinement, village ou hameau situé aux environs de Cramont et qui existait encore à la fin du XIVe. siècle, avec le titre de *pairie et demie*, tenue du roi et mouvante du comté de Ponthieu.

Valloires. — *Valesiæ* ou *Valeriæ*, en 831. (Dans le dénombrement des biens de l'abbaye de St.-Riquier). — Plus tard *Valloriæ*. — Ce lieu, du temps de Dagobert, était *immédiat* à Centule et aussi libre qu'une cité. En 1143, Gui, comte de Ponthieu, le donne aux moines de Balance pour y construire une abbaye, et il leur accorde, pour les frères infirmes qui ne mangent pas de viande, le droit de pêcher dans dans tous ses étangs. En 1273, Philippe-le-Hardi, roi de France, vient y passer quelques jours.

Vauchelles-lès-Quesnoy. — *Valcellæ*, 960.

Vaudricourt.--*Valerici-Curtis*.--VIIIe. siècle.

Vercourt. — *Verculf*, 831. — *Verculfum*, 856, et plus tard *Viridis Curia*.

Verton.—*Vertunnum*, 856.—(*Chron. Centul.*) — *Vertomnum*, 1042. — Verton, 1100. N'est-ce pas une corruption de *Vertumnus*, Vertumne, le dieu des jardins et des vergers? Au XIe. siècle il y avait des salines dans ce village, et les redevances féodales se payaient la plupart en sel (1).

---

(1) *Gallia Christiana*. Tom. 10, col. 285. *Instrum.*

Vidriaco, lieu du Vimeu dont on ignore la position et qui fut restitué par Pepin aux religieux de St.-Denis, vers 750.

Vieulaines. — *Villena*, 1172.

Villencourt ou Willencourt en Ponthieu. — *Villani-Curtis*, 1042 (1). *Insula Senardi*, 1201 (2).

Villeroye en Ponthieu. — *Villa Regia*, 1129.

Villers, lieu voisin de St-Riquier (3), aujourd'hui détruit, existait au IXe. siècle du temps de l'abbé Hélizachar. — *Villare* ou *Viculus* (4). La mairie de ce village était tenue en fief noble de l'abbaye de St.-Riquier.

Villers-sur-Authie. — *Villeris*, *Villers super Alteiam*, 1100. — *Villare*, 1190.

Le Vimeu. — *Pagus Neustriæ Vinemacus*, vers 610. — *Pagus Neustriæ* parce qu'à cette époque le Vimeu comprenait une partie du comté de Talou, qui depuis est devenu le comté d'Eu. — *Vinemacensis Pagus*, 611. — *Pagus Vimnou*, 775. — *Vinmacum*, dans un capitulaire de Charles-le-Chauve. — *Vitmau Comitatus*, 883. — *Vimocense territorium*. — *Pagum Vimnau*. — *Vimou*, XIIe. siècle.

---

(1) *Gallia Christ.* X, col. 285 *Instrum.*

(2) *Ibid. Col.* 335.

(3) « Sous Nullemont, en venant à Bersacles. » (*Cartulaire de l'abbaye de St.-Riquier*).

(4) *Acta ss. Bened.* Sæcul. II, p. 246.

Vironchaux. — *Villarcellus*, 867 (1). — *Viluscels*, 1123. — *Viloncels*, 1177. — *Vilonchiaus*, 1276.

Vismes. — *Vitsma*, 1090. Renfermait au XIVe. siècle un grand nombre de feux.

Vron. — *Virrum*, 1100 (2).

Waben. — Waben, 988. — Guaben, 1135. Cette ville avait, après Abbeville, le premier rang des villes du Ponthieu. Les comtes y avaient un château, où Guillaume III demeurait en 1199.

Wailly en Ponthieu. — Wailli, 1147.

Waulx-sur-St.-Mauguille, village aujourd'hui détruit. La mairie de ce village relevait des moines de St.-Riquier.

Wis-sur-Authie. — *Wis*. — 1123. — *Viacus*, 1230.

Witen-Église ou Witaineglise, est nommé dans une charte de 1090 *Witimglisium*.

Yonval. — *Wion-Val*, 1178 (3).

Yaucourt. — *Ingoaldi-Curtis*, 831. — *Hinwalth-Cortis*, 960 (4). — *Yeucourt*.

Ysengremers ou Yzengremer. — Isengermès, 1164.

---

(1) *Bolland*. Tom. 5, Julii, p. 286.

(2) *Gallia Christ*. X, col. 297. *Instrum*.

(3) *Gall. Christ*. Tom. 10, col. 320. *Insirum*.

(4) *Act. sanct*. *Sæculum*, 2, p. 225.

Yvrench.—*Wiberentium, Guibrentium,* 831-845-1046. — *Wivrentium*, *Winrentium*, XIe. siècle. *Wiorentium*, *Wivrencium*, XIIe. siècle.

Yvrencheux. — *Wivrencheul,* 1239.

Nous ne chercherons point à éclaircir ici la question obscure et toujours contestable des étymologies; nous nous bornerons à quelques remarques générales et de peu d'importance.

Un seul village a conservé jusqu'à nos jours son nom latin dans sa pureté primitive, c'est *Mons en Vimeu*.

Certains lieux qui sont désignés pour la première fois sous une appellation franque, reparaissent sous des dates plus récentes avec un nom latin; ainsi le village de Maintenay est nommé, en 722, Menteck, et Menteca en 877.

Dès le XIIe. siècle, la plupart des noms actuels sont à peu près formés, sauf une différence de deux ou trois lettres.

Les noms qui se terminent aujourd'hui en court, et qui dérivent du latin *curtis*, passent tous, avant d'arriver à la désinence moderne, par la désinence *cort* et la désinence *curt*.

Le nom des petits hameaux, des *annexes*, est exprimé par un diminutif.

On pourrait peut-être, par une longue étude, retrouver dans ces noms divers des traces évidentes encore du langage des peuples que les invasions ont poussé sur le sol de la Gaule. On pourrait se livrer à diverses conjectures plus ou moins

probables sur l'origine des lieux ; mais à part quelques données certaines, qui s'appliquent également au reste de la France et qui sont depuis long-temps acquises, il serait difficile d'arriver à un résultat précis. Court de Gébelin s'est livré à de vastes travaux étymologiques sur les noms de lieux. Malgré toute sa science, il y aurait quelquefois, dans ses aperçus, matière à plus d'une contradiction ; mais en nous renfermant strictement dans la spécialité d'un travail local, nous nous bornerons à renvoyer à son *Dictionnaire étymologique* de la langue française et au travail de M. Eusèbe Salverte sur les noms d'hommes et les noms de lieux.

F.-C. LOUANDRE.

Recherches Archéologiques

SUR

LE CROTOY.

Parmi les localités qui ont le plus fixé l'attention de la Société royale d'Émulation d'Abbeville, se distingue le Crotoy. L'un des membres de cette Société, M. Estancelin, député, parle en ces termes de cette ville, dans une lettre adressée au Ministre du commerce, et qui est imprimée en partie, dans les Mémoires que la Société a publiés en 1833.

« Les villes et châteaux de St.-Valery et du » *Crotoy*, qui jouèrent un si grand rôle dans les » funestes guerres du règne de Charles VI et » dans le commencement de celui de Charles VII, » excitent éminemment l'intérêt de l'historien. » Les souvenirs qu'ils retracent, font parler ces » vieilles ruines, contre les débris desquelles » sont déchaînés les flots qui les rongent chaque » jour et qui bientôt en effaceront les derniers » vestiges. On a cherché, dans les sables qui » couvrent ce qui a échappé à la destruction » opérée en 1690, la tour du château du Crotoy

» où les Anglais enfermèrent l'infortunée Jeanne-
» d'Arc, après l'avoir extraite du château de
» Beaurevoir. Le déblaiement des sables accu-
» mulés sur cet emplacement, procurera sans
» doute des objets intéressans : on en a retiré
» un canon de fer sur lequel est gravé le millé-
» sime de 1380. »

Avant M. Estancelin, un autre membre de la Société d'Émulation, M. Boucher, membre associé de l'Institut de France, avait, dans une dissertation *sur le port où César s'est embarqué pour la conquête de la Grande-Bretagne*, signalé (1) le Crotoy comme l'une des villes que les auteurs désignent comme pouvant être le fameux *Portus Itius*.

Depuis, un troisième membre de la même Société, M. Ravin, maire de St.-Valery, a publié une *notice sur l'ancienne abbaye de Mayoc, près du Crotoy* (2), dans laquelle, après avoir signalé l'existence d'un banc de sable et de galets qui s'étend devant le Crotoy, entre la baie de Somme et la ville de Rue, il ajoute :

« A la pointe gauche de ce banc, près de la
» baie, se trouvent les ruines de la chapelle
» St.-Pierre, élevée au moyen-âge pour la bour-
» gade détruite, qui servait alors de faubourg

(1) Mém. de la Soc. d'Émul d'Abbev., année 1833, p. 316.

(2) Mém. de la Société d'Émulation d'Abbeville, années 1836 et 1837, p 207.

» au Crotoy. Cette pointe du banc s'avançait
» autrefois beaucoup sur la baie : elle est main-
» tenant tronquée, réduite, coupée à pic par la
» mer qui l'attaque et la ronge journellement.
» La plus grande partie des galets qui couvrent
» la plage du Crotoy en proviennent; les autres
» (les plus gros), sont tombés des murs de l'an-
» cienne ville. Entre ces murs et le banc, furent
» élevées autrefois des habitations romaines,
» dont on retrouve des restes sur le rivage main-
» tenant inondé à mer haute, et sous les dûnes
» de St.-Pierre, parmi les maisons détruites et
» incendiées de ce faubourg. Il y a déjà bien
» du temps que ce banc, dont le prolongement
» n'existe plus, a cessé de protéger ces antiques
» habitations.

» Sur le banc lui-même, on découvre aussi
» des ruines de l'époque romaine, on y trouve
» des murs enfouis, environnés de tuiles à cro-
» chets, de petites faîtières, de carreaux à paver,
» d'une forte épaisseur et de grandes dimensions,
» puis des fragmens de poterie légère et fine,
» diverses en couleur et souvent revêtues d'or-
» nemens élégans. De temps en temps, princi-
» palement dans le champ qui descend vers le
» vieux Mayoc, on trouve des médailles de la
» même époque. Celles que j'ai recueillies étaient
» aux effigies de Trajan, Adrien, Antonin-le-
» Pieux, Marc-Aurèle, Commode, Septime-Sé-
» vère, Claude-le-Gothique, Probus et Constan-
» tin. »

Enfin les procès-verbaux de la même Société d'Émulation, constatent que dans sa séance du 3 avril 1835, il lui fut offert divers sceaux paraissant antiques, et un vase de verre portant sur le couvercle, l'image d'un griffon couronné, le tout découvert au même lieu; et que ce jour même, le Président soumit à l'examen de la Société, un anneau en fer trouvé le 16 décembre 1834, rivé au cou d'un squelette humain, non loin des ruines de la chapelle de St.-Pierre du Crotoy.

Avant l'institution de la Société d'Émulation d'Abbeville, Dom Grenier, le dernier des bénédictins qui ait porté le titre *d'historiographe de Picardie* et dont les immenses travaux manuscrits, trop peu connus encore, sont déposés au conservatoire de la bibliothèque royale, D. Grenier, disons-nous, avait dès le siècle dernier, signalé le Crotoy à l'intérêt des archéologues.

« Les murs de la ville du Crotoy, dit-il (1), » ont été minés par la mer au midi et à l'occi- » dent. Il en reste des pans qui n'attendent » qu'une marée un peu forte, pour être culbutés. » Au septentrion, les sables poussés par les vents » impétueux, ont ruiné cette partie, de sorte » que les sables couvrent cette partie de la ville

(1) Topographie M. S. de la Picardie, liasse 2, lettre C, verb. Crotoy.

» qui couvrait le port. La ville s'étendait autre-
» fois, de ce côté, jusqu'à la chapelle St.-Pierre,
» qui est à deux portées de fusil. C'était l'église
» principale et les curés y prennent possession de
» leur titre. Tous les environs sont couverts de
» caves, de fours et autres marques d'habitation.
» On m'a assuré que cet ancien Crotoy avait été
» détruit par une inondation de la mer..... Les
» vastes caves du Crotoy indiquent un entrepôt
» considérable de marchandises, et l'on voit sur
» la gauche, dans les terres, plusieurs éminences
» couvertes de gazons que l'on appelle *tombes*
» ou *tombelles*, qui paraissent correspondre au
» passage de la Somme dit *la Blanquetaque*. La
» seigneurie du Crotoy appartenait au roi et à
» St.-Riquier en 1703. Quant au célèbre château
» qu'on y voyait, il avait été bâti en 1340 et il
» y en avait un vieil auparavant. »

Enfin, avant D. Grenier lui-même, Cluvier, Adrien de Valois, Sanson, Danville, Hemmebert, avaient fait du Crotoy, l'objet de leurs savantes investigations; et tout récemment encore, les auteurs de la *Description historique et pittoresque du département de la Somme*, lui ont consacré une notice. Le Crotoy est donc un lieu vraiment digne de toute la sollicitude de la Société savante, sous les yeux de laquelle il se trouve pour ainsi dire placé. Et nous, qu'elle a bien voulu récemment honorer de son suffrage, nous désirons faire une chose qui lui soit agréable, en lui soumettant le résultat de nos propres investigations sur cette localité.

Adrien de Valois (1) a pris le Crotoy pour l'ancien Carocotinum de l'itinéraire d'Antonin. *Æthicus*, a-t-il dit, *iter a* CAROCOTINO AUGUSTOBONAM *millium passuum CLIII. Facit, et a* CAROCOTINO JULIOBONAM *millia X. Ab esse ait. Ubi Surita asserit in quibusdam codicibus* CAROCOTINUM, *in aliis* COROCOTINUM *scriptum reperiri; in non-nullis etiam Carocotinum, quod mendosum est. Carocotinum vel Corocotinum vulgo nunc, mutilato ac truncato nomine veteri, dicitur* CROTOY, *quasi* CROTINUM *et est locus ad mare non procul ab ostio fluminis Suminæ.*

Ainsi Carocotinum était le point de départ d'une route qui conduisait d'abord à Juliobona, puis à *Augustobona*, qui est incontestablement Troyes : mais quelle était *Juliobona*? De Valois, adoptant le sentiment de Cluvier, a pensé que c'était Dieppe (2), mais cette opinion ne saurait être admise depuis que Danville a approfondi la question (3). Il est désormais démontré, que Juliobona est *Lillebonne*, à huit lieues du Hâvre, et nous voyons en effet, dans *Oderic-Vital*, qui écrivait son *Histoire Ecclésiastique* au commencement du 12e. siècle (4), que de son temps *Ju-*

(1) Notitia Galliarum, p. 129.

(2) Not. Gall., p. 256.

(3) Notice de la Gaule, par Danville, pag. 393.

(4) Biblioth. des aut. ecclés., par Dupré.

liobona se nommait *Illebonne: barbara locutio*, dit-il, *Illebonam corrupto nomine vocat*. De telle sorte, que depuis lors, le temps n'a fait qu'ajouter, à cette dénomination, une lettre initiale en forme d'article. Or, de Lillebonne au Crotoy, la distance est au moins sextuple de celle qui est indiquée par l'itinéraire romain, de *Carocotinum* à *Juliobona;* donc Carocotinum n'est pas le Crotoy; et comme Dieppe se trouve à peu près à moitié chemin du Crotoy à Lillebonne, la même conclusion devrait être encore admise, alors même, ce qui n'est pas, que Dieppe se trouverait être l'antique *Juliobona*. L'exactitude de nos observations à cet égard a été reconnue par les auteurs de la *Description historique du département de la Somme;* « c'est mal à propos, di-
» sent-ils (1), qu'Adrien de Valois a pris le Cro-
» toy pour l'ancien *Carocotinum* de l'itinéraire
» d'Antonin. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait,
» d'après cet itinéraire, qu'il se trouvât dans le
» voisinage du Crotoy, une route conduisant à
» *Juliobona*, Lillebonne et à *Augustobona*,
» Troyes; mais cette route existe près de Harfleur
» en Normandie. »

Aussi Nicolas Sanson, qui prétend également que le Crotoy est une *ville romaine,* n'a-t-il point adopté l'opinion de de Valois. La notice de l'em-

---

(1) Tom. 1er., pag. 28.

pire nous apprend qu'un lieu nommé *Quartensis sive Hornensis*, était la résidence d'un officier nommé *Præfectus Classis Sumbricæ*, et placé sous le commandement du général de la seconde Belgique. Sanson a pensé que ce *Quartensis sive Hornensis Locus*, était le *Crotoy*; mais outre qu'en cela, il diffère d'opinion avec Cluvier, de Valois et Ortellius, Danville semble s'être attaché à combattre ce sentiment corps à corps (1). Suivant lui, le nom de *Quartensis Locus*, se trouve conservé dans celui de *Quarte*, sur le bord de la Sambre, en conformité de ce que porte la notice, *Classis Sambrica in Loco Quartensi* : « on peut tenir pour certain, ajoute-» t-il, que ce nom de *Quarte* vient de la distance » à l'égard d'un lieu principal et dominant dans » la contrée. C'était le droit des capitales, de » compter ainsi les distances sur les grandes voies » qui en sortaient, jusqu'aux confins de leurs » dépendances. Bavai est le chef-lieu voisin de » *Quarte*, et dans le territoire duquel *Quarte* » se trouve compris. La grande voie romaine » qui conduisait de Bavai à Quarte est de 4500 » toises, peu de chose de plus, ce qui répond » précisément à quatre lieues gauloises, selon » l'évaluation de la lieue gauloise à 1134 toises. »

Toutefois M. Estancelin n'a pas cru devoir

(1) Notice de la Gaule, p. 536.

adopter une semblable opinion (1). Reproduisant celle de son compatriote, il a prétendu que le *Quartensis sive Hornensis Locus* ne doit pas être cherché sur la Sambre près Bavai, par le motif que César nomme cette rivière *Sabis* et non *Sambra*, et qu'on ne peut d'ailleurs, s'arrêter à l'idée que les Romains aient entretenu une flotte, qui pour gagner la mer, aurait dû descendre la Sambre et la Meuse. « Or, ajoute » M. Estancelin, on ne trouve dans la seconde » Belgique, d'autre baie dont la dénomination » ancienne ait plus de rapport avec l'expression » *Sambrica* que celle de *Samara*, nom de la » Somme. On a donc bien des raisons de con- » jecturer que le *Quartensis Locus* est le Cro- » toy, situé sur la rive droite, et que le *Hor-* » *nensis*, situé en face sur la rive gauche, est le » lieu appelé de nos jours *Cap Hornus*, au-des- » sous de St.-Valery. »

Tels sont les motifs que M. Estancelin oppose à Danville; voici quels sont ceux que nous croyons à notre tour, pouvoir opposer à M. Estancelin :

Rappeler, suivant nous, que César a nommé la Sambre *Sabis* et non *Sambra*, n'est rien prouver contre la signification du mot employé dans la *Notice de l'Empire*, que l'on croit généralement être du temps de Valentinien III, qui

(1) Mém. de la Société d'Émul. d'Abbev., ann. 1833, p. 332.

mourut en 455 (1). La preuve existe, au contraire, qu'au moyen-âge, le nom de la Sambre était *Sambra*. On lisait autrefois, en effet, dans un titre de la collégiale de St.-Géri à Cambray, daté de 1125, à l'occasion de l'église de Quarte : *Altare de* Quarta *supra Sambram* (2). Or, dès que de cette manière, il est constant qu'au moyen-âge la Sambre s'est nommée *Sambra*, il ne doit plus être permis de douter que les mots *Classis Sambricæ*, de la notice, n'aient désigné une flotte sur la Sambre. Les hordes de barbares qui détruisirent Bavai, à une époque si rapprochée de la rédaction du monument romain, remontaient les fleuves sur de légères embarcations et portaient, de cette manière, la dévastation dans le cœur des provinces : peut-être la flotte de la Sambre était-elle destinée à s'opposer à des invasions de cette espèce. Dans tous les cas, *Quarte* étant sur la Sambre le point le plus rapproché de Bavai, cette résidence devait être celle du commandant des forces navales placées sur cette rivière.

Quant au cap *Hornus*, dont le nom, suivant les auteurs abbevillois, serait ici la traduction des mots *sive Hornensis*, nous ferons remarquer d'abord, que *sive* n'est pas susceptible de deux interprétations, qu'il n'a jamais été traduit que

---

(1) Not. de la Gaule, par Danville, p. 15.

(2) Id. verbo Quartensis Locus.

par la conjonction *ou* et que par conséquent *Quartensis sive Hornensis Locus*, désigne un seul et même lieu, qui au cinquième siècle, se trouvait avoir deux noms. Or, que l'on admette pour un instant l'opinion de Danville, et suivant nous, l'existence de cette double dénomination paraîtra un fait naturel et facile à expliquer. Que l'on reconnaisse en effet, que le nom de *Quarta* provient de la distance de la localité de ce nom à la capitale de la province : qu'il est la conséquence d'un privilége attaché aux villes de ce rang, et l'on en devra conclure, qu'il est de pure création romaine et qu'il a été administrativement substitué à celui que la localité devait avoir avant que Bavai eût pris sous les Romains, un développement dominateur. Or le nom antérieur à cette dénomination officielle, à quelle langue devait-il appartenir? à la langue celtique, car c'était celle du pays avant la conquête des Romains; et si l'on nous demande quelle devait être la nature, la signification de ce nom, nous répondrons avec Bullet, auteur des meilleurs mémoires que nous ayons sur la langue celtique (1): « Les familles qui composaient le genre humain » s'étant grossies, se trouvèrent trop à l'étroit » dans les lieux où elles s'étaient d'abord fixées; » qu'arrivait-il? diverses branches de la fa-

(1) Mém. sur la lang. celt., par Bullet, tom. 1, p. 7.

» mille quittaient l'habitation commune qui
» ne pouvait plus les contenir, elles s'avan-
» çaient dans le pays du côté qui n'était pas
» encore peuplé, elles s'arrêtaient l'une près
» d'un bois, l'autre au bord d'une rivière, la
» troisième sur une montagne : lorsque ces gens
» retournaient dans la demeure qu'ils avaient
» quittée pour revoir leurs parens, leurs amis,
» et qu'on leur demandait où ils étaient établis,
» ils répondaient *près du bois*, *au bord de la*
» *rivière*, *sur la montagne*. Ainsi ces habita-
» tions n'étaient connues que sous les noms de
» près du bois, du bord de la rivière, de la mon-
» tagne; voilà pourquoi, lorsque l'on sait la
» langue qu'ont parlé les premiers habitans
» d'un pays, on doit par le nom d'une ville, d'un
» bourg, d'un village, connaître sa situation.
» On doit également connaître par les noms des
» montagnes, des forêts, des rivières, leur *figure*,
» leur nature, leur qualité, puisque c'est de là
» qu'on a pris les noms qui les désignent. »

Ceci posé, nous ajouterons qu'Ortellius a, dans son Trésor Géographique, traduit *Hornensis Locus* par le mot *hornes*. Partant de ce jalon placé avec tant de raison par ce savant géographe, voyons à quelle langue ce mot appartient. Suivant nous, il est celtique, car nous le retrouvons employé dans les parties les plus opposées de la vaste étendue de pays que les Celtes occupèrent successivement en Europe. C'est ainsi qu'il y a des villes portant le nom de *Hornes*

dans la Hollande et sur le lac Constance, dans le Brabant, la Westphalie et l'Autriche. C'est encore ainsi, que l'on trouve dans ce dernier pays, la ville d'*Hornbourg*, celle d'*Hornbergue* en Wurtemberg, celle d'*Hornback* proche Deux-Ponts, celle d'*Hornaing* en France, les villages d'*Hornois* et d'*Horna* dans l'arrondissement de Doullens, enfin le cap *Hornu* proche St.-Valery.

L'Angleterre, comme on sait, primitivement conquise par les Germains venus jusqu'à elle à travers la Belgique, eut aussi le celtique pour idiôme, et l'on trouve en effet dans ce pays, notamment les villes d'*Hornby*, d'*Horncastle*, d'*Horndon*, d'*Hornesia*.

Le mot *hornes* étant ainsi retrouvé par toute la Celtique, que signifiait-il? en allemand, il signifie *corne* encore aujourd'hui, et si nous en croyons Ducange (1), il avait au moyen-âge la même signification dans la langue anglaise. *Horn Wit Horn*, dit-il, *sunt voces anglicæ*. Il ajoute que cette locution doit être rendue en latin par les mots *cornu cùm cornu vel cornutum cum cornuto*, et à l'appui de cette opinion, il cite une constitution de Robert, évêque de Dundée, qui datée de 1276, le dit textuellement; de telle façon que *horne* est la locution dont nous avons fait le mot *corne* en français, et que considéré

(1) Glossarium, tom. 2, col. 772.

comme nom appellatif d'habitation, il signifie, dans le système foncièrement vrai de Bullet, une agglomération d'habitans formée en un lieu se terminant en pointe. Donc la démonstration de Danville reste tout entière, même après les observations critiques de l'auteur auquel nous répondons : donc, il est moins certain que jamais, que le *Quartensis vel Hornensis Locus*, se trouvant sous tous les rapports rationnellement expliqué, ait désigné dans la pensée du rédacteur de la Notice de l'empire, le *Crotoy*, qui est séparé du cap Hornu, non-seulement par la Somme, mais encore par l'immense quantité de sable qui se voit à l'embouchure de ce fleuve.

Toutefois, et nous ne devons pas le laisser ignorer. Le système que nous venons de combattre n'est point en entier de l'invention de Sanson : avant lui, Malbrancq dans sa carte de la Morinie en 800, que l'on trouve en tête du premier volume de son ouvrage intitulé *de Morinis*, avait placé le *Hornensis Locus* au cap Hornu et le *Quartensis* à la Pointe du Hourdel, proche le Crotoy.

Quant à Devérité (1), employant un moyen facile pour trancher la difficulté, il a falsifié le texte et cité la notice de l'empire dans les termes que voici : *Prefectus Classis* SAMARICÆ SEU *Sambricæ in Hornensi et Quartensi loco.*

---

(1) Hist. du comté de Ponthieu, tom. 1, p. 9.

Enfin, et nous l'avons déjà dit : il est des auteurs qui ont été jusqu'à prétendre que la ville dont nous cherchons l'origine, est le fameux port *Itius*, dans lequel César s'embarqua lors de son expédition contre la Grande-Bretagne. Mais le port d'où les Romains partirent était, de tous les points du littoral, le plus rapproché des côtes d'Angleterre, et cette position n'a jamais été celle du Crotoy. Pour nous, le *portus Itius* est *Wissand*, mais nous croyons devoir nous abstenir de donner ici à cette opinion le développement dont elle pourrait être susceptible. Tous les auteurs dont nous venons de rappeler les sentimens divers, nous semblent donc avoir bien plus consulté leur imagination, que les faits et les monumens. Essayons d'être plus heureux en adoptant une marche différente.

Le Crotoy est situé à l'embouchure de la Somme, comme le furent autrefois *Montreuil* et *Rue*, aux embouchures de la Canche et de l'Authie (1). Ces points du littoral dûrent être sur la Manche, les premiers occupés par les populations naissantes : les avantages qu'ils présentent, étant à la fois ceux de la terre et de l'eau.

Or, le nom de *Montreuil* est du moyen-âge. Il date du huitième siècle et provient d'un monastère qu'y fonda saint Sauve et qui donna à

(1) Mém. de la Société d'Émul. d'Abbev., année 1833, p. 33.

la localité, le nom de *Monasteriolum*, d'où l'on a fait *Montreuil* (1). Auparavant, ce n'était qu'une bourgade gauloise où se trouvait une forteresse qui défendait l'entrée de la Canche, alors navigable et qui portait le nom de Bray (2), dont les Latins ont fait *Braium* puis *Bracum* et *Bragum* par corruption; mot enfin, qui en celtique signifie *Boue, lieu marécageux* (3), et qui désignait l'assiette primitive de Montreuil, originairement placé dans le marais que forme encore la Canche, au pied de la montagne sur laquelle Helgaud Ier. fonda la ville actuelle en 878 (4).

Quant à *Rue*, cette ville se trouvait autrefois placée à l'embouchure de l'Authie (5) qui formait un port au neuvième siècle, puisque St.-Vulgan, venant d'Angleterre, y aborda à cette époque : *ad portus Alteiæ velociter pervenit* (6). Son nom est celtique et provient du mot *ru* qui, en cette langue, signifie *ruisseau*, comme il le signifie encore dans la plupart de nos patois de provinces (7); dénomination qui lui fut probable-

---

(1) De Valois, *Notic. Galliar.*, p. 342. — Dom.-Michel Gamain, *Commentar. des Antiquis Reg. franc. Palatiis*, n°. 96.

(2) Devérité, hist. des comtes de Ponthieu, tom. 1, p. 48 de l'introduction.

(3) Ducange. Glossar., tom. 1, col. 607.

(4) D'Hennebert, hist. de l'Artois, tom. 1er., p. 319.

(5) Mém. de la Société d'Émul. d'Abbev., ann. 1833, p. 33.

(6) Act. s. Bened., t. 4, p. 541, n°. 10.

(7) Bullet, dictionnaire celtique.

ment appliquée, parce que la bourgade primitive fut sans doute spécialement établie sur la *Maye*, alors simple ruisseau, comparativement à l'Authie.

Or, si dès l'époque celtique, des habitations se sont agglomérées aux embouchures de la Canche et de l'Authie, à plus forte raison, a-t-il dû en être ainsi à l'embouchure de la Somme, rivière qui fut de tout temps, beaucoup plus importante que les deux premières, et qui de nos jours, est encore navigable, tandis que les autres ne le sont plus. Cette présomption que le Crotoy est d'origine celtique, se trouve confirmée par ce que dit Bullet, dans sa *Description étymologique des Gaules* Suivant lui, le mot Crotoy se compose de deux locutions gauloises qui désignent *une élévation qui s'avance au milieu de l'eau*. Cet auteur n'est pas le seul de ce sentiment. Les affiches de Picardie (1) contiennent un article fort curieux, intitulé *de l'utilité des étymologies pour connaître les anciens habitans d'une province, démontrée par un canton du Ponthieu*. On y lit notamment: « L'étymologie du » mot Crotoy est celtique et signifie montagne. » Effectivement, le Crotoy est sur une montagne » de sable et les environs sont de grandes fa- » laises formées d'un sable blanc, que les habi-

(1) N°, du 17 février 1776, p. 27.

» tans du pays appellent *crocs*. Dans le fait, » tous les lieux et cantons que l'on appelle » *Crocq*, *Crique*, *Crinquet*, sont élevés. *Le* » *Crotoy est donc un des lieux les plus ancien-* » *nement habités.* »

En effet, nous avons vérifié que l'on nomme *crocs* sur cette partie du littoral, les amoncellemens de sables que la mer y a formés, et il existe entre St.-Quentin et St.-Firmin, un lieu nommé *le Bout des Crocs,* qui se trouve indiqué sur la belle carte topographique de la France, gravée au dépôt de la guerre.

Quant au mot *toy*, qui termine le nom dont il s'agit, il provient suivant nous de *to*, *toas*, mot dont nous avons fait *toît,* et que les Celtes employaient souvent pour désigner non-seulement une, mais plusieurs habitations.

Toutefois, nous le reconnaissons, nous ne devons pas nous borner, pour prouver la haute antiquité du Crotoy, à invoquer seulement, les indications que l'on peut rationnellement déduire l'étymologie de son nom. Convaincu qu'il importe de les corroborer par des documens historiques, voici ceux que nous sommes parvenus à découvrir.

Les auteurs de la *Description historique du département de la Somme*, après avoir dit que l'on voit au Crotoy, la tombe où furent enterrés, en 457, les restes de *Leger*, comte de Boulogne, ajoutent textuellement : « On rencontre, à » très-peu de distance du Crotoy, les ruines

» d'une chapelle dédiée jadis à saint Pierre. Les
» habitans des villages voisins disent qu'il y
» avait, dans l'intérieur de cette chapelle que la
» mer a ravagée, d'anciennes inscriptions gravées
» sur de belles pierres tumulaires que les auto-
» rités locales ont détruites, ne connaissant ni
» le *sens* ni le *prix* des inscriptions. »

M. Ravin (1) va, à cet égard, beaucoup plus loin que les auteurs de la Description du département de la Somme : après avoir signalé auprès de Mayoc, l'existence d'une butte verte, exactement circulaire et à surface plate et nue, prise par les uns pour une tombelle gauloise et par les autres pour une sépulture romaine ; il ajoute, qu'il en est aussi, qui en font le tombeau de *Leger Ier.*, *comte de Boulogne*, tué dans une bataille contre les Huns et les Vendales qui avaient envahi ses domaines : « mais, ajoute-t-il encore, les sépul-
» tures romaines n'ont pas de formes pareilles.
» Ce ne peut être non plus celle du comte
» Leger, car son tombeau, indiqué par une in-
» scription, était placé dans l'enceinte même du
» monastère. *Lucinus* son frère, prince de
» Galles, avec Théodore et Thierry, ses deux
» enfans, reposaient à ses côtés dans le même
» sépulcre. Le tombeau portait l'épitaphe sui-
» vante : »

---

(1) Notice sur l'ancienne abbaye de Mayoc.

Hic situs est Leodegarius, primus Bononiensium comes, nepos Arturii magni, ejusque sororis filius, ex nobili stirpe uter Pendragon, Britannici populi protectoris excellentis (1).

« Au bas de cette épitaphe, ajoute Henne-
» bert, se trouvait aussi sur une grande pierre,
» l'inscription suivante, en caractères anciens. »

Britannia gens, corde animoque in Deum servens, hic jacet, non unica quidem, sel multa, non sanguine infirma, sed præclara, non crimine vitiosa, sed virtute summa, non torpore, sed amore justiciæ occisa, HUNNORUM *perversitatem ac* VANDALORUM *vecorniam vendicare curans. At quis sum, audi, dumque audieris ora, ut pro cujus amore cecidi, et hic positus sum, mihi parcat, vitamque sempiternam concedat. Leodegarius magni Leodegarii Walliæ Principis et Dominæ Ganiæ filius sum, magni Arturii nepos, ac Uter Pendragon abnepos. Si socii quæris nomen, utique fratrem agnoscas* LUCINUM *nomine. Si causam necis meæ hic posita scire cupis, fidei Orthodoxæ defensio* (2).

---

(1) Cy git Leger Ier., comte de Boulogne, neveu du grand Arthur et fils de sa sœur, issus tous les deux de la noble race de Pandragon, protecteur puissant du peuple Britannique.

(2) Cy git une famille bretonne, vouée à Dieu de cœur et d'esprit. Ce tombeau nè renferme pas un seul, mais plusieurs de ses membres. Ils ne proviennent pas d'une basse origine, mais d'un sang illustre; ils ne sont pas souillés par le crime, mais distingués par la vertu; ils ne sont pas morts de repos et de langueur, mais par

« On sait encore, d'après Hennebert et » Malbrancq, continue toujours M Ravin, que » *Flaudebert*, chef des Atrebates, fut enterré » dans l'abbaye de Mayoc, après la bataille » qu'Aëtius, Merovée et Théodoric livrèrent à » Attila près de Châlons. Flaudebert périt dans » le combat. Ce fut son fils Cararic, devenu » maître du Ponthieu par les droits de sa nais- » sance, qui fit transporter ses restes au mona- » stère de Mayoc, où sa femme était inhumée. » L'abbaye de Mayoc existait donc au Ve. siècle; » j'ignore à quel saint elle fut dédiée et ne sais » pas davantage par quel homme pieux elle fut » édifiée. Les moines qui l'ont habitée ont ap- » partenu à l'ordre de St.-Benoit et furent dans » la dépendance de l'ordre de St.-Riquier. »

Vérification faite des énonciations qui précèdent, dans le texte même de *l'Histoire de l'Artois* par Hennebert, nous y avons reconnu que le personnage que M. Ravin nomme Flaudebert, y est désigné sous le nom de *Flandbert* (1) qui, neveu

---

amour de la justice, alors qu'ils combattaient pour punir les *Huns* de leur perversité et les *Vendales* de leurs fureurs. Mais apprenez qui je suis, et en même temps priez afin que celui pour l'amour de qui j'ai péri, daigne m'accorder la vie éternelle. Je suis Leger, fils du grand Leger, prince de Galles, et dame *Gania;* je suis neveu du grand Arthur et par l'un et par l'autre petit fils de Pendragon. Si vous demandez quel est celui qui m'accompagne dans ce tombeau, c'est mon frère nommé *Lucinus*. Si ce que vous désirez connaître est la cause de ma mort, ce fut la défense de la vraie foi.

(1) Tom. 1, pag. 244.

de Clodion et devenu chef des Flamands aussi bien que des Artésiens, donna son nom à la Flandre d'où il avait chassé les Romains. Qu'époux de *Blesiude*, fille de *Golduere*, roi des Rhuténiens, il fut, suivant les chroniqueurs du moyen-âge, inhumé avec elle au Crotoy, parce que tous les deux périrent dans la fameuse bataille qui délivra les Gaules *d'Attilla*. Qu'ayant laissé deux fils en bas âge, l'un nommé *Leger* et l'autre *Cararic*, celui-ci qui régna sur les Morins, périt sacrifié à l'ambition de Clovis. Que l'autre ayant épousé Gania, fille *d'Uter Pendragon*, roi de Cornouailles en Angleterre, se rendit fameux sous le nom de *Lingomir* par ses victoires dans le pays de Galles dont il devint souverain, et qu'à sa mort il laissa pour enfant entre autres Leger II et Lucinus. Que les choses étaient ainsi, lorsque Artur, oncle du côté maternel de ces jeunes princes, passa en France en 511 avec une armée, pour faire restituer en leur faveur les possessions usurpées par Clovis sur Cararic: que s'étant emparé en effet de Boulogne, d'Amiens, de Térouanne et de Tournehem, il obtint de Clotaire Ier. la cession de ces pays à titre de fief relevant de sa couronne, en faveur de Leger II, qui fut à cette occasion qualifié de comte de Boulogne.

Que Lucinus, devenu prince de Galles, étant accouru en 524 au secours de Leger, dont les états se trouvaient envahis par un essaim de Huns et de Vendales, il fut tué dans un combat en même temps que son frère et les deux

fils de celui-ci, et que tous quatre inhumés comme *Flandbert* et *Blesinde* au Crotoy, reçurent pour épitaphe, l'inscription tumulaire citée par M. Ravin.

Or, que conclure de ce récit puisé par Hennebert dans Malbrancq, si ce n'est que le Crotoy fut au Ve. siècle une ville d'une grande importance; en effet, la plupart des auteurs pensent que la France n'a point eu de monastère avant St.-Martin (1), qu'il en faut rapporter la première institution à ce grand prélat qui fonda notamment l'abbaye de Marmoutier en Touraine, et qui décéda vers la fin du IVe. siècle. Ses disciples qui, à son exemple, établirent des monastères dans les Gaules, eurent soin de choisir des villes importantes pour assurer l'existence de ces institutions qui ne pouvaient se protéger elles-mêmes à cette époque de dévastation, et voilà pourquoi les premières furent fondées à Lyon, à Vienne, à Arles, à Marseille, à Toulouse, au Mans, à Rouen, et l'on avait pensé jusqu'ici que le premier monastère établi dans le nord de la France, l'avait été à Thérouanne, vers la fin du VIe. siècle, par Radégonde, fille de Clotaire Ier., en reconnaissance des soins qu'elle avait reçus d'Athalbert, deuxième évêque

(1) Moreri. Dict. hist. verb. *religieux*.

des Morins (1) Mais si celui de Mayoc avait été fondé dès 457 par Cararic pour honorer la sépulture des auteurs de ses jours, il est évident qu'il se trouverait antérieur de près d'un siècle à celui de Thérouanne, et qu'il serait naturel d'en conclure que le Crotoy, dont Mayoc fit autrefois incontestablement partie, fut par son importance, une ville à comparer à celles que nous venons de citer. Toutefois est-il bien vrai que Flandbert et Blesinde, aussi bien que leurs petits enfans Leger, Lucinus, Théodore et Thierry, aient été inhumés à Mayoc?

Quant à Flandbert, on nous dit que c'était un neveu de Clodion, qui conquit la Flandre et l'Artois sur les Romains; mais nos monumens historiques ne nous ont rien conservé sur la famille du successeur de Pharamond. *Priscus*, surnommé le Rhéteur, raconte, dans le livre 2 de son Histoire Bizantine, qu'une des raisons qui déterminèrent Attila à tourner ses armes du côté de l'occident, fut la mort du roi des Français dont deux fils se disputaient le royaume. Que l'aîné avait appelé Attila à son secours, et que le cadet s'était mis sous la protection des Romains; que lui-même *l'avait vu* à Rome, d'où l'empereur avait renvoyé

(1) Notice sur l'abbaye de St.-Augustin-lès-Thérouanne, par M. H. Piers, insérée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tom. 2, p. 202.

ce jeune prince comblé d'honneurs et de présens, et qu'Aëtius l'avait même adopté : mais quels noms portaient ces princes? Mérovée était-il l'un d'eux, ou fut-il un troisième concurrent assez heureux pour l'emporter sur les deux fils de Clodion et devenir la souche d'une nouvelle lignée que nous appelons effectivement *la race Mérovengienne*? C'est ce qu'on ignore, et il paraît que Grégoire de Tours, ce père de notre histoire nationale, n'en savait pas plus que nous sur ce point : la preuve s'en trouve dans le passage où il dit, parlant de Mérovée, que quelques-uns prétendaient qu'il était de la famille de Clodion : *De hujus stirpe quidam Meroveum regem fuisse adserunt :* donc notre ignorance sur la famille de Clodion est non-seulement radicale, mais encore d'une haute antiquité; donc on est en droit d'être difficile, lorsqu'il s'agit d'admettre l'existence de ce Flandbert, qui bien plus heureux que les enfans du roi son oncle, aurait transmis à la postérité son nom, celui de sa femme, de ses enfans, de son beau-père, avec le récit de ses conquêtes, de sa mort glorieuse et jusqu'à l'indication du lieu de sa sépulture.

Nous avons dit précédemment qu'Hennebert a puisé, ce qu'il a raconté de Flandbert, dans Malbrancq ; mais où cet écrivain lui-même a-t-il pris ce qu'il a écrit au XVIe. siécle sur ce chef de Clan ?

Est-ce dans Prospère d'Aquitaine, dans l'évêque d'Idace, dans Appolinaire, dans Procope,

secrétaire de Bélisaire, dans Grégoire de Tours, dans Frédégaire, dans Marius de Lauzanne, *tous anciens* et dont les écrits sont les véritables sources de nos annales? Non, et nous ne redoutons pas un démenti à cet égard. Mais Adon, qui écrivait plus de 300 ans après Grégoire de Tours, le moine Roricon, qui nous a laissé une histoire pleine de fables et de chimères, Marianus Scotus, qui vivait plus de 600 ans après Clodion, ont écrit aussi sur ce prince, ses conquêtes et sa cour, des détails qui sont ou de leur invention ou pris à des sources inconnues et sans authenticité (1). Or c'est là que *Malbrancq* aussi, est allé prendre, sur Flandbert, les documens qu'Hennebert a employés sans critique. Et cependant une contradiction grave et frappante aurait dû inspirer à ce dernier écrivain, au moins quelque défiance. En effet, il a écrit que Flandbert avait été inhumé au Crotoy après être mort glorieusement, les armes à la main, en 451; or, *Sanderus* (2) le fait mourir dès 445, et Malbrancq (3) prétend qu'il naquit en 439, de façon que s'il avait péri en combattant contre Atilla, il n'aurait eu alors que 12 ans, et qu'à cet âge il aurait été déjà marié et père de deux enfans.

---

(1) Daniel. Hist. de France. Préface historique, p. 30.

(2) Flandria illustrata.

(3) De Morinis, lib. 5.

Enfin nous avons si peu de détails sur la fameuse bataille qui mit un terme aux dévastations qu'Attila commettait dans les Gaules, que les savans sont en désaccord même sur le lieu où elle fut livrée, et que ce n'est que par induction, que l'on admet que Mérovée s'y est trouvé ; Grégoire de Tours, nous apprenant seulement qu'un chef Franc, qu'il ne nomme pas, y combattit à la tête de ceux de sa nation. Quant au chef des Flamands et des Artésiens, nous le répétons, nul auteur ancien n'en fait mention, et suppléer à un pareil silence, c'est inventer.

Maintenant qu'il est démontré que la tombe que l'on dit contenir au Crotoy, les restes de Flandbert, a dû toujours être vide, établissons que celle consacrée à Leger II et à son frère *Lucinus*, ne doit pas inspirer plus de confiance, même après la lecture des pompeuses épitaphes qu'Hennebert nous a conservées.

Et d'abord, si Flandbert n'a pas existé, il n'a pas pu avoir pour fils Leger Ier., lequel à son tour, ne peut avoir laissé Leger II et Lucinus que l'on prétend enterrés comme leur aïeul au Crotoy.

Toutefois, nous le reconnaissons, il y a dans ce récit, un nom vraiment historique ; c'est celui de Cararic. Mais que savons-nous de l'origine de ce personnage ? Rien, absolument rien.

La nation des Francs était composée, comme on sait, de plusieurs peuples ; tels que les Ripuaires, les Salliens, les Bructères, les Cattes,

les Camaves, les Angivariens, dont les cantons étaient gouvernés chacun par leurs chefs ou leurs rois (1), mais avec quelque dépendance d'un plus grand, qui portait le nom de roi de toute la nation.

Un poëte saxon, du temps de Charlemagne, dit en effet en parlant des peuples de la Germanie :

Sed variis divisa modis plebs omnis habebat
quot pagos, tot pene duces (2).

Aussi Eumenius, dans son panégyrique de Constantin, de même que Narazius, Amien-Marcellin, Claudien, Sulpice, parlent-ils des *rois français* au pluriel et donnent-ils ce titre à *Sunon*, à *Marcomer*, à *Ricomer*, à *Theodemer*, avec cette différence toutefois, que ces chefs que *Claudien* (3) nomme *reges*, Sulpice les appelle *Francorum subregulos*.

Or, Grégoire de Tours cite quatre de ces *rois subalternes* du temps de Clovis, savoir : *Ranacaire* qui, suivant Hincmar dans la vie de St.-Remi, établit ses quartiers à Cambray avec une partie des Français de l'armée qui ne voulurent pas se faire chrétiens ; *Sigebert*, surnommé *le Boiteux*, roi de Cologne ; *Renomer*, roi du pays du Maine, et *Cararic*, aussi qualifié de *roi* par Grégoire de Tours, mais sans que cet historien

(1) Vignier. De origine Francorum.

(2) Préf. hist. de l'abrégé de l'hist. de France par le père Daniel, p. 75.

(3) L. 1. De Laud. Stelicoïis.

nous dise le quartier des Gaules où était sa demeure: il nous apprend seulement, que de même que *Ranacaire*, il était à la bataille de Soissons.

Ainsi non-seulement Flandbert est un être fabuleux; mais l'origine de Cararic, que l'on dit son fils, est complètement inconnue, de même que la situation de la contrée soumise à sa domination; et si l'on admettait que cette contrée a été la Morinie, comme le prétendent en effet quelques chroniqueurs, il faudrait admettre en même temps, qu'il ne reçut point le baptême de même que Clovis, car tous le représentent non-seulement comme ayant persisté, de même que Ranacaire, dans les erreurs du paganisme, mais encore comme un persécuteur violent des chrétiens, ce qui s'oppose à ce qu'on puisse le considérer comme ayant fondé un monastère pour faire reposer en terre sainte, les restes mortels de son père et de sa mère.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'aucun auteur sérieux n'a fait mention de la guerre qu'Artur, roi d'Angleterre, aurait portée en France au commencement du VIe. siècle, et du lâche abandon que Clotaire Ier. aurait fait d'une des plus belles parties de son royaume pour en constituer une souveraineté particulière en faveur de l'aîné des enfans de Lingomir. Il est des écrivains en grand nombre, qui nient jusqu'à l'existence d'Artur; d'autres admettent qu'il a vécu: mais ils reconnaissent en même temps, que sa vie est tellement entremêlée de fables, qu'il est très-

difficile de distinguer celles de ses actions qu'il faut admettre ou rejeter. C'est à lui, par exemple, que l'on attribue l'institution du fameux ordre *des Chevaliers de la Table Ronde*, établi, suivant les romanciers anglais, après la conquête non-seulement de la France, mais aussi de la Norwège et du Danemarck. Époux de cette *Genièvre*, plus renommée pour sa beauté que pour sa fidélité conjugale, *Arthus*, car tel est son nom de chevalerie, passa sa vie à pourfendre des géans et à occuper la renommée de mille prouesses non moins extraordinaires.

Quant à Leger, qu'Hennebert dit être petit-fils de Flandbert, neveu de Cararic et premier comte de Boulogne, c'est un personnage complètement inconnu dans notre histoire. Duchesne, Chatillon, du Tillet, Moreri, Maillard et une foule d'autres, s'accordent pour reconnaître que le comté de Boulogne fut originairement une dépendance de celui de Flandre, qui fut érigé en faveur de Baudoin Bras-de-Fer, lorsque celui-ci épousa Judith, fille de Charles-le-Chauve, vers 860. Or, Moreri fait précéder sa chronologie des comtes de Flandre, des réflexions que voici (1):

« Nous commençons cette succession chrono-
» logique par Baudoin, surnommé *Bras-de-*
» *Fer*, grand forestier de France. Ce serait trop
» aimer les fables que de s'attacher aux contes de

(1) Dict. Histor., v. Flandre.

» ceux qui parlent de *Lideric* et des autres an-
» ciens forestiers. »

Il est évident que les bénédictins de la congrégation de St.-Maure, si instruits dans l'histoire de France liée à celle de la Flandre, ont tenu le même langage dans leur chronologie des comtes de ce dernier pays. « Il n'y a aucune preuve, ont-ils dit, » que les forestiers, en les *supposant des êtres* » *réels*, aient gouverné la Flandre. » La seule mention en effet, que l'on puisse invoquer comme indicative de leur existence, se trouve dans la chronique d'Éginard, transcrite au deuxième tome du *Collectio amplissima*, de Dom Martenne, où l'on voit que Charlemagne confia, en 792, les Saxons déportés en Flandre, aux soins de Lydéric d'Harlebecques, sans dire quelles étaient ses fonctions, ni quelle était sa dignité : d'après ce qui précède, on ne s'étonnera pas que *la Société des Antiquaires de Morinie* ait cru devoir mettre au concours, en 1834, la question de savoir *s'il a existé des grands forestiers de Flandre*, avec recommandation expresse de ne point s'en rapporter, pour sa solution, *au dire d'Oudegherse et autres chroniqueurs de Flandre du même genre*. Il paraît que cette condition n'était point de rigueur, car un Mémoire de M. Lebon, qui s'est prononcé pour l'affirmative, a été couronné, et nous y avons vainement cherché parmi un grand nombre de savantes investigations, les actes authentiques réclamés par le programme. Il y a plus; il nous semble que le volume des Mé-

moires de la Société Littéraire, qui a publié l'œuvre de M. Lebon, contient une preuve de plus, que ce lauréat s'est trompé : nous voulons parler d'un manuscrit découvert par M. Alex. Hermand, dans la bibliothèque de St.-Omer, inventorié sous le n°. 776, et qui contient notamment, une généalogie des comtes de Flandre, dressée au Xe. siècle par un prêtre nommé Witgerus. Cette généalogie, rédigée à une époque si rapprochée de la prétendue domination des Lyderic en Flandre, ne remonte pas non plus au delà de Baudoin Bras-de-Fer. Or, suivant nous, le nom de Leger est le même que celui de Lyderic, parce qu'il se rend par le mot *Leodegarius* en latin. Nous avons déjà dit que les romanciers anglais avaient appelé Leger Ier. *Lingomir* : les chroniqueurs flamands auront nommé son fils Leger II, *Lideric*, de LEODEGARIUS.

On ne saurait donc admettre comme historique, l'établissement en faveur d'un tel personnage, du comté de Boulogne dès 514.

Une autre conséquence, qui suivant nous, découle naturellement de ce qui précède, est que les pierres tumulaires dont Malbrancq, Hennebert, M. Ravin et les auteurs de la *Description Historique du département de la Somme* nous ont successivement signalé l'existence, n'ont pu appartenir à ce qu'en archéologie on nomme *sepulcrum*, mais tout au plus à un édifice du genre de ceux qui, consacrés à la mémoire d'un défunt, étaient désignés

par les Romains par le mot de *Monumentum*.

Or, ce monument lui-même, qui l'a vu à Mayoc ou au Crotoy? Quel auteur l'a décrit? Ce n'est pas M. Ravin qui, habitant à moins d'une demi-lieue du Crotoy, déclare dans une note marginale, devoir ce qu'il a dit à ce sujet, à l'obligeance de M. Louandre père.

Ce ne sont pas non plus les auteurs de la Description Historique du département de la Somme, qui ne signalent l'existence et la disparution des pierres tumulaires dont il s'agit, que d'après des oui-dire recueillis non pas même au Crotoy, mais dans les villages voisins.

Ce n'est pas non plus Hennebert qui, sur ce point, s'est à peu près borné à copier Malbrancq; tandis que l'on sait que le principal défaut que l'on reproche à ce dernier, est l'absence de toute critique, et sa facilité à accueillir des documens controuvés et jusqu'à des fables quelquefois ridicules : facilité signalée notamment par D. de Vienne, auteur d'une *Histoire de l'Artois* bien supérieure à celle d'Hennebert, et dans laquelle il s'est abstenu avec grand soin, de faire mention, et de ce Flandbert, qui aurait donné son nom à la Flandre, et de Leger, fils de Lingomir, petit-fils de Pendragon et neveu d'Arthus, tous héros fameux.....dans les fastes de la Table Ronde.

Il y a plus, les auteurs se montrent même peu d'accord sur la question de savoir où ce monument funéraire a dû être placé : les uns pré-

tendent qu'il se voyait au Crotoy même, dans la chapelle dite *de St.-Pierre;* les autres, dans le monastère de Mayoc; tandis que la tradition indique, comme l'ayant composé, une butte de terre que M. Ravin déclare personnellement considérer, non comme un *tumulus*, mais comme ayant été élevée autrefois par les moines de Mayoc, pour y construire un moulin à vent.

Enfin une dernière circonstance semble accroître l'obscurité déjà si profonde qui environne l'existence du monument funéraire dont il s'agit.

La Picardie doit à D. Grenier, un travail complet sur les monumens de ce genre, que l'on y a successivement découverts. Si l'ouvrage du savant bénédictin était imprimé, nous nous bornerions à y renvoyer le lecteur; mais il est manuscrit, peut-être même n'en existe-t-il qu'un seul exemplaire complet conservé à la bibliothèque royale; dès lors nous devons, pour établir ce que nous venons d'avancer, donner ici quelques détails qui peut-être ne paraîtront pas totalement dépourvus d'intérêt.

Le chapitre 100 de *l'introduction à l'Histoire de la Picardie*, est intitulé *des funérailles des Belges dans les premiers temps.*

D. Grenier y a décrit, dans des sections particulières, les caveaux mortuaires découverts à Amiens, à Beauvais, au faubourg de Boulogne, au village de Ver, diocèse de Senlis, à Soissons, à Pont-d'Ansy, à St.-Quentin et à Ambleteuse.

Dans le chapitre 101 notre auteur a décrit les

tombeaux en forme de *coffre*, découverts à Amiens, dans le Boulonnais et au château de Cours en Ponthieu.

Le chapitre 103, intitulé *des Sarcophages*, contient la description de ceux découverts à Lardières en Beauvaisis, dans les environs de Champlieu, auprès de Soissons, au Mont Capron près les capucins de Beauvais, dans la banlieue de Boulogne-sur-Mer, dans le *pays des Morins et les environs d'Abbeville*, dans le Vermandois et le Vimeu, dans l'église de St.-Corneil de Compiègne, dans le mur du cloître de l'abbaye de St.-Médard de Soissons, auprès d'Amiens et près du village de Warloy; sur la montagne de Buchy en Beauvaisis, sur le bord de la chaussée romaine de Soissons à Vic-sur-Aine, dans un faubourg de Noyon, au moulin de Rouy, dans les anciens cimetières d'Amiens, à Nogent-sous-Coucy, à Nogent-la-Ville, dans le Parc de Fer en Tardenois, à Champlieu en Valois, dans le Vermandois, à Marteville et Ville-Chole.

Quant au chapitre 104, intitulé *des Cercueils en bois*, il contient des sections consacrées à la description de ceux trouvés à Amiens, à Beauvais et dans les environs de Roye.

Le chapitre 105, ayant pour titre *des Sépultures sans sarcophages et sans cercueils*, décrit celles de ce genre, trouvées à Amiens, à la Calique en Boulonnais, à Vron en Ponthieu, à Ville, près Flixecourt, au terroir de Crouy en Soissonnais et à St.-Quentin.

Enfin le chapitre 106 traite spécialement *des Vases de terre trouvés dans les tombeaux*.

Dans la section où D. Grenier traite des sarcophages découverts *dans le pays des Morins* et spécialement *dans les environs d'Abbeville*, il en décrit deux entr'autres, l'un qui aurait été découvert par le père Sanson auprès d'Abbeville et du chemin d'Épagne; l'autre sigalé par Malbrancq, tome 1, pag. 597, en un lieu que l'on croit être *Fontaine des Hermans*, entre la chaussée d'Arras et celle de Térouanne. Notre auteur avait donc pris note des monumens de ce genre mentionnés dans l'ouvrage même où l'on trouve l'indication la moins équivoque de ceux du Crotoy: et alors comment expliquer le silence qu'il a gardé sur ce dernier: comment l'expliquer, surtout, lorsque l'on considère que non-seulement il avait pris note des tombeaux signalés par Malbrancq, mais encore qu'il s'était transporté au Crotoy: que suivant sa coutume, il y avait porté d'une manière toute particulière, son attention sur des objets que la tradition locale lui avait désignés comme pouvant être des tombeaux, puisqu'on lit au mot *Crotoy* dans sa *Topographie picarde*: « On voit sur la gauche, dans les terres, plu-
» sieurs éminences de terre couvertes de gazons,
» que l'on appelle *tombes ou tombelles*: j'ai cru
» en apercevoir cinq, dont deux plus fortes que
» les autres. Elles paraissent répondre au pas-
» sage de la Somme dit de Blanquetaque. »

Enfin comment expliquer ce silence, lorsque

l'on considère que D. Grenier est allé visiter spécialement la *chapelle* dite *de St.-Pierre*, qu'il a soumis ce lieu à des investigations historiques, puisqu'il nous apprend, qu'elle était originairement l'église principale de la ville. Tout ce qui concerne les tombes dont nous nous occupons, semble donc être mystère et contradiction.

Vivement stimulé par le désir de jeter quelque jour sur cette matière, nous crûmes ne pouvoir mieux faire pour y parvenir, que de nous transporter sur les lieux. Mais ce fut en vain que ce projet fut aussitôt exécuté. Ce fut en vain, que nous parcourûmes les environs à l'aspect désolé, de la ville dont nous venions interroger les ruines : accompagné notamment de M. Souverain, curé du lieu, homme instruit et d'une obligeance extrême, nous multipliâmes inutilement les questions sur les tombeaux de Flandbert et de Leger : ces deux noms parurent toujours complètement étrangers à ceux devant lesquels nous les prononçâmes, et nous avions quitté le Crotoy, tout aussi peu instruit qu'avant, lorsque continuant nos investigations, nous découvrîmes que M. Boucher de Perthes, informé en sa qualité de directeur des douanes à Abbeville et par l'entremise d'un de ses subordonnés, qu'il se trouvait au Crotoy des pierres tumulaires dont l'aspect indiquait une haute antiquité, les avait achetées et en avait généreusement fait le partage, entre le musée qui se forme à Abbeville et celui que la Société

des Antiquaires de Picardie a établi à Amiens.

La Société des Antiquaires de Picardie, ayant publié dans le 3e. volume de ses Mémoires, la liste des objets qui lui ont été offerts depuis le 7 juillet 1838 jusqu'au 6 juillet 1839, il se trouve qu'on y lit : « M. Boucher de Perthes, » Président de la Société d'Émulation d'Abbe- » ville..... un fragment de pierre tumulaire, » portant la représentation, au trait, d'un » personnage en costume de la fin du XIVe. » siècle, trouvé vis-à-vis le Crotoy. »

Le musée d'Abbeville, n'ayant rien publié de semblable, nous n'avons voulu confier qu'à nous-même, le soin d'y visiter les objets dont il s'agit : nous y avons trouvé quatre fragmens de pierres tumulaires, appartenant à trois tombes diverses, dont deux représentent au trait, comme le fragment qui se voit à Amiens, des personnages en costume de la fin du XIVe. siècle. Quant aux deux autres fragmens, rapprochés, ils représentent la tête et une partie de la poitrine d'un individu qu'au premier abord on prendrait pour une femme, mais qu'un examen plus réfléchi fait bientôt reconnaître pour un personnage religieux. Il est vu de face, ses cheveux sont courts, la tête est entourée d'un limbe ou auréole. L'ensemble de la composition porte l'empreinte de la décadence de l'art. Le corps est dans une attitude raide, la tête a quelque chose de bizarre, elle est sans barbe et les cheveux qui l'entourent entièrement, ressemblent plutôt à une première

auréole; mais on ne peut s'y méprendre, vu que cette sorte de disque s'élargit sur le front qu'il couvre en partie, en s'avançant sur ce point en demi-cercle. Ce que l'on peut distinguer du vêtement indique une *penula* qui est l'antique *casula* du Bas-Empire, et qui est devenue la chasuble des prêtres catholiques. Ce vêtement était peu ample, fermé comme un sac, il descendait jusqu'au-dessous des genoux et n'avait qu'une ouverture pour laisser passer la tête. Or, à quelle époque un pareil costume appartient-il?

M. Rigollot a publié, dans le troisième volume des *Mémoires des Antiquaires de la Picardie*, un *essai historique sur l'art du dessin* en cette province, *depuis l'époque romaine jusqu'au XVI*e. *siècle*. Il y cite notamment, une feuille d'ivoire, destinée probablement à orner la couverture d'un missel ou d'un évangéliaire, où sont représentés les trois principaux miracles de la vie de St.-Remi, évêque de Reims, mort en 533. Le premier de ces trois tableaux, que M. Rigollot reproduit par la lithographie, planche 2, n°. 3, représente St.-Remi ressuscitant une jeune fille qu'on avait apportée morte dans l'église de St.-Jean-Baptiste de Reims. Le Saint y est représenté, de même que trois autres prêtres, vêtu de chasubles, que M. Rigollot désigne aussi par le mot latin *casula*, et le personnage placé derrière la jeune fille, a les cheveux courts et disposés d'une manière qui n'est pas sans quelque analogie, avec la coiffure du personnage représenté

au trait sur la tombe du Crotoy : cette analogie est plus grande encore avec St.-Remi, dont la tête est entourée d'un limbe ; mais si l'on veut trouver une identité complète, il faut se rapporter à la figure d'une Mosaïque qui existe à Lyon et que M. Victor Senion, de l'académie de Metz, a reproduite en 1838, avec une notice descriptive, dans les Mémoires de la Société Savante dont il fait partie.

« Si l'on examine, dit cet auteur, des dessins » représentant des sujets du Ve. au Xe. siècle, » on y voit des personnages qui sont de face; » leur tête et leur cou dans une attitude droite, » sont entourés d'un large limbe et le corps de » quelques-uns est revêtu de la *penula*. Je pour- » rais citer plus d'un exemple de ce que j'a- » vance : le savant ouvrage de M. de Saulcy » sur les monnaies bisantines, nous en présen- » terait au besoin. A l'époque dont je parle, » les ecclésiastiques portaient les cheveux très- » courts, comme indication qu'ils renonçaient » aux vanités de ce monde, et l'usage de porter » la barbe, qui avait été facultatif, fut défendu » aux clercs en 1073. La penula fut d'abord » portée par des esclaves et les hommes privés ; » dans des temps postérieurs, l'usage en serait » devenu général dans Rome, au IIIe. siècle, » sous Alexandre-Sévère, et cet habit était encore » vulgaire du temps de St.-Augustin. On sait » que primitivement, le clergé ne se distingua » point par un costume particulier. Les habits

» sacerdotaux de notre culte, sont d'anciens cos-
» tumes du peuple romain, qui furent avec le
» temps, plus ou moins modifiés. Lorsque le
» prêtre qui était revêtu de la Penula, voulait
» élever les mains pour agir, ses assistans rele-
» vaient sur les bras les côtés de ce vêtement.
» Plus tard on l'ouvrit des deux côtés, et dès lors
» il eut la forme des chasubles actuelles, que les
» enfans de chœur, d'après l'antique usage, ont
» soin de relever encore au moment de l'élé-
» vation. »

Toutes ces circonstances, jointes à la manière de faire et au peu d'art que présente le dessin, confirmant la date que nous avons assignée à cette pierre tumulaire, il était d'une haute importance de connaître où, quand et comment la découverte en avait été faite; et pour y parvenir nous nous décidâmes à nous transporter de nouveau sur les lieux, porteur de lettres, que voulut bien nous donner M. Boucher de Perthes, pour nous mettre à même de remonter aux sources de l'acquisition qu'il avait faite par l'entremise d'un tiers. M. Vion, Secrétaire de la Société d'Émulation d'Abbeville, ayant consenti joindre ses efforts aux nôtres pour cette petite excursion, voici ce qu'après beaucoup de peine, nous sommes enfin parvenus à découvrir.

Un moulin à vent, dont le propriétaire actuel se nomme Floyel, est situé au septentrion, sur un bastion dépendant des anciennes fortifications du Crotoy. Le pied de ce bastion, revêtu d'une

gresserie, se trouve battu par la mer à marée haute. Le moulin dont il s'agit était, il y a 25 ans environ, placé de quelques toises plus près du talu qu'il ne l'est maintenant. Ce fut, à ce qu'il paraît, la crainte d'un éboulement provoqué par quelques marées d'une hauteur excessive, qui engagea le propriétaire, qui n'est plus le même que celui d'aujourd'hui, à reculer ainsi son moulin et à le placer presqu'au milieu du bastion. Un juste sentiment de prévoyance avait dicté cette précaution, car il y a peu d'années, on dut comprendre dans un nouveau talu qu'il fallut pratiquer, la partie du bastion sur laquelle le moulin dont nous parlons, a été vu par plusieurs personnes du pays. Or, il est arrivé qu'en pratiquant ce nouveau talu, on a découvert presqu'à fleur de terre, un grand nombre de larges fragmens de pierres tumulaires, superposées en quatre tas et correspondant aux quatre pieds en charpente, sur lesquels le moulin s'appuyait. Ces fragmens, qui de l'aveu du sieur Floyel (c'est le nom du meunier) étaient au nombre de trente environ, furent recueillis par lui: l'un sert de seuil à la porte par laquelle on s'introduit de sa cour dans sa maison. D'autres, servent à maintenir l'auge dans l'écurie, d'autres encore sont conservés sous un hangar et dans diverses dépendances de la maison. Cette découverte ayant été dès son origine, signalée à M. Boucher de Perthes, il fit l'acquisition de fragmens dont nous avons plus haut signalé l'existence dans les musées d'Abbeville et d'Amiens.

Aucun de ceux que nous avons vus, ne pourraient, réunis, former une pierre tumulaire entière et complète. Les portions de mots que l'on distingue encadrés tout autour, entre deux filets, ne présentent aucun sens distinct, et les caractères nous ont semblé être du XIVe. siècle, de même que les vêtemens longs et à larges plis, dont on aperçoit aussi des parties et dont la continuité est trop promptement interrompue. Enfin il se trouve que l'on n'a retracé sur quelques-unes de ces pierres tumulaires, que des plantes légères, dont les rameaux montent entrelacés d'une manière à la fois régulière et grâcieuse.

Pourquoi a-t-on placé ces débris sur la partie du bastion où on les a récemment découverts ? La réponse la plus satisfaisante nous a été faite à cet égard. Il paraît que la place qu'occupe actuellement le moulin du sieur Floyel, est la troisième depuis soixante-dix ans. Il existait vers 1770 sur la pointe extrême du banc de galets signalé par M. Ravin, entre la mer qui le ronge chaque jour et la chapelle St.-Pierre qui lui doit probablement aussi sa destruction. Menacé par la marée qui reprend aujourd'hui ce qu'elle a abandonné autrefois sur cette partie du littoral, le moulin dut subir une première translation, et comme le bastion sur lequel il fut alors rétabli, était composé de terres rapportées, il fallut consolider son assiette, en pavant de plusieurs couches de dalles, la partie du sol sur laquelle les pieds de l'usine et ses contreforts, devaient avoir

leur point d'appui. Il existe encore à ce qu'il paraît, au Crotoy, quelques vieillards qui se rappellent très-bien d'avoir vu le moulin dont il s'agit, sur la falaise proche la chapelle St.-Pierre.

Ces faits étant connus, reportons-nous avant de chercher quelles conséquences on en peut déduire, au lieu nommé Mayoc, dont nous avons déjà eu l'occasion de rappeler le nom dans cette notice.

D. Grenier ne savait rien de Mayoc; la preuve s'en trouve, suivant nous, dans ce qu'il en dit dans sa Topographie M. S. au mot Crotoy.

« Le sieur Buteux, y lit-on, auteur d'une his-
» toire manuscrite du Ponthieu, conjecture
» qu'une abbaye appelée *Monasterium Cretense*,
» peut bien avoir été le Crotoy, où l'abbaye de
» St.-Riquier avait de grands droits et un mo-
» nastère à *Maioc*. Cette conjecture est bien
» faible. Quel rapport, en effet, de *Crotoi* à
» *Mayoc*. »

Et cependant D. Grenier était l'héritier des immenses matériaux que D. Mongé et D. Goffiau, avaient réunis avant lui, pour composer enfin une histoire de Picardie qui nous manque encore. Combien donc, devons-nous trouver précieuse la notice publiée par M. Ravin et dans laquelle on lit :

« .... La résidence de Mayoc n'a pas toujours
» été sans illustration. Situé à l'embouchure de
» la Maie, qui dominait le pays et du nom de la-
» quelle son propre nom est évidemment dérivé,

» on ne peut douter que ce lieu ne fût autrefois
» l'un des points les plus considérables de la
» contrée. C'en doit être aussi l'un des plus an-
» ciens. Il a indubitablement existé long-temps
» avant la ville du Crotoy.

» L'autorité et le rang des personnes qui ont
» résidé à Mayoc, sont aussi des marques de
» l'ancienne importance du lieu. Sion en croit
» le bruit populaire qui subsiste encore, c'était
» la demeure du chef Romain qui commandait
» l'ancienne bourgade, et ce fut ensuite le siège
» d'une abbaye qui régna féodalement sur le
» pays.

» Les traces de l'occupation romaine sont
» évidentes et nombreuses à Mayoc, et l'existence
» d'un monastère en ce lieu n'est pas non plus
» contestable. On trouve en effet que la der-
» nière ferme du hameau porte encore aujour-
» d'hui le nom de *l'Abye*, contraction évidente
» du mot *l'abbaye*, prononciation usuelle et
» abréviative des hommes du peuple dans nos
» contrées, lorsqu'ils emploient ce mot. C'est
» ainsi, par exemple, on nomme *rue de l'Abye*,
» à St.-Valery, le faubourg de l'Abbaye.

» Beaucoup d'autres faits démontrent que
» l'ancienne abbaye du Crotoy, dont il est fait
» mention par divers historiens, était située à
» Mayoc, à la maison de *l'Abye*. On a des titres
» de propriété qui indiquent des aboutissans à
» un vieux monastère construit en cet endroit
» et positivement désigné comme *abbaye*. Les

» possesseurs actuels de la maison de *l'Abye*, en
» creusant il y a peu d'années, un fossé dans un
» plan qui touche à leur habitation, ont déterré
» plusieurs squelettes alignés, dont les cheveux
» n'étaient pas encore détruits. Il n'y avait point
» de pierres, point de maçonnerie autour de ces
» ossemens : leur tombeau n'avait pas été autre
» chose qu'une simple bière dont le bois avait
» disparu. On n'a rencontré parmi ces humbles
» sépultures, ni vases funéraires, ni armures,
» ni médailles d'aucune sorte.

» Le sol de cet ancien cimetière est actuelle-
» ment de deux pieds plus bas que celui des
» champs voisins. La clôture qui a dû l'environ-
» ner, l'a garanti de l'invasion des sables souf-
» flés par le vent, qui ont exhaussé le terrain de
» la plaine et se sont accumulés contre la mai-
» son.

» Un mur très-épais et fort long se trouve
» sous terre dans le prolongement du cimetière,
» mêlé à d'autres fondations dirigées en sens di-
» vers. Il est présumable que ce mur indique
» l'emplacement du monastère, dont la maison
» de *l'Abye* n'était que la ferme.

» Cette maison même, est évidemment un
» reste de l'abbaye. Ses murs en briques et en
» galets taillés, sont d'un grand luxe dans le
» hameau. L'on ne saurait contester qu'elle en
» fut long-temps l'habitation la plus remarqua-
» ble. Le corps du logis est couvert en tuiles.
» Sa porte étroite a une voûte ronde à plein

» ceintre, ornée à l'extérieur d'un rang de bri-
» ques en relief qui la contourne. Les trois pe-
» tites fenêtres qui éclairent mal l'habitation,
» sont carrées et encore grillées de barres de
» fer. Le mur est peu élevé. Sa longueur est de
» cinquante pieds de l'est à l'ouest.

» ..... L'abbaye de Mayoc existait au Ve.
» siècle, j'ignore à quel saint elle était dédiée
» et ne sais pas davantage par quel homme
» pieux elle fut édifiée....

» Par ordre de Louis-le-Débonnaire, le hui-
» tième abbé de St.-Riquier, nommé Heric ou
» Henri, fit faire en 831 le dénombrement des
» biens de son monastère : Mayoc se trouve
» compté parmi les lieux qui lui payaient alors
» des redevances: le Crotoy y est aussi compris.
» A cette époque le Crotoy et Mayoc étaient en-
» core deux églises distinctes..... Long-temps
» après les moines, les procès se jugeaient en-
» core à Mayoc.... Il y avait déjà du temps que
» cette maison tombait en décadence et avait
» peine à se soutenir, lorsqu'il arriva que le
» couvent fut détruit par un incendie. Alors les
» moines en petit nombre qui l'habitaient, fu-
» rent recueillis par l'abbaye de St.-Riquier,
» leur maison centrale.

» L'histoire ecclésiastique de la ville d'Abbe-
» ville et de l'archidiaconé de Ponthieu, publiée
» en 1646, ne fait pas mention de l'abbaye de
» Mayoc. Il est probable qu'à cette époque il y
» avait déjà long-temps qu'elle n'existait plus.

» Elle a souffert à plusieurs reprises de l'inva-
» sion des Vendales et de celles des hommes du
» nord ; mais elle avait pu se maintenir et se
» relever. C'est aux désastres occasionnés dans
» tout le Ponthieu vers le milieu du XVe. siècle,
» par la guerre contre les Bourguignons, qu'on
» attribue la ruine complète et l'abandon de ce
» monastère. »

Il faut le reconnaître ; en présence de ces nombreux détails, le doute n'est plus possible : il est certain que Mayoc, maintenant faible hameau, a été autrefois une abbaye dont l'antiquité peut même remonter jusqu'à l'origine de la monarchie française, puisque nombre de circonstances se réunissent pour indiquer qu'elle a fait anciennement partie d'une vaste agglomération sociale, dont l'existence a précédé celle du Crotoy. Nous disons que cette agglomération a été *vaste,* car D. Grenier et M. Ravin, se réunissent pour attester qu'il existe de nombreux débris de constructions romaines dans la plaine aujourd'hui couverte de sable, qui sépare Mayoc de l'emplacement que la chapelle St.-Pierre occupait autrefois, et nous avons donné l'énumération des médailles aux effigies de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux, de Marc-Aurèle, de Commode, de Septime-Sévère, de Claude-le-Gothique, de Probus et de Constantin, qui y ont été successivement découvertes.

Nous avons dit de plus, que l'existence de Mayoc a été *antérieure* à celle du Crotoy, et

l'induction, suivant nous, peut en être rationnellement tirée, des deux faits que voici : parmi les nombreuses empreintes de cachets que M. Baillon, correspondant pensionné à Abbeville, du museum d'histoire naturelle de Paris, est parvenu à réunir, se trouve le sceau municipal du Crotoy, et l'on y voit le nom de cette ville *précédé* de celui de *Mayoc*.

En second lieu, M. de Baumi, qui a réuni tant de documens historiques sur Abbeville et ses environs, possède une charte d'après laquelle, Mayoc avait le droit, lorsqu'il s'agissait de la nomination d'un maïeur, de présenter deux candidats au roi, tandis que le Crotoy n'en présentait q'un seul.

Ainsi, il y eut autrefois dans la plaine actuellement aride, qui sépare *Mayoc* du *Crotoy*, une ville d'une véritable importance : vaste et par conséquent puissante, elle put être préférée à Térouanne pour l'établissement du premier monastère qui fut fondé dans le pays, lorsque dès le IVe. siècle, des établissemens de ce genre, commencèrent à s'élever à l'ombre des remparts protecteurs de nos cités du premier ordre.

Maintenant, nous le demandons, est-il donc nécessaire d'avoir recours à Flandbert et à sa lignée pour expliquer l'existence au Crotoy, des pierres tumulaires dont nous avons parlé et dont l'une peut remonter jusqu'au Ve. siècle? Non, car les abbés de Mayoc ne durent point être inhumés dans le cimetière commun décou-

vert récemment, d'après M. Ravin, et qui devait être en usage à une époque bien reculée, puisque le bois des cercueils s'est trouvé assimilé au sol. Ces dignitaires ecclésiastiques, se seront successivement érigé, dans l'église du couvent, des tombes sur lesquelles les images de chacun d'eux auront été reproduites d'une manière plus ou moins imparfaite, suivant l'état de l'art du dessin aux diverses époques. Cette collection de pierres sépulchrales, probablement la plus ancienne de toute la contrée, aura donné à quelque chroniqueur du moyen-âge, l'idée d'y placer les tombeaux de héros créés par son imagination et en pareil cas, une épitaphe de plus, doit coûter peu à inventer. Cette abbaye, ayant été détruite au XVe. siècle pendant les désastreuses guerres des Bourguignons, il est naturel de croire que ceux qui plus tard encore, voulurent restituer le sol de l'église à l'agriculture, enlevèrent avec plus ou moins de précaution, les dalles tumulaires qui la pavaient, et comme le respect que l'on portait alors aux objets qui se rattachaient au culte était profond, on les aura transférées dans ou proche la chapelle St.-Pierre, alors église paroissiale. Cette église elle-même ayant été détruite aussi bien que les habitations voisines, probablement par une de ces irruptions terribles que la mer a évidemment répétées plus d'une fois sur cette partie du littoral, les souvenirs se seront peu à peu détachés de ces pierres tumulaires au milieu d'une population

qui se livre presqu'exclusivement aux rudes travaux de la pêche ; puis enfin sera survenue une série de circonstances impossible à préciser, mais facile à concevoir, qui aura permis au propriétaire du moulin le plus proche de la chapelle, d'employer ces dalles délaissées et tombées dans l'oubli, à consolider le terrain destiné à recevoir de nouveau son usine.

Que l'on ne s'étonne pas trop que D. Grenier, venu sur les lieux pour prendre des renseignemens, ait ignoré ces circonstances ou d'autres analogues, qui ont fini par anéantir dans le pays, le souvenir de ces tombeaux : la même chose nous est identiquement arrivée lors de notre premier voyage au Crotoy. Habitués à découvrir des ruines, de vastes souterrains et d'autres objets qui rappellent une époque reculée, les habitans de cette localité, restent indifférens à des événemens de ce genre, et probablement que l'on ignorerait l'existence des pierres tumulaires que M. Boucher de Perthes a achetées en partie, si leur découverte n'avait pas été faite pour ainsi dire sous les yeux des employés de la douane, qui ont sur l'ancien bastion dont nous avons parlé, un poste permanent de surveillance.

En résumé, s'il est démontré que le Crotoy, évidemment d'origine celtique, n'est ni le *Carocotinum* de l'itinéraire d'Antonin, ni le *Quartensis sive Hornensis Locus* de la notice de l'empire, ni le *Portus Itius* de César ; il y a du

moins de graves motifs de penser, qu'une ville, qui a traversé l'époque romaine, a existé à partir de *Mayoc*, dans la direction de la chapelle St.-Pierre : qu'un monastère a été établi dans ses murs, à une époque où les villes du premier rang, jouissaient seules de cet avantage et que ce monastère ne fut pas fondé par Cararic, puisque les analystes, qui prétendent sans preuves qu'il régna en Morinie, reconnaissent que de même que Ragnacaire, il fut un ardent persécuteur des chrétiens.

D'un autre côté, Boulogne ayant eu pour premier comte héréditaire, *Mathieu d'Alsace*, l'on ne voit nulle part, que ni lui ni aucun de ses descendans, aient fondé à Mayoc ou au Crotoy, un monastère, pour y placer les restes de Leger II. Ce prétendu *comte* que l'on nous représente comme ayant été investi de la souveraineté d'une vaste partie du nord de la France, à la suite de la conquête qu'en auraient faite Arthus et ses preux. Il est certain au contraire, que sous la première et la seconde race de nos rois, le titre de *comte* ne désigna que les gouverneurs des villes principales, et que dans la Morinie, il appartenait exclusivement au gouverneur de Térouanne. En effet, Flodoart, le seul auteur qui parle de l'inféodation de la Flandre à *Baudouin-Bras-de-Fer*, se contente de dire que Charles-le-Chauve lui accorda des dignités : *honores illi donavit*, et sous St.-Louis, *l'Artois* possédait encore si peu le titre de *comté*, que

dans la donation que ce prince fit de cette province, à *Robert* son frère, il n'est fait mention, que de la terre *d'Atrébatie* TERRAM ATTRABATII. (1)

Tout semble donc se réunir comme nous l'avons déjà dit, pour faire présumer que les tombes découvertes au Crotoy et qui s'y trouvent encore en majeure partie, appartenaient originairement à l'église de Mayoc, et étaient celles de quelques dignitaires de ce couvent : que la haute antiquité de quelques-unes ne permettant pas de vérifier le nom des personnages qu'elles recouvraient, un chroniqueur plus ou moins obscur, ayant eu connaissance de cet état des choses, en aura profité pour ajouter quelques fables à celles déjà si nombreuses répandues sur la famille de Lyderic, fables qui auront été aveuglement adoptées par Malbrancq, qui admet par exemple, sans difficulté, que Lyderic Ier a été nourri par une louve. Le couvent de Mayoc ayant été détruit au XVe. siècle, et le sol même de son église ayant dû être rendu à l'agriculture, les pierres tumulaires qui s'y trouvaient, en auront été enlevées, puis placées, à la suite d'événemens inconnus, à la base du moulin Floyel pour en consolider l'assiette ; et auront été conservées là, ignorées dans le pays, jusqu'au moment où quelques fragmens d'en-

---

(1) Hist. d'Artois, par D. Devienne, tom. 1, p. 179.

tr'elles et probablement deux des plus précieux, seront heureusement venus fixer l'attention et prendre dans nos musées, la place qui leur appartient à si juste titre.

Nous sommes loin sans doute d'avoir tout dit sur ces tombes, sur Mayoc et le Crotoy; peut-être même n'avons-nous fait que signaler aux archéologues, un sujet intéressant à approfondir. Aussi ne le quittons-nous qu'à regret; bien décidé à rechercher un jour, si la ville qui exista autrefois entre Mayoc et la chapelle St.-Pierre, n'a pas laissé quelques traces chez les historiens et les géographes de l'antiquité.

A. Labourt.

DISSERTATION

SUR

LA LITTÉRATURE.

Qu'est-ce que la littérature? Qu'est-ce qu'un littérateur? Ces deux questions sont simples; cependant elles sont susceptibles de fixer l'attention.

Littérature est un terme général employé pour désigner l'érudition, la connaissance des belles-lettres et des matières qui y ont rapport, d'où il suit que le littérateur est celui qui, en cultivant les lettres, profite des travaux des siècles passés, s'appuie sur les lumières qu'il a acquises, pour atteindre aux grands modèles, en poésie, en éloquence, en histoire, en philosophie morale et pratique : après avoir puisé chez les anciens et les modernes, il peut ignorer tout ce que les commentateurs ont dit de Pindare, d'Homère, de Virgile et d'Horace; mais il connaît à fond Virgile, Horace, Homère et Pindare. Il n'est pas nécessaire, pour être bon littérateur, il n'est pas indispensable au moins de posséder les sciences

à fond, mais si le littérateur est doué de cette érudition, il ne se montre qu'avec plus d'éclat.

Ces définitions générales s'appliqueront facilement à la littérature française, et nous fourniront l'occasion d'examiner quelle marche elle a suivie depuis son aurore, de quelle faveur elle a joui dans ses plus beaux momens, quelles causes ont amené sa décadence et pour ainsi dire son changement de nature. Sous François Ier., l'érudition et les talents s'élevant sur les débris de la barbarie, ont placé jusqu'auprès du trône, le petit nombre de littérateurs qui recommencèrent à paraître. C'est cette faveur accordée à d'autres qu'aux pourfendeurs brandissant leur lance et signant leurs conventions du pommeau de leur épée, qui a fait naître le goût de la littérature française. François Ier., Henri IV, en payant aux défenseurs de l'état, le tribut de reconnaissance qui leur était dû, ont accueilli avec bienveillance Amyot, Malherbes et les autres amis des lettres. Ici, comme dans d'autres circonstances semblables, le bien a tiré son origine du mal. C'est l'adulation qui a mis la littérature en vogue. François Ier. laisse croître sa barbe pour cacher une cicatrice qui déparait sa figure, bientôt toute la France ne présente plus que des hommes à longue barbe. François Ier., Henri IV, font des vers ou écrivent avec goût : à la ville, à la cour, chez les bourgeois, partout il est du bon ton de cultiver les lettres, et c'est peut-être à cette espèce de servitude imitative,

que nous avons dû plus tard l'énergie de Corneille, le sublime de J.-J. Rousseau, l'éloquence entraînante de Bossuet, la logique agréable des *Provinciales*, la rectitude et le mordant de Boileau, la naïveté de La Fontaine et le burin inimitable de Molière.

La fin du siècle de Louis XIII et le siècle de Louis XIV, ont complété les élans primitifs d'un belle littérature. Pendant la minorité, en sacrifiant aux grâces et aux plaisirs, la cour n'a pas négligé la littérature, qui alors s'est emparée du sceptre de la mode ; bientôt il a fallu que la femme de bonne compagnie réunît un cercle littéraire, que l'homme du plus haut rang fût littérateur, ou que du moins assis à la tête d'une assemblée d'amateurs, il présidât périodiquement à des lectures obligées dont le succès dépendait souvent de la renommée du protecteur, ou de l'ascendant du chef de la cabale à qui on avait promis de trouver admirable tout ce qui sortirait de telle plume, et mauvais tout ce qui appartiendrait à telle autre. C'est ainsi que l'inimitable auteur de Phèdre et d'Iphigénie, se vit ravaler au-dessous de Pradon ; c'est ainsi qu'un ministre, qui avait arraché au souverain son sceptre de fer, soutenait une académie qu'il avait créée pour se rendre illustre, et la contraignit à se prononcer contre un chef-d'œuvre qui excite encore aujourd'hui l'admiration de l'Europe. On doit cependant rappeler à la louange des poètes d'alors, que quelques-uns eurent la

fermeté de déclarer au ministre-censeur de Corneille, que pour Chimène chacun avait les yeux de Rodrigue. Alors encore les réunions à l'hôtel de Rambouillet et à celui de Bourgogne, étaient plus courues que les séances de l'académie; parce que dans les premières, le niveau de l'égalité littéraire faisait rentrer en elles-mêmes les distinctions qu'auraient voulu produire les noms, les rangs et la naissance Ces réunions, qui avaient d'abord nui aux élans du mérite, en ont ensuite été le plus ferme appui. On voyait l'élite de ce que la cour, la ville et l'Europe pouvaient présenter à l'admiration de l'univers, rassemblé chez cette femme, dont l'ame, a dit quelqu'un, était formée de la volupté d'Épicure et de la vertu de Platon.... Si l'on se reporte en souvenir à l'une de ces séances, où fut lu le Tartuffe, on reconnaît l'influence de ces réunions sur l'esprit public ; elle fut telle, que le roi eût enfin assez de pouvoir pour faire représenter ce chef-d'œuvre, et triompha du premier président qui, soutenu d'un corps très-puissant, ne voulait pas qu'on le jouât.

C'était alors le beau moment de la littérature française, quoiqu'il y eût très-peu de littérateurs et de poètes surtout, qui fussent versés dans la connaissance des sciences proprement dites; aussi une tombe obscure, en pays étranger, renfermait les cendres de notre Descartes, tandis que l'Angleterre et l'Allemagne érigeaient des autels à Leibnitz et à Newton. On se piquait si peu en

France d'être versé dans les sciences, que l'académie française couronna un poëme dans lequel se trouvait ce vers : et du pôle brûlant, jusqu'au pôle glacé ; quand on fit remarquer à l'un des juges du concours qu'il n'y a pas de pôle brûlant, il répondit sèchement que cette difficulté était du ressort de l'académie des sciences. Il est vrai que l'académie française a été créée pour la conservation de la pureté de la langue à laquelle les poètes manquent encore plus souvent qu'aux connaissances scientifiques.

La littérature était pour ainsi dire étrangère aux sciences, quand on vit paraître chez nous ce génie universel, qui fit avec succès sa cour à toutes les muses; oui Voltaire réconcilia les sciences avec la littérature, fit servir le charme de l'une au triomphe des autres; en effet, par un échange heureux l'amateur de beaux vers, fut étonné de se trouver initié aux travaux et aux connaissances de Platon et d'Euler, lorsqu'il croyait s'occuper seulement des charmes de la poésie. Le chantre de Henry l'a portée au plus haut période. Après lui que devinrent la muse tragique et l'épopée ? La mode exerça encore ici son influence : Voltaire avait traité avec avantage des sujets philosophiques; devenu souverain d'un empire formé dans le sein de l'état, d'abord à l insçu du gouvernement, ensuite malgré lui, il se fit une cour nombreuse d'hommes qui ont répandu dans le monde un faisceau de lumières, qu'on pourra voiler quelque temps, mais qui alimenté par des

adeptes, reparaîtra plus ou moins tard; à la tête de cette école, après le chef dont nous venons de parler, on peut placer d'Alembert, qui quoi qu'en ait dit le satirique et infortuné Gilbert, ne fit à la vérité qu'une préface; mais quelle préface, que ce système figuré des connaissances humaines, que cet arbre méthodique où se trouve une division si lumineuse des facultés intellectuelles et cette subdivision empruntée de Bâcon, des opérations de la mémoire, de la raison et de l'imagination! Quiconque a produit une pareille préface, peut braver le ridicule et rester avec tranquillité sur la ligne des grands hommes, où l'ont placé ses contemporains et dont nos neveux ne l'écarteront pas.

Les progrès que les sciences ont faits à cette époque, ont causé une espèce de dédain pour la littérature. On n'a pas voulu qu'on fût à la fois savant et littérateur, et certes on a eu tort; quelle que soit la manière de voir de certains hommes à l'égard de la littérature, à laquelle ils sont étrangers, elle n'en a pas moins son prix réel. Ils ne font point attention qu'il existe un enchaînement et des rapports réels entre les sciences et les lettres. Si l'on reporte ses souvenirs sur cette terre classique, des unes et des autres, dans la Grèce, on reconnaîtra que cet assemblage heureux lui a procuré tout son lustre; si l'on a voulu que chacune des muses présidât à une partie de la littérature, des sciences et des arts, on ne les considérait pas moins comme inséparables

et formant un chœur de sœurs, qui se chérissaient mutuellement. Quand on relit les invocations du père de la poésie, de cet écrivain qui, comme l'a dit Chenier, est, après trois mille ans, jeune encore de gloire et d'immortalité ; quand on parcourt ensuite Hésiode, on voit que l'un et l'autre ne séparent jamais les muses. Pythagore veut-il offrir un sacrifice aux muses, pour avoir trouvé l'égalité du carré de l'hypothénuse dans un triangle rectangle, c'est sans les séparer qu'il les honore.... Sous Auguste elles ne furent jamais désunies... Les sciences seraient nulles et abandonnées, dans un pays où les lettres ne seraient point cultivées : les principes des premières seraient trop rebutans, sans les charmes de celles-ci; la littérature embellit tout ce qu'elle traite, tout ce qu'elle touche, les tours ingénieux, les images riantes, les fictions mêmes, servent à faire entrer la vérité dans l'ame des auditeurs. Les plus illustres des Grecs étaient philosophes et poètes; Xenophon est orateur, historien et savant. Platon réunit l'élévation des sciences à l'aménité des belles-lettres. Parmi les Romains, avec quel talent poétique Lucrèce a-t-il chanté les mystères de la nature et traité les matières les plus abstraites et les plus opposées en apparence, aux charmes de la versification? Et ce génie, modèle de la plus pure latinité, Cicéron ne porta-t-il pas, jusqu'au prodige, l'union de l'éloquence et de la philosophie, au point qu'il disait lui-même, que s'il avait un

rang parmi les orateurs de son siècle, il en était plus redevable aux promenades de l'académie, qu'aux écoles des rhéteurs. Ces grands exemples prouvent assez qu'il convient de cultiver la littérature conjointement avec les sciences. D'où vient donc que chez nous on a vu quelque tems la littérature négligée, quand les sciences ont prospéré? C'est que rien n'influe davantage sur le caractère et sur la conduite des Français, que le ridicule, et qu'on est parvenu à employer cette arme contre le savant lettré... Qu'un écrivain ait traité une question de géographie ou de grammaire avec talent et dans un style élevé, celui qui n'a jamais pu réunir la science aux lettres, ainsi que l'homme totalement étranger aux unes et aux autres, se sont empressés, pour récompenser l'auteur, de lui donner un nom injurieux, qui ne convient qu'à celui qui abuse de l'érudition. Alors on a mieux aimé cesser d'écrire dans ce genre, que de s'exposer à être atteint, sans le mériter, de cette apostrophe injurieuse. On est convaincu, dans un certain monde, de condamner, comme science de collége, les citations et toutes les remarques qui dénotent l'érudition. Qui oserait, après cela, manifester le désir de paraître érudit en se parant à propos de ses lectures et de ses talens acquis? Sinon le philosophe, qui dédaigne un préjugé enfanté par l'ignorance et la paresse; oui, c'est par imitation qu'on a cultivé les belles-lettres, puis les sciences, et c'est par pusillanimité qu'on s'est

abstenu de les unir. Si le désir d'imiter de grands personnages ou de leur plaire, a fait un bien infini aux belles-lettres et aux sciences, surtout dans le siècle de Louis XIV, c'est peut-être le désir d'imiter les grands maîtres qui a perdu la littérature moderne et l'a réduite à l'état de faiblesse où elle est aujourd'hui, en joignant à cette cause, celle des applaudissemens accordés aux monstruosités que cette manie d'imiter a également produites, ainsi que les avantages pécuniaires que ce nouveau genre assure à ceux qui le cultivent.

On connaissait les poëmes didactiques. Delille, avec un talent rare, a transporté dans notre langue, les beautés de Virgile. Il a dû, d'après le genre de son travail, avoir à traiter beaucoup de descriptions. La nature était si belle en Italie et Virgile si sensible et si bon peintre! Delille a donc fait des descriptions. Jamais Aristote, dans sa poétique, et après lui Horace ni Boileau, n'ont admis un genre particulier qui prît le nom de descriptif. Les descriptions entraient nécessairement dans une foule d'ouvrages. Mais pour marcher à la gloire sur les traces de Delille, on a fait des poëmes purement descriptifs; on a vu les auteurs :

Peintres minutieux, scrupuleux botaniques,
Effeuiller chaque rose, ouvrir chaque bouton,
Même user leur palette à peindre un papillon.
Des poètes Germains la moderne influence
Apporta parmi nous cette fausse abondance,

On ne parla que de pinceaux,
D'ombres et de couleurs, d'images et de tableaux,
Le titre de poète et le talent d'écrire
N'étaient plus attachés qu'au seul art de décrire.

C'est ainsi que l'auteur du Cours de Littérature, que La Harpe traite ce genre descriptif, qui déjà est presque rentré dans le néant.

Le désir d'imiter nos voisins a introduit de plus, quoique difficilement, sur la scène française, le larmoyant spectacle de tableaux domestiques, représentant des malheureux qui déchirent l'oreille de l'auditeur en s'arrachant les entrailles, ou en montant à l'échafaud. Tel était le drame sur lequel on a encore enchéri, en nous donnant le mélodrame, monstre informe en littérature, et propre à renverser toutes les idées saines, quoiqu'il ait pour lui les applaudissemens de la foule et l'assentiment de quelques hommes de mérite qui cèdent trop à leurs premières émotions.

Des personnages d'un rang élevé, d'un sexe dont la régidité des mœurs est le premier apanage, ont-ils commis des erreurs, ont-ils même eu des torts réels, qui pour le vulgaire, attireraient le blâme et la honte; il existe, pour ces objets, un genre spécial de littérature : c'est le roman historique. Il va ressusciter quelques-unes des belles actions de ses héroïnes, car qui n'a pas au moins une belle action à produire? Il embellit ce reste de leur vie de récits et de tableaux mensongers, fruits d'une imagination vive.

Bientôt on s'arrache le volume qui déifie le crime. Oui, tout homme d'un esprit juste, conviendra que le roman historique est plus dangereux que le roman ordinaire. Si tous les romans historiques étaient comme le voyage du jeune Anacharsis, on aimerait à se faire illusion, pour parcourir avec son héros les plus belles contrées de l'univers, pour causer avec les hommes les plus estimables de l'antiquité. Mais dans les ouvrages nouveaux qui portent ce titre, on ne retrouve que des courtisanes et d'autres êtres dépravés dignes d'être flétris par le burin de l'histoire. Les romans historiques ont produit un autre mal en littérature : on leur doit le style romantique échappé des forêts de l'Allemagne. Ainsi, l'on n'entend plus le bruit du vent, à la place : *ce sont de longs mugissemens qui frappent à coups redoublés, l'antre caverneux d'un rocher ébranlé jusques dans ses fondemens; on ne descend plus dans une cave avec une lumière, on pénètre avec difficulté dans les entrailles effrayantes de la terre, à la lueur pâle et mourante d'un flambeau qui rappelle celui du monde, qu'on est condamné peut-être hélas! à ne jamais revoir.* Voilà un échantillon de ce style; mais croirait-on que Fénélon, Buffon, Volney, ces auteurs admirables ont excité la verve des écrivains dont nous parlons. Ceux-ci ont pensé que c'était enchérir sur ces grands maîtres, que de composer des phrases pompeuses, sans doute, mais vides de sens. Volney avait

écrit : les palais des rois sont devenus le repaire des bêtes fauves, les troupeaux parquent sur le seuil des temples, et les reptiles immondes habitent le sanctuaire des dieux. On a dit depuis : *dans ces temples que les siècles n'ont point percés les murs, masquent une partie du paysage..... mais ces temples viennent-ils à crouler, il ne reste plus que des masses isolées, entre lesquelles l'œil découvre au haut et au loin, les astres, les nuées, les forêts, les fleuves, les montagnes; alors, par un jeu naturel de l'optique, les horizons reculent, et les galeries suspendues en l'air, se découpent sur le fond du ciel et de la terre.* On ajoute : *les ruines ont des accords particuliers avec leurs déserts, selon le règne de la nature au méridien qu'elles occupent.* Est-ce là enrichir la littérature? Non, sans doute, c'est la dégrader. Heureusement il existe encore des écrivains purs, qui se sont abstenus de ces erreurs, et que leur modestie me défend de nommer de leur vivant, laissant à la postérité le soin de leur payer le tribut d'éloges *qu'ils méritent.*

J.-B. PERRIER.

CONJECTURES

SUR

l'auteur de la Veillée de Vénus,

ET

SUR L'ÉPOQUE A LAQUELLE CE POËME PEUT AVOIR ÉTÉ COMPOSÉ.

On ignore entièrement quel fut l'auteur de ce poëme que *Rivinus* appelle avec juste raison *Elegans et Floridum* (1). *Brouckhuys* (2) s'est servi, en parlant de son auteur, des épithètes *Suavissimus ac Delicatissimus*, et l'abbé de *Longuerue*, dans ses annotations (3), a été du même sentiment, puisqu'il qualifie le *Pervigilium* de *Poemation Elegantissimum*.

Les uns, comme *Pithou*, *Jute-Lipse* et *Taub-*

---

(1) Édition *Variorum*. 1712. in-8°., p. 49.

(2) In tibul. II. I. 67.

(3) *Recueil de Traductions en vers français*. 1738. in-12, p. 280.

man (1), qui partagent sur l'élégance de ce poëme, les opinions que je viens de faire connaître, prétendent que l'auteur devait être contemporain de *Cicéron*, et ont cru pouvoir l'attribuer en conséquence au célèbre poète *Caius Valerius Catullus*, qui naquit l'an de Rome 667, 87 ans avant J.-C. (2). Nos illustres critiques donnent pour preuve de cette assertion, les vers 73 et 74 du poëme (3), et ils se fondent pour l'attribuer à *Catulle*, sur ce qu'il se trouve à la suite de plusieurs manuscrits des œuvres du chantre de Lesbie.

D'autres, comme Scaliger (4), ont donné le *Pervigilium* à *Quintus Catullus Urbicarius*, qui vécut sous *Néron*, et dont parle *Juvenal* (5) ainsi que *Martial* (6), et ces savans se sont appuyés pour soutenir cette opinion du sentiment d'*Erasme*, qui dans ses adages (7), cite ce proverbe latin d'*Urbicarius* :

Sic Amyclus, dum tacebant, perdidit silen-

---

(1) *Frédéric*, professeur à Wittembeg, mort en 1613.

(2) Schœll. *Hist. abrégée de la litt. rom.* Tom. IV, p. 213.

(3) Unde Rames et Quirites, etc.

(4) *Joseph Juste*, mort en 1609. *Castigatullones in Catium.* 1604. in-f°., p. 867.

(5) Sat. VIII., vers. 186, et sat. XIII, vers. 3.

(6) Lib. v. 30, p. 30.

(7) Édition in-f°. de 1559. p. 340.

tium, comme appartenant *à son poëme du printemps* (1).

L'abbé de *Longuerue* (2) croyait également que la *Veillée de Vénus* pouvait appartenir au règne de *Claude* ou de *Néron;* son opinion se rapproche en conséquence de celle émise par *Barthius* (3) qui, sur la foi d'un manuscrit dont il prétend avoir été possesseur, donne ce poëme à *Sénéque*. Mais quel était ce *Sénéque*? C'est ce qu'il est impossible de déterminer : *Schœll* (4) n'est pas éloigné de croire que ce pourrait être un certain grammairien de ce nom, qui a souvent corrigé et interpolé les ouvrages des anciens, auquel on attribue également les quatre premiers vers de l'Énéide :

Ille ego, etc.,

ainsi que les dix tragédies que l'on donne tantôt au philosophe *Lucius Annœus Seneca*, et tantôt à son père *Marcus Annœus Seneca* : mais rien ne justifie ces conjectures, et le *Sénéque* du *Pervigilium*, aussi bien que celui des dix tragédies latines, est encore à trouver.

Le président Bouhier (5), l'un des plus savans

---

(1) *Rivini notæ ad veneris Pervigil.* Édition Variorum, p. 44.

(2) *Recueil de Traductions.* L. C. pag. 281.

(3) Voyez *Recueil* ibid, p. 275 et préface de l'édition de Catulle de 1743, p. 89.

(4) Hist. abrég. L. C. Tom. III, p. 29.

(5) *Juru*, mort en 1746.

commentateurs du *Pervigilium*, et qu'il faut toujours nommer quand il est question de ce poëme, s'appuie sur les deux hymnes différens dont il le croit composé pour concilier toutes les opinions (1). Il assigne en conséquence, au premier hymne, une antiquité respectable qui le reporte au siècle de *Cicéron* et d'*Auguste* ou plutôt au règne de *Caligula*, tandis qu'il place la composition du second sous le règne d'*Adrien*.

Quoique rien ne justifie la division du président *Bouhier*, je crois cependant qu'elle peut aider à conduire sur la route de la vérité et concilier, en effet, l'opinion des savans qui assignent à ce poëme une place parmi les ouvrages du beau siècle de la littérature romaine, avec celle de ceux qui lui donnent une date postérieure et le reportent en entier au règne d'*Adrien*. Les critiques qui partagent ce dernier sentiment, comme le dit *Schœll* (2), jugent que le *Pervigilium* pourrait bien appartenir au poète *Julius Florus*, que quelques-uns appellent *Floridus*, et présument être le même que l'historien *Lucius Annœus Florus*; c'est d'après cette hypothèse, que le savant critique sans adopter l'opinion du président sur la division du *Pervigilium*, paraît assez disposé à lui donner ce

---

(1) *Recueil* ibid, p. 217 et 223.

(2) L. C. Tom. III, p. 29, et tom. II, p. 389.

Florus pour auteur, puisque dans son tableau synoptique des écrivains romains (1), il forme la conjecture que notre poëme fut composé sous le règne d'*Adrien*, l'an 881 de la fondation de Rome, 128 ans après J.-C., et qu'il le place immédiatement après le *Florus* et le *Floridus* indiqués ci-dessus. M. *Noël* se rapproche de ce sentiment: (2) « au ton de la pièce, dit-il, et à » quelques expressions africaines qui s'y ren- » contrent, j'inclinerais assez vers le sentiment » de ceux qui croient le poète contemporain » d'*Apulée*. » Or, d'après le même tableau de *Schœll, Apulée* vivait vers l'an 884 de la fondation de Rome, 131 ans après J.-C.

M. *de la Monnoye* (3) ne partage pas cette opinion, et nous donne le *Pervigilium* pour une composition tout-à-fait du moyen-âge; il croit que *Saumaise* peut avoir rencontré juste en l'attribuant à un auteur contemporain de *Solin*, qui vivait (4) vers l'an 1003 de la fondation de Rome, ou 250 ans après J.-C. Cette opinion coïncide avec celle de M. *Wernsdorff*, éditeur des petits poètes latins (5), lequel ayant

---

(1) L. C. Tom. IV, p. 263.

(2) Traduction des poésies de Catulle. Paris, 1803, in-8°. tom. I, p. 282.

(3) *Recueil de Traductions*, p. 274.

(4) Voy. Schœll. L. C. Tom. IV, p. 277.

(5) Altemburgi, 1780 à 1792, in-8°., tom. IV, 2me partie, p. 854 à 856, et tom. V, 3me partie, p. 1467.

découvert une inscription dans *Gruter* (1) où il est question d'un certain *Lucius Vibius Florus* et de sa femme *Vibia Chelidon*, qui paraissent avoir vécu l'an 1006 de la fondation de Rome, 253 ans après J.-C., crut que cette dernière était l'auteur de l'*Hymne à Vénus*, parce que suivant lui les fleurs dont il est question dans ce poëme, se rapportent au nom de son mari, et qu'elle s'est nommée dans l'un des derniers vers de la pièce où se trouve le mot *Chelidon*. *Schœll* (2), en exposant cette opinion, se contente de dire : « cette hypothèse est peut-être plus hardie que » vraie. » Moi je pense qu'elle est parfaitement ridicule.

D'autres critiques ont jugé, avec *Scriverius* (3), que le *Pervigilium* était d'une date beaucoup plus rapprochée de nous encore, et sur la foi d'un manuscrit (4) donné par *Jean Lacurne* (5) à *Saumaise* (6) et qui contenait, avec notre poëme, des vers de *Luxorius*, poète carthagi-

---

(1) *Inscriptiones antiquæ Totius orbis Romani*, etc. Amstelædami, 1707. in-fo., Tom. II. p. MCXIV, no. 3.

(2) L. C. Tom. III, p. 30.

(3) *Rivini notæ*, etc. Édition *Variorum*, p. 44.

(4) Il existe à la bibliot. du roi, sous le titre d'*Anthologia latina*, in-4°. vélin du VIe. siècle. Le *Pervigilium* commence au verso du 54e. feuillet et finit au verso du 56e.

(5) Sans doute l'un des ancêtres de *Lacurne de Ste.-Palaye*, savant littérateur du XVIIIe. siècle.

(6) Claude, mort en 1653.

nois qui vivait au VIe. siècle, sous le règne de *Trasimond*, roi des Vandales; ils ont cru que *Luxorius* était l'auteur du *Pervigilium;* mais, dit M. *de la Monnoye* (1) : « ceux qui ont adopté » ce sentiment n'ont pas pris garde qu'outre la » différence extrême de diction, le *Pervigilium,* » dans le manuscrit, est éloigné de 48 pages de » l'endroit où commencent les poésies de *Luxo-* » *rius*, savoir depuis la page 108 jusqu'à la » page 156. »

Il résulte donc de ce détail, que l'auteur du *Pervigilium* nous est inconnu et que probablement on ne le connaîtra jamais, à moins que les manuscrits d'Herculanum ou de Pompeia ne jettent quelque lumière sur ce point de critique littéraire, en admettant que l'*Hymne de Vénus* soit d'une date antérieure à l'an de Rome 832, 79 ans après J.-C., époque de la fameuse éruption du Vésuve; et comme rien ne justifie les opinions que je viens de rapporter sur le siècle où ce poëme peut avoir été composé, puisque plusieurs savans l'attribuent à des auteurs qui ont vécu avant le désastre d'Herculanum, il serait très-possible qu'un rouleau de papyrus, échappé aux laves du volcan, vînt un jour nous révéler le véritable nom du poète que l'on s'est donné tant de peine à chercher.

---

(1) *Recueil de Trad.*, p. 274.

D'après les différentes hypothèses que je viens de rapporter et qui toutes ont des savans du premier ordre pour garans, on pourrait, sans craindre de commettre une hérésie littéraire, assigner au *Pervigilium* une place quelconque parmi les ouvrages les plus recommandables de la littérature romaine, ou le classer au nombre de ceux qui signalèrent sa décadence, puisque parcourant toute l'échelle de cette littérature, depuis l'aurore du siècle d'*Auguste* jusqu'à la première nuit de barbarie des Goths et des Vandales, nos illustres critiques n'ont pu s'accorder sur le rang qu'il doit occuper dans cette nombreuse réunion d'auteurs et d'ouvrages.

Mais parmi cette diversité d'opinions, comment distinguer celle à laquelle il convient de s'arrêter, ou comment former une conjecture raisonnable qui puisse s'accorder avec l'une des hypothèses qui viennent de passer sous les yeux du lecteur? Dans l'impossibilité de résoudre ce problême, j'ose espérer, en modifiant les idées du président *Bouhier*, pouvoir saisir un fil qui peut-être aidera le lecteur à sortir du labyrinthe dans lequel nos savans se sont emprisonnés.

Le président *Bouhier*, comme on l'a déjà vu, trouve dans le *Pervigilium*, et tous les critiques sont d'accord avec lui sur ce point, une diction qui rappelle l'âge d'or de la littérature romaine, tandis que d'un autre côté beaucoup d'expressions trahissent les interpolations du moyen-âge et de la décadence de la langue.

D'après cette première base, ne pourrait-on pas construire un système de critique au moyen duquel on trouverait que le *Pervigilium*, destiné pour une cérémonie religieuse qui revenait tous les ans, n'était probablement pas un poëme écrit, et que transmis seulement par la tradition, il a dû nécessairement s'altérer en passant d'âge en âge : le père *Sanadon* confirme cette assertion par la déclaration qu'il fait au commencement de sa préface (1) : « que le *Pervigilium* doit » être regardé comme un de ces restes précieux » de l'antiquité, qui quoique défigurés par les » outrages du temps, ont cependant toujours » conservé des traits respectables. »

Ne doit-on pas présumer, en effet, que la fête de Vénus étant aussi ancienne que son culte, les cérémonies qui en marquaient le retour anniversaire devaient avoir la même antiquité (2). *Schœll*, d'après l'autorité d'*Ovide*, prétend que ce fut *probablement* sous le règne d'*Auguste* que la *Veillée de Vénus* fut introduite à Rome (3), mais Ovide se contente de décrire les cérémonies de la fête (4), sans indiquer l'époque à laquelle

---

(1) *Les Poesies d'Horace*. Paris 1756. in-12, tom. VII, p. 189.

(2) Si nous devons en croire Dulaure, le culte de Vénus serait postérieur à la chûte des rois. Voy. son curieux ouvrage, *des Divinités Génératrices*, etc., p. 131.

(3) L. C. Tom. III, p. 24.

(4) *Fastes*, édition de M. Bayeux, verset 133.

elles ont commencé à être en usage, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si cette introduction avait été une chose récente et pour ainsi dire de son temps.

Il faut donc admettre que la fête de Vénus ne datait pas seulement du siècle d'*Auguste*, et que les Romains la reçurent des Grecs avec le reste de leur religion, puisque Plaute a dit, dans son *Curculio* (1) :

« Quid tu? Venerin' pervigilare te vovisti, Phædrome?
» Nam hoc quidem edepol haud multo post luce lucebit; »

et *Schœll* (2) place la naissance de *Plaute*, l'an de Rome 527, 227 ans avant J.-C.

C'est donc vers la Grèce, ce berceau de la mythologie payenne, qu'il faut se reporter pour trouver l'origine de ces cérémonies et surtout de ces *Veilles*, qui, comme nous l'avons déjà vu (3), sont d'origine grecque. Ce fait admis, ne peut-on pas supposer avec vraisemblance, que les chants qui dans la Gréce étaient en usage pendant ces veilles, passèrent avec elles en Italie, que les Romains les traduisirent et les appliquèrent à leurs lois, à leurs usages et à leur

---

(1) Édition de Barbou. 1759. in-12, tom. I, p. 327. Act. I. Sc. III. vers. 25.

(2) L. C. Tom. IV, p. 181.

(3) *Sur la Fête appelée la Veillée de Vénus*, p. 359 des *Mémoires de la Société d'Émulation*, pour 1836 et 1837.

histoire. D'après cette supposition, le *Pervigilium*, que plusieurs de nos savans considèrent comme une production du moyen-âge, ne serait plus que la copie du *Pervigilium* grec, altérée par la succession des temps, dénaturée par la traduction, et qui successivement aura éprouvé tous les changemens que les prêtres introduisirent dans sa rédaction, pour la faire coïncider avec les événemens politiques ou les mœurs en usage à chaque retour anniversaire. Ainsi, la strophe qui se rapporte à la naissance de Rome et qui dans les beaux jours de la république n'offrait probablement que des idées générales, aura fini par présenter des allusions flatteuses pour les maîtres de l'empire, quand le gouvernement du peuple et du sénat fut remplacé par la dictature de César et le despotisme absolu de ses successeurs. De là les changemens qu'auront éprouvés les vers 73 et 74, qui peut-être auparavant se terminaient d'une toute autre manière. En effet, quand *Marius* et *Sylla* se disputaient le pouvoir, la peur et l'adulation qu'elle entraîne à sa suite, avaient dû se glisser jusque dans les chants religieux, et qui pourra nous répondre qu'alors ces deux vers ne renfermaient pas des allusions flatteuses pour les oppresseurs de la république?

Supposant donc que le *Pervigilium* n'était pas un poëme écrit, et qu'altéré par la tradition, il a dû participer à toutes les variations de la langue; nous devons y retrouver aujourd'hui,

avec les traces du siècle d'*Auguste*, ces expressions vicieuses introduites dans la langue par la décadence du goût.

Mais, me dira-t-on, si le *Pervigilium* avait ce caractère d'antiquité que vous lui supposez, bien certainement les auteurs du siècle d'*Auguste* l'auraient fait connaître, et il ne serait pas parvenu jusqu'à nous aussi mutilé, sans qu'aucun d'eux en ait fait mention.

Je répondrai à cette objection : que sa mutilation est une preuve positive qu'il n'était pas écrit (1), et qu'il aura passé de la tradition sous la plume de quelque *Luxorius*, ou tout autre Vandale qui en aura dénaturé tous les passages.

Quant au silence des auteurs, il peut s'expliquer d'une manière très-naturelle : on doit croire, en effet, qu'aucun d'eux n'avait intérêt à rappeler un chant populaire qui probablement était connu de tout le monde, et pourquoi voudrions-nous, par exemple, qu'*Ovide* en ait fait mention, quand nous voyons qu'il se tait également au sujet des autres chants de ces nombreuses fêtes dont il donne le détail dans ses *Fastes*, et qui sans doute se célébraient avec autant de pompe que celle de Vénus.

---

(1) « *Pithou* et *Saumaise* le trouvèrent si informe, dit *Sanadou*, » qu'à peine y paraissait-il quatre ou cinq vers de suite qui ne » fussent altérés. »

(Voy. trad. d'Horace. L. C. Tom. VII, p. 190.

Je me résume donc et je dis :

Le *Pervigilium Veneris* est un chant religieux aussi ancien que la fête pour laquelle il était destiné; traduit ou imité du grec et transmis par la tradition orale, il est arrivé jusqu'à nous défiguré et après avoir subi toutes les variations de la langue, il doit donc présenter des expressions réprouvées par le goût à côté du cachet de la plus pure latinité; ainsi, comme tradition religieuse, il a dû précéder les auteurs du siècle d'*Auguste*, et au lieu d'offrir des imitations de *Lucrèce*, de *Virgile* et d'*Ovide*, ce sont ces poètes, au contraire, qui ont emprunté du *Pervigilium* les descriptions charmantes de la puissance de Vénus et des effets du printemps.

A Compiègne, le 22 *Juin* 1839.

DE CAYROL.

HISTOIRE

DE

JEAN D'AVESNES.

AVANT-PROPOS.

Les chroniqueurs, les trouvères, les romanciers du moyen-âge, frappés d'admiration par les qualités brillantes de Saladin, ne se sont pas bornés à l'armer chevalier (1), ils en ont fait un Français d'origine; et cette fiction nous semble également honorable pour la France et pour le glorieux émule de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion.

Un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, supplément français n°. 455, qui contient la *Chro-*

(1) « La plus ancienne description qui se trouve dans un poète, est celle de la réception vraie ou supposée de Saladin, par Hugues de Tabarie. Cet ouvrage n'est pas de Hugues de Tabarie, mais d'un poète qui n'a pu écrire qu'au XIIe. siècle, puisque Saladin ne conquit la Terre-Sainte qu'en 1187. (M. Raynouard, *Droit Municipal*, II, p. 280; texte et note). Le Ms. de la Bibliothèque du Roi, fonds Notre-Dame, M. 7, n°. 272, contient deux versions de l'*Ordene de Chevalerie* : une en vers et l'autre en prose, à la suite du *Voiage d'Oultremer du conte de Pontieu*. Ces deux versions ont été publiées par Méon. Le Ms. 7218 renferme aussi l'*Ordene de Chevalerie* en vers.

nique de Villehardouin, la Continuation de Henri de Valenciennes et d'autres ouvrages historiques, s'ouvre par une *Histoire abrégée d'Outremer,* dont l'un des chapitres, intitulé : « Comment li Rois Salehadins fu estrais de la terre de France par sa mère » (fol. 4, v°., col. 2), renferme l'épisode d'Adèle de Ponthieu, que l'auteur rattache au récit général par cette phrase : « Mais nous vous lairons atant du prince Renaut et des afaires de la terre d'outre mer, et, quant tans en sera, bien i sarons repairier ; si vous dirons d'un conte qui jadis fu en Ponthiu, qui bien apartient à rementevoir en nostre matère. » Sauf quelques formes de style plus explicites, le fond et les détails de cet épisode sont exactement les mêmes que ceux du *Voiage d'Oultremer du comte de Pontieu,* inséré par Méon dans son *Nouveau recueil de Fabliaux et Contes*, tom. I, p. 437-454 ; les seules différences notables entre ces deux versions, se trouvent à la fin et dans le récit des aventures de la belle Caitive, qui n'a guère que douze lignes chez Méon et que notre chroniqueur raconte ainsi : « Or avint-il que la fille à la dame qui demorée fu avoec le soudant son père, crut en grant biauté et moult devint sage, et fu apelée la BIELE CAITIVE, por chou que sa mère l'avoit laissie, ensi comme vous avés oï. Et uns Turs moult vaillans qui siervoit le soudant, Malakins de Baudas fut apielés, cil Malakins vit la damoisiele courtoise et sage, et moult oï de biens dire de li, si le

convoita en son cuer, et vint au soudant et li dist : « Sire, por mon service que fait vos ai, donnés-moi un don. — Malakin, fait li soudans, quel? — Sire, fait-il, se je l'osoie dire por la hautece dont je n'ai mie tant comme elle, je le diroie. » Li soudans, qui sages estoit et aperchevans, li dist : « Dites seurement che que vous volés dire, car je vous aime moult et prise; et se chou est chose que je vous puisse donner sauve m'ounour, saciés vraiement que vous l'aurés. — Sire, fait-il, bien voell que vostre hounors i soit sauve, ne encontre ne voel-je riens demander; mais s'il vos plaist, vostre fille me dounés, et je le vos requier, car volentiers le prenderai. » Li soudans estut et pensa un petit, et vit bien ke Malakins estoit preus et sages et bien poroit venir à grant hounour et à grant bien, et que bien i seroit emploïe, si li dist : « Malakin, par ma loy, vous m'avés grant chose requise; car jou ainc moult ma fille, et plus n'ai d'oirs. Si comme vous savés bien et voirs est, elle est née et estraite des plus hautes gens et des plus vaillans de France; car sa mère est fille au conte de Pontiu; mais por chou que vous estes vaillans et moult bien m'avés siervi, je le vous donrai volentiers se elle l'ottrie. — Sire, fait Malakins, encontre sa volenté n'en voel-je riens faire. » Li soudans fist lors apeler la damoisiele et elle i vint, et il li dist : « Ma biele fille, je vous ai mariée, se il vous plaist. — Sire, fait-elle, mes plaisirs i est bien, se vous le volés. »

Li soudans le prist par la main, et dist : « Malakin, tenés, je le vous doins. » Il le recut liement et à grant joie et à grant hounour de toz ses amis, et l'espousa selonc la loy sarrazine, et l'emmena en son païs à grant joie et à grant hounour. Li soudans le convoia grant pièche à grant compaignie de gent tant comme lui plot. Il retourna et prist congié à sa fille et à son baron (mari), mais grant partie de sa gent envoia avoec els por aus siervir.

« Malakins vint en son païs et i fu moult servis et honnerés et recheus à grant joie et à grant hounour de toz ses amis, et vescuirent ensamble longhement et liement et orent enfans, ensi comme l'estore tiesmogne. De cele dame qui fu apielée Biele Caitive fu née la mère au courtois Turc Salehadin, qui tant fu preus et sages et conquérans, comme vos orés chi apriès. Laquele dame ot (espousé) un vaillant Sarrazin et de grant linage ; et la première nuit qu'il jurent ensamble si engenrèrent le boin roi Salehadin, et le nourirent tant que moult crut et amenda et qu'il fu en aage qu'il pot chevauchier, et lors fu envoiiés au prouvost de Damas qui ses oncles estoit, entour cui il aprist à chevalcier et armes à porter, tant k'il le fist puis faire chevalier dou segneur dou Crac, ù il fu en prison, si comme nos dirons plus plainement chà avant. Si vos avons ore ceste estore contée dou linage et de l'estrassion Salehadin por chou que moult de gens ki ont oï l'estore d'outre-mer et les fais dou roi

Selehadin ne sorent onques de ques gens il fu estrais; si volons que chil qui no livre liront le sacent. Mais à tant nos tairons de lui et de ses fais, et revenrons à nostre estore d'outre-mer, et vous dirons de le Mulaine. » (Fol. 12 r°, c. 2 — v°, c. 2). La première fois que l'auteur est amené à parler de Saladin, il prend le soin de rappeler en ces termes ce qu'il en a dit plus haut : « Or vous dirai qui cis nouviaus chevaliers fu, et comment il ot non : saciés que che fu Salehadins, la cui naissance et la cui estrassion nous avons deseure dite. » (Fol. 15, v°., col. 2).

L'*Histoire de Jehan d'Avesnes* est un écho de ces diverses traditions et de quelques autres encore admises comme vérités historiques du temps de l'auteur, et nous le croyons de bonne foi lorsqu'il nous dit en terminant : « Sy prie l'acteur humblement à tous lisans et oyans (1) que se ou livre est trouvée aulcune faulte, et que seloncq et au plus prez de vérité il ne l'ait composé, que il leur plaise le avoir pour excusé; car seloncq son povoir a mis la substance en rude et mal aourné langaige, sans y adjouster, diminuer ne changier nulle chose quy ne luy sam-

(1) Ce passage vient confirmer ce que M. Barrois, dans les préliminaires du *Livre du chevalereux comte d'Artois*, dit sur l'usage où l'on était de réciter au moyen-âge les ouvrages en prose aussi bien que ceux en vers. Voir aussi à ce sujet l'*Histoire d'Abbeville*, par M. Louandre, à l'année 1401.

blast servant à la matière ; et se faulte y a, luy soit imputé l'avoir fait par ygnorance. »

L'ouvrage, dont nous donnons plus loin l'analyse détaillée, se compose de trois parties. La première contient un récit des aventures romanesques de Jean d'Avesnes. Le personnage historique de ce nom, mort en 1257, « estoit si courtois et libéral qu'on chantoit de luy : *par le sacrement d'amour Jean d'Avesnes donne tout* (1). » De là sans doute le titre du roman. Cette première partie, qui repose sur une donnée assez peu vraisemblable, l'ignorance où est Jean du mariage de la comtesse, témoigne néanmoins d'une certaine habileté dans l'esquisse des caractères et dans l'enchaînement des faits; elle offre d'ailleurs des détails que nous avons transcrits d'autant plus volontiers, qu'ils rappellent des usages conservés jusqu'aujourd'hui dans la plupart des villages de la Picardie, de la Flandre et de l'Artois. Nous en avons cependant retranché un épisode tout entier, celui où Jean d'Avesnes sauve une demoiselle que la calomnie allait conduire au bûcher, attendu que la dernière partie en reproduit un du même genre, et plus intéressant. L'auteur termine ainsi cette première partie par le sommaire généalogique des deux autres : « Aprez la mort desquelz (la com-

---

(1) Doutreman, *Histoire de Valentiennes*, p. 550.

tesse et Jean d'Avesnes) leur filz aiant jà passé partie de ses pleurs, releva ses terres, et luy firent hommaige ceulx de Pontyeu comme à leur seigneur, par le consentement desquelz et de ses parens et amis il prinst à femme la fille au conte de Boullongne, de laquelle il ot une fille, laquelle fille fu aliée au seigneur de Dommart en Pontyeu; et durant ce mariage fu remariée par fortune au souldan d'Aumarie, duquel elle eut ung filz et une fille. Sy fu la fille nommée la belle Chétive et fu donnée par mariage à ung seigneur sarrasin nommé Malaquyn de Baudas, de laquelle il eubt une fille dont issy le souldan Salhadin, ainsy comme il sera cy-aprez déclairié. »

L'intérêt va croissant dans la seconde partie, où est racontée la légende si touchante d'Adèle de Ponthieu, qui a fourni à la littérature moderne le sujet d'un poëme, d'une tragédie, d'un opéra et de plusieurs nouvelles. Nous nous sommes attaché à en présenter une analyse aussi fidèle que possible.

Saladin est le héros de la troisième partie; ici l'unité disparaît entièrement. Nous n'avons pas cru devoir nous engager dans le dédale des nombreux incidens où l'auteur s'égare; et notre analyse se borne aux événemens où le comte de Ponthieu prend quelque part et aux amours de Saladin avec la reine de France, imitation évidente des aventures que l'on a prêtées à Éléonore d'Aquitaine. L'*Ordene de Chevalerie* est si connu

que nous avons compris dans nos suppressions, à regret il est vrai, la scène où Saladin se fait armer chevalier par Hugues de Tabarie.

S'inquiétant peu des exigences de la chronologie, l'auteur n'hésite pas à mettre en scène des personnages du XIIIe. siècle, qu'il donne pour ancêtres à Saladin; en leur prêtant l'esprit, les opinions, les mœurs et jusqu'au langage du XVe. siècle. Ces anachronismes une fois admis, l'ensemble du roman n'est pas dépourvu d'intérêt surtout pour des lecteurs picards.

Comme la plupart des ouvrages de ce temps, l'*Histoire de Jean d'Avesnes* est anonyme, et ne contient rien qui puisse faire découvrir quel en est l'auteur. L'espèce d'épilogue que nous avons cité, prouve seulement que c'était un homme assez modeste; ce qui résulte également du prologue où l'auteur nous apprend que se trouvant dans une riche bibliothèque, il découvrit un ancien livre latin contenant plusieurs histoires, et quoique « je ne fuisse pas stillé de translater de latin en franchois, dit-il, hardement s'advancha tellement en moy, que je, indigne, inhabille et non souffisant de tel labeur entreprendre, délibéray de le translater..... et le fay soubz la correction de ceulx quy mieulx scevent de moy comment en tel cas l'en doit procéder. » Ce début rappelle celui qu'on lit en tête du *livre du très-chevalereux conte d'Artois* (1). Cet ou-

(1) Joli roman publié par M. J. Barrois. Paris, 1837, in-4°., fig.

vrage et l'*Histoire de Jean d'Avesnes* offrent tant de similitudes, qu'on serait tenté de les croire de la même main.

Le manuscrit sur lequel nous avons fait notre analyse, se compose de 193 feuillets à 28 lignes à la page, non compris 8 feuillets de table au commencement; il est écrit en grosse bâtarde et n'a d'autre ornement que des lettres torneures et trois miniatures en grisaille assez bien exécutées, et représentant des sujets pris dans l'ouvrage. Il porte, au dernier feuillet, la signature Jan du Quesne, que nous supposons être le nom du scribe: trois lignes et une signature ont été raturées au bas de ce même feuillet. Le volume, petit in-f°., est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, sous le n°. 215, B. L. F. Il est relié en maroquin citron, aux armes du marquis de Paulmy, qui a inscrit cette note sur un feuillet de garde : « Ce roman » n'a jamais été imprimé; le sujet est très-histo- » rique du temps des croisades. L'auteur se » signe à la fin du manuscrit Jean Duquesne. » Il dit avoir traduit du latin cet ouvrage, qui » est rare, beau et curieux. » Ce manuscrit a dû appartenir à la bibliothèque de Bourgogne, si nous en jugeons par la description qu'en a fait Godefroy dans ses *Extraits de la bibliothèque de Bruxelles*, dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. Barrois, auteur de la *Protypographie*. Cette description, très-explicite, est telle qu'elle ne peut guère s'appliquer qu'à notre manuscrit, alors relié en velours rouge et précédé

des armes de Marie, reine de Hongrie. La notice de Godefroy nous permet de rétablir les lignes et la signature qu'une main probablement infidèle à raturées; les voici : « C'est le livre de monseigneur Jehan d'Avesnes et du souldan Salhadin, où il y a trois histoires, lequel est à Monsieur Charles de Croy, comte de Chimay. Signé CHARLES.

Écrit vers le milieu du XVe. siècle, le roman de Jean d'Avesne ne s'éloigne pas assez du français moderne, pour exiger une traduction; et les nombreuses citations du texte original que nous avons insérées dans notre analyse, pourront donner une idée assez juste du style de l'ouvrage dont le principal mérite est sans contredit le naturel et la naïveté. Nous osons espérer que notre travail sera reçu avec indulgence par nos compatriotes, pour lesquels surtout nous l'avons entrepris.

P. CHABAILLE, D'ABBEVILLE.

Cy commence l'istoire de très-vaillans princes monseigneur Jehan d'Avennes, du conte de Ponthieu son fils, de monseigneur Thibault de Dommart, et du souldan Salhadin.

I.

Pendant ses fréquentes et longues excursions, le comte d'Artois confiant dans la courtoisie, la prudence et la vertu de la comtesse de Ponthieu, sa femme, lui remettait le gouvernement du pays. Le comte partit un jour pour la Croisade et laissa la comtesse avec Gaultier, seigneur d'Avesnes, son maître d'hôtel, qui avait l'estime de ses maîtres et qui la méritait. Un soir, « parlans de pluiseurs choses, la bonne dame demanda au chevalier s'il avoit nuls enfans.... — Sachiés, madame, que voirement j'ay ung fils tel que Dieu scet, le nompareil des aultres, et celluy quy à faire toutes follies s'applicque, dont ce poise moy. »

Ces paroles piquent la curiosité de la comtesse; elle veut voir le fils de Gaultier, et celui-ci part, quoiqu'à regret, pour le lui amener. Jean d'Avesnes, c'est le nom du jeune homme, était absent de la maison, suivant sa coutume, lorsque son père y arriva; un écuyer chargé d'aller à sa recherche, « le trouva avoecq les filleresses à la saierie (soirée), desquelles il desvuidoit les fusées, et yllec estoit en ung grant tropeau de femmelettes. » L'écuyer le pressa de se rendre auprès

de son père; « mais... Jehan ne se mua oncques jusques à tant que il eubt desvuidié sa fusée.... Voiant que partir le convenoit, pou s'en failly qu'il ne ploura, » et lorsque son père lui apprit que la comtesse le demandait, il s'écria : « Par mon serment, monseigneur, je n'ay que faire d'elle ne elle n'a que faire de moy! » Jean ne consentit à suivre son père à Arras que sur l'assurance que « les filleresses y sont plus belles et qu'elles le festoyeront et aimeront mieulx mille fois » que celles qu'il doit quitter.

Lorsque « l'inhonnourable » Jean parut devant elle, la dame « grandement s'esmerveilla de veoir ung sy beau jeune homme adoublé de robe deschirée, de chaperon souillié et ordoié, et aiant la face mascurée, les mains noires, les ongles longs et agus, les sorlez plains de boe, les chausses mal estendues à manière de convaluier, et nonobstant sa belle corpulence, deffaillans de tous honnestes atournemens appartenans aux nobles. »

Gaultier, humilié de présenter un si mal conditionné enfant devant la comtesse, s'excuse sur ce qu'elle avait exigé qu'il le lui amenât dans l'état où il le trouverait.

La dame console son maître d'hôtel en lui disant: « Laissiés-moy convenir, et se Dieu plest, je l'endoctrineray tellement, à pou de langaiges, que s'il a cuer de gentil homme, il se admendera brief. »

Restée seule avec son élève, la comtesse lui

demande pourquoi il a tant tardé à venir « s'esbatre avec ses dames et damoiselles, quy souventes fois font festes, danses et carolles, et dient des meilleurs motés du monde. — « Vostre mercy, madame, dist Jehan, j'aime trop mieulx à estre avoecq les filles de nostre ville..... car il n'y a grande ne petitte à nos villages quy ne me face la révérence et quy ne me nomme monseigneur en moy faisant toutes les honneurs du monde. Et quy plus retarde mon couraige de non vouloir ceans repairier, je vous asseure, madame, sur ma conscience, que l'en fait sur une nuit plus d'esbatemens à Avennes nostre ville que l'en ne fait cheans en quinze jours..... Femmes, filles, jonnes, vielles, mariées et à marier, viennent, desquelles l'une pigne, l'autre fille, l'autre garde, l'autre desvuide; et en faisant chascune sa besongnette, elles chantent et rient, puis parlent de leurs amours avoecq bouviers, porquiers, vacquiers et avoec moy, quy suy le mieulx amé des aultres; et à brief dire, quant nous sommes tous assamblez il n'est point de tel soullas que de ouyr nos bons mots; mais quant l'en fait le craisset, quy se fait en la fin et au commencement de l'iver, au primes esse la droicte galle.

— « Voire, dist la dame, et je vous prie que je sache quelle chose l'en fait à celle feste de saierie.

— « Quelle chose? dist Jehan. Sur ma foy, madame, toutes les filles de no ville apportent chascune sa part de bure, œux, farine et four-

maige, desquelles choses elles font illecq en ung feu rastons (crêpes), tartes, gasteaux, pains-ferrez toutes viandes que l'en pourroit pourpenser ; et aussy dont il n'y a celluy quy n'en mengue son saoul, et quy aprez mengier ne danse à la cornemuse d'un bregier quy est amoureux de la plus laide quy y soit. Et quy moult me plaist, on y fait beaucoup d'aultres choses, comme de dire fables, de jouer à souffler au charbon (1) ou de recueillier les fuseaux quy souvent chent aux femmes quy fillent; pour lequel recueillier tel est le droit que celluy quy plus tost le recueille baise la maistresse à quy le fuseau appartient. Et Dieu scet la plaisance quy me vient quant Dieu me donne la grace d'en recueillier ung et d'y venir à temps.

— « Es-ce tout? dist la dame.

— « Nennin, par ma foy, madame, dist Jehan. Il n'y a que deux jours que nous y henasmes la chocque, nous y copasmes le may. Que voulez-vous que je vous die? Par ma foy, il y fait plus plaisant que cheans mille fois. Et aussy nous avons le los et le bruit pardessus tous les villages de ce pays. Et de fait, il n'y a pas six jours que nous gaignasmes ung mouton à la plus belle compaignie que l'en sceut choisir entre quinze

(1) Ce jeu est connu aujourd'hui sous le nom de *petit bonhomme vit encore.*

ou seize villages. Sy povez bien penser que lors je ne dormoie pas, et que g'y faisoie mes fringres (1) en dansant, chantant et houant plus gentement que nul de la place, car à ceste cause, chascun devant moy s'enclinoit et deffulloit quant on me povoit voir devant et derrière, et à briefve conclusion, cil n'estoit pas eureux quy ne me bienvingnoit; à laquelle chose faire il y avoit sy grant presse que je n'avoie pas place assez grande pour moy espringuier et saulter en dansant, ce à quoy j'estoie le plus habille de tous, fussent vaquiers, porquiers ou bouviers de charrue. »

« Moult voulentiers escouta la dame les follies de Jehan, puis quant elle vit qu'il ot finé sa rotelengue (2) » elle s'efforça de lui faire comprendre qu'une telle société et de tels amusemens n'étaient pas faits pour un gentilhomme comme lui. Et sur ce qu'il avait avancé que la société des fileuses était plus agréable que celle des dames de son hôtel, « saulve vostre bonne raison, vous n'en povez à plain jugier, car assaié ne l'avez pas. »

— « Certes, madame, dist Jehan, voirement ne les ay-je pas veus; mais je vous ose bien dire

---

(1) *Fringues*, ce substantif n'est plus français; cependant le verbe *fringuer* nous est resté. La locution *faire fringues* se trouve pag. 25 *du livre du chevalereux conte d'Artois*, déjà cité.

(2) Rotruenge.

que se vous aviés esté ung seul jour aux danses, saieries ou esbatemens quy se font par nuit à nostre ville, vous n'en vouldriés jamais partir, ains ameriés mieulx à renuncier à terres, seignouries, richesses et à tout vostre plenier gouvernement. »

Piquée du peu d'effet produit par ses discours, la jeune comtesse résolut de recourir à d'autres moyens de persuasion ; elle engage le fils de Gaultier à se faire le chevalier de quelque dame, et Jean avait déjà rougi plusieurs fois lorsque la comtesse le quitta, en lui serrant doucement la main, pour aller recommander à ses dames d'accueillir grâcieusement son élève, pendant la fête qu'elle se disposait à donner. Au dîner, les deux dames entre lesquelles on avait placé Jean, souriaient « pour les niches contenances de table qu'il faisoit. Car de prime face il mist à table devant luy son couteau lourt et esrouillié, duquel il trenchoit sy lours morseaux qu'on en eust bien fait quatre ; mais nonobstant ce qu'il fu bien empeschié (occupé) à saouller et emplir son ventre comme il avoit acoustumé, toutesvoies, en son lourdois, il luy souvenoit assez de la belle et bonne dame, quy, pour le retraire, pluiseurs signes d'amour luy avoit fait ; et de fait jà son cuer estoit aguillonné de l'amour d'icelle, et aulcunement il se commençoit à hontoier de ses follies. Je vous feroie ung loncq sermon des contenances que Jehan fist à ce disner, se je les vouloie réciter; mais pour ce que de laides parolles

ne peuent venir quelque bel enseignement, je les laisseray. »

L'habile institutrice s'aperçut bientôt de ce qui se passait dans le cœur de Jean, qui soupira hautement sans dire mot, lorsqu'elle lui demanda si la société de ses dames valait celle des fileuses. Elle le congédia en lui faisant cadeau d'une « chainture et d'une gipcière, pour l'amour de la dame » qu'il aimait le mieux, et en l'engageant à revenir souvent. « Cent mille mercis, madame, dist Jehan, se Dieu plaist, je feray tout ce qu'il vous plaira moy commander. »

C'est dans cette disposition d'esprit que Jean reprit avec son père la route d'Avesnes. « Il regardoit souvent sa belle chainture, puis la baisoit, et par ung souldain souvenir qu'Amours luy donnoit, il s'estendoit sur les estriers, brochoit le cheval, sy le faisoit saulter et virer. » Gaultier, au comble de la joie, feignait de ne pas s'apercevoir de l'heureux changement opéré en son fils.

Dès la première nuit de son retour à la maison paternelle, « Jehan, ardamment espris des haultes vertus d'amours pour la belle contesse, mist hors de son cuer imbécillité et follie, et y posa, par la vertu d'amours, science à grant habondance. Puis regarda autour de son cuer; et comme il veist que paresce, négligence et ygnorance l'environnaissent de toutes parts, il les hany et déchassa..... Une seulle pensée de la dame luy fist escroter sa robe, tendre ses chausses,

noircir ses sorlez, laver sa vermeille face, pignier ses cheveulx et luy faire rère (raser); lesquelles choses faictes, Amours lui commanda qu'il feist faire robes et habillemens nouveaulx pour parer et orner ses beaux membres..... Il se atourna de pure voullenté, sans enhortement de personne, sy non d'Amours, quy sy bien l'aida à agentir, qu'il sambloit estre ung homme nouveau en fourme, manière et contenance. »

Cependant Jean brûlait du désir de retourner à la cour, et dès que son père lui en eut fait la proposition, il acheva ses préparatifs sans perdre un moment. La nuit qui précéda cet heureux voyage, Jean songea « que pluiseurs fois il avoit ouy le cocq chanter, et qu'il estoit jour, dont désirer d'aller veoir la dame le fist lever devant mienuit et luy embrasa tellement le cuer c'oncques ne reposa. »

Gaultier et son fils se rendirent à Lens, où la comtesse se trouvait alors; en paraissant devant elle, Jean « commença fort à rougir, dont il embelly.... il estoit tant changié que nulle n'en y avoit quy le recongneust : plus le regardoient les dames et plus leur sambloit beau; car des euvres de nature il estoit tant bien composé que merveille. »

On ne le reconnut que lorsque la comtesse lui eut ordonné de se mettre à table comme la première fois. « Et certes, moult belle fu sa contenance de table; car tant bien luy advenoit à trenchier des diverses viandes et donner aux dames d'en-

tour soy, qu'il sambloit que il n'eust jamais fait aultre chose. Et à proprement parler, je n'oseroie descripre ses belles manières ainsy que l'istoire les met; car l'en pourroit dire que ce seroit menterie. »

Les yeux souvent tournés vers la comtesse, « à grant largesse de soupirs digna Jehan avoec les dames. »

La comtesse, poursuivant son plan d'éducation, « ordonna que les chevaliers, dames et damoiselles joueroient à ung jeu fait à propos et les escuiers non. » Priée de s'expliquer sur cette exclusion, qui atteignait Jean, la dame répondit qu'il était juste que les chevaliers jouissent de quelque prérogative, que ce devait être un motif pour les écuyers de s'efforcer « d'advenir au noble estat de chevallerie, quy est le plus haut degré que gentilhomme puist obtenir.... » On passa dans la salle commune pour jouer « aux tables, excès (échecs) et pluiseurs autres jeux quy à ce temps estoient en cours, desquelz veoir jouer Jehan fut moult marry à cause qu'il ne se sçavoit entremettre comme les aultres. »

Au milieu de ces divertissemens et au grand regret de Jean, il fallut prendre congé pour retourner à Avesnes. Les adieux furent assez tendres, et la comtesse lui présenta un diamant en lui recommandant de persévérer dans le bien, et l'engageant à revenir, ce qu'il promit avec empressement.

Dans le trajet « il chantoit chanssons nou-

velles, proféroit beaulx dis, disoît ballades et virelais, baisoit et accoloit son deamant par une léalle amour telle que pour la dame il n'est rien qu'il n'eust entreprins. »

Loin de la comtesse, « Jean ne povoit mengier, dormir, ne reposer pour la grant ardeur d'amours dont son cuer estoit oppressé, et les désirs qu'yl avoit de veoir la dame incessamment luy esmouvoient le courage.... » Trois jours lui parurent trois siècles « tant eubt le jeune escuier de pensées et de divers propolz que se la beaulté et douls regard de la dame ne luy eussent donné espérance, je croy qu'il eust murtry son cuer.... Il ne cessoit de demander à monseigneur son père quant il retourneroit à la court. » Celui-ci, qui « vey bien sa malladie plus plainement qu'il n'avoit fait par avant, sy luy dist qu'il n'y povoit aller devant ung mois; » mais qu'il le chargerait de porter le lendemain une lettre à la comtesse. On se figure la joie du jeune écuyer à cette nouvelle. Il eut bientôt franchi la distance « et de haste qu'il eut de veoir la dame, housé et esperonné alla devers elle. » Lorsque la comtesse vit que la lettre dont il était porteur ne « contenoit sy non l'amour dont Jehan l'amoit, elle commença à sourire et luy fist très-bonne chière. Puis aprez quant ilz furent ung petit entré en devises, elle luy fist une requeste disant : Or chà, Jehan, puisque nous sommes à privé secrètement et que nul ne nous peut oyr, je vous pry de vostre grace que je sache quy sy fort vous a fait

agentir depuis ung pou de temps; car il me samble, sur ma foy, que nouvellement vous avez mis vostre cuer sur l'amour d'aulcune dame, de laquelle chose je serroie moult joyeuse se ainsy estoit. ».

L'occasion était trop belle, et Jean trop amoureux pour la laisser échapper; il fait donc une déclaration en forme. La comtesse lui objecte sa qualité de simple écuyer, « mais se vous estiés jà sy heureux que de parvenir à l'estat de chevallerie, la dignité est sy grande que vous en vauldriés mieulx envers toutes dames quelconcques et en feriés moult à prisir. » Étourdi de cette conclusion, Jean ne « sceut que respondre; ains de cuer tourblé et chief enclin, s'en cuida retourner sans prendre congié comme cil quy à peu estoit jusques au morir. » Après avoir adoitement ranimé ses espérances, la dame le quitta pour répondre à son maître d'hôtel; elle lui remit le message en souriant, et Jean partit un peu reconforté. La lettre de la comtesse ne contenait que le récit de ce qui s'était passé entre elle et Jean. A peine « les lectres lues, et monseigneur Gaultier considérant la maladie de son filz, il luy demanda s'il luy failloit or, argent, boire ou mangier. Lequel respondy : Certes, monseigneur, de tel chose ne me chault guères.

— » Non? dist monseigneur Gaultier, et je vous pry doncques, et de quelles choses tenez-vous compte?

— » Monseigneur, ce dist Jehan, puisqu'il

vous plaist à le sçavoir, je le vous diray : sy sachiés que tout mon pencer est en une conclusion telle que de ymaginer comment, moiennant ma paine, je pourray parvenir à l'estat de chevalerie. »

Gaultier représente à son fils les fatigues, les privations, les dangers de la guerre, pour un homme étranger aux armes; Jean est inébranlable, et son père, plein de joie, lui dit qu'il le fait seigneur d'Avesnes, et ajoute : « Demain je vous bailleray chevaulx, armures, finances et tout ce que je scay qu'il sera à vous mestier. — » Cent mille mercis, monseigneur, dist Jehan. Dieu me laist sy honnourablement gouverner que vous n'aiiés cause de vous plaindre de moy... »

« Le lendemain au matin, Jehan, seigneur d'Avennes, proveu de tout ce quy luy estoit mestier prist congié de ses parens, et tourna son chemin de vers le roy de France. »

Le jeune seigneur débuta dans la carrière chevaleresque par sauver la vie à un messager poursuivi, dans la forêt de Compiègne, par un grand et horrible serpent. « Quant Jehan vey le serpent aproucher geulle baée de laquelle yssoit grant fummée, sy affuta Jehan sa lance et à coite d'esperon alla vers le serpent pour le rencontrer, quy contre luy leva les oreilles, estendy le col et rafrongna sa hure. Jehan se saigna, et soy confiant en Dieu, fery le serpent sy durement qu'il le trespercha tout oultre et entra la lance plus

d'un grant pié en terre, dont la cruelle beste en mourant à grant destresse débattoit ses ordes entrailles, frétilloit la queue, gectoit venin, souffloit de paine et s'esprouvoit au tressaillir, cuidant eschaper, ce dont Dieu le garda (1). »

Jean, apprenant du messager que l'empereur avait envahi la France, et que l'ennemi n'était plus qu'à deux journées de Paris, prend le chemin de cette ville et arrive au palais le jour même où des envoyés de l'empereur venaient sommer le roi de payer tribut à leur maître. Jean obtient la permission de leur répondre : « Seigneurs quy treuage demandez au noble roy de France, descy je vous fay à sçavoir qu'il est franc et que jà n'en aura pourfit vostre faulx empereur, car entre les rois le nostre est le très-franc, et s'il est aulcun qui dye le contraire, pour eschiever l'effusion de sancq qui pourroit estre de combattre poissance contre poissance, je le veul combattre en champ, quel qu'il soit..... »

Le roi ayant approuvé la réponse de Jean,

---

(1) Ce genre de merveilleux était du goût de nos ancêtres ; Gibers de Montreuil, dans *le roman de la Violette*, dédié à Marie, comtesse de Ponthieu, fille unique de Guillaume III, morte à Abbeville en 1251, fait combattre Gérard contre un serpent terrible :

Fu et flambe faisoit saillir
Par la geule et venoit vers eus;
Gros et rouges avoit les eus,
Grant queue avoit recercélée,
Longhe et agüe, fourcelée
(Vers 1025-1029).

celui-ci ajoute : « Messagiers, départez-vous d'icy, et dictes à l'empereur s'il veut avoir trieuge, que ce serra ou trenchant de l'espée, et aultrement non....

— » Quy estes-vous ? dirent les messages.

— » Ung escuier estrange, dist Jehan, quy jamais ne fuch en battaille.

— » Et de quel lignage ? dirent les infidelz.

» Dist Jehan : Je suy de nobles parens assez pour combattre vostre empereur s'il convenoit ; et luy dictes que s'il veut battaille, je le deffie, ou s'il veult paix nous en sommes contens. »

Le cartel est accepté par l'empereur, et le combat fixé au lendemain dans une belle plaine près de la Seine.

« O lasse ! pensoit Jean, que n'est ycy ma belle dame, pour me donner ung regard demain quant j'iray en battaille ! Certes, se fortune me couroit sus, ce que Dieu ne veulle, certes j'en morrois plus aise. »

Charmé de la bonne mine, de la sagesse et de la bravoure du jeune Seigneur d'Avesnes, qui s'est enfin nommé, le roi « le fist honnourablement chevalier. »

Jean marche au combat et après une lutte acharnée, l'empereur, blessé grièvement, prend la fuite en abandonnant ses armes. Les Allemands et les Italiens se retirèrent en emportant leur chef, qui mourut trois jours après. Accueilli des Français aux cris de *noel ! noel !* Jean est conduit en triomphe à Notre-Dame, où un *Te Deum* fu chanté

« mélodieusement par voix organicque et naturelle. » Les réjouissances durèrent trois jours, au bout desquels « le roy et les nobles quy estoient à Paris vouldrent lors établir monseigneur Jehan connestable de France; mais il s'en excusa pour sa jeunesse. »

On résolut de faire un tournoi « pour adviser et congnoistre les plus excercitez chevaliers en armes adfin que se aulcuns ennemis venoient pour dommagier le roiaulme, l'en congnust l'affaire des chevaliers. »

Copie du mandement que le roy de France envoia par ses pays :

« Lothaire, par la grace de Dieu, roy de France, à tous nos subgets, chevaliers et aultres quelconcques de nostre roiaulme, salut : Sçavoir faisons à tous ceulx où cestes lectres seront offertes et monstrées, que pour exerciter le noble mestier d'armes et tousjours usiter et entretenir en ycelluy nostre chevalerie, nous avons conclud et ordonné de faire ung tournoy durant deux jours et une remontée pour les vespres dudit tournoy, quy se commencera le premier jour de may aprez disner et durera les aultres deux jours par la manière acoustumée; lequel tournoy, au plaisirs de Dieu, serra parfait emprez la ville de Compiengne, en une praierie quy y est entre la ville et la forest; ouquel lieu nous nous trouverons avoecq nos dames et damoiselles, quy à leur bonne discrétion feront le jugement dudit tournoy; et au mieulx tournoiant elles don-

ront ou feront donner ung très-riche coller d'or garny de pierres.

» Donné soubz nostre seel roial en nostre palaix à Paris, le premier jour de janvier, ouquel palais fu premier publié à son de trompe ledit tournoy. »

Quatre hérauts furent chargés d'aller publier le tournoi en Picardie, Normandie, Bourgogne, Bretagne, Angleterre, Flandre, Brabant, Norwège « et finablement en tous lieux voisins où ilz sceurent aler sceurement. »

L'activité de Jean ne lui permettait pas de rester quatre mois en repos; il sollicita et obtint du roi l'autorisation « de faires unes armes secrètes en une forest seant auprez de Bordeaux, » dont les Anglais s'étaient emparés récemment, ainsi que de quelques autres places en Guienne. Jean quitta le roi après en avoir reçu tout ce ce qui lui était nécessaire pour son expédition.

Pendant ce temps, Frédéric, frère et successeur de l'empereur que Jean avait blessé mortellement, appelait aux armes les peuples d'Allemagne et d'Italie, pour venger la mort de son frère.

Arrivé près de Bordeaux, Jean, sous le nom du Chevalier Blanc, envoya un messager publier son pas d'armes à Londres, en Cornouaille, Irlande, Galles et plusieurs autres lieux. Les barons anglais, parmi lesquels on distinguait les ducs de Glocestre et d'York, s'empressèrent de répondre à cet appel.

Chacun des quinze premiers jours d'avril fut un jour de triomphe pour notre héros : le duc d'York, le duc de Glocestre, le comte de Salisbury, le comte de Morbery, le seigneur de Duras, le seigneur de Rolz, le comte d'Ormont, le seigneur de Mortemer, le seigneur de Wilby, le seigneur de Montgomery, le seigneur de Boursier, le seigneur de Beaumont, messire Thomas de Malbery (Malmesbury), messire Henry de Felton, furent vaincus par lui, et d'après les conventions, chacun d'eux lui donna un rubis. Jean « fist apointier cisnes, faisans, paons, pertris, butors, hairons et de toutes manières de viandes qu'il avoit sceu adviser depuis qu'il s'estoit party du roy. Sy fist faire une grande feullie à manière d'une salle, laquelle faicte, son pavillon fut tendu de riches draps ouquel estoit pourtrais l'arbre des fleurs de lis..... Et lendemain le Chevalier Blanc donna livrées à tous ceulx quy le servoient, une robe blance de damas, et aux deux chevaliers (picards qui l'avaient aidé à faire les honneurs du pas d'armes) en fu donnée chascun une, et avoec ce donna chaperons de veloux blanc, à belles cornetes de vermeil veloux sur lesquelles avoit de grosses perles VIVE LA BELLE ! »

Les choses ainsi disposées, notre héros se présente de nouveau dans la lice, et Jean Pierreton, son dernier adversaire, est bientôt mis hors de combat.

Les chevaliers anglais se rendirent au banquet que le vainqueur leur offrit. En arrivant dans

la salle du festin « moult estoient esbahis les Anglois, disans que jamais plus belle ordonnance n'avoient veu; car ou milieu de ceste feuillie avoit ung petit planquier bien charpenté à manière d'un jardinet, ouquel estoient pourtraites de chire toutes manières de fleurs ou milieu duquel avoit ung cerf tenant en son pié ung lis atourné de pluiseurs fleurs de celle espèce, dont d'une chascune d'icelles découroit eaue rosée, laquelle cheoit en ung bachin pour laver les mains. »

Voulant garder l'incognito, Jean s'abstint de paraître au dîner, à l'issue duquel chacun des Anglais reçut de sa part un riche fermail, dont ils furent enchantés. Le lendemain, Jean était sur la route de Compiègne, où il arriva vers le 24 avril. Il fit dresser sa tente dans un lieu écarté de la forêt, d'où il pouvait se rendre secrètement au tournoi. Le souvenir de la comtesse venait charmer sa solitude.

Vers la fin d'avril, le roi, suivi de la cour, se rendit à Compiègne, où il trouva quelques-uns des Anglais qui avaient joûté près de Bordeaux, et une foule d'autres nobles personnages. Ce prince demandait en vain des nouvelles de Jean à tout le monde, personne ne savait ce qu'il était devenu. Enfin, le 1er. mai le tournoi s'ouvrit sous la conduite des ducs de Bourgogne et de Bretagne : du côté du premier, on remarquait le duc d'Orléans, le duc de Berry, le comte de Boulogne, le comte de Saint-Pol, le comte de Foix, le comte de Dammartin, le comte de Grandpré, le seigneur

de Coucy, le seigneur de Montmorency et bon nombre d'autres chevaliers et écuyers. Sous la bannière du duc de Bretagne vinrent se ranger le comte d'Armagnac, le comte de Forez, le vicomte de Rohan, le seigneur de Laval, le comte du Perche, le duc d'York, le duc de Glocester, le comte de Salisbury, le comte de Morbery, le comte d'Ormond et plusieurs autres.

Le premier jour, Jean, couvert d'armes vermeilles, se précipita au milieu des joûteurs et décida la victoire en faveur des Bourguignons après avoir fait l'étonnement des spectateurs par sa vigueur et par son adresse, et s'échappa si lestement qu'on ne sut ce qu'il était devenu. Il en fit autant le second jour, et le troisième il avait inspiré une telle crainte à ses adversaires, que « nul ne l'ose fermement regarder en la face, au moins de ceulx de la partie des Bretons, quy le criesment plus c'un deable; pour lesquelz fais il avoit le regard des dames et damoiselles, disans l'une à l'autre : « Ma suer, ma dame ou m'amie, je vous pry, se vous vollez voir faire merveilles, je vous pry regardez ce gentil chevalier aux armes vermeilles, lequel n'est nullement coy, ains tousjours fiert et haulce comme celluy quy rien ne doubte et abat tout devant luy; et fait plus fort la moitié qu'oncques ne fist Rollant n'Olivier; dont je pry Dieu qu'il luy donne, pour entretenir ses vertus, bon cheval, bon harnas et belle dame. »

Comme les deux jours précédens, le chevalier

aux armes vermeilles voulait se dérober à tous les yeux; mais au moment de rentrer dans sa tente, il fut abordé par le roi, qui le combla de louanges et l'invita au souper qu'il donnait aux dames et aux chevaliers qui devaient décerner le prix du tournoi. On décida à l'unanimité que le chevalier aux armes vermeilles avait mérité le prix; et le roi apprit avec joie que ce chevalier n'était autre que Jean d'Avesnes, « et par deux gentes damoiselles, les dames jà aians chascune donné sa sentence, luy fu mis le collier d'or en saisine, combien qu'il ne la prinst pas du premier cop, et qu'il s'en excusast assez de fois. Sy en remercya moult le roy et les damoiselles aussy, ausquelles il donna deux rubis moult beaux. Lors se commença ung cry, haultain de pluiseurs héraulx crians *Advennes! Advennes!* et à brief parler, l'en ne pourroit homme plus prisier ne honnourer qu'il fu lors. »

Chargé de riches présens, Jean se hâta de prendre « congié du roy et de la roine, des princes et chevaliers; sy se prinst à retourner comme cil quy ne povoit vivre ne durer pour l'amour de la belle. »

En se présentant devant elle, Jean lui fit hommage des quinze rubis conquis sur les Anglais, et du collier qu'il avait gagné au tournoi de Compiègne. « Sy vous supplie, madame, qu'il vous plaise prendre en gré ce don;..... car par ma conscience, dit-il, quelque chose que j'aye entreprins de faire n'a esté senon pour com-

plaire à vous et vostre bonne grâce acquérir. »

La comtesse accueille ses protestations et l'engage à redoubler d'efforts pour acquérir de la gloire, lui laissant entrevoir qu'alors elle pourra lui accorder ce que la raison exigera d'elle.

L'occasion ne tarde pas à s'offrir à Jean. Le roi appelle l'arrière-ban afin de repousser les Allemands, qui se sont avancés jusqu'auprès de Reims. Une bataille s'engage sous les murs de cette ville, et déjà les Français perdaient du terrain, lorsque l'apparition de Jean d'Avesnes leur inspire un nouveau courage. Il délivre le roi, le duc de Bretagne et le duc de Berry, faits prisonniers par l'empereur, tue celui-ci aussi bien que le marquis de Brandebourg, et force les ennemis à prendre la fuite après en avoir tué plus de trente de sa main.

Jean, comblé d'honneurs et de présens, rentre à Reims avec le roi, aux joyeux cris de *Noel! Noel!* Leur réception à Paris fut un véritable triomphe.

« Toutes les rues estoient tendues et ornées de draps, le pavement estoit estramé de vert et umbroié d'arbres plantés en pluiseurs lieux verdoians ; et à l'heure qu'ils entrèrent en la ville, les cloches sonnoient aussy haultement comme se Dieu y eust descendu. »

Le roi retint Jean près de lui, et l'appela au conseil, où l'on agita la question de savoir « quelle chose estoit bonne et pourfitable à faire pour le bien publicque et tenir le roiaulme en paix et union. »

Jean, prié d'émettre son avis le premier, conseilla de chasser les Anglais du Bordelais : son opinion fut adoptée. Aussi modeste que brave, Jean refuse le commandement de l'expédition, et le duc de Bourgogne, nommé à sa place, n'accepte que sous la condition que Jean l'accompagnera. On était alors au mois d'août, et comme l'armée ne devait commencer ses opérations qu'en mars, Jean obtint du roi l'autorisation de se rendre « en pluiseurs villes, chasteaux, forteresses, citez, bois, forests et partout où il sçavoit que l'en faisoit joustes, tournois, behours et telles manières de besongnes, esquelz il fist merveilles ; et en quelque part qu'il tournast il en issoit tousjours à son honneur. »

Dans cette promenade chevaleresque, notre héros, à l'imitation du chevalereux comte d'Artois, combattit pour une demoiselle d'Agimont faussement accusée d'avoir empoisonné ses parens (1), et força le seigneur de Rochefort à avouer qu'il l'avait calomniée.

Après avoir refusé les vingt mille livres que la demoiselle lui offrait pour le service qu'il venait de lui rendre, Jean, suivi de deux parens de la demoiselle, quitta le château d'Agimont et se rendit à Poitiers, où il reçut du roi le commandement

(1) Nous nous bornons à indiquer cet épisode; la suite du roman en offre un autre du même genre, que nous analyserons.

de l'avant-garde de l'armée qui marchait contre Bordeaux ; le duc de Bourgogne conduisait le centre et le comte de Boulogne l'arrière-garde. Les Anglais, sous les ordres du duc d'York, des comtes de Kent, de Suffolk et de Salisbury, se préparent à recevoir vigoureusement les Français.

Jean, montrant l'ennemi à ses compagnons, leur adresse cette courte allocution :

« Or chà, beaux seigneurs, l'heure est venue qu'il convient vaincre ou mourir ; et pour tant chascun s'esforce de deffendre son chief et faire le mieulx qu'il pourra. »

Grâce aux prodiges de valeur de Jean, les Anglais sont repoussés avec perte jusqu'aux portes de la ville. La paix qu'ils sollicitaient leur fut accordée, et les Français rentrèrent en possession de Bordeaux. Bientôt de retour à Paris, Jean prend congé du roi pour se rendre auprès de la dame « quy son cuer tenoit en prison. »

Cette fois il est accueilli avec plus d'empressement ; cependant la dame, qui entretient habilement ses espérances, exige qu'il s'éloigne de nouveau ; et Jean, très-affligé, prend la résolution de se rendre en Espagne, pour combattre les Sarrasins. Le roi, qu'il va consulter à Paris, lui « délivre deux mil hommes bien empoint, entre lesquels estoient le seigneur de Vergy et le seigneur de Vyenne. En ceste journée y arriva le seigneur de La Tour à tout cent lances ; et lendemain sixième jour de mars vindrent de Bretaigne huit cens hommes d'armes desquelz le

viconte de Rohen est le chief. De Saint-Pol vindrent quatre cens lances, et quatre cens d'Eu, et Boullongne cinq cens; et avoec ce vint en personne le seigneur de Rocefort à tout cent et cinquante lances; lesquelz furent festoiez du roy et du chevalier Dieu scet comment. »

A la tête de cette brillante troupe, Jean fut accueilli comme un sauveur par les rois et princes d'Espagne, à une journée de Salamanque, assiégée par les infidèles. Les chrétiens, au nombre de trente mille, marchèrent contre l'armée des Sarrasins, composée de cent à cent vingt mille hommes. Les infidèles ne peuvent tenir contre le vaillant Jean d'Avesnes; « ils mouroient sy désespéréement qu'ilz maldissoient leurs dieux Jupiter et Tervagant. » Après avoir ainsi délivré Salamanque, les chrétiens chassèrent les ennemis de la Castille, et au mois de mai suivant ils se présentèrent sous les murs de Cordoue. L'orgueil du roi de cette ville était tel, qu'il « cuidoit tresperchier les chieux d'un seul regard. »

Malgré les secours des rois maures d'Afrique et d'Espagne, qui livrent une bataille pour la sauver, Cordoue tombe au pouvoir de chrétiens. Tolède ne tarde pas à subir le même sort, et à la recommandation de Jean, ces deux royaumes sont donnés à ses amis don Pèdre et don Fernand.

Comblé d'honneurs et de gloire, Jean quitte l'Espagne; arrivé à Paris, il congédie ses hommes et prend en toute hâte le chemin de l'Artois. Il

se croit enfin au moment de rcevoir le prix de tant de périls, de gloire et d'amour, et losqu'il presse la dame de mettre fin à son tourment. « Gentil chevalier, dist la dame, sur ma foy, je ne vous feray plus languir; ains vous confesseray mon cas : sy sachiés que j'ay seigner à mary !..»

Ces mots sont un coup de foudre pour le malheureux Jean; le désespoir au cœur, il « s'en va sans boire et sans mengier, tant qu'il vint en la forest de Mourmau (Mormal), assez prez entretenant à la grant forest d'Ardenne. » Là il change ses habits contre ceux d'un ermite, s'enfonce dans la forêt en faisant le serment de n'en sortir que lorsque la dame aura réparé le mal qu'elle lui fait. « O lasse moy ! s'écrie-t-il, que n'avoie-je souvenance, à la première fois que mon cuer fu soubmis à amour, que Brigida fist à Troylus, de la perte qu'il fut pour Hélaine; de Polixène, quy fist mourir Achiles; de Piramus, quy pour l'amour de Tisbée se tua; de Leander, quy pour l'amour de Héro, fu péry en mer; comme périr me fault en l'abisme de pleurs pour l'amour de la contesse..... »

Pendant sept ans entiers, le malheureux Jean, retiré dans un creux d'arbre, se déroba à tous les regards et ne vécut que de racines.

Au bout de ce temps la comtesse, qui, de même que Gaultier, avait remué ciel et terre pour savoir ce qu'était devenu son élève, apprit la mort de son mari. A son retour d'un pélerinage à St.-Hubert d'Ardenne, elle s'égare et le hasard

l'amène près de la retraite de Jean, au moment où il commençait à chanter le lay suivant :

Cœur angouisseux, com tristre et las,
Que devenras?
Morras-tu d'ennuieuse mort?
Seras-tu longuement ès las
Sans nul soulas
De tristresse quy trop te mort?
A quoy tient-il que tu n'es mort,
Puisque confort
Avoir ne pués? Hélas! hélas!
Je croy que jamais bien n'auras,
Ains languiras,
Impourvéu de resconfort.

A toy, Dieu d'ameor, je me plains
De doulleur plains
Plus que nul aultre de ce monde;
De tes fais du tout me complains,
Se ne me plains
De la douleur qu'en moy redonde,
Mieulx aime que mort me confonde
En aulcune unde;
Car sur ma foy je suis certains
Que d'estre à mes jours darrains
Et que remains
Cil où le plus de dueil habonde.

J'ay desconfort en lieu de joye,
Rien ne m'esjoie,
Je pers toute félicité,

Puis pleure, soupire et larmoie,
C'est ma monjoye.
O Amours, preng de moy pité !
Se par toy ne suy respité,
En vérité,
Puisque plus durer ne pourroie,
Je pry que la mort on m'envoie
La droite voye
Pour cesser ma chetiveté.

Des doullans suy le plus des plus,
Et au surplus
Je pers ma force et ma puissance ;
Or est mon cuer en pleurs renclus,
Dont je conclus
Que morray en désespérance
S'Amours ne m'envoie espérance
Quy sans doubtance
Mecte mon corps hors de refus,
Rien ne m'est déduit ne plaisance,
En dolléance
Je languiray comme confus.

Toy, Vénus, dame de prudence,
Fay sans sillence
Sçavoir mon deuil à ma maistresse.
J'ay en toy grande confidence,
Se ta loquence
Peult faire allégier ma tristresse,
Je te honnourray comme déesse,
Haulte princesse,

Se te feray la révérence;
Sy te supply, fay dilligence
Et providence
Adfin que mon martire cesse.

Pitié, va-t'ent devers ma dame;
Car, par mon âme,
Se de moy n'a miséricorde
Gesir convendra soubz la lame
Le corpz et l'âme
En ystera brief sans discorde
S'à mercy elle ne s'accorde.
Je me recorde
Celluy qu'A'mours sans cause blasme,
Devant chascun chétif me clame
Et me réclame
L'amant quy n'a d'Amours concorde.

Bien sencz que mourir me fauldra
Et convendra;
Car cy longuement ne puis vivre.
Amours mon fait bien entendra;
Quant il le vouldra
Je seray de mes maulx délivre.
Je suy musart samblant estre yvre,
Et en son livre
La mort bien briefment retendra
Mon nom, et quant le jour vendra
Et m'assauldra,
Je luy submetz mon cuer et livre.

Et s'il advient que je trespasse
En ceste place,
Sans guerredon de mes labeurs,
Je prie aux amans qu'on pourchasse
Ma mort et face
Par mes tuteurs et curateurs
Vengeance des soupirs et pleurs
Que cy je pleure
Lesquelz descoulourent ma face;
Car tristrece sy fort m'enlace
Qu'elle m'en chace
Jusqu'en l'abisme de doulleurs.

La dame voulut voir le chanteur; ses gens se mirent à le poursuivre en criant *à l'homme sauvage!* Jean, bientôt atteint, paraît devant la comtesse; après que tout le monde se fut retiré par son ordre, elle lui demanda qui il était, et Jean, qui l'avait reconnue de prime abord, lui présenta l'anneau qu'il tenait d'elle; à l'aide de ce talisman, elle le reconnut à son tour, et lui apprit qu'elle était libre et disposée à lui donner sa main, en récompense des grands travaux qu'il avait accomplis pour l'amour d'elle.

L'auteur ajoute qu'il n'entreprendra pas de décrire les transports de l'heureux Jean; il a jugé sans doute cette tâche au-dessus de ses forces.

Le roi approuva cette union et les noces furent célébrées au milieu des fêtes, des tournois, des réjouissances de toute espèce.

Jean d'Avesnes, désormais comte de Ponthieu, « prist hommage de ses hommes; et pour ceste

cause fut nommée sa principale seignourie Advennes-le-Conte, et encore est. »

Les époux « loncq-temps vesquirent ensamble, cremans Dieu et la Vierge Marie, qui leur envoyèrent ung beau fils, dont ils furent moult joyeux..... »

II.

Après « le noble et puissant conte de Pontyeu monseigneur Jehan d'Avennes, sy rengna son filz en la conté quy moult ama le siècle et le déduit de la chasse avoec le noble excercite d'armes duquel il usoit moult vollentiers. Et n'est pas à oublier que pour ses bonnes euvres et beaux fais il eut à mariage une noble dame extraicte de sy grant lingnie comme la fille du conte de Boullongne, et laquelle estoit belle dame et bien moriginée, si que nule autre dame du monde ne la précédoit. Elle aimoit léalement son seigneur, quy pareillement l'avoit moult chier, et par ainsy ilz acrurent et peuplèrent le monde d'une belle pucelle quy bien aprist et retint l'art de chanter, danser et jouer à tous instrumens du monde, et tant crut de plus en plus que sa beaulté, gracieulx maintieng et beau parler et pénétratif regard conferma en son service le total désir d'un noble et puissant chevalier seigneur de Dommart et nepveu au conte de St.-Pol, lequel chevalier nommé Thibault, en fleur d'eage estoit lors, doubtant de transgresser les fais de noblesse et desirant de yceulx augmenter..... »

Ce chevalier vivait à la cour du comte de Ponthieu, dont la fille « ne sçavoit sa manière tenir de penser tousjours aux joyeux motés de Thibauld, à ses gracieux maintieng et à ses nobles devises en quoy il samblait estre né.... Dieu scet que le entre-regard de ces deux amans estoit bien chier vendu, car ce n'estoit pas sans couleur muer et remuer de sanguin en pâlour et de palle en diverse couleur gectant doulereuses émisions de soupirs. »

De son côté, Thibault apostrophe ainsi son propre cœur : « Comment tu puisses acquerre la grâce de celle quy mieulx vault de toy en beaulté, lignage et richesses ! » Il conçoit quelque espoir, « toutesvoies en regardant la vie des anchiens; on a veu assez ung noble cuer, soy fichier en une dame de toutes richesses douée, de laquelle par son bienfaire il jouissoit; mais néantmains se Tybault estoit en pensée pour la damoiselle, sy estoit-elle pour l'amour de luy; pour sa grant beaulté et gracieux maintieng. »

L'auteur quitte les deux amans pour raconter un tournoi donné par le roi d'Angleterre aux environs de Londres. « Des parties de France y estoient le connestable et le conte de Clermont, de Bourgogne, le sire de Vergy; des marches de Picardie, le conte de Pontieu, Thibault de Dommart son chevalier, et le sire de Torsy, avoecq pluiseurs aultres nobles hommes, quy à leur venir furent festoiez des Anglois Dieu scet comment. »

Le duc d'York et le duc de Glocestre étaient les tenans du tournoi. Le comte de Ponthieu et Thibaut se rangèrent sous la bannière du dernier; « et par ainsy obtint le duc de Clocestre toutes les trois journées la victoire du tournoy moiennant la vaillance du conte de Pontyeu et principalement de messire Tybault de Dommart, à quy l'honneur et triomphe fu deu à bonne et juste cause. »

Les deux champions picards assistèrent à une fête donnée au palais du roi, et « durant ces esbatemens, par un commun assentement fu donné à Tybaut, en grant honneur, le pris du tournoy, c'est à sçavoir une coupe que deux damoiselles filles du roy d'Engleterre portoient, acostées des ducs d'Iort et de Clocestre; mais Thibaut leur fist la révérence et moult s'excusa,... et quant il vit qu'il luy convenoit prendre, grandement les remercya; et ains que la feste fust finée la donna au conte de Pontyeu, son seigneur, quy, considérant le grant bien qu'il avoit veu en luy, delibéra de luy remerir. »

Les deux chevaliers, comblés d'honneurs, reprennent le chemin de l'hôtel du comte, où les exploits de Thibaut lui procurèrent le plus gracieux accueil. Cependant le cœur de la demoiselle n'est pas exempt d'inquiétudes; elle craint que si Thibaut, pendant son voyage « a daignié aulcune dame requerre, que sa parolle ne soit tost exauchie. »

Cependant à la fin du souper qui suit la ré-

ception, le comte appelle Thibaut et lui tient ce discours : « Mon très feable amy, en quy je me fye du tout maintenant, je vous remerchie du bien et honneur que vous m'avez fait, et pour le guerredon que devers moy avez déservy, je vous donne grâce de choisir le plus plaisant joiel à vostre œil quy soit en mon hostel, quel qu'il soit. »

Encouragé par ce discours, Thibaud demande la main de la demoiselle ; le père la lui promet et va consulter sa fille, qui lui répond : « Ha ! monseigneur, la requeste seroit trop mal dicte quy par moy vous seroit refusée. Et jà Dieu ne plaise que je désobéisse à vostre commandement : vostre totalle voulenté soit faicte, à la bonne heure ; Amours ne m'auroit pas malement party s'elle permetoit que ung tel chevalier me daignast chérir. »

« De celle responce fu le conte assez comptent ; la nouvelle en ala par la court, dont toute joye multiplie. Les deux amans furent fiancez, et les espousailles faictes à Saint-Riquier en Pontyeu.... Et pour ce que ce seroit trop longue chose à escripre les honneurs, beubances et esbatemens quy y furent fais, je m'en tais, sinon de dire que le jour des noepces aprez disner furent fais pluiseurs coups de lances pour l'amour des dames, ausquelz vint Tybault en habit descongneu, et y fist tels merveilles qu'yl est comme impossible à croire quy ne l'auroit veu, et tant qu'il gaigna le pris, car en la place demoura seul, que nul ne l'osoit envahir. »

Il n'est point de bonheur parfait sur cette terre; celui des deux époux fut troublé par la stérilité de leur union. Au bout de cinq ans, Thibaut annonce à sa femme qu'il va faire un pélerinage à Saint-Jacques en Galice, pour obtenir un héritier, et sur les instances de la dame il consent à l'emmener. Ils se rendirent auprès du comte de Ponthieu pour lui faire part de leur résolution.

« Pluiseurs sommiers chargiés d'or, d'argent et de bonnes bagues donna ce conte à Tybault, et au jour qu'ilz avoient prins se partirent; sy trespassèrent tellement montaignes, champaignes, faloises, chemins, sentes et sentiers, qu'ilz vindrent à deux journées prez de Gallice. »

Thibaut, qui avait fait prendre les devants à ses gens, s'égare dans une forêt assez dangereuse, où « quatre larrons armez et montez à cheval, chacun la lance au poing et l'escu au col, » se présentent à lui, pendant qu'il en aperçoit quatre autres qui venaient derrière; il s'avance en cherchant à rassurer sa femme. Bientôt les brigands les attaquent: Thibaut en tue trois et blesse les cinq autres, malheureusement son épée se brise et il tombe au pouvoir de ces scélérats; « mais pour ce qu'ilz le trouvèrent sy vaillant homme, ilz ne l'occirent point, ains le despouilèrent tout nu, et lyé de piés et de mains le gectèrent en ung buisson de ronsces et poignans orties. »

« O comme est marrie sa belle dame de eulx veoir ainsy atournez! elle ne scet son sens, ains

crie la mort, batant sa poitrine, désafulle son chief, détire et déront ses cheveulx; assez de fois chiet pausmée, et à brief dire elle ne scet qu'elle face, tant trespasse son lasse cuer les termes de tristresse. Et fu en cest estat longuement sur la terre gisans comme demy-morte. »

Chacun des brigands veut s'emparer de la dame; une violente dispute s'élève entre eux; ils allaient peut-être s'entre-tuer, lorsqu'ils se décident enfin à « l'emporter sy doulousée comme elle estoit parmy la forest, où chascun, l'un aprez l'autre, en fist sa voulenté. O quel criminel ouvrage lait et puant à souffrir! Où estoit Phébus, et que n'environnoit-il le corps de ceste dame de ses rais, tant que les rapisseurs ne l'eussent peu veoir? Où estoit Solus ou Morphéus, et qu'ilz ne l'esconsoient des maulvais larrons quant sy villainement la touchèrent? Où estoit Octéanus, que par une onde de mer ne transgloutissoit noier yceulz mauldis larrons et inhumains? Et où estoit la verge de justice et pugnicion divine quant ilz veoient perpétrer sy grief meffait, qu'ilz ne se monstroient sur ceulx quy plus détestable euvre faisoient que bestes insensibles non obstant leur crudélité ne le daigneroient faire? Lesquelz larrons aiant fait leur voulenté d'elle, la misrent devant la face de son seigneur, puis s'esvanuyrent parmy la forest. »

En ce pitoyable état, la dame « démenoit le plus grant dueil c'oncques fist dame. Tybault la regardoit, excusant son inconvénient, et l'amant autant qu'oncques avoit fait. »

Il cherche à rappeler son courage, et l'invite à venir le débarrasser de ses liens. Le désespoir lui rend ses forces; elle s'approche de son mari, de la victime : égarée, hors d'elle-même, elle ramasse l'épée d'un des brigands et veut en frapper Thibaut avant de s'en percer; le chevalier détourne le coup, qui heureusement vient trancher les liens dont il est garotté. Il se relève, la désarme et lui dit avec douceur : « Refrène ta pensée variable, et jamais ne t'aviengne de procurer la mort de celuy quy t'aime plus que nulle rien du monde. — Ce poisemoy, dist la dame, que ma crudélité n'ay mené à effect, ad ce que jamais de nostre fait n'eust esté nouvelle, et que tous deux ne nous ay sacrifiez à désespoir. » A force de prières et de supplications il la détermine à reprendre avec lui le chemin qu'ils avaient quitté; les gens de leur suite sont épouvantés de revoir leurs maîtres en si triste état. Thibaut tait la violence dont sa femme a été victime, et continue à lui prodiguer les mêmes soins, les mêmes attentions qu'avant son malheur. Le lendemain, passant près d'une abbaye de femmes, il y laisse la noble dame sous la garde de deux écuyers, et il poursuit son voyage jusqu'à Saint-Jacques. Après avoir accompli son pélérinage, il revient prendre sa femme au couvent, qu'il enrichit de ses bienfaits. Les pélerins reprirent avec joie la route de France, et Thibaut ne changea rien à sa conduite envers sa femme, « excepté que ensamble ne couchoient,

pour l'orrible meschief dont vous avez oy la teneur. » Le jour de leur arrivée ayant été annoncé à l'hôtel de Dommart, ils y trouvèrent « le conte de Pontieu, le conte de Saint-Pol avoec pluiseurs autres nobles barons et chevaliers, quy celle part estoient venus pour conjoïr et bienvingnier le noble chevalier monseigneur Tibault de Dommart et son espeuse la noble dame..... sy estoient aussy venues grant plenté de dames et damoiselles quy honnourablement recheurent la dame. » Au souper qui suivit cette brillante réception, pressé par son beau-père, Thibaut raconta les aventures de son voyage, en prenant toutefois le soin d'attribuer à un autre la catastrophe de sa femme. « L'adventure fu merveilleuse, dist le conte; mais sus mon âme, le chevalier ne fist pas de la dame comme j'eusse fait, s'ainsy me fust advenu; car je vous asseure que au plus tost que j'eusse peu tenir la dame, je l'eusse pendue par les cheveulx, ou trenchié luy eusse le chief, puis enfouye en terre adfin que jamais de ses fais n'eust esté nouvelle. » La chaleur avec laquelle Thibaut prend la défense de la dame fait que le comte soupçonne la vérité, et Thibaut se voit forcé de la lui avouer. Le comte manda sa fille « et enquist de son mary se il avoit dit vérité, auquel elle respondy que oy. Et à tant se teust le conte et laissa passer la feste, faindant son ennuyé cuer estre joyeux et esleichié. » Voici ce que lui suggéra la crainte de voir divulguer ce funeste secret, auquel, suivant lui,

l'honneur de sa famille était attaché : « Premiers il fist faire ung tonneau de neusves aisselles, fist apprester ung bateau au Crotoy sur la rive de la mer ; au tierc jour alla celle part, et manda Thibaud et sa dame, quy à son mand convindrent. Sy les fist entrer ou bateau avoecq luy, accompaignié d'un sien fils seullement, et les marinniers du bateau quy ne les congnoissoient, ausquelz le conte fist désaancrer et singler tant qu'ilz furent eslongiés plus de deux lieues. Lors prinst-il sa fille, et entrer le fist dedens le tonneau par ung des bouts, quy estoit enfonsé, et sans ce que nul, tant fust hardy, osast lever l'eul devant sa face trop tourblée de deul, il fist le fons par où elle estoit entrée mectre empoint, puis oingny très-bien les joinctures de harpoy. Et non obstant ce qu'elle fust son gendré luy-mesmes, seullement fist tant qu'il rondela le tonneau jusques au bort du bateau, et conséquamment le bouta sy rudement du pié qu'il l'empaingny bien avant en la mer disant: Or t'en va, ma fille; pour le sallaire de tes biensfais, je te commandz aux vens et aux ondes : facent de toy leur voullenté. »

Après cet acte étrange d'autorité paternelle auquel il ne sut opposer que d'impuissantes prières, l'infortuné Thibaud s'évanouit, et ne recouvra ses sens que lorsque le bateau avait déjà atteint la rive; la douleur lui permit à peine de prendre congé de son beau-père ; il se retira dans une grotte au fond d'un bois, qu'il fit retentir deux jours et deux nuits de ses plaintes et

de ses gémissemens ; ce ne fut qu'au troisième jour, que, pressé par la faim, il put se décider à regagner son hôtel.

Quant à la dame, « au premier coup que elle fu empainte en la mer, elle s'escria haultement : « Jhésus, soies garde de ta servante ! » ausquelz mots elle se pausma et revint, et puis fu bien demy-jour sans trouver adventure qu'à compter face. » Cependant elle ne cessa de se plaindre et d'être le jouet des flots, mais « environ six heures aprez-midy, elle jà estant bien avant en la mer, les undes estant paisibles, fu admenée auprez d'une nefz en laquelle estoient pluiseurs marchans tirant en Sarrasinesme. » Ces marchands s'emparèrent du tonneau, et ne furent pas médiocrement étonnés d'y trouver une jeune et belle femme sur le point d'expirer. Aux questions qu'ils lui font sur son pays et sur sa famille, elle se borne à répondre qu'elle « est de bon lieu ; » et je vous prie, ajoute-t-elle, « qu'en faveur des dames et compassion de noblesse, il vous plaise moy aidier en aulcun bon service à quoy je puisse user et finer le résidu de ma vie. » Ces hommes la rassurèrent et poursuivirent leur route ; arrivés au port d'Aumarie (Almeria), ils présentèrent la belle dame « au souldan de la terre, quy bon gré leur en sceut ; car il est jeunes et amoureux non marié.... Il la fist servir et honnourer comme la princesse de sa terre, mesmement la fist soir à sa table, et tant luy fu agréable sa belle contenance que il s'enamoura d'elle

merveilleusement. » Elle résista quelque temps au désir qu'il avait de lui voir changer de religion; « mais à chief de conclusions, quant elle vey que faire luy convenoit par amours ou par force, elle, par fainte, renoncha au baptesme et au service de Dieu pour aourer les ydolles; de laquelle chose le soudan fu tant joyeux qu'on ne pourroit plus. Il s'appresta et manda ses princes et barons, et seloncq la manière sarrasine espousa ycelle à grant honneur : coucha avecq elle, et tant firent que la dame conchupt, et au chief de neuf mois délivra d'un beau fils, puis eult une autre fois une fille, et ainsy usa sa vie environ de sept ans et demy; et elle quy estoit de vif engin fist tant qu'elle sy sceut parler le langage du pays. Sy fu humble, doulce et courtoise à toutes gens, poures et riches, et acquist couronne de louenge tant grande que sa renommée couroit par la pluspart des cours des princes sarrasins. »

Dans la persuasion que la dame était morte, le comte de Ponthieu, « son filz, et Thibault, aprez la confession prinse à l'archevesque de Rains, entreprindrent le voiage d'oultre mer, ad ce que Dieu ne se courouchast à eulx pour le péchié qu'ilz avoient souffert estre perpétré par les euvres du conte envers la dame et du père envers son enfant.... Lesquelz aux veus faisans promisrent de non jamais faire tondre leurs barbes jusques leur voiage serroit consommé. »

Arrivés à Jérusalem, après une heureuse traversée, les pélerins « firent leurs offrandes et vi-

sitèrent tous les sains lieux quy font à honnourer, priant Dieu qu'il leur feist ouïr aulcune nouvelle de la dame; et de fait, pour mieulx acquerre pardon de leur mesfait, dont ilz se repentoient en effudant larmes piteusement, ilz demourèrent au temple de Jhérusalem ou service de Dieu l'espace d'un an entier en dévotes oroisons, faisans belles ausmônes. Et au chief d'icelluy an prindrent congié des prestres, se partirent de celle part, et en eulz recommandant à la Trinité entrèrent en mer. »

Une violente tempête les poussa sur les côtes d'Aumarie; et malgré les prodiges de valeur des trois chevaliers, leur navire tomba au pouvoir des Sarrasins « et, mesmement le conte de Pontyeu, Thibault et le jeune filz, jà saisis et emmenez au port d'Aumarie furent présentez au souldan, quy les fist emprisonner et commanda que ilz vesquissent sy en grant mésaise que l'en ne leur donnast que pain et eaue bien escharsement. »

Six semaines après, le soudan rassembla grand nombre des personnages les plus distingués de son royaume, pour une solennité pendant laquelle un chrétien servait de but aux flèches des infidèles. Le comte de Ponthieu fut désigné pour victime de ce sauvage divertissement; amené devant le soudan, l'état misérable où il était réduit et la longue barbe qu'il portait, ne permirent pas à sa fille de le reconnaître d'abord; mais entendant le prisonnier parler français,

elle reçut du soudan l'autorisation de l'interroger. Le comte se nomme, et sa fille, sans se faire connaître, obtient la grâce du captif; Thibaut est amené à son tour et délivré de la même manière, ainsi que le fils du comte; « et ung aultre crestien fu tantost délivré aux Sarrasins, lequel non requis il fu mené en une champaigne, desvestu tout nud et tellement actaint de flesches que par glorieux martire rendy son esperit à nostre seigneur Dieu. »

Grâce aux soins de la dame, les trois chevaliers ne tardèrent pas à recouvrer la santé, « et elle, pour leur faire oublier leur grant ennuy, les induisy à jouer aux tables, à harper, à chanter, toutes lesquelles choses le souldan ooit voullentiers, et se ilz eussent voulu prendre sa loy, il leur eust donné moult de richesses, tant pour leur beau passe-temps comme pour l'abillité d'iceulx; car combien qu'ilz cuidaissent bien ou temps advenir estre décapittez, bersez (exposés aux flèches), ou pendus, à la supplication de la dame ilz faisoient telles merveilles que en ycelle marche nulles pareilles n'avoient esté veues. »

Sur ces entrefaites, le soudan d'Aumarie rassembla son armée pour repousser le soudan de Grenade; la dame jugea l'occasion favorable pour travailler à la délivrance des trois chevaliers : elle voulut d'abord entendre le récit fidèle de leurs aventures, et leur demanda ensuite ce qu'ils feraient s'ils retrouvaient la dame qu'ils avaient ainsi maltraitée : « Se la Providence divine per-

mectoit, respondy Thibault, qu'elle nous fust restablie, quelque poureté que nous aions souffert, nous prenderions bien en pascience, et ne serrions pas sy joyeux de seignourisier par toutes les régions de crestienté comme de la recouvrance d'icelle, que Dieux gart quelque part qu'elle soit. »

En parlant ainsi, Thibaut et ses deux compagnons fondaient en larmes; après un moment d'hésitation, la dame, profondément attendrie, s'écria : « Esdrechiez vos faces et contournez vos yeulx, sy regardez ycelle que Dieux admena en ceste terre. »

A ces mots, ils se précipitent dans les bras les uns des autres; et l'explosion de leur joie étant calmée, ils se concertèrent sur les moyens d'assurer leur évasion.

A la sollicitation de la dame, le soudan consentit à emmener Thibaut dans son expédition contre le roi de Grenade, après avoir pris le serment du chevalier « qu'il luy serroit léal en bataille. »

L'armée était divisée en trois corps : Saphire, neveu du soudan, commandait le premier, composé de vingt mille hommes, Thibaut devait combattre sous lui ; le second, de même force, obéissait au soudan lui-même; et le troisième était conduit par « ung jeune chevalier nommé Malaquin de Baudas. »

Par le conseil de Thibaut, les ennemis sont surpris, et à la tête de quelques braves, le chevalier picard se jette dans leur camp et brûle la

tente du soudan de Grenade ; qui, échappant avec peine, met à prix la tête de Thibaut; pressé par les ennemis, celui-ci les renverse « par monceaulx sy drus que il ne sçavoit marchier que sur les charongnes ou sur le sancg d'iceulx. »

Instruit des exploits de Thibaud, le soudan le chargea cette nuit même, de concert avec Malaquin, de s'emparer d'une tour où était déposé le trésor du roi de Grenade, ce qu'ils exécutèrent avec la plus grande vigueur. Le soudan prit alors le parti de diviser son armée en quatre corps, et Thibaut fut mis à la tête du premier.

L'armée du roi de Grenade, forte de cent vingt mille hommes au moins, se composait de six divisions : « la première guia son admiral, la seconde Galasus son filz, la tierce luy, la quarte le marquis de Selte, la quinte le seigneur de Gilbatar, la sixte a son connestable. » Au premier choc, Thibaut tue l'amiral; Galasus, accouru pour le soutenir, est abattu à son tour, grièvement blessé. Le roi de Grenade veut venger son fils, Saphire vient au secours de Thibaut, le soudan d'Aumarie et le marquis de Selte, prennent part au combat; la mêlée est terrible : le soudan d'Aumarie est renversé par le marquis de Selte, et grâce à Thibaut, qui « gecta sy grans horions de la hace à deux mains, qu'il fist sy ample place autour du souldan son maistre, que tout seul, sans aultre ayde que de Thibaut fu remonté. » Bientôt le soudan de Grenade est fait prisonnier de la main de Thibaut, et ses soldats fuient en

désordre vers le château tombé au pouvoir de leurs ennemis la nuit d'auparavant; le frère de Malaquin de Baudas, qui y commande, fait lever les ponts, alors les Grenadins, « fuians radement, voians ce s'escrièrent *trahis! trahis!* sy sailloient en la rivière comme désespérez, et les aultres furent occis, si que pou en y eult de saulvez. »

Le soudan de Grenade ne recouvre la liberté qu'après avoir signé un traité tout à l'avantage du soudan d'Aumarie; celui-ci était tellement satisfait de Thibaut, qu'il le « loua grandement à sa dame et commanda qu'il fust adoubé richement pour les biens qu'il avoit déservy, et luy dist que s'il voulloit relenquir sa loy, qu'il luy donroit à femme la plus noble dame de son pays, et tant de ses biens que il en serroit comptent. »

Après s'être concertée avec son père, son frère et son mari, et avoir exigé d'eux le serment qu'ils la traiteraient aussi bien qu'avant son malheur, la dame feint d'être malade et obtient du soudan la permission de faire une promenade sur mer, « et adfin que vous puissiés le temps plus joieusement passer, dit ce prince, vous enmerrez vos trois prisonniers avoecq vous et vostre filz aussy, quy vous garderont et esjouyront, car en eulx je me confie grandement. »

Ils s'embarquent, et viennent prendre terre à Brandis, où après avoir reçu du comte et de Thibaud la confirmation de leurs promesses, s'adressant aux marins qui l'avaient amenée :

« R'allez-vous-ent, poursuit-elle, et dictes que je suy réduite à ma première loy, et que jamès on ne (me) verra par-delà, se merveilleuse fortune ne m'y ramaine. »

Libres enfin, la dame et ses compagnons se dirigèrent vers Rome, où le pape « baptisa le filz du souldan et luy donna à non Guillame, puis réconcilia le conte Tibaut et sa dame et remist en droicte crestienté, voire et finablement la conferma en mariage avoec messire Thibault, son premier mary. » A leur retour en Ponthieu, « l'en leur ala au-devant à belle compaignie de prestres et de clers chantant à manière de procession, aussy y avoit grant plenté de chevaliers, dames et damoiselles, quy à grant joye les rechurent et tindrent en grant révérence la bonne dame quy ainsy avoit délivré de prison son père, son mary et son frère. »

Le rapport des mariniers affligea profondément le soudan, et dans son chagrin d'avoir perdu la dame, il s'occupa peu de la fille qu'il en avait eue, et qui, à cause de cette espèce d'abandon, fut surnommé *la belle Chétive*.

Le fils du comte de Ponthieu mourut après avoir brillé quelques années parmi les chevaliers les plus distingués, et Guillaume, son neveu, épousa la fille du seigneur de Praiaulx en Normandie, succéda à son beau-père et vécut toujours en bonne intelligence avec Thibaut et sa femme, qui eurent deux fils, dont l'un fut comte de Ponthieu et l'autre comte de Saint-Pol.

Malaquin de Baudas obtint la main de la belle Chétive, qu'il emmena en Syrie; de cette union vint une fille que ses parens marièrent au soudan de Damas, et qui donna le jour à Saladin; son père « le fist songneusement nourrir ainsy comme son estat le requéroit; sy amenda l'enfant ainsy comme à souhait jusques aux armes porter, ce en quoy il se délicta sur toutes riens..... sy parcrut de plus en plus sans riens faire que à compter face, jusques ad ce que Bauduin de Sebourc fu couronné roy de Jérusalem. »

III.

Accourus à la défense de Jérusalem assiégée par Saladin, les chrétiens ont livré bataille au soudan sous les murs de la ville sainte; le roi Baudouin et la plupart de ses chefs ont péri; la nuit seule a séparé les combattans. « Et mesmement le bastard de Buillon, quy estoit en son tref apuyé à une chaière d'osière, la main au menton, soupirant la mort du bon roy Bauduin et de ses oncles, ne se povoit rapaisier, quant Huon Dodequyn le reprinst disant : « Trop vous voy folloier, fait-il, bastard beau sire, quy ainsy tourmentez vostre corps de couroux. Ne sçavez-vous mie que tous sommes mortelz en ce monde... Chascun de nous doit prendre la mort en gré, car les corps quy cy meurent acquièrent le douaire de Paradis. Sy ne debvons mie plourer aprez eulx, anchois devons penser comment

d'icy eschaperons, ou pour Sarrasins dommagier et vengier sur eulx nos amis, que ainsy ont fait. » Le bâtard répond qu'il mettra « paine à vengier ses oncles et Baudouin, qui tant fu vaillant que au monde n'avoit son pareil. »

Saladin, non moins affecté de la perte des siens, prit des mesures sévères pour que les chrétiens ne pussent échapper. Le lendemain la bataille recommença avec la même fureur; mais la victoire se prononça en faveur du soudan. Hugues et le bâtard, après avoir vu périr leurs compagnons, sont réduits à prendre la fuite, suivis à peine de quelques chevaliers. Les infidèles les poursuivent avec un tel acharnement « de toutes pars, si que tous furent aconsieuis et aculez sur le mont de Calvaire, au lieu ouprez que l'istore nomme Golgatas, où il leur convint demorer ou mectre en deffence. »

Le fils de Guillaume d'Aumarie, Jean, comte de Ponthieu, suivi de cinq cents soldats, arrivait à Jérusalem au moment même où Hugues et le bâtard se retiraient vers le Calvaire. Le chevalier picard n'hésite pas à voler à leur secours; il se précipite donc intrépidement contre les païens, « mais tout ainsy comme la mer retrait, rechoipt et engloutist toutes eaues sans croistre ne soy desriver, furent les vaillans pellerins illec recheus, et en sy pou d'heure destruis, que tous furent comme mors et abatus soudainement. »

Pour arriver jusqu'à Hugues et au Bâtard, Jean fit un tel carnage de Sarrasins, que le sou-

dan ordonna qu'on le prît vivant et qu'on le lui amenât pour en tirer une vengeance exemplaire. « Sy l'eussent païens occis dix fois, se n'eust esté la deffence de Salhadin... » En vain Corsuble priait le soudan, son neveu, de laisser tuer le chevalier chrétien, « car quatre ou cincq rois ou amiraux avoit occis en sa présence. Finablement, le noble prince fu abatu et son cheval occis dessoubz luy, mais tost se releva l'espée ou poing, criant *saint sépulcre!* »

Les trois guerriers, restés seuls, se défendirent encore quelque temps autour d'un grand arbre; Jean, accablé par le nombre, tomba le premier aux mains des Sarrasins. Conduit devant le soudan, il répond avec la plus grande franchise à ses questions. Saladin, qui le reconnaît pour son parent, s'adoucit, et lui propose d'abandonner la religion chrétienne: il lui promet la vie à ce prix. Jean refuse. Charmé de sa générosité, Saladin lui dit : « Jehan beau sire, je vous diray, puisqu'ainsy est que vostre voulenté n'est pas de vostre loy relenquir ad présent, vous demourez avoec moy comme mon prisonnier ; c'est-à-dire vous me jurerez que sans mon congié vous ne partirez de mon hostel ; et pour la noblesse et chevalerie de vostre corps, je vous sauve la vie, et me aiderez à conduire en France, où j'ay dévocion d'aler comme vous estes venus par dechà. — Pardieu! Sarrasin, fait-il, se la mort me voulez respiter, je m'en rapporte; mais de jamais avoir en moy fiance ne feriés pas sens,

car aimer ne vous pouroie. » Sy n'en fist le souldan que rire, et tant le prinst en grant amour que pour rien ne l'eust volu malmener. »

Ramené près de l'arbre où Hugues et le bâtard de Bouillon n'avaient point cessé de combattre, Jean obtint de Saladin l'incroyable autorisation de se joindre à eux. Les Sarrasins murmurèrent contre leur général, qui ne voulait pas permettre qu'on tuât les trois chrétiens, mais après avoir perdu quatorze de leurs chefs, ils reçurent enfin l'ordre de n'épargner que le seul Jean. La nuit suspendit le combat. Le bâtard, mortellement blessé, « voiant approcher sa fin, dist à Huon qu'il pensast de sauver sa vie, et que en son testament luy chergoit qu'il le désarmast et portast ses armes et son espée à Mesques, de laquelle j'ay tant de Sarrasins tué, pour baillier à mon frère Gérard. Et me saluez la royne Sinamonde et vos deux fils que jamais ne verray. Mais dictes bien à Gérard que s'il rechoit l'ordre de chevalerie, qu'il luy souviengne de moy. » Les forces du guerrier l'abandonnaient rapidement avec le sang qui s'échappait de ses blessures, bientôt il expire, et Hugues, après avoir chargé Blanchart, le bon destrier, des armes de son infortuné compagnon, cherche à tromper la vigilance des Sarrasins; mais il est arrêté et conduit devant Saladin. Hugues s'attendait à mourir; « tout son confort n'estoit sy non sur sa femme Sinamonde, mère du bastard de Buillon, et sur ses deux enfans Gérard et Seguin quy puis fu roy

de Mélide. » Corsuble insiste auprès de Saladin pour qu'il ordonne le supplice de Hugues, qui, dit-il, « renoia la loy que nous tenons, et par luy avons perdu bien xxvj que rois, qu'amiraulx, et bien deux mil païens..... Tu le dois faire escorchier tout vif ou au moins faire détraire as chevaulx.... » Saladin rejette ces conseils sanguinaires ; il se contente de retenir Hugues prisonnier sur parole, comme Jean de Ponthieu, à condition qu'ils lui serviront de guide dans le voyage qu'il se propose de faire en France.

Les Sarrasins tournent alors leurs efforts contre Jérusalem ; privée de ses défenseurs, la cité sainte ouvre ses portes le lendemain et les habitans sont admis à racheter leur vie et leur liberté au prix d'une grosse rançon, dont le généreux soudan exempta ceux qui ne purent l'acquitter; il permit en outre à Jean et à Hugues de rendre les honneurs funèbres aux « nobles quy mors estoient en la battaille; sy ensevelirent et misrent en terre sainte, en espécial le corps du bon roy Bauduin et du bastard de Buillon assez prez du sépulcre de nostre Seigneur, du consentement Salhadin, entre Godeffroy de Buillon et Bauduin de Buillon, pour ce que tant avoit esté vaillant. »

Cette conquête ne pouvait satisfaire l'ambition du soudan ; il marche bientôt contre la ville de Sur, où commandait Boniface comte de Montferrat, aidé de Guillaume de la Chappelle, qui se défendent vigoureusement; Saladin est telle-

ment charmé de l'intrépidité de Guillaume de la Chappelle, qu'il « prinst le harnois du destrier d'icelluy quy gisoit mort, puis en fist atourner ung de ses meilleurs coursiers, et par sa grant courtoisie l'envoia à messire Guillaume, pour récompensation du cheval que ses gens luy avoient occis, dont le crestien loa moult Salhadin, et aussy firent tous ceulx quy en oyrent parler. »

Saladin, apprenant que deux cents dames ou demoiselles s'étaient retirées dans une forteresse peu éloignée de la ville, résolut de s'en emparer. Il laisse donc son armée devant Sur et suivi d'un corps peu nombreux (à privée maisnie), il marche contre la forteresse. Après huit jours d'un blocus rigoureux, le manque de vivres met l'aimable garnison dans la nécessité de capituler. La belle princesse d'Antioche, qui commandait la forteresse, après avoir posé les bases du traité avec Saladin, lui fait pressentir l'état de dénuement où elle et ses compagnes se trouvent réduites, « de quoy Salhadin ot sy grant pité qu'il envoia en son ost querir pain, vin et viandes à grant plenté..... Il assura (la dame) et luy dist qu'il luy souffisoit estre obéy entre elles de leans, duquel bien la dame humblement le remerchia. » Admis dans la forteresse, Saladin reçoit les témoignages de reconnaissance des belles dames. « Sy n'est mie à oublier que ce jour Salhadin disna avoec la dame, accompaignie seullement à sa table d'une jeune damoiselle quy cuida con-

vertir Salhadin par une manière bien couverte; car elle trença deux fois du pain qu'elle engraissa de char de porc, et le mist devant Salhadin, quy mie n'en menga, et n'en fist que rire. »

Épris de la dame, le soudan, aussi galant que brave et généreux, lui fait l'aveu de ses sentimens; la princesse, qui sans doute l'eût écouté volontiers, « s'il eust esté crestien et s'elle eust esté impourveue de mary, » s'en tire fort adroitement; malgré ce refus, Saladin n'en pousse pas moins la générosité jusqu'à leur laisser la forteresse avec des approvisionnemens pour trois mois. Il se hâte de retourner devant Sur, et la place est forcée de se rendre. Son humanité envers les vaincus, autant que sa bravoure, lui valut de nombreuses conquêtes. De retour à Jérusalem, le soudan fit abattre plusieurs églises et changea en mosquées celles du Saint-Sépulcre et de Saint-Jean.

Hugues Dodequin et Jean de Ponthieu étaient toujours en faveur auprès du sultan, et jouissaient d'une grande liberté. Saladin se rendit maître de toutes les principautés autour de Jérusalem; « car à la vérité il n'estoit païen ne crestien quy pour lors peust résister à sa puissance, » et fit présent à Jean de la ville d'Acre et de son territoire. L'auteur ne peut assurer si la ville était chrétienne avant de passer sous la domination du comte de Ponthieu : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle le fut après.

« Siglaie, Esclavonnie, Anthioche et toute

Égipte, que soulloit tenir le bastard sans paour, quy fu empoisonné par sa femme, » sont subjuguées par le vaillant Saladin. La Perse, la Médie et plusieurs autres contrées éprouvent le même sort : la Mecque et Tabarie, principauté de Hugues, furent seules épargnées. C'est à son retour dans la ville sainte que Saladin voulut être fait chevalier de la main de Hugues. Nous ne croyons pas devoir reproduire les détails de cette cérémonie, qui se trouvent dans l'ouvrage intitulé l'*Ordene de Chevalerie* (1). Saladin, pour reconnaître ce que Hugues avait fait, promit de lui faire remettre tous ses parens et tous ses amis, et de plus dix des chrétiens qui tomberaient entre ses mains à la première bataille.

Après avoir vécu dix ans dans une profonde paix, Saladin fit appeler Hugues et Jean, et leur annonça qu'il voulait enfin « aler en France à la court du roy à Paris veoir la noblesse et le maintien des crestiens, » pour juger les deux religions et embrasser celle qui lui semblera la meilleure. Il somma les deux chevaliers de tenir leurs promesses, « et se misrent en mer à privée compaignie, et tant singlèrent qu'ilz arrivèrent à Brandis. » Rendus à Rome, les deux barons obtinrent l'absolution du Pape. Saladin, qui s'é-

---

(1) Publié par Barbazan, par Méon et par Marin, dans les pièces justificatives de son *Histoire de Saladin*, t. 2, p. 447 et suiv.

tait fait expliquer le sacrement de confession, s'emporte contre le dogme de la rémission des péchés : « Par la foy que je doy à tous les dieux que home puist aourer, s'écrie-t-il, se ores le tenoie (le Pape) en Surie, je le feroie détraire à chevaulx. » Après cette boutade tant soit peu turque, il ne voulut plus entendre parler religion.

Les trois voyageurs traversent la Lombardie et la Bourgogne, ils arrivent enfin à Paris. « Deux ou trois jours furent les barons à Paris joieusement; car illec ne leur eust jamais ennuyé, pour ce que c'est ung droit monde. »

Saladin et ses compagnons se rendirent au palais; en l'absence du roi, la reine les accueillit avec distinction. Pendant le dîner que la reine leur offrit, Saladin voulut savoir pourquoi on avait placé douze pauvres à une table au milieu de la salle. Sur la réponse de Jean que c'était en l'honneur des douze apôtres « quy vivoient pourement, en signe de humilité, on repaist douze poures en mémore perpétuelle. — Et de quoy les repaist l'en? dist Salhadin; je ne voy rien porter devant eulx, senon ce quy demeure aux serviteurs. » Il en conclut que la religion chrétienne est fausse, et Jean fut si étourdi de l'argument qu'il resta muet. La jeunesse, le gracieux maintien du soudan, attirèrent l'attention de la reine, qui en garda un tendre souvenir.

Les chevaliers quittèrent Paris le lendemain et se rendirent à Saint-Omer, où était le roi

Philippe avec un grand nombre de seigneurs. Dans cette ville ils apprirent de leur hôte, que le comte de Ponthieu, parti depuis dix ans et passant pour mort, avait laissé une sœur qui devait lui succéder. Cette sœur, ayant dédaigné les hommages d'un chevalier nommé Lambert, celui-ci, désespéré, l'accusait d'un crime atroce et s'offrait à soutenir son accusation, les armes à la main, de sorte que si dans la journée il ne se présentait pas un champion pour la demoiselle, elle devait être conduite au bûcher le lendemain. — Le bouillant Saladin changea de couleur en apprenant le danger de sa parente: « Ne vous doubtez, Jehan, dit-il, car puisque cy sommes, vostre seur serra secourue. » Un généreux débat s'engage entre Hugues et Saladin, qui reste chargé de défendre l'accusée.

Le lendemain la cour s'assemble, on lit l'acte d'accusation, Lambert s'avance fièrement et déclare qu'il est prêt à le soutenir ; en vain l'accusée implore le secours de ses parens et de ses amis : personne n'ose répondre à son appel.

Après une longue attente, pendant laquelle la demoiselle adresse au ciel une prière fervente, on allait enfin recueillir les voix, lorsque Saladin fend la presse et s'adressant à Lambert : « Tu mens, dist-il, faulx et desloial! vecy le chevalier de la dame quy requiert estre armé et monté pour combattre contre toy, et confesser par force d'armes s'il est mestier, que à tort as la dame occupée (inculpée) et c'oncques elle ne

pensa ce quy luy est à tort imposé. » Il gecta lors son gage devant le roy et toute la chevalerie qui là fu. »

Sûr de vaincre, Lambert s'étonne de rencontrer un adversaire: il jette aussi son gant; les gages sont relevés et remis aux mains du roi, qui consulte les deux champions sur le jour qu'ils veulent assigner au combat. Saladin, impatient, demande que ce soit sur-le-champ. Le roi y consent, et il fait « baillier à Salhadin trois chevaliers pour le conduire à son hostel, tant qu'il fust armé; et à Lambert trois aultres pour le ramener ou champ, et se donner garde que luy ne ses amis ne pourchassaissent chose qui fust nuisable à Salhadin. » Dans le trajet à son hôtel, le soudan reçoit les remercîmens et les vœux de la demoiselle de Ponthieu.

Armé avec soin par Hugues et Jean, Saladin ne tarde pas à se présenter dans la lice, où il arrive le premier. Lorsque les deux adversaires sont en présence, la demoiselle est amenée, sous la garde de douze chevaliers, et placée près des lices de cordes qu'on avait dressées à la hâte. Les combattans font leurs conventions et fondent lances baissées, l'un contre l'autre. Après une lutte terrible et dans laquelle le soudan montre sa courtoisie accoutumée, Lambert, grièvement blessé, est contraint de requérir « mercy à Salhadin, disant: « Ne me veullés occire, franc chevalier; ains aiés de moy pitié, et me mainé devers le roy adfin que je descharge la dame que j'ay

tant amée, que pour son amour me fault en la fin mourir. » Saladin, qui connaissait la puissance de l'amour, le reçut à grâce et le conduisit au roi, où « en la présence de tous confessa Lambert le cas ainsy qu'il estoit advenu, et que la damoiselle le sçavoit véritablement, car par certaines personnes l'avoit fait requerre à femme, de quoy le cas estoit plus rémissible. » La demoiselle ne savait comment exprimer sa reconnaissance au vaillant Saladin, objet d'admiration pour tous les chevaliers. Selon les lois des gages de bataille, le roi allait prononcer la sentence de mort contre Lambert, lorsque le soudan se levant pria le monarque de lui accorder un don, ce qu'il fit très-volontiers. Saladin adressa la même demande à la demoiselle, qui y consentit de même, ne soupçonnant guère ce que l'étranger allait exiger. Alors le soudan pria le roi de lui accorder la grâce de son adversaire ; il prit ensuite la main de la demoiselle et celle de Lambert, et les réunit en la pressant de le recevoir pour son mari; elle hésitait, Jean de Ponthieu s'approcha, et après avoir dit quelques mots à l'oreille de sa sœur, « et croit l'istoire qu'elle eut congnoissance de luy, car elle mua couleur; sy l'acorda présent tous ceulx qui là furent. » Le roi désigna la ville de Cambray pour y célébrer les noces, et fit publier un tournoi à cette occasion. En attendant le jour fixé, Saladin, Jean, Hugues et Lambert se rendirent à « Saint-Riquier, quy pour lors estoit bonne ville

pour mener déduit. » Parmi les nobles personnages qui s'empressèrent de se rendre à Cambray, l'auteur nomme « le roy Philippe de France et la royne sa femme (laquelle, comme dist l'istoire, estoit fille ou seur du roy d'Arragon, et ne fu mie celle quy porta le roy saint Loys quy yssy d'icelluy Phelipe)... y furent en sy grant estat come il appartenoit. Aussy fut illec le roy Richard d'Engleterre, le conte de Flandres, le conte de Joigny, le conte Dampmartin, Audry de Chauvingny, Guillaume Longue-Espée, Guillaume de Barrez et sy grant nombre de barons et grans seigneurs... que belle chose estoit à veoir. » Dans cette brillante assemblée, le soudan surtout « avoit le regard de la roine de France..... disant en soy : Vray Dieu ! quel homme est-ce cy ? oncques nul ne vy quy mieulx me pleust. » Pour se ménager une entrevue avec Saladin, la reine témoigne le désir de manger du gibier ; le roi et les chevaliers se rendent à la chasse ; le soudan se préparait à les suivre, quand la reine lui « manda qu'il demourast et qu'elle vouloit parler à luy : à quoy il obéy. » La reine le « recheupt à l'entrer en sa chambre en riant sy gracieusement que dame du monde pourroit faire à homme en tel cas. » Après lui avoir adressé quelques complimens (ici, on le voit, les rôles sont intervertis), la reine déclare ses sentimens à Saladin, et termine ainsi : « Sy me voeilliés recepvoir à amie ; car j'ay de vous fait mon amy. » Le soudan, appréciant le danger de son heureuse

situation, cherche à y échapper courtoisement; mais la reine, qui a pris son parti, le menace de se venger comme la femme de Putiphar, et le Sarrasin, qui n'était pas un Joseph, prend le parti de céder. Les amans ne se séparèrent qu'au retour du roi. Saladin refusa de dire son nom à la reine; il crut aussi devoir taire son aventure à ses deux compagnons. Tous trois se rendirent à la cour, et pendant le souper la reine ne cessa d'avoir les yeux sur le soudan.

Saladin et ses compagnons étaient occupés de l'ordonnance d'un grand dîner, que le soudan, à son tour, voulait donner la veille du tournoi, quand un marchand amena le plus beau cheval qu'on eût jamais vu. « Mais homme tant fust noble n'y tendy, pour ce que le marchant le faisoit iiij^{m}. livres parisis, chascun disoit que c'estoit l'avoir d'un conté; sy n'en curoit-on. » Saladin le fit acheter par Hugues; il voulut aussi que tout ce qui était nécessaire pour son banquet fût payé au-delà de ce qu'on en demandait, « et à son hoste mesmes, quant il se voult départir, donna mil flourins pour sa belle chière, dont il fu moult grant nouvelle. » Les convives se retirèrent émerveillés, « et disoient les aulcuns que Alixandre n'eust peu plus faire en son temps (1)... mais la royne n'en disoit pas ce qu'elle en

(1) La générosité d'Alexandre était passée en proverbe au moyen-âge.

sçavoit véritablement et à bon droit. » Le lendemain Saladin, accompagné de Jean, de Hugues et de Lambert, se faisait nommer les champions qui se rendaient au tournoi, à mesure qu'ils passaient sous ses yeux; « et dist tout hault que belle estoit l'ordonnance des François. » Bientôt les cavaliers s'ébranlèrent, « et de prime face désheaumèrent et jectèrent par terre les ungs les aultres, mais la maistrise estoit d'emmener les chevaulx à sauveté, c'est-à-dire jusques aux mettes et barrières ordonnées; car quant ung chevalier estoit abatu sourdoient gens propres à puissance pour leurs chevaulx rescourre, et y avoit grant dangier. » Une foule de chevaliers se précipitèrent contre Saladin, dans l'espoir de s'emparer de son cheval; et le soudan, soutenu par Jean, Hugues et Lambert, les repoussa vigoureusement. Il ne tarde pas à prendre le rôle d'agresseur et s'élance contre le roi d'Angleterre, qu'il abat sur l'arène, et pendant que les Anglais viennent relever leur roi, Jean emmène le cheval du vaincu. Chavigny est également renversé par le terrible soudan; mais grâce au dévouement de ses chevaliers, il ne tarde pas à être remonté. Saladin se retirait à l'écart pour reprendre haleine, lorsqu'un chevalier flamand, profitant du moment où le monarque ôtait son heaume, le saisit par derrière et lui serre le cou si étroitement qu'il lui fait vider les arçons et emmène son cheval à la hâte. Tout honteux de sa chute, Saladin se relève et ses compagnons lui amènent

le cheval qu'ils avaient conquis sur le roi d'Angleterre; mais le Flamand s'était empressé de faire conduire le cheval du soudan à son logis, de sorte que Saladin ne put le recouvrer, comme il se l'était promis. Cependant il déploya tant de valeur dans cette journée, que malgré la perte de son cheval le prix du tournoi lui fut adjugé. Enchanté de son triomphe, Saladin tint le soir même une « court plénière et commune à son hôtel. » Le chevalier flamand qui avait démonté Saladin était venu en assez pauvre équipage prendre part à la fête; on le fit remarquer au soudan, qui vint suivi de « pluiseurs mennestreurs, clarons et trompectes, autant par scène comme aultrement, » lui offrir ses propres armes, qui étaient magnifiques, en lui disant : « Chevalier franc et courtois, aujourd'huy, par très-grant vasselage, vertu et proesce, m'avez abattu, et concquis mon cheval, ce que aultres n'ont peu ne sceu faire. Je vous présente, pour vostre vaillance, cest escu, et veul que le cheval soit vostre comme se de france jouste m'aviés abattu; et vous prie que pour l'amour de moy veulliés cestes armes porter doresenavant. » Malgré l'ironie sanglante de ces paroles, le présent n'en est pas moins accepté. Saladin continua à faire les honneurs à la grande satisfaction de tous et surtout des dames. La reine voulut danser avec lui, et elle le pressa tant de lui apprendre son nom « qu'il fu constraint de luy dire la demande; car c'est engin merveilleux que de femme quant à

aulcune chose elle s'applique. » Le nom de Saladin ne changea rien aux sentimens de la reine. A l'issue de la fête, le soudan fit ses préparatifs de départ, alla le lendemain prendre congé du roi et des barons, et partit après avoir comblé de richesses Lambert et sa femme; « sy ne pouroit raconter l'istoire tout leur voiage, mais bien dist qu'ilz passèrent jusques à Brandis, où ilz trouvèrent le vaissel quy les avoit amenez, ouquel ilz passèrent jusques en Surie; sy se misrent à terre pour aler à Jerusalem. » A peine de retour, le soudan appela les princes et barons de ses états, et leur déclara le désir qu'il avait de conquérir la France, dont il espérait, avec leur secours, se rendre maître en deux ans. Quelques-uns de ceux qui étaient le plus en faveur osèrent lui représenter les difficultés d'une telle entreprise, « et il leur respondy qu'il en vouloit veoir la fachon, à cause d'un sort quy sur luy avoit esté gecté et quy assez coulouroit la conqueste. » Le soudan rassembla l'armée la plus nombreuse qu'il eût vue en sa vie, fit mander Jean et Hugues, et après leur avoir rappelé leurs sermens et leur avoir témoigné sa satisfaction de leur fidélité, il leur annonça qu'il désirait être conduit par eux dans son expédition contre la France. Les chevaliers alléguèrent vainement qu'ils croyaient être dégagés envers lui; ils furent obligés de promettre de faire ce qu'il désirait d'eux.

L'armée s'embarque et bientôt elle a perdu de

vue les côtes de Syrie. Consultés par Saladin sur le point le plus propre au débarquement, les deux Français lui persuadent qu'il doit se diriger d'abord vers l'Angleterre, que de là il passera facilement soit en Normandie, soit en Picardie, où est situé le fief de Jean. Saladin donne des éloges à la loyauté de ses deux conseillers, trop amis de leur pays pour ne pas le tromper. Le soudan fait disposer un bâtiment léger, et charge Hugues, Jean et quelques Sarrasins parlant français, d'aller reconnaître le pays. Ils partent, recommandant à Saladin de n'avancer que lorsqu'ils l'appelleront. Dès que les deux chevaliers sont sans témoins, ils versent des larmes sur le danger de la chrétienté, et prennent le parti de faire avertir le roi d'Angleterre de l'invasion qui le menace ainsi que le roi de France. Les deux monarques se hâtent de prendre leurs mesures pour repousser Saladin.

Par le conseil des deux chevaliers, les infidèles débarquent « entre Escoche et Warwich, » où le roi Richard s'était préparé à les bien recevoir. Après des efforts inouïs pour forcer le passage, Saladin, bloqué en quelque sorte sur la côte, se voit contraint de se rembarquer et de reprendre le chemin de Jérusalem; là, il se hâte de licencier son armée; et Hugues, croyant l'instant favorable pour solliciter la permission d'aller à « la Mesques veoir Sinamonde sa femme et ses enfans. Sy le regarda Salhadin moult despiteusement et hochant la teste, respondy : « Ainsy

ne laisse l'en mie eschaper trahictres de court de prince. » Hugues, quy assez entendy sur quoy Salhadin vouloit venir, luy respondy lors : Que dictes-vous, sire souldan? Pour le corps Dieu! sont en fin ainsy sallarié ceulx quy loyaulment vous servent? » Il jette son gant et déclare qu'il est prêt à se mesurer contre deux Sarrasins. Le roi de Morienne et Malore son fils, obtiennent l'honneur de combattre contre Hugues, qui se présente « noblement armé et monté, car il avoit Blanchard que le bastard de Buillon luy avoit ballié pour Gérard le bel armé, son frère, et sy avoit son harnois et son espée Murgalie. » Les deux Sarrasins succombèrent. Après cette épreuve, le soudan, convaincu de l'innocence des deux chrétiens, pria Hugues de lui pardonner ses soupçons; mais il refusa de le laisser partir à moins qu'il ne payât cent mille marcs d'or pour sa rançon. Hugues se récrie sur l'énormité de la somme; et Saladin lui dit que si un Sarrasin aussi vaillant que lui était prisonnier des chrétiens, il serait trop heureux de le racheter à ce prix : ce qui lui serait très-facile, « car nostre coustume est ycy telle que quant nous avons homme prisonnier, pour sa raenchon faisons une colecte..... tellement que le prisonnier a souvent assez bon à embourser. » Puisqu'il en est ainsi, dit Hugues, je commencerai ma collecte par toi; et le soudan lui rabattit dix mille marcs sur les cent mille, mais sous la condition que la somme serait portée à deux cent mille marcs s'il

ne la réalisait dans l'espace d'un mois. L'espoir que Saladin avait conçu de retenir son prisonnier fut trompé : Hugues reçut des principaux Sarrasins non-seulement les quatre-vingt-dix mille marcs, mais encore une somme suffisante pour couvrir les frais de son retour. Saladin se vit forcé de le laisser partir pour « Tabarie, où à grant joie fu recheu. Et tantost aprez recouru Salhadin toute la terre de Surie; et.... couronna Jehan de Pontyeu de la cité d'Acre et Mec, le colloqua entre les paiens, quy forment l'onnourèrent certain tamps durant ouquel Salhadin fist grant dilligence de garnir ses places, citez et forteresses. » Peu de temps après, le roi de France, excité par la reine qui désirait revoir Saladin, s'embarqua pour la croisade avec le roi d'Angleterre et ses barons. Le roi Jean de Ponthieu, apprenant cette expédition, fit prévenir les deux princes qu'il les recevrait à Acre, où Saladin ne tarde pas à les venir assiéger. Les croisés ne donnant aucun signe de vie, Saladin s'avance près des murailles et demande « s'il y avoit quatre crestiens sy vaillans quy de cours de lance l'oseroient venir rencontrer. » La nouvelle de ce défi étant portée au palais, la reine se persuada « que c'estoit pour l'amour d'elle que son amy Salhadin vouloit ainsy sa vye adventurer. Sy se party coiement d'illec, et s'en ala en ung lieu advantageux, duquel elle perchut bien Salhadin, quy par adventure avoit esté adverty de sa venue, dont quant elle le vey fu moult joyeuse....

Le roi Phelipe et ses barons, oians l'entreprinse et oultrage de Salhadin, furent moult doullans. » Guillaume Longue-Épée, qui s'était précipité contre le soudan, est renversé par ce généreux ennemi, qui l'aide à remonter à cheval et le renvoie sain et sauf à la ville. D'autres chrétiens étant sortis éprouvent le même sort et le même traitement; « dont la royne, moult joyeuse, dist en soy que c'estoit son amy, et que lors bien s'en appercevoit. » La belle saison se passa sans que les chrétiens osassent rien tenter contre Salhadin, qui, ne pouvant se flatter d'emporter la ville d'assaut, prit le parti de se retirer « en sa cité de Jhérusalem, pour passer le temps inhabille pour armes maintenir. » Cette retraite, qui comblait de joie les croisés, causa un vif chagrin à la reine, qui ne pouvait se consoler de l'éloignement de Saladin. Elle persuada au « roy son mary, quy pour sa grant beaulté estoit d'elle ainsy comme tout affollé, » qu'elle avait reçu en songe la mission de convertir le soudan. « Le roy, doubtant de courouchier Dieu, et pensant que les menchonges de sa femme fuissent véritables, conclud entre ses hommes qu'il la laisseroit ceste chose esprouver, moiennant bon et seur sauf-conduit, avoec certaine guide de quelque ung des plus vaillans de sa compaignie. » Saladin ne se fit pas prier pour accorder le sauf-conduit. Chauvigny fut désigné pour accompagner la reine; ce choix déplut à la princesse, « car elle sçavoit bien que Chauvigny de sa na-

ture estoit doubteux (soupçonneux); mais néantmoins n'osa-elle le roy desdire ne rompre son ordonnance. » La réception que Saladin fit à la reine éveilla les soupçons de Chauvigny, qui prit la résolution de ne pas laisser les deux amans sans témoins; le rigide chevalier s'apercevant qu'on cherchait à lui échapper « tané estoit de illec soy pourmener, sy dist à la royne : Je oroye (j'entendrais) voulentier faire vostre message, dame, se c'estoit vostre plaisir; car à loncq séjour faire, le roy en pouroit avoir desplaisance. » Après plusieurs tentatives pour tromper les yeux de ce nouvel Argus, Saladin, voyant Chauvigny attaché à leurs pas, lui eût fait un mauvais parti s'il n'eût respecté le sauf-conduit. La reine, pressée de nouveau par son guide, lui répond : « Vous parlez en vain, Chauvigny... vous m'avez ycy amené sur vostre adventure, laquelle vous vaille s'elle vous peut valoir..... Je suis venue pour besongnier avoec Salhadin... sy ne me partiray d'icy tant que ma voulenté auray adcomplie, et deusse perdre vostre compaignie, de laquelle je suy trop mal comptente. » Ce discours ne laissa plus de doute sur les intentions de la reine, et Chauvigny prit aussitôt son parti : il va trouver ses gens, leur fait quitter sur-le-champ Jérusalem; lui-même, à cheval et n'ayant pour toute arme que l'épée avec laquelle il avait coupé le roi Bruiant en deux, se dirige vers le palais. La reine, appuyée à une fenêtre, s'entretenait avec le soudan; il la salue et lui dit : « Haa,

madame, trop me poise que vostre voulenté est de ycy ainsy demourer; sy vous prie que je parle à vous ung petit pour aulcunes choses secrètes, adfin que se pour vous me fait le roy mourir, ce soit à son tort. » La reine fait quelque difficulté, mais enfin, sur l'invitation de Saladin, elle se décide à descendre; Chauvigny, feignant de lui parler à l'oreille, la fait approcher, et au même instant il la saisit, la place devant lui sur son cheval, pique des deux et disparaît avec sa proie aux yeux des Sarrasins ébahis. Saladin se précipite vainement sur ses traces, Chauvigny et ses gens échappèrent à leurs ennemis et rentrèrent sains et saufs à Acre. Le fidèle chevalier, en remettant la reine aux mains de Philippe, lui raconta son aventure, dont il « fu moult marry, mais mie ne le voult le roy pugnir de son meffait, anchois la renvoya au roy d'Arragon son père, renunchant à la compaignie d'icelle pour ses malles fachons et pour la male voulenté qu'elle avoit eue de converser avoec les Turqs. Lequel roy son père en fist sy bonne justice si tost qu'il entendy son procès, qu'il en contempta le roy de France et les nobles barons. Sy se taist l'istoire de la fin de la royne. »

Au mois de mars suivant, Chauvigny voulant réaliser un songe par lequel il lui semblait qu'il s'était emparé de Jérusalem, accompagné de Guillaume-des-Barres, s'approcha en secret de cette ville; Saladin, averti, vint les attaquer. Les deux chrétiens, après avoir vu tuer presque

tous leurs soldats, furent contraints de prendre la fuite; suivis seulement de quelques cavaliers, ils trouvèrent un refuge au château de Sayette, où commandait le chevalier Antoine que le cheval de Saladin avait ramené au camp des Sarrasins, dont il s'était acquis l'estime au point d'en obtenir ce commandement. Malgré ses engagemens avec les infidèles, Antoine promit de protéger les vaincus contre Saladin lui-même, qui ne tarda pas à se présenter devant la forteresse, faisant le serment de ne pas s'éloigner avant d'avoir son ennemi entre les mains. Le roi de France, apprenant le danger de Chauvigny, s'empresse de venir au secours des assiégés; à la vue du secours, ceux-ci font une sortie, et piqué des reproches que lui adresse le roi sur sa défaite, Chauvigny se précipite au plus épais des bataillons Sarrasins, et attaque le soudan, qui finit par le faire prisonnier. Après un combat très-meurtrier, les chrétiens se retirent à Acre et les Sarrasins à Jérusalem. Saladin fit conduire Chauvigny à Damas, où bientôt il se rend lui-même pour inviter le soudan de Damas à veiller sur son prisonnier. L'amour adoucit bientôt les malheurs de Chauvigny, de l'aveu du soudan, l'un des plus vaillans parmi les chrétiens: Gloriande, la jeune et belle femme du soudan de Damas, conçut pour lui de tendres sentimens, et Polis naquit de ces amours clandestins. Les Français, avertis que Chauvigny avait été conduit à Damas, vinrent mettre le

siége devant cette ville, « en mandant à Salhadin qu'il leur meist à raenchon Chauvigny ; mais il respondy que anchois, pour les desplaisirs qu'il luy avoit fais le feroit pendre aux créneaulx de la ville. » Les Français marchent à l'assaut; ils sont repoussés et Saladin fait une sortie qui coûte beaucoup de monde aux chrétiens. Pendant cette lutte, Chauvigny s'échappe de la ville, grâce à la reine; il s'élance contre les Sarrasins, qui à leur tour sont repoussés jusque dans les rues, malgré les exploits surhumains du soudan. A l'approche de la nuit les Français rentrent dans leur camp, enchantés d'avoir retrouvé leur brave compagnon. Le soudan, qui avait cru reconnaître Chauvigny à sa bravoure pendant le combat, apprend en effet que le prisonnier a été délivré à la prière de la reine, qui cherche à se disculper en chargeant le geolier. Le soudan déclare qu'elle sera condamnée s'il ne se présente un champion pour combattre le roi de Morienne, son accusateur. Bandelodas, frère de la reine, prend sa défense; il tue le roi de Morienne, dont le corps fut pendu ainsi que le geolier. « De quoy Salhadin se contempta et pardonna à la royne, car plain estoit de miséricorde. » Le siége de Damas se prolongea deux années entières, pendant lesquelles la victoire passait alternativement d'un camp à l'autre. Enfin « le roy Richard d'Engleterre, pour aulcunes traysons qu'il avoit voulu faire au pourfit des païens, fu constraint de soy retourner en

Engleterre avoec ses Englois, ennemis de ceulx de France, ou lieu duquel Englois vint Huon Dodequin à grant puissance à le rescousse au roy de France. » Un défi fut porté de leur part à Saladin. Il s'ensuivit une terrible bataille dans laquelle les Sarrasins furent presque tous détruits et Saladin obligé de fuir vers la mer, suivi d'un petit nombre des siens. Gérard-Bel-Armé, fils de Huon Dodequin, qui brûlait de venger le bâtard de Bouillon, tué par Saladin sous les murs de Jérusalem, s'attache aux pas du soudan. Parvenus au rivage, les Sarrasins se jettent dans un vaisseau que le hasard leur offre, et Saladin, qui veut s'embarquer le dernier, est percé d'un coup de lance de la main de Gérard, qui le renverse dans le navire. Les Sarrasins prennent le large en toute hâte. Le soudan, grièvement blessé, se fit conduire à Babylone, et là il « manda le plus sage Juif de Judée, aussy le plus sage crestien que l'en sceust trouver et le plus sage Sarrasin de sa terre. » Après les avoir entendus longuement « disputer de leur foy et créance..... il demanda ung grant baschin plain d'eaue necte et clere dedens; sy fist lors chascun tirer en sus de luy, puis dist trois mots, ne scèt mie l'istoire quelz, levant les yeulx amont, et en faisant le signe de la croix, dist : « Autant y-a-yl de cy jusques là comme il y a de là jusques ycy, » en croisant sur l'eauue; et lors commanda que l'en luy tirast la lance hors du corps, et en versant l'eauue sur son corps, inspira

à grans regrets. Sy fait à supposer que en celle fin il se converty à nostre Seigneur Jhésu-Crist, seloncq la disputoison qu'il oy des trois clercqs... Et après sa mort, son filz, nommé Salfadin, parconquesta toute la terre quy depuis a esté en la main des infidelz, et sera tant qu'il plaira à nostre Seigneur Jhésu-Crist. »

Cy fine l'istoire du vaillant chevalier monseigneur Jehan d'Avesnes, conte de Pontyeu, de son filz le conte Jehan, et de son beau-filz Thibault de Dommart, et du preu et vaillant Turcq le souldan Salhadin, qui d'eulz et de leur lignie descendy.

NOTICE

SUR

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

d'Abbeville

ET DE SES ENVIRONS.

A Dieu ne plaise que nous méconnaissions les avantages immenses de cette centralisation, œuvre de deux grands génies, et objet de l'envie de l'Europe ; de cette réalisation de tous les intérêts généraux en un seul corps; de cette union des différentes provinces qui fait de notre France un tout homogène, se mouvant avec un ensemble admirable et jusque dans les parties les plus éloignées, par une simple impulsion imprimée du centre, organisation merveilleuse qui laisse bien loin derrière elle toutes les diverses confédérations soit de l'ancien, soit du nouveau monde ; mais n'est-il pas à craindre cependant que, comme toutes les institutions humaines,

elle n'ait aussi ses imperfections cachées qui échappent aux yeux ordinaires, frappés uniquement des résultats visibles et palpables? Une vue plus pénétrante ne pourrait-elle pas apercevoir d'avance dans ce mouvement, dans cette activité centripète incessamment croissante, l'affaiblissement, à une époque plus ou moins reculée, de l'équilibre des forces, et l'épuisement de la vie locale dans les contrées plus distantes? Notre belle France ne pourrait-elle pas ressembler un jour à ce malade dont le cœur absorbant la masse presque entière du sang n'acquiert plus de vigueur et de développement qu'au détriment du corps qu'il est chargé d'animer, telles sont les graves questions qui se présentent à l'esprit de celui qui réfléchit et auxquelles de fâcheuses circonstances viennent parfois donner un poids bien grand. Nous ne prétendons pas aborder ce sujet sous le rapport administratif ou politique; nous laissons aux publicistes le soin de peser les raisons qui militent pour ou contre ce système, et de proposer les améliorations que leur sagesse désirerait y voir introduire. Nous nous contenterons de quelques courtes considérations sur son influence par rapport aux lettres.

Cette influence, nous le croyons du moins, serait à la fin fatale si l'on ne se hâtait d'y apporter remède; nous habituant insensiblement à ne voir que la capitale, à recevoir de ce vaste foyer nos sentimens et nos opinions, éblouis que nous sommes des torrens de lumière qui en

jaillissent, n'oublierons-nous pas que le savoir n'est pas un monopole? Ne désespèrerons-nous pas de nous-mêmes? Humblement prosternés devant ces fières royautés du jour, quelquefois éphémères, simples provinciaux, comme elles nous appellent, n'attendrons-nous pas, en sujets serviles, leurs superbes arrêts que mille trompettes proclament? Et nous souviendrons-nous encore que le domaine des lettres est une république où il n'y a que des citoyens, où chacun a sa place et peut apporter son offrande, où, si l'on ne brille pas au premier rang, on peut espérer au moins n'être pas totalement oublié? Ce mal n'était peut-être pas même le seul; n'était-il pas à craindre que par suite de la même préoccupation on en vînt à sacrifier des souvenirs précieux; qu'un fatal dédain, rompant la chaîne des temps, ne nous fît croire que rien ne nous avait précédés; et que, reléguant comme futile, l'héritage des siècles passés, on ne renfermât tous les temps dans le moment présent, comme on renfermerait la France dans Paris?

Heureusement le danger a été pressenti; on comprit que le principe d'association est non-seulement une garantie de la liberté individuelle et le plus ferme rempart contre les envahissemens du pouvoir, mais encore un dédommagement du lien de famille qui ne tend que trop à se relâcher parmi nous, la sauvegarde de la religion des souvenirs, un anneau puissant qui rattache le présent au passé et à l'avenir, un stimulant

continuel pour les entreprises nobles ou utiles : des hommes prudens ont renouvelé ou créé, dans les différentes localités, des réunions spécialement chargées d'y entretenir dans les sciences et les lettres, dans les arts et l'industrie, cette généreuse émulation, unique principe de vie, source féconde d'améliorations et de progrès ; de toutes parts s'est manifestée une réaction salutaire, une noble activité à rechercher les titres que chaque ville, chaque commune avait à la considération du pays, la part que les aïeux pouvaient revendiquer à la reconnaissance de la postérité pour avoir contribué à amener la commune-patrie à ce haut degré de civilisation qui la place à la tête des nations européennes. Des patriotes laborieux, soutenus par l'amour de la cité, se sont livrés avec ardeur à ce travail pénible quoique intéressant ; ils ont secoué la poussière des siècles; ils ont fouillé les archives, scruté les antiques chartriers, interrogé le silence des monastères et des tombeaux. Un nouveau monde qu'on soupçonnait à peine a surgi du passé. Ils ont publié des mémoires riches de faits, des biographies qui révèlent des noms glorieux. Non contens de raconter isolément la vie utile des ancêtres, mais sachant la lier à l'histoire contemporaine par des rapports vrais, incontestables, ils ont protesté contre l'idée d'incapacité où allait tomber le lieu de leur naissance, ils ont appris aux enfans, par l'exemple des pères, ce que peut la volonté partout où

elle est ferme. A eux honneur et reconnaissance ! La nouvelle génération émerveillée de ses richesses a battu des mains, et elle s'est mise à l'œuvre avec un zèle digne d'éloges.

Nous aussi nous avons voulu, quelque faibles que soient nos moyens, participer à ce mouvement général, nous rappelant que, quand une fois l'impulsion est donnée, la moindre force n'est pas toujours inutile.

Dans cette pensée nous avons consulté l'histoire de la littérature dans notre pays aux différens siècles, son origine, sa marche, ses phases, ses rapports avec les événemens politiques, ses époques de décadence et de progrès. Elle nous a paru digne de fixer l'attention et nous en avons dressé cette courte notice, simple catalogue de noms plus ou moins célèbres. Ils prouvent que ces lieux n'ont pas toujours été inféconds, qu'ici sont nés des hommes qui n'ont pas été inutiles à l'humanité, qui ont su marcher avec leur siècle et quelquefois le précéder.

Nous n'ignorons pas que ce sujet, pour être convenablement traité, réclamerait une plume plus exercée. Nous avons simplement transcrit nos souvenirs; nous laissons le mérite des recherches à ceux dont nous n'avons fait pour ainsi dire que compulser les œuvres, et surtout à notre érudit et modeste collègue. Nous n'entreprenons pas de lui ravir le fruit de ses travaux déjà achevés et de ceux qu'il a préparés : bien plus si nous craignions que cette notice retardât

la publication de l'écrit d'une toute autre importance qu'il médite, à ce qu'on nous a rapporté, sur le même sujet, nous n'hésiterions pas à y renoncer parce que lui seul est le plus capable de le faire. Le public connaît sa scrupuleuse exactitude pour la vérité des faits, et il ne nous pardonnerait pas une si grande privation. Puisse au contraire cette liste tout imparfaite qu'elle est exciter l'intérêt et faire désirer avec plus d'impatience l'apparition de ce complément à l'*Histoire d'Abbeville* et à la *Biographie* de ses hommes célèbres.

Il n'y a rien de plus démoralisant, rien qui nuise autant au développement des facultés intellectuelles que cette triste pensée : né dans une ville obscure, loin de la société des génies de l'époque, je ne puis rien ; je végèterai. Certes, il serait absurde de nier l'influence puissante que le génie répand sur ceux qui l'entourent; mais si l'on veut réfléchir, on trouvera bientôt que si cette circonstance était indispensable, le cercle des auteurs serait bien restreint; partout règnerait un engourdissement honteux, et beaucoup de ceux que nous voyons briller au premier rang, juste orgueil du pays, confondus dans la foule, exerceraient aujourd'hui un travail servile ou croupiraient dans une dégradante oisiveté. Non, ce sont les dispositions naturelles, ce sont des études sérieuses, la lecture assidue des chefs-d'œuvre, la méditation et la confiance qui donnent le savoir, enflamment le génie et

conduisent au succès. Vous donc, pour qui la nature a été favorable, vous qui sentez ce je ne sais quoi qui révèle une mission d'en haut, jeunes poètes, jeunes historiens, jeunes orateurs, méditez vos modèles, osez et vous réussirez : ainsi ont fait vos pères, ainsi ils ont réussi.

Il serait inutile de chercher à bâtir des hypothèses plus ou moins ingénieuses sur l'état primitif du pays que nous habitons. Comme partout ailleurs les ténèbres les plus épaisses couvrent les premiérs temps ; et le flambeau de l'histoire ne reflète pas si loin. Sans doute que le druidisme y régnait avec ses croyances mystérieuses, ses initiés et ses rites sanglans. Plus tard sous les Romains il était encore plongé, avec le reste de l'empire, dans l'idolatrie et l'ignorance. On sait assez que ces fiers conquérans du capitole ne cherchaient partout que des sujets ou plutôt des esclaves : ils se souciaient peu de répandre les bienfaits de l'instruction dans les contrées soumises à leurs lois ; des fers, des entraves, des combats d'animaux et de gladiateurs, voilà tout ce qu'ils peuvent faire pour les peuples ; obéir et combattre pour Rome, voilà tout ce qu'il faut savoir. Il était réservé à d'autres conquérans plus pacifiques, à ceux du Calvaire, de changer la face du monde, de relever la dignité de l'homme, de rendre à l'intelligence sa supériorité sur la matière. Partis du fond de la Judée, sans trésors, sans munitions, n'ayant pour drapeau qu'une croix, pour tout code que

l'évangile, mais pleins de confiance dans la réhabilitation de la nature humaine, instrumens dociles de l'esprit-Dieu, brûlant d'une sublime philantropie, ignorée jusqu'alors, de la charité, ils importent le christianisme, ce grand véhicule de toute civilisation et de toute science : ils parlent et leur verbe opère. Parmi ces premiers instituteurs de nos grossiers aïeux on distingue d'abord les deux Firmin, 301, 346. Le succès de leur éloquence et de leurs vertus est prouvé. Une grande partie des Gaules était déjà chrétienne lors de l'invasion des Francs. Ces barbares sont un nuage qui voile le soleil naissant; le jour s'obscurcit; mais rassurez-vous, la crainte des néophytes n'est que passagère: la lumière va briller de nouveau. Les missionnaires ne se rebutent pas. L'œuvre est presque à recommencer; n'importe: de nouveaux ouvriers se présenteront. En 480 un Écossais, saint Germain, traverse la mer, vient sur nos rivages ceindre la couronne du martyre et dissiper de menaçantes ténèbres. Son sang féconde la terre: bientôt le pays peut se suffire. Les disciples se pressent sur les traces des maîtres. Les Honoré, les Mauguille, les Blimont, les Milfort poursuivent l'œuvre commencée, des écoles s'élèvent. Le feu sacré pourra bien se rallentir, mais il ne s'éteindra plus. Saint Valeri fonde en 611 un monastère sur les terres auxquelles il donne son nom. Saint Riquier en fait autant en 625, à Centule. Le voluptueux Dagobert viendra l'y visiter,

et l'éloquence de l'homme de Dieu saura lui reprocher ses fautes et lui enseigner ses devoirs. De ces deux maisons qu'habitent la piété et l'étude, va sortir cette multitude de savans qui travailleront sans relâche à la propagation de la morale et des connaissances ; car on n'y enseignait pas seulement les sciences divines, mais aussi les sciences humaines.

Nous ne ferons pas remarquer les grandes obligations dûes sur ce point à ces fondations, foyers incessans de lumières : leur utilité que quelques désordres passagers avaient fait oublier est maintenant unanimement reconnue, et le temps a prouvé d'une manière victorieuse l'injustice du dédain ridicule dont elles ont été un moment l'objet. C'est là que se conserveront les dépôts sacrés de l'antiquité ; là s'amasseront les bibliothèques ; là s'écriront ces chroniques si précieuses pour l'histoire. Là viendra se réfugier la liberté, cette fille bien aimée du Christ, obligée de céder au triomphe momentané de la force brutale, et c'est de là que partira le signal de l'affranchissement universel. Ces moines n'étaient pas de pieux fainéans : eux seuls et les prêtres transcrivaient les livres, en composaient de nouveaux, instruisaient en catéchisant. Dans chaque cathédrale un clerc était chargé d'enseigner gratuitement la jeunesse ; et dès sa fondation l'école de saint Valeri était fameuse : la douceur y était le grand mobile des progrès; car, d'après la recommandation expresse du chef,

elle devait être préférée aux châtimens, aux manières dures et impérieuses. La réputation de celle de saint Riquier n'était ni moins étendue ni moins bien méritée. Dans ses murs, recevront leur première éducation les enfans des comtes, des ducs et des rois.

L'église et le cloître étant les seuls sanctuaires où l'on entretînt le culte des lettres et le goût des études, c'est de là seulement que nous verrons sortir pendant une longue période les historiens et les légendaires, les théologiens et les philosophes, les poètes et les orateurs. La religion fera la base de tous leurs écrits, et cela n'est pas étonnant: dans ces siècles de croyance et de foi, tout devait en porter l'empreinte. Ils ne jouirent pas tous du même mérite, mais tous ils firent sensation chez leurs contemporains. Leur nombre enfin variera selon que nos contrées seront plus ou moins agitées; parce que les études demandent le calme et la tranquillité.

Pour procéder avec ordre, nous allons suivre le cours des siècles; nous noterons les auteurs ou les artistes qui se sont distingués à chaque époque. Nous indiquerons brièvement leurs principaux travaux, renvoyant pour plus amples renseignemens aux ouvrages plus développés, tels que ceux du P. Ignace, du P. Daire, de Devérité, de M. Dusevel, et de M. Louandre surtout, à qui, nous le répétons, nous sommes le plus redevable.

VIIIme. SIÈCLE.

Nous doutons que l'on connaisse chez nous quelque document littéraire antérieur à cette époque, soit que les maîtres se bornassent à l'instruction orale, soit, ce qui est plus probable, que leurs écrits aient été perdus pour la postérité. C'est ici que commence cette histoire authentique qui se prolonge jusqu'à nous et que nous nous proposons de parcourir. A la voix de Charlemagne, la France se réveille : les lettres sont accueillies, honorées jusque dans son palais. Son vaste génie répand son influence sur tout l'empire, et le Ponthieu n'est pas oublié.

Angilbert, élève du fameux Alcuin, devient abbé de Centule en 791, et fait construire trois nouvelles églises; il embellit encore celle où son ame a trouvé le calme, en quittant l'agitation des cours. Sous son habile direction l'école acquiert un nouvel éclat. Membre de l'académie de Charlemagne, son beau père, sous le glorieux surnom d'Homère, il se montra par ses travaux digne de cette auguste assemblée. On lui doit 1°. une notice sur son monastère, insérée depuis par Mabillon dans les annales de saint Bénoit ; 2°. un petit poëme de 68 vers adressé à Pépin, roi d'Italie ; 3°. un autre poëme en l'honneur de saint Éloi et de saint Riquier ; ces productions annoncent du savoir et même du goût. C'est à lui que le généreux empereur fit, en 793, présent du livre

d'évangiles, l'un des plus curieux manuscrits de notre bibliothèque.

Anségise, l'un de ses moines, forme deux livres des capitulaires de Charlemagne, et ensuite deux autres de ceux de Louis-le-Débonnaire. Ce recueil a été publié par les frères Pithou d'abord, et par Baluze en 1677.

IXme. SIÈCLE.

Charlemagne n'eut point des successeurs dignes de lui; leurs sanglantes disputes déchirèrent les provinces que sa politique et ses armes avaient réunies et les livrèrent aux invasions des Normands; cependant malgré ces calamités, malgré le pillage des monastères, l'influence du grand siècle n'était pas encore éteinte, et les lettres se soutinrent quelque temps. Nos contrées eurent beaucoup à souffrir, mais elles surent résister aux malheurs. C'est dans ce siècle, en 831, que le nom d'Abbeville paraît pour la première fois dans la chronique d'Hariulfe.

Hélisachar, abbé de St.-Riquier, chancelier de Louis-le-Débonnaire, prend part aux événemens politiques de son temps; cette dignité ne lui fait cependant pas oublier l'église, et il met en ordre *l'Antiphonnier Romain* pour l'usage du diocèse. Il meurt en 837.

Nithard, fils d'Angilbert, d'abord général d'armées, puis retiré à St.-Riquier comme son père, écrit *l'Histoire des Divisions entre les fils*

de Louis-le-Débonnaire, histoire intéressante, puisque l'auteur a été l'un des acteurs dans les événemens qu'il raconte, et qu'il en a connu les causes secrètes. Cet écrit, dont le manuscrit existe encore à la bibliothèque du roi, a été publié dans plusieurs recueils, et enfin en 1824 par M. Guizot, dans sa belle collection des mémoires. Cet historien instruit, exact, à qui on ne peut reprocher qu'un style parfois embarrassé, meurt en 858.

Helgaud, abbé de St.-Riquier, rédige pour les gens du pays des lois remarquables par leur clarté et leur esprit de justice, et qui furent en vigueur pendant plus de deux cents ans.

Michon, fameux théologien et moine de la même maison dont il dirige l'école avec beaucoup d'habileté, laisse à sa mort, en 865, 1°. *quatre livres d'épigrammes*; 2°. *un recueil d'énigmes;* 3°. *des extraits sous le titre de Flores Poëtarum;* 4°. *des hymnes; et* 5°. *des lettres.*

Xme. SIÈCLE.

Les barbares avaient porté cent fois, sur les rives de la Somme, le fer et le feu; dans leur stupide fureur ils avaient livré aux flammes toutes les abbayes, uniques asiles où la jeunesse se préparât à l'étude. Les disciples avaient été massacrés avec les maîtres. De si profondes blessures ne se cicatrisent pas en un jour, et les lettres ne pouvaient refleurir de long-temps. D'ailleurs

les incursions se renouvelaient encore assez souvent, et une cause plus forte, une appréhension générale avait suspendu partout l'activité de l'intelligence : qui doute que les temps ne soient près de s'accomplir ? A quoi bon travailler pour un avenir qui ne sera pas? Aussi le père Daire ne cite qu'un nom. Arnoul, dit-il, s'occupe d'une chronique de Centule dont il était moine.

La fin de ce siècle mérite cependant attention : Hugues Capet, qui avait enlevé Abbeville aux moines de St.-Riquier, voulant faire de cette ville un rempart contre les hommes du nord, en agrandit l'enceinte, l'entoure de fossés et de murs en 990, et lui donne ainsi une importance dont nous la verrons profiter.

XIme. SIÈCLE.

Ce siècle commence sous de plus heureux augures : la crainte de l'époque fatale qui occupait les esprits était dissipée ; le genre humain a repris confiance et recommencé sa marche ; la reconnaissance envers la miséricorde divine prépare aux croisades, et c'est de la Picardie que s'élèvera la voix qui appellera aux armes. Tout est en mouvement ici comme dans les autres provinces.

Enguerran, grammairien, orateur, musicien, philosophe, théologien et poète, embrasse tout; grâces à lui une douce mélodie s'introduit dans les chants d'église. Devenu abbé de St.-Riquier,

il met en vers : *Gesta sanctorum Richarii et Valerici abbatum; Wlfrani archiepiscopi; Vicentiæ levitæ et martyris, etc.*; il meurt en 1045.

Gervin, nommé abbé de St.-Riquier après un voyage en Palestine, entrepris vers l'année 1040 à la tête de sept cents fidèles, est l'un des plus habiles prédicateurs de son siècle : le succès le plus flatteur accompagne partout sa parole dans le Ponthieu, l'Aquitaine et la Flandre. Il enrichit de trente-six volumes la bibliothèque de son monastère.

Gui, fils d'un comte de Ponthieu, évêque d'Amiens en 1058, se fait un nom dans la poésie; il chante la conquête de l'Angleterre par les Normands : *De conquestu Anglicæ per Guillelmum Normannorum ducem.*

Bernard, abbé de Tyron, né à Abbeville en 1046, se distingue dans la fameuse école de Centule. Il fuit en vain les honneurs; son savoir attire auprès de lui les grands et les rois qui viennent le consulter comme un oracle; il n'est cependant pas courtisan. Oh! non, vous le verrez en 1100 au concile de Poitiers, assemblé au sujet du divorce de Philippe I, soutenir son éloquence par une noble sévérité et un courage à l'épreuve du danger.

Hariulfe, moine de Centule, au titre de poète élégant joint celui d'historien fidèle. Il compose 1°. une célèbre chronique de St.-Riquier allant de 626 à 1088, et continuée depuis par Dom Catron jusqu'en 1673; 2°. la vie de saint-Mauguille,

d'Enguerran, de saint Gervin et de saint Angilbert ; 3°. une relation des miracles de saint Riquier. Cette chronique, qui fait autorité, a été imprimée par d'Achery dans le quatrième volume de son Spicilège.

Saint Gauthier, originaire du Vimeu, mort en 1099, défenseur austère de la morale, emploie son éloquence pleine de force à rappeler à leurs devoirs les moines, les prélats et les grands.

XIIme. SIÈCLE.

Le Ponthieu tombe, par mariage, entre les mains du terrible Robert-le-Diable et de son fils, son digne successeur; c'est une époque de violence et d'oppression. La grande idée des croisades occupe en même temps toutes les pensées, absorbe toutes les autres idées : on n'est donc pas surpris de rencontrer une nouvelle interruption. Tout ce qui a quelque énergie a suivi le torrent.

Anscher, abbé de St.-Riquier, seul avec son ami Hariulfe, proteste contre le silence qui va régner. Il compose aussi en deux livres une vie de cet Angilbert dont le nom est demeuré si imposant dans l'esprit des peuples. Anscher mérita par ses lumières d'être plus d'une fois consulté par les croisés. Il remet en ordre les titres de sa maison et tente en vain, à plusieurs reprises (1110, 1132), de réparer des désastres éprouvés par les monumens ou les lettres. Hariulfe a fait son

éloge dans un poëme imprimé depuis dans les annales de Mabillon.

Cette époque, stérile en noms illustres, ne fut pas cependant sans influence salutaire pour l'avenir. Hugues-de-Camp-d'Avesnes, ayant ruiné en 1131 la ville et le monastère de Centule, beaucoup de ses habitans se réfugièrent à Abbeville, dont la population se trouva ainsi considérablement augmentée. Par suite des croisades, la classe moyenne avait appris à connaître ses droits et sa force; il fallut bien lui accorder une administration libre. Les communes furent créées. Entrainé par le mouvement, Jean, comte de Ponthieu, concède aux bourgeois d'Abbeville en 1184, la charte d'affranchissement qu'on voit encore à la bibliothèque et qui fut pour eux une source de propérités.

XIIIme. SIÈCLE.

Les talens sont enfans de la liberté : Abbeville ne tarde pas à éprouver les avantages de sa conquête ; il sort de son obscurité avec ce siècle ; des hommes nés dans son sein vont prendre rang parmi les auteurs et les illustrations. En vain le Ponthieu change de souverain : en vain Jeanne le transporte en dot, en 1237, dans la maison de Castille, et ensuite la reine Éléonore dans celle d'Angleterre lors de son second mariage, en 1272, avec Édouard I, mariage non moins funeste à ce pays qu'à la France entière ;

ou plus tôt ou plus tard les franchises porteront leurs fruits.

Alegrin, né à Abbeville, archevêque de Besançon, patriarche de Bysance, cardinal en 1227, ouvre d'une manière glorieuse la liste de nos compatriotes célèbres qui ont écrit et dont les œuvres font partie du domaine de la littérature. Chargé de plusieurs missions par le pape Grégoire IX, il s'en acquitte avec honneur. On lui doit un commentaire sur les psaumes de David; des expositions sur les épîtres et les évangiles, in-8°., Paris 1521, et des sermons. Ces différens ouvrages attestent une merveilleuse érudition.

Gérard, d'Abbeville, l'un des premiers professeurs de la Sorbonne en 1253, prend avec chaleur le parti de saint Amour contre les ordres mendians et fait preuve de talent. Non content d'avoir consacré sa vie à la propagation de l'enseignement, il veut encore être utile après sa mort; il lègue une partie de sa fortune aux pauvres écoliers de l'université pour les aider dans leurs études. Il était parvenu à recueillir une bibliothèque considérable pour l'époque.

Bernard, d'Abbeville (1), signale sa présence sur le siège épiscopal d'Amiens par l'achèvement, en 1269, de la cathédrale de cette ville, magni-

---

(1) Comme ce nom se trouverait souvent répété, nous le supprimerons désormais, et quand le lieu de naissance ne sera pas indiqué, c'est que le personnage dont nous nous occupons est né à Abbeville.

fique monument d'art gothique : en 1275 il appose sa signature à la requête présentée au pape Grégoire X pour la canonisation de saint Louis.

Lemoine, né à Crécy, docteur en théologie, auditeur de rote, chancelier et cardinal, doit son élévation uniquement à son mérite. Appelé à Rome vers la fin de ce siècle, il obtient les suffrages bien flatteurs du sacré collége pour un savant ouvrage sur les décrétales. Désirant, comme Gérard, favoriser l'instruction même après lui, il fonde à Paris le fameux collége de son nom en 1302. Son principal ouvrage, celui qui lui procura la pourpre, est une glose sous le titre de: *Glosa aurea nobis priori loco super sexto decratalium libro tradita per J. Monachum.* Imprimé à Paris, 1535.

XIVme. SIÈCLE.

Ce sont des jours bien tristes pour la France que ceux qui virent les batailles de l'Écluse, de Crécy et de Poitiers, la captivité du roi Jean, les tentatives de Charles-le-Mauvais, le commencement de la démence de Charles VI : tout semblait présager sa ruine. Les efforts de Charles-le-Sage avaient été presque inutiles : en vain l'Italie lui avait montré le chemin vers le perfectionnement et les découvertes, la France n'y pouvait marcher épuisée qu'elle était. Les auteurs sont bien rares dans ces temps de calamités;

mais ils devaient l'être encore bien plus dans notre province, théâtre de combats, de massacres et de pillages. Le Ponthieu passe par des déchiremens affreux et tombe successivement au pouvoir des deux nations rivales. Les lettres y étaient donc entièrement négligées : nulle voix n'a retenti jusqu'à nous, et malgré nos recherches nous n'avons pu rencontrer un seul nom, si l'on en excepte Delignières, né à Chepy vers 1330, qui, dit-on, s'occupa d'astronomie.

XVme. SIÈCLE.

L'agitation continue dans nos contrées. Les désastres d'Azincourt, qui coûtent à la France tant de larmes, y répandent la consternation. Après les Anglais, les Bourguignons ; nouveaux ravages ; Charles-le-Téméraire fait peser sur Abbeville sa main de fer. La cité, toujours fidelle, ne plie qu'en frémissant sous le joug du rebelle vassal : Louis XI la délivre. Dans les intervalles de repos l'intelligence se réveille, l'esprit religieux prend un grand développement, anime tout et revêt mille formes.

Lefebvre de St.-Remi, conseiller, roi d'armes de Philippe-le-Bon, écrit des mémoires sur les événemens de son temps, depuis 1416 jusqu'à 1422. Ils offrent de l'intérêt, et Buchon les a insérés dans sa collection des chroniques nationales, dixième volume, 1825. Lefebvre est aussi auteur d'un traité des hérauts d'armes et d'une

déclaration sur le fait des armes. — Ouvrages qui n'ont pas été imprimés.

Lever, prieur de la chartreuse d'Abbeville, compose un dictionnaire latin-français; ce manuscrit, suivi d'un abrégé de grammaire, curieux monument de philologie, lui coûte vingt ans de travail et n'est terminé qu'en 1440.

Leprêtre, abbé de St.-Riquier, laisse des chroniques abrégées des rois de France, transcrites et mises en ordre par ses soins en 1477. Cette histoire existe encore en manuscrit entre les mains de l'un de nos bibliophiles, de M. de Bommy; elle remplit une lacune importante des annales de cette époque.

Gérard et son associé, Dupré, établissent à Abbeville la première imprimerie de toute la Picardie en 1486, environ trente (1) ans après la découverte des caractères mobiles. On doit à leurs presses des éditions très-belles et fort recherchées : la Cité de Dieu de saint Augustin, traduite par Raoul de Presle, 1486, 2 vol. in-f°. gothique avec fig. en bois. — La Somme rurale de Bouteiller, in-f°. gothique, même année. — Le Triomphe des neuf Preux, in-f°., 1487.

Jean-de-la-Chapelle, curé d'Oneux, village

(1) L'époque réelle de la découverte de l'imprimerie en caractères mobiles, est, on le sait, l'une des plus débattues dans les temps modernes; on la fixe depuis 1446 jusqu'en 1457.

situé près de St.-Riquier, compose en 1492 1°. une chronique abrégée de l'abbaye de St.-Riquier, manuscrit; 2°. une vie de saint Germain; voyez Bollandistes, 3 mai.

Dans ce siècle les puys d'amour d'Abbeville obtiennent, dans nos murs et au loin, une très-grande renommée. La musique et la poésie font les délices du peuple. Partout retentissent de pieux cantiques ou des lais amoureux. On fait de longs voyages pour aller entendre de fameux chanteurs; on rapporte comme une conquête les airs et les paroles qu'on a retenus. Chaque année, le mardi-gras, nos ménestrels viennent célébrer, dans la fosse aux ballades, les divines perfections de la reine des anges ou les hauts faits des anciens preux. Telle est leur confiance dans leurs talens qu'ils ne craignent pas de faire, à leur tour, contre tout venant, assaut de chant et de gai savoir. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus de leur merveilleuse facilité ou de leur féconde mémoire. Des confréries littéraires et joyeuses ont leurs statuts, leurs princes et leurs princesses; elles entretiennent des relations suivies avec les confréries étrangères.

Pendant le carême, de zélés missionnaires prêchent sur les places publiques au milieu d'un immense auditoire qu'ils savent captiver, effrayer et entraîner par leur fougueuse éloquence. Elle avait droit de s'enorgueillir de ses triomphes; elle n'est pas à dédaigner cette éloquence qui, en 1528 à la voix d'un simple carme, Thomas-

Connecte, (1) forçait les femmes à renoncer aux vanités mondaines et à venir jeter à l'envi, dans un bûcher allumé à ses pieds, leurs robes et leurs atours. Espérons que bientôt, grâces aux travaux entrepris par deux de nos jeunes compatriotes sur les sermonaires du moyen-âge, ces trésors enfouis dans les bibliothèques seront plus généralement connus et mieux appréciés.

Les prédications ne suffisent pas encore à l'ardente piété de nos pères. On court aux représentations des mystères. Les douleurs indicibles de la passion arrachent des larmes à tous les yeux; on tressaille d'une joie ineffable au triomphe de la résurrection. Ces drames en plein air, avec leurs scènes interminables, bizarre mélange de sacré et de profane, occupent leur attention durant plusieurs jours entiers, sans jamais la fatiguer; elles ont lieu lors des réjouissances publiques et principalement de 1450 à à 1493. (Voy. M. Louandre, hist. d'Abbeville).

Lorsque la population décimée gémit sous le fléau de la peste, les docteurs peu instruits peut-être, si on les juge d'après les progrès que la science a faits depuis et l'état où elle se trouve aujourd'hui, n'en poursuivent pas moins d'actives recherches dignes d'un meilleur succès.

---

(1) Cet enthousiaste poussa si loin la violence de ses principes de réforme, même contre le pape, qu'il fut dans la suite accusé d'hérésie et condamné au feu par l'inquisition italienne.

On voit en 1474 un médecin, Jean-de-la-Place et deux chirurgiens Fremin Broulast et George Yot, se livrer à l'autopsie d'une femme pour étudier les causes de la terrible maladie à laquelle elle a succombé et pour y découvrir des remèdes.

C'est aussi dans ce siècle, en 1488, que furent jetés les fondemens de l'église collégiale de St.-Vulfran, que nous voyons encore aujourd'hui, et dont le portail, surchargé de sculptures d'un travail fini, est à lui seul un beau monument.

XVIme. SIÈCLE.

Les Anglais sont enfin expulsés: nos provinces n'en sont pas plus tranquilles; ce sont les Espagnols qui maintenant les dévastent. Les représentations religieuses jouissent encore de quelque faveur; mais elles font bientôt place à de vives et ardentes querelles. La réforme trouve de chaleureux défenseurs et de violens adversaires; nos rues sont ensanglantées au nom d'un Dieu de paix et de charité. Abbeville était alors une ville fort importante; l'éducation avait pénétré dans d'autres classes que celle du clergé et des moines, elle avait suscité un esprit d'examen qui, en s'élevant contre de vrais abus, ne sut pas toutefois se contenir dans de justes bornes. La chaire et le prêche retentissent d'invectives affligeantes et d'accusations gratuites: l'éloquence en devient virulente et passionnée. Les auteurs laïques sont

plus nombreux. Les écoles fondées dans le courant du XIVme siècle et dont les premiers succès avaient été peu sensibles à cause de la difficulté des temps, avaient pris enfin de l'extension. Le nombre des élèves devient si considérable, qu'un collége est jugé nécessaire. Pour pouvoir contenir la foule des étudians, il est obligé de changer plusieurs fois de local, 1570-1585-1606. Tout y était mis en usage pour y entretenir une active émulation, et les études y étaient bonnes.

Valerand-de-la-Varenne, docteur en théologie, cultive avec succès la poésie latine; ses œuvres principales sont: une épopée sur les exploits de Jeanne-d'Arc, *de gestis Joannæ virginis egregiæ, libri quatuor versu heroico,* 1516; un poëme en vers latins sur la bataille de Fornoue, 1501; un autre sur la prise de Gènes; une ode sur le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre; mariage qui, comme on le sait, fut célébré à Abbeville en 1514.

Tagault, né à Buleux, mérite le titre glorieux de restaurateur de la chirurgie en France. Doyen de la faculté de médecine, il publie sur son art plusieurs ouvrages qui seront long-temps des oracles: 1°. *Commentarium de purgantibus medicamentis simplicibus, libri duo,* 1537; 2°. *de chirurgicâ institutione libri quinque*, même année; 3°. *Metaphrasis in Guidonem de cauliaco,* 1545. Les services rendus par Tagault à son intéressante profession sont d'autant plus grands, que depuis son temps les chirurgiens

français sont regardés comme les plus habiles de l'Europe.

Gréban, moine de St.-Riquier, compose en vers, 1537, le triomphant mystère des actes des apôtres, drame curieux qui eut plusieurs éditions.

Colines, célèbre imprimeur de Paris, né à Colines-sur-l'Authie, se distingue par l'élégance et la netteté du caractère italique qu'il perfectionne. Il taille des poinçons et frappe des matrices pour les caractères d'une grande beauté. De ses presses sortent des ouvrages en français et en latin, en grec et même en hébreu : on lui attribue Grammatographia. Paris, 1541.

Watable, à qui est dûe la restauration de la langue hébraïque en France, natif de Gamaches et mort en 1547, enseigne l'hébreu avec un succès prodigieux. Il traduit pour Marot le texte des psaumes. Non moins versé dans la langue grecque, il publie une excellente traduction des traités d'Aristote, intitulés : Parva naturalia.

Demercy suit la carrière de la médecine et publie plusieurs traités : on ne connaît plus que son *antidote* contre la peste, Paris 1545. Il devient recteur de l'université en 1560, et laisse des souvenirs honorables.

Mourette, ancien maire d'Abbeville, s'occupe de l'étude des livres saints dont il acquiert une grande connaissance : ce que prouve son : *Enchiridium psalmorum davidis ex hebraicâ veritate cum psalterii canticis in latinum carmen redactum et illustratum.* Paris, 1581.

Boufflers, du village de ce nom, guerrier, écrivain, bailli de Beauvais en 1582, consacre ses momens de loisir à des méditations pieuses et philosophiques : il prépare ses *Considérations sur les ouvrages du Créateur et plusieurs histoires et choses mémorables tant anciennes que modernes,* qui ne seront imprimées qu'en 1608.

Rumet, militaire et magistrat, laisse à sa mort, en 1595, plusieurs manuscrits importans : *Historia Picardiæ*; une chronique du Ponthieu; quatre volumes de jurisprudence.

XVIIme. SIÈCLE.

Ce siècle qu'avait préparé la Renaissance, fait époque dans l'histoire de la littérature française ; c'est celui de Louis XIII ou plutôt de Richelieu et de Louis XIV. Les lettres, les sciences et les arts ont pris un essor immense. Partout retentissent de grands noms ; partout naissent des chefs-d'œuvre. La France n'a plus rien à envier à la Grèce ni à l'antique Rome. Elle aussi a son siècle ! Notre pays ne pouvait rester étranger à ce mouvement ; il en éprouve la salutaire influence. La Picardie, quoique encore quelque temps exposée aux malheurs des guerres de l'extérieur, voit enfin s'éloigner les frontières ; elle reçoit une organisation plus stable et sa tranquillité ne sera plus troublée que par intervalles. La capitale du Ponthieu, renfermant une population de quarante mille

ames, active, intelligente, était parvenue à sa plus grande prospérité; pourquoi faut-il que des maladies contagieuses, une fâcheuse intolérance et l'incurie soient venues la faire déchoir de cet état florissant. Elle avait vu s'élever dans ses murs, par les soins de Colbert, deux importantes manufactures : celle de draps en 1665, et celle des moquettes en 1667. L'apparition du protestantisme avait donné une nouvelle énergie au catholicisme : quelques couvens plus austères sont fondés ; elle avait produit encore un autre bien plus immédiat, elle avait nécessité la réforme des anciens monastères et d'une partie du clergé dont les mœurs s'étaient relâchées. Puis surviennent la révocation de l'édit de Nantes et la persécution. Des conférences sont établies dans plusieurs églises et principalement à Ste.-Catherine : de beaux sermons et peu de conversions sincères ; fuite de la plupart des religionnaires. Néanmoins pendant toute cette période, le nombre des célébrités en tous genres s'est considérablement accrû.

Levasseur, de Vismes, professe avec éclat les humanités et la théologie, et devient recteur de l'université en 1609. Il publie plusieurs ouvrages de poésie et d'histoire, parmi lesquels on distingue les annales de l'église cathédrale de Noyon avec une notice sur cette ville; il jouissait d'une certaine réputation.

Jean-le-Picard enrichit de notes savantes l'ouvrage de Guillaume-de-Neubrige sur l'Angleterre, 1610.

Sanson (père Mathieu), prononce à Paris en 1610, devant un noble auditoire, lors de la mort d'Henri IV, une oraison funèbre pleine d'une sincère admiration pour les vertus de ce bon prince et d'une éloquente indignation contre ses assassins.

Claude d'Abbeville, capucin, s'embarque en 1612 pour une mission au Brésil. Il fonde l'établissement de Maragnan et publie sur sa mission et sur le pays une histoire *où il est traité des singularités admirables et des mœurs merveilleuses des Indiens*, *Paris* 1614. Ouvrage estimé.

Leclerc, curé de St.-Valeri, fait imprimer à Rouen, en 1628, un recueil bizarre, quoique non dénué d'une certaine imagination, de poésies religieuses sur le repentir et la pénitence.

Sanson annonce cette suite de savans géographes, honneur du pays qui les a produits. Il mérite le beau surnom du père de la géographie et reçoit des marques personnelles d'estime de la part de Louis XIII. Il publie une foule de cartes et de traités de 1636 à 1656; ses œuvres sont trop bien connues pour que nous tentions de les détailler.

Ses fils et ses petits-fils marchent avec gloire sur les traces de leur père. Heureux si en reproduisant ses ouvrages et en en composant d'autres ils eussent été moins retenus par le respect filial! ils eussent profité davantage des nouvelles découvertes et fait faire à la science de plus grands progrès.

Duval, son neveu, suit la même carrière; il s'y fait aussi distinguer. On lui doit des traités et des cartes remarquables par leur clarté, et qui ont été plusieurs fois réimprimés.

Dessaint se livre avec succès à l'étude de la gnomonique, et publie, en 1641, un traité d'horlogiographie; traité plein de recherches curieuses, dont six éditions prouvent suffisamment le mérite et l'importance.

Bail, docteur en Sorbonne, est auteur d'une suite de publications pieuses qui jouissent pour le moment d'une grande faveur : on y remarque Summa conciliorum, 1645; et une bibliothèque latine des prédicateurs célèbres jusqu'au XVIIe. siècle, recueil précieux pour l'histoire de la chaire. Il prend une part très-active dans les querelles contre les jansénistes et son interposition est quelquefois utile.

Desmarest, né à Oisemont, montre dès son enfance les plus heureuses dispositions pour l'étude; la bible faisait ses délices. Ministre de la religion réformée, il compose un grand nombre d'écrits pleins d'érudition, mais aussi de violence contre les catholiques et le pape. Son Collegium theologicum, sive breve systema universæ theologiæ, 1545, réimprimé en 1649, 1656, 1673, est fort estimé des protestans. On doit à ses fils une édition de la bible française enrichie de notes laissées par leur père.

Sanson (le père Iguace), frère du prédicateur du même nom (père Mathieu), carme, né en

1596, se distingue par son activité et son érudition. Ses nombreuses productions, dont la religion fait le fonds et dont quelques endroits annoncent une grande naïveté de la part de l'auteur, sont loin d'être dépourvues d'intérêt. Il a écrit une histoire ecclésiastique d'Abbeville et du Ponthieu, 1646; une histoire généalogique des comtes de Ponthieu et des mayeurs d'Abbeville, 1655. On y trouve des renseignemens fort utiles.

Cyprien de Gamaches, confesseur de l'épouse de l'infortuné Charles Ier, roi d'Angleterre, lors de la révolution anglaise et de la mort de ce prince en 1649, laisse un manuscrit des mémoires sur le terrible drame auquel il a assisté.

Briet, jésuite, contemporain et émule des Sanson et des Duval, s'occupe également et avec succès de cette science si utile et trop longtemps négligée, de la géographie. A une grande érudition dans cette partie, il joint le titre d'historien; il publie en latin plusieurs recueils d'annales avec cartes, des traités de géographie comparée et de chronologie, 1648 à 1668.

Hecquet (Philippe), né en 1661, fait faire à la médecine de si grands progrès qu'il obtient de ses contemporains le beau nom d'Hippocrate de la France. Sa charité égale son savoir; il ne dédaigne pas plus le réduit humide et malsain de l'homme du peuple que les somptueux palais; il est infatigable dans l'exercice de sa profession et rien ne le rebute pour acquérir de nouvelles

connaissances dans son art. Ses nombreux écrits, fruits de ses profondes méditations et d'une longue expérience, datent pour la plupart du commencement du siècle suivant; l'ami de l'humanité y remarque avec plaisir la *médecine du pauvre*. Ce recueil d'ordonnances, d'une grande simplicité et souvent fort sages, présent précieux légué à ces malheureux dont il était le père, ne fut imprimé qu'en 1740, trois ans après sa mort.

Ses deux frères Antoine et Pierre Hecquet, prêtres, ses émules pour les vertus, se distinguent aussi par leur savoir. On doit au premier une histoire abrégée de l'ancien et du nouveau Testament; une vie de David et un catéchisme. Le second, directeur d'une école ecclésiastique, enseigne avec succès dans nos murs; il mérite l'amitié du vertueux Rollin, et Louis XIV, pour le récompenser de son zèle, lui envoie pour collégue le célèbre Capperonnier.

Mallet, professeur de mathématiques, essaie de faire réformer l'orthographe française dans deux traités qu'il publie : l'un sur l'architecture militaire, 1666, et l'autre sur le jeu de dames, 1668. Cette idée, reprise plus tard par Voltaire avec aussi peu de succès, consiste à écrire d'après la prononciation ; système impossible, puisqu'il ne repose sur aucune base fixe ; la prononciation varie non-seulement selon les temps et les provinces, mais encore plus ou moins selon les personnes. Ne serait-il pas plus logique et plus facile de rapporter la pronon-

ciation à une orthographe fixe, que l'orthographe à une prononciation variable?

Sanson, curé de Fontaines, missionnaire versé dans les langues de l'orient, voyage en Perse et publie, en 1695, une relation sur l'état de ce royaume, mémoires pleins de faits et d'observations justes.

Nous aurions encore pu citer le bénédictin Canteleu, de St.-Valeri, auteur élégant d'une vie de Ste.-Gertrude, 1622; Dusaulsoy, habile médecin d'Abbeville, qui, par l'emploi de l'émétique, sauve Louis XIV d'une maladie dangereuse, 1658; Barbai, habile professeur de l'université de Paris, 1664, qui laissa de savans commentaires sur Aristote; Delignières de Chepi, célèbre professeur de rhétorique, 1666, qui compose trois tragédies de collége estimées; Clairé, jésuite de St.-Valeri, dont les hymnes respirent la latinité la plus pure, 1673.

C'est dans ce siècle qu'Abbeville vit sortir de son sein cette foule de graveurs qui ont porté leur art à un si haut degré de perfection: les Bommy; les Mellan, auteur d'une nouvelle méthode; les Cordier, les Darret, les Poilly frères, les Lefilleul père et fils, les Lenfant. Toutes leurs productions sont presque autant de chefs-d'œuvre.

XVIIIme. SIÈCLE.

Le siècle de Louis XIV a fait place à celui de Louis XV; la vigoureuse impulsion produite

par le premier dans le monde savant et littéraire se continue, mais elle se modifie : la philosophie questionneuse a succédé à la ferme croyance. Ce n'est plus seulement la forme de la religion qui fait le sujet de la grande dispute, mais son essence, sa réalité; des écrivains sceptiques ont remplacé les docteurs protestans, la guerre est vive entre les deux camps; tout est soumis à l'analyse. Les esprits, une fois lancés dans cette voie, s'occupent beaucoup plus de sciences positives et d'expériences. L'archéologie, la chronologie, l'histoire naturelle, la géologie, ouvrent une vaste carrière; chacun y cherche des preuves pour appuyer ses opinions; et, avouons-le, la bonne foi ne préside pas toujours à ces recherches. Des principes de liberté trop peu définis préparent à une commotion générale et terrible. L'ère de la révolution apparaît. Les systèmes politiques fournissent une matière encore neuve et largement exploitée : bizarrerie inattendue! Cette révolution, enfant de la science égarée, est dans un moment de délire fatale à sa mère, elle la proscrit; le vandalisme est à l'ordre du jour. Les monumens des arts sont livrés aux flammes, les bibliothèques et les archives disparaissent; l'ignorance est sur le point de triompher, les écoles sont fermées. Heureusement la tourmente est trop forte pour que sa violence puisse durer long-temps, et avec le siècle suivant luiront de meilleurs jours. Cette transformation et ces changemens qu'éprouve

la France entière, ne sont pas moins sensibles chez nous. Les écrivains sont plus variés, les genres plus nombreux. Des événemens surgissent qui ne sont pas sans relation avec la situation des esprits et les circonstances politiques, mais que nous laissons à l'histoire le soin d'apprécier. Nous ne noterons que les faits qui se rapportent directement à notre sujet. La foudre consume, en 1719, une grande partie de l'abbaye de St.-Riquier, et dévore sa riche bibliothèque, ses premières archives, ses manuscrits, perte immense et irréparable ! De nouvelles écoles pour les enfans du peuple sont fondées en 1740, 1746; les comédiens avaient succédé aux anciens ménétriers-jongleurs; la salle de spectacle, qui existe encore aujourd'hui, s'élève pour eux en 1770. 1793 détruit les monastères, disperse leurs riches dépôts de livres, de chartes, de manuscrits, et brise leurs chefs-d'œuvre en sculpture et en statuaire, objet de regrets éternels pour les amis des arts. La bibliothèque publique, originairement créée en 1685 par Charles Sanson, curé de St.-Georges, enrichie successivement en 1716, 1726, 1774, au moyen de dons volontaires, se trouve considérablement augmentée par les débris sauvés du pillage dans les bibliothèques des cloîtres et des maisons religieuses supprimées; le collége et toutes les écoles sont fermés, et par un contraste assez bizarre, mais au reste d'un bon augure, pendant cette même fermeture la Société d'Émulation ayant pour objet, selon sa

constitution, l'étude et l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, est instituée en 1797; c'est un commencement de réaction.

Manessier, religieux augustin, né à Abbeville en 1682, publie au commencement de ce siècle une histoire des seigneurs de la maison Duvivier et de leurs alliances depuis Charlemagne.

Lallemand, de St.-Valeri, défenseur zélé de la constitution *unigenitus*, publie de 1706 jusqu'à sa mort, différens écrits en faveur de ses opinions. Une œuvre plus utile et qui a survécu, c'est sa traduction de l'imitation de Jésus-Christ, qui eut au moins douze éditions.

Blondin, né à Vaudricourt, cultive la botanique avec autant de succès que d'ardeur; il découvre un grand nombre de plantes qui n'étaient pas encore au jardin royal de Paris. Cet ami, ce digne collaborateur de Tournefort méditait un nouveau système, quand la mort vint le surprendre en 1713, à l'âge de trente et un ans.

Capperon, curé de St.-Maxent, s'occupe d'archéologie; il fait imprimer, de 1716 à 1730, plusieurs mémoires instructifs sur les antiquités de la ville d'Eu et de ses environs.

Dargnies, curé de Ste.-Catherine d'Abbeville, l'un des hommes les plus profondément versés dans la connaissance des livres saints, écrit en 1733 la vie de M. Sabatier, évêque d'Amiens, et ensuite celle de M. Bargelone, vicaire général, toutes deux pleines d'onction, double dette d'une affection sincère et témoignage d'une vive admi-

ration. Il coopère aussi à la rédaction des nouveaux Bréviaires, du Missel et des Heures. Son exemple n'est pas perdu ; de ses deux neveux, l'un, Dargnies Defresne, publiera en 1756 une lettre pleine de recherches sur la bataille de Crécy, et l'autre, Nicolas Dargnies, en 1777, les lettres édifiantes de M. de la Motte, de cet évêque d'Amiens dont la mémoire est demeurée si chère à son diocèse.

Hecquet, neveu du fameux médecin, déploie autant d'esprit que de gaîté dans le petit roman souvent réimprimé : des Amusemens aux eaux de Spa, 1734, et dans les Amusemens des eaux d'Aix-la-Chapelle, 1736.

Lemaire, pharmacien à Paris et natif d'Abbeville, rend un vrai service à la médecine en faisant connaître en 1740, par une savante analyse, les eaux minérales-ferrugineuses que renferment nos murs.

De Calonne défend les intérêts de notre commerce et de notre port dans un mémoire écrit avec talent, 1765. Il commente aussi les coutumes du Ponthieu, de Montreuil et de Boulogne, avec une parfaite connaissance de ces matières.

Delegorgue recueille en deux volumes ces mêmes coutumes du Ponthieu et celles d'Abbeville, en 1766. Son travail n'est pas moins digne d'intérêt.

Devérité, imprimeur et écrivain, fait preuve d'activité et d'instruction. Ses presses fournissent un nombre assez considérable de publications,

dont plusieurs sont composées par lui-même. Parmi ces dernières on doit remarquer une histoire d'Abbeville 1767 ; une histoire de la Picardie 1770, remplie de détails curieux, quoiqu'incomplète ; et plus tard, lors de la révolution, quelques écrits politiques ayant rapport aux circonstances.

Dellebarre, habile opticien, double la force des anciens microscopes, et accompagne ces perfectionnemens successifs de divers mémoires, 1771, 1777. Il reçoit les éloges les plus flatteurs de l'académie des sciences ; et en l'an II il obtiendra de l'athénée une médaille et une couronne, maximum des récompenses.

Nicolson, préfet apostolique à St.-Domingue, nous fait connaître les productions indigènes de cette riche colonie dans son histoire naturelle de ce pays, 1776.

Boutillier, né à Dreuil, professeur de l'université, compose, pour ses élèves, un abrégé méthodique de géographie avec de fort bonnes cartes de six pieds en carré, 1779; excellent moyen d'enseigner une science pour laquelle il est si utile de parler aux yeux.

Douville, collaborateur au journal *la France Littéraire*, s'occupe des antiquités locales et laisse à sa mort, en 1780, des notes intéressantes pour l'histoire du Ponthieu et de la Picardie.

Mlle. Bertin, célèbre modiste de Marie-Antoinette, avant sa chûte dn trône, trouve au milieu des travaux de sa profession, qui paraissent si

futiles, mais qui lui donnaient des rapports avec la cour, d'importans mémoires sur cette reine infortunée. Ils font partie de la collection contemporaine, 1824.

De Ribeaucourt, savant pharmacien, publie en 1785 un mémoire sur les terres vitrifiables; en 1786 des élémens de chimie à l'usage des orfèvres, etc.

Bassville, l'un des rédacteurs du *Mercure National* en 1790, publie en 1784 des élémens de mythologie, et plus tard des mélanges érotiques et historiques, et des écrits politiques. Son ouvrage principal est la vie de François Lefort, ministre du czar Pierre-le-Grand, où il rend à l'homme d'état la part qui lui revient dans les améliorations introduites par son maître.

Du Maisniel de Belleval, mort en 1790, laisse des notes précieuses sur les plantes de la Picardie et sur les insectes d'Abbeville. Toute sa vie avait été consacrée à l'étude de l'histoire naturelle et de la botanique.

Baillon, né à Montreuil, inspecteur des domaines et bois du Ponthieu, et résidant à Abbeville, possède de grandes connaissances en histoire naturelle. Il enrichit le musée de Paris de beaucoup d'oiseaux aquatiques vivans, particuliers à nos côtes. On lui doit d'intéressans mémoires sur les moyens de remédier au dépérissement des bois, 1791, et sur les sables mouvans du département du Pas-de-Calais, etc.

Demautort, l'un de nos meilleurs chanson-

niers, travaille seul ou en compagnie à une foule de vaudevilles fort gais, qui jouissent d'une grande faveur lors de leur représentation, et qui resteront au théâtre; entr'autres les *Marchandes de la Halle*, 1795; *Vadé chez lui*, 1796. On trouve, dans les recueils de l'époque, des chansons et des poésies légères de lui qui sont charmantes.

Bertin, né à Amiens, dirige avec succès, comme Principal, pendant douze ans jusqu'à l'époque de la révolution, le collége d'Abbeville, sa patrie d'adoption; littérateur d'un esprit fin et de beaucoup d'érudition, il prononce des sermons et plusieurs discours académiques qui annoncent à un haut degré ces deux qualités précieuses. Retiré en Angleterre lors de l'émigration, il y enseigne avec succès, et consacre les premières années de son exil à la rédaction et à la publication de ses savans tableaux historiques et chronologiques qui, dit-on, servirent de modèle à ceux de Las-Cases.

Dans cette liste déjà fort longue, auraient dû peut-être encore trouver leur place : Collenot, dont les persévérantes recherches n'ont pas été inutiles pour l'histoire du pays; Delétoille qui, voué à l'enseignement, publia divers traités élémentaires de calcul; Levasseur, qui déploya sur le violoncelle un rare talent et mérita d'être comparé à Louis Duport; et le peintre Choquet, qui ne fut pas sans talent.

Les graveurs d'Abbeville soutiennent avec di-

gnité l'honneur de leurs devanciers. Qui ne connaît les Daullé, les Danzel, les Aliamet, les Hecquet, les Beauvarlet, les Duponchel, les Dequevauviller, les Macret, les Levasseur, etc.? Leurs productions, remarquables par le moëlleux et la pureté du dessin, ornent les galeries des amateurs et les musées. Aucune ville peut-être n'a produit autant d'artistes de mérite en ce genre.

Après avoir parcouru ces pages, il n'est pas hors de propos de nous résumer et de jeter un coup-d'œil sur l'ensemble. D'autres provinces offrent peut-être des annales plus brillantes et des noms plus fameux; peut-être aussi le doivent-elles à un état de calme plus constant. Mais en considérant les malheurs auxquels notre pays a été exposé par sa situation géographique, nous pouvons sans vanité être fiers de l'héritage de nos pères, et la reconnaissance est une dette légitime. Certes il leur a fallu du courage et de la persévérance pour lutter contre les Normands, la féodalité, les Anglais, les Bourguignons et les Espagnols; il leur fallait un véritable amour de l'étude et une ferme confiance dans l'avenir, pour songer aux lettres malgré les calamités des guerres et les ravages de la peste. Si pour un moment ils sont obligés de céder à une dure nécessité, comme dans le Xe., le XIIe. et le XIVe. siècle, on les voit aussitôt chercher à réparer leurs pertes, recommencer l'œuvre interrompue et s'y livrer avec une nouvelle ardeur. Chaque période d'arrêt est suivie d'un mouvement plus

accéléré, jusqu'à ce qu'enfin à partir du XVe. siècle, l'ascension se prononce d'une manière déterminée et les progrès sont continus : époque à laquelle il en est à-peu-près de même pour toute la France; la renaissance approchait.

Ce n'était pas une tâche facile que celle d'adoucir les mœurs de ces peuples si fiers, de ces durs enfans des forêts, situés au bout du monde connu; de préparer à la lumière de la religion et des sciences ces yeux qui avaient été si longtemps plongés dans la nuit de l'ignorance et de l'idolatrie; d'habituer au calme des études ces esprits qui n'aspiraient qu'après le tumulte des camps et le fracas des combats. Cette gloire, qu'avait négligée la politique de Rome, était réservée au christianisme; mais ce ne pouvait être que le fruit du temps et de la patience. On n'est donc pas surpris de ne voir commencer notre histoire littéraire qu'au VIIe. ou au VIIIe. siècle. Ceux qui les avaient précédés étaient un temps de préparation. Mais la semence a été jetée et la moisson viendra. Toutes les vertus et toutes les sciences auront leurs représentans.

Les productions des premières époques ne sont guère variées. L'histoire des abbayes paraît d'abord; c'est que le monastère est une famille et que chaque moine est un fils qui doit à sa mère son premier hommage, et qui tient à honneur de constater ses titres au respect des hommes.

Le cloître était le lieu de retraite des généraux.

Les abbés, grâces à leur instruction et à leur sagesse, prenaient part aux événemens politiques; ils assistaient aux conseils des rois; ils recueillent leurs souvenirs, ils les consignent dans des registres, soit pour eux-mêmes soit pour leurs successeurs : voilà la chronique, riche répertoire où s'amassent les documens pour l'histoire de la nation. L'histoire des bienfaiteurs, des régénérateurs, des saints, la légende marche en même temps ; c'est la reconnaissance qui la dicte, et puis l'on veut avoir des modèles à proposer : l'exemple est le langage le plus persuasif.

Le cercle s'élargira : l'école exige des grammairiens, la chaire des prédicateurs; ils se présenteront. La justice écrite est moins facile à éluder : les capitulaires et les coutumes sont recueillies et rédigées en codes. Là, si vous y ajoutez quelques poésies latines et religieuses, se bornent à-peu-près tous les sujets traités jusqu'au XIVe ou XVe siècle.

Les chartes ont été concédées, le peuple est affranchi; il bondit de joie, il se livre tout entier dans sa gratitude à l'élément religieux; d'ailleurs les hauts faits des croisades ont échauffé son imagination; de là les cathédrales, les mystères, les ménestrels, les puys d'amour. Grâces aux fondations d'écoles et de colléges, déjà l'instruction a pénétré dans une partie de la classe bourgeoise. La découverte de l'imprimerie vient donner à ce mouvement une impulsion incalculable : la médecine et la chirurgie sont reprises

et cultivées; il est donné au Ponthieu de contribuer à ces progrès immenses.

La réforme rend la connaissance de l'hébreu plus importante et Watable enseigne.

La Sorbonne avait compté Gérard parmi ses professeurs; l'université voit à sa tête les Demery et les Levasseur.

Le XVIIe. et le XVIIIe. siècle sont des époques encore plus remarquables; il n'y a point de genre de connaissances qui ne trouve ici son interprête : la géographie n'existait pas, les Sanson la créent; la médecine salue Hecquet du nom d'Hippocrate; l'histoire locale s'éclaircit par d'utiles travaux; de judicieux voyageurs font connaître les pays éloignés; des bibles sont éditées; les Blondin, les Baillon rendent de grands services aux sciences naturelles; la physique n'est pas moins redevable à Dellebarre; l'archéologie, la chronologie ne sont pas oubliées; le roman et le vaudeville trouvent leur place; on voit encore des professeurs occuper les chaires de la Sorbonne et de l'université; on compte encore des chroniqueurs, des poètes, des littérateurs, des publicistes, des chimistes, etc.

Abbeville semble être la patrie par excellence des graveurs, tant sont nombreux les artistes distingués qu'il voit naître, tant est grande la perfection qu'ils savent donner aux produits de leurs burins.

Nous nous arrêtons. Ceci n'est qu'une faible esquisse; ce n'est pas une biographie que nous

avons eu l'intention d'écrire. Cette biographie existe, dûe à notre laborieux collégue; chacun peut la consulter avec fruit. Nous avons cru seulement qu'en resserrant ces noms dans un autre ordre et dans un cadre plus étroit, nous les ferions ressortir avec plus d'effet. On a pu suivre les développemens de cette longue chaîne qui n'est pas sans valeur pour nous. Tous les anneaux n'ont sans doute ni la même solidité ni le même poli : mais elle peut et elle doit donner de la confiance à nos jeunes compatriotes. Nous n'avons pas franchi le commencement de ce siècle. Nous n'avons pas cité ces hommes, notre orgueil, pour qui nous avons vu s'ouvrir la tombe et dont les productions ne remontent pas au delà de notre époque; parce qu'ils sont connus de la génération actuelle et que leurs noms retentissent encore à ses oreilles. Les Dennel, les Hellencourt, les Millevoye, les Lerminier, les Lesueur et quelques autres ne sont plus. Nos regrets les accompagnent; mais ce n'est pas assez pour nous consoler, levons nos regards vers le monde savant, nous verrons que leur héritage n'est pas délaissé et qu'ils ont des successeurs. On comprend facilement quels motifs de délicatesse nous empêchent de les nommer. Eux aussi, nous l'espérons, ils auront des successeurs. Tout nous en est un sûr garant : leur exemple, de nouvelles écoles, des études fortes, l'ardeur de la jeunesse et la culture constante des sciences et des beaux-arts.

T. Morgand.

RAPPORT

SUR

LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

(*Années* 1835, 1836),

Par M. Brion,

LU DANS LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1838.

Messieurs,

Le volume des *Mémoires de l'académie d'Amiens,* sur lequel j'ai l'honneur de vous présenter un rapport, renferme un grand nombre de pièces intéressantes, dont plusieurs sont remarquables tant par la nature du sujet que par le talent des auteurs. Il me suffira, je pense, pour justifier mon opinion, de donner une analyse succincte des principales notices, et d'indiquer seulement le sujet des autres. Bien qu'obligé de me limiter dans les bornes étroites d'un rapport, je me permettrai, Messieurs, de vous soumettre quelques réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture de ces Mémoires.

Après un discours de M. Decaïeu, prononcé dans la séance publique de 1835, et dans lequel le directeur de l'académie démontre *l'heureuse influence des travaux scientifiques appliqués à l'agriculture,* vient un discours de haute portée philosophique prononcé, dans la séance publique de 1836, par M. Daveluy fils. Il ne s'agit de rien moins que de *l'origine du langage,* grave question dont l'auteur a bien fait ressortir l'importance.

Il n'y a que deux manières de concevoir l'origine du langage : ou Dieu l'a révélé à l'homme, ou l'homme se l'est acquis par ses propres forces. M. Daveluy pense que le langage ne saurait être l'œuvre des hommes, et, en lisant son discours élégamment écrit, j'ai vivement regretté de n'être point de l'avis du brillant écrivain. Je vous dois compte, Messieurs, des raisons qui ont déterminé mon jugement.

Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Daveluy sur la nécessité de la parole pour le développement des facultés intellectuelles, pour le perfectionnement de la société, et personne, mieux que lui, ne pouvait mettre cette vérité dans tout son jour. Mais de ce que la parole est utile pour établir entre les hommes des relations faciles, de ce que nos sociétés actuelles seraient impossibles sans elle, est-ce à dire que l'homme ne se serait pas réuni à d'autres hommes, si notre premier père n'avait pas su *à priori* donner des noms aux objets? Est-ce à dire aussi que sans mots l'homme ne penserait pas?

Qui donc, dites-vous, a appris à l'enfant la force d'un *non*? Qui? L'habitude. Un enfant pleure; la mère, attentive, présente à son cher fils ce qu'elle pense devoir le satisfaire; une chose plaît à l'enfant, on la lui donne, et il s'est fait dans l'intelligence de ce jeune être un travail merveilleux : l'idée de l'objet qui lui a plu s'est associée à l'idée de plaisir dans son esprit, et quand il désirera le même objet ou d'autres qui lui auront été agréables, il pleurera jusqu'à ce qu'on lui ait offert l'objet désiré. De même, l'enfant ayant observé que lorsque son oreille est frappée par le son du mot *oui*, sa mère lui sourit et lui donne ce qu'il demande; qu'au contraire, lors qu'il entend un *non*, le visage de sa mère n'est plus riant et qu'il n'éprouve pas lui-même la jouissance à laquelle il aspirait, la chose s'étant d'ailleurs renouvelée un grand nombre de fois, l'enfant est conduit à résumer dans le son du *non* l'idée de désir non satisfait et celui de refus. Ajoutez à cela le ton et les autres accessoires d'un *non* ou d'un *oui*, si différents. Voilà comment, à force d'attention et *d'une manière pratique*, l'enfant parvient à attacher un sens aux mots; voilà pourquoi l'enfant comprendra mieux sa mère, pourquoi il parlera sa langue; voilà pourquoi aussi les mêmes choses peuvent être représentées par des mots divers dont l'enfant, suivant les pays, apprendra à saisir le sens avec une égale facilité.

Comment a pu se former la première langue?

Exposés aux mêmes sensations, puis qu'ils étaient placés dans les mêmes circonstances, les premiers hommes ont dû, par des signes, par des cris quelconques, exprimer la frayeur, le plaisir, etc., comme le font du reste la plupart des animaux qui, à n'en pas douter, distinguent un cri de joie d'un cri de terreur poussé par leurs semblables.

Ce premier langage des hommes suffit déjà pour opérer entr'eux un rapprochement sollicité par des besoins communs. Ces signes instinctifs, nous les regarderons volontiers comme liés à la nature de l'homme, ou comme résultant de son organisation.

Voilà donc la possibilité de se communiquer certaines idées, mal définies si l'on veut, mais enfin des idées : maintenant réfléchissez que les hommes ont été créés intelligents, sociables, doués de la *faculté de parler*, et ne concevez-vous pas qu'ils aient pu rattacher à un son le souvenir d'un objet, une idée ; et le son, quelconque d'abord, sera devenu signe représentatif, signe de conversion.

Un homme seul n'eût jamais parlé, c'eût été inutile. Les mots se sont augmentés avec le temps et le nombre des hommes : le langage est l'œuvre du genre humain, et il a fallu bien des siècles pour que l'ensemble des mots constituât ce que nous appelons une langue. Il résulte de plus des considérations précédentes que la langue primitive a dû être pittoresque et la plus

simple, ce qui est conforme à la tradition : les plus antiques monuments des langues font l'admiration des savans par leur simplicité, par leurs images, ce qui ne voudrait pas dire pourtant qu'elles sont plus belles que les nôtres.

Il ne répugne donc pas à la raison que les hommes, aidés des signes instinctifs, aient pu mettre en exercice leur faculté de parler pour articuler des sons auxquels une signification aura été attachée, et étendre progressivement le vocabulaire de la langue.

M. Daveluy pose en principe que la *parole est en même temps son et sens intellectuel*, qu'elle comprend la matière et l'esprit. Or, qu'arrive-t-il quand une parole est prononcée? Les vibrations de l'air se communiquent à l'organe de l'ouie, le nerf auditif est affecté d'une certaine manière, de même que les ondes lumineuses se transmettent par l'éther à l'œil, de là au nerf optique, et la sensation est convertie en idée par suite d'une relation inexplicable entre notre corps et l'ame. Dire que la parole est à la fois le *son* matériel et le *sens* intellectuel, c'est au moins reculer la difficulté. Avouons que c'est en vertu d'une liaison à jamais cachée que notre faculté pensante est mise en exercice par l'intermédiaire des sens, et sans compter les pensées, indépendantes des objets extérieurs que l'ame acquiert en se repliant sur elle-même.

Qu'est-ce encore que ce sens de l'ame, si ce n'est l'ame elle-même ou un mode de l'ame?

mais alors, puisque la parole est le *son* et le *sens*, il pourrait donc exister un mode matériel d'une substance immatérielle ? Si l'on voulait dire que le sens intellectuel est une faculté de l'ame, nous serions plus près de nous entendre ; et dans ce cas, on ne pourrait pas avancer que la parole (ou ce sens) a été révélée, car toutes les ames naissent avec les mêmes facultés. D'ailleurs, si le langage est le sens propre de l'ame, chaque ame l'apporte avec elle en venant éclairer le corps; pourquoi alors une révélation au premier homme? Disons plutôt que la parole, puissant auxiliaire de nos pensées, précieux instrument de la civilisation, est le *résultat d'une faculté* que possèdent tous les hommes.

Il existe, dit M. Daveluy, des lois éternelles, immuables; or, toute loi suppose l'existence d'une *voix* qui l'a promulguée, donc la parole n'est pas d'origine humaine. Comment! les lois éternelles qui régissent le monde moral supposent l'existence de la parole! L'homme ne serait pas moral sans une langue! Quoi ! il a fallu que les oreilles du premier homme fussent frappées par des mots pour qu'il eût l'idée de la moralité ! Et nous n'aurions pas les idées du beau, du bon, du juste, si Dieu n'eût pas fait connaître ces idées *par des paroles !* Cette voix *intérieure*, qui nous stimule sans cesse vers le bien, qui nous révèle nos devoirs, notre dignité; cette *conscience* vigilante dont il est doux de suivre les généreuses inspirations, qui nous parle si haut d'honneur et de vertu, ne serait-ce

donc pas un pur élan de l'ame ? Faudrait-il y mêler quelque chose de matériel comme un son ? Oh ! ce n'est point ainsi que Dieu a fait l'homme : il est des sentimens, indépendans de toute expression, qui se refusent à être définis, et qui n'en sont pas moins clairs et vivement éprouvés. Pour placer dans le cœur de l'homme les idées de moralité, Dieu n'eut qu'à vouloir, et ces idées, inhérentes à l'ame, sont inséparables de notre existence spirituelle.

M. Daveluy invoque le témoignage des auteurs de l'antiquité qui attribuent à un Dieu la communication du langage aux hommes; mais alors il faudra croire que tous les arts ont été enseignés directement par quelque divinité, et jusqu'où serions-nous entraînés, si nous devions accepter, sans examen comme sans réserve, les récits des historiens de l'antiquité ?

Reste enfin le texte de la bible; mais il n'entre pas dans mes vues de discuter ici la valeur scientifique de cette autorité. Je n'ai eu d'ailleurs intention que de présenter quelques considérations sur l'origine du langage sous un point de vue purement rationnel.

Ne craignons pas, Messieurs, d'ennoblir l'homme, la majesté de Dieu n'a rien à y perdre; moins l'homme sera imparfait, plus la créature sera digne du Créateur.

Le discours de M. Daveluy, remarquable à plus d'un titre, est suivi du rapport des travaux de l'académie; puis se trouve un brillant tableau

des principales questions dont s'occupe le physicien, par M. Caresme. La grâce du style ajoute à l'intérêt du sujet. M. Caresme, après avoir indiqué les *rapports de la météorologie avec la physique et la géologie*, prouve par l'exposé des objets qu'elle embrase, qu'il n'est guère d'étude plus attrayante et d'une utilité plus immédiate : il était difficile de dire autant de choses en si peu de mots et de les dire aussi bien.

On lit ensuite une notice de M. Cocquerel sur les *mines de houille* du Pas-de-Calais et de la Somme. L'auteur du mémoire indique comment on a été amené à la découverte des mines de houille dans le département du Nord, en observant que la zône exploitée des bords du Rhin jusqu'en Belgique s'étend de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O., en sorte qu'elle serait assez bien représentée en direction par une ligne tirée de Liège à Valencienne et faisant avec la méridienne un angle de 72°. Il était naturel de penser que cette zône s'étendait dans le nord de la France, et les sept millions d'hectolitres de charbon de terre que le seul département du Nord fournit annuellement, attestent assez que cette présomption était fondée. Où s'arrête cette zône? Elle a été reconnue dans le Pas-de-Calais, et ce n'est qu'au moyen de sondages poussés assez loin sur différens points du département de la Somme, que l'on s'assurera définitivement de l'existence d'un terrain houiller, et de plus, s'il est d'une richesse suffisante pour couvrir les dépenses considérables d'exploi-

tation à une grande profondeur. La houille est, après le fer, la substance qui, de nos jours, tient le premier rang parmi les richesses minérales des nations. Quand on réfléchit que les tourbières s'épuisent successivement, que les forêts tendent à disparaître pour faire place à la culture; que d'un autre côté, le besoin de combustibles s'accroît tous les jours, conséquence nécessaire du développement de l'industrie, on sent qu'il est urgent d'appeler à son secours les précieux restes des forêts antédiluviennes. Nul doute que la puissante végétation qui ornait la terre dans sa jeunesse n'ait laissé dans une grande partie du globe des dépôts abondans, et c'est bien mériter de son pays que de travailler à la découverte de mines nouvelles, avec l'espoir surtout d'immenses avantages, si l'on rencontrait une veine bien située, épaisse et de bonne qualité.

Les deux mémoires suivans sont des travaux de statistique; le premier, de M. Riquier, sur la *division de la surface du département de la Somme;* le deuxième, de M. Marotte, sur les *bureaux de bienfaisance*, précédé de considérations sur l'origine de ces établissemens philanthropiques. Je ne puis qu'indiquer l'objet de ces deux mémoires, qui ont surtout un intérêt local, et présentent des renseignemens utiles.

Dans une notice sur les *ruches à miel* de Nutt et de M. Auguste Leprince, M. Riquier démontre que les ruches de son compatriote, M. Leprince,

sont bien préférables à celles du propriétaire anglais; et, dans une autre notice très-curieuse, il expose les tentatives assez heureuses qui ont été faites, dans le département de la Somme, sur *l'éducation des vers-à-soie et la culture du mûrier*. La connaissance approfondie du climat, des essais plus en grand, conduits avec le même zèle et le même désintéressement, apprendront jusqu'à quel point nous pouvons espérer de voir naître parmi nous une branche d'industrie qui serait pour le département une nouvelle source de prospérité.

M. Obry a fait, sur un *bas relief de la cathédrale d'Amiens*, un savant mémoire où il explique et interprète, d'après M. Rigollot père, le caractère des personnages et des nombreuses scènes qui le composent : il prouve que la plupart conviennent autant à la religion persane qu'à la religion chrétienne, que quelques-uns même ont plus d'analogie avec les croyances et les rites de la première, ce qu'il faut sans doute attribuer à des réminiscences ou à un caprice de l'artiste. Vous lirez, Messieurs, avec beaucoup de plaisir, cette notice pleine d'érudition. Vous remarquerez aussi une notice intéressante, dans laquelle M. Berville rappelle et juge avec impartialité *la vie et les ouvrages de Gresset*; un rapport de M. Marotte sur *la musique de Lesueur*, où il fait ressortir les beautés des ouvrages de son illustre compatriote; un rapport détaillé de M. Anselin sur un *précis des arts du dessin,*

suivi d'une dissertation sur *l'origine et les variétés de la danse*, par M. Buteux. Dans cet ouvrage, M. Buteux traite de l'architecture de tous les âges et de tous les pays, de la sculpture et de la peinture. L'ouvrage de M. Buteux est du nombre de ceux que l'on consulte avec fruit.

Il me resterait à parler des morceaux de poésie dont le volume des mémoires est enrichi ; mais un de nos collégues plus compétent s'est chargé de vous en entretenir, ainsi que d'une notice de M. Jourdain sur le *Raghouvansa*.

Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, que l'académie d'Amiens s'occupe de tous les genres de composition, et je dirai de tous avec succès. Comme vous, Messieurs, les membres de cette Société trouvent dans leur communauté d'études des relations agréables et utiles, comme vous ils cultivent avec amour les arts, les sciences et les belles-lettres ; heureux de concourir par leurs conseils et par leurs travaux à étendre ou à fortifier le goût des études sérieuses, heureux aussi de prendre une part active et honorable aux progrès de l'agriculture, de l'industrie ; en un mot, Messieurs, leur but est le nôtre : la propagation de la science et le bien de l'humanité.

DEUXIÈME EXPOSITION PUBLIQUE

DES PRODUITS

DE L'HORTICULTURE

A ABBEVILLE,

Les Samedi 12, Dimanche 13 et Lundi 14 Juin 1841.

La Société Royale d'Émulation d'Abbeville, désirant propager et encourager les diverses parties de l'Horticulture dans l'arrondissement d'Abbeville, arrête ce qui suit :

ART. 1er.

Une deuxième exposition des produits de l'Horticulture aura lieu en 1841, sous les galeries du Champ-de-Foire.

Elle durera trois jours, commençant le samedi 12 juin à dix heures du matin, et finissant le lundi 14 du même mois à huit heures du soir.

Chaque jour elle sera ouverte de dix heures du matin à huit heures du soir.

ART. 2.

Les jardiniers fleuristes et maraichers, les amateurs et tous les horticulteurs, tant étrangers à l'arrondissement que lui appartenant, sont invités à orner cette fête florale des produits de leur culture et à concourir pour les prix, lesquels consisteront en Médailles d'argent et en Médailles de bronze.

Art. 3.

L'exposition sera divisée en trois sections.

Dans la première, composée des plantes d'agrément, soit en pot ou en caisse, soit coupées et disposées dans des vases ou en tableaux, six Médailles seront distribuées;

Savoir :

1°. Une Médaille d'argent, à l'exposant étranger à l'arrondissement, qui aura envoyé le plus d'espèces rares en fleurs.

2°. Une Médaille d'argent pour la plante la plus nouvellement introduite et qui, par sa beauté, méritera de rester parmi les plantes d'ornement.

3°. Une Médaille d'argent et une Médaille de bronze, pour les meilleures cultures.

4°. Une Médaille d'argent et une Médaille de bronze, pour ceux des exposans qui auront offert le plus d'espèces rares en fleur.

Dans la seconde section, comprenant les plantes utiles, les plantes potagères, etc., il sera décerné deux Médailles, l'une en argent, l'autre en bronze.

Dans la troisième section, comprenant les objets qui se rattachent à l'horticulture, tels que pots et vases à fleurs, jardinières, sécateurs, etc., fabriqués dans l'arrondissement, il sera accordé une Médaille en bronze.

Art. 4.

Ne peuvent participer au concours, les membres de la Commission d'Horticulture, et les membres résidans de la Société d'Émulation ; mais les uns et les autres sont invités à orner l'exposition des produits de leurs jardins et ont droit à une mention honorable.

ART. 5.

Les personnes qui se proposent d'exposer, sont invitées à en donner avis cinq jours au moins à l'avance à l'un des Commissaires, en indiquant le nombre des objets dont sera composé leur envoi.

Les commissaires sont :

MM. BAILLON, rue de Locques ;
DE CLERMONT-TONNERRE, à Cambron ;
DELF, rue de l'Hôtel-Dieu ;
FLAMANT, adjoint au maire ;
LEFEBVRE, chaussée Marcadé, 175 ;
MELLIER-RIBEAUCOURT ;
Casimir PICARD, rue des Grandes-Écoles.

ART. 6.

Tous les objets présentés à l'exposition devront être munis d'une étiquette, indiquant d'une manière lisible et correcte :

1°. Le nom de la plante ou de l'objet déposé ;

2°. Le nom de l'exposant ;

3°. Le numéro d'ordre, suivi du nombre des plantes présentées par l'exposant.

Une liste de tous les objets devra être remise à l'un des Commissaires, au moment du dépôt.

ART. 7.

Les objets exposés pourront être vendus pendant le cours de l'exposition, mais ils ne pourront être enlevés que le mardi 15.

Les exposans auront le droit de retirer le mardi 15 ce qu'ils auront exposé, mais il leur sera loisible de ne le faire que le mercredi 16, au matin.

Les frais de transport sont à la charge des exposans.

ART. 8.

Les prix seront décernés publiquement le mardi 15 juin à six heures du soir, par les soins de la Société d'Émulation.

ART. 9.

La Commission d'horticulture se propose d'ouvrir, pendant la durée de l'exposition, une souscription à raison de *un franc* par billet, dont le produit sera employé à l'achat d'un certain nombre des plantes exposées.

Ces plantes divisées en lots, seront tirées au sort par les soins de la Commission d'horticulture, immédiatement après la distribution des Médailles.

OUVRAGES

OFFERTS

à la Société Royale d'Émulation,

PENDANT LES ANNÉES 1838, 1839 ET 1840.

Le Journal de la Société de la Morale Chrétienne.

Mémoires de la Société d'Émulation de Caen.

Système d'une Caisse d'Épargnes, par M. Mâlot.

L'homme connu par la révélation, 2 vol. offert par M. l'abbé Frère.

Observations sur la réduction des communes et des églises rurales, par M. de la Querrière.

Bulletins de la Société Centrale d'agriculture.

Sur l'agriculture, par M. Duval, de Montreuil-sur-Mer.

Bulletins de la Société Industrielle d'Angers.

Dictionnaire de l'art vétérinaire, par M. Hurtrel d'Arboval.

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure.

Mémoires de l'Académie de Dijon, année 1836.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Meaux.

Conchyliologie fossile du bassin de l'Adour, par M. le docteur Grateloup, de Bordeaux.

Notice sur la famille des Bulléens, par le même.

Mémoires sur les Oursins fossiles, par le même.

Les Chants Solitaires, vol. offert à la Société, par l'auteur M. Bourlet de la Vallée.

Histoire des Théâtres, par M. Ch. Renouard, membre de la chambre des Députés.

Observations sur les courses de chevaux, qui ont eu lieu dans le Calvados en 1837.

Appel à l'étude de la Philosophie, par M. Vion.

Réflexions manuscrites sur la nature des insectes et sur l'utilité que l'on en pourrait retirer pour les arts, par M. Victor Mareuse.

Biographies du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Archéologie du département de la Somme.

Annales agricoles du département de l'Aisne.

Le propagateur de l'industrie de la soie en France, publication périodique dirigée par M. Amans Carrier.

Rapport des travaux de la Société de Statistique de Marseille.

Journal de la Société de la Marne.

Mémoire sur les Coquilles fossiles, observées par M. le docteur Grateloup, de Bordeaux.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Rouen.

Rapport sur les Archives de la Mairie d'Amiens.

Journal de l'Institut historique.

Annales de la Société d'Agriculture de Lyon.

Notice biographique sur François Boissier de la Croix, de Sauvager, par le baron d'Hombre-Firmas.

Mémoires de la Société Linnéenne de Lyon.

Annales de la Société Académique de Nantes.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.

Discours par M. Gaillon, aîné.

Journal de la Société d'Agriculture et des Comices agricoles du département des Deux-Sèvres.

Le Puits Artésien.

Nouveaux Mélanges politiques, moraux et littéraires de M. le comte de Sellon, de Genève.

Mémoires de la Société académique, agricole, industrielle et de l'Instruction publique de l'arrondissement de Falaise, année 1838.

Bulletin de la Société d'Horticulture de Rouen.

Principes de la Philosophie de l'Histoire, par M. l'abbé Frère.

Mémoire de Louis XIV sur la guerre de 1672, par M. H. Dusevel.

Traité sur la Tactique, par M. Buteux.

Mémoires de la Société des sciences et des lettres de Lille.

Le Comice agricole d'Abbeville.

Le sucre colonial et le sucre indigène, par M. Fourrier.

Société Linnéenne de la Normandie.

Travaux de la Société d'Émulation du Jura.

Précis analytique des travaux de l'Académie Royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, année 1838.

De la compression de l'aorte, par M. Baudeloque.

De la Céphalotripsie, par le même.

Société Linnéenne du nord de la France, 1re. session à Abbeville.

Mémoires de l'Académie royale de Metz.

L'Agriculture de l'ouest de la France.

France départementale.— Revue de la Province.

Pouillé des manuscrits de Don Grenier, relatifs à l'histoire de la Picardie, par M. Dufour.

Du Paupérisme en France, par M. le prince de Monaco, duc de Valentinois.

Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux.

Bénédiction et pose de la 1re. pierre de la nouvelle église Notre-Dame de Boulogne.

Le Whist, par M. Spencer Smith.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie, 2 vol.

Traité des Droits d'Auteur, 2 vol. offert à la Société par M. Renouard.

Considérations sur l'intempérance des classes laborieuses, par M. Labourt, ancien procureur du roi à Doullens.

Géozoologie, par M. le docteur Grateloup.

Almanach d'Abbeville, 1840.

Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Arriège.

L'exilé de 1831.— Roman historique, traduit du grec moderne, par M. J. Lennel.

De l'infaillibilité de la ruine et de l'industrie sucrière.

École auxiliaire et progressive de médecine, par M. Sanson (Alphonse).

De l'administration de la Justice criminelle et de la Police à Amiens, pendant le XVe siècle, par M. H. Dusevel.

De la Création, essai sur l'Origine et la Progression des êtres, 2 vol. par M. Boucher de Perthes.

Volumes 1, 2, 3, 4, 5 et 6, de l'Annuaire Normand, offerts par M. de Caumont.

Mémoires de l'Académie de Dijon.

Mémoires de l'Académie d'Amiens.

1 volume des Antiquaires de la Morinie.

Observations adressées par la chambre de Commerce de Lille, à M. le Ministre du Commerce.

Le batteur mécanique à fléaux portatifs.

La préface manuscrite d'une histoire du Clergé de France, par M. Lefils.

Les Podures, par M. l'abbé Bourlet, naturaliste à Albert.

Fables et Poésies diverses, par M. Havransart, curé d'Orville (Pas-de-Calais).

Discours prononcé à la Société Industrielle d'Angers, par M. Guillory.

Précis analytique de l'Académie royale de Rouen.

Annales de la Société des lettres et de l'industrie de la Marne.

Annuaire de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambray.

Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Arriège.

Bulletin de la Sociéte d'Horticulture de Rouen.

Mémoires de la Société Royale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Bulletins de l'Institut historique de France.

3e. vol. des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Revue critique des livres nouveaux.

Mémoires de la Société Royale des sciences, lettres et arts et de l'agriculture, de Lille.

Établissement spécial du Mûrier dans le nord de la France.

Essai sur l'histoire municipale de la ville de Sisteron, par M. de la Plane.

Mémoires de l'Académie royale du Gard.

Statistique monumentaire, dressée pour la ville de Ravenne.

Essai sur une nouvelle manière de grouper les genres et les espèces de l'ordre des passereaux, par M. de la Fresnoye.

1er. Cahier du 1er. volume de la Société Linnéenne du nord de la France.

Bulletins de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Recueil de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure.

Coutumes locales du baillage d'Amiens, par M. Bouthors.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.

Mémoire sur les fibres élémentaires animales, par MM. J. Cherest et Ch. Bouvaist.

Épître au comte de Paris, par M. de Talleirat.

Compte-rendu des Mémoires de la Société d'agriculture de Saint-Omer.

Bulletin de la Société libre d'Émulation de Rouen.

Rapport sur l'accroissement du musée de la Société des Antiquaires de Picardie, par M. Ch. Dufour.

Tableaux synoptiques du code civil annoté par M. Brossart, docteur en droit, juge à Châlons-sur-Saône.

Manuel du droit Ecclésiastique, par M. Watter, traduit de l'allemand, par M. Albert de Roquemont.

Almanach d'Abbeville, 1841.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES,

PENDANT LES ANNÉES 1838, 1839 ET 1840.

Séance du 26 *Janvier* 1838.

On procède au renouvellement partiel du Bureau.

Sont réélus :

Président, M. Boucher de Perthes.

Vice-Président, M. Louandre.

La Société décide qu'à l'avenir, il ne sera plus délivré de diplôme de correspondant à aucune personne résidant à Abbeville.

Elle fixe ensuite sa cotisation pour l'année 1838. Des bons de présence délivrés aux Membres Résidans chaque fois qu'ils assisteront aux séances, pourront être, à la fin de l'année, rendus au Trésorier, en déduction d'une partie de la cotisation.

Séance du 15 *Février* 1838.

Le Trésorier fait connaître l'état de la Caisse au 1er. janvier 1838.

La Société décide que 60 exemplaires de chaque volume de ses Mémoires seront déposés aux Archives pour y être conservés et pour former collection. Aucun de ces exemplaires ne pourra être délivré sans une délibération expresse de la Société.

Séance du 9 *Mars* 1838.

M. le Président présente pour candidat à l'une des places vacantes de Membres Résidans de la Société, M. Vion, professeur de philosophie au collége d'Abbeville, qui dépose à l'appui de sa demande un ouvrage manuscrit sur l'Harmonie rationnelle du monde. La Société arrête que cet ouvrage sera communiqué à chacun des Membres Résidans, et qu'il sera voté sur la demande du candidat, conformément au réglement.

M. de Belleval lit le commencement d'une traduction qu'il entreprend du *Paradis reconquis*, *de Milton*.

Séance du 16 *Mars* 1838.

Communications verbales et discussion sur diverses branches de sciences et d'archéologie.

Séance du 6 *Avril* 1838.

M. Vion, professeur de philosophie, est nommé Membre Résidant.

Diverses communications relatives au musée communal d'Abbeville.

Lettre du Préfet de la Somme annonçant à la Société que la subvention ordinaire de 1,200 francs, accordée à la Société par le Conseil Général du département, est mise à sa disposition.

Séance du 20 *Avril* 1838.

Le Président propose, pour Membres Correspondans, M. Grateloup, docteur en médecine, président de l'Académie des sciences et des arts de Bordeaux.

Et M. Léopold Ledru, docteur en médecine à Arras, membre de l'Académie d'Arras.

Dissertation sur diverses branches de sciences et de découvertes utiles, communiquées à la Société.

Séance du 4 *Mai* 1838.

Un Membre entretient la Société de divers objets antiques dont s'est enrichi le Musée.

M. Vion lit un traité sur la *Théodicée* de Leibnitz.

Séance du 18 *Mai* 1838.

Nomination à titre de Membres correspondans de M. le docteur Grateloup, de Bordeaux, et de M. Léopold Ledru, docteur en médecine, à Arras.

Séance du 20 *Juillet* 1838.

La Commission nommée pour la distribution des prix aux écoles de la ville, rend compte de ses dispositions à cet effet.

Séance du 5 *Octobre* 1838.

Demandent à être admis comme Membres Correspondans:
MM. Lherminier, professeur au collége de France;
Théodore Burette, professeur au collége Stanislas;
Charles Labitte, prof.r suppléant au collége Henri IV.

M. Brion, professeur de mathématiques et de physique, au collége d'Abbeville, se présente pour remplir une des places vacantes de Membre Résidant. Sa demande est appuyée par l'envoi de son ouvrage intitulé : *la Clé de l'Arithmétique.*

Séance du 19 *Octobre* 1838.

Compte-Rendu des distributions de Prix dans les écoles.

Lettre du Préfet de la Somme annonçant l'envoi d'une somme de 1,200 francs, accordée par le Conseil-Général, à la Société.

Lettre du Ministre de l'Intérieur, accusant réception des Mémoires de la Société.

Lettre du secrétaire perpétuel de l'Académie Française accusant réception du même volume.

Lettre du secrétaire du Cabinet du Roi, qui prévient la Société qu'il a mis ses Mémoires sous les yeux de sa Majesté.

Lettre du vicomte de Santarem, sur les développemens de l'industrie espagnole.

M. de Belleval est chargé de répondre à cette communication.

M. Hurtrel d'Arboval offre à la Société le 2e volume de son Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaire.

Renvoyé à M. Picard, pour l'examiner et en faire un rapport.

M. Victor Mareuse, avocat à Amiens, adresse un ouvrage contenant des réflexions particulières sur la nature des insectes.

Rapporteur, M. Vion.

Sur la proposition de M. de Belleval, et après une délibération de la Société, il est arrêté que la Société entreprendra une publication spéciale, en tout ou en partie, de divers documens importans consignés dans un recueil appartenant aux archives d'Abbeville, et connu sous le nom de *Livre Rouge*.

Une Commission composée de MM. de Belleval, Louandre, Picard et Vion s'adressera à M. le Maire, pour en obtenir communication.

La Société arrête qu'à l'avenir, indépendamment des lectures et communications ordinaires, chaque séance sera consacrée à une dissertation spéciale, ou conférence relative aux diverses branches qu'embrasse la Société. Les questions seront déterminées 15 jours d'avance.

Séance du 2 *Novembre* 1838.

Lettre de la Société Industrielle de Saint-Quentin, annonçant sa récente formation et demandant à échanger ses publications avec la Société Royale d'Émulation d'Abbeville.

La Société décide que le titre de Société correspondante sera accordé à la Société Industrielle de Saint-Quentin.

Nomination à titre de Membres Correspondans et de Membre Résidant, des Candidats, proposés dans la séance du 5 octobre.

La Société arrête que les Membres Correspondans reçus dans cette séance, seront invités à lui communiquer leurs travaux et qu'à l'avenir personne ne sera proposé pour Membre Résidant ou Correspondant, sans avoir, au préalable, déposé les ouvrages sur lesquels il fonde sa demande.

M. de Belleval lit un rapport sur un livre de M. de Santarem, relatif à l'antiquité de la soie et à son introduction en Espagne.

Séance du 16 *Novembre* 1838.

M. Picard fait un rapport sur une tombe antique découverte à Noyelle-sur-Mer et qui a été signalée par M. Dupont, tisserand. Remerciemens à M. Dupont.

M. Vion lit un rapport sur un manuscrit de M. Victor Mareuse, intitulé : *de l'alimentement et de la domestication des insectes.*

M. Boucher de Perthes, président, prononce un discours sur *la Misère.*

Séance du 7 *Décembre* 1838.

Lettre de M. Lherminier qui remercie la Société de son diplôme de Membre Correspondant.

M. Lefils adresse à la Société deux ouvrages manuscrits, ayant pour titre : l'un, *de la cherté des Grains ;* l'autre, *de l'abondance des Écrivains.*

Rapporteur, M. Vion.

M. Hecquet-d'Orval, membre Correspondant, demande le titre de Résidant.

M. Vion lit, à l'appui d'une lettre de demande d'une place de Membre Résidant, faite par M. T. Morgand, professeur de langues, à Abbeville, une traduction de l'histoire de la Littérature Italienne, entreprise par M. Morgand.

M. Brion lit un rapport sur les Mémoires de l'Académie d'Amiens (année 1837).

Renvoyé à la Commission des Mémoires.

Séance du 21 *Décembre* 1838.

Sur l'annonce faite par le Président, que l'on va procéder au renouvellement partiel du Bureau, M. Perrier prie la Société de vouloir bien le décharger des fonctions de Secrétaire, attendu que sa santé ne lui permet pas de s'y consacrer comme auparavant.

Le 1er scrutin s'ouvre pour la nomination d'un Président.

M. Boucher de Perthes est nommé de nouveau, et continue immédiatement ses fonctions en mettant aux voix l'élection d'un Vice-Président.

M. Perrier ayant reuni la majorité des suffrages est à l'instant proclamé.

M. Vion est nommé Secrétaire.

Le Président met ensuite aux voix l'élection de M. Hecquet-d'Orval et de M. T. Morgand, à titre de Membres Résidans.

Ces deux candidats obtiennent la majorité et sont proclamés Membres.

M. Vion rend compte des deux brochures de M. Lefils, et en propose le dépôt aux Archives.

Adopté.

M. Louandre communique différens extraits de l'ouvrage qu'il prépare sur l'*Idiôme Picard*.

M. Picard présente pour candidat à l'une des places vacantes de Membre Résidant, M. Lefranc, professeur au collége d'Abbeville, et lit à l'appui de sa demande, une dissertation manuscrite sur le *liber étymologiarum* de Saint-Isidore de Séville.

Année 1839. — *Renouvellement du Bureau.*

Président, M. Boucher de Perthes.
Vice-Président, M. Perrier.
Secrétaire, M. Vion.
Archiviste, M. Picard.
Trésorier, M. Poultier.

Séance du 4 *Janvier* 1839.

Lettres de remerciemens de M. Hecquet-d'Orval et de M. Morgand, nouvellement élus Membres Résidans.

Fixation de la cotisation pour l'année 1839.

Vérification des comptes du Trésorier.

M. de Belleval fait un rapport sur la *Notice sur le Raghouvansa*, de M. Louis Jourdain.

M. Picard propose à la Société d'entreprendre en grand la réalisation de la pensée de M. Louandre et de réunir en un corps d'ouvrage tout ce qui reste de vestiges sur l'idiôme, les légendes, fabliaux et usages de la Picardie.

Séance du 18 *Janvier* 1839.

M. de Perthes offre, au nom de M. Lefils, de Saint-Valery-en-Caux, un Mémoire sur la découverte d'une forêt sous-marine, avec un échantillon à l'appui.

Rapporteur, M. Picard.

Le Secrétaire donne avis de la perte que vient d'éprouver

la Société, dans la personne de M. Hubert Macquet, bachelier en théologie, naturaliste, aumônier de l'hospice civil de Saint-Riquier; et de M. Benjamin Gaillon, receveur principal des Douanes à Boulogne, naturaliste.

Lettre-circulaire de la Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, qui engage la Société Royale d'Émulation à joindre ses efforts aux siens pour empêcher la ruine de l'industrie sucrière indigène.

On arrête qu'il y a lieu de répondre à l'appel de la Société Royale de Lille, et une Commission composée de MM. Hecquet-d'Orval et de Belleval, devra recueillir les élémens d'une pétition propre à la localité d'Abbeville.

Nomination de M. Lefranc, à titre de Membre Résidant.

Séance du 1er. *Février* 1839.

La Société décide qu'il ne pourra être fait de changement notable dans un article déjà livré à l'imprimeur, par l'auteur même de cet article, sans l'approbation de la Commission des Mémoires.

M. Picard présente pour assistant, M. Théodore Croutelle, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége d'Abbeville, et donne lecture d'un morceau de critique philosophique intitulé : *Constantin et le Christianisme.* La Société accorde à M. Croutelle, le titre d'assistant.

M. Brion lit un article sur le calcul des probabilités.

Renvoyé à la Commission des Mémoires.

Séance du 15 *Février* 1839.

Le Président présente à la Société M. Jules Lennel d'Abbeville, qui voyage habituellement dans l'intérêt de la science et de sa propre instruction. A l'appui de sa demande est déposé un fragment de traduction d'un Roman historique en grec moderne.

Lettre de M. l'abbé Frère, professeur de théologie à la Sorbonne, qui offre à la Société, son livre des Principes de la Philosophie de l'histoire.

Rapporteur, M. Lefranc.

M. Mâlot présente, pour la place vacante de Membre Résidant, M. Émile Gavelle, avocat à Abbeville. A l'appui de cette demande est déposé un manuscrit intitulé : *Arthur* ou *Esquisses de mœurs provinciales.*

M. Morgand lit un morceau de philosophie dans lequel il se déclare pour le système de *l'Autorité* et de la *Raison générale.* Un Membre soutient contre lui le système de *l'Évidence* et de la *Raison pure.* Longue et vive controverse à laquelle prennent part plusieurs Membres.

M. Vion s'inscrit pour soutenir à la prochaine Séance, le système de *l'Évidence* et de la *Raison pure*, comme seul fondement de toute certitude.

M. Lennel lit un fragment d'Alexandre Soutzos, traduit par lui du grec moderne, sur les mœurs actuelles des Grecs.

Séance du 1er. *Mars* 1839.

M. de Perthes fait une nouvelle allocution sur *la Misère.* Il s'engage une discussion sur la nature et sur les progrès du Paupérisme.

MM. de Mautort et Estancelin, Membres Correspondans, présens à la Séance, ramènent l'attention sur la crise actuelle de l'Industrie et du Commerce, dans la vallée de la Somme.

M. Estancelin fait un parallèle appuyé de preuves et de chiffres entre les deux positions commerciales de la France et de l'Angleterre. Il pense qu'il y aurait intérêt pour nous à moins redouter cette rivalité. Mais, d'un autre côté, M. Estancelin reconnaît que partout les machines tendent à remplacer les bras humains et, à cette occasion, il engage la Société Royale d'Émulation à user de toute son influence, pour procurer aux gens de la campagne,

une industrie quelconque à la place de l'industrie linière qui va leur échapper.

Séance du 15 *Mars* 1839.

Lettre de M. Buteux, qui adresse à la Société son ouvrage sur la tactique.

Rapporteur, M. de Belleval.

Lettre de M. Victor Mareuse, qui envoie un nouveau manuscrit, complément du premier, sur l'éducation des Insectes. M. Mareuse sollicite le diplôme de Membre Correspondant.

Rapporteur, M. Picard.

Nomination de M. Gavelle, à titre de Membre Résidant.

M. Lennel lit un nouvel extrait de sa traduction d'un roman historique sur la mort de Capo-d'Istria.

M. Vion lit un mémoire tendant à établir que la Raison ou l'Évidence est l'unique principe de la certitude.

M. Morgand reprend sa lecture de l'avant dernière Séance, d'un morceau philosophique.

La discussion se continue ensuite jusqu'à la fin de la Séance.

Séance du 4 *Avril* 1839.

M. de Perthes offre à la Société 60 Médailles antiques, découvertes à Noyelle-sur-Mer; de plus, divers fragmens de fer, cuivre, bronze, etc., trouvés au Crotoy, au pied de la tour où a été enfermée Jeanne d'Arc. La Société accepte le don de M. de Perthes, et décide que ces objets seront adressés au Musée d'Abbeville.

M. Picard, à l'occasion du manuscrit de M. Mareuse dont il était chargé de rendre compte, lit un mémoire étendu sur l'étude de l'Histoire naturelle.

Renvoyé à la Commission des Mémoires.

M. Brion fait un rapport sur un traité de la Sorcellerie.

Séance du 19 *Avril* 1839.

Nomination de la Commission pour la publication des Mémoires, composée de MM. Perrier, Picard, de Belleval, Louandre, et Vion, Secrétaire.

Commissaires-Adjoints, MM. Brion et Morgand.

Le Secrétaire est chargé d'adresser une lettre-circulaire aux Membres Correspondans, qui pourraient avoir quelque article à faire insérer dans le prochain volume.

Nomination à titre de Correspondant de M. Jules Lennel, et de M. Victor Mareuse.

M. Picard lit un mémoire sur la multiplication des plantes et spécialement sur la reproduction du cresson de Fontaine par les feuilles détachées de la plante-mère.

Séance du 3 *Mai* 1839.

Lettre de remerciement de M. Victor Mareuse.

M. Brion fait un rapport verbal sur les Mémoires de la Société d'Émulation du Jura.

M. Louandre lit une chronique sur l'entrée de Louis XIII et du duc de Luynes à Abbeville, en 1621.

M. Vion lit un travail de M. Ernest Prarond, élève en philosophie au collége, ayant pour titre : *étude sur Lamartine*. La Société accorde à M. Ernest Prarond, le titre d'Assistant.

Séance du 24 *Mai* 1839.

M. Jules Lennel écrit de Vienne en Autriche, une lettre de remerciemens pour son diplôme de Correspondant.

M. le Président demande et obtient le titre d'Assistant pour M. Paillart, imprimeur.

M. Picard présente un catalogue détaillé des insectes de d'arrondissement d'Abbeville, adressé à la Société par M. Félix Marcotte.

Rapporteur, M. Picard. M. Marcotte obtient le titre d'Assistant.

M. de Belleval donne lecture d'un réglement intérieur concernant l'impression et la distribution des Mémoires, tel qu'il a été adopté par la Commission des Mémoires, dans sa séance du 7 mai 1839.

Ce même réglement, conçu en 50 articles, est de nouveau soumis à l'examen de la Société, qui le discute et l'adopte article par article.

EXTRAIT DE CE RÉGLEMENT :

Art. 8. — Les pièces adressées à la Société avec l'intention, de la part de leurs auteurs, de les faire insérer dans le volume, seront d'abord lues en tout ou partie, en séance ordinaire, puis le renvoi à la Commission des Mémoires, s'il est proposé par un Membre, sera discuté et passé au scrutin, séance tenante.

Art. 11. — La Commission ouvrira, s'il y a lieu, une correspondance avec les auteurs pour leur faire telles observations qu'il appartiendra ; elle prendra ensuite la décision qui lui paraîtra convenable.

Art. 13. — Les travaux non acceptés seront renvoyés à leurs auteurs avec un extrait du procès-verbal, contenant les motifs de la non-admission.

Art. 28. — Les Membres Correspondans, domiciliés hors de l'arrondissement, auront droit à un exemplaire, toutes les fois qu'ils n'auront point laissé passer trois années consécutives, sans faire à la Société l'envoi de leurs œuvres, soit manuscrites, soit imprimées.

Art. 31. — Les Sociétés Correspondantes recevront les Mémoires, en échange des leurs.

Les Sociétés qui ne publient pas ou qui n'enverraient pas leurs publications, seront exclues de la distribution.

Art. 38. — Les exemplaires destinés aux Membres Correspondans et aux Sociétés seront déposés à Paris, chez un libraire.

Art. 39. Le bon qui en donnera avis, désignera le volume, la date de sa mise à la poste et le délai fixé pour

le retirer. Ce délai sera de deux ans. Passé ce terme, la demande du volume devra être faite directement à la Société.

Séance du 7 Juin 1839.

MM. Paillart et Boulanger, imprimeurs, offrent à la Société une planche très-ancienne représentant l'histoire de Généviève de Brabant.

M. Hecquet-d'Orval lit un rapport sur les avantages de l'industrie sucrière indigène, dans l'arrondissement d'Abbeville.

La Société arrête que ce rapport sera adressé avec un préambule qui lui imprime un caractère de pétition, à la Chambre des Députés et à la Chambre des Pairs.

M. Perrier lit une dissertation sur la littérature et sur les littérateurs.

Discussion littéraire. Renvoi à la Commission des Mémoires.

M. Lefranc lit un rapport sur les *Principes de la Philosophie de l'Histoire*, de l'abbé Frère.

Renvoi à la Commission des Mémoires.

Séance du 21 Juin 1839.

M. Ravin, docteur en médecine à Saint-Valery-sur-Somme, écrit que ses nombreuses occupations l'empêchent de donner actuellement son travail sur les antiquités de Saint-Valery.

Lettre de M. Renouard, en réponse à la pétition sur le sucre indigène.

Lettre de M. Hurtrel-d'Arboval, qui offre à la Société le 6me. volume de son Dictionnaire de Médecine.

M. Vion propose M. Chaussier, ancien professeur de mathématiques et de physique, actuellement supérieur du Petit-Séminaire de Metz, membre d'Histoire Naturelle

de Metz, pour Membre Correspondant. Il dépose à l'appui de cette demande un *Traité élémentaire d'Arithmétique et de Géométrie pratique, à l'usage des écoles secondaires.*

M. Morgand lit une notice sur l'histoire littéraire d'Abbeville et de ses environs.

Renvoi à la Commission des Mémoires.

Séance du 5 *Juillet* 1839.

M. de Caumont, secrétaire-général de la Société Linnéenne du Calvados et de la Société des Antiquaires de Normandie, assiste à cette Séance.

M. le Président rend compte à la Société d'une Séance de musique vocale, qui a eu lieu à l'hôtel-de-ville d'Abbeville. Cette séance a été remarquable tant à cause des difficultés musicales vaincues que de l'étrangeté des chanteurs qui ne sont que de simples paysans des environs d'Abbeville, exercés pendant l'hiver dernier, par M. de Rambures, amateur, qui a fait sur eux l'essai d'une méthode musicale de son invention.

La Société, pour témoigner à M. de Rambures la satisfaction que lui fait éprouver cette importante et féconde amélioration d'un art utile que ses difficultés empêchent malheureusement de devenir populaire en France, décerne à M. de Rambures de Vaudricourt, une médaille d'argent.

La Société vote en outre une somme d'argent, que M. de Rambures distribuera lui-même à ses élèves improvisés.

M. Picard lit un mémoire détaillé sur la culture du *Polygonum tinctorium*, et fait l'historique des divers essais tentés par M. Mettez-Michault, d'Abbeville.

MM. Picard, Hecquet-d'Orval, Randoing et de Clermont-Tonnerre, membres de la Société, sont désignés pour former une Commission, pour suivre les progrès de la culture du *Polygonum*, par M. Mettez.

Un Membre propose d'offrir à M. de Caumont, le titre de Membre Correspondant, en souvenir de l'honneur

qu'il a fait à la Société, en assistant à cette Séance. Cette motion est adoptée à l'unanimité, mais le vote formel en est remis jusqu'après les délais prescrits par les statuts.

M. Boucher de Perthes, propose à la Société, de publier un annuaire de l'arrondissement d'Abbeville, à l'exemple de plusieurs Sociétés savantes qui se sont créé par là un moyen facile et peu dispendieux de répandre l'instruction et d'agir efficacement sur la population.

La Société adopte cette proposition.

Séance du 19 *Juillet* 1839.

Lettre de M. de Cayrol, qui adresse à la Société ses *Recherches sur l'auteur du Pervigilium Veneris.*

Renvoi à la Commission des Mémoires.

M. le Président fait observer à la Société, que le Musée d'Abbeville étant en partie sous la direction de la Société Royale d'Émulation, il y aurait de graves inconvéniens à ce que, pour ce qui la regarde, elle fût pour quelque chose, dans les retards qu'éprouve son organisation définitive. En conséquence, le Secrétaire est délégué à l'administration spéciale du Musée, pour lever toutes les difficultés, s'il en existe.

La Commission des Mémoires est chargé de réunir les matériaux de la première année de l'Annuaire d'Abbeville.

Nomination à titre de Correspondans de M. Dominique Chaussier, de Metz, et de M. de Caumont, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de Normandie, de Caen.

Séance du 2 *Août* 1839.

M. le Président, après une allocution analogue à la circonstance, remet à M. de Rambures, la médaille qui lui a été décernée.

M. Louandre présente, au nom de M. Dufour, avocat à Amiens, le Pouillé des manuscrits de Don Grenier, relatifs à l'histoire de la Picardie.

M. Dufour demande le diplôme de Membre Correspondant.

Rapporteur, M. de Belleval.

M. Monard, instituteur à Rouvroy, offre à la Société des tableaux mécaniques de son invention, propres à faciliter l'enseignement de l'Arithmétique.

Rapporteur, M. Brion.

M. Pajot offre à la Société, des fragmens d'amphore, trouvés à Port.

Lettre de M. Estancelin, Député et Membre Correspondant, accusant réception de la pétition adressée à la Chambre des Députés sur le sucre indigène.

Arrêté définitif de la Société, relativement à l'Annuaire de l'arrondissement d'Abbeville.

M. de Rambures lit un mémoire sur la Néomélographie.

Vote de la somme ordinaire destinée à être distribuée en prix aux écoles.

Séance du 16 *Août* 1839.

Lettres de divers étrangers qui demandent le diplôme de Membre Correspondant.

Ajourné jusqu'à production de titres.

La Société Bibliophile Historique de Paris demande à la Société Royale d'Émulation d'Abbeville, d'échanger de publications avec elle.

Adopté.

Lettre de M. Cordier, membre de la Société, directeur du jardin du Roi, annonçant qu'il est disposé à envoyer au Musée d'Abbeville des moules en plâtre de fossiles et une collection minéralogique.

La Société vote 300 francs pour frais de premier établissement du Musée.

Séance du 11 *Octobre* 1839.

M. Goze, pharmacien à Amiens, adresse à la Société une description manuscrite et un croquis de l'église d'Airaines.

M. Marchant, professeur de Mathématiques à l'école Centrale de Bruxelles, offre à la Société un travail manuscrit sur l'*Acoustique*.

Rapporteur, M. Brion.

M. Ch. de St.-Gresse, avocat à Condom, envoie à la Société, en en demandant l'insertion dans ses Mémoires, un manuscrit très-étendu intitulé : de la *Réaction contre Bacon*.

Rapporteur, M. Vion.

M. Marchant et M. de St.-Gresse, demandent le titre de Membres Correspondans.

M. Chaussier remercie la Société de son diplôme de Membre Correspondant.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui demande au Président des renseignemens détaillés, sur tout ce qui est relatif à la Société Royale d'Émulation d'Abbeville.

Réponse de M. le Président.

S. A. S. le Prince de Monaco, duc de Valentinois, dont la Société a déjà reçu une brochure sur le Paupérisme, écrit à M. de Perthes, Président, pour l'engager lui-même ou un autre Membre de la Société, à passer quelque temps dans son domaine en Normandie, pour étudier avec lui l'importante question du Paupérisme et pour l'aider de ses conseils dans la répartition du million qu'il a consacré à cette œuvre philantropique.

La Société délègue M. d'Orval à cet effet.

M. Morgand lit au nom de M. de Belleval, un rapport sur le Pouillé de M. Dufour.

M. Dufour et M. de Rambures, sont proposés pour Membres Correspondans.

Séance du 25 Octobre 1839.

M. Renouard, Député, présent à la Séance, offre à la Société le second volume de son traité des *Droits d'Auteur*.

Le Président appelle l'attention et la bienveillance de la Société sur la position de Théophile-Benjamin Porquier, enfant de 13 à 14 ans, paralysé des deux jambes. Élève des frères de la Doctrine Chrétienne, il a complètement réussi dans tout ce qui lui a été enseigné et surtout dans la Calligraphie dont un beau cahier est mis sous les yeux de la Société. La Société vote un secours pécuniaire et prie M. le Président de le recommander spécialement aux soins de M. Masquelier, professeur du cours public de dessin à Abbeville, et à M. Donop, professeur de dessin linéaire.

M. Vion lit un rapport sur la *Réaction contre Bacon*, par M. de St.-Gresse.

Il cite quelques passages et quelques assertions de l'auteur, qui provoquent d'ingénieuses et profondes observations de la part de M. Renouard.

M. de St.-Gresse est proposé pour Membre Correspondant.

M. Brion fait un rapport sur l'*Acoustique* de M. Marchant, et le propose également pour Membre Correspondant.

M. Picard fait un rapport verbal sur la récolte du *Polygonum tinctorium* et sur les procédés d'extraction employés par M. Mettez-Michault.

Le rapporteur pense que la question agricole est actuellement vidée, et qu'il ne reste plus à expérimenter que sur la question économique et industrielle.

M. Louandre lit un travail d'érudition historique sur l'origine de l'Apostolat dans le Ponthieu.

Séance du 8 *Novembre* 1839.

M. Hecquet-d'Orval lit un mémoire sur les fouilles exécutées sous ses yeux et par son ordre à Port-le-Grand et dont le résultat a été la découverte de 51 vases antiques.

M. Picard lit un travail envoyé par M. Mallet, médecin à Doullens, sur les os fossiles trouvés dans la côte de Beauval, près Doullens.

M. Brion fait un rapport sur le tableau mobile et méthodique d'Arithmétique, que M. Monard, instituteur à Rouvroy, avait soumis à l'examen de la Société.

Sont nommés Membres Correspondans:

M. Ch. Dufour, avocat à Amiens, et M. de Rambures, propriétaire à Vaudricourt, auteur d'une Sténographie musicale.

Séance du 22 *Novembre* 1839.

Nomination à titre de Correspondans de:

M. Marchant, professeur de physique, à Bruxelles, et de M. Ch. de St.-Gresse, avocat à Condom.

M. Émile Gavelle lit quelques chapitres d'un roman de mœurs, inédit, intitulé : *Esquisses de Mœurs provinciales.*

Séance du 6 *Décembre* 1839.

Un Membre propose à la Société de décider qu'à l'avenir, les manuscrits qui lui seront adressés dans le but d'obtenir d'elle un titre quelconque, soient déclarés appartenant à la Société et restent déposés aux archives.

Cette proposition provoque une vive discussion et vu le partage égal des voix demeure ajournée à la prochaine Séance.

M. Vion, Secrétaire, lit une lettre de M. Labourt, ancien procureur du roi à Doullens, qui offre à la Société son ouvrage couronné par la Société de Tempérance et intitulé : *Considérations sur l'Intempérance des classes laborieuses.*

M. de Belleval lit quelques extraits de sa traduction de l'Arabe, d'une histoire de l'Espagne sous les Arabes.

M. Gavelle reprend la lecture de son roman de mœurs intitulé : *Esquisses provinciales.*

Séance du 20 *Décembre* 1839.

Délibération sur la propriété des manuscrits offerts à la Société, qui se termine par la décision suivante :

1°. Tout manuscrit envoyé par un auteur, à l'appui d'une demande d'admission comme Membre Résidant ou Correspondant, restera déposé aux archives, en original ou en copie.

2°. L'auteur conserve la propriété littéraire de son manuscrit, et a le droit d'en prendre lui-même ou d'en faire prendre copie.

M. Vion lit un rapport sur les *Considérations sur l'Intempérance des classes laborieuses*, par M. Labourt, et propose l'auteur pour Membre Correspondant de la Société.

Séance du 3 *Janvier* 1840.

Examen des comptes du Trésorier. Remercimens à M. Poultier.

Réglement de la cotisation pour l'année 1840.

La Société décide qu'elle n'accueille point le vote par écrit, et que la présence personnelle aux Séances est indispensable pour former la majorité dans les nominations de Membres.

NOMINATION DU BUREAU.

M. BOUCHER DE PERTHES est réélu *Président*.

M. PERRIER, *Vice-Président*.

M. PICARD, *Archiviste*.

M. POULTIER, *Trésorier*.

Séance du 17 *Janvier* 1840.

M. Boucher de Perthes, Président, présente, au nom de M. Mundtveiller, des minéraux, des coquillages pétrifiés et un aërolithe, provenant du cabinet de M. Judcy, ancien professeur d'Anatomie, et ancien médecin à Abbeville, objets qu'il a lui-même recueillis pour la plupart, dans le département de la Somme.

La Société ordonne le renvoi de ces objets au Musée communal d'Abbeville.

Le propriétaire de Marca, près Cambron, ancienne villa, dans les débris de laquelle on a trouvé un grand nombre de chapiteaux et de fûts de colonnes, offre à la Société de lui laisser pleine liberté d'explorer son terrain, abandonnant la propriété de tous les objets d'art qu'on y pourrait découvrir.

La Société prend acte de cette offre qu'elle regarde comme d'autant plus avantageuse qu'il est presque certain que des fouilles à Marca seraient fructueuses.

L'administration des Hospices d'Abbeville, écrit à la Société pour lui annoncer que les deux livrets pour la Caisse d'épargne, destinés par elle aux deux enfans de l'Hospice qui se seraient le plus distingués par leur conduite et leur application au travail, ont produit l'heureux résultat qu'on s'en était promis.

M. Picard fait un rapport détaillé sur l'essai en grand que vient de tenter M. Mettez-Michault, industriel à Abbeville, pour remplacer l'*Indigo indien* par la culture et l'extraction de la matière colorante du *Polygonum tinctorium*.

M. Jules Lennel lit quelques fragmens d'un roman historique qu'il a traduit du grec moderne.

M. Perrier lit une traduction en vers de quelques épigrammes de Martial.

La Séance se termine par un scrutin en faveur de M. Labourt, ancien procureur du roi à Doullens, lequel est nommé Membre Correspondant.

Séance du 7 *Février* 1840.

M. Cherest lit, au nom de M. Croutelle, Assistant, un rapport sur les Mémoires de l'Académie de Dijon.

M. Vion lit un rapport détaillé sur le 4me. volume des Mémoires de l'Académie d'Amiens.

Séance du 21 *Février* 1840.

Lettre de M. le Préfet du département de la Somme, annonçant au Président qu'il met à sa disposition, le bon de la somme de 1000 francs, qui a été votée pour elle à titre de subvention annuelle, par le conseil général (session de 1839).

M. Vion communique à la Société une notice biographique, écrite par M. A. Courbet, sur M. l'abbé Macquet, Membre Correspondant, mort le 4 janvier 1840, aumônier de l'Hospice civil de Saint-Riquier.

Un Membre propose de régulariser, par une décision réglementaire, la présence des Assistans aux Séances de la Société Royale d'Émulation.

Séance extraordinaire du 28 *Février* 1840.

La Société décerne, à M. Mettez-Michault, industriel à Abbeville, une Médaille en argent, pour récompense de son extraction en grand de l'*Indigo du polygonum tinctorium.*

Séance du 13 *Mars* 1840.

M. Le Fils offre à la Société quelques minérais des carrières de Suède.

M. l'abbé Bourlet, naturaliste à Albert, écrit à la Société, pour solliciter d'elle le diplôme de Membre Correspondant. A l'appui de cette demande, il envoie un mémoire imprimé sur les *Podures*.

Rapporteur, M. Picard.

M. Havransart, curé d'Orville, près Doullens, adresse à la Société un exemplaire de ses fables et poésies diverses, en sollicitant également le titre de Membre Correspondant.

Rapporteur, M. Vion.

M. Picard présente à la Société une collection de dessins photogéniques.

La Société délibère sur la nouvelle marche à suivre pour pousser à bout l'expérience à faire sur l'extraction de l'*Indigo du polygonum tinctorium*.

Une Commission est nommée pour s'entendre à ce sujet avec le bureau du Comice agricole de l'arrondissement d'Abbeville.

Deux médailles d'encouragement seront décernées par la Société Royale d'Émulation, en faveur des propriétaires cultivateurs qui auront le mieux secondé ses vues.

M. Picard lit une proposition qui règle la position des Assistans au sein de la Société.

Cette proposition, divisée en 15 articles, est discutée et adoptée.

Séance du 17 *Mars* 1840.

M. Picard fait un rapport verbal sur l'ouvrage de M. l'abbé Bourlet, intitulé *Podures*. Il en propose l'auteur pour Membre Correspondant.

M. Vion fait aussi un rapport et présente des conclusions analogues en faveur de M. Havransart.

M. Perrier lit un rapport sur un projet d'ouvrage soumis à la Société par M. Le Fils, et dont le titre serait : *Réforme des dictionnaires ou division de toutes les sciences en leurs diverses spécialités, ayant chacune son vocabulaire.*

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur une proposition tendant à former, dans la Société, une classe de Correspondans Associés qui participeraient à quelques droits et à quelques obligations des Membres Résidans.

M. Vion, secrétaire, donne lecture de cette proposition réglementaire. La Société la prend en considération et en ordonne le renvoi devant une commission.

Séance du 10 *Avril* 1840.

M. de Rambures écrit à la Société pour lui faire part des succès que lui-même s'est vu en position de faire obtenir à sa néomélographie, au séminaire et à l'école normale de Rouen.

M. Vion lit, au nom de la commission *ad hoc*, une série d'articles réglementaires sur l'établissement d'une classe d'Associés.

La Société examine ces articles au nombre de douze, et les adopte successivement après discussion.

Séance du 24 *Avril* 1840.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté en tant que compte-rendu fidèle de la délibération et du vote concernant les Associés ; mais quelques membres élèvent des réclamations sur la valeur même de ce vote qu'ils déclarent avoir été formulé contre le réglement et sans la majorité réelle des Membres Résidans. Le Président propose d'accepter la décision qui admet des Associés, comme mesure transitoire, ou simple essai qui n'aura force de règle qu'après une sanction ultérieure. La Société adopte ce dernier avis.

M. Louandre lit et offre à la Société, à la place de ses recherches sur l'apostolat dans le Ponthieu, qu'il n'a pu encore compléter, un article intitulé *Index géographique sur les villes et localités du Ponthieu, avant le 14me. siècle.*

M. Vion lit un travail de M. Labourt sur la valeur des recherches historiques et étymologiques données par différens historiens, sur le Crotoy.

Renvoyé à la commission des Mémoires pour faire partie du volume actuellement sous presse.

M. l'abbé Bourlet, naturaliste à Albert, et M. Havransart, curé d'Orville, auteur d'un volume de fables et poésies diverses, sont nommés Membres Correspondans.

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de vers par M. Ernest Prarond, auditeur, intitulée : *Ode à un confrère en poésie, sur les révolutions à venir.*

Séance du 8 *Mai* 1840.

Le Secrétaire dépose, sur le bureau, une pièce signée de tous les Membres Résidans de la Société, tendant à rendre d'une exécution plus facile et plus régulière les décisions que la Société aurait à prendre ultérieurement.

M. Brion rend compte des Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de la Marne.

Il donne ensuite communication de ses observations thermométriques, pendant le mois d'avril de la présente année.

M. Picard propose à la Société de provoquer, pour cette année et pour les suivantes, une exposition publique d'horticulture pour l'arrondissement d'Abbeville. — La proposition est prise en considération. M. Picard est chargé de formuler, à la prochaine séance, les moyens d'exécution qu'il croit les plus convenables.

Séance du 22 *Mai* 1840.

Lettre de M. Ch. de St.-Gresse, avocat à Condom, qui

remercie la Société d'Émulation de son diplôme de Membre Correspondant, et manifeste le désir que son manuscrit de la *Réaction de Bacon*, figure dans les Mémoires de la Société. Renvoyé à la commission des Mémoires.

M. Picard développe sa proposition relativement à l'exposition d'horticulture, et indique quelles seraient les diverses branches de ce concours. Le Président nomme une commission ou jury d'examen, pour régler toutes les affaires relatives à cette exposition.

M. Vion lit la suite de la notice archéologique de M. Labourt, sur les origines du Crotoy.

Séance du 5 *Juin* 1840.

M. Picard rend compte de la première réunion de la commission pour l'exposition d'horticulture. Cette exposition est fixée du 23 au 26 juin, dans l'enceinte du champ-de-foire.

M. Perrier lit un rapport sur la Société d'Émulation de Cambray.

M. Louandre lit quelques fragmens des additions à l'histoire d'Abbeville dont il prépare une seconde édition.

M. Brion expose le résultat de ses observations atmosphériques, pendant le mois de mai.

Une discussion s'engage, à cette occasion, sur la vraie signification et sur l'importance réelle de la moyenne, pour l'appréciation exacte des climats.

Séance du 19 *Juin* 1840.

M. Havransart, curé d'Orville, écrit à la Société une épitre en vers pour la remercier de l'avoir admis au nombre de ses Membres.

La Société d'Instruction d'Airaines, qui vient de s'établir dans cette commune, par les soins et sous la direction de M. Poitoux, adresse ses statuts à la Société Royale

d'Émulation d'Abbeville, en la priant de l'assister de son patronage.

La Société décide qu'il lui sera adressé la collection entière de ses Mémoires.

Séance du 3 *Juillet* 1840.

M. Brion lit un résumé de ses observations météorologiques pendant le cours du mois de juin.

M. Morgand lit un fragment de sa traduction inédite de l'histoire de la littérature italienne, par Crescembini.

Séance du 17 *Juillet* 1840.

M. de Perthes offre à la Société, pour être déposé au musée d'Abbeville, un fragment de marbre sculpté trouvé à Mareuil, et un beau vase antique, malheureusement fracturé, trouvé à Épagnette, dans une tourbière.

La Société s'occupe de la distribution des prix aux écoles de la ville.

M. Picard, au nom de la commission d'horticulture, rend compte à la Société des préparatifs pour l'exposition prochaine.

La Société décide qu'il y a lieu à donner quelque solennité à la distribution de médailles aux horticulteurs. En conséquence, elle arrête que ces médailles seront décernées en séance publique.

Séance du 31 *Juillet* 1840.

Le Secrétaire donne lecture du rapport fait à la Société Royale d'Émulation par la commission d'examen des produits de l'arrondissement exposés au concours d'horticulture.

La Société arrête que cette pièce demeurera aux archives, et que les conclusions de la commission relatives

aux prix à décerner seront adoptées purement et simplement.

M. Picard donne communication à la Société du discours qu'il a préparé, pour cette circonstance, sur le but et sur l'utilité locale d'une exposition d'horticulture.

La Société approuve, en substance, les idées et les améliorations proposées dans ce discours, notamment le projet de provoquer une nouvelle exposition pour 1841, en en fixant l'époque pour la fin de mai.

Séance extraordinaire de la Société Royale d'Émulation d'Abbeville, pour la distribution solennelle des médailles obtenues au concours d'horticulture des 23, 24 *et* 25 *Juillet* 1840.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHER DE PERTHES.

Le dimanche 2 août 1840 a eu lieu, dans la grande salle de la Société Royale d'Émulation, à midi précis, en présence d'un public nombreux convoqué à cette fête florale, la distribution des médailles pour l'exposition des produits de l'horticulture de l'arrondissement d'Abbeville.

Siégeaient à la séance MM. Boucher de Perthes, président, Perrier, Picard, de Belleval, Brion, Morgand, Lefranc, Gavelle, Randoing et Vion, membres résidans;

Hibon, maire de la ville, membre honoraire;

Baillon, membre de la Société et de la commission d'horticulture;

De Clermont-Tonnerre, membre correspondant, rapporteur de la commission d'examen pour l'exposition d'horticulture.

La séance a été ouverte par M. Boucher de Perthes, Président, qui, dans un discours précis et substantiel, a envisagé sous toutes ses faces l'importante question d'horticulture, dans sa généralité et dans son application à l'arrondissement d'Abbeville.

M. Picard, chargé spécialement d'exprimer les vues de la Société en instituant cet utile concours, a fait sentir l'heureuse influence de l'étude de la nature sur le bien-être physique et sur l'amélioration politique et morale des peuples.

M. Picard a ensuite traité le côté matériel de l'exposition. Il a annoncé, avec l'assentiment et l'autorisation de la Société, qu'une autre exposition serait faite l'année suivante, mais à une époque plus favorable, au moment où les serres sont le plus riches en plantes fleuries, c'est-à-dire vers la fin du mois de mai ; de nouvelles et de plus nombreuses récompenses seront offertes; la Société instituera des prix pour les cultures qu'on ne peut apprécier que sur place et qui ne peuvent faire partie d'une exhition quelconque.

Parmi les améliorations que la Société recommande, voici les plus importantes. Aux pépiniéristes :

1°. La propagation des bonnes espèces de cerise et surtout celle dite *d'Espagne;*

2°. Des plantations étendues des meilleurs pommiers à cidre, et d'abord de grandes pépinières de ces arbres, si éminemment utiles dans le pays abbevillois.

Aux maraichers :

Elle recommande la culture en grand des artichauds, et l'introduction du brocoli ;

Elle voudrait que l'on changeât la manière de cultiver les asperges et qu'on adoptât les méthodes en usage aux environs de Paris; mais surtout elle verrait avec une vive satisfaction cesser le tribut annuel qu'Abbeville paie à la ville de Boulogne pour ses choux-fleurs.

La Société engage les jardiniers à tenir un marché aux fleurs tous les quinze jours ou tous les mois, pour entretenir et développer le goût des plantes d'agrément, si répandues déjà dans la contrée. Il faudrait pour cela que le prix de ces plantes, quelque peu élevé qu'il paraisse, baissât encore, et que les briquetiers des environs d'Abbeville y concourussent en fabriquant des pots à fleurs.

M. Vion, Secrétaire de la Société, a donné lecture du rapport fait à la Société Royale d'Émulation d'Abbeville, par la commission d'examen pour l'exposition de 1840. Il a proclamé ensuite la liste des récompenses telle qu'elle a été arrêtée par la Société, sur les conclusions de la commission.

Voici quel a été le résultat de cette première exposition :

Trois cent quarante-cinq plantes ont été exposées par treize concurrens.

Art. 1er. — La première médaille pour l'exposition de la plante la plus nouvellement introduite, ayant été obtenue par un exposant qui est anonyme, est réservée.

La deuxième, pour la meilleure culture, est décernée à M. Henri Wattebled.

La troisième médaille, destinée à celui qui aura exposé le plus d'espèces en fleurs et les plus rares, est décernée à M. Tiger-Barbet.

Une mention honorable a été méritée par M. Tagault.

Art. 2me. — Dans la section des plantes utiles, fruits, plantes potagères, etc., le prix de meilleure culture a été obtenu par M. Wilbrode-Cuelle.

Art. 3me. — Le prix unique destiné aux objets divers, se rattachant à l'horticulture en général, est décerné à M. Magnier, faïencier, pour l'exposition de quelques vases de forme nouvelle.

Séance du 14 *Août* 1840.

MM. Jules Cherest et Ch. Bouvaist, médecins, présentent un mémoire imprimé et composé en commun sur *les Fibres élémentaires animales,* et prient la Société de leur accorder le titre de Membres Correspondans.

Renvoyé à M. Picard.

M. Picard appelle l'attention de la Société sur le fait de plus en plus évident de la dépopulation d'Abbeville et

indique, comme moyen propre à y remédier en partie, la proposition de médailles d'encouragement pour l'importation de métiers ou d'industries capables de fixer un certain noyau d'ouvriers dans le pays.

Nomination de la commission d'horticulture pour l'exposition de 1841.

Séance du 9 *Octobre* 1840.

M. le Président annonce à la Société que les courtiers de marine, à la résidence d'Abbeville, réclament au profit du capitaine du navire *la Picardie*, entré dans le port d'Abbeville, la médaille d'argent proposée par la Société Royale d'Émulation pour le premier navire jaugeant 200 tonneaux qui y arriverait entièrement chargé. Des mesures sont prises pour l'examen de cette réclamation.

M. Jules Lefebvre, d'Abbeville, adresse à la Société un Tableau synoptique des Empereurs Romains, et obtient le titre d'Auditeur.

M. Picard rend compte du mémoire de MM. J. Cherest et Ch. Bouvaist, sur *les Fibres animales élémentaires, etc.*

M. Picard lit un travail sur le genre *Unio* de la famille des mollusques. Ce travail est renvoyé aux archives pour faire partie de la première publication de la Société.

M. Brion lit un résumé de ses observations atmosphériques sur la température d'Abbeville, pendant les deux mois d'août et de septembre.

Séance du 23 *Octobre* 1840.

M. Delf écrit à la Société pour lui annoncer qu'il accepte les fonctions de membre de la commission pour l'exposition d'horticulture.

M. Boucher de Perthes propose à la Société, vu le retard de publication éprouvé pour le volume des Mémoires de la Société, qui comprend les années 1838 et 1839; vu surtout la diminution de la subvention annuelle accordée par le département, de joindre la présente année

1840 aux deux précédentes années. Cette proposition est adoptée.

M. Louandre lit un extrait de ses additions à l'histoire d'Abbeville, sous le titre de *Corporations dans la ville d'Abbeville, au moyen-âge.*

Séance du 6 *Novembre* 1840.

M. Lefebvre écrit à la Société pour lui annoncer qu'il accepte les fonctions de membre de la commission pour l'exposition d'horticulture de 1841.

Nomination, à titre d'Associé de M. Ch. Bouvaist, et de M. Jules Cherest à titre de Membre Correspondant.

M. Perrier lit un rapport sur *l'Épitre au comte de Paris,* par M. de Taleirat.

M. Louandre lit un mémoire sur l'organisation de la féodalité dans le Ponthieu.

Cette lecture est suivie de discussions historiques et archéologiques.

Séance du 20 *Novembre* 1840.

M. Brion présente à la Société un travail imprimé de M. Brossart, docteur en droit, juge au tribunal de Châlons-sur-Saône, intitulé : *Tableaux synoptiques du Code civil annoté.* M. Brossart demande le diplôme de Membre Correspondant. Renvoyé à M. Émile Gavelle.

M. Vion lit un mémoire sur une question de morale.

Séance du 4 *décembre* 1840.

M. Albert de Roquemont, membre correspondant, envoie à la Société un ouvrage qu'il vient de traduire de l'allemand, intitulé : *Manuel du droit ecclésiastique,* par M. Walter.

Rapporteur M. Perrier.

M. Cortilliot-Tony adresse à la Société, pour qu'il lui serve de titre à l'appui de sa demande du diplôme de Membre Associé, un mémoire manuscrit sur *les Machines à vapeur*.

Rapporteur M. Brion.

Discussion sur la publication des Mémoires.

Séance du 18 *Décembre* 1840.

Conformément à l'ordre du jour et à l'usage annuel prescrit par le réglement, M. le Président charge deux membres d'examiner, séance tenante, les comptes du Trésorier pour l'année 1841.

La Société procède ensuite au renouvellement de son bureau.

M. Boucher de Perthes, est réélu Président.

M. Perrier, Vice-Président.

M. Vion, Secrétaire.

M. Émile Gavelle fait un rapport sur la *Synopse du Code civil*, par M. Brossart, et demande pour lui le diplôme de Membre Correspondant.

M. Brion lit également un rapport favorable sur le Mémoire sur les machines à vapeur, par M. Cortilliot-Tony, ingénieur civil à Abbeville, et le propose pour Membre Associé.

La Société accueille ces deux propositions et décide qu'il en sera statué dans les délais ordinaires.

Certifié conforme aux registres.

A Abbeville, le 5 *Janvier* 1841.

Le Président :

Signé : J. BOUCHER DE PERTHES.

Le Secrétaire,

Signé : VION.

Etat de la Société royale
D'ÉMULATION D'ABBEVILLE,
AU COMMENCEMENT DE L'ANNÉE 1841.

Membres résidans.

Président. . . . M. Boucher de Perthes, directeur des douanes.

Vice-Président. M. Perrier, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, président honoraire de l'athénée des arts et du comité de l'instruction publique.

Secrétaire. . . . M. Vion, professeur de philosophie au collége.

Archiviste. . . . M. Picard, médecin.

Trésorier. . . . M. Poultier, médecin.

MM.

De Belleval, propriétaire, membre du conseil municipal.

Brion, professeur de mathématiques et physique au collége.

Cherest, officier de l'Université, principal du collége d'Abbeville.

Dutens, sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville.

Deroussen de Florival, procureur du roi.

Gavelle (Émile), avocat.

Hecquet d'Orval, propriétaire.

Hecquet d'Orval (Pierre-Émile), propriétaire.

Lefranc, professeur au collége.

Louandre, bibliothécaire et archiviste de la ville.

Morgand, professeur de langues.

Randoing, membre du conseil général des manufactures et du conseil général de la Somme.

Traullé, ancien président du tribunal de commerce.

LISTE DES MEMBRES

HONORAIRES, ASSOCIÉS ET CORRESPONDANS*.

MM.

Allotte (Aristide), capitaine au 5me. dragons, chevalier de la Légion d'Honneur.

Arnault, de l'Académie française.

Audin-Rouvière, médecin à Paris.

Baillet de Belloy, inspecteur des mines, ancien professeur à l'École royale des mines, à Abbeville.

Baillon (Louis-François-Antoine), correspondant pensionné du Muséum d'histoire naturelle de Paris, membre du conseil municipal d'Abbeville.

Barbier, docteur en médecine, membre de l'Académie d'Amiens.

Bard (le chevalier Joseph), inspecteur des monumens historiques de France, membre de diverses Académies, à Beaune.

Blouet (René-Jacques-Marie), ancien officier d'artillerie, professeur d'hydrographie, à Dieppe.

Bocquet, peintre à Londres.

---

* Parmi ceux de ses membres que la mort a frappés, la Société doit surtout regretter MM. Xavier Bichat, Corvisart, Moreau, Millin, Cambry, Lhéritier, Baillon, Noël de la Morinière, Devérité, Deroussel, Pinkerton, Dumont de Courset, Levasseur, Levrier, Saint-Ange, Desmoustier, Anson, Framery, Millevoye, Vigée, Legouvé, Nicolson, Poirée, de Senermont, Deu, Waton, Darras, Choquet, Traullé, de Tournon, Defrance-d'Hésecque, Lapostolle, Boinvilliers, Cuvier, de Bray, de Vielcastel, Laya, Andrieux, Deleuse, Alibert, Fauvel, Lherminier, Lesueur, baron de Morogues, Gaillon, Hurtrel d'Arboval, Le Ver de Gonseville, l'abbé Macquet, de Sellon, Silvestre de Sacy, Sidney Smith, etc.

Bottée de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire à Paris.

Bottin (Sébastien), chevalier de la Légion d'Honneur, membre de la Société centrale et royale d'Agriculture de Paris (Paris).

Boucher de Crèvecœur, ancien directeur des Douanes, membre correspondant de l'Institut de France, de la Société d'Agriculture et Linnéenne de Paris, de celle Botanique de Londres, etc., à Abbeville.

Boucher de Crèvecœur (Étienne), membre de la Société de Géographie, directeur des douanes de Corse à Bastia.

Bourlet (l'abbé), naturaliste à Albert (Somme).

Bouvaist (Charles), docteur en médecine, membre associé, à Abbeville.

Brossart (Noël-Mathurin), docteur en droit, juge à Chalons-sur-Saône.

Burette (Théodose), professeur d'histoire au collége Stanislas.

Buteux (Charles-Joseph), membre du conseil général de la Somme, à Fransart, près Roye.

Cadet, professeur à Paris.

Carrière (chevalier de), ancien préfet de l'Ardèche, à Paris.

Chabaille (Pierre), adjoint au Comité historique, près le Ministère de l'Instruction publique.

Chailan (Fortuné), secrétaire de la Société statistique de Marseille, à Marseille.

De Candolle (Auguste-Pyrame), membre du Conseil Souverain de Genève, directeur du jardin botanique de la même ville, associé de l'Institut de France, de la Société royale de Londres, etc. (Genève).

De Caumont, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Institut.

De Cayrol, ancien député, membre de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres Sociétés savantes, propriétaire à Compiègne.

Chaussier (Dominique), ancien professeur de physique et

de mathématiques, supérieur du petit séminaire de Metz, membre de la Société d'Histoire naturelle de Metz.

Cherest (Jules), docteur en médecine à Sedan.

Cordier, conseiller d'État, pair de France, membre de l'Académie royale des Sciences, directeur annuel du Muséum d'histoire naturelle à Paris.

Cortilliot Tony (Jules), ingénieur civil, à Abbeville.

Dandolo (le comte Tullio), à Varèse (Lombardie).

D'Ault du Mesnil, ancien officier d'état-major, Paris.

Dawson-Turner, membre de l'Académie royale et de la Société Linnéenne de Londres, de celle de Dublin, de l'Académie royale de Stockolm, etc.

De Foucauld, conservateur des forêts, à Paris.

De Givenchy (Louis), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

De Givenchy (Louis), propriétaire à St.-Omer.

De Grateloup, docteur en médecine, président de l'Académie royale des Sciences et Arts de Bordeaux.

De Kermellec, ancien sous-préfet, Paris.

Delahante (Adrien), chevalier de la Légion d'Honneur, receveur général des finances (Lyon).

Delaplane, ancien magistrat, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

De-la-Querrière, membre de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Rouen, à Rouen.

Denoyelle (Jean-Louis), chimiste à Abbeville.

De Poilly (André-Vulfranc-François), ancien chef d'institution à Paris.

De Santarem (le vicomte), ancien ministre de Portugal, membre de l'Académie de Lisbonne, etc., à Paris.

Desmazières, de la Société des Sciences, Agriculture et Arts de Lille, à Lille.

De St.-Gresse (Charles), avocat à Condom.

De Rambures (Adalbert), propriétaire à Vaudricourt (Somme).

Desmoulins (Charles), président de la Société Linnéenne de Bordeaux, à Lanquais, près Bergerac (Dordogne).

Deu, directeur des douanes, à Strasbourg.

Devérité (Henri), imprimeur à Abbeville.

Di Pietro (François-Émile), inspecteur des douanes, à la Martinique.

Dufour (Charles), avocat à Amiens.

Dumeril, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

Dusével (Hyacinthe), avocat, membre de l'Académie d'Amiens, de la Société des Antiquaires de France, à Amiens.

Dutens (Joseph-Michel), chevalier de la Légion d'Honneur, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, Paris.

Éloy, chevalier de Vicq (Bonaventure-Charles-Henri), propriétaire à Abbeville.

Éloy de Vicq (Léon-Bonaventure), propriétaire aux Alleux (Somme).

Estancelin (Louis), membre de la chambre des députés, à Eu.

Feret, bibliothécaire-archiviste, à Dieppe.

Fossati (Jean), docteur en médecine, professeur de céphalalogie, etc., à Paris.

Frémont, avocat à Abbeville.

Frère (l'abbé), chanoine, professeur en Sorbonne, à Paris.

Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

Gérard, avocat et bibliothécaire à Boulogne-sur-Mer.

Gilbert, conservateur de l'église métropolitaine de Paris, membre de la Société royale des Antiquaires de France, de l'Académie de Rouen.

Guillory, président de la Société Industrielle d'Angers.

Haumont, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Havransart (l'abbé), curé-desservant d'Orville (Pas-de-Calais).

Hecquet de Roquemont (Albert-Clément-Charles), docteur en droit, juge suppléant près le tribunal de 1re. instance de Laon.

Héricart de Thury (le vicomte), conseiller d'État, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

Hibon de Mervoy, maire d'Abbeville, chevalier de la Légion d'Honneur, membre du conseil général.

Hocdé (Léon), officier de l'Université, inspecteur des écoles primaires, à Tours.

Huart, recteur de l'Académie de Corse.

Janin (Jules), à Paris.

Jauffret, maître des requêtes à Paris.

Jourdain (Léonor), membre de l'Académie d'Amiens (Amiens).

Julien de Paris, ancien directeur de la Revue encyclopédique.

Labitte (Charles), professeur de littératures étrangères à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Labourt (Auguste), ancien procureur-du-roi, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Doullens.

Ledru (Léopold), docteur en médecine, à Arras.

Lefebvre, curé d'Argoules (Somme).

Lefebvre de Villers, propriétaire à Villers (Somme).

Lelong (Georges-Emmanuël), sous-chef de division des domaines, à Paris.

Lennel (Jules), propriétaire à Abbeville.

Le Prevost (Auguste), membre de l'Académie de Rouen, de la Société des Antiquaires de France, de celle d'Écosse, de celle de Londres, (Rouen).

Lherminier, professeur d'économie politique au collége de France.

Lourmand, directeur de l'école orthomatique, à Paris.

Malo (Charles), membre des Académies d'Amiens, Brest, Bordeaux, etc., à Paris.

Mâlot (Louis), avocat à Amiens.

Mareuse (Victor), avocat à Amiens.

Mauge, substitut du procureur-général, à Orléans.

Mondelot (Stanislas), officier de l'Université, ancien censeur des études, à Bordeaux.

Mongez, administrateur des monnaies, à Paris

Monteuuis-Broutta, professeur à Marquise, près Boulogne-sur-Mer.

Morel-Wattebled, ancien officier du génie, à Abbeville.

Nodier (Charles), de l'Académie Française, à Paris.

Pauquy, médecin, professeur de chimie, à Amiens.

Poiret, ancien professeur d'histoire naturelle, à Paris.

Pongerville (Sanson de), de l'Académie Française, à Paris.

Prevost de Long-Périer, ancien conservateur des hypothèques à Amiens.

Ravin, docteur en médecine de la Faculté de Paris, correspondant de l'Académie royale de Médecine, médecin à St.-Valery-sur-Somme.

Renouard (Augustin-Charles), conseiller près la Cour de Cassation, député de la Somme.

Riencourt (le comte Adrien de), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, ancien élève de l'École Polytechnique, officier supérieur d'état-major (Bellevue par Ferney).

Rifaud (Jean-Jacques), naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, françaises et étrangères, à Paris.

Rigel (Henri-Jean), chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut d'Égypte, à Paris.

Rigolot fils (Marcel-Jérôme), membre de l'Académie d'Amiens, médecin-honoraire de l'Hôtel-Dieu, membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris, Amiens.

Riquier, président de la Chambre de commerce d'Amiens, conseiller de préfecture, chevalier de la Légion d'Honneur, etc., à Amiens.

Rougier la Bergerie (le baron), ancien préfet, membre correspondant de l'Institut de France, à Châlons-sur-Marne.

Servois, grand vicaire à Cambray.

Silvestre (le baron de), membre de l'Académie des Sciences, secrétaire perpétuel de la Société royale d'Agriculture de Paris.

Spencer Smith, docteur en droit de l'Université d'Oxford, membre de la Société royale des Sciences de Londres, de celle des Antiquaires, de celle d'Encouragement de la même ville, de la Société Asiatique, etc. (Caen).

Sueur-Merlin, ancien chef du bureau de la topographie et de la statistique des douanes, membre de la commis-

sion centrale de la Société de Géographie, de la Société Académique des Sciences de Paris, etc., à Caen.

Tillette comte de Clermont-Tonnerre (Prosper), maire de Cambron (Somme).

Tillette de Mautort (Alfred-Louis), membre du conseil général du département de la Somme, à Bichecourt.

Traullé, officier supérieur en retraite, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, à Paris.

Tronnet (Henri), propriétaire à Abbeville.

Vayson (Joseph-Maximilien), manufacturier à Abbeville, membre du conseil municipal.

Viellard (Jean-Baptiste-Ferdinand), directeur des domaines, à Privas.

Villermé, de l'Académie royale de Médecine, de la Société royale pour l'amélioration des prisons, à Paris.

LISTE DES AUDITEURS

près la Société royale d'Émulation d'Abbeville.

MM.

Théodore Croutelle, bachelier ès-lettres, chargé du cours spécial de français au collége d'Abbeville.

Jules Lefebvre, bachelier ès-lettres.

Marcotte, entomologiste, secrétaire du comité d'Abbeville de la Société Linnéenne du nord de la France.

C. Paillart, imprimeur et éditeur à Abbeville.

Ernest Prarond, étudiant en droit.

Certifié conforme aux registres.

A Abbeville, le 5 Janvier 1841.

Le Président :
Signé : J. BOUCHER DE PERTHES.

Le Secrétaire,
Signé : VION.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES FRANÇAISES.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts,		Amiens.
Id.	id.	Besançon.
Id.	id.	Bordeaux.
Id.	id.	Dijon.
Id.	id.	Lyon.
Id.	id.	Marseille.
Id.	id.	Rouen.
Id.	des Jeux Floraux,	Toulouse.
Id.	des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres,	id.
Id.	des Sciences, du Gard,	Nismes.
Id.	royale,	Metz.
Id.	royale de Médecine,	Paris.
Société Linnéenne du nord de la France,		Abbeville.
Id.	d'Instruction,	Airaines.
Id.	des Amis des Sciences,	Aix.
Id.	d'Agriculture,	Ajaccio.
Id.	des Antiquaires de Picardie,	Amiens.
Id.	des Amis des Arts,	id.
Id.	d'Agriculture et des Arts,	Angoulême
Id.	Industrielle,	Angers.
Id.	des Sciences et des Arts,	Arras.
Id.	d'Agriculture,	Avesne.
Id.	id.	Avignon.
Id.	id.	Auxerre.
Id.	d'Agriculture et des Arts,	Bar-le-Duc
Id.	id.	Besançon.
Id.	d'Agriculture et d'Économie rurale,	Blois.
Id.	d'Agriculture, du Commerce et des Arts,	Boulogne.
Id.	d'Émulation,	Bourg.
Id.	d'Agriculture du département du Cher,	Bourges.
Id.	Linnéenne de Normandie,	Caen.
Id.	des Antiquaires de Normandie,	Caen.
Id.	d'Agriculture et du Commerce,	Caen.

Société	d'Agriculture et du Commerce,	Calais.
Id.	d'Émulation,	Cambrai.
Id.	d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Marne,	Châlons.
Id.	d'Émulation,	Colmar.
Id.	Archéologique,	Dieppe.
Id.	d'Agriculture,	Dijon.
Id.	des Amis des Arts,	Douai.
Id.	d'Agriculture, Sciences et Arts,	Douai.
Id.	id.	Évreux.
Id.	libre du département de l'Eure,	Évreux.
Id.	Académique, Agricole, Industrielle et de l'Instruction, de l'arrondissement de	Falaise.
Id.	Havraise des études diverses,	Hâvre.
Id.	d'Agriculture,	Lannion
Id.	id.	La Rochelle.
Id.	d'Agriculture, d'Industrie et du Commerce,	Laval.
Id.	des Sciences, d'Agriculture et Arts,	Lille.
Id.	id. de la Haute-Vienne,	Limoges
Id.	d'Agriculture et Arts utiles,	Lyon.
Id.	des Sciences, Arts et Belles-Lettres,	Mâcon.
Id.	libre des Arts,	Mans.
Id.	royale d'Agriculture,	Mans.
Id.	d'Agriculture, Sciences et Arts,	Meaux.
Id.	d'Agriculture,	Melun.
Id.	id.	Metz.
Id.	d'Agriculture, des Arts et Commerce,	Mezières
Id.	d'Agriculture,	Montreuil-s.-M.
Id.	d'Agriculture, des Sciences, Lettres et Arts,	Nancy.
Id.	Académique des Sciences et Arts,	Nantes.
Id.	libre d'Agriculture,	Niort.
Id.	des Sciences Physiques et d'Agriculture,	Orléans.
Id.	Bibliophile Historique,	Paris.
Id.	de la Morale Chrétienne,	Paris.
Id.	Linnéenne,	Paris.

Société	d'Encouragement pour l'industrie nationale,	Paris.
Id.	royale d'Agriculture,	Paris.
Id.	d'Agriculture et des Arts,	Périgueux.
Id.	d'Encouragement pour l'Agriculture et les Arts,	Perpignan.
Id.	d'Agriculture, du Commerce et des Arts,	Poitiers.
Id.	de Littérature, des Sciences et Arts,	Rochefort.
Id.	d'Agriculture,	Rhodès.
Id.	id.	Rouen.
Id.	libre d'Émulation,	Rouen.
Id.	d'Agriculture,	St.-Brieux.
Id.	d'Agriculture et du Commerce,	St.-Étienne.
Id.	d'Agriculture,	St.-Omer.
Id.	des Antiquaires de la Morinie,	St.-Omer.
Id.	des Sciences, Arts et Belles-Lettres,	St.-Quentin
Id.	d'Agriculture, Sciences et Arts,	Strasbourg.
Id.	des Sciences, Belles-Lettres et Arts,	Soissons.
Id.	d'Agriculture et des Arts,	Tarbes.
Id.	d'Agriculture,	Tonnerre.
Id.	de Médecine,	Toulouse.
Id.	d'Agriculture, Sciences et Arts,	Tours.
Id.	id.	Troyes.
Id.	d'Agriculture,	Trevoux.
Id.	des Sciences et du Commerce,	Valenciennes.
Id.	d'Agriculture,	Vannes.
Id.	d'Agriculture, des Sciences et du Commerce,	Vésoul.

La Revue du Pas-de-Calais,	St.-Pol.
L'Institut Historique,	Paris.
La Propagation de l'industrie de la soie en France.	
Le Comice Agricole d'Abbeville.	

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES.

Société d'Agriculture,	Amsterdam.
Id. id.	Bruges.
Id. d'Agriculture,	Gand.
Id. de Minéralogie,	Iéna.
Id. des Sciences et Arts,	Liège.
Id. Asiatique,	Londres.
Id. de Botanique,	Londres.
Id. des Antiquaires,	Londres.
Id. d'Agriculture,	Mons.

Table des Matières

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

De la Misère, par M. Boucher de Perthes, Président de la Société. 1

De la Philosophie de l'Histoire, à propos d'un ouvrage de M. l'abbé Frère, intitulé : Principes de la Philosophie de l'Histoire ; par M. Lefranc. . 83

Coup-d'œil sur la Perfectibilité Humaine, par M. Michel Vion. 118

Du Polygonum Tinctorium, par M. C. Picard. . . 193

Rapport sur la Culture du Polygonum Tinctorium et l'Extraction de l'Indigo, par M. C. Picard. . 205

Fragmens d'un rapport sur un manuscrit de M. V. Mareuse, ayant pour titre : de l'Acclimatement et de la Domestication des espèces d'Insectes utiles à l'homme, par M. C. Picard. 231

Une Application du Calcul des Probabilités, par M. Brion. 251

Traduction de quatre épigrammes de Martial et d'une ode d'Horace, par M. Perrier. 257

Origines picardes, par M. C. Picard. 264

Rapport de la Commission Archéologique pour l'arrondissement d'Abbeville, à M. le Préfet du département de la Somme, en réponse à la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 13 mars 1838, par M. C. Picard. 271

Mémoire sur les fouilles de Port-le-Grand et sur la découverte de vases celtiques, par M. Hecquet-d'Orval 285

Recherches sur la Topographie du Ponthieu avant le 14me. siècle, par M. F.-C. Louandre. . . . 296

Pages.
Recherches Archéologiques sur le Crotoy, par M. A. Labourt. 327
Dissertation sur la Littérature, par M. Perrier. . . 381
Conjectures sur l'auteur de la Veillée de Vénus et sur l'époque à laquelle ce poëme peut avoir été composé, par M. de Cayrol. 393
Histoire de Jean d'Avesnes, par M. P. Chabaille. . 407
Notice sur l'Histoire littéraire d'Abbeville et de ses environs, par M. T. Morgand. 491
Rapport sur les Mémoires de l'Académie d'Amiens, années 1835, 1836, par M. Brion. 537
Programme de la deuxième exposition des produits de l'horticulture à Abbeville. 549
Ouvrages offerts à la Société royale d'Émulation, pendant les années 1838, 1839 et 1840. . . . 553
Compte-Rendu des Séances, pendant les années 1838, 1839 et 1840. 559
État de la Société au commencement de l'année 1841. 592
Liste des Membre honoraires, associés et correspondans. 593
Liste des Auditeurs. 599
Sociétés correspondantes françaises. 600
Sociétés correspondantes étrangères. 603

FIN.
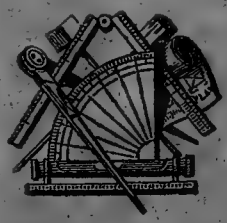
6 AUG 1887
BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY